This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

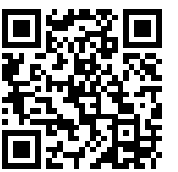

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

RUTGERS
UNIVERSITY
LIBRARY

17 2 66

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE DE MORÉE

(1204-1305)

Digitized by Google

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

Digitized by Google

The Chronicle of Morea

LIVRE DE LA CONQUESTE

DE LA PRINCÉE DE L'AMORÉE

CHRONIQUE DE MORÉE

(1204-1305)

PUBLIÉE

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

JEAN LONGNON

A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCCC XI

353

Digitized by Google

DF 60 3
.C6

395199

Digitized by Google

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que la CHRONIQUE DE MORÉE, *préparée par* M. J. LONGNON, *lui a paru digne d'être publiée par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 1er avril 1911.

Signé : H.-F. DELABORDE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

NOËL VALOIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

La Chronique de Morée a été publiée autrefois par Buchon. Mais, en raison de l'importance de ce texte, de la date déjà ancienne de la publication, et surtout de la manière dont nous avons compris notre tâche, nous avons cru devoir en donner une nouvelle édition.

L'idée nous en a été inspirée par une phrase de M. Morel-Fatio dans la préface de la chronique de Heredia : il reste, disait-il, à donner de la Chronique de Morée « une édition critique où trouveraient place, se complétant mutuellement, les versions française, grecque, italienne et aragonaise ». Une publication synoptique de ces diverses versions présenterait à notre avis des difficultés insurmontables, étant donné les différences que présentent la version aragonaise d'une part et les autres versions de l'autre. Sans vouloir assumer une tâche aussi lourde, nous avons essayé de faire un travail qui rendît à peu près les mêmes services : en note du texte français, nous avons résumé les variantes des autres versions ; et nous avons comblé les lacunes de notre texte à l'aide de la version grecque ; en sorte qu'il n'est pas un fait, pas un nom propre, peut-être, qui, mentionné dans une de ces versions, n'ait pris place dans le présent volume. De cette façon, nous espérons que notre édition sera doublement utile aux érudits : d'abord parce qu'ils y retrouveront tous les faits mentionnés dans chacune des versions de la Chronique de Morée ; ensuite parce que, s'ils ont à rechercher les termes mêmes d'un passage concernant l'un de ces faits, ils auront, dans les notes, la référence exacte soit au vers, soit au paragraphe, soit à la page de la version où il est inséré.

Nous avons fait précéder cette édition d'une longue introduc-

Digitized by Google

tion : dans le préambule, pour situer les événements de la Chronique, nous avons fait un court historique de la conquête de Constantinople et de la Morée, et des suites de cette conquête; puis vient un exposé des sources de l'histoire de la Morée franque (1204-1311), où la Chronique de Morée trouve sa place naturelle.

Dans le premier chapitre, nous étudions la composition de la Chronique, sa valeur historique, ses indications chronologiques et sa valeur littéraire. Le second chapitre est consacré aux études antérieures sur la Chronique de Morée; nous y examinons les théories et les arguments de nos prédécesseurs. Comme conclusion de cet examen, nous donnons, dans le dernier chapitre, nos vues personnelles sur la question des origines de la Chronique.

Nous avons joint à cette étude deux notices qui nous ont paru d'un utile secours au lecteur : la première sur la chronologie des grands feudataires de Morée et des principaux souverains de Grèce, la seconde, accompagnée d'une carte, sur la géographie de la principauté de Morée. Enfin, on trouvera à la fin du volume un glossaire et une table analytique des noms propres.

En terminant cet avertissement, nous avons à cœur de remercier les savants qui nous ont aidé de leurs lumières; avant toute chose, nous devons à notre maître M. Jean Psichari de précieuses notions de philologie néo-grecque et d'excellents conseils.

M. Omont et M. Delaborde ont examiné ce travail comme thèse de l'École des chartes; M. Delaborde l'a revu depuis en qualité de commissaire responsable; il nous a donné, avec sa bienveillante attention, une direction sûre et d'utiles indications.

M. Victor Bérard nous a fait profiter, pour notre notice géographique, de sa connaissance des lieux et de l'histoire de la Grèce. Toute cette partie de notre étude est sortie de ses indications et de ses conseils.

Un nom enfin ne saurait être passé sous silence dans une

Digitized by Google

pareille étude, c'est celui de l'initiateur des études gallo-grecques, Buchon, dont tous ceux qui s'intéressent à l'Orient latin savent apprécier le génie historique. Son histoire de la Morée est peut-être en certains points dépassée par les travaux publiés depuis; mais la manière de comprendre cette histoire, cette aisance si charmante dans le récit, son voyage en Grèce à la recherche des souvenirs de nos gloires, l'intelligence qu'il montre dans la quête des documents et le parti qu'il en tire, la façon familière enfin dont il nous introduit dans le vif de ses recherches ou de son récit, font que, malgré le temps écoulé, l'influence est forte sur celui qui veut bien l'écouter, le suivre et le prendre pour guide. Pour ces raisons, s'il nous est permis de rendre un hommage en tête de ce livre, que ce soit à la mémoire de ce grand travailleur, dont le nom restera toujours attaché à l'histoire de la principauté française de Morée.

J. L.

Digitized by Google

INTRODUCTION

PRÉAMBULE.

1° *Aperçu historique sur la principauté de Morée.*

Le 28 novembre 1199, répondant à l'appel du pape Innocent III, deux grands barons français, Thibaud de Champagne et Louis de Blois, prirent la croix au tournoi d'Écry en Champagne, et à leur suite de nombreux chevaliers du Blésois, de France et de Champagne. Puis, à l'entrée du carême suivant, se croisèrent Baudouin de Flandre et beaucoup de chevaliers flamands et picards. La mort prématurée du comte de Champagne, qui avait été choisi comme chef de l'expédition, jeta le découragement parmi les croisés. Quelques-uns, cependant, qui ne voulaient pas abandonner le projet, proposèrent d'offrir le commandement au brillant marquis de Montferrat, Boniface II; celui-ci accepta et amena avec lui un nouveau contingent de chevaliers de Bourgogne, de Provence, d'Allemagne et des pays subalpins.

On sait ce qui suivit : les croisés devaient s'embarquer à Venise pour aller en Terre Sainte; mais à la suite de circonstances diverses et pour des raisons encore assez obscures, ils se détournèrent sur Zara, puis sur Constantinople, au grand scandale du pape et même d'un certain nombre de chevaliers qui quittèrent l'armée pour se rendre directement en Syrie. Zara fut prise et donnée aux Vénitiens pour

Digitized by Google

payer les frais du passage. Le but de l'expédition de Constantinople était de rétablir le vieil empereur Isaac l'Ange, détrôné par son frère Alexis III. Au cours d'une révolution qui suivit l'arrivée des croisés, Isaac mourut en prison et son fils Alexis IV fut étranglé. Les croisés s'emparèrent alors de l'empire pour leur propre compte (1204) : Baudouin de Flandre fut élu empereur de Constantinople ; Boniface de Montferrat obtint pour sa part le royaume de Salonique. Venise se vit attribuer « le quart et demi de l'empire », c'est-à-dire une partie de la Thrace, du Péloponnèse et de l'Eubée, l'Épire, l'Acarnanie, l'Étolie, les îles Ioniennes et les Cyclades ; mais, n'ayant pas les troupes suffisantes pour occuper tous ces pays, elle se contenta d'acheter au roi de Salonique la Crète, mieux située pour son commerce, et d'y établir sa domination.

A cette prise de possession de l'empire grec par les croisés, Innocent III s'inclina devant le fait accompli, leur donna l'absolution des vœux par lesquels ils s'étaient engagés à passer en Terre Sainte dans l'année, ratifia les traités de partage, et voyant à cette conquête un intérêt puissant pour la chrétienté, la réunion des deux églises, il favorisa résolument le nouvel état : il exhorta les fidèles de France, et en particulier les docteurs en théologie de Paris, à passer en Grèce, les uns pour défendre l'empire, les autres pour extirper le schisme[1] ; et pendant ce temps, il prescrivait au clergé latin d'user de modération et de patience envers les prêtres grecs[2]. Son successeur Honorius III témoigna d'autant de zèle pour le maintien de l'empire latin. En 1224, alors que les Grecs menaçaient Constantinople, il écrivit à Blanche

1. Bréquigny et La Porte du Theil, *Diplomata Chartæ, epistolæ et alia documenta*, t. II, p. 710-713.

2. Baluze, *Epistolæ Innocentii III*, t. II, p. 23-24.

Digitized by Google

de Castille afin d'obtenir des secours en faveur de cette *nouvelle France*, comme il l'appelait[1].

La situation de l'empire latin était devenue en effet fort précaire : dès 1207, l'empereur Henri avait dû abandonner presque toutes ses provinces d'Asie ; en 1222, les Grecs s'étaient emparés du royaume de Salonique et, en 1224, les possessions impériales étaient réduites au territoire de Constantinople. Pour se procurer des soldats, le dernier empereur latin, Baudouin II, qui régna de 1237 à 1261, vendait jusqu'aux reliques, comme, par exemple, la couronne d'épines. Avec un petit nombre de soldats, il défendit vaillamment, en 1260 et 1261, sa capitale contre Michel Paléologue ; mais le 25 juillet 1261, profitant d'une trêve, le capitaine de l'armée grecque, Alexis Stratégopule, pénétra par surprise dans Constantinople, et Baudouin n'eut que le temps de s'enfuir sur un vaisseau de la flotte vénitienne.

De tous les établissements fondés à la suite de la quatrième croisade, il ne restait plus que la principauté de Morée, organisée en 1205 par Guillaume de Champlitte et Geoffroy de Villehardouin. Geoffroy de Villehardouin, neveu de l'historien, était passé directement en Syrie, lors de la croisade ; à la nouvelle de la conquête de l'empire grec par les croisés, il fit voile vers Constantinople, en compagnie d'Étienne du Perche, de Renaud de Montmirail et d'autres chevaliers. Mais le vent le jeta sur les côtes méridionales de Morée, à Modon ; pendant l'hiver de 1204 à 1205, il s'allia à un seigneur grec du pays et conquit avec lui une partie de la Messénie et de l'Élide ; en 1205, le Grec étant mort, son fils et les habitants des pays conquis se révoltèrent contre Geoffroy. Celui-ci ayant appris sur ces entrefaites que Boniface,

1. *Historiens de France*, t. XIX, p. 754. « Ibique noviter quasi *nova Francia* est creata. »

Digitized by Google

roi de Salonique, était descendu en Attique et entrait en Morée, traversa la péninsule et le rejoignit à Nauplie.

Boniface abandonna le droit de conquérir la Morée à un de ses chevaliers, Guillaume de Champlitte, surnommé le Champenois, qui partit avec Geoffroy de Villehardouin ; en deux ans, ils se rendirent maîtres de tout le pays, puis ils organisèrent la conquête. Des conventions furent faites avec les Grecs, reconnaissant les possessions et les coutumes des habitants. Guillaume de Champlitte, proclamé prince, divisa le pays en douze baronnies : en Achaïe, Patras fut donné à Guillaume Aleman, Vostitza à Hugues de Charpigny, Calavryta à Othe de Tournay et Chalandritza à Robert de Trémolay ; en Arcadie, Acova à Gautier de Rosières, Caritèna à Hugues de Bruyères, Veligosti à Mathieu de Walincourt et Nicli à Guillaume de Morlay ; en Messénie, Calamata à Geoffroy de Villehardouin et Gritzèna à un chevalier du nom de Luc ; en Tzaconie et dans le Magne, Geraki à Gui de Nivelet et Passavant au maréchal Jean de Neuilly. Les archevêques et les évêques, les ordres religieux militaires et d'autres chevaliers encore obtinrent également des fiefs.

En 1209, Guillaume de Champlitte fut rappelé en France par la mort de son frère Louis et mourut peu après son arrivée ; son neveu Hugues, qu'il avait laissé comme bail de la principauté, fut enlevé par la mort, à peine entré en charge. Les barons de Morée choisirent alors le compagnon d'armes du prince défunt, Geoffroy de Villehardouin, comme lieutenant (1209), puis comme prince de la Morée (1210). Au congrès de Ravennique, en mai 1210, furent organisés les évêchés et réglées les affaires ecclésiastiques. Cependant, en Morée, Geoffroy Ier cédait à Venise Coron et Modon.

Ainsi constituée, la principauté de Morée reçut quelques modifications au cours des règnes de Geoffroy Ier (1210-

Digitized by Google

1218) et de ses fils, Geoffroy II (1218-1245) et Guillaume (1245-1278) : le comte de Céphalonie et de Zante, Mathieu Orsini (1194-1238), bien qu'établi avant la croisade, se reconnut vassal de la principauté de Morée[1] ; en 1236, l'empereur Baudouin II céda à Geoffroy II, en reconnaissance de services rendus à l'empire, la suzeraineté du duché de Naxos, où régnait Angelo Sanudo et duquel relevaient les seigneuries des Cyclades, et celle des trois baronnies d'Eubée, Oréos, Chalcis et Caristo, possédées par la famille véronaise Dalle Carceri[2] ; puis en 1258, à la suite d'une guerre contre Venise et les seigneurs d'Eubée et d'Athènes, dans laquelle le seigneur d'Athènes avait été vaincu près du mont Carydi[3], Guillaume de Villehardouin étendit sa suzeraineté sur les États francs de la Grèce continentale : la seigneurie, depuis duché, d'Athènes aux seigneurs bourguignons de la Roche-sur-Ognon, le marquisat de Bodonitza ou des Thermopyles, fondé par Guido Pallavicini, et la seigneurie, depuis comté, de Salona tenu par les Autremencourt[4].

Mais, si le prince de Morée avait pu ainsi, peu à peu, élargir sa principauté, il dut, en 1262, après une guerre malheureuse contre l'empereur grec, céder à celui-ci, dans l'intérieur même de la principauté, trois importantes places fortes : Mistra, Monembasie et le Grand Magne. C'était pour les Français une perpétuelle menace, devant laquelle Guil-

1. Hopf, *Geschichte Griechenlands*, dans *Ersch-und Grüber'sche Encyclopœdie*, 1re sect., t. 85 et 86. Leipzig, 1867-1868, in-4°, t. I, p. 315 *a*.

2. *Ibidem*, p. 272 *a*.

3. Marino Sanudo Torsello, *Istoria del regno di Romania*, dans Hopf, *Chroniques gréco-romanes*. Berlin, 1873, in-8°, p. 103 et suiv.

4. Sur la chronologie des grands feudataires de Morée, voir plus loin la notice chronologique et, sur la géographie de la principauté de Morée, la notice géographique.

Digitized by Google

laume dut songer à se ménager de puissants alliés. Précisément, le nouveau roi de Naples, Charles d'Anjou, venait, au traité de Viterbe en 1267, de s'engager à faire la guerre à l'empereur Michel Paléologue, moyennant quoi l'empereur latin détrôné, Baudouin II, lui cédait la suzeraineté de la Morée ; pour s'allier plus étroitement avec lui, le prince Guillaume, qui n'avait pas de fils, donna en mariage sa fille et héritière Isabelle au jeune prince Philippe, fils du roi Charles (1271).

A la mort de Guillaume, survenue en 1278, la Morée passa ainsi sous la domination de la maison d'Anjou. Le prince Philippe étant mort en 1277, Charles Ier et son fils Charles II, qui ne pouvaient quitter leur royaume, prirent dans la chevalerie de Morée des baux pour les remplacer. Puis, en 1289, Isabelle de Villehardouin, veuve de Philippe d'Anjou, ayant épousé Florent de Hainaut, celui-ci devint prince de Morée et gouverna le pays jusqu'à sa mort en 1297 ; quatre ans après, Isabelle se maria une troisième fois en Italie, et revint en Morée avec son mari, Philippe de Savoie ; mais, en 1305, celui-ci fut déposé par Charles II et, en 1306, il eut pour successeur dans la principauté Philippe, prince de Tarente, fils du roi de Naples.

La maison d'Anjou essaya à cette époque de réorganiser la principauté ; douze hauts feudataires furent reconnus : le duc d'Athènes, le duc de Naxos, les trois seigneurs de Nègrepont, le marquis de Bodonitza, le comte de Céphalonie, les barons de Cariténa, de Patras, d'Acova et de Calavryta et le maréchal de la principauté.

Mais ces essais de réorganisation furent inefficaces, et le commencement du XIVe siècle marque une transition dans l'histoire de la Morée franque : au siècle de conquête a succédé une période de compétition et d'anarchie. Les princes

Digitized by Google

de la famille des Villehardouin, qui, par leur bravoure et leur habileté, avaient rendu cet État florissant, étaient alors remplacés par des princes étrangers qui envoyaient gouverner en leur lieu des baillis choisis bien souvent en dehors des familles franques du pays. Dans cette cour, autrefois plus magnifique que la cour d'un grand roi[1], où vivait la plus noble chevalerie du monde et où l'on parlait aussi bon français qu'à Paris[2], rares étaient devenus les descendants des conquérants, et on ne comptait plus que quelques familles françaises. Les routiers catalans avaient envahi le duché d'Athènes et à la bataille du lac Copaïs (1311) avaient tué le duc avec deux cents de ses chevaliers. Aux complications de la succession de Morée dans la maison d'Anjou vinrent s'ajouter les désirs d'indépendance des barons et les luttes des nouveaux venus : les Catalans (1310), la famille génoise des Zaccaria (1311), la famille florentine des Acciajuoli (1338), les Hospitaliers (1377), les Navarrais (1380), jusqu'à ce que la domination grecque, implantée à Monembasie, à Mistra et au Grand Magne en 1262, et qui pendant ce temps s'étendait peu à peu, eût englobé toute la péninsule en 1430.

Puis, après la prise de Constantinople en 1453, les Turcs envahirent la Grèce : en 1460, ils s'emparèrent du duché d'Athènes alors gouverné par François Acciajuoli, ainsi que du despotat grec de Morée : Négrepont résista jusqu'en 1470 ; l'occupation turque ne fut à peu près complète dans les Cyclades qu'en 1566 ; quant aux îles Ioniennes, elles échappèrent à la domination du Croissant et restèrent au pouvoir des Vénitiens jusqu'en 1797.

1. « La corte sua pareva maggior d'una corte d'un grand re » (Sanudo, dans *Chroniques gréco-romanes*, p. 102).
2. Muntaner, ch. 261.

Digitized by Google

La rencontre des Latins et des Grecs devait être d'une influence considérable sur la vie des deux races : pour les Francs elle marqua, en même temps qu'une floraison de la vie de cour et de la chevalerie et que des changements profonds dans le domaine économique, une date importante dans les relations de l'Occident et de l'Orient. Les Français n'abandonnèrent pas l'espoir de reconquérir Constantinople et leurs anciennes possessions de Grèce ; Charles de Valois, Louis II de Bourbon, le roi Charles VIII essayèrent de mettre ce projet à exécution. Ainsi l'esprit des Français fut attiré vers la Grèce, et le souvenir de la domination franque dans le pays et l'action de certains éléments latins qui s'y étaient conservés, contribuèrent à préparer le protectorat français que réalisa François Ier.

Un intérêt d'un autre genre s'attache encore à cette histoire : quels furent les sentiments des chevaliers français en présence des débris de la civilisation hellénique? Un renseignement curieux nous est donné par Robert de Clary : Johannis, roi de Blaquie, ayant entendu parler des prouesses de Pierre de Bracheux, le fit venir et lui demanda pourquoi il était venu à Constantinople. Et messire Pierre répondit : « Bah, fit-il, ne savez-vous pas comment Troie la grande fut détruite, ni par quel tour? » — « Oui, firent les Valaques et les Comains, nous l'avons bien ouï dire, il y a bien longtemps de cela. » — « Bah, fit messire Pierre, Troie fut à nos ancêtres, et ceux qui en échappèrent s'en vinrent demeurer là d'où nous sommes venus ; et pour ce qu'elle fut à nos ancêtres, nous sommes venus ici conquérir le pays[1]. » Vieille légende des origines troyennes, qu'on rencontre depuis l'époque mérovingienne jusqu'à Ronsard et qui trouve

1. Robert de Clary, fol. 126, r. 2, dans Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 79.

Digitized by Google

ici une application inattendue[1]. On peut rapprocher de cette réponse le passage de Raymond Muntaner, où le chroniqueur raconte l'histoire de dame Hélène, femme du duc d'Athènes, ravie par Paris, fils du roi de Troie Priam[2].

D'un grand intérêt est encore à ce sujet le bref du 13 février 1309, par lequel Innocent III réorganise l'archevêché d'Athènes, « mère des arts, cité de la science ». Peut-être pourrait-on voir là une indication des sentiments qu'inspiraient aux chevaliers francs les monuments de l'antiquité.

D'un autre côté, la conquête franque eut une influence favorable pour le développement de la Grèce : son commerce en fut accru et le pays devint prospère par suite de l'organisation de la principauté où, sous le régime féodal, les coutumes du pays et les propriétés des habitants furent sauvegardées ; tandis que le contact des chevaliers, leur bravoure et leur générosité apportaient de nouveaux éléments à la littérature et à la politique grecques, et que les Grecs y acquéraient la solidarité, le courage et la force et sentaient se réveiller en eux le sentiment national[3].

2° *Sources de l'histoire de la conquête de la Morée (1204-1311).*

Dans tous les domaines de la vie grecque contemporaine, il nous est encore possible de relever des souvenirs de l'établissement des Francs. Dans la langue d'abord, où se

1. M. Quignon, dans une brochure sur Robert de Clary (Cayeux-sur-Mer, 1908, p. 29), juge l'authenticité de ce passage suspecte. Que la réponse soit de Robert de Bracheux ou qu'elle ait été inventée par un clerc picard, elle ne nous renseigne pas moins sur les sentiments des lettrés du XIII^e^ siècle à l'égard de la Grèce.

2. Ch. 214.

3. Adamantios Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, tirage à part

Digitized by Google

retrouvent de nombreux mots d'origine latine apportés par les Francs avec les choses qu'ils désignent : Buchon nous dit qu'en Eubée στράδα désigne une route, et βία λάργα un long chemin[1]; parmi les noms géographiques, il en est qui dérivent des noms donnés par les Français, comme Santameri, Tremoula, Pendescouvi, de Saint-Omer, Tremolay, Montescovée[2]. Dans les mœurs : les îles Ioniennes ont beaucoup pris des manières italiennes ; à Naxos, à côté de la ville grecque se trouve une ville latine fort différente. Dans les légendes et les traditions populaires, comme la *chanson du château de la Belle*, où l'on voit « une belle fille de France aux robes franques » combattre pendant douze ans contre les Turcs[3]. Un historien attentif aux monuments du passé devrait, pour une histoire de la principauté de Morée, rechercher ces survivances et en tenir compte.

D'autres monuments témoignent encore de ce passé; ce sont les tours, châteaux, fortifications, églises et monastères de l'époque franque qui subsistent un peu partout dans la péninsule de Morée et la Grèce continentale, et dont les plus remarquables sont les châteaux de Mistra, de Clermont et de Caritèna, les fortifications de Chalcis, le porche de Daphni[4]. Ce sont encore les pierres tombales et inscriptions de cette époque, ainsi que les monnaies des divers seigneurs de la Morée, leurs sceaux et leurs armoiries[5].

du Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς Ἑταιρείας τῆς Ἑλλάδος. Athènes, 1906, in-8°, p. 456-459.

1. Buchon, *Journal de voyage en Grèce*, t. II, p. 168 (Bibl. nat., mss. nouv. acq. fr. 4692-4695).

2. Buchon, *La Grèce continentale et la Morée*. Paris, 1843, in-16, p. 506, 539 et 549. Ces trois noms se retrouvent dans cette chronique, § 527, 556 et 192.

3. Buchon, *Ibidem*, p. 401; *Journal*, t. II, p. 274, t. IV à la fin.

4. Buchon, *Atlas des Nouvelles Recherches*. Paris, s. d., in-fol.

5. Buchon, *Ibidem;* Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*.

Digitized by Google

Une troisième catégorie de documents historiques, de beaucoup la plus considérable, est constituée par les sources diplomatiques et narratives. Nous voudrions, dans la seconde partie de ce préambule, en donner un aperçu aussi complet que possible. Pour les sources de l'histoire de la quatrième croisade, qui ne rentrent pas exactement dans notre sujet, nous nous contenterons de renvoyer à la préface des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, par le comte Riant, où on trouve exposée de manière remarquable la méthode de recherche et de classification de ces sources[1], et pour la bibliographie au manuel des sources de l'histoire de France d'Auguste Molinier[2].

La recherche des sources de l'histoire de la quatrième croisade et de la principauté de Morée « a de nos jours successivement absorbé et peut-être abrégé l'existence de deux érudits opiniâtres, dont les noms resteront inséparablement attachés au sujet qu'ils ont enrichi de leurs découvertes, de Buchon en France et de Karl Hopf en Allemagne »; ainsi s'exprimait en 1876 un autre savant infatigable, le comte Riant[3]. Buchon recueillit et publia des textes de toutes sortes : Villehardouin, Henri de Valenciennes, une traduction de Muntaner, la version grecque et la version française de la chronique de Morée, ainsi que des documents d'archives fort nombreux; il avait même poussé ses recherches jusqu'en Grèce, et il avait commencé la publication de son récit de voyage. Tous ces matériaux devaient servir à une histoire

Paris, 1878, in-4°; *Sigillographie de l'empire byzantin*. Paris, 1884, in-4°.

1. *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*. Genève, 1877, in-8°, t. I, p. XIII, XXXVII.

2. Molinier, *les Sources de l'Histoire de France*. Paris, 1903, in-8°, t. III, p. 38 et suiv.

3. *Exuviæ*, t. I, p. XV.

Digitized by Google

de la Morée dont la mort ne lui permit que de publier le premier volume, en 1846[1].

Bien que ce dernier ouvrage mette en lumière toute une partie de cette histoire très peu connue jusqu'alors, la comparaison qu'on en peut faire avec l'*Histoire de la Grèce* de Karl Hopf montre quelle quantité de nouveaux documents Hopf amassa pour cette œuvre considérable[2]. Cependant les recherches de ces deux érudits n'ont pas épuisé la matière : nous avons eu depuis l'importante publication de la chronique aragonaise de Morée et les récents travaux de M. Ger-

1. Buchon, *Collection de chroniques nationales françaises :* Histoire de Constantinople, de Du Cange, Paris, 1826, 2 vol. in-8°; Geoffroy de Villehardouin et Henri de Valenciennes, Paris, 1828, in-8°; Chronique de Morée (chronique grecque), Paris, 1825, in-8°; Muntaner, Paris, 1827, in-8°. — *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française... dans les provinces démembrées de l'empire grec.* Paris, 1840, gr. in-8° (collection du *Panthéon littéraire*). — *Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII^e siècle* (notamment le texte grec de la Chronique de Morée et Muntaner). Paris, 1841, gr. in-8° (*Panthéon littéraire*). — *La Grèce continentale et la Morée.* Paris, 1843, in-16. — *La Grèce, les Cyclades et les îles Ioniennes en 1841*, dans la *Revue de Paris,* nouvelle série, t. X et suiv. Paris, 1843, in-8°. — *Nouvelles Recherches sur la principauté française de Morée.* Paris, 1843, 2 vol. in-8°. — *Excursion historique dans les îles de Tinos et d'Andros*, dans la *Revue indépendante*, t. XIII, p. 354. Paris, 1844, in-8°. — *Recherches historiques sur la principauté française de Morée.* Paris, 1845, 2 vol. in-8°. — *Histoire des conquêtes et de l'établissement des Français dans les États de l'ancienne Grèce...*, t. I seul paru. Paris, 1846, in-8°. — *L'Eubée, les Cyclades et les îles Ioniennes* (annoncé dans les *Recherches historiques* comme étant sous presse) n'a pas paru.

2. Hopf, *De historiae ducatus Atheniensis fontibus.* Bonn, 1852, in-8°. — *Veneto byzantinischen Analekten*, dans *Sitzungsberichte der phil. hist. Classe der Wiener Akadämie des Wissenschaft*, t. XXXII. Vienne, 1859, in-8°. — *Geschichte Griechenlands*, dans *Ersch-und Grüber'sche Encyclopœdie*, 1^re sect., t. 85 et 86. Leipzig, 1867-1868, in-4°. — *Chroniques gréco-romanes.* Berlin, 1873, in-8°.

Digitized by Google

land[1] ; il y a lieu de croire que nombre de textes et surtout de chartes sont encore à découvrir ; d'autres, déjà connus, sont encore à publier.

TEXTES NARRATIFS. — Pour les sources de l'histoire de la Morée, les textes littéraires, — comme aussi les textes diplomatiques, — sont d'origine très diverse, nous les diviserons en deux parties : textes romans et textes grecs.

Historiens romans. — Parmi les textes romans, un premier groupe d'historiens plus spécialement renseignés sur la conquête de Constantinople nous fournissent à l'occasion des indications sur les premiers temps de la principauté de Morée et du duché d'Athènes : ce sont Villehardouin, Henri de Valenciennes et Aubry de Troisfontaines.

Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, puis de Romanie, l'un des promoteurs de la quatrième croisade, nous en a laissé un récit en langue vulgaire qui est un des plus anciens textes historiques de la langue française[2]. Son ouvrage s'étend de 1197 à 1207 et a été dicté par l'auteur après cette année. On y trouve quelques renseignements sur l'arrivée à Modon de Geoffroy de Villehardouin, le neveu du chroniqueur, sa rencontre avec Guillaume de Champlitte et la conquête de la Morée par les deux chevaliers (§ 324-332).

L'histoire de l'empereur Henri de Constantinople par Henri de Valenciennes[3], qui, sans en être une continuation,

1. *Neue Quellen zur Geschichte des Erzbisthums Patras.* Leipzig, 1903, in-16. — *Geschichte des lateinischen Kaiserreichs von Konstantinopel.* Homburg von der Höhe, 1905, in-8°.

2. *La Conquête de Constantinople par Geoffroy de Villehardouin avec la continuation de Henri de Valenciennes*, par M. Natalis de Wailly. Paris, 1872, p. 1-301.

3. *Ibidem*, p. 303-421.

Digitized by Google

fait suite, en quelque sorte, à Villehardouin, donne tout au long le récit de la révolte du comte de Biandrate et des chevaliers Lombards contre l'empereur Henri. Celui-ci, pour ramener la paix, convoque à Ravennique un parlement auquel assistent Geoffroy de Villehardouin, le futur prince de la Morée, Othon de la Roche, seigneur d'Athènes, et Gautier des Tombes (§ 667-670). Mais les Lombards n'y étant pas venus, il les poursuivit jusque dans Thèbes, où les Grecs l'accueillirent par « un si grant polucrone de palpas et d'alcontes[1], et d'oumes et de femes, et si grant tumulte de tymbres, de tabours et de trompes, ke toute li terre en trembloit » (§ 672). Biandrate s'était réfugié à Négrepont; l'empereur passa dans l'île et finit par recevoir sa soumission; libre de ce côté, il retourna faire la guerre aux Bulgares (§ 680-688).

La chronique universelle d'Aubry de Troisfontaines, importante compilation écrite en latin vers 1240, renferme quelques indications sur les premiers temps de la principauté, ainsi que sur Athènes et les Cyclades[2].

Nous croyons devoir mentionner parmi les sources que nous étudions les principaux textes se rapportant à l'histoire des empereurs latins, suzerains des princes de la Morée. Ce sont, outre les historiens précédents : les chroniques universelles de Robert d'Auxerre[3], qui s'arrête à 1219, et de Guillaume d'Andres[4] (jusqu'en 1234), en latin; la chronique

1. Πολυχρονία, vivat; de pappas et d'archontes, c'est-à-dire de prêtres et de seigneurs grecs.

2. Éd. Scheffer-Boichorst, dans les *Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XXIII, p. 631-950; v. p. 885 et 938.

3. Éd. Holder-Egger, *Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XXVI, p. 219-287.

4. Éd. Heller, *Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XXIV, p. 684-773.

Digitized by Google

rimée des rois de France de Philippe Mousket[1], qui se termine en 1241; Ernoul qui a continué Guillaume de Tyr jusqu'en 1231[2]; les *Gestes des Chiprois* qui vont de 1135 à 1309[3]; les *Chronica regni Sicilie* (1189-1243) de Richard de San Germano[4]; les Annales d'André Dandolo[5] jusqu'en 1310, qui contiennent quelques renseignements sur la Morée; enfin le passage de Baudouin d'Avesnes reproduit par N. de Wailly à la fin de son édition de Villehardouin[6].

Pour l'histoire générale de la Morée au XIII^e^ siècle, nous possédons deux textes importants : l'*Istoria del regno di Romania* de Sanudo et la Chronique de Morée.

Marino Sanudo Torsello, surnommé le Vieux, citoyen de Venise et parent des ducs de Naxos, n'est point seulement l'auteur du *Liber secretorum fidelium crucis*[7] et du *De recuperatione Terræ Sanctæ*, où il expose un projet de croisade, et de plusieurs lettres importantes pour l'histoire de l'Orient latin[8]; on lui doit aussi une histoire de Romanie que

1. Éd. Reiffenberg. Bruxelles, 1836-1838, 2 vol. in-4°.

2. Éd. Mas Latrie, pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1871, in-8°.

3. Éd. G. Raynaud, pour la Société de l'Orient latin. Genève, 1887, in-8°.

4. Éd. dans les *Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XIX, p. 321-384.

5. Éd. Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. XII, p. 1-523; v. 336, 363, 364, 373, etc.

6. P. 423. — Nous n'indiquons que les sources principales; on en trouvera une liste plus étendue dans l'ouvrage de M. Gerland, *Geschichte des lateinischen Kaiserreichs von Konstantinopel*, 1re partie, p. 252 et suiv.

7. Éd. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, t. II, p. 1-281.

8. Bongars en a publié vingt-trois, de 1325 à 1329, dans les *Gesta*, t. II, p. 289-316; puis le biographe de Sanudo, Kunstmann, en a imprimé dix, de 1329 à 1334, dans les *Studien über Marino Sanudo* (dans Académie de Munich, *Abhandlungen*, Hist. Cl. VII [1855], p. 753); cinq autres lettres et trois mémoires, compre-

Digitized by Google

sa mort, arrivée peu après 1343, laissa inachevée. Cette histoire ne nous est pas parvenue dans le texte original latin, mais Hopf en a publié une traduction italienne[1] qui remonte vraisemblablement au XIV^e^ siècle. Le récit de Sanudo a été rédigé entre 1328 et 1343; Hopf le considère à juste titre comme la source principale de l'histoire de la Morée après les chartes et autres documents diplomatiques. En effet, bien que les indications chronologiques y fassent défaut, il est plus exact dans l'énoncé des faits et doit être préféré sous ce rapport à la chronique de Morée dont toute une partie est légendaire.

Il convient d'ajouter à cette histoire de Romanie un fragment de récit en latin[2] relatant la prise de Constantinople par Michel Paléologue en 1261, la fuite de l'empereur Baudouin II et son passage en Morée, fragment que Hopf croit être une partie de quelque lettre de Sanudo inconnue jusqu'ici.

Avant de parler de la Chronique de Morée qui se rattache à la fois aux historiens grecs et aux historiens romans, nous allons compléter la liste de ces derniers, en rappelant qu'il faut aussi consulter les historiens des Vêpres siciliennes[3], soulèvement qui n'est pas sans quelque lien avec les démê-

nant les années 1334 à 1337, ont été retrouvés par MM. Dorez et de La Roncière et publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LVI [1895], p. 21-44).

1. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. XV-XXIII, 99-170.

2. *Chroniques gréco-romanes*, p. XXIII, 171-174.

3. Voir à ce sujet le récit anonyme de *la Conspiration de Jean Prochyta*, dans Buchon, *Chron. étr.*, p. 737; pour la bibliographie, voir Molinier, *les Sources de l'Histoire de France*, t. III, p. 167-168, n^os^ 2771 et suiv.

Rappelons encore que certaines poésies se rattachent à l'histoire de la Morée, comme la *Plainte de Constantinople* par Rutebeuf (éd. Jubinal, Paris, 1874, in-16, t. I, p. 117) et les poésies du prince Geoffroy I^er^ (Buchon, *Recherches et matériaux*, 1^re^ partie, p. 419).

Digitized by Google

lés de Charles d'Anjou et de Michel Paléologue, et en mentionnant les Annales vénitiennes de Stephano Magno[1] dont quelques pages ont trait à l'histoire de la Grèce au XIII[e] siècle ; les histoires du célèbre florentin Giovanni Villani[2] qui rapporte dans son récit certains faits de l'histoire de Constantinople et de la Morée, notamment la prise d'Athènes par les Catalans (1311) ; enfin les importantes chroniques de Muntaner[3].

Raymond Muntaner, né en 1255 à Peralada en Catalogne, entra au service de Roger de Flor et partit avec lui en 1302 pour l'expédition d'Orient. Après avoir combattu quelques temps sous les ordres de l'empereur Andronic, les Catalans, à la suite d'une trahison des Grecs, se retournèrent contre leur maître, ravagèrent l'empire, puis vinrent se mettre au service du duc d'Athènes. Mais des dissensions éclatèrent entre la Compagnie et le duc Gautier, qui marcha contre eux avec ses chevaliers ; la rencontre eut lieu au bord du lac Copaïs, les chevaliers français s'élancèrent dans le marais, dont l'herbe cachait le fond mouvant, et, s'enfonçant dans la vase et bientôt immobilisés, ils périrent tous de la main des Catalans (15 mars 1311). « Et ainsi, dit Villani, les délices des Latins, anciennement acquises par les Français qui étaient les plus délicats et de meilleure condition qu'en aucun pays du monde, furent détruites et ruinées par d'aussi méchantes gens[4]. » On doit, en effet, considérer ce désastre comme le terme de la période prospère de l'histoire de la principauté, et la fin de la « conquête de la Morée », pour employer l'expression de notre chroniqueur anonyme. Muntaner avait

1. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. XXIV, XXVI, 179-182.
2. Éd. Recanati, dans Muratori, *Rer. Ital. script.*, t. XIII.
3. Éd. Bofarull. Barcelone, 1860, in-8° ; trad. franç., dans Buchon, *Chroniques étrangères*, p. 217-564.
4. Livre V, ch. 50. — Muratori, t. XIII, p. 380 *ab*.

Digitized by Google

été le témoin de la plupart de ces événements. Il en consigna le récit dans ses chroniques[1], qu'il commença après 1325 et dut achever en moins de dix ans, car il mourut à Valence en 1336.

La Chronique de Morée. — On désigne d'une façon générale sous le nom de *Chronique de Morée* un ensemble de chroniques écrites en diverses langues et relatives à l'histoire de la principauté française de Morée. La valeur documentaire de ces chroniques, à l'examen de laquelle nous consacrons une partie du chapitre suivant, n'est pas aussi importante qu'on pourrait le croire, car le commencement du récit est de caractère légendaire. Plusieurs versions nous en sont parvenues :

1° Une chronique française en prose et anonyme, intitulée *Livre de la conqueste de la princée de l'Amorée.* Elle comprend le récit des événements qui se déroulèrent de 1095 à 1304, et elle est précédée d'une table chronologique qui la prolonge jusqu'en 1333. L'unique manuscrit de cette chronique est une copie de la fin du XIV^e^ siècle ou du commencement du XV^e^, qui, après avoir fait partie de la librairie des ducs de Bourgogne, et plus récemment des bibliothèques de Jaerens et de Van Hultem, appartient maintenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles. On en trouvera plus loin la description et le texte.

2° Une chronique aragonaise de Juan Fernandez de Heredia, grand maître des Hospitaliers. Cette chronique est intitulée *Libro de los fechos et conquistas del principado de la Morea;* le récit s'étend de 1197 à 1377. On en doit

1. L'expédition de Romanie remplit quarante-cinq chapitres (199 à 244); les chapitres 235 à 244 se rapportent plus directement à la Morée.

Digitized by Google

une excellente édition, avec traduction en regard, à M. Morel-Fatio [1].

3° Une *Istoria della Morea*, en italien, qui se rapporte aux années 1097 à 1292. Hopf la découvrit dans un manuscrit de la bibliothèque Saint-Marc à Venise, à la suite de l'*Istoria del regno di Romania* de Sanudo, et la publia dans les *Chroniques gréco-romanes* [2].

4° Le Χρονικὸν τοῦ Μορέως, décrit ci-dessous parmi les historiens grecs.

Historiens grecs. — Le Χρονικὸν τοῦ Μορέως est un poème en grec vulgaire, écrit en vers politiques, et s'étendant de 1095 à 1292 environ. Il nous a été transmis dans cinq manuscrits respectivement conservés à Berne, à Copenhague, à Paris (2 manuscrits) et à Turin ; ces manuscrits peuvent se ramener à deux types : au manuscrit de Copenhague, le plus complet, se rattache le manuscrit de Turin, tandis que d'après le manuscrit de Paris B. N. grec 2898 sont copiés celui de Berne et l'autre manuscrit de Paris (B. N. grec 2753).

Le manuscrit de Copenhague (Havniensis 57) [3] est du XIV^e^ siècle ou du commencement du XV^e^ ; il s'y trouve des lacunes de quelques feuillets, notamment au commencement et à la fin. Ce manuscrit a successivement appartenu à

1. *Libro de los fechos... Chronique de Morée aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, publiée et traduite pour la Société de l'Orient latin par Alfred Morel-Fatio. Genève, 1885, in-8°.

2. *Chroniques gréco-romanes*, p. XLII-XLIII, 414-468. — Le texte de la chronique italienne occupe les fol. 26 à 48 v°, et non 25 v° à 49 v°, comme dit Hopf, du manuscrit Marc. App. Ital. Cl. VII, n° 712.

3. Dans le cours de cette étude, nous le désignerons par un H, comme l'a fait Schmitt; P représentera le principal manuscrit de Paris et T celui de Turin.

Digitized by Google

Thomas Bartholin, puis à Hans Gram, professeur de l'Université de Copenhague, qui le donna à Fabricius; celui-ci mourut en 1735, et en 1774 ses livres et ses papiers furent acquis par la bibliothèque de l'Université de Copenhague[1].

Le manuscrit de Paris B. N. grec 2898 est du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle ; il a fait partie de la bibliothèque de François I^er^ à Fontainebleau[2], puis de celle de Henri II dont le chiffre entrelacé à celui de Catherine de Médicis se trouve sur la couverture[3]. Le texte de la Chronique de Morée y est précédé d'un poème en grec vulgaire sur la guerre de Thésée et des Amazones. Il porte sur le titre une mention de la main d'Ange Vergèce[4]. Quant au manuscrit B. N. grec 2753, c'est une simple copie du précédent, faite au XVII^e^ siècle[5].

Le manuscrit de Berne Gr. 509 est du XVI^e^ siècle, copié également sur le premier manuscrit de Paris. Il a probablement appartenu à Bongars, car la bibliothèque de l'auteur des *Gesta Dei per Francos* a été incorporée à la bibliothèque de Berne[6].

Le manuscrit de Turin B. II. I. est aussi du XVI^e^ siècle. Il peut être classé avec le manuscrit de Copenhague, auquel il est fort inférieur pour la correction[7].

La plus récente édition de la chronique grecque est celle de John Schmitt[8] qui a donné en regard les textes de Paris et de Copenhague, en indiquant en note les variantes du

1. Schmitt, *The Chronicle of Morea*. Londres, 1904, in-8°, p. XVI.
2. *Ibidem*, p. XVI.
3. Cf. Buchon, *Chroniques étrangères*, p. II *b*.
4. *The Chronicle of Morea*, p. XVI.
5. *Ibidem*, p. XVII.
6. *Chroniques étrangères*, p. X *a*; *The Chronicle of Morea*, p. XVIII.
7. *Ibidem*, p. XVIII.
8. *The Chronicle of Morea*, Τὸ Χρονικὸν τοῦ Μορέως, by John Schmitt. Londres, 1904, in-8°.

Digitized by Google

texte de Turin. Nous n'avons donc pas là une édition critique qui serait, il est vrai, fort difficile, peut-être impossible à établir; en outre, l'éditeur a fait dans la transcription certaines rectifications inexactes, notamment des fautes d'accent qui occasionnent des erreurs de versification. Cependant, pour la correction, cette édition est en général bien préférable à celle de Buchon.

Cette chronique grecque a été utilisée sous le titre Περὶ τοῦ ποτὲ ἐπῆραν οἱ Φράγγοι τὸν Μωρέαν dans la chronographie dite de l'évêque Dorothée de Monembasie[1] qui la résume d'une manière assez complète. Dorothée a lui-même servi de source au géographe Meletius[2].

Les principaux historiens byzantins à consulter pour l'histoire de la Morée sont : Nicétas, Acropolite, Pachymère et Grégoras.

Nicétas Acominate, frère de l'archevêque d'Athènes, Michel, écrivit une histoire de l'empire byzantin en vingt et un livres, allant de 1118 à 1206[3]. Les derniers livres, consacrés à la quatrième croisade, contiennent quelques renseignements sur la conquête de la Morée.

Georges Acropolite, né à Constantinople en 1220, a relaté l'histoire des deux empires latin et grec de 1204 à 1261[4]. On peut encore y trouver des renseignements sur l'expé-

1. Βιβλίον ἱστορικὸν περιέχον ἐν συνόψει διαφόρους καὶ ἐξόχους ἱστορίας..., par l'archevêque Dorothée de Monembasie. Venise, 1631, in-4°. — Les passages se rapportant à l'histoire de la Morée ont été reproduits par Buchon dans les *Chroniques étrangères*, p. XVI-XLIII. — Sur la chronographie dite de Dorothée, voy. Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 550-572.

2. Meletius, Γεωγραφία παλαιὰ καὶ νέα. Venise, 1728, in-fol.

3. Nicetæ Choniatæ *Historia*, ex rec. I. Bekkeri. Bonn, 1835, in-8°.

4. Georgii Acropolitæ *Annales*, recogn. I. Bekkerus. Bonn, 1836, in-8°.

Digitized by Google

dition du prince Guillaume de Morée en Thessalie et en Pélagonie et sa défaite à Castoria (1259).

De Nicétas et d'Acropolite dérive le récit d'Ephræmius[1] qui dit quelques mots de la campagne des Français en Grèce en 1204 et en 1205.

Georges Pachymère, dans sa vie des empereurs Michel et Andronic Paléologue[2] (1258-1308), et Nicéphore Grégoras, dans son histoire byzantine de 1204 à 1358[3], nous renseignent sur l'empire latin et relatent en outre les combats des Francs contre les Grecs en Morée, en Épire, en Eubée et dans les Cyclades ; l'expédition des Catalans y est aussi racontée, mais Pachymère, qui s'arrête en 1308, ne les mène que jusqu'à leur arrivée au cap Cassandria en Chalcidique, tandis que Grégoras expose tout au long l'alliance, puis le différend entre les Catalans et le duc d'Athènes, et fait un récit fort important de la défaite de Gautier de Brienne au lac Copaïs[4].

Quelques textes grecs assez courts et de moindre intérêt sont encore à consulter sur cette époque :

Chalcocondylas qui fournit quelques renseignements sur l'histoire de la Grèce au commencement du XIV^e^ siècle[5].

La vie de sainte Théodora Petralipha[6] par le moine Job; Théodora épousa Michel-Ange Comnène, despote d'Épire et en eut deux filles : l'une, Anne, fut la femme de Guillaume de

1. Ephræmius, ex rec. I. Bekkeri. Bonn, 1840, in-8°.

2. Georgii Pachymeris *De Michaele et Andronico Palæologis libri tredecim*, recogn. I. Bekkerus. Bonn, 1835, 2 vol. in-8°.

3. Nicephori Gregoræ *Byzantina historia...*, cura L. Schopeni. Bonn, 1829-1855, 3 vol. in-8°.

4. *Ibidem*, l. VII, ch. 7, t. I, p. 251 et suiv.

5. Chalcocondylas, ex rec. I. Bekkeri. Bonn, 1843, in-8°.

6. Buchon, *Nouvelles Recherches*, t. I, p. 403; t. II, p. 401-405 (texte).

Digitized by Google

Villehardouin, l'autre, Hélène, épousa Mainfroy et lui apporta en dot quatre forteresses d'Épire, possessions qui passèrent ensuite au vainqueur de Mainfroy, Charles d'Anjou.

Un poème grec intitulé ἡ Ἅλωσις τῆς Κωνσταντινουπόλεως[1] sur l'histoire de Constantinople prise par les croisés en 1204 et reprise en 1261 par Michel Paléologue.

Enfin, deux fragments du moine Théodule[2] sur l'expédition des Catalans en Romanie.

TEXTES DIPLOMATIQUES. — Les documents diplomatiques concernant l'histoire de la Morée au XIII^e^ siècle sont dispersés et en partie inédits; aussi il ne saurait être question d'en dresser ici un catalogue. Nous nous bornerons à indiquer, aussi complètement que nous pourrons, les recueils imprimés et les principaux fonds d'archives et collections de manuscrits où l'on doit les chercher.

Parmi les imprimés, citons d'abord les ouvrages spécialement consacrés à l'histoire de Constantinople et de la Grèce :

L'*Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français*, par Du Cange (1657) contient, à la fin, un recueil de chartes et autres pièces d'archives tirées principalement du Trésor des Chartes.

Buchon a publié un certain nombre de documents dans les *Recherches et matériaux* (2^e^ partie), dans les *Recherches historiques* (t. I, annexe B et en note *passim*; t. II, recueil de diplômes des princes et des hauts barons d'Achaïe, p. 369 à 502), dans les *Nouvelles Recherches*

1. Buchon, *Recherches historiques*, t. II, p. 335.
2. Éd. dans *Anecdota græca* de Boissonade. Paris, 1830, in-8°, t. II, p. 188 et suiv.

Digitized by Google

(texte des diplômes au t. II) et dans l'*Histoire de Morée* (en note, quelques textes peu étendus et des extraits).

Miklosich et Müller ont imprimé en 1866 un recueil de diplômes grecs du moyen âge[1]. Au tome troisième de cette publication se trouvent quelques actes intéressants, notamment pour Charles de Valois et sa fille Catherine.

Dans les *Veneto-byzantinischen Analekten*[2] et la *Geschichte Griechenlands*, Hopf renvoie en note à de nombreux documents inédits; dans son recueil de *Chroniques gréco-romanes*, il publie un certain nombre de pièces pour l'histoire de la Morée au XIII^e^ siècle : une liste des seigneurs de Grèce du commencement du XIV^e^ siècle[3], le journal de la dépense de l'hôtel du prince de Morée Philippe de Savoie[4], le catalogue des gouverneurs vénitiens de Grèce[5], enfin d'importants tableaux généalogiques dressés d'après des documents en partie inédits[6].

On peut encore trouver de nombreux documents en des ouvrages très divers, dont nous citons les principaux :

L'*Histoire généalogique de la maison de Savoie* de Guichenon contient quelques actes concernant Philippe de Savoie, prince de Morée[7].

Canciani a publié dans les *Barbarorum leges antiquæ*[8] le texte des Assises de Romanie.

1. Miklosich et Muller, *Acta et Diplomata græca mædii ævi*. Vienne, 1860-1871, 4 vol. in-8°.
2. Dans les *Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der Wiener Akademie der Wissenchaft* (t. XXXII). Vienne, 1859.
3. *Chroniques gréco-romanes*, p. 177-178.
4. *Ibidem*, p. 231-235.
5. *Ibidem*, p. 371-413.
6. *Ibidem*, p. 496-536.
7. Turin, 1780, 5 vol. in-fol., t. IV, 1^er^ partie, p. 102 et suiv.
8. Venise, 1785, 5 vol. in-fol., t. III, p. 493.

Digitized by Google

Pour les actes des comtes de Brienne, ducs d'Athènes, il faut consulter le *Catalogue des actes des comtes de Brienne*[1] et le *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*[2] de M. d'Arbois de Jubainville.

Parmi les documents relatifs à l'histoire du commerce et des possessions de Venise dans le Levant, publiées par Tafel et Thomas[3], il en est un grand nombre qui se rapportent à l'histoire de la Morée, notamment à l'établissement de l'empire latin et au partage de la Grèce en 1204, ainsi qu'aux possessions des Vénitiens en Morée.

Dans les *Archives de l'Orient latin*, on trouverait aussi quelques indications, notamment sur les Usages de Naxos, dont M. Viollet a donné un fragment au public[4].

Plusieurs publications de ces dernières années nous renseignent sur l'expédition de Thibaud de Chépoy pour le compte de Charles de Valois, notamment la *France en*

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIII (1872), p. 141.

2. Troyes-Paris, 1855, in-8°, p. 332 (testament de Gautier V, de Brienne, duc d'Athènes; M. d'Arbois le date, par erreur, de 1312 (n. st.), le mercredi 10 mars ne pouvait être qu'en 1311, ce qui s'accorde d'autre part avec les dates données pour la bataille du lac Copaïs [15 mars 1311]). — On trouve encore dans ce volume une charte du prince Geoffroy Ier datée de Corinthe 1216.

3. Tafel et Thomas, *Fontes Rerum Austriacarum*, 2e sect., vol. 12-14. Vienne, 1856-1857, in-8°. Ces trois volumes comprennent les années 814 à 1299. — L'ouvrage a été continué par Thomas dans la *Deputazione veneta di storia patria* sous le titre de *Diplomatarium Veneto-Levantinum*. Le premier volume seul nous intéresse (Venise, 1880, gr. in-8°) et comprend les années 1300 à 1350. — Un certain nombre de documents inédits recueillis par Thomas ont été cités par Heyd dans son *Histoire du commerce du Levant* (trad. Furcy-Raynaud. Leipzig, 1885-1886, 2 vol. in-8°) sous cette désignation : « Tafel et Thomas, inéd. »

4. *Archives de l'Orient latin*. Paris, 1881, in-8°, t. I, p. 613.

Digitized by Google

Orient de M. Delaville le Roulx[1], un article de M. Moranvillé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[2], un autre de M. Joseph Petit dans le *Moyen-Age*[3] et l'*Histoire de la marine française* de M. de la Roncière[4].

Les lettres des papes du XIII^e^ siècle et du commencement du XIV^e^, en partie inédites, sont aussi d'une grande importance pour l'histoire de la Morée.

Parmi les fonds d'archives où se trouvent encore des documents inédits sur la période de l'histoire de la Morée qui nous occupe, il faut citer :

A Paris, le Trésor des Chartes, dont quelques chartes comprises dans la layette *Empereurs de Constantinople* sont inédites[5].

A Naples, les archives angevines, de tout premier ordre pour l'histoire de la principauté pendant la période angevine. Elles ont été utilisées par Buchon[6] et par Hopf[7] ; mais la plupart des textes restent encore à publier. Le livre que M. Durrieu leur a consacré est un précieux instrument de recherche[8].

A Venise, les archives de la Sérénissime République où ont puisé Tafel et Thomas et qui contiennent des documents importants, étant donné l'influence et les possessions de

1. Paris, 1886, 2 vol. in-8°, t. I, p. 40 et suiv.
2. T. LI (1890), p. 63.
3. T. X (1897), p. 224.
4. Paris, 1899, in-8°, t. I, p. 211.
5. Ce sont : J 509, n^os^ 10 et 15 ; J 510, n^os^ 21 *ter*, 23, 24 et 24 *bis*.
6. *Nouvelles Recherches*, t. I, p. 208 ; t. II, p. 303.
7. *Geschichte Griechenlands*, *passim*.
8. *Les Archives angevines de Naples*. Paris, 1886-1887, 2 vol. in-8° (fasc. 46 et 51 de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). Le second volume contient une table des personnages français mentionnés dans les registres.

Digitized by Google

Venise en Grèce. Les principaux fonds sont : les *Misti* ou délibérations du Sénat, dont il ne reste malheureusement pour les 14 premiers volumes (1293-1331) que les rubriques, publiées par M. Giomo dans l'*Archivio Veneto*[1]; les *Commemoriali* ou registres de faits mémorables, dont la publication a été entreprise par M. Predelli[2]; le *Liber plegiorum* également publié par M. Predelli[3]; les *Patti* et les *Pacta Ferrariæ* souvent cités par Hopf dans son histoire de la Grèce.

A Turin, les Archives de l'État qui contiennent dans le fonds *Acaja* des documents sur la Morée, notamment sur Philippe de Savoie.

A Mons, les archives du comté de Hainaut, où l'on trouve des chartes concernant le prince de Morée, Florent de Hainaut.

A Malte, les archives des Hospitaliers étudiées par M. Delaville le Roulx[4], source principale du *Cartulaire* (1100-1310)[5], où l'on rencontre quelques chartes relatives à la Morée.

1. Vol. XVII, p. 126, 251; XVIII, p. 40, 315; XIX, p. 90; XX, p. 81, 293; XXIII, p. 406; XXIV, p. 82, 309; XXVII, p. 91, 374; XXIX, p. 403; XXX, p. 153; XXXI, p. 179.

2. R. Predelli, *I Libri commemoriali della Republica di Venezia*. Venise, 1873-1883, 3 vol. in-8°.

3. R. Predelli, *Il « Liber comunis »*... Venise, 1872, in-8°.

4. J. Delaville le Roulx, *les Archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*. Paris, 1883, in-8°.

5. J. Delaville le Roulx, *Cartulaire des Hospitaliers*. Paris, 1894-1906, 4 vol. in-fol.

Digitized by Google

CHAPITRE I.

La Chronique de Morée.

Parmi les sources principales de l'histoire de la principauté de Morée figure, on l'a vu précédemment, un ensemble de quatre chroniques : française, grecque, italienne et aragonaise, qu'on désigne sous le nom général de Chronique de Morée. Ces textes divers relatent l'histoire de la Morée pendant tout le XIII[e] siècle. On y trouve d'abord, à la suite d'un court résumé de la première croisade, un historique de la quatrième croisade (1203), offrant quelque rapport avec le récit de Villehardouin et qui est suivi de divers renseignements sur l'empire latin de Constantinople (1204-1261). Après cette première partie, le chroniqueur entre de plain-pied dans son sujet et rapporte l'histoire de la conquête de la Morée : le récit de la campagne de 1204-1205 et des règnes des princes Guillaume de Champlitte (1205-1209), Geoffroy I[er] de Villehardouin (1210-1218) et Geoffroy II présente, malgré son peu d'étendue, beaucoup de confusions et d'inexactitudes historiques. Le règne du prince Guillaume de Villehardouin (1245-1278) fait le centre du récit et le prince semble le héros favori du chroniqueur. Après la mort de Guillaume, se place le gouvernement beaucoup moins glorieux des baux préposés par les rois de Naples, puis celui de la princesse Isabelle de Villehardouin (1289-1307), d'abord conjointement avec son second mari, Florent de Hainaut (1289-1297), puis avec son troisième époux, Philippe de Savoie (1301-1307).

C'est à cette époque que s'arrêtent la plupart des versions

Digitized by Google

de la Chronique de Morée : la chronique grecque et la chronique italienne en 1292, la chronique française en 1305. Toutefois, la table chronologique qui précède cette dernière s'étend jusqu'en 1333. De plus, la chronique aragonaise continue le récit jusqu'en 1377, époque à laquelle les Hospitaliers achetèrent la Morée à la reine Jeanne de Naples; mais cette dernière partie, écrite à l'aide d'autres sources, n'a plus aucun lien avec ce que nous appelons la Chronique de Morée, chronique écrite dans le pays pour y perpétuer le souvenir glorieux des luttes des conquérants et dont le texte français et le poème grec sont les versions principales.

Les deux chroniques française et grecque ont, en effet, d'étroites relations entre elles et se complètent mutuellement : le poème grec est en général plus étendu pour l'histoire de la conquête de Constantinople et le règne des trois premiers princes de Morée (1204-1245). Dans la suite, les deux versions se suivent d'assez près, chacune d'elles rapportant çà et là des détails qu'on ne trouve pas dans l'autre. En 1292 la chronique grecque s'arrête; mais le récit de la chronique française continue jusqu'en 1305.

La chronique italienne est fort résumée et suit de très près le poème grec. Elle n'a donc qu'une valeur secondaire.

La chronique aragonaise est une œuvre tout à fait à part et, à un certain point de vue, nouvelle. L'auteur, Juan Fernandez de Heredia, grand maître des Hospitaliers, n'a pas eu en vue, comme les auteurs anonymes des versions française et grecque, de rappeler à leurs compatriotes de Morée la mémoire de la conquête, mais bien plutôt d'écrire une histoire des événements qui ont précédé l'établissement des Hospitaliers en Morée (1377-1381). Pour cela, il a puisé la plupart des renseignements sur les temps qui s'écoulèrent de 1204 à 1301 dans la Chronique de Morée; le reste est pris

Digitized by Google

à d'autres sources. C'est en raison des rapports qui existent entre la première partie de la chronique de Heredia et la Chronique de Morée que nous aurons à parler de la chronique aragonaise, œuvre distincte, avons-nous dit, par bien des caractères, des récits anonymes, grec et français, et qui devient originale à partir de 1302.

Il ne semble pas que la Chronique de Morée ait été fort répandue; les manuscrits en sont peu nombreux; seul, en effet, le poème grec nous est parvenu en plus d'un manuscrit, et elle a été rarement citée ou utilisée en d'autres ouvrages. Elle a, nous l'avons vu, servi de source à la chronique de Dorothée et à la géographie de Mélétius. On la trouve citée dans le *Liber consuetudinum imperii Romaniæ* : l'introduction des *Assises de Romanie*, rédigées à Venise en 1453, contient un court résumé historique présentant des rapports étroits avec la Chronique de Morée, notamment au sujet du récit légendaire de l'union de Geoffroy II avec la fille de l'empereur de Constantinople Robert. Ce résumé renferme ces quelques mots sur l'empereur Baudouin II, « et da puoi la morte del padre si fo imperador longamente, ma puo ei parse, e si ando in ponente, sicome in lo *Libro della conquista* apertamente se declara »[1]. L'ouvrage ici invoqué est, à n'en point douter, quelque rédaction de la Chronique de Morée dont la version française commence ainsi : « C'est le *livre de la conqueste* de Costantinople et de l'empire de Romanie, et dou pays de la princée de Morée... »

Valeur historique. — La valeur historique de la Chronique de Morée a été diversement appréciée depuis l'époque de sa première publication : la chronique fut considérée

1. Canciani, *Barbarorum leges antiquæ*, p. 499, 1er paragraphe.

Digitized by Google

par Buchon, qui la découvrit, comme la source principale de l'histoire de la Morée, et fut largement utilisée dans son *Histoire des conquêtes des Français en Grèce*. Mais en 1868 Hopf, dans l'*Histoire de la Grèce*, puis en 1873 dans les *Chroniques gréco-romanes*, déclara surfaite la valeur de ce « poème romantique »[1], le classant ainsi parmi les sources de second ordre, après les documents d'archives et l'histoire de Romanie de Sanudo[2]. Plus récemment, M. Adamantiou a montré toute l'importance de notre texte pour l'étude des institutions féodales et de la géographie de la Grèce[3]. C'est en tempérant les vues de Hopf par le jugement de M. Adamantiou, que l'on pourra déterminer exactement la valeur historique de la chronique.

Toute une partie du récit a un certain caractère légendaire et épique, caractère de récit transmis de bouche en bouche et, de ce fait, nécessairement soumis à des déformations et des confusions portant sur les faits et les personnes, mais qui, malgré toutes les inexactitudes qu'il contient, repose sur un fond d'événements réels : tel est le cas, en général, de la Chronique de Morée jusqu'à la mort de Geoffroy II (1245), et en particulier des récits de certains faits advenus sous les règnes des trois premiers princes (1205-1245), comme l'arrivée du Champenois en Morée, l'histoire du prétendant Robert et le mariage de Geoffroy II.

Le récit de la quatrième croisade, qui remplit presque toute la première partie et qui est assez développé, surtout dans la chronique grecque, est généralement conforme, quant aux faits, à celui de Villehardouin ; il faut pourtant noter dans la Chronique de Morée des différences qui sont toutes

1. Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 202 *b*.
2. Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. XXI.
3. Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 474 et *passim*.

Digitized by Google

au détriment de l'exactitude historique de la Chronique. Le comte de Blois est appelé comte de Toulouse (version française, § 5, 8, 67; version grecque, v. 134, 182, 199, 301, 996[1]). Le marquis de Montferrat est considéré comme le frère de la reine de France (§ 10; gr., v. 212). La diversion sur Constantinople est présentée comme l'œuvre du pape qui aurait été prié par Alexis le Jeune de faire rétablir sur le trône Isaac l'Ange (§ 31-33; gr., v. 483-509). Après la première prise de la ville par les Français et le rétablissement d'Isaac aurait eu lieu une courte révolte des Grecs, à la suite de laquelle les croisés, pour éviter de nouvelles occasions de désordres, seraient partis de la ville pour Jérusalem, les Grecs devant les suivre à peu de jours de distance; pendant ce temps se serait produite la révolution faite par Murzuphle (§ 51-56; gr., v. 707-869); dans Villehardouin, au contraire, les Français ne quittent pas l'empire, et c'est pendant leur séjour que Murzuphle s'empare du pouvoir, ce qui force les croisés à prendre une seconde fois la ville et à s'y établir définitivement.

La conduite des croisés se trouve donc pleinement justifiée dans la Chronique de Morée : d'une part, le changement de direction est attribué au pape, et, de ce fait, l'abandon du passage en Terre Sainte et la prise d'une ville chrétienne, Constantinople, sont considérés comme une œuvre pie; d'autre part, les croisés ne laissent le voyage de Syrie qu'à leur corps défendant, obligés, au moment d'arriver en Terre Sainte, de retourner à Constantinople pour rétablir l'ordre. Cette explication est-elle l'œuvre du chroniqueur ou a-t-elle été empruntée par lui à des sources écrites ou orales? On ne saurait le dire. Toujours est-il que

1. Numérotation de l'édition de Schmitt.

Digitized by Google

ce récit de la quatrième croisade ne contient rien d'original qu'il faille retenir pour vrai. Toutefois, il constitue une introduction substantielle à l'histoire de la conquête de la Morée.

L'historique de l'empire latin de Constantinople est beaucoup plus résumé et fort peu exact. La mort de Boniface, roi de Salonique, y précède celle de l'empereur Baudouin (§ 69-71; gr., v. 1030-1161). Le chroniqueur fait succéder à Baudouin I[er] l'empereur Robert qu'il considère comme le frère de celui-ci et le père de Baudouin II; et l'unique événement placé sous le règne de Robert est le prétendu mariage de sa fille avec le prince de Morée (§ 72-75; gr., v. 1168-1198). Cependant, quelques faits importants, relatés avec exactitude, marquent la fin du règne de Baudouin II : l'usurpation de l'empire grec par Michel Paléologue, la prise de Constantinople par les Grecs et la fuite de Baudouin II en Morée, puis en Occident (§ 80-85; gr., v. 1223-1315).

Après cette première partie commence l'histoire de la conquête de la Morée; les origines ont ce caractère légendaire que nous avons signalé et qu'elles doivent à la tradition orale qui a été une des sources, directe ou indirecte, du chroniqueur : le rôle de Guillaume de Champlitte et celui de Geoffroy de Villehardouin dans la conquête y sont intervertis. En effet, le débarquement et les conquêtes de Villehardouin le jeune dans le sud de la Morée sont attribués à Guillaume de Champlitte par la chronique qui, d'un autre côté, place l'arrivée en Morée de Guillaume de Champlitte avec Boniface de Montferrat, sous le nom de Geoffroy de Villehardouin (§ 89-93; gr., v. 1349-1574). Et, confusions nouvelles qui viennent s'ajouter à la précédente, Guillaume de Champlitte, surnommé le Champenois parce qu'il était le petit-fils non reconnu du comte Hugues de Champagne, est

Digitized by Google

appelé Guillaume de Saluces et présenté comme le frère du comte de Champagne, Thibaut III (§ 93; gr., v. 1357-1393). D'autre part, Geoffroy de Villehardouin, le conquérant de la Morée et le neveu du fameux chroniqueur, ne fait plus qu'un avec son oncle le maréchal (§ 123; gr., v. 1847-1857). Le reste du récit des origines (1204-1209), à part ces graves confusions de personnes, paraît exact dans l'ensemble.

En 1209-1210 se place la curieuse tradition suivante : le Champenois est retourné en France, rappelé par la mort de son frère (le comte de Champagne, dit la Chronique de Morée, mais en réalité Louis de Champlitte); il a confié la principauté à la régence de Geoffroy de Villehardouin qui doit obtenir le gouvernement en propre, si dans le terme d'un an et d'un jour aucun parent du Champenois ne vient en réclamer la possession. Au moment où le terme va expirer, Robert, neveu du Champenois, arrive en Morée, mais Geoffroy retarde tellement sa rencontre avec celui-ci que le terme est passé lorsque Robert requiert Geoffroy de Villehardouin de le reconnaître comme prince; et le neveu du Champenois, ayant ainsi perdu son héritage de Morée, retourne en France. Cette histoire n'est confirmée par aucun autre texte; mais, en tenant compte de certaines inexactitudes, notamment touchant la personnalité du Champenois et de Robert, on peut considérer avec Hopf que cette tradition n'est pas éloignée de la vérité et que pareille mésaventure a pu arriver à quelque cousin de Guillaume de Champlitte, peut-être à Robert de Pontallier; ce prétendant aurait été envoyé, non par le Champenois, qui mourut peu après son retour en France, mais par la veuve de celui-ci et aurait été écarté par les barons de Morée, jaloux de leur état et peu confiants dans un prince étranger à la conquête[1].

1. Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 239-240.

Digitized by Google

Le mariage du prince Geoffroy II avec la fille de l'empereur de Constantinople est rapporté de la façon suivante dans la chronique. L'empereur Robert voulait marier sa fille au roi d'Aragon et, dans cette intention, il l'envoya par mer en Catalogne. La galère vint à passer au port de Beauvoir en Morée; la fille de l'empereur fut reçue avec beaucoup d'honneur par le prince Geoffroy II qui, n'étant pas marié, finit par la décider à l'épouser. L'empereur, à cette nouvelle, fut fort irrité, mais se ravisant, il pensa que ce gendre lui pourrait être d'un grand secours dans la guerre contre les Grecs; et dans une entrevue à Larisse en Blaquie, il lui accorda le titre de prince et de sénéchal de Romanie, la suzeraineté de l'Archipel et le droit de battre monnaie; le prince se reconnut vassal de l'empereur et reçut les assises de Romanie (§ 177-186; gr., v. 2472-2625). L'histoire est assez différente : au rapport d'Ernoul, l'empereur Pierre de Courtenay, ayant fait venir sa femme à Constantinople, celle-ci vint par mer et s'arrêta en Morée où elle maria sa fille Agnès, sœur et non fille de l'empereur Robert, avec Geoffroy de Villehardouin, fils du prince Geoffroy Ier encore régnant (1217). Le parlement auquel il est fait allusion dans la Chronique de Morée est le parlement de Ravennique (1209)[1], où Geoffroy Ier reçut le titre de sénéchal de Romanie et les assises de l'empire; quant à la suzeraineté de l'Archipel, elle fut cédée en même temps que celle de l'Eubée par Baudouin II à Geoffroy II en 1236[2], en reconnaissance des services que celui-ci avait rendus à l'empire; et le droit de battre monnaie fut accordé par saint Louis lors de sa première croisade[3].

1. Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 231 *a*.
2. *Ibidem*, p. 272 *a*.
3. Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 471.

Digitized by Google

Avec le règne du prince Guillaume (1245-1278) commence un récit de caractère moins légendaire et de forme plus développée. Cependant les inexactitudes y sont encore nombreuses : le chroniqueur place la prise de Corinthe et de Nauplie à la même époque que celle de Monembasie (§ 189-199; gr., v. 2763-2883), tandis que ces deux villes furent prises en même temps qu'Argos, de 1210 à 1212, par Geoffroy Ier. Les renseignements que donne la Chronique de Morée renferment ainsi de nombreuses confusions que nous rectifions en note du texte et dont la principale porte sur le bâtard Jean, que le chroniqueur appelle Théodore (Thodre) (§ 212; gr., v. 3090 et *passim*) et qu'il montre combattant contre son frère Nicéphore (§ 214-216, 255 et suiv.; gr., v. 3093-3137, 3469 et suiv.), alors que les deux frères marchèrent ensemble contre l'armée de Michel Paléologue lors de la campagne de Pélagonie (1259) où ils avaient comme allié le prince de Morée. Ce qui a pu causer cette dernière confusion, c'est le fait que lorsque l'armée de Paléologue approcha, le bâtard Jean, offensé par les Francs, se retourna contre eux en même temps qu'il provoquait la défection de son frère. Ces confusions résultent de l'éloignement dans l'espace, comme les précédentes de l'éloignement dans le temps.

En 1256, à la mort de Carintana dalle Carceri, seconde femme du prince Guillaume et dame d'une partie de Négrepont, le prince ayant prétendu à l'héritage de sa femme, la guerre éclata entre le prince et les seigneurs de Négrepont et elle dura jusqu'en 1258[1]. La lutte du prince Guillaume contre le seigneur d'Athènes, Guy de la Roche, et la défaite de celui-ci au mont Karydi en 1258 ne sont que des épisodes

1. Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 277-280.

Digitized by Google

de cette guerre, et, chose curieuse, c'est cependant tout ce que la Chronique de Morée en rapporte (§ 211-236; gr., v. 3174-3323); de l'héritage de Négrepont et des seigneurs d'Eubée, il n'est pas dit un seul mot.

Cependant, à partir de cette époque, le nombre des inexactitudes est beaucoup moindre et la Chronique de Morée prend un véritable caractère historique. Il est inutile de relever ici les quelques confusions, interversions d'époque et autres erreurs qui peuvent encore se rencontrer dans le reste du récit, nous les signalons en note; l'important est de préciser la valeur, au point de vue des faits, de cette dernière partie de la Chronique. Elle nous renseigne abondamment sur les affaires de Morée, sur la guerre avec les Grecs, à l'intérieur de la principauté, aussi bien que sur les expéditions des seigneurs de Morée à l'extérieur; et pour tous ces événements, c'est presque uniquement la Chronique de Morée que suit Karl Hopf dans son histoire si documentée de la Grèce au moyen âge.

Ce n'est pas seulement sous les rapports des faits qu'il faut considérer la valeur historique de la Chronique de Morée. Pour les institutions, la vie publique et privée, comme pour la géographie de la Morée franque, elle est pleine de renseignements précieux. Toute l'organisation politique de la principauté s'y présente à nos yeux avec sa hiérarchie féodale et son administration militaire : le prince, les barons de conquête, les chevaliers et les sergents possédant fiefs reliés entre eux par le lien féodal; et, d'un autre côté, les capitaines de provinces et les châtelains des forteresses gouvernant les différentes régions de la Morée au point de vue militaire; les villes avec leur bourgeoisie, le peuple des campagnes avec ses franchises; l'organisation ecclésiastique du pays et le rôle des ordres militaires; la cour avec les grands officiers :

Digitized by Google

sénéchal, maréchal, chancelier ; les jugements du Parlement de Morée dans plusieurs procès célèbres ; les assises ou coutumes du pays.

La vie publique et privée de la société moréote du XIII^e^ siècle est encore représentée dans la Chronique de Morée : l'étroit rapprochement des Grecs et des Francs, la brillante assemblée des chevaliers, l'ordonnance des armées, les joûtes et les tournois, les foires et les marchés.

Grâce aux nombreuses mentions de noms de lieu qu'on y trouve, la Chronique de Morée est précieuse enfin pour la géographie de la Morée et surtout pour la géographie féodale de la principauté : grands fiefs, hautes baronnies et fiefs secondaires. Certains passages contiennent même des indications topographiques qui dénotent chez le chroniqueur une connaissance profonde du pays.

Telle est la valeur historique de la Chronique de Morée ; d'autres sources peuvent présenter plus d'exactitude dans l'exposé des faits ; on peut, sous ce rapport, lui préférer les documents d'archives ou l'histoire de Sanudo, surtout pour la première époque (1204-1262). Il n'en est pas moins vrai que, si la Chronique de Morée ne nous avait pas été conservée, nous ne pourrions pas nous faire une idée bien précise de ce que fut la principauté de Morée au XIII^e^ siècle.

Après avoir apprécié la valeur historique de la Chronique de Morée en général, il nous reste peu de chose à ajouter au sujet de l'autorité de la chronique française ; ce que nous avons dit plus haut s'applique exactement au cas particulier de celle-ci. Cependant, afin de montrer la valeur respective des deux versions française et grecque, nous allons signaler les principaux passages que contient le texte français et qu'on ne trouve pas dans le poème grec. En effet, si généralement ce dernier est beaucoup plus développé et ren-

Digitized by Google

ferme beaucoup de détails qui ne se rencontrent pas dans le texte français et que nous avons placés en note de notre édition, quelquefois, par contre, la version française est plus complète que la version grecque, notamment pour la descendance de Baudouin II (§ 86); pour la réponse du duc d'Athènes, Guy de la Roche, au prince Guillaume qui lui réclame l'hommage (§ 223; gr., v. 3197-3201); lorsque le despote Nicéphore, avant d'entrer en guerre en 1259, rassemble son armée et fait venir des troupes de Pouille (§ 290; gr., v. 3509-3511); à la fin du discours du duc d'Athènes au parlement de Nicli en 1262, lorsqu'il demande de ne pas donner à l'empereur Mistra, Monembasie et le Grand Magne pour la délivrance du prince Guillaume (§ 327; gr., v. 4478-4493); lorsque les soldats d'Ancelin de Toucy disent à leur chef avant la bataille de Macri-Plagui : « Sire, pansés de chevaucier vigueureusement... » (§ 368; gr., v. 5370-5371); lors du procès de Marguerite de Passavant au sujet de l'héritage de Mathegriphon qui lui fut enlevé pendant qu'elle était en otage à Constantinople, notamment dans le discours de Nicolas de Saint-Omer (§ 518; gr., v. 7552-7559); et surtout dans la mention des fiefs laissés par le prince à Marguerite après le jugement qui la déshérite (§ 526-530; gr., v. 7693-7744) (la liste de ces fiefs a été vraisemblablement empruntée, comme celle du partage de 1209, au registre officiel des fiefs de la principauté); enfin, au sujet du traité entre le prince Florent et le despote d'Épire, quand celui-ci était en guerre avec l'empereur de Constantinople (§ 612; gr., v. 8833-8840). En outre, le texte français contient de plus nombreuses indications chronologiques que le poème grec; enfin, il ne faut pas oublier que, tandis que celui-ci s'arrête vers 1292, la chronique française continue le récit jusqu'en 1304.

Digitized by Google

On trouve dans la Chronique de Morée, et principalement dans la chronique française, des indications chronologiques sur lesquelles il est nécessaire de donner quelques explications. Ces indications, malheureusement, sont souvent ou fausses, comme on en peut juger par d'autres documents, ou contradictoires, car il arrive que l'année et l'indiction, le quantième et le jour de la semaine ne concordent pas.

Les éléments chronologiques qu'on y rencontre sont les suivants : ère du monde dans la chronique grecque, année de notre ère, quantième et indiction dans la chronique française et la table chronologique qui la précède. L'ère du monde adoptée est celle de Constantinople, 5508 avant Jésus-Christ. En effet, à l'an du monde 6612 (date donnée comme celle de la première croisade) correspond l'an du Christ 1104 (§ 2; gr., v. 4-5) et à l'an 6785 du monde l'an de notre ère 1277, année de la mort du prince Guillaume (§ 534; gr., en marge du vers 7819 dans le ms. de Paris). Les deux autres dates de 6716 pour la quatrième croisade et de 6817 pour la bataille du lac Copaïs ne correspondent pas à celles de 1204 et de 1310 données par la chronique française, mais cela résulte plutôt d'une altération causée par le chroniqueur grec que de l'adoption d'une autre ère mondaine.

L'indiction employée par la Chronique de Morée est celle de Constantinople; elle commence, et avec elle commence l'année, au 1er septembre, huit mois après le premier jour de l'an suivant notre style. Ainsi tels événements de mai 1278, de juin 1303, de février 1320 sont datés de 1277, 1302, 1319; tels autres d'octobre 1302, du *9 septembre* 1320, de décembre 1332 sont donnés sous ces mêmes années 1302, 1320, 1332; ainsi encore, sous la même date d'année, sont placés des événements de novembre et de juin suivant, d'oc-

Digitized by Google

DATE DONNÉE PAR LE TABLEAU CHRONOLOGIQUE				DATE RÉELLE
1303	2e ind.	juin	*expédition de Philippe de Savoie en Épire.*	2e ind., 1303 (style de la Chron.) (1304, n. st.).
1304	4e —	novembre	*départ de Philippe de Savoie;* juin, *arrivée de Philippe de Tarente.*	4e — vers nov. 1305; juin 1305 (1306, n. st.).
1306	7e —		*mort de Guy de la Roche.*	7e — 5 octobre 1308.
1307	8e —	lundi 15 mars	*défaite et mort de Gautier de Brienne.*	9e — 15 mars 1310 (1311, n. st.).
1310	9e —		*mariage de Ph. de Tarente avec Catherine de Valois.*	11e — 30 juillet 1312 (1313, n. st.).
1312	12e —	octobre	*arrivée des procureurs de Louis de Bourgogne;* 30 janvier, *mort de Nicolas de Saint-Omer.*	12e — vers oct. 1313; 30 janv. 1313 (1314, n. st.).
1313	13e —	8 juillet	*prise de trois châteaux par l'Infant de Majorque.*	13e — vers juillet 1314 (1315, n. st.).
1314	14e —	avril	*arrivée de Louis de Bourgogne;* 2 août, *sa mort.*	14e — avril-2 août 1315 (1316, n. st.).
1316	1re —		*mariage de Mahaut de Hainaut avec Jean de Gravina.*	1re — mars 1317 (1318, n. st.).
1319	3e —	3 février	*prise de Saint-George-de-l'Escorta.*	3e — 3 février 1319 (1320, n. st.).
1320	4e —	9 septembre	*Saint-George livré aux Grecs.*	4e — 9 septembre 1320.

Digitized by Google

tobre et de janvier suivant, d'avril et du 2 *août* suivant.

Certaines erreurs du tableau chronologique peuvent s'expliquer par une mauvaise transcription faite par l'auteur de la chronique française qui, trouvant dans le livre qui fut à Bartolommeo Ghisi et qu'il a résumé[1], un tableau chronologique, l'a reproduit en se trompant de ligne pour les années. On peut en juger plus facilement par la mention de la défaite du duc d'Athènes au lac Copaïs, événement qui eut lieu le 15 mars 1311 (1310 style de la chronique) ; dans le texte de la chronique française (§ 500) on trouve la date de lundi 15 mars 1310 (1311, n. st.), 8e indiction ; tous ces renseignements concordent, sauf l'indiction qui était alors la 9e ; or, dans le tableau chronologique on trouve : 8e indiction, lundi 15 mars *1307* et l'événement qui suit est daté de *1310 ;* de même trois autres dates sont rectifiées si on leur fixe comme année celle de l'événement mentionné aussitôt après.

Dans le tableau ci-contre, nous avons indiqué par une ligne brisée la manière dont on peut rectifier les quatre dates en question. On y remarquera en outre que, tandis que huit dates d'années sont fausses, deux indictions seulement ne sont pas justes et les quantièmes sont généralement exacts, ce qui montre bien que les erreurs de chronologie proviennent de transcriptions fautives et n'existaient pas dans le prototype[2].

1. Voir le commencement de la chronique française.

2. Voici cette partie du tableau chronologique rectifiée, et telle qu'elle devait être originairement. Nous indiquons par une flèche ou une ligne brisée la façon dont le scribe a dû la recopier :

1303 →	2e ind. →	juin	*expédition de Philippe de Savoie en Épire.*
1304 —	3e —		
1305 →	4e — →	novembre	*départ de Ph. de Savoie ;* juin, *arrivée de Ph. de Tarente.*

Digitized by Google

VALEUR LITTÉRAIRE. — Nous avons exposé plus haut quel était le contenu de la Chronique de Morée et nous avons dit l'intérêt historique qu'elle présentait ; cet intérêt est encore accru pour le lecteur par la manière dont le sujet a été traité. La Chronique de Morée, en effet, n'a pas la sécheresse de beaucoup de chroniques médiévales. C'est un récit ordonné et rehaussé de descriptions et de discours sans nombre ; les traits de mœurs, les détails de la vie populaire ou guerrière lui donnent un tour vivant et pittoresque. Le sujet même se prête remarquablement à ce genre de récit : guerres brillantes ou désastreuses, procès féodaux et démêlés du prince avec ses vassaux ou avec le clergé, actions

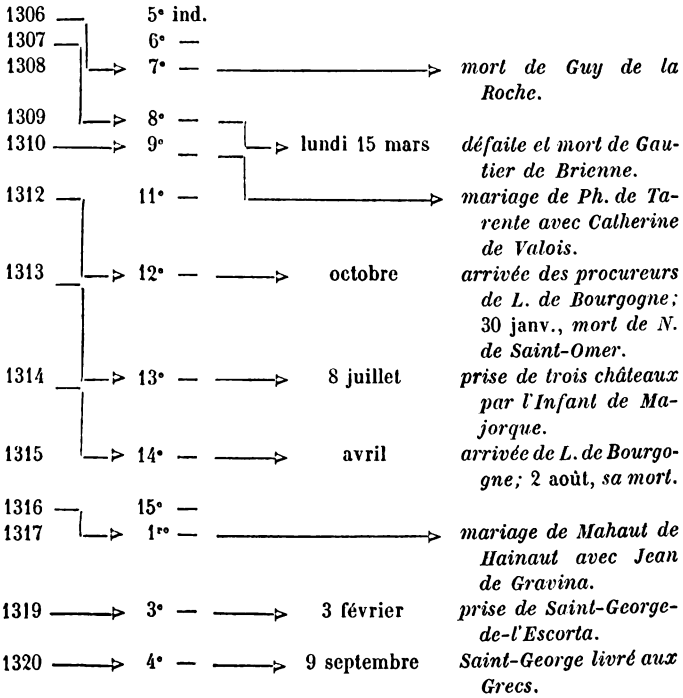

Digitized by Google

d'éclat et actes de générosité, prouesses chevaleresques et coups d'audace, aventures de chevaliers au cœur trop tendre, donnent à la narration ce caractère romanesque et merveilleux qui plaisait tant aux gens du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, épris d'exploits de bachelerie, et particulièrement aux princes de la maison de Bourgogne à qui le manuscrit de Bruxelles a appartenu. Pour le lecteur moderne, si peu instruit de l'histoire de la Morée, ce caractère, parmi les alternatives d'infortune et de succès qui marquent cette histoire, conserve au récit un intérêt toujours égal.

Caractère merveilleux, avons-nous dit, en raison de l'éclat de ce petit nombre de chevaliers si loin de la mère patrie, caractère romanesque ressortant de certains passages de la chronique, qui « rappellent, dit Buchon, les pages les plus piquantes de Froissart », telles les aventures de Geoffroy de Cariténa, trois fois victime de son tempérament généreux[1], ou celles de son cousin Geoffroy de Bruyère qui usa d'un ingénieux stratagème pour obtenir un fief[2]; tel le combat singulier de Roger de Loria et de Jean de Tournay[3]; telle encore l'histoire de l'orgueilleux maréchal de Saint-Omer, plus seigneur et plus obéi que le prince lui-même[4], et qui trouva un moyen galant de ne pas mourir de mélancolie par suite de la jalousie de sa femme[5]. « Sous la sécheresse du *Livre de la conqueste*, a dit un écrivain de notre temps[6], on s'imagine distinguer une délicatesse française, mûrie, forcée de

1. Chron. franç., § 226-241; chron. grecque, v. 3218-3366. Chron. franç., § 298-305; chron. grecque, v. 4018-4087. Chron. franç., § 398-414; chron. grecque, v. 5739-5911.
2. Chron. franç., § 557-585; chron. grecque, v. 8110-8473.
3. Chron. franç., § 764-800.
4. Chron. arag., § 514.
5. Chron. franç., § 997-1014.
6. Barrès, *le Voyage de Sparte*, p. 259.

Digitized by Google

quelques siècles par le soleil ou les effluves de cette terre civilisatrice. »

Si l'on compare au point de vue littéraire les deux principales versions de la Chronique de Morée, le poème grec et le récit français, on verra que celui-ci, plus résumé, s'étend moins dans les descriptions et les discours dont il conserve néanmoins ce qui est nécessaire à l'agrément du récit et, dans sa forme plus ramassée, possède par sa simplicité une certaine « grâce épique », comme dit M. Adamantiou[1].

Certaines expressions du chroniqueur français pourraient porter à croire que la chronique française avait été faite pour être lue ou récitée en public, si l'on compare, par exemple, aux *Récits d'un ménestrel de Reims* le passage suivant : « Pour ce que aucunes gens sont par le monde moult negligent, et lor annuye de auir une longue estoire ordennéement faite et devisée, et ayment anchois que en leur conte en briéz paroles, si vous diray mon compte, non pas ainxi com je trovay par escript, mais au plus brief que je pourray. Que cescuns l'entende de bon cuer et de bonne voulenté » (§ 1). La chronique française offre de nombreuses transitions dans le genre de celle-ci : « Si vous lairons ores a conter de messire Goffroy de Villarduin et retournerons a parler dou noble conte de Champaigne, comment il alla en France et coment il ordina son affaire » (§ 137). Et si quelques-unes de ces transitions se retrouvent dans la chronique grecque, c'est que celle-ci, en sa qualité de poème, devait être dite en public.

La langue de la chronique française est en général la langue courante du XIV^e^ siècle, où l'on rencontre des traces du cas sujet : *li princes*, *li roys*, *liquelx*, *messire Gau-*

1. Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 602.

Digitized by Google

tiers, etc. On peut remarquer de nombreuses preuves d'une influence picarde ou wallonne : *anchois* pour « ançois » (§ 1), *convenenches* pour « convenences » (§ 3), *marescal* pour « mareschal » (§ 7), *france* pour « franche » (§ 12), *drechier* pour « dresser » (§ 204), *chéans* pour « céans » (§ 571), *le* pour « la » (§ 421, 450, 528 et *passim*), etc. Ces formes wallonnes ou picardes sont vraisemblablement le fait du scribe du manuscrit de Bruxelles. En effet, ce manuscrit, qui fit partie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, a dû être commandé par l'un deux à un scribe soit de l'Artois, soit de la Flandre, soit de quelque autre province bourguignonne du nord. Enfin il faut noter une particularité assez rare, l'emploi courant de *car* pour « que » : « il lui dit car... », « espoir car... ».

La chronique française contient encore des mots empruntés à des langues étrangères, notamment à l'italien, comme *embachiner* (§ 14), *panatique* (§ 191), *fin a* pour jusqu'à (§ 204, 533, 566, 735), *novitée* (§ 345), *flumare* (§ 464), *visinance* (§ 625), *bestiame* (§ 642, 685), etc. Quelques autres expressions sont singulières et semblent résulter d'une influence étrangère, comme la place du pronom *le*, *la*, *les* après le verbe : *mener le*, *aider lui*, *embler le et tenir le pour eux* (§ 450, 566, 693 et *passim*), l'emploi de *de* pour *que* après « plus » et « mieux » (§ 283, 294, 422 et *passim*). Ces expressions doivent être relevées par qui veut étudier les origines de la Chronique de Morée. Nous y reviendrons dans notre dernier chapitre.

Les noms de lieu de Morée sont donnés dans leur forme française qu'il s'agisse de noms attribués par les Francs, comme Clermont, Beauvoir, Crèvecœur, ou de noms anciens que les Francs ont adaptés à leur langue, comme Estives pour Thèbes, la Sole pour Salona, la Crémonie pour

Digitized by Google

Lacédémone. Quant aux noms de personne et aux titres grecs, ils ont aussi subi quelques déformations inévitables; mais, chose qu'il faut également retenir, leurs terminaisons, au lieu d'avoir été supprimées ou ramenées à la forme ordinaire de l'*e* faible, se font généralement en *o* pour les noms en *os*, en *a* pour les noms en *as*, en *i* pour les noms en *is* : *Fylocalo* (§ 564) pour Philocalos, *Michailli Paleologo* (§ 80) pour Michel Paléologue, *grant domestico* (§ 336) pour grand domestique, *sevastocratora* (§ 215) pour sevastocrator, etc.

Pour tout le reste, la langue de la chronique française s'accorde, comme nous l'avons dit, avec la langue française de la même époque; à part quelques phrases longues et mal construites, elle est généralement claire, concise et naturelle; et cette simplicité même contribue à l'agrément du récit.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Les études antérieures sur la Chronique de Morée.

Plus de deux siècles avant l'époque où elle fut publiée pour la première fois, en 1825, la Chronique de Morée était, au moins dans sa forme grecque, déjà connue des érudits : dès 1610, Meursius la cite à l'article ἀπελατίκιον de son *Glossarium græcobarbarum*[1], sous le titre *Anonymus de Bello Sacro;* vers 1650, Léon Allatius en aurait eu également connaissance[2]. Elle fut surtout utilisée par Du Cange : on en rencontre de nombreuses citations dans le *Glossarium mediæ et infimæ græcitatis*, et quelques lignes lui sont particulièrement consacrées dans l'*index auctorum* du même ouvrage[3]. Du Cange, qui avait eu l'intention de la publier, mourut avant d'avoir mis son projet à exécution; et Boivin, le continuateur de ses publications byzantines, n'eut pas non plus le temps d'en donner une édition[4]. C'est donc seulement au XIXe siècle qu'elle put enfin voir le jour.

1. P. 38 de l'édition de 1614.

2. Le manuscrit de Paris porte en mention manuscrite : *laudatur a Leone Allatio.*

3. Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis.* Lyon, 1688, 2 vol. in-fol.; 2e vol., col. 34 de l'index des auteurs : « *De bellis Francorum in Morea* seu Peloponeso ab anno 1204 ad annum fere 1300, ex Bibl. reg. 309, idem qui a Meursio laudatur *de Bello Sacro*, cujus libri præcipuum est argumentum de expugnata a Francis CPoli an. 1204, quod priore parte perstringit : posteriore vero fusius nostrorum in Morea bella prosequitur, versibus politicis græcobarb. Vixit auctor circa ann. 1300 aut paulo ante. »

4. Buchon, *Chroniques étrangères...*, p. x.

Digitized by Google

Buchon édita en 1825, dans le tome IV de sa « collection de chroniques nationales françaises... », le texte et la traduction de la partie initiale du poème grec, ainsi que la traduction du reste de l'ouvrage. En l'espèce, Buchon avait utilisé le manuscrit de Paris dont il donna, en 1840, le texte entier avec la traduction[1]. Peu après, il découvrit et publia (1845) le manuscrit de Copenhague (version grecque) et le manuscrit de Bruxelles qui contient la version française[2].

En 1852, la Chronique de Morée fut une première fois étudiée par Karl Hopf dans sa dissertation *De Historiæ ducatus Atheniensis fontibus*[3]. Peu après, Ellissen reprit et critiqua quelques-unes des conclusions de Hopf dans une courte étude sur la chronique[4].

Lorsque Hopf publia, en 1867, son histoire de la Grèce, il consacra quelques pages nouvelles à l'examen de la Chronique de Morée[5]; il avait lui-même découvert une nouvelle version du texte anonyme; et, en 1873, il publia, dans les *Chroniques gréco-romanes*, cette version italienne[6].

En 1880, le marquis Terrier de Loray donna, sur la Chronique de Morée, une étude critique, faite au point de vue historique et philologique[7]. La même année, on apprenait que, grâce aux investigations du comte Riant, il venait d'être retrouvé en Espagne, dans la bibliothèque du duc d'Osuna, une chronique intitulée *Libro de los fechos et*

1. Buchon, *Chroniques étrangères...* Paris, 1840, in-8°, p. 1-216.

2. Buchon, *Recherches historiques...* Paris, 1845, 2 vol. in-8° (1er vol., chron. franç.; 2e vol., chron. grecque).

3. Bonn, 1852, in-8°.

4. *Analekten der mittel-und neugriechischen Litteratur.* Leipzig, 1856, in-12, t. II, Introduction.

5. *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 102.

6. *Chroniques gréco-romanes.* Berlin, 1873, in-8°, p. 414-468.

7. *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, année 1880. Besançon, 1881, in-8°. Terrier de Loray, *Note critique sur le livre de la conquête*, p. 217.

Digitized by Google

conquistas del principado de la Morea[1]. Cette version aragonaise de la Chronique de Morée, continuée jusqu'en 1377, fut éditée pour la Société de l'Orient latin, en 1885, par M. Alfred Morel-Fatio[2].

La première dissertation importante fut faite en 1889 par John Schmitt, comme thèse de doctorat à l'Université de Munich[3]. Elle fut l'objet d'un compte-rendu critique dans la *Romania*[4]. En 1904, Schmitt donna son édition de la chronique grecque et, dans l'introduction, il reprit et compléta son étude sur la Chronique de Morée[5].

Enfin, en 1906 parut un nouveau travail sur ce sujet dû à un érudit grec, M. Adamantios I. Adamantiou, ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École des Hautes-Études à Paris[6]. Ce travail, le plus récent et le plus considérable de ceux qui ont paru sur la question, embrasse, de façon précise, toute la question; la valeur historique de la chronique y est justement délimitée et, sur le difficile problème des origines, cette étude est définitive en plus d'un point.

L'examen des diverses versions de la Chronique de Morée, anonymes et non datées, sauf la chronique de Heredia, et la plupart incomplètes, comporte en effet différentes questions dans l'étude de leurs origines et de leurs rapports entre elles.

La chronique grecque : *Date.* — Buchon plaçait la date de rédaction du poème grec vers 1324 ou 1328[7]; mais

1. *Revue des Questions historiques*, t. XXVIII (1880, t. II), p. 638.
2. *Libro de los fechos... Chronique de Morée aux XIII^e et XIV^e s.*, publiée... par Alfred Morel-Fatio. Genève, 1885, in-8°.
3. Schmitt, *Die Chronik von Morea*. Munich, 1889, in-8°, 130 p.
4. *Romania*, t. XVIII (1889), p. 351.
5. Schmitt, *The Chronicle of Morea*. Londres, 1904, in-8°.
6. Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως,... tirage à part du Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρείας τῆς Ἑλλάδος (t. VI). Athènes, 1906, in-8°, p. 453-675.
7. *Chroniques étrangères...*, p. XII *b*.

Digitized by Google

Hopf, relevant la mention d'Érard de Saint-Sauveur qui mourut en 1388, recula cette date jusque dans la seconde moitié du XIV[e] siècle[1]. Cette vue de Hopf fut contestée par Ellissen qui émit à ce sujet l'hypothèse d'une interpolation : les vers de la chronique grecque, relatifs à la maison de Saint-Sauveur, auraient été ajoutés après coup[2]; et l'on

1. *De Historiæ...*, p. 72.
2. Voici ce passage dans les deux textes :

Chronique grecque (mss. de Paris et Copenhague).		*Livre de la Conqueste.*
Geoffroy de Bruyères et Marguerite se marièrent et Dieu leur donna une fille; elle s'appela Hélène et épousa plus tard Vilain d'Aunoy, seigneur d'Arcadia; et ils eurent par la suite un fils et une fille : Érard, le fils, et Agnès, la fille, qui fut mariée à messire Étienne, surnommé le Maure. Ils eurent ensuite des fils et des filles, mais de tous ceux-ci il n'est resté qu'un [qui fut (*ms. de Paris*)] héritier, Érard, seigneur d'Arcadia (v. 8459-8469).		Et ot celle dame... [Marguerite, femme de Geoffroy de Bruyères] une fille qui ot a nom Elaine; laquelle ot a baron messire Villain d'Anoé, le seigneur de l'Arcadye; desquelx yssi Erars d'Anoé et Agnès sa suer, qui [fu] depuis fame espousée du noble chevalier monseignor Estienne le Maure, le seignor dou chastel de Saint-Sauveur.
Ms. de Paris : Il a enrichi les orphelins, réjoui le cœur des veuves, comblé de ses bienfaits les pauvres et les indigents. Souvenez-vous de lui dans vos oraisons, car c'était un bon seigneur. FIN.	*Ms. de Copenhague :* Je ne vous dirai plus rien de messire Geoffroy et de ses héritiers, mais je parlerai d'Isabelle la fille du prince Guillaume...	Mais cy se taist ores li contes à parler de monseignor Goffroy de Bruieres et de ceaux qui de lors yssirent, et vous dira de madame Ysabeau, la fille dou bon prince Guillerme...
(P. 8470-8473.)	(H. 8474-8478.)	(Fr. § 585-586.)

Digitized by Google

pourrait alors reporter la date de ce poème avant celle de la chronique française[1].

Cette hypothèse ne fut ni combattue ni acceptée par Hopf dans son histoire de la Grèce ; il se contenta de la mentionner en ces termes : « Si une notice sur la lignée des barons d'Arcadia n'est pas une interpolation, comme le pense Ellissen, l'origine de la chronique grecque pourrait être placée dans le dernier quart du XIV^e^ siècle[2]. »

Pour cette date, Terrier de Loray ne cite ni Hopf ni Ellissen ; il se contente d'accepter celle que fixait Buchon, « de 1325 à 1330 »[3].

Schmitt reprit l'hypothèse d'Ellissen : la chronique française, au lieu des trois vers supposés interpolés, contient ces mots : « Mais cy se taist ores *li contes* a parler de monseignor Goffroy de Bruieres et de ceaux qui de lors yssirent... » Pour Schmitt, voilà la preuve de l'interpolation : ce *conte* auquel se rapporte la chronique française et qui s'arrête à la mention d'Étienne le Maure, sans parler d'Érard III, ce ne peut qu'être, et c'est, selon lui, la chronique grecque. On le voit, c'est sur une fausse interprétation des mots *cy se taist li contes* que repose ici l'hypothèse de l'interpolation des vers 8467-8469[4].

Assignant au poème grec la date de 1330, Schmitt considérait la mention de la destruction du château de Saint-Omer en 1331 (v. 8086-8092) comme une autre interpolation[5]. Or, de semblables digressions sont fréquentes dans la Chronique de Morée ; nous en rapprocherons le commencement de la généalogie d'Étienne le Maure, que Schmitt ne suppose

1. *Analekten...*, t. II, p. XXIII et suiv.
2. *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 202 *b*.
3. *Note critique...*, p. 221.
4. *Die Chronik von Morea*, p. 35-40.
5. *Ibidem*, p. 124.

Digitized by Google

pas interpolé; un autre passage sur la maison de Brienne de 1277 à 1311 (v. 7240-7301); enfin les vers 8030-8039 sur Jeanne de Brienne et Nicolo Ier Sanudo, mort en 1341 ; toutes parties du récit que Schmitt ne nous dit pas avoir été ajoutées après coup. Pas plus que ces digressions, la mention d'Érard de Saint-Sauveur et celle de la destruction de Saint-Omer ne nous semblent des interpolations dans le texte grec.

Dans sa dissertation, Schmitt donnait donc la date de 1330 au manuscrit de Copenhague qu'il considérait comme l'original, et de 1388 au manuscrit de Paris[1]. Dans l'introduction de son édition, il rectifie ces dates : l'original n'est plus la version de Copenhague, mais un texte grec antérieur, aujourd'hui perdu, rédigé peu après 1300; ce texte aurait été repris dans la suite et reproduit avec quelques additions dans le manuscrit de Copenhague avant l'année 1388; le manuscrit de Paris reste postérieur à cette même année[2].

Ces dates furent adoptées par M. Adamantiou[3] : avant 1388, pour la version de Copenhague, après 1388 pour celle de Paris; comme Schmitt, il suppose une version primitive du poème, écrite vers 1300. Nous ne saurions, sur ce dernier point, être aussi précis que lui; peut-être y eut-il une rédaction de la chronique grecque antérieure à celle qui nous a été conservée dans le manuscrit de Copenhague; toutefois, elle aurait contenu la plupart des digressions citées plus haut, et notamment tous les passages qui ont leur correspondant dans le texte français, auquel elle n'a pas, comme nous le montrerons plus loin, servi de source; et elle

1. *Die Chronik von Morea*, p. 96.
2. *The Chronicle of Morea*, p. XXXVI-XXXVIII.
3. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 520-521.

Digitized by Google

aurait, par conséquent, été composée après 1341, date de la mort de Nicolo Ier Sanudo mentionné dans le poème grec[1].

Auteur. — Buchon inclinait à croire, en raison des nombreux termes d'origine française qui se trouvent dans le poème grec, et des critiques dont la conduite des Grecs est l'objet, que l'auteur de ce poème était un gasmule, c'est-à-dire quelqu'un appartenant à la race nouvelle sortie de l'union des Francs et des Grecques[2]. Sans être aussi affirmatif, Hopf pensait que c'était un homme né en Grèce, mais connaissant bien le français[3].

A ce sujet, Schmitt, examinant la version de Copenhague et celle de Paris, en relève les différences, principalement de langue et de versification, et fait ressortir l'expression plus adoucie de la version de Paris lorsqu'il s'agit de la perfidie des Grecs. Sa conclusion est celle-ci : la version de Copenhague a été écrite par un catholique romain, soit un gasmule[4], soit un Franc qui ne serait pas complètement maître de la langue grecque[5], tandis que l'auteur du remaniement, que présente le manuscrit de Paris, serait un Grec de naissance et de religion[6].

Ces vues ont été reprises par M. Adamantiou : l'auteur, dit-il, peut être un gasmule ou un Franc pur; un Franc pur, parce qu'on voit cités dans la chronique même de nom-

1. « Quand Jeannette (fille d'Hugues de Brienne) fut en âge de se marier, elle épousa messire Nicolas Sanudo, duc de Naxos; ils ne vécurent jamais en bonne intelligence, et, par péché, *ils n'eurent aucun enfant qui pût hériter de tant de châteaux et d'îles que possédait messire Nicolas* » (v. 8032-8039).

2. *Chroniques étrangères*, p. xv *a*.

3. *De Historiæ...*, p. 72.

4. *Die Chronik von Morea*, p. 21.

5. *Ibidem*, p. 77.

6. *Ibidem*, p. 77.

Digitized by Google

breux exemples de Francs sachant lire le grec[1]; mais si l'on considère combien l'auteur de la chronique grecque est familiarisé avec la langue du pays, et si l'on tient compte de ses sentiments vis-à-vis des Grecs orthodoxes, on est porté à le croire plutôt un gasmule, moréote de mœurs, mais, comme descendant des premiers conquérants, chantre enthousiaste des faits et gestes de ses ancêtres et apportant à la haine des Grecs de naissance et de religion une ardeur de néophyte[2].

Cette conjecture paraît, en effet, beaucoup plus plausible que l'hypothèse d'un Franc pur que soutenait surtout Schmitt; car il y a loin des quelques expressions ou formes peu sûres qu'un œil exercé distingue dans la chronique grecque, à des fautes grossières dues à l'inhabileté d'un étranger; et, si familiarisés qu'aient pu être les Francs avec la langue grecque, il nous semble impossible que l'un d'entre eux ait pu écrire un long poème grec d'un style généralement sûr et clair et de versification correcte.

Il est vrai que l'auteur de la version de Copenhague dit *nos gens* en parlant des Francs (à la différence du manuscrit de Paris qui porte *leurs gens*); mais, si l'on n'admet pas que cette expression peut provenir d'une version antérieure, il faut considérer qu'un gasmule, né d'un franc et d'une grecque, ayant par conséquent le grec comme langue maternelle et comme ancêtres les conquérants, pouvait dire *nos gens* en parlant des croisés, et peut, par suite, avoir été l'auteur du poème grec.

La langue de la chronique grecque, où des éléments archaïques se trouvent mêlés aux expressions de la langue vulgaire, peut s'expliquer, dit M. Adamantiou, par la for-

1. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 516-517.
2. *Ibidem*, p. 517-518.

Digitized by Google

mation du chroniqueur qui, loin d'être un ignorant, comme quelques érudits et principalement Schmitt l'ont cru, avait acquis dans la vie officielle, tant grecque que franque, de la principauté, une certaine connaissance de la langue byzantine[1].

L'auteur de la version de Paris, fait-il encore remarquer[2], a souvent adouci, parfois omis, les passages hostiles aux Grecs; il va jusqu'à supprimer une partie du récit où il est question de la défaite des Grecs; mais, par contre, à un autre endroit, il exalte leur victoire. La forme a été aussi retouchée par lui : il a rajeuni certaines expressions, changé des mots empruntés au français en des mots de formation grecque, et même a essayé de supprimer les anomalies de la langue. La version de Turin présente quelques changements et omissions de même sorte. Ce qui montre, conclut l'érudit grec, que l'auteur de la version de Paris et celui de la version de Turin étaient des Grecs de naissance et de religion[3].

Étendue. — Les deux principales versions du poème grec s'arrêtent en 1292 : le manuscrit de Copenhague est incomplet, tandis que le manuscrit de Paris présente une fin remaniée et écourtée. Originairement, la chronique grecque s'étendait-elle beaucoup plus loin? Ni Buchon, ni Ellissen, ni Hopf ne paraissent le supposer. Mais Schmitt, s'appuyant sur la mention du *livre* original dans la chronique française[4] après 1292, et prenant comme thèse que la chronique grecque est cet original, suppose qu'elle allait dans sa forme première jusqu'en 1305[5]. Reposant sur une hypothèse

1. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 526-527.
2. *Ibidem*, p. 522-525.
3. *Ibidem*, p. 525.
4. Chron. franç., § 798 : « La princesse lui manda... de beaux joiaux, de quoy *le livre* ne fait mencion. »
5. *Die Chronik von Morea*, p. 45.

Digitized by Google

injustifiée, cette conjecture, d'une continuation dont on ne trouve trace dans aucun des manuscrits grecs que nous connaissons, ni dans la chronique italienne, ni dans la chronographie de Dorothée qui en dérivent, ne saurait être acceptée, et on doit croire que quelques feuillets seulement du manuscrit de Copenhague, prolongeant de peu le poème, ne nous sont pas parvenus.

La chronique française : *Date.* — Buchon fixa la date de rédaction de la version française entre 1332 et 1346, car Catherine de Valois, veuve de Philippe de Tarente (mort à la fin de 1331), y est mentionnée comme vivant encore, et elle mourut en 1346[1]. Tous les autres érudits, après lui, ont accepté cette date qui est parfaitement exacte, bien qu'un peu large.

Auteur. — La personnalité de l'auteur de la chronique française n'a pas fait, non plus, l'objet de longues discussions. C'était, incontestablement, un Français, comme l'a fait remarquer Buchon, car il dit *nos François, nostre françoise gent*[2]. Buchon ajoute, ce qui nous paraît moins certain, que le genre de la rédaction montre que ce devait être un chevalier et un homme d'action[3]. On ne saurait, et les autres érudits qui se sont occupés de la question ne l'ont point cherché, préciser plus exactement la personnalité du chroniqueur français.

Originalité. — Si cette chronique a été tirée d'un texte antérieur, du moins la partie qui s'étend de 1292 à 1305 est-elle originale? Ellissen et, après lui, M. Adamantiou l'ont cru. Mais Schmitt a montré qu'il était fait mention,

1. *Recherches historiques*, t. I, p. xxi.
2. *Ibidem*, p. xviii-xix.
3. *Ibidem*, p. xxiv.

Digitized by Google

dans cette partie même[1], du *livre* original qui servit de source à la chronique française.

La chronique italienne. — La chronique italienne a suivi, comme l'a montré son éditeur Hopf[2], le texte grec qu'elle résume, défigurant parfois certains mots et certains noms propres. Schmitt l'a rapprochée plus particulièrement de la version de Copenhague[3], car l'épisode de Geoffroy de Bruyères[4] se trouve à la même place que dans cette version. Allant plus loin encore, M. Adamantiou se demande si le chroniqueur italien n'a pas eu en mains la version de Turin[5] : Godefroy de Bouillon est en effet nommé *il conte Fruin di Puglia*, forme qui semble dérivée du τὸν κόντε Φρόη ντὲ πούληα (v. 103) du manuscrit de Turin[6]. Nous verrons dans le chapitre suivant qu'il y a lieu d'être plus affirmatif encore que M. Adamantiou.

M. Adamantiou remarque aussi que ce résumé italien a été fait avec soin, malgré certaines erreurs; quelques expressions lui sont propres, comme *golfo istmo de Patras*[7], *brazzo di Maina*[8] qui ne proviennent pas de la chronique grecque, de même que le nom du premier mari d'Isabelle de Villehardouin, que les autres versions appellent Louis et que le chroniqueur italien rectifie en Philippe[9]; ce qui

1. Chron. franç., § 798 : « La princesse lui manda... de beaux joiaux, de quoy *le livre* ne fait mencion. »
2. *Chroniques gréco-romanes*, p. XLII.
3. *Die Chronik von Morea*, p. 75-76.
4. Voir chron. franç., § 557 et suiv.
5. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 581-582.
6. Le manuscrit de Paris porte Κοτευμρῶνεν ντὲ Μπουλιοῦ; le vers manque dans le manuscrit de Copenhague.
7. Éd. Hopf, dans *Chroniques gréco-romanes*, p. 422.
8. *Ibidem*, p. 447.
9. *Ibidem*, p. 451; chron. franç., § 455; chron. grecque, v. 4681.

Digitized by Google

prouve de la part de ce chroniqueur quelque connaissance de la géographie et de l'histoire de la Morée[1].

La chronique aragonaise. — M. Morel-Fatio voyait dans la chronique aragonaise une version plus ou moins modifiée de la chronique française, car on y retrouve certains mots empruntés au français; les différences qu'on peut remarquer entre cette chronique et le texte français que nous possédons montrent, dit-il, que la chronique de Heredia dérive d'un texte plus complet que le manuscrit de Bruxelles[2] et non d'autres sources.

Cette conclusion a été combattue par Schmitt[3] et M. Adamantiou[4] : certaines formes grecques des noms de lieu et certains passages qui ne correspondent pas à la version française prouveraient, selon eux, que Heredia s'est aussi servi de la chronique grecque; nous ferons remarquer que Heredia a pu connaître ces formes par tradition orale ou grâce à d'autres sources[5], et que, d'autre part, ces passages peuvent avoir été tirés de la chronique dont dérive le texte français de Bruxelles et qui était plus complète que ce dernier[6], plus complète même, doit-on croire, que la chronique grecque.

1. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 576-578.
2. *Libro de los fechos...*, p. 57-58.
3. *Die Chronik von Morea*, p. 103-104.
4. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 616-620.
5. Remarquons à ce sujet que Heredia emploie le mot *Laconia* (§§ 210, 214) qui ne se trouve pas plus dans la chronique grecque que dans la chronique française.
6. « C'est le livre de la conqueste... *qui fu trové en un livre* qui fu jadis del noble baron, messire Bartholomée Guis. »

« Pour ce que aucunes gens sont par le monde moult negligent et lor annuye de auir une longue estoire ordennéement faite et devisée... si vous diray mon compte non pas ainxi com je trovay par escript, mais au plus brief que je pourray » (chron. franç., § 1).

Digitized by Google

Schmitt et M. Adamantiou font encore remarquer[1] que Heredia s'est servi d'autres sources que de la Chronique de Morée : on peut rapprocher certains passages de la chronique aragonaise (§ 1, 2, 65-80), du récit d'Ernoul ou de Baudouin d'Avesnes, d'autres (§ 400-409) de celui de Villani; enfin pour le partage des terres de Morée en 1209, Heredia nous donne une liste de fiefs différente de celle des versions française et grecque.

L'ORIGINAL. — Des deux principales versions de la Chronique de Morée, française et grecque, quel est l'original? Les avis des érudits se sont partagés sur ce point : les uns, comme Terrier de Loray et Schmitt, pensaient que c'était le poème grec; les autres, comme Buchon et Hopf, le récit français; d'autres enfin, Ellissen et M. Adamantiou, ont cru à un prototype commun aujourd'hui perdu.

La thèse du prototype grec. — Dans les arguments qu'ils apportent à leur thèse, les partisans du prototype grec laissent de côté l'hypothèse du prototype commun, ce qui infirme la valeur de la plupart de leurs arguments. La chronique grecque, disent-ils par exemple, est plus développée que la chronique française qui donne seulement quelques détails peu importants de plus que le poème grec; il est donc impossible que le long récit grec soit tiré du plus court récit français; et le contraire est beaucoup plus vraisemblable[2]. Ils oublient qu'il y a place pour une troisième hypothèse, très vraisemblable aussi, d'un original commun.

Le principal argument de Terrier de Loray et de Schmitt consiste à faire état de la forme de certains noms propres de

1. *Die Chronik von Morea*, p. 105-122; Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 636-638.

2. Terrier de Loray, *Note critique*, p. 217; Schmitt, *Die Chronik von Morea*, p. 50.

Digitized by Google

la chronique française qu'ils croient tirés de la chronique grecque : Tremolay, de Τρεμουλᾶ, pour la Tremouille; Saluces, de Σαλοῦθε, pour Champlitte; Anoée, d'Ανοέ, pour Aunoy; Vry, de Βρῆ, pour Ivry[1]. Or, Tremolay et Saluces sont des formes parfaitement françaises, la première étant le nom véritable du chevalier qu'elle désigne (et non la Tremouille), la seconde employée à tort il est vrai, mais non, ainsi que le croient ces auteurs, comme une mauvaise notation phonétique en grec de Champlitte[2]. Nous réservant d'examiner les autres noms propres dans le chapitre suivant, nous nous bornerons à dire ici qu'il est d'autres explications possibles que celle de Schmitt, et qu'on peut y voir, par exemple, comme M. Adamantiou[3], une influence orale grecque. Schmitt cite encore certaines expressions du texte français qu'il croit dérivées du poème grec[4]; ces expressions ont bien plutôt, à notre avis, leur origine dans une tradition orale.

Pour pouvoir conclure à un prototype grec, Ellissen, Terrier de Loray et Schmitt avaient dû avancer la date de la chronique grecque et la placer vers 1330[5], alors qu'elle doit être fixée, nous l'avons vu, après 1341, ce qui rend impossible cette conclusion.

La thèse d'un prototype français. — L'hypothèse d'un original français a été émise par Buchon[6] et par Hopf[7]; mais on n'a jamais sérieusement soutenu que la chronique

1. *Note critique*, p. 218; *The Chronicle of Morea*, p. XXXI-XXXII.
2. Il est, en effet, impossible que Σαλοῦθε dérive de Chanlitte qui aurait fait suivant la phonétique de la chronique Τζαλίτε. Σαλοῦθε représente évidemment une forme antérieure *Saluce*.
3. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 611-612.
4. *The Chronicle of Morea*, p. XXXII-XXXIII.
5. *Note critique*, p. 221; *Die Chronik von Morea*, p. 35-40.
6. *Recherches historiques...*, t. I, p. XXV.
7. *De Historiæ...*, p. 72.

Digitized by Google

française, telle qu'elle nous est parvenue, était le prototype de la Chronique de Morée, car le chroniqueur dit expressément, au premier paragraphe, qu'il n'a fait que résumer un récit antérieur.

L'opinion de Buchon, comme celle de Hopf en 1852, revient donc au sentiment de Hopf en 1867[1], de M. Morel-Fatio[2] et de l'érudit qui rendit compte de l'étude de Schmitt dans *Romania* : que le poème grec et le manuscrit de Bruxelles remontent « indépendamment à une forme plus étendue de l'œuvre française »[3].

La thèse d'un prototype commun perdu. — C'est donc, en dernier examen, l'hypothèse du prototype commun qui reste seule plausible. Ellissen l'avait le premier émise : n'y a-t-il pas lieu de supposer, disait-il, que les deux versions dérivent d'un original commun? Mais il ajoutait que l'interpolation des vers concernant la maison de Saint-Sauveur permettait aussi de voir dans la chronique grecque la version originale[4]. D'un autre côté, en 1867, Hopf ne jugeait pas impossible que les deux textes français et grec eussent pour base un original commun perdu, mais tant que cet original ne serait pas retrouvé, il considérait que la chronique française devait en tenir lieu, car le français était la langue la plus répandue en Morée[5]. Dans l'introduction de son édition, Schmitt pensait aussi à un prototype commun aux deux chroniques; mais ce prototype était pour lui un texte grec antérieur à la version de Copenhague[6].

1. *Geschichte Griechenlands*, p. 202 *b*.
2. *Libro de los fechos...*, p. lvj.
3. *Romania*, t. XVIII (1889), p. 351.
4. *Analekten...*, t. II, p. xxi et suiv.
5. *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 202 *b*.
6. *The Chronicle of Morea*, p. xxx-xxxiii.

Digitized by Google

L'hypothèse d'un original commun a été reprise et développée par M. Adamantiou[1] qui lui a donné toute sa force : d'une part, comme il est dit au commencement du récit, la version française dérive d'un texte antérieur plus complet; d'autre part, nous trouvons dans le poème grec des expressions comme celles-ci : « Pourquoi vous conterais-je tous ces fastidieux détails? » (v. 1092); « pourquoi vous dirais-je et écrirais-je tout cela?... mais je vous conterai de façon plus brève... » (v. 2923-2926; également v. 8449-8452). La chronique grecque, très probablement, a donc aussi été résumée d'une autre chronique. En outre, nous avons vu que si elle était d'ordinaire plus complète que la chronique française, celle-ci contenait cependant quelques détails qui manquaient à la chronique grecque[2]. Ce qui prouve, conclut M. Adamantiou, que l'une des deux versions n'est pas la source de l'autre et que toutes deux dérivent d'un prototype commun.

Auteur, date et sources de l'original. — Par qui et dans quelles conditions a été rédigé ce prototype? Buchon pensait que l'auteur de l'original (pour lui, la chronique française) était un chevalier et un homme d'action[3]. En 1889, Schmitt supposait que l'auteur de cet original (pour lui, la chronique grecque), « qui fu jadis del noble baron, messire Bartholomée Guis, le grant connestable », était, sinon Ghisi lui-même, du moins quelqu'un de sa maison[4]. Mais en 1904, revenant sur cette question, il montre que le chroniqueur était au courant des coutumes et des institutions féodales, et, sans renouveler sa conjecture précédente, il

1. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 641-644.
2. Voir plus haut, p. XLII.
3. *Recherches historiques...*, t. I, p. XXIV.
4. *Die Chronik von Morea*, p. 127.

Digitized by Google

croit pouvoir en induire que c'était un clerc[1]. Dans ses remarques sur la personne du chroniqueur, M. Adamantiou, qui, malheureusement, n'y distingue pas assez l'auteur de la chronique grecque de l'auteur du prototype, conclut de la parfaite connaissance du pays, des institutions et des guerres dont fait preuve l'auteur, que, s'il n'était probablement pas l'un des grands de son temps, il devait vivre dans l'entourage de ceux-ci[2].

Schmitt, en 1904[3], plaçait la rédaction de l'original vers 1300. Nous reculerons cette date jusqu'après 1305, car le prototype devait, à notre avis, s'étendre aussi loin que la chronique française. Nous avons dit, en effet, plus haut[4] que, tandis qu'Ellissen et M. Adamantiou ont cru originale la partie de la chronique française qui va de 1292 à 1305, nous croyions que cette partie, comme le reste du récit, était tirée d'un texte antérieur.

Les sources de la Chronique de Morée sont, d'après Schmitt[5], le livre de la conquête de Jérusalem et le registre des fiefs de la Morée. M. Adamantiou, dans une conclusion des plus remarquables, montre que l'auteur du prototype, en quelque sorte chroniqueur officiel de la principauté, connaissait les textes officiels de Morée et emprunta au registre des fiefs des indications sur la géographie féodale, et aux actes de la principauté des renseignements sur les institutions judiciaires[6].

1. *The Chronicle of Morea*, p. XL-XLI.
2. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 516.
3. *The Chronicle of Morea*, p. XXXVII-XXXVIII.
4. P. LX-LXI.
5. *Die Chronik von Morea*, p. 41-43.
6. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 667-669.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Les origines de la Chronique de Morée.

Après avoir examiné successivement tous les travaux consacrés à la Chronique de Morée, il nous reste à coordonner dans un dernier chapitre les résultats de cet examen et à ajouter quelques aperçus nouveaux sur les origines de la chronique.

La chronique française n'est pas originale. Il suffit pour s'en convaincre de lire le titre : « C'est le livre de la conqueste... *qui fu trové en un livre* qui fu jadis del noble baron messire Bartholomée Guys, le grant connestable, lequel livre il avoit en son chastel d'Estives. » Ce « livre » est encore cité dans le courant de la chronique : « De quoy *li livres* ne fait mencion cy endroit » (§ 128), « De quoy *le livre* ne fait mention » (§ 798).

Elle est non la reproduction intégrale, mais le résumé, de ce livre : « Pour ce que aucunes gens sont par le monde moult negligent et lor annuye de auir une longue estoire ordennéement faite et devisée, et ayment anchois que on leur conte en briez paroles, si vous diray mon compte *non pas ainxi com je trovay par escript, mais au plus brief que je pourray...* » (§ 1). « Pour ce [que] seroit grant annuys de conter particulerement par escript comment il furent et combattirent, *si vous dirons en briefs paroles...* » (§ 485).

Si nous n'avions pas ces preuves directes, la seule comparaison avec le poème grec nous aurait montré que la chronique française est le résumé d'une autre version plus développée.

La chronique française s'arrête aux événements de 1305

Digitized by Google

(parlement de Corinthe); cependant, dans le texte il est fait mention d'événements bien postérieurs : la défaite de Gautier de Brienne le 15 mars 1311 (§ 500, 548); la construction du château de Saint-Omer dans la péninsule de Morée après la prise de Thèbes par les Catalans en 1311 (§ 527); le gouvernement d'Étienne le Maure, seigneur de Saint-Sauveur, mari d'Agnès d'Aunoy, qui vivait en 1324 et encore en 1330 (§ 585); la destruction du château de Saint-Omer à Thèbes en 1331 (§ 555); la mort de Philippe de Tarente (26 décembre 1331), à qui survit sa femme Catherine de Valois (morte en octobre 1346) : « ... la très excerlente dame *qui ores s'appelle empereÿs* et *fu femme* dou très excerlent et noble homme messire Philippe de Tharente » (§ 86).

La chronique française a donc été rédigée entre la mort de Philippe de Tarente et celle de Catherine, c'est-à-dire du 26 décembre 1331 au mois d'octobre 1346. Un nouvel élément permet, selon nous, de dater le texte d'une façon plus précise encore : il s'agit de Jeanne de Brienne qui « fu femme du noble et vaillant chevalier, messire Nicole Sanu, le duc de Nixie. *Et vesquirent grant temps;* mais par pechié, ou a Dieu ne plot, si ne firent nul hoir mascle, ne ne furent onques ensemble au pays » (§ 550). Or, Nicolo Ier Sanudo mourut sans enfant en 1341. La chronique française aurait par conséquent été écrite entre 1341 et octobre 1346. La table chronologique qui la précède est de la même époque, car elle se termine à l'année 1333.

Il est difficile de discerner ce qu'était l'auteur de cette chronique, car les tendances qu'on peut constater dans le texte reflètent évidemment celles de l'auteur de l'original.

La chronique grecque n'est pas originale non plus, car lorsqu'on la compare au texte français on voit que celui-ci

Digitized by Google

contient quelques passages qui ne se trouvent pas dans le poème grec, passages que nous avons relevés plus haut[1]. L'un de ces passages, concernant les fiefs de la baronnie d'Acova (§ 526-527), a pu être emprunté directement par le chroniqueur français au registre des fiefs; mais les autres sont tirés de la chronique originale qu'il a abrégée. Le poème grec, qui ne contient pas ces passages, ne peut donc être l'original, il n'en est assurément que le résumé.

Cette qualité de résumé semble encore résulter de certains vers cités par M. Adamantiou[2], notamment les vers 8449-8452 où l'auteur dit : « Ce que dirent les chevaliers et messire Geoffroy est trop long et je m'ennuie de l'écrire. »

Bien que s'arrêtant à 1292, la chronique grecque contient le récit d'événements postérieurs; parmi lesquels : la défaite de Gautier de Brienne en 1311 (v. 7282-7300, 8010); la destruction du château de Saint-Omer à Thèbes en 1331 (v. 8086-8092); le gouvernement du duc de Naxos Nicolo Sanudo, mentionné dans ces termes : « Quand Jeannette (la fille d'Hugues de Brienne) fut en âge de se marier, elle épousa messire Nicolas Sanudo, duc de Naxos; ils ne vécurent jamais en bonne intelligence, et, par péché, *ils n'eurent aucun enfant qui pût hériter de tant de châteaux et d'îles que possédait messire Nicolas* » (v. 8032-8039). Nicolo Sanudo, nous l'avons dit, est mort sans enfant en 1341; ces passages communs aux deux versions française et grecque, et qui, par conséquent, n'ont pas été ajoutés après coup à la chronique grecque, permettent de fixer la date de ce poème, comme celle de la chronique française, après 1341.

La date de la version de Copenhague est antérieure à

1. P. XLII.
2. Voir plus haut, p. LXVI

Digitized by Google

1388, comme le montrent les trois vers 8467-8469 concernant Érard d'Arcadia et de Saint-Sauveur, mort en 1388[1].

La version de Paris est au contraire postérieure à cette date, car il y est question d'Érard de Saint-Sauveur comme d'un défunt (v. 8467-8469).

L'auteur de la version grecque primitive, dont le manuscrit de Copenhague est, sinon la reproduction exacte, du moins le texte qui se rapproche le plus, était vraisemblablement un gasmule, dont la langue maternelle était le grec, mais qui, par son origine paternelle, se rattachait aux Francs; incorporé à l'état franc de Morée et professant la religion catholique, ce gasmule avait un profond mépris pour les Grces d'origine, de nation et de religion.

La version grecque fut ensuite corrigée et retouchée par un Grec pur dans la version de Paris : les expressions hostiles aux Grecs furent adoucies ou disparurent.

Quant au manuscrit de Turin, il se rattache à la version de Copenhague; mais il a subi quelques changements du fait du copiste qui était également un Grec pur.

1. Il faudrait placer la rédaction de la version de Copenhague après 1381 si, comme Hopf, on admettait, ce qui nous paraît douteux, que le nom de Navarin (Ἀβαρῖνος dans la chronique, v. 8096) vient de ce que les Navarrais occupèrent, en 1381, ce château appelé *castel des Navarrois*, dans le « Voyage du seigneur de Caumont » (voir Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 212 *b*; t. II, p. 24 *a*). D'un autre côté, il faudrait la placer avant 1361 si l'auteur a dit intentionnellement : « Venise eut en partage un quart des pays conquis, et la moitié du quart... ainsi que l'écrit le doge de Venise dans ses lettres et ses titres d'honneur. » Car le titre de « dominus quartæ partis et dimidiæ totius imperii Romaniæ » fut porté par les doges jusqu'en 1361 (voir Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 208 *a*). Mais comme cette phrase se retrouve dans la version de Paris qui a été écrite après 1388, on ne peut considérer cette indication comme certaine.

Digitized by Google

LA VERSION ITALIENNE est un simple résumé de la chronique grecque. Elle se rapproche de la version grecque de Copenhague et plus spécialement du manuscrit de Turin : elle commence en effet exactement comme celui-ci et elle reproduit la même fin écourtée; à chaque lacune du manuscrit de Turin, et il y en a de considérables, correspond une lacune de la version italienne[1]. Certaines déformations de noms, — M. Adamantiou l'avait déjà remarqué[2], — concordent dans le manuscrit de Turin et la version italienne : κόντε Φρόη ντὲ Πούληα, conte Fruin de Puglia (Godefroy de Bouillon).

Nous ne pouvons rien dire de précis sur l'auteur de la chronique italienne, sinon qu'il devait connaître la Grèce, car il emploie quelques expressions géographiques qui lui sont propres : *golfo istmo de Patras* (p. 423), *brazzo di Maina* (p. 447), et que l'époque où il vivait ne devait guère être postérieure au XV^e^-XVI^e^ siècle.

LA CHRONIQUE ARAGONAISE est un ouvrage original par sa composition, commandé par Heredia, le grand maître des Hospitaliers, et achevé le 24 octobre 1393. Pour cette com-

1. Lacunes :

Ms. de Turin, v. 1242-1267; it. *Chr. gr.-rom.*, p. 421-422
3047-3060 438
3062-3084 438
3112-3163 438
3929-3949 444
3966-3975 444
4495-4535 448
4679-5739 . . . . . 449*
6663-6674 453
8747-8796 467

* Cette lacune est considérable.

2. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 581; voir plus haut, p. LXI.

Digitized by Google

pilation, en même temps que la Chronique de Morée, diverses sources ont été utilisées, parmi lesquelles très probablement Ernoul, Baudouin d'Avesnes et Villani; Heredia s'est également servi du registre des fiefs de Morée, notamment pour le partage de 1209, où il mentionne, au lieu des barons cités par la chronique grecque et la chronique française, des vassaux qui vivaient pour la plupart vers 1260.

La Chronique de Morée est la principale source de Heredia qui l'a résumée la plupart du temps en intervertissant les événements et en ajoutant quelques détails empruntés à d'autres sources. La version dont il s'est servi devait être l'original aujourd'hui perdu, car, d'une part, il n'est pas probable, avons-nous dit plus haut[1], qu'il ait utilisé la chronique grecque, et, d'autre part, on ne trouve pas dans la chronique française certains événements rapportés par Heredia, notamment le conflit entre le prince Geoffroy II et le clergé de Morée[2] (§ 217).

L'ORIGINAL. — Nous avons vu qu'aucune des deux principales versions de la Chronique de Morée, le poème grec et le récit français, ne peut être considérée comme originale; dans ces conditions, on doit conclure à un original commun aujourd'hui perdu, dont elles seraient le résumé et dont dériverait aussi la chronique de Heredia.

Sur cet original, nous n'avons qu'une donnée positive qui se trouve au commencement de la chronique française : « C'est le livre de la conqueste de Constantinople et de l'empire de Romanie, et dou pays de la princée de Morée, qui fu trové en *un livre qui fu jadis del noble baron messire*

1. P. LXII.

2. Il n'est pas impossible que Heredia ait aussi connu la chronique française.

Digitized by Google

Bartholomée Guis, le grant connestable, lequel livre il avoit en son chastel d'Estives. »

Le château de Saint-Omer à Thèbes fut tenu par les Ghisi de 1327 à 1331, époque à laquelle il fut détruit par les Catalans[1]. L'original a donc été certainement rédigé avant 1331.

Ce *livre de la conquête* s'étendait à peu près aussi loin que la chronique française, car il en est fait mention dans la dernière partie de celle-ci : « La princesse lui manda par .I. chevalier et son maistre chambellan de beaux joiaux, *de quoy le livre ne fait mention* » (§ 798). Il devait comme elle se terminer vers 1305.

L'original a donc été rédigé dans la période de vingt-cinq ans qui s'étend de l'année 1305 à l'année 1331, plus probablement à la fin de cette période, lorsque les Ghisi étaient à Thèbes ; et ce fut, semble-t-il, à l'intention de Bartolommeo II Ghisi qu'il fut rédigé. Des mains de Bartolommeo Ghisi, il était passé dans d'autres mains[2] lorsque, entre 1341 et 1346, on en tira la chronique française que nous possédons et, depuis l'époque où il avait été rédigé (entre 1305 et 1331) jusqu'au temps où il fut utilisé par l'auteur de la chronique française et l'auteur du poème grec (après 1341), on y avait ajouté quelques renseignements relatifs à des événements postérieurs à la rédaction, notamment la destruction du château de Saint-Omer[3] et le gouvernement du duc de Naxos Nicolo I^er^ Sanudo[4], ces renseignements se retrouvant dans les deux principales versions de la Chro-

1. Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 425-426 ; *Chroniques gréco-romanes*, p. 477, 486.
2. « Qui *fu jadis* del noble baron... »
3. Chron. franç., § 555 ; chron. grecque, v. 8086-8092.
4. Chron. franç., § 550 ; chron. grecque, v. 8032-8039.

Digitized by Google

nique de Morée; probablement aussi avait-on ajouté, ou seulement complété, le tableau chronologique défectueusement reproduit par l'auteur de la chronique française.

L'auteur de l'original était une personne s'intéressant aux affaires féodales et aux choses de la guerre; il dut même assister à certaines expéditions, comme celle du duc Guy II d'Athènes en Blaquie, car la description minutieuse du corps d'armée de Nicolas de Saint-Omer (§ 895) est celle d'un témoin oculaire. Il devait faire partie de la maison d'un seigneur moréote, probablement Bartolommeo Ghisi. Enfin, il paraît contemporain des événements depuis 1295 environ, car c'est à partir de cette époque que le récit devient plus circonstancié.

L'auteur de l'original s'est servi, comme l'a montré M. Adamantiou[1], des livres officiels de Morée : registre des fiefs, coutumes du pays, actes authentiques de la principauté. Mais *le livre de la conquête de la Morée* a une autre source plus importante : nous avons rapproché plus haut[2] la Chronique de Morée des *récits d'un ménestrel de Reims;* c'est, en effet, en des récits semblables qu'on doit voir l'origine première de la Chronique de Morée.

Après les premiers temps de la principauté, lorsque le nouvel état commença à décliner, les « gestes » des conquérants furent consignés en des récits lus en public. C'est de là que vient le caractère légendaire de la première partie de la chronique. Par la suite, ces récits furent complétés et remaniés de façon à faire de tel ou tel chevalier le héros et le centre du sujet. En effet, au commencement de la chronique, le prince Geoffroy, confondu avec son oncle le maré-

1. Voir plus haut, p. LXVII.
2. P. XLVIII.

Digitized by Google

chal de Champagne, occupe la place principale, puis l'intérêt se concentre sur le prince Guillaume; et, en même temps, Geoffroy de Caritena est l'objet, au moment de sa mort, d'éloges tels qu'on en décerne au héros d'un récit[1]; le passage relatif au coup de main de Geoffroy de Bruyères, la généalogie qui le suit et la forme terminale que lui donne le manuscrit de Paris[2] constituent un autre remaniement du texte primitif; et à la fin de la chronique française, le maréchal de Saint-Omer fait figure de principal personnage. Nous devons y voir l'indice d'autant de récits apparentés les uns aux autres, remaniés suivant les circonstances et complétés avec le temps.

L'auteur du prototype de la Chronique de Morée aurait compilé ces divers récits et, à l'aide des textes officiels de la principauté et de ses souvenirs personnels, en aurait fait *le Livre de la conquête de la Morée.*

Il reste à déterminer dans quelle langue a été écrit ce *Livre de la conquête.* Jusqu'ici on avait pensé qu'il devait avoir été rédigé soit en grec, comme le prétendait Schmitt, soit en français, comme le voulait Buchon. Une série de remarques, souvent peu importantes en soi, mais qui, par leur nombre et leur juxtaposition, acquièrent une autorité considérable, nous ont amené à proposer une troisième hypothèse : l'original de la Chronique de Morée aurait été écrit en italien et probablement en dialecte vénitien.

Cette hypothèse peut paraître invraisemblable à priori; dans cette terre où la chevalerie était, pour ainsi dire, entièrement française et où, suivant l'expression de Muntaner, on parlait aussi bon français qu'à Paris, il semble extraor-

1. Chron. grecque, v. 7225-7232; voir chron. franç., § 497 et note.

2. Voir chron. franç., § 585 et note.

Digitized by Google

dinaire qu'un des conquérants écrivît dans une autre langue que le français, et M. Adamantiou croyait impossible que l'auteur de la Chronique de Morée fût un Vénitien[1]. Mais il faut remarquer que la situation de la société de Morée changea beaucoup en 1311 : c'est Muntaner lui-même qui nous l'apprend : « Cette pureté de noblesse de la chevalerie de Morée dura jusqu'au moment où les Catalans les exterminèrent tous en un seul jour, lorsque le comte de Brienne vint les attaquer[2]. » Évidemment c'est là l'exagération d'un Catalan fier des exploits de ses compatriotes; mais, d'une part, la mort de deux cents chevaliers à la bataille du lac Copaïs, et, en Morée, l'extinction ou la fusion des familles des conquérants à la même époque[3]; d'autre part, l'envahissement des étrangers, principalement des Vénitiens et des autres Italiens, le fait enfin que les princes de la maison d'Anjou-Naples envoyaient généralement depuis 1309 comme baux des Italiens[4]; tout cela démontre la transformation de la société de Morée au commencement du XIV^e^ siècle, et l'importance, sinon même la prédominance, de l'élément italien à cette époque.

Dans cette société hétérogène, certaines familles vénitiennes, comme les Sanudo, les Ghisi, les dalle Carceri, étaient aussi anciennement établies dans la principauté que les maisons françaises devenues rares, auxquelles elles se rattachaient par de nombreuses alliances. Ces Vénitiens, grands feudataires et grands officiers de la principauté de Morée, considéraient la Morée comme leur milieu naturel, auquel étaient liés leurs intérêts et leurs souvenirs de famille,

1. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 517.
2. Muntaner, ch. 261.
3. Voir Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 472.
4. *Ibidem*, p. 471.

Digitized by Google

et l'histoire de la Morée comme leur histoire depuis plus de cent ans.

Bartolommeo Ghisi, seigneur de Tinos et de Mykonos, tercier de Négrepont et grand connétable de Morée, était un de ces Vénitiens. C'est à lui, nous l'avons vu, qu'appartint d'abord l'original; il est donc assez naturel de supposer que celui-ci fut écrit dans sa langue, en italien.

Une seconde raison est fournie par Hopf : la guerre du prince Guillaume contre les Vénitiens de Morée est passée sous silence dans la Chronique de Morée, alors que la lutte du prince contre le seigneur d'Athènes, qui n'en est pourtant qu'un épisode, est racontée tout au long, « ce qui pourrait bien affermir la présomption que l'auteur était d'extraction vénitienne »[1]. L'auteur se serait gardé de montrer en conflit sa patrie d'origine et sa seconde patrie.

Ces remarques ne donneraient à notre hypothèse qu'une vague possibilité si nous ne pouvions les appuyer de raisons d'ordre philologique beaucoup plus fortes : on trouve, dans la chronique grecque comme dans la chronique française, des traces évidentes, non point isolées mais concordantes, d'italianisme. Dans la chronique grecque ont peut relever les mots suivants : δεσπέττο (v. 5653), de *despetto*, dépit; ντζούστρα (v. 3369), de *giostra*, joûte; πανάτικα (v. 2790), de *panatica*, approvisionnements; πελεγρινος (v. 153, 205, 390), de *pellegrino*, pèlerin.

Il faut remarquer que ces mots sont des termes courants, qui, mal compris du traducteur, auraient été reproduits par lui tels quels, tandis que nombre de mots d'origine française qui se rencontrent dans la chronique grecque ne prouvent pas l'existence d'un texte antérieur français, ces mots étant

1. *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 277, n. 72.

Digitized by Google

entrés dans la langue grecque en même temps que les institutions qu'ils désignent s'établissaient en Morée.

Un point particulièrement important à signaler est la concordance, dans la chronique grecque et dans la chronique française, de deux mots empruntés à l'italien : au même endroit du récit, où sont exposées les conditions de l'accord entre le prince et Venise, par lequel celle-ci s'engageait à fournir au prince quatre galères pour le siège de Monembasie, on trouve dans la chronique française : « Payant li princes la *panatique* » (§ 190)[1], et dans la chronique grecque :

> Κι ὁ πρίγκιπας νὰ ἐκπληρῇ τὴν ἐξοδόν τους ὅλην,
> Τὸ λέγουσιν πανάτικα (v. 2789-2790)

c'est-à-dire « et le prince leur paierait toute la dépense, ce qu'on appelle *panatica* ».

L'emploi, dans ces deux chroniques, de ce mot qui n'est ni grec ni français, ne montre-t-il pas que toutes les deux ont eu pour prototype un texte où ce mot était employé d'une façon courante? Il est donc à présumer que l'original était écrit en italien.

Il faut joindre à cette forte présomption et aux italianismes de la chronique grecque cités plus haut, ceux de la chronique française et la forme tout italienne de certains noms propres dans cette dernière chronique, — deux choses sur lesquelles nous revenons plus loin, — enfin, le fait important que le chroniqueur français, ayant à citer par deux fois Antoine le Flamenc, l'appelle la seconde fois *Antonio*[2] (dont la graphie,

1. N'est-il pas possible de discerner, à un autre endroit où se retrouve ce mot (§ 197), le thème original italien : « donnant leur la panatique tant seulement », *dando lor la panatica soltanto*.

2. § 880.

Digitized by Google

Anthonyo, est sans doute le fait du copiste du manuscrit de Bruxelles); il faut évidemment voir là une étourderie du chroniqueur français qui, traduisant et résumant l'original italien, aurait reproduit par inattention la forme italienne.

Nous avons relevé, dans un chapitre précédent[1], quelques italianismes de la chronique française, il nous faut ici revenir un peu plus longuement sur cette question. Certains italianismes consistent dans des expressions courantes chez notre chroniqueur :

La place du pronom *le*, *la*, *les* après le verbe : mener le, aider lui, embler le et tenir le pour eux, etc. (§ 450, 566, 693; voir aussi § 571, 654, 714, 781, etc.).

L'emploi de *de* pour *que* après plus ou mieux : *ils sont plus de nous*, *Dieu nous a donné plus de vous*, *pour ce que je estoie informés du livre des usages mieulx de vous*, etc. (§§ 294, 421, 523; voir aussi §§ 282, 442, 899, 968).

L'emploi de *leur* pour *eux : se conseilla à leur*, etc. (§ 790, etc.).

D'autres italianismes consistent en des mots tirés de l'italien comme : *embachiner* (§ 14) de *abbacinare*, aveugler à l'aide de petits bassins chauffés à blanc qu'on applique sur les yeux[2]; *desroupé* (§ 58) de *dirupato*, déroché, anc. fr., précipité; *pat* (§ 139) de *patto*, convention; *panatique* (§ 191) de *panatica*, provision de route; *procacher* (§ 157) de *procacciare*, procurer; *fin a* (§§ 204, 533, 566 et *passim*) de *fino a*, jusqu'à; *sol* (§ 224), *dessoute* (§ 763) de *sotto*, *disotto*, sous, dessous; *novité* (§ 345) de *novita*, nouveauté; *trametire* (§ 333) de *trametiere*, transmettre;

1. P. XLIX.

2. Voir Du Cange, *Histoire de Constantinople*, éd. Buchon. Paris, 1826, in-8°, t. I, p. 389.

Digitized by Google

coigna (§ 320) de *cognato*, beau-frère; *reame* (§§ 438, 441, etc.) de *reame*, royaume; *flumare* (§ 464) de *flumara*[1], fleuve; *miser* (§ 469) de *miser*, messire; *visinance* (§ 625) de *visinanza*, voisinage; *colte* (§ 922) de *colta*, tribut; *bestiame* (§§ 642, 685) de *bestiame*, bétail; *arbitrie* (§ 779) d'*arbitrio*, jugement; *tramontain* (§ 885) de *tramontano*, d'outre-monts; *proferte* (§ 907) de *proferta*, proposition. Nous ne donnons là que les exemples les plus certains.

Un dernier genre d'italianisme se trouve dans certaines expressions comme : « delivrer la question » (§ 516) où *delivrer* semble une mauvaise traduction de *solvere* ou un mot semblable signifiant aussi résoudre; de même peut-être « si fist noier l'enfant » (§ 81, 209), expression dont Schmitt avait tiré argument pour sa thèse d'un prototype grec[2], et où *noier* pourrait n'être qu'une mauvaise traduction de *negare* (vénitien) ou *annegare* qui signifient aussi étrangler.

Nous avons signalé plus haut[3] certaines terminaisons des noms de personne grecs mentionnés dans la chronique française, terminaisons en *a*, *o*, *i* représentant les finales grecques *as*, *os*, *is*; cette suppression de l'*s* finale nous paraît d'autant plus singulière que dans la langue néo-grecque l'*s* est la finale nécessaire des noms de personne masculins[4]; de plus, en français, ces finales en *as*, *os*, *is* auraient dû être soit

1. Ce mot se trouve dans les Assises de Romanie (Canciani, *Barbarorum leges antiquæ*, t. III), § 84. « Le flumare e li rivi de li aque partien a li fei. »

2. *Die Chronik von Morea*, p. 63-64.

3. P. L.

4. Exemple : Capo d'Istria, dont le nom était pourtant italien, était toujours appelé en Grèce Capodistrias; Buchon lui-même employait cette forme qui ne nous est plus familière (voir *Grèce contemporaine et Morée*, p. 96).

f

Digitized by Google

changées en un *e* final, soit complètement supprimées, comme dans Villehardouin, où on trouve Sursac et non Quir Saqui, Lasgur et non Sguro. Dans la chronique française, quelques noms grecs ont ces formes françaises : *Nicrifore Thodre*, ou une graphie plus conforme à la terminaison grecque : *Dux*, *Coninos*, *Nicoluchus;* c'est que ces noms étaient plus connus en Morée ou plus rapprochés de l'époque où écrivait le chroniqueur français, celui-ci les a reconnus et leur a donnés la forme qui convenait; tandis que les autres, moins familiers au chroniqueur français, auraient conservé la terminaison tout italienne qu'ils avaient dans l'original de la Chronique de Morée.

Terrier de Loray et Schmitt, examinant certains noms de chevaliers français dans la Chronique de Morée, ont tiré argument de la forme de ces noms, en faveur de leur thèse, suivant laquelle, on le sait, la chronique grecque serait l'original dont dérive la chronique française. Nous croyons avoir montré suffisamment que cette thèse était mal fondée; cependant, avant de terminer ce chapitre, nous allons revenir sur cette question spéciale des noms propres.

Les noms dont ils parlaient étaient Trémolay, Saluces, Anoé et Vry.

Trémolay ou Trimolay n'est pas, comme on l'a cru, une déformation de La Trémouille, c'est le nom d'une terre de Franche-Comté appelée tantôt Dramelay, Tramelay, Trémelay, les formes anciennes ayant pour initiale un T plutôt qu'un D[1].

1. Voir A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté, département du Jura*, tome II, à l'article *Dramelay*. — Dans les archives de Joursanvault 59, fol. 18, on trouve un accord passé entre l'abbé d'Acey (Jura) et « Frederic de *Tremolay*, miles ».

M. Roserot nous signale les sceaux suivants, existant aux

Digitized by Google

Ni Saluces ni Σαλοῦθε ne peuvent être une déformation phonétique de « Chanlitte »[1]; il est évident qu'ils représentent le nom de Saluces; il y a donc là bien plutôt une confusion historique ou une déformation graphique[2].

Il reste les formes Anoé et Vry (Ανόε et Βρή) assez difficiles à comprendre. On peut les expliquer par une influence orale grecque, comme l'a fait M. Adamantiou[3], ou encore par une erreur du copiste[4]. Mais il est fort possible que, dans le cas d'un prototype italien, *divri* (d'Ivry) ait été lu *di Vri* et traduit *de Vry*, ντὲ Βρή; de même Anoé peut très bien être la forme italienne d'Aunoy : le nom d'une famille d'Anoe, souveraine d'un tiers de Nègrepont au XIV^e^ et au XV^e^ siècle et qui n'était peut-être qu'une branche de la famille d'Aunoy, ne nous a été transmis que par des textes vénitiens[5].

En résumé, composé d'après des textes authentiques de la principauté de Morée et les récits de la conquête, entre 1305 et 1331, probablement à la fin de cette période, *le texte original* de la Chronique de Morée avait dû être

archives départementales de la Haute-Marne : 18 septembre 1279, sceau de Jean de *Tramelay*, prévôt de la Ferté-sur-Aube (rond, écu aux armes de Champagne). — 2 janvier 1359 (vieux style), sceau de la terre de Châteauvillain, pour madame de *Tremelay* et de Châteauvillain (fragment, écu à une billette et un lion branchant).

1. Suivant la phonétique de la chronique grecque, ce nom aurait fait Τζαλίτε.

2. *Ch* aurait été rendu par *S;* le tilde de l'*a* aurait été oublié; *it* aurait été lu *u*, et le second *t* lu *c*.

3. Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 611-612.

4. L'*u* a pu être pris pour un premier *n* et négligé; quant à *noée*, ce serait la forme employée par le chroniqueur pour représenter *noy* prononcé *noué*, cf. *monnoée* (§ 781).

5. Voir Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. II, p. 30 *b*, 136 *b*; *Chroniques gréco-romanes*, p. 479.

Digitized by Google

rédigé en italien, et vraisemblablement dans le dialecte vénitien. Il appartint d'abord à Bartolommeo II Ghisi qui le tenait vers 1330 dans son château de Thèbes; mais il était déjà passé dans d'autres mains lorsque, entre 1341 et 1346, il fut résumé dans la *chronique française* que nous possédons; vers cette même époque, un gasmule anonyme en tira la matière d'un *poème grec*. C'est encore ce texte original qui dut servir à Heredia pour son *Libro de los fechos* terminé en 1393, et probablement aussi c'est cet original italien que citent les *Assises de Romanie*, rédigées par ordre de la république de Venise en 1453.

Cependant, la chronique française était, à la fin du XIV^e^ siècle ou au commencement du XV^e^, reproduite en un nouveau manuscrit pour la bibliothèque des ducs de Bourgogne (*manuscrit de Bruxelles*); et la chronique grecque, dont le meilleur texte nous est conservé dans la *version de Copenhague*, antérieure à 1388, fut retouchée dans de nouvelles versions : *version de Paris*, postérieure à 1388, *version de Turin*. Cette dernière version servit de source à un anonyme qui la résuma dans la *chronique italienne* vers le XV^e^ ou le XVI^e^ siècle; au XVI^e^ siècle enfin fut fait, d'après la version de Copenhague, l'*abrégé du pseudo-Dorothée*. A la même époque, la chronique grecque figurait déjà en des bibliothèques célèbres, notamment dans la Bibliothèque royale de France; et dès 1610, à l'apparition du dictionnaire de Meursius, la Chronique de Morée entrait dans le domaine de l'érudition[1].

1. Voir plus haut, p. LI.

Digitized by Google

DESCRIPTION DU MANUSCRIT.

La version française de la Chronique de Morée nous a été conservée dans un manuscrit unique appartenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles, où il porte le n° 15702.

Ce manuscrit a fait partie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Il est mentionné dans la *Bibliothèque protypographique* de Barrois sous le n° 1552 :

Ung livre couvert de cuir noir, en papier, intitulé : *Ce livre parle de la conqueste de la Morée ;* començant ou second feuillet : *Ly princes Philipe de Savoie*, et, ou dernier, *entrer.*

C'est un volume de format moyen, mesurant 0m25 de hauteur sur 0m18 de largeur; il se compose de 182 feuillets de papier portant comme filigrane une tête de bœuf. 179 de ces feuillets sont consacrés au texte qui occupe de 26 à 31 lignes à la page. L'écriture est de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe, cursive, mais très nette et généralement facile à lire.

Sur le feuillet de garde, on trouve l'ex-libris de Ch. Van Hultem[1], mort en 1832, à qui le manuscrit appartenait avant d'entrer dans la bibliothèque de Bruxelles.

Au verso du feuillet de garde :

« *L'hIstoire*[2] *des connestables et hautes comtes de Flandres commençant de l'an 1104 depuis l'Incarnation*

1. Cet ex-libris se trouvait vers 1840 sur le revers de la couverture, ainsi que celui d'André-François Jaerens (Buchon, *Recherches historiques*, t. I, p. XIII).

2. *Sic.*

Digitized by Google

de Notre Seigneur Jesu Christ » (écriture du commencement du XIX^e^ siècle). Ce titre n'est qu'une mauvaise lecture de la mention suivante, qui se trouve en haut du premier feuillet :

« *L'istoire de l'empereur de Constantinoble Baulduin, comte de Flandres* » (écriture du XV^e^ siècle différente de celle de la Chronique). C'est cette mention qui, mal lue, a donné le titre précédent : *lēpereur* n'a pas été déchiffré, *Constantinoble* a été lu *connestables*, et *Baulduin*, *hautes*.

Au-dessous de cette mention commence la transcription du manuscrit original de la chronique française, et d'abord la table chronologique :

« [P]OUR RECORDENCE *à tous ceaux qui sont et qui a venir seront...* »

qui se termine après cinq pages et trois lignes par :

« ... *et autres chastiaux que li traïtor qui les gardoient vendirent a cellui Assaigni par son decevement.* »

C'est alors seulement que commence la chronique proprement dite, à la quatrième ligne du folio 3 verso :

« C'EST LE LIVRE *de la conqueste...* »

Au cours du récit, on rencontre deux lacunes dues à l'absence d'un ou plusieurs feuillets dans le manuscrit que le scribe du manuscrit de Bruxelles copiait. Celui-ci en a fait la remarque et a laissé la place en blanc (fol. 34 v°-36 v°, 61-63 v°). Quatre autres lacunes sont dues à la perte de feuillets du manuscrit de Bruxelles, entre les fol. 84 et 85, 86 et 87, 177 et 178, 178 et 179.

A la fin du dernier feuillet, le scribe a ajouté une note qui laisse supposer que le récit est incomplet :

« *Tant com j'ay trové, tant j'ay escript de ceste conqueste de la Morée.* »

Digitized by Google

Nous signalerons encore quelques particularités :

Les paragraphes sont assez rares dans le manuscrit; nous les avons multipliés et numérotés. La première lettre de chaque paragraphe avait été laissée en blanc; nous l'avons restituée, ce qui a été généralement très facile, sauf quand le paragraphe commençait par : « cellui temps que... » Buchon, en effet, avait transcrit : « Icellui temps que... » Nous avons cru plus conforme au texte de rétablir : « A cellui temps que...[1]. »

La Morée est toujours écrit en un seul mot; bien que le manuscrit porte à un endroit (§ 935) *le Amorée*, nous avons coupé les deux mots suivant l'orthographe rationnelle et traditionnelle : *la Morée*.

Il est souvent impossible de distinguer *monstrant* de *moustrant*. Nous avons adopté la première forme, plus répandue à l'époque où a été transcrit le manuscrit de Bruxelles.

Enfin, suivant une habitude picarde ou wallonne, les finales en *es* sont généralement transcrites en *ez*; pour éviter toute confusion, lorsque la terminaison *ez* n'est pas accentuée, nous l'avons changée en *es*, et nous avons conservé la forme *ez* lorsqu'elle est accentuée : exemple, § 1, *briez* est resté « briez », *parolez* est devenue « paroles ».

1. Cf. § 99, 800 et 1003.

Digitized by Google

NOTICE CHRONOLOGIQUE.

Pour compléter et éclaircir l'annotation du texte, nous avons donné ici les tables chronologiques des grands feudataires de Morée et des principaux souverains de Grèce. Nous avons établi ces listes d'après les indications données par Hopf dans les *Chroniques gréco-romanes* et par Mas-Latrie dans le *Trésor de chronologie*, en les rectifiant et en les complétant à l'occasion.

1° Grands feudataires de Morée.

Princes de Morée.

1205-1209, Guillaume I^er^ de Champlitte, surnommé le Champenois.

1210-1218, Geoffroy I^er^ de Villehardouin, bail de 1209 à 1210.

1218-1245, Geoffroy II, fils du précédent, épouse en 1217 Agnès de Courtenay, fille de l'empereur Pierre.

1245-1278, Guillaume II, frère puîné du précédent, épouse : 1° une fille de Narjaud de Toucy; 2° Carintana dalle Carceri; 3° Anne Comnène, fille du despote d'Épire.

1278-1285, Charles I^er^ d'Anjou, roi de Naples.

1285-1289, Charles II d'Anjou.

1289-1297, Florent de Hainaut, époux en 1289 d'Isabelle de Villehardouin, fille de Guillaume.

1297-1301, Isabelle de Villehardouin.

1301-1307, Philippe de Savoie, époux en 1301 d'Isabelle de Villehardouin.

Digitized by Google

1307-1313, Philippe, prince de Tarente, fils de Charles II, épouse en 1313 Catherine de Valois.

1313-1316, Louis de Bourgogne, époux en 1313 de Mahaut, fille d'Isabelle et de Florent.

1316-1318, Mahaut de Hainaut, veuve du précédent.

1318-1332, Jean d'Anjou, comte de Gravina, fils de Charles II.

1332-1346, Catherine de Valois, veuve de Philippe de Tarente.

Baux de Morée, de 1209 à 1302.

Pour Guillaume de Champlitte et ses héritiers :

1209, Hugues de Champlitte, neveu de Guillaume.

1209-1210, Geoffroy de Villehardouin, neveu du maréchal de Champagne.

Pour Charles I[er] et Charles II d'Anjou :

1278, Jean Chauderon, grand connétable de Morée.

1278-1280, Galeran d'Ivry, sénéchal de Sicile.

1280-1282, Philippe de Lagonessa, seigneur de Rocca di Guglielmo.

1282-1285, Guy de Trémolay, baron de Chalandritza.

1285-1287, Guillaume de la Roche, duc d'Athènes.

1287-1289, Nicolas II de Saint-Omer, co-seigneur de Thèbes.

1289, Guy de Charpigny, baron de Vostitza.

Pour Isabelle de Villehardouin et Philippe de Savoie :

1297-1300, Richard, comte de Céphalonie.

1300-1302, Nicolas III de Saint-Omer, co-seigneur de Thèbes.

Ducs d'Athènes.

1205-1225, Othon de la Roche, seigneur d'Athènes.

Digitized by Google

1225-1263, Guy Ier, neveu du précédent, seigneur (1225-1260), puis duc d'Athènes (1260-1263) (Othon, son frère, bail du duché, 1259-1260).

1263-1280, Jean, fils du précédent, duc d'Athènes.

1280-1287, Guillaume, frère du précédent, époux en 1275 d'Hélène Comnène, remariée en 1291 à Hugues de Brienne.

1287-1308, Guy II, fils du précédent, épouse en 1305 Mahaut de Hainaut, mort sans enfant (Hélène Comnène, régente, 1287-1294; Hugues de Brienne, bail du duché, 1291-1294).

1308-1311, Gautier Ier de Brienne, neveu de Guillaume par sa mère Isabelle de la Roche.

Ducs de l'Archipel, de 1207 à 1341.

1207-1227, Marco Ier Sanudo.

1227-1262, Angelo, son fils.

1262-1303, Marco II, fils du précédent.

1303-1323, Guglielmo Ier, fils du précédent.

1323-1341, Nicolo Ier, fils du précédent, épouse Jeanne de Brienne.

Marquis de Bodonitza, de 1204 à 1311.

Guido Pallavicini.

Ubertino, son fils, mort avant 1278.

Isabella, sœur du précédent, morte vers 1286.

Tommasso, petit-neveu de Guido.

Alberto, fils du précédent, mort le 15 mars 1311.

Comtes de Céphalonie, de 1194 à 1317.

Mathieu Orsini, seigneur de Céphalonie et de Zante dès 1194, vivait encore en 1238.

Digitized by Google

Richard, son fils, déjà mentionné en 1260, épouse en deuxièmes noces Marguerite de Mategrifon, mort en 1304.

Jean, fils du précédent, comte palatin de Céphalonie et de Zante, 1304-1317.

Comtes de Salona, de 1205 à 1311.

Thomas Ier d'Autremencourt, mentionné en 1212.

Thomas II, son fils, mentionné en 1258.

Guillaume, fils du précédent, mentionné en 1275.

Thomas III, fils du précédent, gouvernait déjà en 1294, tué le 15 mars 1311.

Co-seigneurs de Thèbes.

Béla de Saint-Omer, petit-fils de Guillaume de Fauquembergue, châtelain de Saint-Omer en Artois, fils de Marguerite de Hongrie, épouse Bonne de la Roche, héritière de la moitié de Thèbes.

Nicolas II de Saint-Omer, fils du précédent, épouse : 1° Marie, princesse d'Antioche, et, 2°, Anne Comnène, veuve du prince Guillaume de Morée, meurt en 1294.

Othon, frère du précédent.

Nicolas III, neveu du précédent, co-seigneur de Thèbes dès 1299, maréchal de la Morée par sa mère Marguerite de Passavant, épouse Guillerma de Céphalonie, mort le 30 janvier 1314.

Seigneurs de Tinos et de Myconos, de 1207 à 1352.

Andrea Ghisi, 1207-1259, également seigneur de Scyros Skiathos et Skopelos.

Bartolommeo Ier, « le vieillard, » fils du précédent, 1259-1303.

Digitized by Google

Giorgio Ier, fils du précédent, 1303-1311, châtelain de Calamata, épouse la fille de Guy de Trémolay, seigneur de Chalandritza, mort le 15 mars 1311.

Bartolommeo II, « le grand connétable », vivait encore en 1341.

Giorgio II, mort vers 1352.

Barons de Morée.

I. *Patras :*

Gautier Aleman, mort en 1218.

Conrad, fils du précédent.

Guillaume, fils du précédent, vend la baronnie, 1266.

II. *Mategrifon :*

Gautier Ier de Rosières.

Gautier II, son fils, mort vers 1276.

Marguerite de Passavant, nièce du précédent, déshéritée vers 1276 et réintégrée dans un tiers de la baronnie.

III. *Cariténa :*

Hugues de Bruyères, épouse une fille de Geoffroy Ier de Villehardouin.

Geoffroy, son fils, épouse Isabelle de la Roche, remariée à Hugues de Brienne, mort en 1275.

IV. *Véligosti et Damala*, de 1209 à 1311 :

Mathieu Ier de Walincourt de Mons.

Mathieu II, fils de Mathieu Ier, cède la baronnie à :

Guillaume de la Roche, époux de sa sœur.

Jacques, fils du précédent.

Renaud, fils du précédent, mort le 15 mars 1311.

V. *Gritzéna :*

Luc...

Digitized by Google

VI. *Géraki, puis Nivelet :*

Guy de Nivelet.

Jean Ier, son fils, dépossédé de Géraki par les Grecs en 1262, fonde Nivelet.

Jean II.

VII. *Nicli :*

Guillaume Ier de Morlay.

Guillaume II.

Hugues, fils du précédent.

Sachette, sœur du précédent, reçoit la baronnie en 1280, épouse Androuin de Villiers.

VIII. *Passavant :*

Jean Ier de Neuilly.

Jean II, son fils.

Marguerite, fille du précédent, héritière de Mategrifon.

IX. *Calavryta :*

Othe Ier de Tournay.

Geoffroy, son fils, dépossédé de la baronnie par les Grecs. 1263.

X. *Vostitza*, de 1209 à 1327 :

Hugues Ier de Lille de Charpigny.

Guy, son fils.

Hugues II, fils du précédent.

Geoffroy, fils du précédent, mort avant 1327.

XI. *Chalandritza*, de 1209 à 1311 :

Robert de Trémolay.

Guy, son fils.

Une fille du précédent épouse Giorgio Ier Ghisi, mort en 1311.

Digitized by Google

XII[a]. *Calamata :*

Geoffroy de Villehardouin, neveu du chroniqueur, 1209, depuis prince de Morée (1210-1218).

XII[b]. *Arcadia :*

Vilain I[er] d'Aunoy, venu de Constantinople en 1261.

Erard I[er], son fils, mort en 1279.

Geoffroy, frère du précédent, réintégré dans la baronnie entière en 1293.

Vilain II, fils du précédent, épouse Hélène de Bruyères, dame de Morena.

Erard II, fils du précédent, mort sans enfant avant 1338.

Agnès, sœur du précédent, dame de la moitié d'Arcadia, épouse Étienne le Maure.

Erard III, fils des précédents, seigneur d'Arcadia et de Saint-Sauveur, dès 1338, mort en 1388.

2° Principaux souverains de Grèce.

Empereurs latins de Constantinople.

1204-1205, Baudouin I[er] de Flandre.

1206-1216, Henri, son frère.

1216-1219, Pierre de Courtenay, mari de Yolande, leur sœur.

1219-1228, Robert, fils du précédent.

1228-1261, Baudouin II, frère du précédent (1231-1237, Jean de Brienne, empereur régent).

Empereurs titulaires. 1261-1273, Baudouin II.

1273-1285, Philippe de Courtenay, fils du précédent.

1285-1308-1313, Catherine de Courtenay, fille du précédent († 1308), avait épousé en 1301 Charles de Valois, qui devint empereur titulaire († 1313).

Digitized by Google

1313-1346, Catherine de Valois, fille de Charles († 1346), épouse en 1313 Philippe de Tarente, empereur titulaire († 1331).

Empereurs grecs.

à Constantinople

1185-1195, Isaac II l'Ange, détrôné 1195.
1195-1203, Alexis III, son frère, détrôné 1203.
1203-1204, Isaac II l'Ange, rétabli par les Français, règne avec son fils, Alexis IV le Jeune.
1204, Alexis IV Murzuphle, usurpe l'empire.

à Nicée

1206-1222, Théodore II Lascaris, gendre d'Alexis III.
1222-1255, Jean III Ducas Vatace, gendre du précédent.
1255-1259, Théodore III Lascaris, fils du précédent.
1259-1260, Jean IV, fils du précédent, âgé de six ans, sous la tutelle de Michel Paléologue.
1260-1261, Michel Paléologue, usurpe l'empire en 1260; reprend
1261-1282, Constantinople en 1261.

à Constantinople

1282-1332, Andronic II, le Vieux, fils du précédent.

Rois latins de Salonique.

1204-1207, Boniface de Montferrat.
1207-1222, Démétrius, son fils, dépossédé en 1222 par Théodore Comnène.

Digitized by Google

Empereurs, puis despotes grecs de Salonique.

1222-1230, Théodore Comnène, fils de Jean Comnène, oncle d'Isaac l'Ange, despote d'Épire depuis 1214.

1230-1240, Manuel, son frère. — L'Épire se détache en 1237 de l'empire de Salonique.

1240-1244, Jean, fils de Théodore, empereur de 1240 à 1242, despote de 1242 à 1244.

1244-1246, Démétrius, frère du précédent, despote, détrôné par l'empereur de Nicée, 1246.

Despotes d'Épire.

1204-1214, Michel Ier, fils bâtard du sébastocrator Jean Comnène, oncle d'Isaac l'Ange.

1214-1230, Théodore Comnène, fils de Jean Comnène, devient empereur de Salonique, 1222-1230.

1230-1237, Manuel, frère du précédent, empereur de Salonique, 1230-1240.

1237-1271, Michel II, fils bâtard de Michel Ier, épouse Théodora Petralipha.

1271-1296, Nicéphore, fils du précédent, épouse Anna Paléologina-Cantacuzena.

1296-1316, Thomas, fils du précédent, épouse Anna Paléologina.

Despotes de Blaquie.

1271-1295, Jean Ier, fils bâtard de Michel II, despote d'Épire.

1295-1303, Constantin, fils du précédent.

1303-1318, Jean II, fils du précédent (sous la tutelle de Guy II d'Athènes, 1303-1308).

Digitized by Google

Rois de Sicile et de Naples.

1258-1266, Mainfroy, épouse en 1259 Hélène Comnène, fille de Michel II, despote d'Épire, qui lui apporte en dot Duras, Avlona, Bérat et Spinarza; il charge du gouvernement de ces villes Philippe Échinard (1259-1269), déjà possesseur de terres en Épire.

1266-1285, Charles Ier d'Anjou, suzerain de la Morée depuis le traité de Viterbe, 1267; à partir de 1271, prend possession en Épire des terres de Philippe Échinard, Corfou et Canina, et des quatre villes qu'il gouvernait; prince de la Morée, 1278-1285.

1285-1309, Charles II, fils du précédent, suzerain de la Morée, prince de la Morée, 1285-1289.

1309-1343, Robert le Sage, suzerain de la Morée.

Despote latin de Romanie.

1294-1331, Philippe de Tarente, fils du roi Charles II; possessions : 1° les villes de Mainfroy; 2° les terres de Philippe Échinard; 3° la dot que lui apporte Ithamar, fille de Nicéphore, despote d'Épire.

Digitized by Google

NOTICE GÉOGRAPHIQUE.

La principauté d'Achaïe ou de Morée était constituée à l'origine par le Péloponèse. Mais, en 1260, la suzeraineté du prince s'étendait en dehors de cette presqu'île : dans la Grèce continentale, aux anciens pays d'Attique, de Béotie, d'Eubée, de Locride, de Phocide et de Doride, qui lui assuraient la route terrestre de Salonique; dans les îles, aux Cyclades, chemin de la Syrie, et aux îles Ioniennes (sauf Corfou), route de mer vers l'Italie et l'Occident.

Ces pays sont les dépendances de la principauté. Le domaine propre est le Péloponèse, avec son noyau, l'Arcadie, plateau mélangé de montagnes, de plaines closes et de hautes vallées; avec ses quatre péninsules : à l'est, l'Argolide; au sud, le Parnon avec le cap Malée, le Taygète avec le cap Ténare, et la péninsule de Messénie; enfin, avec sa plaine d'Élide et son étroit littoral d'Achaïe.

Sous les Francs, le Péloponèse prend le nom de Morée. L'origine de ce nom est assez obscure. On l'a d'abord fait dériver de μορέα, *mûrier;* la Morée serait le pays du mûrier[1]. Il est possible encore[2] que ce nom soit l'application à toute la presqu'île d'un nom de lieu dont on retrouverait des vestiges dans la dénomination du lac de Mouria[3].

1. Cette thèse est encore soutenue avec vraisemblance par G. Hatzidakis (Γλωσσολογικαὶ μελέται, Α'. Athènes, 1901, p. 1 et suiv.).

2. C'est la thèse de M. Sathas, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce,* t. I, p. xxx.

3. Nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Pyrgos.

Digitized by Google

Le nom de Morée ne désigne pas toujours la péninsule; il s'applique, dans un sens plus restreint qui paraît bien être le sens originel, à la plaine d'Élide qui est le cœur de la principauté : pour un Grec ancien, le Péloponèse c'était surtout la façade orientale de la presqu'île; pour un Franc, venu de l'Occident, la Morée c'est la façade occidentale, et pour une chevalerie étrangère, c'est, de cette façade, le pays plat, spacieux et apte à la cavalerie et à l'élevage.

La plaine éléenne de Morée s'étend au pied des montagnes, d'où sort le Pénée; elle est flanquée du côté de la mer par une ancienne île montagneuse, à laquelle l'ont rattachée les alluvions du Pénée. Bien irriguée par des canaux, cette plaine pouvait offrir de riches pâturages. C'est le cas de l'Élide pendant l'antiquité et au moyen âge. De l'occupation turque date seulement son état aride ou marécageux.

Cette plaine a pour centre à l'époque franque Andreville (Andravida), capitale de la principauté. Andreville est située à une lieue du Pénée (appelé par les Francs rivière d'Andreville) et se trouve ainsi à l'abri des inondations. Son nom semble d'origine slave : il signifierait *pays de la loutre* et indiquerait bien quel est le régime des eaux du pays. De l'autre côté de la rivière, est placée dans une situation correspondante la ville de Gastoigne (Gastouni), qui a remplacé Andreville après les Francs. Du côté de la mer, la capitale est à une lieue et demie de la côte, c'est-à-dire à une heure de marche, à une distance suffisante pour que, ville ouverte, elle soit à l'abri de la piraterie, dont souffrent les villes de la côte comme Patras.

Le port d'Andreville est Clarence (Glarentsa), à trois lieues à l'ouest. Ce port artificiel, aujourd'hui comblé, fut créé par les Francs, qui lui donnèrent ce nom en raison

Digitized by Google

de la clarté de l'eau venant de la fontaine de Cyllène. Il remplaçait le petit port de Saint-Zacharie[1]. Clarence est le port vers le nord et l'Occident, vers Céphalonie, Arta, Corfou et Brindes; c'est là qu'arrivent, de France et du royaume de Naples, les renforts pour la Morée[2]. Le port d'Andreville vers le sud et l'Orient est Beauvoir (Pondico castro), antérieur à la création de Clarence[3]; c'est en même temps une place forte[4] sur un promontoire élevé, d'où la vue s'étend fort loin (de là son nom). Entre ces deux ports, se trouve l'ancienne île soudée au continent, dont nous avons parlé plus haut. C'est une petite chaîne s'étendant du nord au sud et baignée à l'ouest par la mer, à l'est par les alluvions et marais du Pénée. Au milieu de cette chaîne se dresse un château fort sur un mont bien distinct, d'où son nom, Clermont. Ce château, construit par le prince Geoffroy II, eut une importance considérable. Il était d'une telle force, dit l'auteur de la chronique grecque de Morée[5], que si les Francs étaient chassés de Morée, la possession de ce seul point devait suffire pour leur faire regagner le reste du pays. Ce château et les deux ports tournés l'un vers le nord-ouest, l'autre vers le sud-est, formaient avec la capitale un ensemble complet, assez semblable à la situation de Corinthe dans l'antiquité, avec l'Acrocorinthe et ses deux ports, Kenchrées à l'ouest et Lechæon à l'est.

1. *Chronique de Morée*, § 110, 149.

2. De France, on peut venir par la Lombardie, Venise, Raguse et Corfou (§ 141-149), ou encore longeant le pied des Apennins s'embarquer à Ancône ou seulement à Brindes et arriver par Corfou (§ 848; cf. § 244). De Naples, on passe par Brindes et Corfou (§ 451, n. 2, 457, 461[a], 475[c], 493) en mettant, selon le chroniqueur grec, tantôt trois jours et tantôt dix (§ 461[a], 457, n. 2).

3. *Chronique de Morée*, § 178.

4. *Ibidem*, § 110, n. 2.

5. Édition Schmitt, v. 2712-2713.

Digitized by Google

Autour d'Andreville, les maisons de plaisance des princes, dans des situations et à des altitudes différentes, présentent des séjours agréables suivant les saisons : au sud et en plaine, la Roviate (Rhoviata); au nord-est et et au pied des monts Movri, l'Oriol (Rhiolo); au sud-est et dans les montagnes (à 400 mètres environ), la Glisière (Biséré), qui était un séjour d'été[1].

Andreville est avant tout la ville des conquérants, capitale féodale où se réunit le parlement et où siègent les grands officiers[2]. C'est aussi une capitale religieuse pour les Latins. Le siège de l'évêché d'Oléna y a été transporté, et les grands ordres religieux, Templiers, Franciscains, Dominicains, Carmes, y ont leurs maisons[3]. C'est encore une ville commerciale, lieu de rencontre pour les marchands débarqués à Clarence et les gens du pays. C'est enfin un centre indigène important.

Clarence seconde Andreville dans son rôle de capitale féodale[4]. En même temps elle est une place de commerce où viennent les marchands étrangers, notamment des Vénitiens. C'est une ville de marchands et de bourgeois, et cette bourgeoisie forme une aristocratie financière[5]. A la tête de la marine franque de Clarence se trouve un amiral[6]. Enfin on y frappe une monnaie, qui a cours dans tout l'Orient[7].

Andreville est reliée aux autres villes de la principauté par trois sortes de routes : routes côtières, routes traver-

1. *Chronique de Morée*, § 957.
2. *Ibidem*, § 407, 510.
3. *Ibidem*, § 343, n. 3, 410.
4. *Ibidem*, § 516.
5. *Ibidem*, § 794.
6. *Ibidem*, § 785.
7. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 310.

Digitized by Google

sant la presqu'île et routes de jonction d'une ville à l'autre.

La première, dont il soit fait mention, est la route de la conquête, d'Andreville à Corinthe et d'Andreville à Calamate. D'Andreville à Corinthe, la route suit la côte. Elle passe d'abord à l'Achaïe (Kato-Akhaïa), château de briques construit par les Francs[1] au débouché d'une route venant de l'intérieur, puis à Patras, importante baronnie ecclésiastique et port de traversée du golfe. Patras est la métropole religieuse des Latins; son archevêque est en même temps baron; c'est-à-dire qu'il a une juridiction spirituelle et temporelle : l'archevêque de Patras, premier en dignité, prend la parole au nom des douze barons de la principauté[2]. Le port de Patras a perdu de son importance, il ne sert qu'à relier la principauté avec le despotat de l'Arte, à Lépante (Népant). La ville même souffre de sa situation côtière, qui l'expose aux attaques des pirates[3].

La route côtière passe ensuite à Drepanon, petit port qui correspond également avec Lépante. A partir de cette ville, elle suit l'étroite bande de littoral entre la montagne et la mer. Le premier arrêt est la Vostice (Vostitsa), l'ancien Ægion. A cet endroit se trouve une petite plaine au bord de la mer, à la tête de plusieurs petites vallées. La situation de la Vostice l'a désignée pour être une des douze baronnies. Son seigneur est suzerain de quatre chevaliers fieffés; il a sous la garde les débouchés des montagnes et notamment la tête de la vallée de Kalavryta, route vers l'intérieur. La Vostice est encore un port de passage vers la Grèce continentale; elle correspond sur l'autre rive avec la Vetrenice (Vitrinitsa)[4],

1. *Chronique de Morée*, § 91 et n. 2.
2. *Ibidem*, § 540, 852.
3. *Epistolæ Innocentii III*, éd. Baluze, t. II, p. 488.
4. *Chronique de Morée*, § 889.

Digitized by Google

point de départ de la route vers les Thermopyles. De la Vostice, la route continue à suivre le littoral pour gagner Corinthe. Sur ce parcours, les étapes sont l'ancienne Ægyre et Xilocastron.

Cette route est doublée par une route maritime également employée par les Francs, comme en témoigne la malheureuse aventure de Guy de Charpigny (§ 674).

Corinthe est une des places importantes de la Morée, située à peu de distance de l'isthme et possédant une forteresse naturelle, l'Acrocorinthe, que les Francs renforcèrent encore par l'adjonction du château de Montescovée[1] (aujourd'hui Pendescouvé). C'est aux gens de Corinthe qu'est confiée la garde du défilé de Mégare, qui ferme la péninsule[2]. Corinthe joue aussi le rôle de seconde capitale lorsque le prince veut rassembler ses vassaux du continent et ceux de la presqu'île[3].

Vers le sud, la route de conquête mène d'Andreville à Calamate. La route traverse d'abord la plaine du Pénée, passant par la Gastoigne (Gastouni) et la Roviate (Rhoviata) et fait un premier arrêt à Beauvoir (Pontico-Kastron). De Beauvoir, on peut gagner Modon, puis Calamate par mer. La route de terre a pour étapes Crestena, Moudra et l'Arcadie (Arkadia). L'Arcadie est une des douze baronnies, mauvais port, mais bon château, avec une forte tour du temps des Grecs[4]. La route gagne ensuite Junch, où les Francs construisirent un château et qui possède un port où s'est développé depuis Navarin.

Au sud de Junch, on entrait dans les possessions véni-

1. *Chronique de Morée*, § 192.
2. *Ibidem*, § 231.
3. *Ibidem*, § 1008.
4. *Ibidem*, § 115.

Digitized by Google

tiennes, la presqu'île messénienne ayant été cédée par les Villehardouin à Venise. Les deux ports de cette presqu'île sont Modon et Coron : Modon, protégé par l'île de la Sapience, était le grand port de transit des Vénitiens, Coron leur port du delta messénien. En outre, Modon et Coron, tous deux évêchés, étaient des centres ecclésiastiques pour les possessions vénitiennes.

De Coron, la route suivait le golfe, traversait le delta du Pamisos à l'Ille (Nisi) et arrivait à Calamate. Calamate se trouve au bord de la grande plaine deltaïque du Pamisos, le Val de Calamy, comme l'appellent les Francs. Cette plaine répondait à tous les besoins des chevaliers francs[1]. De plus, voisine des possessions grecques de Laconie, c'était un poste militaire : originellement baronnie des Villehardouin, elle devint le siège d'une grande capitainerie[2]. Autour de Calamate, se trouvent les villes de plaisance de Druges (Androusa) et de l'Ille (Nisi) et le château de Maigne (Mikromani).

De Calamate, on peut continuer par les châteaux de Beaufort (Leftro) et du Grand-Magne (Tigani) jusqu'à la pointe de la péninsule du Magne, à Gisternes (Kisternes), mais cette péninsule du Taygète n'était que nominalement sous la domination des Francs; ses habitants, la tribu slave des Mélingues, surent demeurer presque toujours indépendants.

D'Andreville, une autre grande route traversait la presqu'île, autre route de conquête et d'invasion, car à une extrémité se trouvait le centre de la domination franque et à l'autre extrémité le point de ravitaillement des possessions

1. *Chronique de Morée*, § 113, n. 1.
2. *Ibidem*, § 157, 764.

Digitized by Google

grecques; c'est la route d'Andreville à Malevesie (Monembasie).

Deux vallées la tracent, celle du Charbon (Alphée) et celle de l'Eurotas. On peut y distinguer cinq niveaux différents : d'abord la plaine d'Élide; puis, séparé de cette plaine par un massif montagneux, le bassin du Charbon jusqu'à Caraintaine; le défilé de Caraintaine mène ensuite au second bassin du Charbon qui va jusqu'à Veligourt; puis, par le défilé de Quelmo, on redescend dans le bassin de Laconie; enfin, en dernier lieu, on trouve la petite plaine maritime d'Éles (Hélos).

La première étape sur cette route est la résidence princière de la Glisière, près de l'évêché d'Andreville, l'Oline (Olena). La route passe ensuite à un des champs de bataille entre les Grecs et les Francs, à la Brenice[1], au-dessus de l'Alphée, près des ruines d'Olympie; la seconde étape est au monastère d'Isova. D'Isova, la route domine la vallée de l'Alphée, en passant, par les hauteurs, au château de Fanari et à la ville d'Andrichina (Andritsena). A Andrichina, une petite route rejoint, par Lignicina (Linistæna) et la Coprinyce (Copanitsa), la route de la côte à Moudra; tandis que la grande route gagne Caraintaine (Karitæna), troisième étape.

Caraintaine surveille un étroit défilé par où le Charbon descend de son bassin supérieur à son bassin moyen. Aussi le château est-il un point capital. Caraintaine est une des deux grandes baronnies de Morée et a sous ses ordres vingt-deux fiefs de chevalerie.

A l'extrémité du bassin supérieur du Charbon, Veligourt (Veligosti), qui supplée l'antique Megalopolis et la moderne

1. *Chronique de Morée*, § 338ᵃ.

Digitized by Google

Léondari, est aussi une baronnie : sa situation est également importante, au croisement de deux routes principales. Elle est secondée sur la route de Malevesie par le château de Quelmo (Chelmos)[1].

Au milieu du bassin de la Laconie (appelée Chaconie par les Francs) se trouve Lacédémone (devenue La Crémonie). Le prince Guillaume a fait construire, au-dessus de cette ville située en plaine et sur un des derniers contreforts du Taygète, sa ville forte et son château, de Mistra[2]. Restée peu de temps au pouvoir des Francs, Mistra est devenue bientôt le centre militaire des Grecs en Morée. Car la péninsule de Malevesie et la péninsule de Magne, ainsi que la plaine d'Éles et la Chaconie, ont presque toujours appartenu aux Grecs; et c'est de là qu'ils partaient vers Andreville, pour envahir la Morée franque.

De Mistra à Malevesie, les étapes étaient Giérachy, qui fut quelque temps une baronnie franque et où on voit encore un château de cette époque, et Eles, centre de la plaine deltaïque de l'Eurotas. Malevesie, comme son nom, *Monembasie*, l'indique, n'a qu'une entrée du côté de la terre, à laquelle elle est rattachée par une langue de terre. Située sur un rocher, elle constitue une défense naturelle très forte; c'est la capitale de cette partie de la Morée, le pays de Vatica[3] qui se termine au cap Malée. L'excellent port de Monembasie correspond directement avec Constantinople, d'où l'on peut venir en sept jours[4].

Une autre grande route coupe la péninsule, de Calamate à Argos, en passant par la plaine de Calamate, le bassin de

1. *Chronique de Morée*, § 338ª, 814.
2. *Ibidem*, § 205ᵈ.
3. *Ibidem*, § 205ᵇ.
4. *Ibidem*, § 733.

Digitized by Google

Veligourt, la plaine close de Nicli et la plaine d'Argos. Elle traverse d'abord le val de Calamy; puis, à la Lutra (Loutro), elle commence à monter le défilé du Macri-Plagui (la longue côte), défilé qui est surveillé par le château de Gardichy[1]. Du Macri-Plagui, elle redescend dans le bassin supérieur du Charbon, à Veligourt, où elle croise la première grande route. De Veligourt, elle gagne Nicle en passant par la petite plaine de Franco-Vrysi, où, comme son nom (*source franque*) l'indique et comme sa situation le commande, il devait y avoir un établissement franc.

Nicle, qui est bâtie dans les ruines de l'ancienne Tégée et correspond à la moderne Tripolitsa, est située dans une plaine close, « large et aysie pour les beles prayeries qui la sunt »[2]. C'est, dans la Morée franque, la capitale du monde grec. Bien que sous la dépendance d'un baron, elle a gardé son organisation communale indigène. Elle est en même temps le centre ecclésiastique grec. C'est enfin à Nicle et à la Varvaine (Vervena), ville voisine, que se trouve le lieu de marché où, de toute la Morée, Grecs et Francs viennent se rencontrer, sur les limites de leurs possessions respectives[3].

De Nicle, la route passait devant le château franc de Palæo-Muchli, descendait une longue et étroite vallée et arrivait à la plaine d'Argos.

Toute la péninsule d'Argolide, « pays d'Argues et du Damalet », disent les Francs[4], appartenait en fief aux ducs d'Athènes. Entre Athènes et le Damalet (Damala), l'antique Trézène, se trouve un pont d'îles formé par Salamine, Égine et la presqu'île de Méthana : comme autrefois Thésée, le duc d'Athènes dominait des deux côtés du golfe d'Égine.

1. *Chronique de Morée*, § 375.
2. *Ibidem*, § 237.
3. *Ibidem*, § 802.
4. *Ibidem*, § 98.

Digitized by Google

Les trois places principales de l'Argolide, à l'époque franque, sont Argos, Naples (Nauplie) et le Damalet. Les deux premières villes étaient reliées par une route; mais elles ne devaient avoir avec la troisième que des communications maritimes. Enfin, d'Argos à Corinthe, il y avait une route d'une bonne journée de marche.

A côté des grandes routes se placent les chemins de jonction de ville à ville. Un des principaux relie Patras à Lacédémone. Par de courtes vallées, la route remonte de Patras à Lisarée, petit fief de montagne, et à la Calandrice (Khalandritsa), une des douze baronnies. Puis, par la Guomenice (Goumenitsa), autre fief de montagne, elle gagne en une étape la Colovrate (Kalavryta), qui est encore une grande baronnie. De la Colovrate, on l'a vu, une vallée peut conduire directement à la Vostice.

En descendant la vallée de la Kalsana et en passant par la Valte, la route mène ensuite, en une autre étape, à Toporice (Toporitsa), qui correspond à l'ancien Clitor. Toporice est un fief de montagne; mais sa situation à un carrefour de vallées lui donne une importance considérable. Par une vallée et un défilé, la route arrive ensuite dans une des plaines closes d'Arcadie, celle d'Orchomène. L'étape devait se placer au défilé de Lévidi. Passé ce défilé, la route débouche dans la grande plaine de Nicle, et croise, dans cette ville, la route de Calamate à Argos. De là elle remonte à la Varvaine (Vervena), lieu de marché, et à la Grande-Arracove, ville où se fait l'étape. Enfin, redescendant par un haut vallon, elle gagne la vallée de l'Eurotas et Lacédémone.

Une autre route de jonction est celle d'Andreville à Corinthe à travers l'Arcadie. La route suit d'abord la vallée du Pénée et s'arrête aux Portes (Portas), au coin du long couloir de Santameri; elle croise là une route qui conduit

Digitized by Google

en deux étapes de l'Achaÿe (Kato-Achaïa) à la Glisière, par Santameri. L'étape suivante devait se faire près de l'emplacement de l'antique Psophis; peut-être est-ce même à cet endroit, où l'on signale les ruines d'une tour franque[1]. La route passe ensuite à Toporice, contourne le lac de Phonia au nord, passe près du lac Stymphale et s'arrête au château de Poliphant[2] (Polyphengos), près de l'ancienne Phliunte. De là, elle gagne Corinthe en une étape.

Quelques routes de jonction moins importantes viennent ensuite : une d'elles va d'Isova à Toporice en passant par Mategrifon (Acova), la plus grosse baronnie de la Morée, dont le nom (mâte-Grecs) indique bien le rôle de domination sur toute cette partie de la Morée. Une autre route conduit de l'Arcadie au val de Calamy, et de là à Veligourt vers le nord et à Calamate vers le sud. Une autre relie Junch à Calamate à travers les monts de Messénie. Un chemin très dur traverse le Taygète entre Calamate et Mistra. Une route de montagne rejoint le Magne à Mistra en passant devant Passavant. Enfin, de la Grande-Arracove, une route mène à Astros par Saint-Georges, et, de là, le long de la mer, à Argos.

Sur ces routes, l'étape ordinaire est de huit à neuf lieues[3]. En cas de nécessité et avec des bagages restreints, elle peut être portée à quinze et vingt lieues[4].

*
* *

Les limites de la principauté de Morée, en Grèce continentale, étaient à peu près les mêmes que celles qui furent

1. Isambert, *Itinéraire de l'Orient. — Grèce et Turquie d'Europe*, p. 351 *a*.
2. *Chronique de Morée*, § 1013.
3. *Chronique de Morée*, § 461ᶜ-465, 891-894.
4. *Ibidem*, § 817.

Digitized by Google

proposées pour la Grèce, dans le second projet de la conférence de Londres, en 1829[1] : elles partaient des Thermopyles, suivaient la chaîne de l'Œta, puis celle du Corax, enfin le cours du Mornopotamos. Cette partie continentale de la principauté formait le duché d'Athènes et comprenait trois grands fiefs : le duché proprement dit, le marquisat de la Bondonice et le comté de la Sole (Salona).

Deux grandes routes traversent cette partie de la Grèce continentale : la route des Thermopyles à Athènes et à Corinthe et la route des Thermopyles à Vitrinitsa par Salona. La première part du Giton (Zeitoun), ville importante du despotat de Blaquie, à laquelle aboutit la route de Salonique par Larisse et Domaco. En quittant le Giton, elle traverse la Élade (Hellada), — l'ancien Sperchius, — puis passe les Thermopyles et entre dans le défilé de la Bondonice (Mendenitsa). C'est à la Bondonice que se trouve le siège du marquisat qui a la garde des divers défilés autour des Thermopyles[2].

La route descend ensuite, par le défilé, dans la plaine d'Élatée et suit le Céphise jusqu'au lac Copaïs. Elle passe à Livadia, où se trouvent encore les ruines d'un château franc[3]. De là, par la plaine de Béotie, elle gagne Thèbes.

Thèbes (Estives) est la principale place forte de la Grèce continentale[4]. Elle se trouve au centre du duché et à un carrefour de routes. Aussi est-ce le lieu de rassemblement et

1. Buchon, *Recherches historiques*, t. I, p. LXIX.

2. Ces défilés désignés par notre chroniqueur sous le nom de Sideroporta ou de Siderocastro (§ 274 et 892-893) sont au nombre de quatre : celui des Thermopyles, celui de Moskokhori à Gravia, celui de Mendenitsa à Dernitsa et celui de Sideroporta près des ruines de Thronium.

3. Buchon, *la Grèce continentale et la Morée*, p. 224.

4. *Chronique de Morée*, § 234-235.

Digitized by Google

la capitale militaire du duché. Elle n'appartient d'ailleurs pas complètement aux ducs, qui la partagent avec leurs parents, les Saint-Omer, co-seigneurs de Thèbes, installés sur la Cadmée. Là se détachent les deux routes de Thèbes à la mer : à l'échelle, Rivedostre (Livadostro), sur le golfe de Corinthe[1]; et à Nègrepont, sur le canal d'Eubée.

Après Thèbes, la route bifurque sur Corinthe et sur Athènes. Elle conduit à Corinthe par le mont Caride (Karydi), Mégare et le défilé de Mégare[2]. Par Éleuthère et Éleusis, elle mène à Athènes.

Athènes est à la fois la résidence des ducs et la métropole ecclésiastique. La ville forte, c'est l'Acropole; le château, les Propylées; et la cathédrale, le Parthénon. Le port est toujours le Pirée, le Port-Lion des Vénitiens. Des routes secondaires mènent à d'autres parties de la côte : au nord-est à Marathon, au sud-est au cap Colonne (Sunium). Enfin une route relie, par Éleusis, Athènes à Mégare et à Corinthe.

La route des Thermopyles à Vitrinitsa par Salona a une importance capitale. C'est l'ancien chemin suivi par les Doriens dans la conquête de la Grèce, et c'est pour les Francs la route directe de Salonique à Andreville. Il suffit, pour se rendre compte de son importance, de remarquer que la distance des Thermopyles à Andreville par cette route est la même que celle des Thermopyles à Athènes (cinq journées de marche environ).

La route traverse un premier défilé, descend en plaine, remonte par le défilé de la Gravie (Gravia) et s'arrête à la Sole (Salona), siège du comté qui a la garde de cette route.

1. C'est là que le duc d'Athènes s'embarqua pour aller en France. *Chronique de Morée*, § 244.
2. *Ibidem*, § 231-235.

Digitized by Google

De la Sole, elle gagne par de petites vallées la Vetrenice (Vitrinitsa), port d'embarquement vers la Vostice[1].

L'île d'Eubée, qui se rattachait au continent par un pont fortifié à l'entrée de Chalcis[2], se divisait en trois baronnies : au nord, la baronnie d'Oréos, d'où on pouvait gagner le continent à Gardichy, ville qui fut même, au commencement du XIV^e^ siècle, donnée à un baron d'Eubée[3]; Oréos était relié à Chalcis par une route qui traversait le défilé d'Achmet-Aga surveillé par un château fort; au centre se trouvait la baronnie de Chalcis[4]. Au sud, celle de Caristo ne devait être reliée à la baronnie centrale que par une route maritime. Les îles de Skiathos, Skopelos, Khelidromi et Skyros étaient des dépendances de l'Eubée.

En dehors des limites de la principauté, deux grandes routes se rattachent aux routes de Morée, toutes deux routes d'invasion que suivirent les Francs dans leurs expéditions et leurs conquêtes. La première est la route de conquête que prirent le roi Boniface et le Champenois lorsqu'ils vinrent de Salonique à Nauplie (1205) : elle passe par Citre (Kitro), le val de Tempé, Larisse, Pharsale, Domaco et les Thermopyles[5]; de là, on peut gagner Thèbes et Athènes, ou bien la Morée par la Gravie, la Sole, la Vetrenice et la Vostice. La seconde route est celle qui conduit de la Morée à l'Arte (Arta); elle va de Patras à Lépante (Népant), puis, en passant entre les montagnes et les marais, au Blécola (Agrinion), à Coprena et à l'Arte.

1. *Chronique de Morée*, § 889-894.
2. Nicétas, éd. de Bonn, p. 806.
3. *Chronique de Morée*, § 879.
4. Buchon, *Journal de voyage en Grèce*, Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 4693, p. 163.
5. Nicétas, éd. de Bonn, p. 794, 799; cf. Henri de Valenciennes, dans éd. de Villehardouin, de Wailly, § 642-643, 647-648.

Digitized by Google

Vers l'Occident, les îles de la principauté forment le comté de Céphalonie, qui comprend les quatre îles de Céphalonie, d'Ithaque, de Sainte-Maure et de Zante[1]. Le port principal de Céphalonie devait être Porto-Viscardo et non Argostoli, car Porto-Viscardo est sur la ligne directe de Clarence à Corfou. Entre les échelles de Syrie et l'Adriatique, la route des vaisseaux vénitiens était en effet : La Canée, Cérigo, Port-aux-Cailles (près de Gisternes), Modon, Clarence, Porto-Viscardo, Paxos et Corfou.

Le groupe insulaire occidental était formé par les Cyclades, appelées en français Archepellague[2] et en grec Dodecanèse[3]; elles constituaient le duché de Naxos (Nixie) et avaient pour centre cette île, la plus grande des Cyclades. Les principales seigneuries étaient : celle d'Andros, celle de Tinos et de Mykonos, celle de Ceos et de Seriphos, celle de Santorin et de Therasia, celle de Namfio (Arapho) et celle de Stampalia (Astypalæa).

1. Le comté de Céphalonie est la fin de la principauté de Morée vers le nord-ouest, comme autrefois le royaume d'Ulysse était la fin du monde achéen.
2. *Chronique de Morée*, § 185.
3. *Ibidem*, chronique grecque, v. 2604.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA CHRONIQUE

Conquête de Constantinople.

Paragraphes

1099. Première croisade 1
1199-1201. Quatrième croisade. — Premières dispositions 5
1201-1202. Les croisés se préparent à partir. — Ils arrivent à Venise. 13
1202-1203. Ils décident d'aller à Constantinople rétablir Isaac l'Ange 25
1203. Première prise de Constantinople par les croisés 36
1204. Usurpation de Murtzuphle. — Seconde prise de Constantinople. 53
1204-1205. Baudouin de Flandres, empereur de Constantinople 60
(1205)-1228. Robert, empereur de Constantinople . . 72
(1206)-1260. Les empereurs grecs Théodore Lascaris et Michel Paléologue 76
1261. Michel Paléologue s'empare de Constantinople 82

Conquête de la Morée.

1204-1205. Guillaume de Champlitte en Morée . . . 89
1205. Rencontre de Guillaume de Champlitte et de Boniface, roi de Salonique 99
1205-1209. Conquête de la Morée par *Guillaume de Champlitte* et Geoffroi de Villehardouin. 103
1209. Guillaume rappelé en France. — Répartition des fiefs de Morée 117

Digitized by Google

Paragraphes

1209-1210. Geoffroi de Villehardouin, bail de la Morée. — Liste des fiefs 127
1209. Guillaume de Champlitte donne la principauté à son cousin Robert 137
1210. Robert en Morée 150
— Jugement de la cour de Morée à l'égard de Robert 161
1210-1218. *Geoffroy de Villehardouin*, prince de Morée. 172
1218-1245. *Geoffroy II*, son fils. — Son mariage avec la fille de l'empereur Robert 176
1245. *Guillaume*, son frère, prince de Morée. — Il s'empare de Corinthe et de Nauplie . 189
1246-1248. Siège de Monembasie. — Soumission des Esclavons 202
1259. Les despotes d'Épire. — Le prince Guillaume épouse la sœur du despote Nicéphore 209
— Vie des seigneurs francs en Morée . . . 218
1257. Le seigneur d'Athènes refuse de prêter hommage au prince Guillaume . . . 220
1258. Il est vaincu au Carydi et implore son pardon 232
1259-1260. Il va se soumettre au jugement du roi de France 243
1259. Alliance du prince Guillaume et du despote Nicéphore contre Michel Paléologue. . 254
— Préparatifs et marche des deux armées . 263
— Le despote abandonne le prince Guillaume. 282
— Le prince Guillaume est vaincu à Castoria. 293
1259-1262. Captivité du prince à Constantinople . . 306
1262. Il cède pour sa rançon Monembasie, Mistra et le Grand-Magne 317
1262-1263. Les Grecs commence la guerre contre le prince en Morée. — Ils sont vaincus à Prinitza. 329
1264. Nouvelle expédition infructueuse des Grecs. — Mort de Cantacuzène 338k
— Les mercenaires turcs abandonnent l'ar-

Digitized by Google

Paragraphes

mée grecque et se mettent au service du prince 346
1264. Victoire du prince au défilé de Macri-Plagui. 361
— Les chefs grecs prisonniers 373
— Le prince Guillaume à la Crémonie et dans l'Escorta 385
— Geoffroy de Cariténa enlève la femme d'un de ses chevaliers 398
1265. Charles d'Anjou accepte la couronne de Sicile que lui propose le pape. . . . 415
1265-1266. Il est couronné par le pape. — Il bat Mainfroy à Bénévent 429
1271. Le prince Guillaume marie sa fille et héritière avec le fils du roi Charles . . . 439
— Il rentre dans sa principauté et fait une expédition contre les Grecs de Morée . 456
1268. Conradin en Italie. — Le prince Guillaume vient au secours du roi Charles, qui est vainqueur à Tagliacozzo 474
1268-1275. Le prince rentre en Morée. — Mort de Geoffroy de Cariténa 493
1276. Marguerite de Passavant déshéritée, par le prince, de la baronnie de Mathegrifon . 502
— Elle réclame justice devant la cour de Morée 508
— La cour proclame le droit du prince qui, par grâce, rend à Marguerite le tiers de la baronnie 522
1278. Mort du prince Guillaume-Jean Chauderon, bail de la principauté 532
1280-1282. Charles d'Anjou envoie comme bail Rousseau de Sully 537
1285-1287. Guillaume, duc d'Athènes, bail de Morée.
— 1280. — Anne Comnène, veuve du prince, se remarie 545
Vers 1287. Geoffroy de Bruyères vient en Morée réclamer la baronnie de Geoffroy de Cariténa, son cousin 557

Digitized by Google

Paragraphes

Vers 1287. Débouté par la cour de Morée, il s'empare de Bucelet par ruse 563
— Le bail de Morée l'assiège et finit par lui céder le fief de Moréna 576
1289. Isabelle de Villehardouin épouse, en secondes noces, Florent de Hainaut . . 586
1289-1290. *Florent de Hainaut*, prince de Morée. — Il conclut la paix avec l'empereur grec . 592
1290-1292. L'empereur fait la guerre au despote Nicéphore qui réclame le secours du prince. 607
1292. Le prince Florent en Épire. — L'armée impériale mise en fuite 621
— Les Gênois, alliés de l'empereur, ravagent les côtes d'Épire 636
1292-1294. Le prince retourne en Morée. — Jean de Céphalonie épouse une fille du despote, qui marie son autre fille à Philippe de Tarente. 650
1295. Gautier de Liedekerque fait arrêter Photi et obtient de lui 1,000 perpres . . . 662
— Photi, pensant se venger sur Gautier, tue Guy de Charpigny 673
— Le prince adresse, à ce sujet, ses plaintes au capitaine impérial 685
1293. Les Esclavons de Gianitza s'emparent de Calamata 693
— Le prince envoie Jean Chauderon et Geoffroy d'Aunoy réclamer cette ville à l'empereur 702
— Les deux barons, grâce à Pierre de Surie, obtiennent de l'empereur ce qu'ils demandent 715
— Calamata est rendu au prince Florent . . 733
— Geoffroy d'Aunoy reçoit, en récompense, la moitié de la baronnie d'Arcadia . . 746
1291-1292. Courses de Roger de Loria en Romanie . 755
1292. Jean de Tournay marche sur lui et est fait prisonnier 764

Digitized by Google

Paragraphes

1292. Roger de Loria le traite généreusement . 772
— Entrevue de Roger de Loria et de la princesse Isabelle 785
1296. Les Grecs s'emparent de Saint-Georges de l'Escorta 801
— Le prince Florent assiège Saint-Georges . 816
1297. Mort du prince Florent. — *Isabelle*, princesse de Morée 827
1298. Elle marie sa fille Mahaut avec Guy II, duc d'Athènes 831
1301. Isabelle va au pardon de Rome et épouse, en troisièmes noces, Philippe de Savoie. 841
— *Philippe de Savoie*, prince de Morée . . 848
1303. Conflit entre le prince et le maréchal de Saint-Omer au sujet de l'emprisonnement de Benjamin de Calamata . . . 856
— Le duc d'Athènes fait hommage au prince. — Il est nommé, par le despote de Blaquie, tuteur de son fils 870
1304. Pour défendre son pupille contre la despine d'Épire, il convoque le maréchal, qui vient le rejoindre 881
— Rencontre du maréchal et du duc. — Campagne de Blaquie. 896
— L'armée du duc entre sur les terres impériales et se retire sur la demande de l'impératrice 908
— Les Grecs de l'Escorta se révoltent contre le prince Philippe 919
— A l'arrivée du prince, les Grecs s'enfuient. 935
— Le prince pacifie le pays 947
— Procès entre Jean de Céphalonie et Marguerite de Mathegrifon, veuve de Richard de Céphalonie. — Le maréchal de Saint-Omer défend Marguerite et met Vincent de Marais hors de cour. 954
— Le conseil du prince finit par tout apaiser. 964
— Le roi de Sicile, Charles II, convoque le

Digitized by Google

Paragraphes

prince pour la guerre contre la despine d'Épire 973
1304. Expédition d'Épire. — Retour du prince en Morée 983
— Jalousie de Guillerma, femme du maréchal de Saint-Omer 997
— La despine décide le prince à ne pas reprendre la guerre. — Parlement de Corinthe 1003
1305. Jean de Céphalonie fait enlever sa sœur Guillerma 1009
— Tournoi à Corinthe 1015-1024

Pages

TABLE CHRONOLOGIQUE 400-405

Digitized by Google

CHRONIQUE DE MORÉE

C'EST LE LIVRE DE LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE ET DE L'EMPIRE DE ROMANIE, ET DOU PAYS DE LA PRINCÉE DE LA MORÉE, QUI FU TROVÉ[1] EN UN LIVRE QUI FU JADIS DEL NOBLE BARON MESSIRE BARTHOLOMÉE GUYS, LE GRANT CONNESTABLE[2]; LEQUEL LIVRE IL AVOIT EN SON CHASTEL D'ESTIVES[3].

1. Pour ce que aucunes gens sont par le monde moult negligent, et lor annuye de auir une longue estoire ordonnéement faite et devisée, et ayment anchois que on leur conte en briez paroles, si vous diray mon compte, non pas ainxi com je trovay par escript, mais au plus brief que je pourray. Que cescuns l'entende de bon cuer et de bonne voulenté.

2. Il est voirs, selonc ce que la grant estoire dou reaulme de Jherusalem[4] nous raconte et tesmoigne,

1. *trovée*, ms.

2. Bartolommeo II Ghisi, grand connétable de Morée, seigneur de Tinos et de Myconos et tercier de Négrepont.

3. Thèbes, en Béotie.

4. Le livre de la conquête de la Syrie (chron. grecque, v. 91-92). — Buchon identifie cette histoire avec le récit de Guillaume de Tyr. Mais il faut remarquer que la date erronée donnée ci-dessous ne se trouve pas dans Guillaume de Tyr.

Digitized by Google

que a mil .c iiij. ans puis l'incarnation Nostre Seignor Dieu Jhesu Crist[1], que le prince et li autre noble homme dou royaulme de France et des autres regions de Ponent firent le passage par le pourchas et enortement de frere Pierre l'Ermite.

3. Et passerent par Constantinople et conquesterent le pays dou Levant et le acquiterent a l'empereor grec Alecxi Vaitachi[2], qui lors estoit, par convenenches faites et ordennés, qu'il les devoit accompaignier en personne ou tout son pooir, pour conquester la saincte terre de Jherusalem; de quoy il leur failli puis que il ot le pays en sa main.

4. Et nostre gent alerent par la cité d'Anthioce et la prinrent; et puis alerent tout droit a conquerre le pays de la Saincte Terre, au royaulme de Jherusalem; auquel royaulme eslirent de tous lez princes qui la estoient, pour la bonté de lui, le bon duc Godeffroy de Buillon et le firent roy dou reaulme de Jherusalem[3].

5. Et depuis .xvij.[4] ans après que des haux et nobles

1. L'an 6612 de l'ère du monde (chron. grecque, v. 4-5). — Suivant l'ère mondaine de Constantinople, à l'an du Christ 1104 correspond en effet l'an du monde 6612. On sait que la croisade eut lieu, non en 1104, mais de 1096 à 1099.

2. Alexis Ier Comnène (1081-1118).

3. Le récit de la chronique grecque est beaucoup plus long (v. 1-121), mais procède des mêmes sources. La chronique italienne, incomplète du commencement, donne pour la fin les mêmes détails (Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 414).

4. Le manuscrit porte $\frac{\text{VII}}{\text{X}}$. Nous lisons plutôt « dix-sept » que « sept dis » comme Buchon. Il est d'ailleurs difficile d'expliquer ce nombre d'années. Peut-être, s'il s'agit de la troisième croisade, ces dix-sept ans se placent-ils entre 1187, date du commencement de cette croisade, et 1204, date donnée par le chroniqueur pour la quatrième croisade.

Digitized by Google

hommes dou Ponent passerent, ou grant compaignie de pelerins, en la saincte terre de Jherusalem, si avint chose que a mil .ij^{c} iiij. ans, et .c. ans après la devant dite conqueste, le conte Bauduyn de Flandres[1], le conte de Champaigne[2], le conte de Tholouse[3] et autres pluiseurs nobles hommes dou Ponent prinrent la croix et jurerent de passer ensemble au royaulme de Jherusalem et ordonnerent par commune voulenté que le conte de Champaigne, pour ce que il commença le passage, feust chapitaine et chief de tous.

6. Si avint chose, ainxi come a Dieu pleust, que le conte de Champaigne trespassa de cestui siecle; de quoy fu grant dommages, pour ce que il estoit nobles homs et de grans entreprises, ne il n'avoit de eage que .xxiiij. ans. Et quant la novele fu sceue partout que le conte de Champaigne estoit venus ad fin, trestous les pelerins qui avoient la crois prinse pour aler avec lui, si furent moult dolans et desconfis, car ils furent en point de non faire le passage[4].

7. Et quant messire Goffroys de Villarduin, le marescal de Champaigne, qui tant fu vaillans et preudomme, lequel il avoit esté maistre conseillier dou conte, que Dieux absoille, et qui l'avoit mis a la voie de entreprendre la croix et le passage de la saincte terre de

1. Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut (1196-1205).

2. Le comte Thibaud III (1197-1201).

3. Erreur partagée par la version grecque (v. 134), la version italienne (p. 415) et la version aragonaise (§ 3). Le comte qui joua le rôle prêté ici au comte de Toulouse était Louis, comte de Blois.

4. Le récit, à peu près identique dans les versions grecque (v. 122-156) et italienne (p. 414-415), est plus développé dans la chronique aragonaise (§ 1-7).

Digitized by Google

Jherusalem, vit aventure de la mort dou conte, si entreprist la chose a soy, et dist car[1] se il deust morir, que le passage ne demoureroit pas a faire.

8. Lors se parti de Champaigne, et ala tout droit au conte de Flandres, et parla avec lui et affermerent le passage par le conseil dou conte Bauduin; et puis ala au conte de Tholouse, et tant fist et ordonna avec lez .ij. contes que il reconfermerent le passage.

9. Et cescun de cez .ij. contes si donna .j. chevalier au devant dit messire Goffroy[2], et il prinst .j. autre chevalier de Champaigne gentil homme, si ques il furent .iiij. chevaliers; dont, par commune voulenté des contes et des autres barons qui avoient la croix prinse, si alerent en Lombardie, tout droit au marquis de Monferra qui on appelloit messire Boniface[3], la cui suer estoit adonc roÿne de France[4]. Et pour ce que il estoit si vaillans et de si grant entreprise, si le requirent, de par tous les barons dou passage, que il lui plaisist d'entreprendre la chapitanie et le gouvernement des gens de l'ost dou passaige.

10. Lors se conseilla li marquis a sez barons, et puis si respondi a messire G[offroy] et aux autres chevaliers et lor dit ainxi : car il regracioit moult les contes et les autres barons de France dou grant honnour que il lui faisoient quand il le daignoient faire chapitaine et chief de si noble gent comme il estoient;

1. L'emploi de *car* pour *que* est courant dans la chronique.
2. *Nicole G.*, ms.
3. Boniface II, marquis de Montferrat (1192-1207).
4. Erreur qui se retrouve dans les autres versions (grecque, v. 212; ital., p. 415; arag., § 12).

Digitized by Google

et de celles[1] prioit que il le deportassent fin a tant[2] que il alast parler au roy de France et a la roïne sa suer, car sans leur sceu et voulenté, il ne le pourroit faire.

11. Lors ordina son oyrre, et ala tant que il vint a la cité de Paris où il trova le roy de France et la roïne sa suer, et lor conta la novelle comment et por quoy le hault homme de France et dez autres princes le requeroient que il fust chapitaines et gouverneur de toute la gent de cellui passage. Et quant li frans roy et la bonne roïne oÿrent celle novelle, si loerent moult et conseillerent le marquis que il deust entreprendre celle gubernacion, monstrant la voye raisonable, comment ceste chose lui estoit grant honneur et avancement et de tous les siens.

12. Et quant li marquis fu conseilliés dou bon roy de France et de la france roïne, erraument se mist a la voye, et revint a son pays de Lombardie, a Monferra. Et quant il fu en sa cité de Lans[3], fisist escripre les lettres, et les envoya au conte de Flandres et aux autres princes et barons dou passaige, comment il estoit retournés de France et volentiers feroit et compliroit lor requeste.

13. Et puis ordinerent comment et en quel lieu il devoient assembler[4]; et quant il furent ensemble, si deviserent que leur passaige se deust faire par Venise,

1. Le sens n'est pas clair. Peut-être faut-il lire *adecertes*.

2. Italianisme, pour *jusqu'à tant*.

3. Λάντσα (chron. grecque, v. 226). — Nous ne savons de quelle ville il est question.

4. En Savoie, disent les chroniques grecque (v. 308) et italienne (p. 415); à Lyon (chron. arag., § 14).

Digitized by Google

pour ce que il pourroient la trover meilleur passage et aysié et plus de vaissiaux que en autre part.

14. Lors ordinerent le noble homme messire Goffroy de Villarduin, lui quart de chevaliers, et l'envoierent tout droit a la cité de Venise; auxquels firent bonnes lettres et donnerent tout lor pooir de ordiner et faire lor passage; et leur prometoient de tenir et maintenir tout ce que il prometeroient et ordineroient pour leur passage.

15. Après cest ordinement, messire G[offroys] et ses compaignons se mirent a la voye et firent tant que par lor journées si vinrent a la cité de Venise. Et quant ils furent en Venise, si troverent le bon duc que on appeloit messire Henry Dadule[1], moult sage et vaillant homme, li quelx les reçut moult liement. Ycil dux si avoit moult courte veue, car l'empereor des Grecs si l'avoit embachiné les yeux[2] pour aucune occhoison. Et quant messire G[offroys] et si compaignon orent presentées lors lettres qu'il portoient au duc de Venise, si li conterent de mot en mot l'ordinement des hommes de France; si li prierent que il leur feist appareillier tant de vaissaux que .x^{M}. hommes a cheval et .iiij^{M}. de pié y puissent aysiemant.

16. Et quant le duc ouy ces novelles, si en fu moult liés, cuidant et esperant que, par la venue de cez nobles hommes de France, il pourroit croistre et exaucier son commun et avancier son honeur et son estat. Et lors fist amasser tous les nobles hommes de la cité

1. Henri Dandolo, doge de Venise (1192-1205).

2. On l'avait aveuglé en lui appliquant des *bassins* de cuivre brûlants devant les yeux (voir Du Cange, *Hist. de Constantinople*, éd. Buchon. Paris, 1826, in-8°, t. I, p. 389).

Digitized by Google

de Venise, et le peuple aussi, au moustier de Saint Marc; et leur sermonna et monstra par moult de raisons comment le passage de ces grans seignors seroit moult honnerable et pourfitable au commun de Venise. Et tant lor sot dire et monstrer, que toute maniere de gent, tant le peuple comme le gentil homme de Venise consentirent et ottroyerent que l'appareillement des vaissiaus se feist pour passer la devant dite gent de France.

17. Et lors firent faire lettres et obligacions comment li .iiij. barons s'obligoient, de part lez devant dis contes, que se, par aucune aventure, il ne feissent le passage, que il feussent tenus de payer et satisfaire au commun de Venise tout yce que il pourroient monstrer par verité d'avoir despandu en l'appareillement des vaissiaux.

18. Et puis que ce fu fait et ordiné, li .iiij. chevaliers retournerent par Lombardie; et vinrent par Monferra, et conterent au marquis tout ce qu'il avoient fait et ordiné en Venise. Et puis prinrent congié de lui, et vinrent tout droit au conte Bauduin de Flandres; et li conterent comment il avoient ordiné le passage avec le duc de Venise.

19. Et de present li conte si manda ceste novelle à tous les pelerins; et leur fist assavoir que, a l'aide de Dieu, a la prime vere fussent tout à Venise appareilliez de passer en la saincte terre de Jherusalem.

20. Si avint chose que le conte de Thoulouse et pluiseurs autres bon et gentil homme de la, si ne vindrent mie passer par Venise, ains alerent par Puille et par autres lieux[1].

1. Les Provençaux, avec le comte de Toulouse, partirent de

Digitized by Google

21. Et quant le conte de Flandres et le marquis de Monferra, et li autre noble homme de France vinrent a Venise, si ne furent mie tant de gent qu'il peussent emplir tous les vaissiaux que li communs avoit fait appareillier pour eaux; de quoi li Françoys orent grant content avec les Veniciens, car li Venicien ne les vouloient mie passer se il ne payoient toute la despense dou sourplus des vaissiaus qui demouroient.

22. Et a la fin s'acorderent en ceste maniere, que li Françoys deussent aidier aux Veniciens a conquester la cité de Jharra[1] qui est en Esclavonie, laquelle soloient avoir li Venicien, et estoit revelée encontre eaux; et le commun si acquittoit aux François le sourplus de la despense dez vaissiaus que ils avoient fait pour eaux.

23. Et puis qu'il furent en acort, ainxi comme je vous devise, si ordinerent leur passaige et entrerent es vaissiaux. Et le bon duc de Venise messire Henri Tadule si entra aux vaissiaus qui estoient avancié aux Françoys a tant de sa gent comme il pot mener. Et passerent en Esclavonie tout droit a la cité de Jarra.

24. Et quant nostre gent orent prins port, si descendirent tout en terre et de present s'armerent; et incontinent combatirent a la ville, et la prinrent par

leur propre pays (chron. grecque, v. 397-400). — Le comte de Toulouse étant mort, ses gens passèrent par Aiguesmortes, Marseille et Gênes (chron. arag., § 22). — Selon Villehardouin, une partie des Flamands s'embarquèrent en Flandre, et un certain nombre de Français partirent de Marseille et d'autres de Pouille (§ 48, 50, 54).

1. Τσάρα (chron. grecque, v. 416); Zara (chron. ital., p. 416); Jadra (chron. arag., § 26). — Zara, cité que Villehardouin appelle Jadres.

Digitized by Google

force, et puis le donnerent et delivrerent au duc de Venise, selonc leurs covenences.

25. Si vous lairay ore a parler de nos Françoys et vous conteray d'une aventure qui lor avint, pour laquelle il laisserent le voiage en la saincte terre de Jherusalem, et firent le voiage de Constantinople et la prinrent par force d'armes.

26. [A][1] cellui temps que le passage que je vous conte, se ordinoit à faire en celle maniere que je vous conte, si avint chose que l'empereor grec de Constantinople qui lors estoit, que on appelloit Quir Saqy[2], si avoit .j. sien frere qui avoit nom Alexi[3], lequel le[4] prinst par traïson et l'avugla et mist en prison; et puis se fit coronner de l'empire.

27. Et cellui Quir Saqy l'empereor si avoit a femme la suer de l'empereor de Alemaigne[5], de laquelle done[6] il ot .j. fis qui Alecxi avoit nom pour le nom de son oncle. Et quant il vit la traïson que son oncle lui avoit fait a son pere, si s'enfui et ala tout droit a l'empereor d'Alemaigne, son oncle.

28. Et quant l'empereor d'Alemaigne le vit venir en

1. La lettre initiale de chaque paragraphe du manuscrit a été laissée en blanc.

2. Κὺρσάκης (chron. grecque, v. 448); Isazio (chron. ital., p. 416); Quirsaqui (chron. arag., § 31, 38). — Villehardouin : Kirsac, Sursac; Robert de Clary : Kyrsaac; *Gestes des Chiprois :* Quirsaquy. — Il s'agit ici de l'empereur Isaac l'Ange qui régna d'abord de 1185 à 1195 et fut rétabli en 1203.

3. Alexis III l'Ange (1195-1203).

4. *la*, ms.

5. Erreur que l'on retrouve dans la chronique grecque (v. 452), dans la chronique italienne (p. 416) et dans la chronique aragonaise (§ 31).

6. Dame, de l'italien *donna*.

Digitized by Google

tel maniere et sot la traïson que son oncle avoit fait a son pere, si en fu moult dolans. Et ainxi comme il sot la novelle du passaige des François qui ordinoient d'aler en la Surie, si appela Alexi, son nepveu, et lui dist :

29. « Beaux niez, vous veez bien comment vostre oncle vous a desherité de vostre empire; et j'ay certaines noveles comment li hault homme de France ont entrepris .j. grant passaige de pelerins pour passer en la saincte terre de Jherusalem; de quoy me semble que, se nostre Saint Pere le pape leur vouloit faire le commandement de leissier cellui voiage et de aler en Constantinople, car il vous pourroit bien remettre en vostre empire. Mais je ne me doubte que d'une chose pour quoy le pape ne le voudra faire, car je say bien que vous grec si sunt rebelle vers la saincte Ecglise de Rome. Donc se vous me voulés creanter que, se li pelerin vous mettoient en vostre empire, que vous feriés d'ores en avant vos grecs estre obediens a la loy de Rome, et de paier la despense que li François feroient pour vous en cest voiage, et après d'aler avec eaux au roiaulme de Jherusalem, d'acompaignier les .j. an, et de guerroier contre les anemis de la Croix, que je feroie une priere a nostre Saint Pere le pape de faire le dit commandement. »

30. Et li enfes, qui sages estoit, li respondi en tel maniere : car il le feroit voulentiers mais qu'ilz le puissent mettre en son empire; et lors le fist jurer.

31. Et après ce, le roy d'Alemaigne envoia ses messages au pape, senefiant lui ceste besoingne[1]. Et

1. Il n'y eut pas d'intervention du pape à cette occasion, et,

Digitized by Google

quant li papes fu certefiez dou roy d'Alemaigne des pas[1] et des convenences que il avoit fait et ordiné avec Alecxi, le fil de l'empereor de Costantinople, si li plot moult et tantost se conseilla; et de present ordina .j. cardinal pour son legat; et lui donna tout son pooir, et lui manda tout droit aux pelerins a la cité de Jarra on il estoient.

32. Et si tost comme le legat fu arivés au port de Jarra, si vint de l'autre part Alexi, le fis de l'empereor de Costantinople. Et lors le legat si monstra la lettre papal de la commission et dou pooir que il avoit de nostre Saint Pere le pape de Rome.

33. Et depuis si lour presça et dist ordinéement la promesse et les convenences que Alexcxi, le fis a l'empereor de Costantinople avoit fait et affermé a la saincte Ecglise de Rome, et leur monstra comment le voiage de Constantinople seroit plus honerable et plus pourfitable que cellui de Jherusalem, pour ce que les Grez estoient crestiens et, pour aucun errur qui estoit en eaux, si estoient rebelles et ne vouloient recevoir les sacremens de la saincte Ecglise de Rome; et qu'il valoit mieulx de recovrer et convertir les Grecs et remettre a la obedience de la saincte Ecglise puis que lor seignor le promettoit a faire, que aler cerchant ce que il ne savoient ad quel fin il pourroient venir. Et après, si lez absoloit de paine et de coulpe, autant comme se il moroient a la guerre des Sarrasins pour

comme le montre Villehardouin (§ 91 et suiv.), les messagers allèrent trouver directement les croisés.

1. *despans* en un seul mot, ms. — Pactes, de l'italien *patto* (voir plus loin, § 139).

Digitized by Google

delivrer le Saint Sepulcre de Jhesuz Crist de leur seignorie.

34. Et quant li pelerins oŷrent cez novelles et la absolucion de nostre Pere le pape, si se consentirent, et ottroierent comunablement tout de faire le commandement et voulenté de nostre Saint Pere le pape. Voirs est que une grant devision fu adonc entre lez pelerins, car aucun grant clerc pour envye que il orent, si vodrent cellui voiage destourber, liquelx n'alerent mie avec lez pelerins, ains retournerent arriere. Mais a la fin, li grant et li noble homme de l'ost s'acorderent et firent le commandement du pape.

35. Et quant le duc de Venise, le bon preudomme, vit et oït la grant absolucion dou saint pape, si parla a sa gent et dit que grans hontes et desprisement de toute sa gent lor seroit se il abandonoient la compaignie des pelerins; ains vault mieulx d'aler avec eaux pour aidier a l'enfant a conquester son empiere; et espoir car il pourroient avancier leur commun en aucune maniere.

36. Et puis que la chose fu ordinée et creantée, si se partirent de Jarra, et alerent par mer tant par leurs journées que il vindrent a la cité de Costantinople.

37. Et quant il furent la, si ordinerent et deviserent comment et en quel maniere il assaudroient la ville. Si se acorderent que li François assaillissent par terre et les Veniciens par mer, car la cité estoit ainxi comme une voile de nave, et l'une partie estoit en terre et lez .ij. [autres] si sont en mer.

38. Donc, pour ce que la mer est si parfonde que les naves viegnent res a rez de terre, si s'ariverent li Venicien, et firent pons de tables, et les caloient des

Digitized by Google

naves et venoient droit sus lez murs de la ville; et puis venoient li Venicien les espées traites, et entroyent sus lez murs. Et en celle maniere fu la cité prise par lez Veniciens, ainçois que des François[1].

39. Et quant la cité fut prinse, Alecxi, le frere Quir Saquy l'empereor, s'en fui et passa au pays dou Levant; et les Grecs qui estoient dedens la ville, quant il virent[2] ceste chose, si getterent l'empereor Quir Saquy de prison ou il estoit, et le menerent au palais imperial, et le mirent en son siege, avugle come il estoit.

40. Et quant la ville fu prinse, lez nobles hommes de France, messire Goffroys de Villarduin et autres pluiseurs de sa compaignie si prinrent l'enfant Alexi et le menerent a son pere Quir Saquy l'empereor.

41. Et quant il furent par devant lui, si le saluerent de par nostre Saint Pere le pape, de tous les haulz hommes de l'ost; et puis si lui conterent particulerement comment et par quelles convenences il estoient venus de remettre son fis Alexi en son empire, et qu'il vouloient savoir de lui se il vouloient tenir cez convenences ou non.

42. Et li empereor leur respondy herraument sans conseil, car tout ce que son frere le roy de Alemaigne et Alexi son fis avoient fait et ordiné avec nostre Saint Pere le pape, que il lui plaisoit, et se tenoit bien a payez; et de ce prioit et requieroit le chapitaine de l'ost et le marquis de Monferra, et tous lez autres gentilz hommes de l'ost, que il deussent coronner

1. Ce détail, qu'on rencontre aussi dans la chronique grecque (v. 549), se retrouve dans Villehardouin.

2. *vinrent*, ms.

Digitized by Google

Alecxi son fis de son empire, pour quoy il, aiant la seignorie, peust faire et acomplir les convenenches que il fist avec son oncle le roy d'Alemaigne et cellui avec le Saint Pere le pape de Rome.

43. Et puis que monseignor [Goffroy] et li autre message orrent ceste response de l'empereor, si tournerent au marquis et aux autres barons, et leur conterent la response de Quir Saqui, de laquelle il se tinrent moult apayé[1].

44. Et de present si prinrent l'enfant et entrerent en la cité, et le amenerent au palays imperial, et le coronnerent a grant triomphe[2] [et] solempnité.

45. Et quant li enfes fu coronnez et ot receu la seignorie de l'empire des Grecs, qui tousjours ont esté malicieux et fausses gent, especialment aux François, des plus gentilz et riches hommes qui la estoient si dirent et conseillerent Alecxi, l'empereor joyne, de non aler avec les François, faisant lui entendant car il estoient gent desesperée et aloient cerchant lor mort sans raisons; mais que, se il voloit faire bien et son avantaige, que il les menast de paroles jusques à tant que il eussent despandu et consummé vitaille; et puis se partiroient povre et mescheant. Et lors le empereor Alecxi, qui encores joines estoit, se consenti a cellui conseil.

46. Et la cité fu prise a .iiij. jours de novembre[3]; et demoura nostre gent en Costantinople jusques pour tout le moys de fevrier.

47. Et les Grecs sceurent que li Françoys avoient

1. Italianisme, de *appacato*.
2. *a a grant triomple* (sic), ms.
3. En réalité, le 17 juillet 1203.

Digitized by Google

consummé tout leur vitaille, et ja pour ce ne vouloient partir de la cité; si ordenerent une gent legiere, et commencherent une brigue avec lez Françoys; et tuerent tous ceaux qu'il troverent dedens la ville de Constantinople. Mais, ainxi comme a Dieu plot, nul gentilz homme ne se trova adonc en la cité, se non povre gent de lor mesnie et gent de mestier.

48. Et quant li Françoys virent ceste traïson que les Grés leur avoient faite par leur desloiauté, et virent appertement que il avoient despandu auques leur vitaille, si orent conseil d'aller courre la cité de Machidoine fin a Andranople. Et gaaignierent tant de proie de bestiame[1] et de autres choses, que il recovrerent plus que la despanse que il avoient fait le temps qu'il avoient sejourné en Constantinople.

49. Et quant Quir Saqui, le viel empereor, ouy conter ceste chose, si en fu trop dolans. Et fist appeler Alecxi son filz, le jone empereor, et se coroucha moult a lui et a tous ceaux de son conseil; et lez reprist moult, monstra leur comment il avoient trop mespris envers lez Françoys, la ou ilz leur avoient fait tant de bien qu'ilz lez avoient remis en leur heritage.

50. Lors prinrent conseil et manderent aux Françoys, au marquis et aux autres barons de l'ost, comment il estoient appareilliés d'amender et satisfaire l'outrage que leur Grec lor avoient fait, et que Alecxi, le jone empereor, lor compliroit tout ce qu'il lor avoit promis. Sur ce fu faite la pays[2].

51. Et quant l'empereor fu assemblez avec les Fran-

1. Italianisme, pour *bétail*.

2. Le récit de cette courte insurrection manque dans la chronique aragonaise.

Digitized by Google

çois, si lez fist contens dou dommage qu'ilz avoient receu. Si ordenerent que[1] li François deussent partir de la cité devant lez Grex, et aler en leur voiage, pour ce que li Grec se asseurassent et se arrassent en lor voulenté; car tant com li Grec sentiroient la lez François, ilz ne se ozeroient merler avec lez François; mais puis qu'ilz seroient parti, li Grec yroient plus aysément et sievroient lez François.

52. Lors se parti nostre gent, et entrerent en lors vaissiaux, et se partirent de Costantinoble. Et aloient lor droicte voie vers le royaulme de Jherusalem, tousjours attendant l'empereor Alecxi[2].

53. Si avint chose que .j. riche homme grec que on appelloit Morchufle[3], et quant il vit que nostre gent estoient partis de la cité, par le pooir d'autres qui furent de sa part de cellui Morchufle, si ocirent Alexci l'empereor jone, et couronerent cellui Morchufle pour empereor.

54. Et quant li autre gentil homme qui n'estoient mie de cellui conseil des traitres et quant celle bonne gent virent celle chose, si envoierent après nostre

1. *qui*, ms.

2. Dans Villehardouin, il n'est pas question du départ des croisés pour Jérusalem. Cette partie du récit, comme plus haut la prétendue intervention du pape en faveur d'Alexis le Jeune (§ 31), montre donc que, soit pour la chronique, soit pour les récits antérieurs qui lui ont servi de source, on a senti la nécessité de justifier la conduite des croisés dans la prise de possession de l'empire grec.

3. Μούρτζουφλος, Μούρτζοφλος (chron. grecque, v. 733, 741); Morzupho (chron. ital., p. 418); Marzoflo (chron. arag., § 44). — Villehardouin : Morchuflex, Morchuflés; *Gestes des Chiprois :* Morchufle.

Digitized by Google

gent, en .j. vaissiel, lors messages, la où il s'en aloient en lor voiage, senefiant comment il estoient avenu de lor seignor l'empereor[1].

55. Et quant nostre gent sot celle novelle, si en furent moult dolant. Et après, si orent lor conseil sur ceste aventure qui estoit avenue de l'empereor. Sur ce fu moult debatu et a la fin li plus sages de l'ost dirent ainxi que, puis que l'empereor Alexi estoit ainxi ocis de sa gent par traïson, et li empires estoit demorez sans seignor naturel, « et nous sommes gent qui alons pour conquester, car il vaudra mielx assez que nous retournons arriere et de prandre et de conquester la cité et l'empire de Constantinoble, que aler plus loings, la ou nous en savons ce qu'il nous pourra avenir ».

56. Adonc si s'acorderent tout, et dirent que li consaux estoit bons et avenables. Et de present si tornerent lors voiles vers Costantinoble. Et quant il furent par devant la cité, si deviserent lez batailles et l'assaut de la ville tout ainxi comme il avoient fait l'autre fois. Et assaillirent la cité a .iiij. jours dou mois d'avril. Si entrerent li Venicien par dessus lez murs et la prinrent, tout ainxi comme il avoient fait a l'autre foiz[2].

57. Et quant la ville fu prise, si fu aussi pris cellui

1. Le messager les rejoignit du côté de Mytilène (chron. arag., § 45).

2. La version de Copenhague de la chronique grecque est beaucoup plus développée : on y trouve d'abord une longue diatribe contre les Grecs et la religion grecque (v. 758-841), puis le récit de la deuxième prise de Constantinople (v. 842-874). On ne voit dans le manuscrit de Paris rien qui corresponde aux vers 766-881 du manuscrit de Copenhague. — La ville fut prise le 12 avril 1204.

Digitized by Google

Morchufle, li faulx empereor, qui avoit mourdri son seignor. Si l'amenerent[1] par devant le marquis, le chapitaine de l'ost, et dez autres barons. Et orent lor conseil de quel justice et de quel mort on le feroit morir chellui Morchufle.

58. Adonc vint .j. sages homs grex anciens de la cité, qui leur dist et conta comment au temps de Lion le[2] philosophe[3], quant il fu empereor de Constantinople, par son grant sens si ordonna et fist moult de chosez, lezquelles avindrent, et aucunes sont a avenir a la cité; et entre lez autres choses, si fist faire .j. pillier moult grant qui est encores devant l'ecglise de Saint Sophie; et la drecha hert, et y escript lettres entaillies, lezquelles devisent et dient ainxi : « De cy sera desroupez li faulx empereor de Costantinople. »

59. Et quant li marquis et li autre baron oÿrent et virent lez lettres ainxi entaillies, si s'acorderent tout, et dirent que, puis que ceste prophesie estoit escripte en cel pillier, car il estoit raison que elle fust ores acomplie par cestui faulx empereor qui ainsi faussement avoit moudri son seignor. Et lors firent monter cellui Morchufle sus le pillier, et puis le desrouperrent aval; et morut en tel maniere[4].

60. Et puis que la justice fu faite de cellui desloial, si s'amasserent tout li hault homme de l'ost, et prinrent conseil sus le fait de l'empire qui ainxi estoit demorez sans seignor, ce que il deveroient faire.

1. *la menerent*, ms.
2. *Lionle*, en un mot, ms.
3. L'empereur Léon III (886-911).
4. Cet épisode, qui se retrouve dans la chronique grecque (v. 881-902) et la chronique aragonaise (§ 51), est confirmé par Villehardouin (§ 307-309).

Digitized by Google

61. Lors s'acorderent tout ensemble a une voulenté, et dirent ainxi que, puis que, par le commandement de nostre Saint Pere le pape, avoient leissié leur voiage d'aler en la saincte terre de Jherusalem, et estoient venu en Constantinople pour remettre Alecxi, le jone empereor, en sa seignorie, et son homme l'avoit ainxi mort et mourdri par traïson, et l'empires vacoit ainxi, que plus belle conqueste ne pourroient il faire que de tenir l'empire a eaux[1], et de eslire .j. des nobles hommes qui là estoient, pour empereor, et de despartir[2] l'empire par solx et par livres, selonc païs de conqueste.

62. Lors ordinerent .xij. nobles hommes, prelas et barons de tous lez provinces dont il estoient, et les firent jurer sur sains que eux loialment, sans tenir part, et regarderoient et esliroient le plus suffisant homme de l'ost pour faire empereor.

63. Si avint chose que a la election de l'empereor fu moult grant debas, car une partie dez .xij. preudommes si disoient que messire Henri Dadoule, le duc de Venise, estoit dignes de estre empereor, pour ce qu'il estoit sages et vaillans, et que par son sens et son ordinement fu la cité prise par .ij. fois.

64. Et quant le bon preudomme, le duc de Venise, sot que par occasion de lui demouroit la election de l'empereor, si vint par devant lez .xij. preudommes et leur dist ainxi : « Beaux seignors, j'ay entendu que vous estes en division de eslire l'empereor par occasion de moy, pour ce que aucun de vous pour leur bonté dient que par moy a esté la cité .ij. fois prinse

1. *par a eaux*, ms.
2. *despatir*, ms.

Digitized by Google

et autres raisons, de quoy je vous mercie moult. Mais je veuil que vous sachiés, combien qu'il soit vilenie de soy vanter, car sachiés que je cognois et say que c'est grant dignités comme d'estre empereor; et pour ce que nul de nostre commun ne parvint onques en tel dignité, pour ce je vous prie que pour moy ne soit mie cest debas; mais je prans la parole en la vois de tous ceaux qui me eslisent, et je[1] y joins la moie et dy ainxi a l'amendement de vous tous, car à moy semble que messire Bauduin, le conte de Flandres, si est le plus noble et le plus suffisant de tout l'ost, qu'il soit empereor[2]. »

65. Et quant li .xij. barons oÿrent le duc parler ainxi franchement et virent que sa voulenté estoit tele, si s'acorderent tout ensemble et dirent a une voix que le conte de Flandres deust estre coronnés de l'empire de Costantinople, ainxi que le païs et les provinces se deussent partir ordinéement et donner a cescun selonc son estat.

66. Et lors vindrent au palais imperial et la amasserent tous lez nobles hommes et lor anuncierent comment il avoient esleu le conte Bauduyn de Flandres pour empereor, seignor et gouverneur de tout l'empire de Costantinoble.

67. Et quant li marquis de Monferra, qui estoit chapitaines de l'ost, oÿ ceste novelle, si en fu moult troblés et tous si amy; de quoy commença .j. grans rumurs entre eaux. Et quant le duc de Venise, le bon preudomme, vit ceste chose, si appella le conte de Tho-

1. *se*, ms.

2. Dans Villehardouin, il n'est pas question du choix que certains des électeurs auraient fait du doge de Venise.

Digitized by Google

louse et les autres nobles hommes qui la estoient. Si se traveillerent moult comment et en quel maniere il pourroient mettre pais entre ces nobles hommes. Et à la fin si firent tant que il ordinerent que le marquis deust estre rois de Salonique. Et puis que la chose fu ainxi ordinée, si cessa le rumur qui avoit esté entre eaux [1].

68. Et quant li contes de Flandres fut coronnés de l'empire de Romanie et le marquis dou royaulme de Salonique, si ordinerent certaines gens pour despartir l'empire par raison et par ordre, selonc la condicion de cescun. De quoy vint a la part de Venise la quarte part et la moitié de la quarte de tout l'empire de Romanie [2].

69. Si avint chose que icellui temps [3] estoit .j. roy

1. Ce récit se retrouve, rédigé à peu près de même, dans la chronique grecque (v. 902-1018). Il est plus résumé dans la chronique italienne (p. 419). La chronique aragonaise mentionne seulement le résultat de l'élection (§ 52).

2. Ainsi que l'écrit encore le doge de Venise dans ses lettres et ses titres d'honneur (chron. grecque, v. 1028-1029). Le doge de Venise porta en effet, jusqu'en 1361, le titre de « dominus quartæ partis et dimidiæ totius imperii Romaniæ » (Hopf, *Geschichte Griechenlands im Mittelalter*. Leipzig, 1868, 2 vol. in-4°, t. I, p. 208 *a*). — Nous renvoyons, en général, pour tous les éclaircissements historiques que nous donnons en note, à cet ouvrage et aux *Chroniques gréco-romanes* (Berlin, 1873, in-8°, tableaux généalogiques, p. 469-536).

3. L'empereur Alexis, qui s'était enfui à Salonique, passa en Anatolie, laissant comme lieutenant Michel Crutuli. En Anatolie, il trouva son gendre, Théodore Lascaris, qui avait été fait empereur. Cet empereur régna vingt-quatre ans et gagna soixante-douze batailles sur les Francs et les Turcs. Et, à une bataille, il vainquit le sultan de Perse, avec l'aide d'Espagnols se rendant à Jérusalem. Et sept Espagnols ayant été tués, des

Digitized by Google

a la Blaquie[1] qui on appelloit Jehan Vataqui[2]. Cellui roy Jehan estoit pere de Quir Nicrifore, le despot de l'Art[3]. Et quant il vit et sot que nostre gent avoient ainxi prise la seignorie de l'empire de Costantinople, et que le marquis avoit aussi prise la cité de Salonique, si manda querre .x^{x}. Comains, une legiere gent et moult vaillant et commença a guerroyer a nostre gent, et firent moult de dommage aux Françoys. Et tant fist a la fin que, par enging, que par decevement, ala a la cité de Salonique et mist ses agays loin de la cité; et puis mist ses correurs et lez fist courre jusques devant la cité, et prinrent la proie qui estoit devant.

70. Et lors yssi li roys Bonifaces moult voulentiers sur sez anemis a tant de gent comme il ot en sa compaignie. Et ala ainsi abandonnéement, cachant celle gent, quar il entra entre les embussemens que li Comain avoient fait pour lui, et lors le avironerent de toutes pars. Et quant li rois Bonifaces vit qu'yl estoit traÿs en ceste maniere, si ralia sa gent au mielx qu'il pot et se mist à deffendre moult viguereusement. Mais a la fin, li Comain le desconfirent par la force de

lumières apparurent sur leurs corps, et l'empereur les fit enterrer en grande pompe, en raison de ce miracle (chron. arag., § 53-57).

1. La Blaquie était l'ancienne Thessalie.

2. La chronique française, comme la chronique grecque (v. 1030-1161) et la chronique italienne (p. 420-421), rapporte ici, sous le nom de Jean Vatace, les guerres de Jean Asan, roi de Bulgarie. La chronique aragonaise a corrigé cette erreur (§ 59-63).

3. Nicéphore, le despote d'Arta, en Épire, était le petit-fils de Michel, despote d'Arta en 1204, fils lui-même du sébastocrator Jean-Ange Comnène.

Digitized by Google

lors ars; car il ocioient leurs chevaux et puis faisoient de eaux ce qu'il vouloient[1].

71. Et après, cel roy Jehan guerroia tant nostre gent par moult de manieres que, a chief de .iij. ans, il ala a la cité d'Adrinople, la ou l'empereor Bauduin estoit adonc; et le desconfit tout en tel maniere comme il avoit fait le roy Boniface[2].

72. Et quant li dux de Venise, qui lors estoit a Constantinople, ouy la novelle que l'empereor Bauduin estoit ainxi desconfis, si vint a tant de gent comme il pot avoir a Andrinople pour secourre la ville.

73. Et manda sez vaissiaux aux parties dou Ponent pour monseignor Robert de Flandres[3], le frere de l'empereour Bauduin, la où il estoit a la cité de Nisse[4]. Et quant messire Robert ouy la novelle de l'empereor son frere, comment il avoit esté desconfis et mors, si fist moult grant dueil. Lors ordina son pays et son baill et son lieutenant. Et puis se parti et vint a Costantinople.

1. Les défaites de Baudouin (1205) et de Boniface (1207) sont interverties ici, comme dans la chronique grecque et la chronique italienne. La chronique aragonaise rectifie les faits (§ 60-63).

2. L'empereur Baudouin, qui ne connaissait pas la manière de combattre les Grecs, ne voulut point écouter les conseils des gens du pays, et ses soldats furent déconfits par les flèches et les javelots des Turcs, sans avoir pu engager la bataille (chron. grecque, v. 1106-1161; cf. chron. ital., p. 420-421).

3. Henri de Flandre (1206-1216) est confondu ici avec l'empereur Robert (1219-1228).

4. En Anatolie (chron. grecque, v. 1172; chron. ital., p. 421); à Constantinople (chron. arag., § 65). — Villehardouin dit qu'Henri de Flandre revenait de l'Andremitte (Adramittium, sur les côtes d'Asie Mineure) vers Andrinople (§ 380).

Digitized by Google

74. Et lors manda pour le duc de Venise et pour lez autres barons de l'empire. Et quant tout furent venu, par commun acort si coronnerent monseigneur Robert et reçut la seignorie ainxi comme son frere l'avoit devant.

75. Cellui monseignor Robert avoit .j. filz qui Bauduin avoit nom, liquelx perdi depuis l'empire ; et ot une fille que[1] on envoyoit à femme au roy d'Arragon, laquelle prist port au chastiau de Beauvoir[2] en la Morée ; et la prist a la femme et a espeuse messire Goffroy de Villarduin, lequel fu le premier prince d'Achaye tout ainxi comme il sera conté chi devant en cestui livre[3].

76. Cy vous lairons a tant de lui et vous dirons avant qui fu l'empereor dez Grex, puis que nostre gent furent seignors de Costantinople.

77. [A] cellui temps que nostre gent prinrent la cité de Costantinople et firent le conte Bauduin de Flandres empereor, virent li Grec dou Levant qu'il n'avoient seignor ne empereor qui gouvernast les[4] et maintenist la guerre encontre les Latins. Si eslirent .j. noble homme que on appelloit Quir Thodre Lascari et le

1. *qui*, ms.

2. En grec Pontico (H., v. 90). Aujourd'hui Pondicocastro, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Pyrgos. Nous renvoyons, pour les noms de lieu de Grèce, aux divisions modernes, lesquelles sont indiquées sur la carte de l'état-major français et en général sur les autres cartes modernes.

3. Voir plus loin § 177-186. — Geoffroy II de Villehardouin épousa, en réalité, Agnès, fille de l'empereur Pierre de Contenay.

4. *lays*, ms.

Digitized by Google

firent seignor[1]. Cellui Lascari avoit a femme la fille de Quir Saquy, l'empereour de eaux tous.

78. Et cis Lascary si commença la guerre au pays dou Levant moult chaude et moult aspre contre monseignor Robert de Flandres, le frere de l'empereor Bauduin, liquelx estoit passez aux parties dou Levant et avoit conquesté plus de[2] villes et chastiaux, et autres pluseurs nobles hommes qui estoient en sa compaignie.

79. Et messire Robert si demoura entour .iij. ans jusques a tant que l'empereor Bauduins fu desconfis et mors par le roy Jehan de la Blaquie a la ville de Andreonopule[3], tout ainxi comme le conte le vous a devisé ça arriere. Et lors vint messire Robert a Costantinople, et fu sacrés et coronnés pour empereour.

80. Et quant Quir Thodre Lascari ot la seignorie des Grex, si maintint la guerre a nostre gent toute sa vie[4]. Et quant il vit qu'il lui covint trespasser de cest siecle, si laissa .j. filz qu'il avoit menre de eage; et pour ce que Quir Michailli Paleologo estoit adonc le plus vaillant et le plus prodomme de l'empire de Romanie, si l'appella devant tous ses barons et lui

1. Comme la chronique grecque et la chronique italienne, la chronique confond en un même personnage Théodore II Lascaris, gendre d'Alexis III et non d'Isaac l'Ange, et son petit-fils, Théodore III, dont le fils Jean IV fut détrôné par Michel Paléologue.

2. *.ij.*, ms. — Ce lapsus et d'autres graphies plus loin semblent prouver que le manuscrit était dicté au copiste.

3. Andrinople.

4. Chron. grecque, v. 1204-1224; chron. ital., p. 421; chron. arag., § 54-55.

Digitized by Google

recommenda son fiz, et le mist sur son col; et le fist jurer de nourrir le loyaulment et gouverner et maintenir son pays et, quant il sera en parfait eage, de lui faire coronner et mettre en sa seignorie.

81. Et quant Paleologo ot receu la seignorie a l'enfant, ainxi comme je vous conte, comme sages et malicieux qu'il estoit, si sot tant faire et ordiner qu'il se mist en possession de tous les chastiaux et fortresses de l'empire. Et, puis qu'il ot la seignorie de tout en tout, si fist noier l'enfant [1], et retint l'empire pour lui.

82. Et puis commença la guerre contre l'empereor Bauduin le Joine, le fis de l'empereor Robert. Et quant il ot guerroyé longuement par mer et par terre, si s'acorda avec les Genevois; et leur donna le lieu de Galatas et les franchi de tous peages, gabeles et usages par toute Romanie, mais que ilz lui aidaissent a conquester son empire.

83. Adonc s'acorderent li Genevois avec l'empereor Quir Michailli et reçurent le lieu de Galatas et habiterent illeuc. Et donnerent .lx. galées armées appareillies a ses gaiges. Et commencerent la guerre contre les Veniciens pour ce qu'il maintenoient l'empereor Bauduin. Et puis que li Genevois se furent mis a l'aide de l'empereor Quir Michailli, si garderent le Bras de Saint George (ce est la mer et l'estroit de Constantinople) que nul secors ne pooit venir a l'empereor Bauduin de nulle part.

84. Et quant li Grec qui estoient habité dedens la

1. Il le fit étrangler, ἔπνιξεν (chron. grecque, v. 1243). — En réalité, Jean IV eut les yeux crevés, et fut enfermé dans un couvent.

Digitized by Google

cité virent que l'empereor Bauduin ne se pooit tenir contre les Grex, si s'acorderent avec l'empereor grec, et le firent entrer dedens la cité de Costantinople. Et [quant] l'empereor Bauduin vit celle traïson, si reduisi dedens le viel palais imperial que on appelloit le palais dou Lion[1], et la se tint longuement ou tant de gent comme il avoit en sa compaignie.

85. Et quant il vit qu'il ne pooit plus souffrir la guerre, si entra en une nef ou bien .iij^{M}. personnes[2]. Et ala tant par mer qu'il vint au chastiau de Malevesie[3]; et de là vint par terre jusques a Clarence[4]. Et de Clarence passa en Puille et puis ala en France pour trover secours; mais il ne pooit avoir. Et quant vint son terme, si lui covint morir.

86. Et leissa une [fille][5] qui fu et devoit estre son

1. Le Bucoléon.

2. La chronique grecque donne les mêmes détails (v. 1225-1305); de même la chronique italienne (p. 421-422), mais plus résumés; la chronique aragonaise parle de ces événements en peu de mots (§ 84-85), mais rapporte l'histoire des divers empereurs de Constantinople : la mort de l'empereur Henri (qu'elle appelle Robert à la suite de la chronique de Morée), le voyage et la mort de Pierre de Courtenay, le règne de l'indolent Robert (nommé par elle Henri) et sa mort suspecte, la régence de Jean de Brienne, enfin le règne désastreux de Baudouin II, frère (et non pas fils) de l'empereur Robert (§ 66-84). Ce récit est assez semblable à celui d'Ernoul (éd. Mas Latrie, p. 390-395, 469-472).

3. Monembasie, en Morée, chef-lieu de l'éparchie d'Épidavros Limira, nome de Laconie.

4. Glarentza, en Morée, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

5. Catherine de Courtenay était en réalité la petite-fille de Baudouin le Jeune, fille de son fils Philippe et de Béatrix d'Anjou, la fille de Charles d'Anjou. Elle épousa en effet Charles de

Digitized by Google

hoir; laquelle prinst a femme et a espeuse le frere dou roy de France, messire Charles de Valois, de laquelle yssi la très excerlente dame qui ores s'appelle empereys et fu femme dou très excerlent et noble homme messire Philippe de Tharente[1].

87. Et quant l'empereor Bauduin s'en ala en Ponent, si demorerent au pays de la Mourée pluseurs gentilz hommes avec leurs femmes, lesquelz retint li bons princes Guillermes, et les fieva et assena cescun selonc qu'il pot. Ce est assavoir messire de Toucy[2], frere de monseignor Philippe le baill de Costantinoble, liquelx prist a femme la mere de messire Goffroy de Tornay le seignor de la Grite[3], ceaux d'Alni, ceaux de Brice, ceaux de Planchy, ceaux d'Espinas, ceaux d'Agni, ceaux de Nivele, et pluseurs autres gentilz hommes, chevaliers et escuiers et arcondes grex, qui moult vous seroit grant anui, se nous les vous nommions cescun par nom[4].

88. Si vous lairons ores a parler de l'empereor Bauduyn et de Quir Michailli Paleologo, l'empereor grec,

Valois. Les chroniques grecque et italienne ne mentionnent pas ces alliances; mais la chronique aragonaise les rapporte exactement (§ 86-88), sauf qu'elle nomme Béatrix d'Anjou, Catherine comme sa fille; elle donne même la descendance de Philippe de Tarente et de Catherine de Valois.

1. Catherine de Valois épousa, en 1313, Philippe de Tarente, fils du roi de Naples Charles II. Philippe mourut en 1331 et Catherine lui survécut jusqu'en 1346.

2. *Coucy*, ms.

3. Kalavryta, chef-lieu d'éparchie, nome d'Achaïe et Élide.

4. Cette liste, omise dans la chronique aragonaise et très résumée dans la chronique italienne (p. 422), se retrouve dans la chronique grecque : Ancelin de Toucy (Ἀσελὴς ντὲ

Digitized by Google

et vous dirons et parlerons en briez paroles comment la princé d'Achaÿe fu conquestée par monseignor Guillerme de Saluce, le[1] frere dou comte de Champaigne, que on appelloit Champaignoys[2].

89. Et en ycellui temps, il avint chose que le conte de Champaigne, dont vous avés ouy parler ça arrieres, lequel avoit commencié le passage d'aler en la saincte terre de Jherusalem, si le trova la mort, tout ainxi comme le conte l'a vous devisé en ceste livre. Si avoit .ij. autres freres maindres de lui.

90. Et quant la novelle fu espandue que li haut et noble homme qui devoient passer en la Surie avoient leissié cellui voiage et estoient alé droit a Costantinople et avoient conquesté cele cité, et que le conte de Flandres estoit coronnez empereur, et le marquis de Monferra, rois de Salonique, monseignor[3] Guillerme de Saluce[4], le tiers frere dou devant dit conte

Ντούθ, v. 1321); Vilain d'Aunoy (Βηλὲς ντὲ 'Ανόε, v. 1325); Plancy (Μπλαθοὶ, v. 1328); Brice (Βερήθοι, v. 1328); d'Aby (?) (ντὲ 'Αμπὴ, v. 1329); Agny ('Ανή, v. 1329); l'Espinas (Λεσπηγγάς, v. 1330).

1. *Salu celle*, ms.

2. Ici commence le récit de la conquête de la Morée. Il est dès l'abord rempli de confusions : le Champenois dont il est question, Guillaume de Champlitte (et non Saluces), bien qu'issu de la maison de Champagne, n'était le parent du comte Thibaud III qu'au septième degré. En outre, le rôle qu'on lui attribue en Morée avant l'arrivée du roi Boniface est celui qui fut joué par Geoffroy de Villehardouin, neveu du chroniqueur (Villehardouin, § 325, 326) : Geoffroy s'était emparé de Modon et d'une partie de la Morée méridionale en 1204-1205, lorsque Boniface de Montferrat et Guillaume de Champlitte arrivèrent pour assiéger Corinthe et Nauplie.

3. *que monseignor*, ms.

4. Σαλοῦθε, K., Σάλω, P. 1380; Salut (chron. arag., § 89).

Digitized by Google

de Champaigne, si entreprist de faire .j. passage; et requist tous sez amis, et engaiga une partie de sa terre, et amassa tant de gent a cheval et a pié comme il pot avoir; et recommenda son pays a son frere. Et erra tant par terre et par mer que il vint en la Morée et arriva en .j. casal, que on appelle Achaÿe[1], a l'encontre de Patras.

91. Et quant il furent la arrivé, si y fist fermer .j. chastel de motes[2] sur mer, et puis commença a chevauchier et guerroyer les Grex dou pays le mieulx qu'il pot. Et tant fist que il prist la cité de Patras et le chastel aussi; et converti desaux[3] sa seignorie les Grex de celle contrée.

92. Et après lui fu dit par la gent dou pays comment Andreville[4] estoit la meillor ville de la Morée, et gist en plain sans murs ne sans nulle fortresse, et que aussi tost comme il y vendroit la, il la prendroit de venue; et que aiant celle ville, si auroit la seignorie de tout le plain de la Morée.

93. Lors s'en vint tout droit en Andreville, et la print sans coup ferir; car la gent de la ville ainxi tost comme il seurent la novelle que le Champenois[5] venoit sur eaux, il savoient bien car, se il se vouloient deffendre, que il ne le poroient faire. Si yssirent hors de la ville bien .ij^{m}., ou tout la croix et les ymages, et

1. Kato-Akhaia, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Patras.

2. Un château de brique, πλιθάρι (chron. grecque, v. 1402); une muraille de terre (chron. arag., § 91). Ce château fut appelé Péloponèse (chron. ital., p. 422).

3. Dessous.

4. Andravida, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

5. Καμπανέσης (v. 1436); Zampagnese, Zampanese, Zamponese (chron. ital., p. 423, 424 et n. 1 p. 424).

Digitized by Google

encontrerent le Champenois et lui enclinerent comme seignor; et il les recuilli à soy moult benignement.

94. Et puis que il ot ainxi la contrée de la Morée conquestée et souxmise soux soy, si fist .j. parlement avec tous les gentilz hommes grex qui estoient ou lui, et lez requist et commanda que il deussent conseillier loyaument comment et en quel maniere il porroit mieux assez guerroier, et par quel part il porroit plus tost venir a chief de conquester le pays. Lors lui fu donné pour conseil que il dust aler tout droit à Corinte pour ce que cellui chastel estoit le plus roial de toute Romanie, et que, se il avoit gaaigné cellui chastel, que legierement porroit avoir le remenant dou pays de la Morée.

95. Et après ce que cis conseil fu affermez, si ordina sa gent; et leissa en Andreville et a Patras et a l'Achaye tant de gent comme a lui plot pour garder le païs et les fortresses, et le remenant de sa gent si prist, et ala par terre a Corinte; et les vaissiaux alerent par mer. Et quant il fu la, si ala tout droit assiegier la cité, laquelle estoit en plain.

96. Adonc avint choses que uns vaillans homs grex qui estoit appellez Sguro et estoit seignor de Corinte, d'Argues[1] et de Naples[2], et quand il sot la venue dou Champenois, si fist recuillir sus au chastel toutes les femes et la menue gent, et tout lor avoir; et la gent d'armes retint avec lui pour deffendre la cité.

97. Et puis que le Champenois ot esté .j. jour entour

1. *Arques*, ms. — Il s'agit de la cité d'Argos.

2. Nauplie. — Léon Sgure dominait, comme son frère, sur l'Argolide. Il avait essayé d'arrêter Boniface de Montferrat aux Thermopyles et était venu se retrancher dans l'Acrocorinthe.

Digitized by Google

la ville, et sa gent furent auques reposez, si fist assaillir la cité de toutes pars. Et ainxi comme a Diu plot, il la prinst par force d'armes; mais cellui Sguro qui apeleres[1] et vaillans estoit, ne pot mie pranre, car il s'enfui et monta sus au chastel, et une partie de sa gent.

98. Et quant li Champenois ot ainxi prise la cité, si fist crier son bant : que tout cil dou païs qui voudroient venir a lui, qu'il seroient bien receu, et auroit tout son heritaige aussi comme devant et plus francement. Et quant la novele fu espandue partout, si commencerent les gens de la contrée de Corinte et d'Argues et dou Damalet[2] venir a lui de toutes pars, et il les recuilli moult honorablement et selonc ce que cescuns estoit.

99. Et a cellui temps que li Champenois vint en la Morée, monseignor Bonifaces, le roy de Salonique de cui le conte parle ça en arrieres, si estoit encores en vie. Et quant il sot que li Champenois estoit a Corinte, si prinst messire Goffroy de Villarduin[3], qui lors se trova en sa compaignie, et tant de gent comme il pot avoir, et vint a Corinte pour lui veoir; et le trova qu'il avoit assiegié Sguro au chastel de Corinte.

100. Et quant le Champenois vit le roy Boniface, si fu si joians que il lui sembla que il veist tout le monde.

1. Nous ne connaissons pas ce mot dans le sens de « brave » qu'il prend ici.

2. Damala, nome d'Argolide et Corinthie, éparchie de Trézénie.

3. Dans les diverses versions de la chronique, les deux Geoffroy de Villehardouin, l'oncle, maréchal de Champagne, et le neveu, prince de la Morée, sont confondus. Il s'agit ici du neveu.

Digitized by Google

Si se baiserent et embracerent, et firent moult grant feste l'un a l'autre.

101. Et puis ordinerent d'aler a Argues; et il y alerent, et le prinrent au premier assaut, pour ce que il estoit en plain. Et quant Sguro, li sires de Corinte, sot que li Champenois estoit partis de la ville, si descendi dou chastel de nuit, et vint en la ville, et fist moult grant dommage a nostre gent qui estoient la demouré, car il ne cuidoient mie que cellui Sguro eust tel hardement d'issir hors dou chastel.

102. Lors ala la novelle au Champegnois comment Sguro estoit yssus de nuit dou chastel, et estoit entrés dedens la ville et avoit fait grant dommage en sa gent; de quoy il fut moult dolans, car il perdi assés de bonne gent qui gisoient malades, et autres qui dormoient segurement en leurs lis, a la segurté de la ville. Et si tost comme il lui vint la novelle, si se parti d'Argues et vint a Corinte.

103. Et puis que il fu la, si ne demora pas .iij. jours que li rois Bonifaces prist congié dou Champenois et s'en revint a Salonique en son païs[1]; mais messire Goffroy de Villarduin ne voult mie retourner avec lui, ains demoura avec le Champenois son seignor, et dist qu'il ne se partiroit des ore en avant de sa compaignie

1. Avant qu'il ne partît, le Champenois lui demanda de lui accorder des avantages, et Boniface lui concéda l'hommage d'Athènes dont le seigneur se qualifiait Megaskyr, titre qui vient des Hellènes, ainsi que trois hommages à Nègrepont, et celui de Bodonitza. Le seigneur d'Athènes était bourguignon, et les trois seigneurs d'Eubée, véronais; le roi leur écrivit de venir et, lorsqu'ils furent venus, il leur fit reconnaître la suzeraineté du Champenois (chron. grecque, v. 1550-1566; cf. chron. ital., p. 424; chron. arag., § 102).

Digitized by Google

et pour ce estoit il venus en la compaignie dou roy Boniface jusques la.

104. Et quant le Champenois ot yvrené a la contrée de Corinte, et le novel temps vint, si ot son conseil avec monseignor G[offroy] de Villarduin et les autres barons qui estoient ou lui en tel maniere car[1], se il demouroit au siege de Corinte, la fortresse estoit si fors et einsi garnie, que la demourée porroit estre si longue que il ne porroit maintenir tant de gent comme il avoit, ne les vaissiaux, si longuement, sans faire aucun profit et avancement; ains vaudroit mieux que il alast vers la Morée, ou le païs estoit plus larges, et la porroit mieux avancier.

105. Lors fist garnir la ville de Corinte[2] de gent et de vitaille, et celle d'Argues aussi; et puis revint a Patras et a l'Achaÿe, et de la vint a Andreville, laquelle estoit en cellui temps la maistre ville de la Morée. Et de present y entra, car il n'y avoit ne murs ne fortresse.

106. Et quant li noble homme dou plain de la Morée et le peuple des casaux de toute la contrée et des montaignes de l'Escorta[3] virent que le Champenois conquestoit et prenoit ainxi les chastiaux et les villes dou païs, et il n'avoient ou il se peussent reduire[4], si se acorderent avec le Champenois en tel maniere que li gentil homme grec qui tenoient fiez

1. En telle manière que.

2. La chronique aragonaise (§ 106) place ici la construction de Montescovée qui ne fut faite, selon les autres versions, que sous Guillaume de Villehardouin. Voir plus loin § 192.

3. Escorta, pays de Gortys (ς' Γορτυνά), dans les montagnes d'Arcadie.

4. Geoffroy de Villehardouin leur parla, afin de les engager à se soumettre (chron. grecque, v. 1613-1630).

Digitized by Google

et terres et les casaux dou pays eust cescun et tenist selonc sa qualité; et le surplus fust departi a nostre gent; et que le peuple payaissent et servicent ainxi comme il estoient usé a la seignorie de l'empereor de Costantinople.

107. Et a ceste besoingne fu ordiné le noble homme messire G[offroys] de Villarduin et autres pluseurs nobles hommes que le Champenois commanda, et des nobles et sages hommes grex dou pays pour enquerre et examine[r] diligentement le tenement que cescun tenoit, et de lour leissier et donner pour eaux chevir selon la bonté et l'estat de cescun; et le remenant deussent fiever et assener aux nobles hommes de France et a l'autre gent.

108. Et quant il orrent tout ce fait et ordiné messire Goffroy, qui tant fu prodomme et de grant sagesse garnis[1], si vint devant le Champenois et lui dit ainxi : « Sire, vous savés bien que vous estes en extrange païs, loings de vos amis et de vos anemis, si devés panser et comprandre que lez naviles vous coustent assés. Donc, tant comme vous lez poez avoir, vous vous devés traveiller de prandre les fortresses qui sunt sus la mer; car, se vous avés les pors et les entrés dou pays, adonc porrez avoir raffressement de gent et de vitaille quant vous sera besoing. Et j'ay entendu par la gent dou païs que, a l'encontre de Calamate[2], si a .iij. chastiaux, l'Arcadie[3], Choron[4], et cellui de Cala-

1. *garnie*, ms.

2. Kalamata ou Kalamæ, chef-lieu d'éparchie, nome de Messénie.

3. Arkadia ou Kyparissia, chef-lieu de l'éparchie de Triphylie, nome de Messénie.

4. Coron, nome de Messénie, éparchie de Pylie.

Digitized by Google

mate, li quelx sunt sur mer; et celle contrée est bien peuplée de riches casaux et large de chevaucier par tout; et la poez conquester et gaaigner plus legierement que en mainte contrée de cest païs. Pour quoy je vous lo et conseille que vous faiciez ordiner vos vaissiaux envoier par mer, et nous yrons par terre; et menerez tous vostres gens ou vous, qui puent porter armes; et que nous alons droittement vers celle contrée, car, puis que vous aurez conquesté ces .iij. chastiaux, legierement porrez avoir le remenant dou pays. »

109. Et quant li gentilz Champenois et li baron juré de son conseil oÿrent et entendirent cellui conseil dou noble et sage homme messire Goffroy de Villarduin, si le loerent et priserent mout, et dirent que sages et preudoms estoit; et de present fu la chose ordinée tout ainxi comme messire G[offroys] l'ot devisée.

110. Lors se partirent li vaissiel, dou port de Saint Zacarie, la ou la ville de Clarence[1] est ores; et li Champenois ala par terre ou toute sa gent, françois, grex, et errerent tant qu'il vindrent en l'Arcadie[2]. Et pour ce que il n'i a point de boin port pour grans

1. Glarentza, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

2. Ils passèrent devant Ponticos (Beauvoir), attaquèrent le château et, l'ayant pris d'assaut, y laissèrent une forte garnison (chron. grecque, v. 1672-1676; chron. ital., p. 425; cf. chron. arag., § 110). — De Ponticos, ils allèrent assiéger Bucelet ou Oreoclovon, qu'ils ne purent prendre parce que le châtelain était très puissant et si fort qu'il portait une masse d'armes qu'un homme ne pouvait soulever et une cuirasse qui pesait plus de cent cinquante livres. Le Champenois mit alors le siège devant le château et s'en fut à Arcadia (chron. arag., § 111-112).

Digitized by Google

vaissiaux, li Champenois ne vot mie que on donnast assaut au chastel[1]. Ains alerent tout droit au port de Junch[2], et puis par Modon[3]. Mais il le troverent abatu, car li Venicien jadis l'avoient pris et desroupée pour ce que li coursaire y conversoient et faisoient moult grant dommage a leurs vaissiaux quant il passoient la.

111. Et de la, si alerent tout droit a Coron[4] et assiegerent le chastel par terre jusques a tant que li vaissiel vindrent par mer. Si getterent hors dez naviles les arbalestriers, perrieres et mangonniaux qui estoient dedens les vaissiaux, si assaillirent le chastel de toutes pars si asprement que il le prinrent ce jour meisme[5].

112. Et quant il orrent pris, si ne voudrent plus sejourner pour ce que la contrée n'estoit mie aaisié pour leurs chevaux; ains alerent droit a Calamate et mistrent entour le siege.

113. Et quant cis de Calamate sorent que le chastel de Coron avoit esté prins par force, si orrent leur conseil de rendre le chastel au Champenois par conve-

1. Quelques soldats de pied ayant engagé le combat sans ordre pénétrèrent dans le bourg et tuèrent ceux qu'ils surprirent; le reste se sauva dans le château (chron. grecque, v. 1686-1690; chron. ital., p. 425).

2. Vieux-Navarin, nome de Messénie, éparchie de Pylos.

3. Modon, nome de Messénie, éparchie de Pylos.

4. Ils trouvèrent aussi la place en mauvais état : c'était comme une sorte de caverne pénétrant dans l'intérieur du rocher (chron. grecque, v. 1696-1697).

5. Les assiégés, effrayés du nombre et de l'audace des Francs, capitulèrent, demandant de conserver leurs biens, ce qui leur fut accordé par Geoffroy de Villehardouin (chron. grecque, v. 1702-1708; chron. ital., p. 426).

Digitized by Google

nences, et li Champenois leur promist de tenir cescun selonc son estat[1].

114. Et quant il fu en saisine dou chastel, si lui plot moult la contrée : si demoura la entour .j. mois pour reposer sa gent, et de la si donna congié a ses

1. Lorsque les gens de Nicli, de Veligosti et de Lacédémone apprirent cela, ils se rassemblèrent et se tinrent à Capsikia dans un endroit appelé l'olivète de Condouros. Ils étaient bien quatre mille. Les Francs, à cette nouvelle, s'avancèrent et engagèrent le combat. Bien qu'au nombre de sept cents seulement, ils triomphèrent des Grecs; la plus grande partie des ennemis furent tués; il n'en échappa qu'un petit nombre. Ce fut le seul combat de l'époque de la conquête. Maîtres de Calamata, les Francs examinèrent le pays qu'ils trouvèrent beau et agréable pour ses plaines et ses eaux, ses collines et ses prairies. Le Champenois congédia ses vaisseaux, en fit auparavant descendre les arbalétriers et les armes et tint conseil. Les Grecs lui donnèrent avis de marcher sur Nicli et Veligosti, puis sur Lacédémone. Mais l'opinion de messire Geoffroy fut d'aller plutôt sur Arcadia, et d'envoyer à Araclovon dans l'Escorta, où un petit château défend le défilé; un guerrier de la famille des Boutzarades, nommé Doxapatris, l'occupait; une fois maître de cette position, il serait plus facile d'occuper les autres places. Le Champenois se rendit à cet avis et fit sonner les trompettes. Puis on se mit en marche vers Arcadia, où on arriva à midi (chron. grecque, v. 1715-1770; chron. ital., p. 426). — Nicli (Nicle) est aujourd'hui Palæo-Episcopi, près des ruines de Tégée, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée. Buchon a retrouvé l'emplacement de Veligosti entre Sinanou et Leondari, nome d'Arcadie, éparchie de Mégalopolis (voir *la Grèce continentale et la Morée*, p. 481). Capsikia est aujourd'hui Kapsia, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée. Araclovon ou Oreoclovon (en français Bucelet) est aujourd'hui Arakhova, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys. (Nous renvoyons, en général, pour les identifications de noms de lieu, à *la Grèce continentale et la Morée* de Buchon.)

Digitized by Google

vaissiaux et s'en alerrent en lors pays. Et puis ordina sa gent et se parti de Calamate, et s'en ala tout droit a l'Arcadie.

115. Et quant il fu la, si fist assiegier le chastel de toutes pars, et a l'endemain[1], si le fist assaillir; si avint que de present prinrent le bourc, mais le donjon ne porrent il mie prendre de assaut, pour ce que il estoit assis sur une pierre bise, et avoit une bonne tour dessus, de l'ovre des jaians[2]. Et la gent qui dedens estoient, estoient de grant valor, car il se maintenoient bien viguereusement, bien une sepmaine.

116. Et quant li Champenois vit que celle gent ne se vouloient randre pour assaut que on leur feist, si fist drechier .ij. pierrez et .ij. mangonneaux qui gettoient au donjon de la tour. Et quant li Grec qui dedens estoient virent qu'il ne se pooient plus tenir, si s'acorderent au Champenois par convenences, que cescun deust avoir son tenement ainxi comme il le tenoit devant.

117. Et apres ce que li chastiaux de l'Arcadie fu rendus et pris, ançois que li Champenois s'en partist, si li vindrent noveles de France comment si ami le mandoient que son frere, le conte de Champaigne, estoit venus a fin[3], et comment le roy de France liu

1. *a lemain*, ms.

2. Du temps des Grecs (chron. grecque, v. 74; chron. ital., p. 426). — Les anciens Grecs étaient, en effet, et sont encore représentés dans les traditions populaires comme des géants (voir Bernhard Schmitt, *Volksleben der Neugriechen*, Abschnitt III, p. 200).

3. C'était en réalité son frère Louis de Champlitte qui était mort en 1209.

Digitized by Google

mandoit en commandement[1] que il deust aler, dedens le terme ordiné, de repranre son pays et faire lui hommage; de laquelle novelle il fu moult dolans, tant pour la mort de son frere quant pour ce qu'il n'avoit mie menée sa conqueste ad fin ad sa voulenté.

118. Et quant il vit qu'il lui convenoit partir de ceste pays pour aler en France, pour ce qu'il ne fu en indignacion de perdre la conté de Champaigne qui estoit son heritaige et si bele seignorie, si fist appeller tous les prelas et les barons, et la meilleur gent de sa compaignie.

119. Si leur conta comment il avoit eu certaines novelles comment son frere estoit alés ad fin, et comment le roy de France, son lige seignor, le citoit a certain terme que il deust estre par devant lui pour repranre son païs et de faire lui son hommage, et que a nul fuer il ne pooit plus demourer. Donc, par leur conseil, se vouloit ordiner pour despartir le pays qu'il avoit conquesté avec eaux, par tel maniere que cescun eust sa part selon son estat.

120. Si ordinerent que monseignor G[offroy] de Villarduin, le marescal de Champaigne, et .ij. evesques et .ij. barons et .iiij. arcondes[2] grex dez plus sages dou pays deussent assener la terre qui estoit conquestée jusques a cellui [temps].

121. Et quant li prelat, baron et autre gentil homme grec que li Champenois avoit ordinez pour casser et

1. *commandent,* ms.

2. Cinq archontes (chron. grecque, v. 1833; chron. ital., p. 427). — On choisit l'archevêque de Patras, Geoffroy de Villehardouin et le chancelier (chron. arag., § 116).

Digitized by Google

affever celle gent, si ordinerent tout premier le demaine dou seignor, et puis les eveschiés, les baronnies, la baronnie dou Temple, de l'Ospital de Saint Jehan et cellui dez Alemans, et puis les fiés des chevaliers et les serganteries[1]; et les porterent par escript devant le Champenois, moult bien fait et ordinéement.

122. Et quant le Champenois vit que tout estoit assené, sauve monseignor G[offroy] de Villarduin, de cui il n'avoit mie fait mencion, si en ot moult grant pitié, pour la grant bonté et francise qui estoit en lui.

123. Et lors l'appella et dist devant tous : « Messire G[offroys], il est voirs que par vostre conseil[2] mes freres le conte de Champaigne, que Diex pardoint, si entreprist de faire le passage en la saincte terre de Jherusalem; et depuis qu'il fu trespassez de cest siecle, de quoy fu grant dommage, vous ne meistes pas en delay la bonne entreprinse, ains vous meistes en grant paine et alastes au bon conte Bauduin de Flandres, et puis au conte de Thoulouse et les meistes a la voie de faire et acomplir ce qu'il avoient encommencié avec mon frere; et puis alastes par leur conseil et voulenté au marquis de Monferra, et ordinastes qu'il fust chapitaines de cel ost; et puis alastes a Venise, ou ordinastes les vaissiaux qui porterent celle gent; et après alastes en Costantinople en leur compaignie. De quoy je sai que tout li grant fait furent achevé par vostre conseil. Et quant vous sceustes que

1. C'est ici que la chronique aragonaise (§ 117-135) donne la liste des fiefs qu'on trouvera un peu plus loin au § 128 et suiv.

2. On s'apercevra facilement que, dans le discours qui suit, le futur prince de Morée, Geoffroy de Villehardouin, est confondu avec son oncle, l'historien de la quatrième croisade.

Digitized by Google

je estoie venus en cest pays, si abandonnastes l'empereor Bauduin de Flandres et la part de vostre conquestes que vous deviés avoir par dela, et venistes tout droit a moy[1].

124. « Donc pour ce que vous avés traveillié, seroit pechié se vous ne eussez merite de vostre paine; pour la grant bonté qui est en vous et pour donner example a tous preudommes, et en guerredon de vostre bon et loial service, si vous donne en heritage le noble chastel de Calamate, de vous et de vos hoirs, avec toutes ses appartenances. »

125. Et lors le revesti de son anel d'or, et il devint son homme lige; et puis que messire G[offroys] ot receu le chastel de Calamate, li Champenois si lui dit : « Messire G[offroys], hui me estes vous mon homme lige, si est drois et raisons que vous me soiés plus obeissans que devant, et j'ay plus grant fiance en vous que devant. Donc, pour ce qu'il me convient aler en France, si me convient laissier aucun prodomme en lieu de moy en cest pays, gouverneur de mon pays et de ma gent; et pour ce que je me fye en vous, si vous prie, et requier et commande que vous, pour l'amour de moy, soiés en cest païs, en lieu de moy, sires et baux sur toute ma gent et mon pays, lequel j'ay conquesté avec ces autres gentilz hommes que cy sont; par tel maniere et condicion que, se aucun de mes prochains parans vient par deça, en lieu de moy, dedens le terme d'un an et d'un jour, que vous lui doiés randre le pays et toute la seignorie, et vous ten-

1. Ce dernier trait s'applique bien à Geoffroy, le neveu, qui devait devenir prince de Morée.

Digitized by Google

riez de lui vostre terre, ainxi comme tout li autre feront[1]; et se, par aucune aventure, il ne venist dedens le dit terme, que le pays et la seignorie vous remainst, sans contredit de nul homme. »

126. Et messire G[offroys], qui tant fu sages et cognissans, mercia son seignor le Champenois dou bon lox que il lui portoit, et reçut la bailliauge de la Morée par tel maniere et tel convenences que vous avez oÿ. Si seelerent les lettres des convenences, des seaux dez prelas et des barons, avec cellui dou Champenois, et jurerent tout a monseignor G[offroy].

127. Et apres ce que les choses furent faites et lez convenences affermées, si apareilla le Champenois son passage; et se parti de la Morée et s'en ala par ses journées tout droit en France[2]. Et messire G[offroys] si demoura baux et sires dou pays.

128. Et lors ordina et fist .j. parlement general en Andreville; et dist car il vouloit savoir liquel baron et autre gent estoient assenée dou temps dou Champenois, et liquelx estoient ancore a assener. Si fu trové que messire Gautiers de Rosieres si estoit assenés a la baronnie de Mathegriffon[3] de .xxiiij. fiés de chevaliers; messire Goffroy de Bruieres, de .xxij. fiez a la baronnie de l'Escorta; messire Guill[er]me le Alemant,

1. *ferent*, ms.

2. Il mourut peu après son retour en France en 1209. Il avait laissé comme bail en Morée son neveu Hugues de Champlitte qui mourut vers le même temps. C'est alors que les barons de Morée choisirent Geoffroy de Villehardouin comme bail de la principauté.

3. En grec Acova (v. 1916). Les ruines du château d'Acova ou Mathegriffon se trouvent dans le pays d'Akhovæs, à Galata, entre Langadia et Vervitsa, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.

Digitized by Google

a la cité de Patras ou toute la baronnie[1]; messire Mahieu de Mons, a la cité de Veligurt[2] ou tout .iiij. fiez; messire ...[3], la cité de Nicles ou tout .vj. fiez; messire Gui de Nivelet, le Gierachy[4] par la Cremenie[5] ou tout .iiij. fiez[6]; et messire Otthe de Tournay, la baronnie de la Colovrate[7] ou tout .iiij. fiez[8]; messire Ougues de [Lille][9], la baronnie de la Grite[10] ou tout .iiij. fiez[11]; et

1. Avec vingt-quatre fiefs (chron. arag., § 117).

2. En grec Veligosti (v. 1931). — La chronique aragonaise (§ 127) mentionne comme titulaires de cette baronnie les La Roche qui ne la tinrent, par suite d'une alliance avec les Mons, qu'à partir de 1259 (Hopf, *Chron. gréco-romanes*, p. 472, ch. IV).

3. Guillaume (chron. grecque, v. 1933; chron. ital., p. 428). — Hopf le nomme Guillaume de Morlay (*Ibid.*, p. 472, ch. VII).

4. Geraki, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.

5. La Cremenie ou la Crémonie, nom donné par les Français à Lacédémone. On trouve ce nom également dans les chartes (Buchon, *Recherches historiques*, t. II, p. 379).

6. Six fiefs (chron. grecque, v. 1937; chron. arag., § 122). — La chronique aragonaise cite Fanari comme principal château de cette baronnie (§ 122). — Fanari, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.

7. En grec Calavryta (v. 1940). — Aujourd'hui encore Kalavryta, chef-lieu d'éparchie, nome d'Achaïe et Élide.

8. Douze fiefs (chron. grecque, v. 1940). — La chronique aragonaise lui attribue la baronnie de Chalandritza qui fut donnée à Trémolay suivant les versions grecque (v. 1949-1950) et italienne (p. 428). — Chalandritza (la Calandrice), aujourd'hui Khalandritsa, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Patras.

9. Οὔγκος ντὲ Λέλε (chron. grecque, v. 1941); Ugon de Lels (chron. ital., p. 428); Hugues de Lille suivant Hopf (*Chron. gréco-romanes*, p. 472, ch. X).

10. Vostitza (chron. grecque, v. 1942; chron. ital., p. 428; chron. arag., § 120). — Le nom de La Grite qui, ailleurs (§ 87 et 742) désigne Calavryta, correspond ici à Vostitza. C'est encore aujourd'hui Vostitza (ou Ægion), chef-lieu de l'éparchie de l'Ægialé, nome d'Achaïe et Élide.

11. Huit fiefs (chron. grecque, v. 1942); douze fiefs (chron.

Digitized by Google

messire Jehan le marescal de Nulli, la baronnie de Passavant[1] ou tout .iiij. fiez[2]; le evesque de Modon, .iiij. fiez[3]; le evesque de Coron, .iiij. fiez[4]; le evesque de Veligurt et de Nicles, .iiij. fiez; et l'evesque de la Cremonie, .iiij. fiez[5]. Tous ces barons et prelas furent assené dou temps au Champenois, et pluseurs cheva-

arag., § 119). — Hugues de Lille quitta son nom et prit le nom de Charpigny (chron. grecque, v. 1943). Charpigny, aujourd'hui Kerpini, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Kalavryta. — Après le seigneur de Vostitza se trouve cité, dans les autres versions, le baron de Gritzéna que la chronique grecque nomme Luc (Λούκα, v. 1944). C'est celui que la chronique italienne appelle Luca de Serpi, par mauvaise interprétation du vers 1943 de la version de Copenhague : ντὲ Τσερπη-νὴ ὠνομαστή, vers qui se rapporte au personnage précédent, Charpigny.

1. Ce château dominait le Magne, presqu'île montagneuse qui se termine par le cap Matapan. Il est encore bien conservé et porte son nom ancien (Buchon, *la Grèce cont. et la Morée*, p. 446) Passava, nome de Laconie, éparchie de Gythion.

2. Douze fiefs (chron. arag., § 118). — Les chroniques grecque (v. 1949-1950) et italienne (p. 428) citent encore, parmi les barons, Robert de Trémolay avec Chalandritza (et quatre fiefs, chron. grecque, v. 1950).

3. Deux fiefs pour l'évêque et deux pour le chapitre (chron. grecque, v. 1958-1959); — deux fiefs (chron. ital., p. 428).

4. Dont deux au chapitre (chron. grecque, v. 1958-1959; chron. ital., p. 428-429).

5. Veligourt manque dans la chronique aragonaise qui mentionne huit fiefs pour l'évêque de Lacédémone (§ 128). — Dans la chronique grecque (v. 1960), Nicles correspond à Amyclée; Nicli (chron. ital., p. 429). — Amyclée, aujourd'hui Sklavo-Khorio, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.

Il faut ajouter à tous ces prélats, d'après les autres versions (chron. grecque, v. 1951-1957; chron. ital., p. 428; chron. arag., § 128, 129, 131) : le métropolitain de Patras et son chapitre, avec huit fiefs; l'évêque d'Olène et son chapitre, avec quatre fiefs; l'Hôpital, le Temple et l'Ordre teutonique,

Digitized by Google

liers, escuiers et sergans assés, de quoy li livres ne fait mencion cy endroit[1].

129. Et quant monseignor G[offroy] li baux ot cerchié, enquis et sceu de tous ceaux qui furent fievé et assené dou temps dou Champenois, si le fist mettre en

chacun avec quatre fiefs. — Olène, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

On trouve encore dans la chronique aragonaise (§ 119, 123, 124, 125, 128, 130, 132, 133) : l'évêque de Corinthe et son chapitre, avec huit fiefs; l'évêque d'Argos et son chapitre, avec quatre fiefs; Geoffroy Chaudron, avec l'Estamirra et douze fiefs; Guibert de Cors, avec Micopolis et quatre fiefs; Geoffroy d'Aunoy, avec Arcadia et sept fiefs; un autre chevâlier, avec six fiefs au Damala; ceux de la Montea, avec quatre fiefs; les Vidoigne, avec quatre fiefs; les Lini, avec trois fiefs; et les Foucherolles, avec trois fiefs. — Le registre des fiefs consulté par Hérédia devait être de beaucoup postérieur à l'époque du partage, comme on peut le voir par la mention des d'Aunoy (qui s'établirent seulement en 1261 en Morée), et en général de tous ceux que nomme la chronique aragonaise dans les fiefs ci-dessus, et qui sont, non les mêmes personnages que dans les autres versions, mais ceux de leurs descendants qui vivaient vers 1260.

1. La chronique grecque (v. 1962-1967) et, à sa suite, la chronique italienne (p. 429) portent à cet endroit : « Tous ceux qui reçurent des fiefs se trouvaient, au temps du Champenois, inscrits sur le registre. Quant aux chevaliers qui avaient chacun un fief et aux sergents privilégiés, je ne vous les nommerai pas, pour plus de brièveté. » Il semble donc que les registres les mentionnaient tous; aussi le *livre* dont parle le texte français doit être, plutôt que ce registre, l'original dont il est question au commencement de la chronique : « ... en un *livre* qui fu ... ». — La chronique aragonaise (§ 134) dit que beaucoup d'autres terres furent encore distribuées et que les autres gentilshommes grecs et francs, les paysans et les serfs, les monastères et les chapelains grecs furent maintenus dans leurs possessions.

Digitized by Google

escript en son registre. Et puis ordina et devisa que[1] li baron qui tenoient cité et grant baronnies portast cescun .ij. banieres et le service de son corps, et, pour cescun fié, .j. chevalier et .ij. sergans a cheval; et li autres baron de .iiij. fiez portast cescun une baniere et eust .j. chevalier et .xij. sergans a cheval avec sa baniere; et cescun chevalier qui tenoit fié entier servist de son corps proprement; et li sergans qui tienent serganteries, [de] lors corps.

130. Et fu dit et devisé, pour ce que le pays estoit de conqueste, et convendroit tousjours avoir guerre, tant pour conquester que pour deffendre le pays qu'il avoient conquesté, et que le service se paiaissent toute l'année, c'est assavoir .iiij. mois en estance que li sires les pueust mettre en garnison de frontiere, la ou il lui feroit mestier, et .iiij. mois a ostoier contre sez anemis, et les autres .iiij. mois peust aler par le pays faisant ses besongnes sans passer mer[2]. Bien est voirs que, pour ce que li sires pueust prendre dez .xij. mois les .viij., lesquelx que il vouldroit, pour ostoier ou pour maintenir frontiere, fu la parole dite que le service feussent toute l'année.

131. Et encores fu dit et devisé et mis ou registre dou seignor que tout li prelat et les autres ecglises qui tenoient baronnies portassent banieres cescun, comme li autre baron, a la deffence dou pays et a

1. *qui*, ms.

2. Les seigneurs de Morée ne pouvaient quitter le pays, à moins que ce ne fût pour aller à Jérusalem ou à Saint-Jacques, sous peine de perdre le revenu de l'année, au bout d'un an et un jour, et la seigneurie même, au bout de deux ans et deux jours (chron. arag., § 140).

Digitized by Google

ostoier contre les anemis et guerroier contre les anemis a la requeste dou seignor, non mie en estance ne en garnison comme li autre fievé[1].

132. Et quant tous ses afaires furent ainxi devisés et ordinés et escriptes ou registre dou seignor, monseignor G[offroy] ordina sa gent et commença a chevaucier par le pays et de conquester sur les Grex[2]. Et tout ainxi comme il conquestoit, si fievoit de present les gentilz hommes qui estoient venu a la conqueste, lesquelx li Champenois avoit leissié en la compaignie de monseignor G[offroy].

133. Et quant les Grex dou pays virent qu'il ne pooient avoir deffence contre nostre gent, ad ce meisme que li pays n'avoit adonc gaires de fortresses, ne la gent n'estoit mie usée de guerre, ne ne pooient avoir secors de nulle part, si s'acorderent a monseignor G[offroy] et se rendirent a lui par tel maniere et acord que il leissoit cescun selon son estat[3], et le sourplus prenoit et assenoit a sa gent.

1. Les seigneurs ecclésiastiques participent à l'administration et à la justice du pays, sauf les évêques pour les jugements de meurtre ou de sang (chron. grecque, v. 2013-2016; chron. ital., p. 429).

2. Geoffroy de Villehardouin marcha sur Veligosti qu'il prit d'assaut. Puis il alla mettre le siège devant Nicli, dont « les murs étaient hauts et bien cimentés ». Les Nicliotes résistèrent trois jours; mais sur la menace de Geoffroy de ne faire merci à personne s'il s'emparait de la ville, ils se rendirent, à condition de conserver leurs biens. Lacédémone (la Crémonie), ville également forte, soutint un siège de cinq jours et finalement se rendit aux mêmes conditions que Nicli. Puis les habitants du pays de Lacédémone traitèrent à leur tour avec Geoffroy (chron. grecque, v. 2017-2074; chron. ital., p. 429-430).

3. Il fut notamment stipulé qu'aucun Franc ne forcerait les Grecs à changer de religion (chron. grecque, v. 2093-2094;

Digitized by Google

134. Si fist tant et tel portement que toute maniere de gent, tant[1] li gentil homme comme l'autre peuple, l'amerent et priserent plus qu'il ne soloient faire le Champenois, leur droit seignor.

135. Et quant il ot tant fait par son grant sens que il ot ainxi gaaignié le cuer de sa gent, si ot aucun qui pour grant bonté le mirent à la voie et le conseillerent de retenir le pays pour lui et tant l'enorterent que le prodomme yssi hors de sa conscience et de son grant sens, et convoita avant la glore dou monde que la contricion de son âme. Et tant fu la chose faite et eschaufée que le noble homme consenti.

136. Et lors fu ordiné ainxi car il manda par tout le pays ou il avoit amis[2], jusques au royaulme de France et par tout lez passages que, se le conte de Champaigne envoioit en Romanie aucun de ses parens, que on les deust empeschier et destourber en aucune maniere, pour quoy le terme passast avant qu'il venist au pays de la Morée. Si ordina ainxi de sa gent et de sa mesnie par tout lez lieux, et leur donna monnoye a leur voulenté pour quoy il deussent ordiner et faire celle besoingne.

137. Si vous lairons à conter de messire G[offroy] de Villarduin, et retournerons a parler dou noble conte de Champaigne, comment il ala en France et comment il ordina son afaire.

138. [A] cellui temps que le Champenois se parti

chron. ital., p. 430), ni à renoncer aux usages et aux lois de leurs ancêtres (chron. grecque, H. T., v. 2095).

1. *tante*, ms.

2. A messire Henri Dandolo, doge de Venise (chron. arag., § 151). — Henri Dandolo était mort le 4 juin 1205 et Pierre Ziani lui avait succédé.

Digitized by Google

de la Morée[1] et vint en la noble Champaigne, son pays, ou il estoit moult desirez de sa gent pour sa grant bonté, et puis qu'il ot sejourné une sepmaine ou plus en son pays, se parti et s'en ala tout droit au roy de France, a Paris, ou il faisoit la Penthecouste ou les .xij. pers de France. Et quant le roy le vit venir devant soy de si loing pays comme de Romanie, lequel il ne pooit jamais veoir, si en fu moult liés et fist grant feste de lui, et tout li bernage de France aussi, comme cellui qui bien estoit amez et bien voulus pour sa bonté.

139. Et puis que le conte ot demouré tant comme a lui plot a la compaignie dou roy et des autres gentilz hommes de France, et ot fait et ordiné toutes ses besongnes avec le roy, si prist congié et revint en

1. Guillaume de Champlitte était mort peu après son arrivée en France. Hugues, son neveu, qu'il avait laissé comme bail de Morée, ne lui avait guère survécu; les fils du Champenois, encore enfants et vivant en France, ne pouvaient prétendre à la principauté, et aucun proche parent du Champenois ne se trouvait en Morée. Les barons de la conquête choisirent alors Geoffroy de Villehardouin, le compagnon d'armes de Guillaume de Champlitte, comme bail (1209), puis comme prince de la Morée. La veuve du Champenois envoya-t-elle dans la principauté un de ses parents (peut-être Robert de Pontallier) que les barons, craignant l'établissement en Morée de personnes étrangères à la conquête, évincèrent? C'est bien possible, mais aucun document ne le certifie. Dans tous les cas, l'usurpation de Geoffroy de Villehardouin, fort explicable d'ailleurs, est certaine, comme le prouve cette phrase des *Assises de Jérusalem*, à propos de Raoul de Soissons, bail de Chypre : « Si come il avint dou fait de la Morée as anfans dou Champenois, de sire Goffroy de Ville Hardouin, en cui mains elle demoura » (éd. Beugnot, t. II, p. 401, 71). Voir, sur la succession du Champenois, Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 225-240.

Digitized by Google

Champaigne. Et puis demoura avec sa gent festoyant entour .viij. mois que onques ne fist mencion de mander nul de sez parens et la Morée. Et tout ce faisoit il pour la grant fiance qu'il avoit avec monseignor G[offroy] de Villarduin, que toutes lez fois que il manderoit aucun, que il seroit receux selon le pat[1] et les convenences qu'il avoient ensemble.

140. Lors ot son conseil et ordina .j. sien cousin que on appelloit Robert, vaillant homme et de franche maniere; si le clama par devant soy, et lui donna le pays de la Morée que il avoit conquesté a grant paine. Et Robers devint son homme lige et lui promist de tenir le pays de la Mourée de lui.

141. Et quant les previlieges furent fait et seellé, et les lettres qu'il devoit porter a monseignor Goffroy, le bail de la Morée, et lui ordina mesnie et tout ce qu'il lui faisoit mestier pour son voiage, si prinst congié dou bon conte, et se parti de Champaigne a l'yssue dou mois de novembre; et se mist a cheminer tant qu'il vint aux mons de Moncenys[2]. Si les trova ainxi chargiés de nege que il ne pot passer; ains lui convint sejorner en Savoye plus d'un mois et demy.

142. Et quant il pot passer les mons, si vint par ses journées en Lombardie, alant tout droit a Venise, cuidant et esperant de trover meillor passage la que autre part. Mais messire G[offroys] de Villarduin si avoit empetré vers le duc de Venise et vers sez autres amis que il avoit la, de empeschier et destourber cellui qui vendroit de part le conte de Champaigne

1. Pacte, de l'italien *patto*.
2. Au mont Cenis.

Digitized by Google

pour avoir la seignorie de la Morée et de tout le pays.

143. Et quant Robert vint a Venise, si fu receux de part le duc a grant honneur, et plus pour lui engigner que pour autre chose. Si demoura en Venise .ij. mois, faisant lui entendant que on appareilloit les vaissiaux pour lui passer. Et a la fin si lui donnerent une gallie armée.

144. Et li dux de Venise, qui amis estoit de monseignor G[offroy] de Villarduin, liquelx vouloit empeschier et destourber le voiage de cellui noble homme, si commanda au patron de celle gallie que, quant il vendroit a l'isle de Corfo, que il gietast Robert en terre, et puis aler s'en tout droit a l'isle de Cret pour aucunes besongnes dou commun. Et le patron de la gallie qui ne pooit faire autre, si le fist ainxi comme le duc de Venise lui ot comandé[1].

145. Et quant Robert vint a Corfo, le patron lui fist entendant que la gallie avoit mestier de calefater en aucuns lieux ou il faisoit besoing. Et en tel maniere si fist descendre le noble homme ou tout son hernois, et puis fist semblant de deschargier la gallie.

146. Et la nuit, quant Robert estoit au chastel et dormoit a son ayse, le patron fist remettre dedens ce qu'il avoit trait pour decevoir Robert; si se parti la gallie de Corfo, et vint droit au port de Saint Zacarie ou la ville de Clarence est ores. Si mirent hors de la gallie .ij. messages qui alerent en Andreville ou troverent monseignor G[offroy]. Si lui presenterent unes lettres de part le duc de Venise, en lesquelles se con-

1. Le patron de la galère l'arrêta d'abord à Parenzo, puis à Raguse, avant d'aborder à Corfou (chron. arag., § 160-161).

Digitized by Google

tenoit la venue de Robert, comment il l'avoit fait jetter en l'isle de Corfo pour lui destourber.

147. Et quant messire G[offroys] vit celles lettres, si honora moult lez messaiges, et manda au patron de la galie de beaux dons; et fist donner a la gallie tant de vitaille comme il voudrent prandre. Et puis se parti la galie et s'en ala en son voiage.

148. Et quant Robert qui demouré estoit au chastel de Corfo fu esvesliés le matin et vit que la gallie se estoit partie et l'avoit ainxi trahi et laissié en tel maniere comme je vous ay conté, si fu ainxi esbahys que il ne sot que faire. Lors enquist tant que il trova une barque qui le passa en la Morée. Et quant le chapitaine de Corfo le sot, si vint au patron et lui dist privéement et deffendi de non passer R[obert].

149. Et quant Robert vit la traïson que li Venicien lui avoient fait et que il estoit ainxi comme arrestés a l'isle de Corfo, si pourcacha tant que il [ot] une barque[1] qui l'aporta au port de Saint Zacarie, la ou est la ville de Clarence.

150. Et quant il fu la arrivés, si envoia la de sa mesnie en Andreville a messire G[offroy] pour ce qu'il lui mandast chevaux pour aler vers lui. Mais messire G[offroys], qui toutes ces besongnes avoit ordonnées, si estoit a la Glisiere[2], et si tost comme il sot que R[obers] estoit arivés au port, si se parti de la Glisiere et s'en ala a Calamate.

151. Et quant la gent de Robert furent en Andre-

1. Une barque arrivant de Pouille (chron. grecque, v. 2240; chron. arag., § 163).

2. En grec Vlisiri, aujourd'hui Véséré (ou Biséré), nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

Digitized by Google

ville et seurent que messire G[offroys] n'i estoit mie, si troverent le chapitaine, qui la estoit, si lui prierent de part lor seignor qu'il leur feist avoir chevaux pour faire venir Robert, le cousin dou conte de Champaigne, qui venoit [comme] seignor de la Mourée.

152. Et quant li chapitaines d'Andreville sot ces novelles, liquelx estoit informés de tous ces affaires, si fist une grant joye pour semblant de la venue de R[obert], le cousin dou conte de Champaigne. Si leur fist delivrer chevaux. Il meisme prist toute la bonne gent qui la se troverent, et alerent tout droit au port de Saint Zacarie, et la troverent Robert. Si le reçurent a moult grant joie. Et puis le menerent en Andreville.

153. Et quant R[obers] fu en Andreville, si cuida estre en son pays, et qu'il fust tenus pour seignor; mais il trova bien qui lui dit et monstra les pas et les convenances que messire G[offroys] avoit avec le conte de Champaigne, et que, se il n'aloit a lui pour despescier sa besongne et pour la declairier, car autrement il ne seroit tenus pour seignor dou pays[1].

154. Et quant R[obers] sot pour certain la verité de cez affaires, si se ne vout plus sejourner en Andreville, ains requist la bonne gent et le chapitaine de prester lui chevaux, et faire lui compaignie jusques la ou messire G[offroys] le bail estoit.

155. Lors le chapitaine, qui autre ne pooit faire, si envoïa de present .j. message a messire G[offroy], et puis

1. Un chevalier, serviteur et ami du Champenois, lui conseilla de se présenter au capitaine d'Andreville, en présence de nombreux témoins, et de faire constater, par une charte publique, qu'il était arrivé avant le terme; ce que fit Robert (chron. arag., § 166-167).

Digitized by Google

donna chevaux et compaignie a R[obert] pour lui convoïer jusques la ou messire G[offroys] estoit. Et le chapitaine meisme le convoïa fin a la Glisiere. Et [quant] messire G[offroys] sot que R[obers] venoit vers lui à Calamate, si se parti et de la s'en ala a Veligurt.

156. Et cil qui acompaignoient R[obert], le menerent en Calamate. Et quant il fu la et il ne trova monseignor G[offroy], si en fu moult courouciés. Et cil d'Andreville qui estoient venus avec lui, ne le vouldrent plus acompaignier, ains prinrent congié de lui et s'en tournerent.

157. Et quant R[obers] vit que il estoit ainxi empeschiés, si requist le chapitaine de Calamate que il lui deust donner conduit de gent et lui feist avoir chevaux pour lui et pour sa compaignie, pour aler vers messire G[offroy] le bail. Et le chapitaine de Calamate, qui autre ne pooit faire, si lui procacha[1] chevaux et gent qui le menerent droit a Veligourt.

158. Et quant il fu la, si ne trova mie messire G[offroy], car il estoit alés a Nicles. Lors retournerent arriere cis de Calamate; si demoura R[obers] tous desconfis, et ne savoit que faire.

159. Que vous feroie-je long conte? Tout ainxi li firent cil de Veligourt comme cis de Calamate. Et quant il ala a Nicles, si ne trova mie messire G[offroy], car il estoit alés a la cité de la Cremonie. Si lui convint avoir grant tribulacion, et recovrer chevaux et compaignie de gent pour aler a la Cremonie[2].

1. Ce mot, variante de notre vieux mot français « pourchasser », signifie ici procurer.

2. Le trajet est le même dans la chronique grecque (v. 2274-2318): Dans la chronique aragonaise (§ 168-170), Robert passe

Digitized by Google

160. Et quant monseignor G[offroys], qui tous ces empechemens avoit ordinés, sot de certain que Robert venoit vers lui, si monta a cheval ou tant de gent comme il ot, et ala encontre R[obert] ou plus honnerablement qu'il pot, et lui fist moult grant joye par semblant le plus bel qu'il pot; et puis le fist herbergier le plus honnerablement qu'il pot.

161. Et quant vint a l'endemain, R[obers], cuidant avoir la seignourie et bonne raison au pays, et dist a monseignor G[offroy] qu'il feist venir tous les gentilz hommes qui la estoient, a son herberge pour veoir et oïr les lettres et les commandemens qu'i[l] leur portoit de par lor seignor le conte de Champaigne.

162. Et messire G[offroys], qui tant fu sages et sachans, voillant venir a son entendement par sens et par mesure, si fist appeller tous lez gentilz hommes qui la se troverent. Et de present vindrent devant lui. Si les prist et les fist venir a le herberge de Robert de Champaigne. Et cilz[1] qui moult estoient nobles et de france maniere, si lez rechut moult joyeusement. Et puis s'asirent tout communaument, grant et petit.

163. Et puis après fit lever .j. clerc nés de Paris[2], liquelx estoit moult sages et bien parlans, et lui commanda de retraire et conter ordinéement comment et par quel maniere le conte de Champaigne qui avoit conquesté le pays de la Morée, benignement commes sires qu'il estoit, si avoit donné et acquitté a cellui

par la Glisière (Vlisiri), Arcadia, Modon et Coron, avant d'arriver à Lacédémone.

1. Geoffroy de Villehardouin (chron. grecque, v. 2326).

2. Un clerc (chron. grecque, H. 2329); le chancelier (chron. grecque, P. 2329).

Digitized by Google

Robert son cousin, tout ycel païs pour venir demourer au pays avec les gentilz hommes, car cellui ne leissoit mie le roy de France partir de sa compaignie.

164. Et puis qu'il ot dit et proposée sa protestacion, si prist les chartres et les comissions qu'il avoit de part le bon conte de Champaigne, et les lettres aultres de tesmoignance dou gentil roy de France et de tous les prelas et barons dou dit reaulme, comment il tesmoignoient comment et par quel maniere et pour quoy le conte de Champaigne avoit donné et acquitté le pays de la Mourée a Robert, son cousin, et comment le conte mandoit et commandoit à monseignor G[offroy] de Villarduin son bail, de rendre et delivrer le pays a R[obert] et que li homme dou pays le deussent recevoir pour lor seignor.

165. Et quant li clers ot parleu les lettres, messire G[offroys], qui tant fu sages et bien endoctrinés, si se leva en estant et enclina les lettres et les commandemens dou conte de Champaigne son seignor, et la tesmoignance de la saincte coronne de France; et après yce, si fist aporter les lettres des convenances que il avoit avec le conte de Champaigne, et les fist lire par devant R[obert] et par devant tous les autres; en lesquelles lettres se contenoit comment le conte de Champaigne avoit laissié monseignor [Goffroy] bail de cest pays, en tel maniere et condicion que, se il revenoit de France ou mandoit aucun sien parant dedens le terme de .j. an et de .j. jour, que messire G[offroys] ou son hoir qui qu'il fust, gouverneur de la Morée, lui deust rendre le pays et la seignorie sans nul contredit, et la chastellenie de Calamate deust demourer en heritaige perpetuel audit monseignor G[offroy] et a ses

Digitized by Google

hoirs; et se chose avenoit que le terme de l'an et du jour passast que le pays de la Mourée ne fust requis en la maniere dessus dite, que il deust demourer a monseignor Goffroy et a ses hoirs comme son propre heritage et conqueste.

166. Et apres ce [que] les lettres[1] furent leues par devant [Robert] et les autres nobles hommes qui la estoient, messire G[offroys] si se leva en estant et pria et requist tous les nobles hommes qui la estoient a cellui parlement, que eulx, loyaulment et en bonne foy, sans nul barat, deussent esgarder et donner juste sentence, de quy le pays deveroit estre par droit, ou de R[obert] ou sien. Et R[obers] ainxi cuidant avoir bonne raison, si se fia R[obers] au dit et a la sentence des barons.

167. Et quant la noble gent furent ainxi requis des .ij. pars, si orrent leur conseil et debatirent la chose le plus estroitement qu'il porrent. Si se troverent que, selon les lettres des convenances, le terme estoit passez plus d'une sepmaine[2]. Si furent aucun qui dirent comment Robert estoit entrés ou pays dedens le terme; mais a la fin s'acorderent tout a .j. dit, et dirent ainxi que, par toute part dou monde, li pat vainquent les loys; et puis que les convenances estoient ainxi que cys qui devoit venir sires dou pays se devoit presenter et requerre dedens le terme et que le terme estoit passés, que R[obers] n'avoit nul

1. Notamment la charte publique demandée au capitaine d'Andreville (chron. arag., § 177).

2. Quinze jours (chron. grecque, v. 2374; chron. ital., p. 432); huit jours (chron. arag., § 170).

Digitized by Google

droit ou pays, ains estoit par droit de monseignor G[offroy] et de ses hoirs.

168. Lors les appellerent et dirent leur esgart. Et quant monseignor G[offroy] ouy dire et retraire la sentence que li noble homme donerent, si les mercia moult; mais Robert ne les mercia pas, ains demoura tous esbays, comme cilz qui avoit perdu tout son entendement.

169. Mais messire G[offroys], qui ne fu mis esperdus, si fist une bele semonse, et tint la feste si grande comme il plus pot; et honnoroit et festioit R[obert] comme se il fust son propre seignor.

170. Et quant R[obers] vit qu'il avoit perdu la seignorie dou pays, ainxi comme vous avés oy, et que il vit que li demourer ne lui pourfitoit riens[1], si requist a monseignor G[offroy] conduit pour partir pour aler en son pays, et a ceaux qui la sentence avoient donnée, la copie de lor esgart et dez convenances[2]; si lui furent données[3].

171. Et messire G[offroys], qui tant fu sages et sachans, s'offri à R[obert] moult hautement, et puis le compaigna en personne jusques en Andreville; et

1. Geoffroy de Villehardouin proposa des fiefs en Morée, à Robert qui les refusa par dépit (chron. grecque, v. 2402-2405; chron. ital., p. 433) ou pour ne pas subir le déshonneur de devenir vassal, de suzerain qu'il devait être (chron. arag., § 184-186).

2. *Iconvenances*, ms.

3. Ce détail manque dans la chronique aragonaise. — Robert demanda copie de l'arrêt pour le montrer au roi et aux seigneurs de France, afin qu'ils ne tinssent pas son retour pour un caprice d'enfant (chron. grecque, v. 2415-2427; cf. chron. ital., p. 433).

Digitized by Google

la lui donna de beaux dons et tant de monnoye comme lui fist mestier pour son passage. Si lui ordina son passage le plus noblement qu'il pot, et se parti de cest pays et s'en ala en France.

172. Et puis que R[obers] fu partis de la Morée et ralez en France, et messire G[offroys] vit que le pays lui estoit demorés, si se fist appeller seignor de la Morée[1], et commença a ordiner et faire en autre maniere ses affaires que il ne faisoit devant[2]. Et si se pena moult de avancier son pays et de conquester sur les Grex.

173. Si vesqui tant comme a Dieu plot. Et quant il vint a son terme, si lui convint trespasser de cest siecle en l'autre; mais ançoys fist son devis si ordonnéement comme il devoit et comme il appartenoit a si sage seignor comme il estoit; car il avoit .ij. fis, Goffroy et Guillerme[3].

174. Si leissa G[offroy] son hoir et seignor dou

1. Il est appelé prince pour la première fois dans les actes officiels en 1210 (voir une lettre d'Innocent III, du 22 mars, dans Potthast, *Regesta*, n° 3939). — Vers cette époque, en 1209, eut lieu un parlement à Ravennique, où se rendit Geoffroy et où furent réglées les principales affaires de l'empire latin. La chronique le place sous le règne de Geoffroy II (voir plus loin, § 177 et suiv.). A un second congrès de Ravennique, en mai 1210, furent organisés les évêchés et discutées les affaires ecclésiastiques.

2. Après le départ de Robert, il fit venir sa femme et son fils qui s'appelait Geoffroy comme lui. Et lorsque sa femme fut venue, il eut un autre fils, qui se nomma Guillaume, et naquit au château de Calamata (chron. arag., § 187-188).

3. Guillaume de Calamata, ainsi nommé parce qu'il était né au château de Calamata (chron. grecque, v. 2448; chron. ital., p. 433).

Digitized by Google

pays de la Morée, et a Guillerme laissa la chastellanie de Calamate, laquelle estoit de sa droicte conqueste que li Champenois lui donna a sa part.

175. Et toute autre maniere de gent qui furent a la conqueste, si les avoit assenés cescun selon son estat, en tel maniere que cescun se tint a payés de lui. Et quant il morut, toute maniere de gent, tant riche comme povre, demenerent si grant duel comme se cescuns veist morir son pere devant soy, pour la grant bonté que en lui estoit.

176. Après ce que le noble et vaillant seignor, monseignor G[offroys] de Villarduin fu venus a fin[1], qui fu mareschaux de Champaigne[2], et après fu sires de la Morée, si demoura son hoir et seignor de la Morée messire G[offroys], son aisné filz, liquelx fu si vaillans

1. Il mourut en 1218 et fut enterré à l'église Saint-Jacques d'Andreville (voir chron. grecque, v. 7787-7794). — En ce temps-là mourut Guy, seigneur d'Athènes, qui laissa deux fils, Guillaume et Othon (chron. arag., § 189). — En réalité, Othon, le premier seigneur d'Athènes (1205-1225), rentra en France en 1225, et laissa la seigneurie à son neveu Guy († 1263) (appelé Guillaume par la Chronique de Morée). — En ce temps-là, ajoute la chronique aragonaise (§ 190-191), était seigneur de la moitié de Thèbes Béla de Saint-Omer, qui avait épousé la fille du roi de Hongrie et en avait eu trois fils : Othon, Nicolas et Jean. Et en temps, mourut le seigneur de Patras, Gautier l'Alemant, qui laissa un fils nommé Conrad. — Ces renseignements sont à peu près exacts; cependant Béla de Saint-Omer n'était pas mari, mais fils de Marguerite de Hongrie (sur cette généalogie, voir Hopf, *Chron. gréco-romanes*, p. 472-477; sur les barons de Patras, voir Gerland, *Neue Quellen zur Geschichte des Erzbisthums Patras*. Leipzig, 1903, in-16, p. 15).

2. Confusion entre l'historien et son neveu et homonyme le prince de Morée.

Digitized by Google

et traveillans d'avancier son estat et acroistre son honnour comme son pere, et plus encores.

177. Si avint chose que a cellui temps, li empereour Robert de Constantinople si fu en acort avec le roy d'Arragon de donner lui sa fille[1] a femme et a espeuse, si ques li empereor mandoit sa fille avec .ij. galies en Cateloigne, bien acompaignie de dames et de chevaliers.

178. Donc, ainxi comme aventure maine la gent, ces galies entrepassant si prirent port au chastel de Beauvoir en la Morée. Et adonc quant celle dame arriva, monseignor G[offroys] de Villarduin si se trova à la Glisiere. Et quant il sot que la fille de l'empereor estoit arrivée au port de Beauvoir, si ala tout droit vers la dame et entra dedens la galie où elle estoit; si la salua noblement et lui pria qu'elle descendist et montast sus au chastel. Et tot ce faisoit il pour la dame honorer. Si monta sus au chastel avec bonne compaignie de sa gent.

179. Et quant elle ot bien sejorné .ij. jours, si se vot partir et aler son voiage. Si furent aucun de la gent messire G[offroy] qui lui dirent et conseillerent de pranre celle dame pour espouse, car il ne se pooit marier mieux en cest pays. Si se consenti a leur dit, et puis fit venir les meillors de cest pays qui avec lui

1. Le récit qui suit est en partie inexact. Ernoul (éd. Mas-Latrie, p. 392) rapporte que, l'empereur Pierre de Courtenay ayant fait venir sa femme Yolande à Constantinople, celle-ci s'arrêta quelque temps en Morée et y maria sa fille Agnès avec Geoffroy de Villehardouin, le fils du prince Geoffroy I[er] encore régnant (1217). Agnès était sœur et non fille de l'empereur Robert; la chronique aragonaise la dit tantôt fille, tantôt sœur de l'empereur, sans nommer celui-ci (§ 193, 200).

Digitized by Google

estoient et les requist que il le deussent conseillier sur ceste besongne, se il se pooit faire pour son honnor. Si furent aucuns qui mostrerent assés de perils; mais a la fin se acorderent que le mariage se feist et que « se l'empereor se coruce, nous trouverons voye et chemin comment nous acorderons avec lui ».

180. Lors furent eslis deux chevaliers[1], les plus sages de tous, que il deussent parler et retraire a la dame ces choses. Si alerent a la dame et lui conterent et dirent toute la besongne ainxi comme elle estoit; mais la dame n'y vot consentir pour la paour qu'elle avoit de l'empereor son pere; mais a la fin, tant pour force que pour amonnestement, s'acorda la dame et espousa monseignor G[offroy] de Villarduin. Et après la feste des espousailles qui grant fu, si se partirent les deux gallies et retornerent a Costantinople et conterent la novelle a l'empereour Robert.

181. Quant l'empereour Robert ot entendu celle novelle, si fu tant yriez que il ne sot que faire. Et prist la chose en grant despit et vergoigne de ce que sa fille avoit esté ainxi prise par tel maniere, et estoit destourbé le mariage qu'il avoit fait et ordiné avec le roy d'Arragon, de qui il cuidoit avoir grant aide de gent d'armes pour guerroier les Grex sez anemis. Si fut si esmeux en yre que, se ne fust la guerre qu'il avoit aux Grex, il eust encomencié la guerre contre messire G[offroy].

182. Et messire G[offroys], qui tant fu sages, si tost comme il eust la dame espousée, si envoia ses

1. On choisit l'évêque d'Olène pour remplir cette mission (chron. grecque, v. 2517; chron. ital., p. 433).

Digitized by Google

messages[1] a l'empereour, disant et senefiant comment et par que[l] maniere il avoit espousé sa fille, et que ce il avoit fait pour la grant fiance qu'il avoit a lui, pour ce qu'il ne pooit trover fame en Romanie qui feust sa pareille, car il ne pooit mie pranre fame d'autre gent que de sa nacion. Donc, pour ce qu'il avoit espousée la dame oultre son gré, en amendement de ceste chose il vouloit devenir son homme lige, et tenir sa terre de [lui], et d'estre une chose ou lui pour guerroier leurs anemis les Grex.

183. Et quant l'empereor oÿ ceste novele, si refreinist son coroux. Lors fist appeller ses barons et leur monstra et dit tout yce que messire G[offroys] de Villarduin, le seignor de la Morée, lui mandoit; si leur en demanda conseil. Et li baron qui moult estoient sages, si debatirent la chose en maintes manieres. Si se acorderent tout a une voulenté et dirent a l'empereor que ceste chose estoit bien avenans et que Dieux proprement l'avoit ordiné et destiné, pour quoy ces .ij. seignors feussent une chose pour aidier et secourre[2] l'un l'autre, et deffendre leurs pays contre leurs anemis et de conquester sur eaux.

184. Et lors fu faite la response au noble homme monseignor G[offroy]. Si fu ordiné ainxi, que l'empereor deust venir a la Blaquie, a .j. chastiau que on appelle le Larisse[3]. Et messire G[offroys] ala par le duchiame d'Atthenes et prist ou lui messire Guil-

1. Geoffroy Chauderon, grand connétable de la Morée, et Geoffroy de Tournay (chron. arag., § 202).

2. *scourre*, ms.

3. Larissa, en Thessalie.

Digitized by Google

lerme de la Roche[1]. Et alerent ensemble a la Blaquie ou tout leur barnage. Et troverent l'empereour qui les reçut moult honerablement.

185. Et festoyerent ensemble entour une sepmaine, et puis firent .j. parlement general[2], auquel firent et ordinerent toutes ces besongnes : premierement que li empereor si donna a m[onseignor] G[offroy], pour dote de sa fille, l'Archepellague, — ce sont les ysles de Romanie — de tenir, les a sa vie[3], c'est a entendre les homages de ceulx qui les yles tenoient; et puis le[4] fist appeller prince d'Achaye et grant senescal de l'empire de Romanie; et de faire batre monnoye de petiz tornoys en son pays[5]; et li prince si devint son homme lige, de tenir la princée de lui. Et la prist li

1. Les diverses versions de la Chronique de Morée l'appellent à tort Guillaume; en réalité il se nommait Guy.

2. Le parlement dont il est question ici est celui de Ravennique, en 1209, où Geoffroy Ier se reconnut vassal de l'empereur Henri; il y reçut le titre de sénéchal de Romanie et les Assises de Romanie furent données comme coutumes à la nouvelle principauté.

3. L'hommage de Ravano dalle Carceri, seigneur de Négrepont, de Marco Sanudo, duc de l'Archipel, et de Giorgio Ghisi, seigneur de Tinos et de Mykonos (chron. arag., § 207, 208). — Ravano fut seigneur de toute l'île de Négrepont de 1209 à 1216 et Marco Sanudo, duc de l'Archipel de 1207 à 1227. Il n'y eut à Tinos de Ghisi du nom de Giorgio qu'au XIVe siècle; au moment du parlement, le seigneur de cette île était Andrea Ghisi (voir Hopf, *Chron. gréco-romanes*, p. 479, 480, 486). Geoffroy II ne reçut, en réalité, la suzeraineté de l'Archipel et de l'Eubée qu'en 1236, en récompense de services rendus à l'empereur Baudouin II.

4. *les*, ms.

5. Il lui donna aussi le droit de guerre dans son pays (chron. grecque, v. 2607). — C'est par saint Louis, et lors de la pre-

Digitized by Google

princes par escript les Usages de l'empire, ceaux que li empereor Bauduin, son frere, avoit eues de Jherusalem.

186. Et puis qu'il orent faites et ordinées tous leurs affaires a leur voulenté, si prinrent congié l'un de l'autre. Si s'en torna li empereor en Costantinoble, et li princes Goffroys revint en la Morée ou grant joye et liesce, pour ce qu'il avoit acompli ses besongnes a sa voulenté.

187. Et puis que messire G[offroys] de Villarduin, le premier prince d'Achaÿe, revint en la Morée, et la très noble princesse sa femme, la fille de l'empereor Robert, sot pour certain comment il estoit acordés avec son pere, si fust moult lie et joyeuse[1].

mière croisade du roi, que le droit de battre monnaie tournoise fut accordé à Guillaume de Villehardouin (Sanudo, dans les *Chroniques gréco-romanes*, p. 102).

1. Ici se trouve, dans la chronique grecque, le récit du conflit entre Geoffroy II et le clergé de Morée, récit que la chronique aragonaise place à tort sous le règne de Guillaume de Villehardouin, après la prise de Monembasie. Voici le résumé du récit de la chronique grecque :

Le prince Geoffroy ayant demandé au clergé sa coopération militaire, afin de garder le pays conquis et d'attaquer les places fortes qu'il restait à prendre, le clergé répondit qu'il le reconnaissait comme prince, mais qu'il tenait ses possessions du pape. Le prince fit alors saisir les fiefs et les terres du clergé et, avec les revenus, fit construire le château de Clermont (Χλουμοῦτζι). Le clergé cependant excommunia le prince. Le conflit dura trois ans, au bout desquels, la forteresse étant construite, le prince envoya à Rome des frères mineurs et des chevaliers pour exposer la situation de la principauté et l'intérêt de l'Église latine dans les entreprises guerrières du prince. Le pape leva l'interdit et envoya sa bénédiction à Geoffroy, et le clergé fit sa paix avec lui (chron. grecque, v. 2640-2720; chron. ital., p. 434-435; chron. arag., § 218).

Digitized by Google

188. Et de lors en avant si menerent moult bonne vie avec son baron le prince et vesquirent ensemble tant comme a Dieu plot; mais leurs heurs fu tel qu'il ne firent nul hoir. Et quant il ne porrent plus vivre, si les convint morir[1].

189. Et quant Dieu ot fait sa voulenté dou bon prince Goffroy, messire Guillerme, ses freres, reçut la seignorie de la Morée. Si trova que li Grec tenoient ancores le real chastel de Corinte, cellui de Naples et cellui de Malvesie[2], liquel estoient li plus loyal et li plus fort de tout le pays. Et Malvesie et Naples si estoient le maistre port devers Constantinople, qui abrevoient et donoient secors a la gent de l'empereour grec.

L'événement eut lieu vers 1222, sous Honorius III. Le château de Clermont fut surnommé, en raison, dit-on, des circonstances dans lesquelles il avait été construit, Château-Tournois, Castel-Tornese. C'était une magnifique forteresse, s'élevant au bord de la mer Ionienne, proche de l'Italie, et d'où l'on pouvait facilement recevoir les secours de l'Occident; elle était d'une telle force, dit le chroniqueur grec, que, si les Francs étaient chassés de Morée, la possession de ce seul point devait suffire pour leur faire regagner le reste du pays. Ce château, bien qu'endommagé par le canon d'Ibrahim-Pacha, s'élève encore majestueusement au-dessus du village de Khlemoutsi qui porte son nom (voir Buchon, *La Grèce continentale et la Morée*, p. 510). — Fort Khlemoutsi, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

1. Geoffroy mourut en 1245 et fut enterré, à côté de son père, en l'église Saint-Jacques d'Andreville (voir chron. grecque, v. 7787-7794).

2. Nauplie et Monembasie. Les châteaux de Corinthe et de Nauplie furent pris, avec celui d'Argos, beaucoup plus tôt, de 1210 à 1212, avec l'aide d'Othon de la Roche et probablement des Vénitiens (Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 240 *a*, *b*).

Digitized by Google

190. Et quant li bons princes, qui fut entreprenans plus que ne fu messire G[offroys] ses freres, vit et sot que ces .iij. fortresses empeschoient la seignorie[1] de son pays, si se pourpensa comment et en quel maniere il les poroit prendre. Si coignut que, se il n'avoit vassiaux par mer, que aultrement ne porroit venir a son entendement. Lors envoia messages au duc de Venise par le conseil de sa gent; et se acorderent en tel maniere que, se le commun donoit .iiij. gallies armées tant que il eust pris et conquesté le chastel de Malvesie et cellui de Naples, et il leur donneroit et acquiteroit perpetuelement le chastel de Coron[2] par ytel covenant que dez ci en avant il fussent tenus de donner et tenir au servise dou pays deux galies, payant li princes la panatique[3] tant seulement de la gent.

191. Et ainxi comme li princes ordinoit l'acort avec les Veniciens, si ordina aussi le siege de Corinte. Et manda requerant monseignor Guillerme de la Roche, le seignor d'Atthenes et le seignor de Negrepont[4]; et prist la gent de la Morée et ala droit assieger le noble chastel de Corinte.

192. Donc, pour ce que li chastiaux est de grant purprys, et la gent qui estoit dedens avoient assez de leurs voulentés de pranre buche et autre chose pour leur

1. *le seignor*, ms.

2. Coron et Modon appartenaient aux Vénitiens depuis 1206. Cependant on peut supposer, avec M. Adamantios (Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως, p. 547), que le prince reconnut ces possessions à la République, en échange des services qu'elle lui rendait en cette occasion.

3. Approvisionnement de route, de l'italien *panatica*.

4. Ainsi que le duc de Naxos (chron. grecque, v. 2796).

Digitized by Google

vivre, si ordina le prince que une fortresse se feist en une montaigne agüe qui est encoste le chastel devers miedi; et fu nommée le Mont Escovée[1]. Et m[essire] Guillerme de la Roche, le noble seignor d'Atthenes, si fist une autre fortresse de l'autre part dou chastel vers la boire; lesquelles fortresses gardoient de bons arbalestiers.

193. Et puis tindrent le siege a ceaux [de] dedens en tel maniere que depuis ils ne porrent yssir hors des murs dou chastel pour prendre l'aigue ne nulle autre vitaille pour leur vivre. Donc, se nous vous voulions conter toutes les aventures qui avindrent a ceaux de dehors et a ceaux de dedens tant comme li sege dura, il y auroit assés a conter.

194. Mais, ainxi comme à Nostre Seignor Jhesu Crist plot, li Grec qui dedens le chastel real estoyent, virent qu'il ne se pooient plus tenir, car secors ne vitaille ne lour pooit venir de nulle part. Si s'acorderent et rendirent le chastel real de Chorinte au bon prince Guillerme par bonnes covenances que leurs personnes fussent segures, et ceaux qui tenoient fiés et terres deussent avoir autant comme il souloient tenir avant.

195. Quant le prince Guillerme ot le noble chastel de Corinte pris, si le fist garnir de bonne gent et de vitaille et de tout ce que a tel chastel appartenoit; et

1. Selon Hopf (*Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 214 *a*), le château de Montescovée fut construit, lorsque le roi de Salonique vint mettre le siège devant Corinthe en 1205. Quelques ruines de cette forteresse se voient encore sur la montagne qui en conserve le nom altéré de Pendescouvos (Buchon, *La Grèce continentale et la Morée*, p. 549).

Digitized by Google

puis appelle tous ses barons et tous les autres gentilz hommes et leur dit ainxi : « Mes tres doux freres et compaignons, vous veés que, la merci Dieu qui nous a donnée la grace et la vertu! que nous avons conquesté la plus grant partie de cest pays, de quoy nous devons loer Dieu. Mais ancores avons a conquester .ij. fortresses, lesquelles nous grievent moult en cest pays, c'est le chastel de Naples qui cy près de nous est, et Malevesie; car ce sont li maistre port et l'escale des vaissiaux des Grex, et abondent le pays de la gent estrange et d'autres choses. De quoy nous convient pranre conseil comment et en quel maniere nous en porrons venir a chief. Si vous prie que cescun regarde le meillor. »

196. Lors fu moult grans debas, car qui disoit .j., qui autre; mais ambeduy li chastel estoient si fort, qui les assiegeroit par terre, que ce seroit paine perdue, pour ce qu'il auroient par mer toutes leurs voulantés. Mais qui a droit les voudroit assiegier, il convendroit mettre le siege par terre et par mer; et ainxi porroit on venir a son entendement. Adonc si fu ordiné ainxi de present.

197. Si manda le prince au duc de Venise; si s'acorderent ainxi, car il donna au commun le chastel de Coron ou toutes ses appartenances, salve les fievés, par itel couvent que li Venicien donoyent au prince .iiij. gallies armées de lor gent pour estre au siege de Malevesie et de Naples, jusques a tant qu'il les eussent gaaigniés; et après ce que il les auroit pris, que li Venicien deussent tenir .ij. galies armées entour les aigues dou pays de la Morée pour coursaire; et quant au prince feroit besoing pour profit dou pays, qu'elles

Digitized by Google

fussent à son commandement, donant leur la panatique tant seulement.

198. Et quant li princes Guillerme ot fait cest acort avec les Veniciens, si fit venir les .iiij. galies que li commun de Venise li avoit promis de donner, et il amassa toute sa gent; puis manda pour monseignor Guillerme de la Roche, le seignor d'Atthenes et le seignor de l'isle de Negrepont, et alerent assiegier le chastel de Naples par terre, et les .iiij. galies l'asiegerent par mer, tant que cil dou chastel virent bien qu'il ne se pooient longuement tenir, pour ce qu'il veoient de certain qu'il ne porroient avoir secours de nulle part, ne par terre, ne par mer.

199. Lors s'acorderent avec le prince en tel maniere que, pour ce que le chastel de Naples a .ij. fortresses, que li Latin tenissent et gardaissent l'une et li arconde grec l'autre. Et puis que les lettres de leurs convenances furent faites et seelées du seel dou prince et dou seignour d'Atthenes et des autres barons, et orent juré et plevy loialment de tenir et maintenir leurs covenances fermement, par eulx et par leurs hoirs, si fu randus li chastiaux au prince.

200. Et quant li princes Guillerme fu en possession dou beau chastel de Naples, si le donna benignement a messire Guillerme de la Roche, le seignor d'Atthenes, ou tout la cité et le chastel d'Argues avec les appartenances. Et tout ce fist il pour la grant bonté et bone compaignie que il lui tint au siege de Corinte, et pour celle qu'il attendoit a avoir ancores de lui a Malevesie.

201. Et puis que messire Guillerme de la Roche ot la seignorie d'Argues et de Naples, si fist compai-

Digitized by Google

gnie au prince fin a Corinte, et de la prist congié l'un de l'autre. Si revint le prince en la Morée, et le seignor d'Atthenes a Estives.

202. Et passant cellui yver, venant la primevere, si manda le princes pour le seignor d'Atthenes et pour tous les barons de Negripont[1], qu'il le sieguissent la ou il aloit, assieger le chastel de Malevesie. Et quant li baron et li autre de la princée virent les lettres et les commandemens dou bon prince, si se appareillerent et vindrent moult noblement, et alerent avec le prince et assiegerent par terre le chastel de Malevesie. Et lors vindrent aussi les .iiij. galies de Venise que li Venicien donoient au prince pour le chastel de Coron.

203. Et puis que les gallies furent venues, si ordina li princes son siege par terre et par mer; mais cil de Malevesie qui savoient comment le prince les devoit venir assieger, si se furent pourveu et garni anchois de toutes les choses qui leur estoit mestier, en tel maniere que, quant li princes les assiega, si estoient si garny qu'il ne prisoient gaires lui, ne son siege, ne sa guerre, .j. festu.

204. Et quant li princes vit leur grant orgueil, si en ot moult grant despit, et jura Dieu et son benoit nom que jamais dou siege ne partiroit fin a tant qu'il eust prise la fortresse de Malevesie. Lors ordina de faire venir charpentiers pour faire engins; et quant il furent fait telz comme il appartenoit, si les fist drechier; et les faisoit getter continuelement, de nuit et de jour, dedens la ville, car sus la roche il ne pooit avenir.

1. Le duc de Naxos, les seigneurs des îles et le comte de Céphalonie (chron. grecque, v. 2892-2894; chron. ital., p. 436).

Digitized by Google

205. Mais tant fist et demora le bon prince au siege sans partir, .iij. ans, par grant famine et detresce que il orrent, de toute vitaille qui leur faillirent...[1].

205ᴬ. Les habitants, voyant la famine et la mort si près d'eux, prirent la résolution de se soumettre, demandant au prince la liberté et la franchise pour eux et leurs biens, et la dispense de tout service autre que le service sur les vaisseaux avec une solde.

205ᴮ. Le prince leur accorda ces conditions. Mamonas, Daimonogiannis et Sophianos, membres des trois plus illustres familles de Monembasie, vinrent lui présenter les clefs de la ville. Le prince les traita généreusement et leur accorda des terres dans le pays de Vatica[2].

205ᶜ. Puis il approvisionna le château, alla recevoir la soumission des gens du pays de Vatica et de la Tzaconie[3] et fit construire le château d'Astros[4]. Il donna ensuite congé aux troupes et aux bâtiments et retourna à Lacédémone (la Crémonie), où il passa l'hiver.

205ᴰ. Parfois il chevauchait avec sa maison, tantôt vers Monembasie, tantôt vers Hélos[5] ou Passavant. Un jour, il remarqua un monticule remarquablement situé dans la montagne[6], au-dessus de Lacédémone, à un mille et plus. Il y fit construire une forteresse, qu'il appela Mistra, du

1. Lacune du manuscrit, où on lit : *Cy endroit faillent .ij. feulles. Pour ce j'ay leissiée* (sic) *l'espace.* Nous suppléons à cette lacune par le résumé du récit de la chronique grecque.

2. Vatica, presqu'île qui se termine par le cap Malée.

3. Tzaconie, ancienne Laconie.

4. Ce dernier renseignement est tiré de la chronique aragonaise qui appelle le château *la Estella* (§ 214). — Astros, nome d'Arcadie, éparchie de Cynurie.

5. Aujourd'hui Birniko, dans le pays d'Hélos, nome de Laconie, éparchie d'Épidauros-Limira.

6. Au pied du Taygète.

Digitized by Google

nom qui était donné dans le pays au monticule. Le château qu'il y bâtit était très beau et très fort[1].

205ᴱ. Afin de s'emparer du pays des Mélingues[2], il fit encore construire dans le Magne, sur un rocher terrible au-dessus d'un promontoire, une autre forteresse qu'il appela Maïna (le Grand-Magne)[3].

205ᶠ. Lorsque les Mélingues virent construire cette forteresse, ils se consultèrent sur ce qu'ils devaient faire. Les plus puissants étaient d'avis de ne pas se soumettre; mais la masse du peuple montra que, resserrés entre ces deux châteaux, il leur était impossible de résister au prince; et les chefs finirent par se rendre à cet avis[4].

206. ... contre le prince. Et quant il orrent assés debatu leur conseil, si s'acorderent a ce que il envoiassent leurs messages au prince, demandant franchise de non estre tenu de servir comme li villain dou pays, mais qu'il le serviroient en fait d'armes quant il en auroit mestier[5]. Et li princes qui veoit et cognissoit qu'il ne les pooit maistrier ne sotmettre de sot lui par autre voye, pour le fort pays ou il demouroient, si s'acorda avec eulx le mieulx qu'il pot.

207. Et puis qu'il fu en acord avec les Esclavons[6], si fist fermer .j. autre chastel sur mer[7] devers le

1. Des ruines considérables s'élèvent encore à l'emplacement du château du prince Guillaume.

2. Tribu slave habitant les montagnes du Taygète.

3. Suivant Buchon, Maïna se trouve sur la presqu'île de Tigani, nome de Laconie, éparchie d'Itylos.

4. Chron. grecque, v. 2934-3024; cf. chron. ital., p. 437; chron. arag., § 213-215.

5. Ils demandèrent également de ne pas payer tribut (chron. grecque, v. 3025).

6. Les Slaves, c'est-à-dire les Mélingues.

7. *me*, ms.

Digitized by Google

Ponant entre Clamate et la Grant Maigne, lequel s'appelle en françoys Beaufort et en grec s'appelle Lefftro[1]. Et ces .iij. chastiaux fist fermer li princes Guillermes entour les montaignes des Esclavons pour mieulx contraindre et mettre les en sa subjection.

208. Si vous lairons ores a parler du bon prince Guillerme, et vous dirons dou despot de l'Arte, comment il ot la seignorie du despotée et de la Blaquie, et revela contre l'empereour des Grex.

209. [A] cellui temps que vous avés oÿ ça arrieres conter comment Quir Thodre Lascari, l'empereor de Constantinoble, quant il trespassa de cest siecle, si avoit .j. filz menor d'aage, si le laissa en gubernacion de Quir Michailli Paleologo. Et chil Quir Michailli, si fist noyer l'enfant[2], et retint l'empire pour lui. Et se fist coronner empereour. Adonc le roy Jehan[3], le grant despot, si estoit sires de la Blaquie[4] et dou despotée[5].

210. Et quant il auÿ dire que Quir Michailli avoit fait noier le fil de l'empereor Lescari son seignor, et s'estoit fait coronner de l'empire, si en fu moult corouciés, et desdaigna le seignorie de cellui Quir

1. Aujourd'hui encore Leftro, nome de Laconie, éparchie d'Itylo.

2. On a vu plus haut (§ 81, n. 1) que Michel Paléologue fit seulement enfermer Jean Lascaris dans un couvent.

3. Confusion de noms : le despote d'Arta, nommé Jean dans la chronique, s'appelait en réalité Michel II. Il avait épousé Theodora Petralipha et en avait eu Nicéphore (Nicrifore) le despote, Anne, qui épousa Guillaume de Villehardouin, et la belle princesse Hélène, seconde femme de Mainfroy, roi de Sicile. Il avait encore eu un fils bâtard, Jean, celui que la chronique appelle Théodore (Thodre).

4. La Blaquie était l'ancienne Thessalie.

5. Le despotat d'Arta, en Épire.

Digitized by Google

Michailli, ne tenir le vouloit pour seignor. Mais depuis qu'il avoit son seignor moudri, que plus raisonablement porroit il tenir la seignorie de la Blaquie et du despotée, sans obeïr a cellui Paleologo. Si fist ainxi comme il le devisoit, et depuis ne vot obeïr a cellui empereour faulx.

211. Et cyl Quir Michailli qui ot l'empire, tant comme li empereor Bauduin tint la cité de Costantinople, si ne pot mie guerroier le roy Jehan, le despot de l'Arte; mais puis qu'il ot prise la cité de Costantinople, si commença a guerroier le roy Jehan, par mer et par terre, moult asprement. Mais li rois si ot grand aide dou prince Guillerme et dou seignor d'Atthenes, et des autres seignors dou ducheame qui le secoururent moult fort, et aiderent a deffendre son pays. Si se deffendi si ques pou de dommage lui faisoit Quir Michailli l'empereor.

212. Si avint chose que cellui roy le despot vint a fin[1]; et quant il vost morir, si appella .j. filz qu'il avoit qui s'appelloit Quir Nicrifore. Si lui recommanda le pays, et l'en fist seignor et hoir. Si avoit aussi .j. sien bastart qui avoit a nom Quir Thodre moult vaillant homme auquel il leissa une partie de la Blaquie, et l'en mist en possession en sa vie.

213. Et après la mort dou despot Jehan, Quir Nicri-

1. Il y a ici une confusion d'époque et des inexactitudes de fait. La prise de Constantinople par Michel Paléologue se place en 1261; la mort de Michel II d'Arta en 1271; le bâtard Jean resta auprès de son père jusqu'à la mort de celui-ci; à la bataille de Castoria, il se trouvait même au côté de Nicéphore; le mariage d'Anne avec Guillaume de Villehardouin eut lieu en 1259.

Digitized by Google

fore son fis si demoura et despos et seignors ainxi comme son pere estoit. Mais il n'estoit mie si sages ne si vaillans comme son pere fu.

214. Et Quir Thodre le bastart, qui tant fu sages et vaillans, quant il vit ce que le roy Jehan son pere fu mors, veant que son frere Quir Nicrifore n'estoit mie de trop grant sens, si vot avoir de tout en tout la seignorie de la Blaquie et la moitié dou despotée, disant qu'il estoit ainxi filz dou despost son pere comme cellui estoit. De laquelle chose esmut une grant guerre entre eaux. Et adonc ferma Quir Thodre le bel chastel de la Patre[1] qui est au chief de la Blaquie, et commença a guerroier contre le despot son frere.

215. Et quant il ot assés guerroyé contre son frere, si ala vers l'empereor Quir Michailly Paleologo pour avoir aide, pour quoy il pueust consummer son frere et pranre toute sa terre. Et quant Quir Michailli Paleologo l'empereor vit Quir Thodre venir a lui, si le recuilli moult liement et lui fist grand honnour et lui donna une office et li fist appeller sevastocratora, et lui recomanda tout son ost pour ce qu'il deust guerroyer contre le despot son frere[2].

216. Et quant le despot vit que Quir Thodre son frere estoit ainxi revelés contre lui et alés avec l'em-

1. Néopatras (ou Hypati), nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Phthiotide. — Le château de Néopatras fut, en effet, construit par le bâtard Jean.

2. Ces prétendus démêlés de Nicéphore avec son frère se retrouvent dans la chronique grecque (v. 3093-3110) et la chronique italienne (p. 438). Dans la chronique aragonaise, le récit en est placé immédiatement avant l'expédition de Pélagonie (§ 245-247).

Digitized by Google

pereor, si se pourpensa que, se il ne faisoit alliance avec aucun grant baron, car il ne se poroit tenir contre l'empereour. Lors s'acorda avec le prince Guillerme en tel maniere que li princes prinst la suer dou despot pour sa femme. Et prist le prince moult beaux mariages pour la dotte de la dame[1]. Et depuis que le prince ot prise la suer dou despot, si lui donnoit moult grand aide de gent qui guerroioient Quir Thodre[2].

217. Si lairons ore a parler de Quir Thodre, sevastocratora, et retournerons a parler dou bon prince Guillerme et de sa gent de la Morée.

1. La dot était de soixante mille perpres, sans compter les parures et les présents; le mariage eut lieu à Patras (chron. grecque, v. 3127-3132).

La chronographie dite de Dorothée, qui, pour la plus grande partie de son chapitre complémentaire sur la Morée, résume la chronique grecque, ajoute que la jeune fille était « belle et gracieuse de la tête et de tout le corps, comme une seconde Hélène de Ménélas » (éd. Buchon, *Chroniques étrangères*, p. xxxv *b*).

Guillaume avait déjà épousé, en premières noces, une fille de Narjaud de Toucy, et, en secondes, Carintana dalle Carceri.

2. Le récit du mariage de Guillaume est placé, dans la chronique aragonaise, après l'expédition du prince contre le seigneur d'Athènes (§ 218-234). Il est suivi d'un épisode concernant le comte de Céphalonie :

Maio de Naples était un ancien porcher qui, contraint de fuir à Céphalonie, avait épousé la fille du gouverneur et devint finalement seigneur de cette île. Informé de la renommée de Guillaume de Villehardouin, il alla lui faire hommage; le prince le fit chevalier et comte, et maria ensuite sa fille, Marguerite, avec Richard, fils de Maio (chron. arag., § 236-241).

Marguerite de Villehardouin n'épousa, en réalité, Richard de Céphalonie que bien après la mort de leurs parents respectifs, en 1299. Mais il est exact que Mathieu Orsini ait fait hommage au prince de la Morée.

Digitized by Google

218. De puis le temps que le prince Guillerme de Villarduin ot gaaigné le chastel de Malevesie et fist fermer le chastel de Misitra, cellui de la Grant Maigne et cellui de Beaufort entour les montaignes des Esclavons, ainxi comme vous avés entendu ça arriers, et quant la guerre failli dou pays de la Morée et de la princée d'Achaye, ainxi comme nous vous conteons, li baron dou pays et li autre gentil homme si comencerent a faire fortresses et habitacions, quy chastel, qui maisons sur sa terre, et changier leurs sournoms et prendre les noms des fortresses qu'il faisoient[1].

219. Si estoit adonc .j. vaillans homs que on appelloit monseignor Goffroy de Bruieres qui sires estoit de l'Escorta, lequel fist fermer et faire le chastel de Carentaine[2]; et messire Gautier de Rosieres le chastel de Mathegriphon[3]; messire Jehan de Nulli le marescal, le Passavant[4]; messire Jehan de Nivelete, le Girachy qui est a la Chacoinie[5]. Et tout li autre prelat, baron chevalier et autre gentil homme, si faisoient cescun sa fortresse selon son pooir, et menoit la meillor vie que nul pueust mener.

220. Si vous lairons a parler de la gent dou pays de la Morée, et vous dirons comment commença la

1. En 1249, le prince Guillaume prit part à la croisade de saint Louis; il est mentionné par Joinville (éd. Wailly, § 148) et par Guillaume de Nangis (*Historiens de France*, t. XX, p. 371 *b*).

2. Καρύταινα (chron. grecque, H., v. 3155). — Aujourd'hui Karytæna, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.

3. Ἄχωδα (ibid., v. 3160).

4. Πασσαβᾶ (ibid., v. 3164).

5. ... Τὸ Γεράκην
Ὅπου ἔνι εἰς τῆν Τζακονιὰν (ibid., v. 3166-3167).

Digitized by Google

guerre entre le prince Guillerme et messire Guillerme de la Roche[1] qui puis fu dux d'Atthenes.

221. [A] cellui temps avint chose que vous avés oÿ ça arriers, comment messire Bonifaces, le marquis de Monferra qui fu roy de Salonique, vint a Corinte pour veoir le Champenois, comme .ij. persones qui de grant amour s'amoient, car li Champenois lui requist aide; et li rois qui sages estoit et cortoys, et qui de bonne amour amoit le Champenoys, si lui donna la ligié et l'ommage dou seignor d'Atthenes, dou marquis de la Bondonnice[2], et .iij. terciers de Negre-

1. Il s'appelait en réalité Guy de la Roche. — Le récit qui suit est assez incomplet : en 1255, Carintana dalle Carceri, la seconde femme du prince Guillaume, étant morte sans enfant, le prince, qui était aussi suzerain de l'Eubée, prétendit à la succession. La guerre éclata à ce sujet entre le prince d'une part, et de l'autre les seigneurs et les officiers vénitiens de l'île, auxquels s'étaient joints Guillaume de la Roche, frère du seigneur d'Athènes. Celui-ci, qui n'était vassal du prince que pour Argos et Nauplie, ne répondit pas à la convocation de Guillaume de Villehardouin. Le prince marcha sur la seigneurie d'Athènes. Guy de la Roche, le seigneur, rassembla alors ses troupes et celles de ses alliés : le comte de Salona, le marquis de Bodonitza, les Saint-Omer de Thèbes, son frère Guillaume, baron de Véligourt, et son gendre, Geoffroy de Cariténa. La bataille eut lieu près d'Athènes, au mont Karydi, en 1258. Guy de la Roche, que n'avait pu secourir les Vénitiens, fut vaincu, fit hommage et dut aller se soumettre au jugement du roi de France, saint Louis. Cependant, le prince Guillaume, dans une guerre postérieure contre les Grecs, avait été battu et fait prisonnier à Castoria (1259). Venise profita de cette circonstance pour obtenir, au retour du prince, une paix honorable, dans laquelle elle reconnaissait la suzeraineté du prince de Morée sur l'Eubée (voir Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 277-280, 285-286).

2. Bodonitza, aujourd'hui Mendenitsa, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Locride.

Digitized by Google

pont[1], dont pour les grans guerres que li peres et li frere de monseignor Guillerme avoient eues, si en recordoit au fil.

222. Et depuis que monseignor Guillerme ot conquis Malevesie et le remenant dou pays, et tenoit toute la princée en pays, si manda requerant monseignor Guillerme de la Roche, le seignor d'Atthenes, que il lui deust venir faire hommage[2].

223. Et monseignor Guillerme de la Roche lui manda respondant comment il se merveilloit de ce qu'il mandoit ytelz novelles, la ou il savoit qu'il avoit conquesté son pays a l'espée, aussi comme il avoit le sien, et que il fu ançoys a la conqueste que le prince ne fu et en autre compaignie que en la siene, et que il lui estoit de riens entenus senon d'amour et de bonne compaignie. Voirs est que il lui acquita la cité d'Argues et le noble chastel de Naples, mais il lui avoit aussi aidié a conquester le roial chastel de Corinte et cellui de Malevesie.

224. Et quant li princes oÿ ceste response, si en fu moult yriés, et jura sa foy que il ne seroit jamais aise, jusques que il auroit mis sot lui le seignor d'Atthenes. Lors manda querre tous ses barons, et

1. Le prince de la Morée avait droit à l'hommage des seigneurs de Négrepont, concédé par Baudouin II, en 1236, en même temps que celui de Naxos (Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 272 *a*), mais non à celui des seigneurs de la Grèce continentale.

2. Il le demanda également aux seigneurs d'Eubée et de Bodonitza. Ceux-ci se réunirent pour délibérer sur cette convocation et lui répondirent qu'ils ne le reconnaissaient que comme compagnon d'armes et non comme suzerain (chron. grecque, v. 3194-3201; chron. ital., p. 438).

Digitized by Google

leur demanda conseil sur ceste chose. Et quant li baron vindrent, et li plus sage homme de son pays, si lor conta et dist la response que li sires de la Roche lui avoit faite. Si lui respondirent et conseillerent a une vois que puis que li sires d'Atthenes lui avoit ainxi respondu, et desdaignoit sa seignorie, et estoit rebellans contre lui[1], car pour droit et sans blasme pooit et devoit aler sur lui comme sur son anemy mortel[2].

225. Et puis que li princes fu ainxi conseilliés, si ordina ses lettres et ses messages et manda a toutes manieres de gent d'armes qui tenoient et servir le devoient[3] qu'il feussent appareilliés et arréé cescun selon ce qu'il devoit[4] au novel temps au plain de Nicles pour aler sur le seignor d'Atthenes.

226. Et quant li sires de la Roche oy et sot la novelle que li princes Guillermes ordinoit et faisoit tel appareillement pour aler sur lui, si semonst et requist tous ses amis, partout la ou il les avoit, que il lui deussent venir aidier a secourre, et deffendre son pays et son honnour contre le prince Guillerme qui venoit sur lui. Et entre les autres amis qu'il avoit, si estoit le meillor et cellui en qui il plus se fioit, le tres noble et vaillant homme messire Goffroy de Bruieres, le seignor de Carintaine, qui lors avoit a femme la suer dou seignor d'Atthenes[5].

1. *lui*, deux fois répété, ms.

2. Le prince, sur les conseils de ses barons, fit citer le seigneur d'Athènes, qui ne daigna pas venir à la citation; alors le prince marcha sur lui (chron. arag., § 219, 220).

3. Aux bannerets et aux chevaliers, aux Templiers et aux Hospitaliers et à tous les bourgeois (chron. grecque, v. 3208-3209).

4. *de devoit*, ms.

5. Geoffroy de Bruyères, baron de Caritena, avait épousé

Digitized by Google

227. Et quant il lui manda priant et requerant que il ne lui deust faillir a cellui sien besoing a nulle maniere, ains lui deust aler aidier a deffendre son honnor a tout son pooir, et que il feist ainxi comme l'un bon frere doit faire pour l'autre, et ainxi comme il avoit la fiance a lui; et quant li sires de Carantaine sot la semonse et la proiere de son frere le seignor d'Atthenes, si en fu moult dolans et ot grant debat a soi meismes, car il ne savoit a cui aidier premier, ou au prince Guillerme son lige seignor, ou au frere de sa femme, le seignor d'Atthenes.

228. Mais a la fin, quant il ot bien pourpansé et debatu en son cuer lequel il feroy ançoys, si emprist le pieur par soy, de quoy il desherita tous ses hoirs, car il dist qu'il amoit miex d'aler contre son lige seignor que encontre le frere de sa femme. Et tout ce fist pour la fiance qu'il avoit au prince, car il estoit son oncle[1]; mais il fu deceux de son entendement. Lors ordina tout son appareillement et manda querre tous ses amis et ceaux qui tenoient terre de lui.

229. Et quant li princes oŷ dire le grant appareillement que le sire de Carantaine faisoit, si cuida que il le faisoit pour aler avec lui contre le seignor de la Roche tout ainxi comme il avoit requis. Mais le seignor de Caraintaine, qui le piour conseil prist par soy, si prist sa gent tant comme il pot avoir, et ala par ses journées par Corinte tant qu'il vint a la cité d'Estives[2], où il trova le seignor d'Atthenes qui amas-

Isabelle de la Roche, fille, et non sœur, du seigneur d'Athènes, Guy de la Roche.

1. Son père, Hugues de Bruyères, avait épousé une fille de Geoffroy Ier, sœur du prince Guillaume.

2. Thèbes, en Béotie.

Digitized by Google

soit adonc tant de gent comme il pooit. Et quant il vit le seignor de Carantaine si efforciement venir pour lui aidier, si en fu tant liés et joyans comme il pooit plus estre.

230. Mais li princes Guillermes n'en fu pas liés quant il oy dire que le seignor de Caraitaine, qui estoit son nepveu et aucque le meillor et le plus poissant homme qu'il eust de tous ses parans, l'avoit ainxi villainement abandonné a son grant besoing et estoit alés à l'aide de son anemy[1].

231. Non mie pour tant car li princes, pour le revel dou seignor de Carintaine, ne leissa mie a faire son entendement et son voiage; ançoys prist toute sa gent et se party de la Morée, et ala tant par ses journées et passa le pas de la Meguare[2] par force, car la gent de Corinte l'avoient ançoys pris et le gardoient pour ce qu'il passast seurement quant il vendroit.

232. Et quant li sires de la Roche sot que li princes estoit passés le pas de la Meguare, et estoit entrés en son pays ainxi efforciement, si prist toute sa gent et lui vint a l'encontre. Et ainxi comme aventure les guya, si s'entrencontrerent sur une montaigne que on appelle le Caride[3].

233. Et la se combatirent le mieulx que cescuns pot. Mais ainxi comme a Dieu plot, si donna la victore au prince Guillerme, et fu y la desconfis li sires

1. Il fit saisir ses châteaux et le déclara traître (chron. arag., § 222).

2. Le défilé de Mégare séparait la principauté de Morée du duché d'Athènes.

3. Le mont Karydi, au nord de Mégare.

Digitized by Google

d'Athenes, en laquelle fu mors messire Guisbers de Cors qui lors avoit a femme la fille de monseignor Jehan de Passavant, le marescal, laquelle dame prist et espousa depuis monseignor Jehan de Saint[1] Omer, douquel yssi le tres noble homme monseignor Nicole de Saint Omer, le grant marescal de la princée de Achaye; et maintes autres barons, chevaliers et menue gent, liquel morurent en celle bataille, de quoy fu grans dommages dou pays d'Athenes, de quoy seroit grant annuys de nomer les par leurs noms.

234. Et quant li sires de la Roche ot perdue la bataille et fu ainxi desconfis comme nous vous contons, si se retraist a la cité d'Estives, et avec lui messire Nicole de Saint Omer, le vaillant messire Jehans et messire[2] Otte de Saint Omer ses freres, le seignor de la Sole[3] et les autres barons[4], chevaliers de la le Pas[5].

235. Et quant le prince vit que Diex li donna la victore de celle bataille, si en mercia moult Nostre Seignor, si commanda a sa gent de courre et de essillier le pays; si firent moult grant dommage par tout le ducheame. Et il si prist tous ses barons et la meillor de sa gent et ala assieger le seignor de la Roche dedens la cité de Estives, ou il estoit entrés.

1. *Sait*, ms.

2. *et messire et messire*, ms.

3. Salona, que les Français appelaient la Sole, formait une seigneurie appartenant aux Autremencourt. — Aujourd'hui Amphissa, chef-lieu de l'éparchie de Parnasside, nome de Phocide et Phthiotide.

4. Le seigneur de Caritena, les trois frères du seigneur d'Athènes, messire Thomas, seigneur de Salona, les trois seigneurs d'Eubée et le marquis de Bodonitza (chron. grecque, v. 3288-3295; cf. chron. ital., p. 439).

5. Les barons et les chevaliers d'au-delà du défilé de Mégare.

Digitized by Google

236. Mais aucun baron a qui desplaisoit cest chose[1] pour l'amour dou seignor de la Roche, si s'entremirent de faire la pais entre ces .ij. barons; si traiterent tant qu'il les acorderent par tel maniere et convenances que li sires de la Roche jura et promit au prince Guillerme de non porter [armes] en nule temps encontre lui, et de faire lui tel amende comme il voudroit deviser; et ainsi jurerent tout li baron dou ducheame.

237. Et quant li prince ot receu le serement et la pleigerie dou seignor d'Athenes et des autres barons, si prist toute sa gent et revint par Corinte, et ala droit a Nicles pour ce que la contrée est large et aysie pour les beles prayeries qui la sunt, pour ce que sa gent fussent plus aisiement herbegié.

238. Et li sires de la Roche, qui ne vot pas trop targier ne venir a mains de sa parole, si prist le seignor de Saint Omer, qui sires estoit de la moitié d'Estives, et son frere, monseignor Thomas, le seignor de la Sole, et tous les autres barons et gentils hommes dou pays, et vint le plus noblement qu'il pot, tout droit a Nicles, et vint aussi avec lui le seignor de Caraintaine.

239. Et quant le seignor d'Athenes[2] fu a Nicles selon que il fu conseilliés, si se herberga; et puis de present ala au prince, et lui cria merci de ce qu'il avoit failli et portées armes contre lui, et s'estoit conbatus a lui en camp. Et li princes pour la proiere des prelas et des barons qui la estoient, si lui par-

1. Entre autres, le métropolite de Thèbes (chron. grecque, v. 3309; chron. ital., p. 439).

2. *de Caraintaine*, ms.

Digitized by Google

donna et reçut son hommage. Et puis qu'il ot receu sa fiautée, si lui commanda que pour l'amende de la mesprison qu'il fist vers lui, qu'il deust aler au roy de France[1] qui lors estoit, pour quoy li roy deust dire et deviser la paine que l'homme lige doit porter quant deffault vers son seignor lige, et porte armes, et se combat a lui.

240. Et puis que la pais et l'acort furent fait dou seignor de la Roche au prince Guillerme, li sires de la Roche et li prelat et tout li hault homme qui la estoient, si prinrent monseignor Goffroy de Bruieres, le seignor de Caraintaine, ou tout une corde au col, et vindrent par devant le prince, et lui cheyrent tous au piés, et lui prierent que il, pour Dieu et pour franchise, lui vousist pardonner, et que il ne deust mie regarder a son meffait, ne a sa meprison, mais a la soye bonté et francise.

241. Et li princes qui plus estoit yrés vers le seignor de Caraintaine qu'il n'estoit vers le seignor d'Atthenes, si se tint moult fiers et durs, et dist qu'il ne lui pardonroit a nulle maniere. Mais a la fin, pour la proiere des haulx et nobles barons, lui pardonna et lui rendi sa terre par tel maniere que, de lors en avant, ne la deust tenir de conqueste ne a tous hoirs, ançoys lui randi de novel don, et aux hoirs de son cors, comme a cellui qui avoit esté desherités par son fait meismes.

242. En celle maniere comme vous avés oy, si fu

1. C'est là une marque d'honneur et de respect à l'égard d'un juge plus élevé, dont le prince avait pu apprécier l'équité et la vertu pendant la croisade, bien plutôt qu'un acte de fidélité ou d'hommage à un suzerain ou à un souverain.

Digitized by Google

fait l'acort et la pays dou seignor de la Roche au prince Guillerme. Et puis que la pais fu faicte et complie li jone bachellier mennerent grant feste de joustes, de rompre lances a la quintaine, et de caroles.

243. Et quant il orrent festoyé tant comme il leur plot, li sires de la Roche ou tout ses barons et les autres gentilz hommes qui estoient en sa compaignie, si prist congié dou prince, et s'en ala par ses journées a la cité d'Estives. Donc pour ce que l'iver entra lors, si covint que li sires de la Roche tournast en son pays pour soy arreer et appareillier ainxi comme lui covenoit et appartenoit pour aler au roy de France, tout ainxi comme li princes lui avoit commandé.

244. Mais aussitost comme li noviau temps entra, si monta sur .ij. galies[1] qu'il avoit au port de Rivedostre[2], et ala tout droit descendre au port de Brandys[3]. Puis qu'il fu descendus en terre, si fist acheter[4] chevaux, si se mist au chemin, et erra tant qu'il vint a la cité de Paris, ou il trova le roy de France.

245. Et quant il fu a Paris[5], si ala tout droit au roy de France, et le salua; et li rois le reçut moult honneréement quant il sot qu'il estoit le seignor d'Athenes et venoit de Romanie. Et .j. chevalier dou princes Guillerme qui portoit lettres de par lui au roy de

1. Il laissa son frère Othon comme bail de la seigneurie (chron. arag., § 234).

2. Livadostro, sur le golfe de Corinthe, nome d'Attique et Béotie, éparchie de Thèbes.

3. Brindes, en Pouille.

4. Il semble qu'un chiffre ait été effacé.

5. Le jugement du roi de France est placé par la chronique aragonaise après la défaite du prince Guillaume à Castoria (§ 292, 293).

Digitized by Google

France, et estoit venus en la compaignie dou seignor de la Roche, si presenta les lettres au roy, desquelles le roy fu informés de par le prince Guillerme de la condicion et du meffait que li sires de la Roche avoit fait vers lui, et comment le princes le mandoit a lui pour deviser et dire par le conseil de sa court, en quel paine li sires de la Roche estoit escheux pour ce qu'il avoit ostoyé contre son lige seignor, et porté armes et combatu en champ a lui et a sa gent.

246. Et le roy de France, qui sages sires estoit, s'aperçut bien que li princes lui portoit honnor et reverance quant il lui mandoit son homme lige pour deviser et dire le meffait qu'il avoit fait vers lui. Si fist semonre tous les haulx hommes de France et les plus sages clers qu'il pooit avoir.

247. Et quant li baron de France furent venu au mandement dou roy, si leur monstra et conta tout par ordre, la occasion pour quoy et comment li princes de la Morée lui avoit envoyé le seignor d'Athenes, qui son homme lige estoit, pour dire et deviser en quel paine il estoit encheux, pour ce qu'il avoit ostoié, et porté armes et combatu en champ a lui. Et quant li rois ot dit et conté a ses barons ordinéement toute la chose pour quoy et comment li princes Guillermes avoit envoié a lui le seignor d'Atthenes son homme lige, li baron et li hault et noble homme de France, et li sages clercs aussi qui de grant sens estoient, si debatirent moult la chose.

248. Et quant il orent bien debatu la chose et dit cescuns son avis selon ce qui lor sembloit pour le mieulx, si se acorderent tout a .j. conseil et a une voulenté; et firent au roy ceste response : que, se li

Digitized by Google

sires de la Roche eust la ligié faite a son seignor le prince, et puis fust esté revellés contre lui et combatus a lui en champ comme son anemy, il seroit dignes d'estre desherités de quanque il tenoit de lui, selonc droit et raison; mais, pour ce qu'il ne lui avoit onques fait hommage, et que, en deffendant sa raison et son honnor, il guerroya et porta armes et combati a lui, car il ne devoit mie estre desherités, car, puisque il ne ses anccesseurs, ne autres pour lui, ne lui avoient fait hommage ne payé service, on ne porroit dire que il fust son lige seignor.

249. Voirs est que, puis que il savoit que son seignor le roy Bonifaces avoit donné son hommage au pere dou prince ou au Champenois qui fu sires de la Morée, et qu'il savoit qu'il devoit tenir sa terre de lui, et lui estoit tenus de faire hommage et ligié, car il ne devoit porter armes ne guerroyer a lui a nul fuer, et que de tant comme il avoit fait, si estoit cheux a la grace et a la merci de son seignor. Donc, pour ce que son seignor l'avoit envoié au roy de France qui estoit le plus noble homme dou monde et en si loingtaing pays comme de Romanie en France, la paine que il devoit porter pour son meffait, pour la honnour et la reverence de tel seignor comme le roy, estoit seulemten pour son traveil. Si estoit bien raison que le prince se deust tenir pour contens.

250. Et cys conseulx fu acomplis et revelés en plaine court, et li rois commanda et fist appeller le seignor de la Roche et le chevalier dou prince G[uillerm]e, et puis dire et conter le dit et le conseil des barons de France, comment et quel paine li sires de la Roche

Digitized by Google

devoit porter pour ce qu'il porta armes contre son seignor.

251. Et quant li sires de la Roche ouy dire et retraire la response dou conseil que la court dou noble roy de France li firent, si mercia tout premier le roy et puis ses barons; et ala baissier le pié dou roy, et puis le proya et requist que il lui deust faire lettres de tesmoignances seellées de son seau et des barons, comment il avoit esté par devant lui et a sa court, et en quelle maniere il avoit donnée la sentence de ce pour quoy il estoit venus la; et li roys les lui fist faire de bonne voulenté.

252. Et puis que ses lettres furent faictes et delivrées au seignor de la Roche, li rois le fist appeller par devant lui, et li dist ainxi : « Sire de la Roche, vous estes venus de si lointain pays comme de Romanie a Paris, si est droys et raisons que vous ne doyés partir de ma court sans avoir aucune grace de moy. Et pour ce, je vous dy que vous le demandés hardiement, car je la vous donray voulentiers, toutes fois salvant ma coronne et mon honnor. »

253. Et quant li sires de la Roche oy le roy de France ainxi franchement parler, si en fu moult liés; si se pensa quele[1] grace il lui demanderoit. Et quant il ot .j. pou pensé, si respondi au roy en tel maniere que, puis que a sa coronne plaisoit de faire lui grace, il le requeroit que, de cellui jour en avant, il se deust appeller duc d'Atthenes, pour ce meisme que son pays estoit duchié, et que ancienement s'appelloit le sei-

1. *que la*, ms.

Digitized by Google

gnor duc d'Atthenes. Et li roy lui ottroya de bonne voulenté[1].

254. Si vous lairons a parler dou roy de France et dou duc d'Atthenes, et retournerons a parler et conter dou bon prince Guillerme, comment il fu pris a la Pelagonie[2].

255. Aussi comme vous avés oÿ ça arrieres, Quir Nicrifore, le despot de l'Arte, s'acorda avec le prince Guillerme et lui donna sa suer a femme. Si acrut leur amistié de jur en jur; et furent aussi comme une chose, la gent dou despot avec ceaux de la Morée. Mais Quir Thodre sevastocratora ne cessoit adès de guerroier le despot de tout son pooir.

256. Et quant le despot vit que son frere Quir Thodre ne finoit de lui guerroier, si se pansa comment il le porroit consummer et confondre a son

1. Ce détail du récit, tout au moins, est légendaire. Saint Louis n'a pu accorder à Guy de la Roche le titre de duc d'Athènes, que celui-ci a dû prendre de sa propre autorité, de même que les seigneurs de Bodonitza et de Salona sont devenus, le premier marquis et le second comte.

2. Ici commence le récit de la campagne malheureuse du prince Guillaume contre Michel Paléologue, laquelle se termina par la défaite de Castoria. Il y a lieu de rectifier quelques inexactitudes de la chronique : le despote d'Arta, Michel II, désirant agrandir ses États, demanda du secours à ses gendres, Mainfroy, qui lui envoya quatre cents chevaliers allemands et le prince Guillaume, qui vint en personne. Michel partit avec ses deux fils, Nicéphore et le bâtard Jean, pour rejoindre le prince au pied de l'Olympe. Lorsque l'armée de Michel Paléologue approcha, le bâtard Jean, offensé par les Français, se retourna contre eux et provoqua la défection du despote. C'est ainsi que le prince Guillaume se trouva seul contre l'armée impériale. Tel est, du moins, le récit que nous font les historiens byzantins.

Digitized by Google

pooir. Lors envoya .j. sien message au prince Guillerme, le mari de sa suer, comment il avoit grant voulenté de lui veoir et de parler a lui personelement et de tel chose et de tel besoingne qu'il ne lui pooit mander par lettres ne par messages. Et de ce le requeroit que il deust aler a la cité de Patras, et il vendroit par le chastel de Nepant[1], et passeroit la, et feroient leur parlement.

257. Et quant li princes ot receu les[2] lettres dou despot, et entendi comment il le requeroit d'asembler a Patras et parler avec lui, si lui respondi car il le feroit voulentiers. Lors manda a tous ses barons et aux autres gentilz hommes que il deussent estre a la cité de Patras le jour qu'il leur mist, la ou il devoit assembler avec le despot son frere.

258. Et quant li princes et li baron furent a Patras, le despot vint d'autre part moult noblement acompaignié des gentilz hommes de son pays, et passa .j. golphe de mer qui est entre Patras et Neopant. Et quant il furent ensemble avec le prince, si firent moult grant joye l'un a l'autre, et menerent grant feste. Et puis qu'il orrent festoyé a leur voulenté, si firent lor parlement avec leurs barons et les plus sages hommes de leur pays.

259. Lequel parlement fu telx que li despos se complaingny au prince comment son frere Quir Thodre essilloit et gastoit son pays. Si s'acorderent de faire tout leur pooir de sodoyer et amasser tant de gent a cheval et a pié comme il porroient plus, et de passer

1. Naupactos (Lépante), chef-lieu de l'éparchie de Naupactie, nome d'Acarnanie et d'Étolie.

2. *le*, ms.

Digitized by Google

li princes au despotée a la prime vere pour asembler avec le despot et aler a la Blaquie, et courre et gaster cellui pays, et entrer en la terre de l'empereor tant avant comme il porroient plus avant; et, se Quir Thodre sevastocratora[1] les vouloit attendre en bataille pour combatre a lui, ainxi comme il le deviserent, si lors demenerent[2] et le firent ensi[3].

260. Et quant li parlemens fu fenis en ceste maniere comme nous vous contons, le despot print congié dou prince, et s'en ala en son pays. Si manda en Puille[4] pour sodoier gent et pour chevaux; et commanda d'amasser la gent de son pays et d'autres terres et d'ordiner son errement le plus hautement qu'il pot.

261. Et li princes revint en la Morée et manda ses commandemens par tout son pays, a toute sa gent a cheval et a pié, que il feussent appareillés et ordinés de toute quanques mestiers leur seroit, car il leur convendroit passer a la despotée avec lui contre ses anemis.

262. Si manda aussi au ducheame d'Athenes, a messire Otthe de la Roche qui estoit freres et baux dou duc d'Atthenes, car li dux estoit encores en France. Si s'appareilla auxi a tout son pooir, et manda aux seignors de Negrepont et au duc de Nicxie, et au marquis de la Bondonice, et aux autres barons et gentilz homme dela le Pas[5], que tout fussent appa-

1. *levastocratora*, ms.

2. *dinenerent*, ms.

3. Après la victoire, le despote devait avoir la Blaquie, et le prince le royaume de Salonique (chron. arag., § 250).

4. Auprès de Mainfroy, son gendre, qui lui envoya quatre cents chevaliers allemands.

5. Le défilé de Mégare, qui séparait la Morée de la Grèce continentale.

Digitized by Google

reilliés a la prime vere pour chevauchier contre ses anemis avec lui.

263. Si lairons a parler dou prince Guillerme et dou despot, et parlerons de Quir Thodre sevastocratora.

264. Quant Quir Thodre sevastocratora sot la novele coment le despot son frere et le prince Guillerme avoient fait ensemble aliance et s'appareilloient le plus efforciement qu'il pooient pour aler contre lui et entrer en son pays de la Blaquie, si fist de present garnir tous ses chastiaux et mist dedens toute la vitaille qu'il pot avoir, et ordina que tout le peuple des casaux se deust reduyre par les fortresses et par les hautes montaignes, quant mestiers leur seroit.

265. Et il avoit .iij. filz de grant noblesce et de grant valour, liquelx s'appelloit, li aisnés et li plus vaillans Conninos, li secons Dux et li tiers Angeleus[1]. Si ordina et establi Congnino, son ainsné fil, vicaire et seignor après lui de tout son pays, et comanda a toute sa gent et les fist jurer qu'il li deussent tenir pour seignor comme son propre cors.

266. Et puis qu'il ot ordiné tous ses besoingnes et ses enfans, si prist de sa gent tant comme a lui plot, et s'en ala tout droit a Costantinople[2] ou il trova l'empereur Quir Michailli Paleologo et lui conta et dist les novelles dou despot son frere et dou prince Guillerme, comment il avoient fait aliance de venir courre et essillier son pays et d'entrer en l'empire et de conquester le se il puent.

1. Κομνηνός, Δοῦκας, Ἄγγελος (chron. grecque, H., v. 3539-3540). Confusion : Ducas, Ange et Comnène étaient les surnoms de la famille du despote.

2. Constantinople n'était pas, en 1259, au pouvoir de Paléologue; la ville ne fut prise qu'en 1261.

Digitized by Google

267. Et quant li empereor Quir Michailli oy ces novelles, si en fu moult tourblés, car il douta que ces .ij. princes ne lui feissent dommage en son pays, et de perdre son empire pour ce qu'il avoient grant pooir de gent et de seignorie. Lors fist venir les plus nobles barons de son empire et les plus sages de guerre, et leur demanda conseil sur ceste novelle comment et en quel maniere il porroit deffendre son pays, et comment il porroit contrester[1] contre le despot et le prince Guillerme qui venoient si efforciement pour entrer en son pays.

268. Si fu assés debatu entre ses barons, et quant il orrent assés debatu et conseillé, Quir Thodre sevastocratora qui tant fu sages de guerre si dist et conseilla l'empereor en tel maniere car, s'il attendoit de deffendre son pays pour sa gent seulement qu'il estoit en condicion de perdre son empire, mais se il vouloit maintenir son honnor et deffendre sa terre, qu'il envoiast en Alemaigne pour soudoyer[2] gent d'armes, pour ce qu'il sont vaillans gens et vendroient voulentiers; et qu'il envoiast auxi au roy d'Onguerie, que il lui aidast a son grant besoing, et au roi de Servie aussi, qui voulentiers lui envoieroit de leur gent ou vendroit en personne en son aide; et mandast auxi au Levant pour faire venir celle gent qui sunt usé de guerre aux Turs; et quant il aura de toutes ces generacions de gent qui sont grant guerrier adonc porra deffendre son empire et guerroyer ses anemis.

269. Et quant li empereor oy dire et conter a Quir Thodre toutes ses raisons et demonstrer ainxi bonne

1. *contrestrer*, ms.
2. *soidoyer*, ms.

Digitized by Google

voie de pooir deffendre son honnor et son empire, si lui en sot bon gré et loa moult son conseil, et le prisa assés, car il lui sembla que par ceste voye il porroit[1] bien contrester contre ses anemis et deffendre son pays. Adonc si furent ordinés les messages et le lettres en tous ces reames que vous avés oÿ nommer.

270. Donc avint ainxi que cil qui alerent en Alemaigne, si amenerent .iij^{c}. Alemans[2] moult bele gent et eslite; et cil qui alerent en Ongrie .m. et .v^{c}. Ongres[3] bons aux lances et aux ars, tout a cheval; li rois de Servie lui envoia .vj^{c}. hommes a cheval[4]; et dou Levant lui vindrent moult de gent a cheval, et a pié sans nombre[5]. Et quant il vint au noviau temps, toute ceste gent si vindrent a la contrée d'Andrinoble; et la fu leurs amassemens. Et li empereor qui moult avoit grant panssée comment il porroit deffendre son pays, si manda querre bien .ij^{M}. Comains[6], une legiere gent, bons arciers a cheval.

271. Et quant sa gent fu venue de toutes pars, si ordina Quir Thodre sevastocratora chief et chapitaine et gouverner de toute cellui ost[7]; et commanda a toute

1. *il porroit il porroit,* ms.

2. Le duc de Carinthie avec mille Allemands (chron. arag., § 244).

3. Deux mille Hongrois (chron. arag., § 244).

4. Cinq mille archers à cheval (chron. ital., p. 441). — Mille Serbes (chron. arag., § 244).

5. Ils amenèrent avec eux cinq cents Turcs (chron. grecque, H., v. 3601; chron. ital., p. 441).

6. Deux mille Comains (chron. grecque, H., v. 3606). — Dix mille Comains (chron. ital., p. 441). — Quatre mille Alains et Comains (chron. arag., § 244).

7. Michel Paléologue avait placé son frère Jean à la tête de son armée.

Digitized by Google

sa gent qu'il le deussent obeïr ensi comme s'il est il proprement.

272. Mais a tant leisse a parler li contes, de l'empereor Paleologo et de Quir Thodre sevastocratora, et retourne a parler dou despot de l'Arte et dou prince Guillerme, comme il ostoyerent et entrerent par force a la Blaquie, et puis a la terre de l'empereor.

273. Quant cellui yver fu passés, et li noviau temps entra que li roussignol chantent vers l'aube de jour doucement, et toutes creatures se renovelent et s'esjoyssent sur terre, li princes Guillermes qui plus estoit lointains que le despot n'estoit, si amassa toute sa gent de la Morée, et jusques a Malvesie, de pié et de cheval, le plus efforciement que il pot[1].

274. Si passa a la despotée, si trova le despot son frere qui avoit aussi amassé tant de gent que c'estoit merveilles a veoir. Si ne targerent gaires, ains ordinerent lor oyrre et entrerent par la contrée de la Ganine[2] en la Blaquie; et cil dou duchame d'Athenes[3], et cil de Negrepont et des autres ysles, si passerent par la Graive[4]; et descendirent par Sideroporta[5], et

1. En ce temps arriva un chevalier de Bourgogne, Guy de Tremolay, qui acheta au seigneur de Patras Chalandritza et la Arroula, avec le titre de baron; et ce chevalier se prépara à suivre le prince Guillaume (chron. arag., § 254-255). En réalité, les Trémolay avaient obtenu ce fief à la conquête.

2. Jannina, en Épire.

3. Et de Thèbes, et le seigneur de Salona (chron. grecque, v. 3633; chron. ital., p. 441).

4. Le défilé de Gravia dans le Parnasse. Ce défilé se trouve dans le nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Parnasside.

5. *Ssideroporta*, ms. — Sidero-Porta, près des ruines de Thronium, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Locride.

Digitized by Google

vindrent par le plain de la Patre[1]; et la assemblerent avec le despot et le prince.

275. Et quant il furent ensemble, si orrent leur conseil comment et en quel maniere il commenceroient[2] leur guerre. Si furent aucun qui dirent d'assieger la Patre et le Gripton[3], et d'assaillir les fortes fortresses pour conquester le pays en ceste maniere; mais li plus sages de guerre dirent que, se il se mettoient a assiegier les chastiaux, car il porroient perdre leur temps, et que li plus biaux estoit et le meillor de courre et essillier le pays, et de chevaucier tant avant comme il plus poroient; et s'il avenoit par aventure que Sevastocratora les vousist attendre et combatre en camp, et Dieux leur donnoit la victore contre lui, que legerement poroient conquester le remennant de Salonique et cellui de la Blaquie, sans plus cop ferir; car quant la gent qui sont par les chastiaux orroient dire que Sevastocratora auroit esté desconfis en bataille, et la gent de l'empereor desbaretée, il seroient si desconforté, car il seroient tout lié de rendre les fortresses, sa[u]vant leurs personnes et leurs choses.

276. Et quant li consaux fu ensi dis et devisés, si s'acorderent tout, grant et petit, pour ce que il leur sembla que ce fust le meilleur pour conquester sur lors anemis. Lors ordinerent lors corours qui furent entour mil hommes a cheval et .iij^{m}. a pié. Si les par-

1. Neopatras. — Les plaines de Thalassinum (chron. grecque, v. 3636; cf. chron. ital., p. 441).

2. *commencerent*, ms.

3. Zeitoun (ou Lamia), chef-lieu du nome de Phocide et Phthiotide.

Digitized by Google

tirent en trois batailles et sur cescune bataille mirent .j. chapitaine et leur commanderent que, comment qu'il feissent, que cescun soir il se deussent recuillir ensemble. Et après, si ordinerent et departir leurs batailles.

277. Et, ainxi que tout ce fu ordiné, si se mirent a chevauchier par le pays de la Blaquie. Et li coreur aloient adès devant bien .j°. journée. Et quant il orent ainxi chevauchié et coru par le pays de la Blaquie a leur voulenté, si entrerent par .j. lieu que on appelle le Catacalo[1], la ou sont les bournes qui despartent la terre de l'empire et celle de la Blaquie; et comencerent a courre et a essillier le pays de l'empereour de Costantinople.

278. Et quant il furent au chastel de la Serve[2], si prinrent gent qui leur dirent et certifierent comment Quir Thodre sevastocratora les attendoit et venoit vers eulx, et que il l'avoient [veu] a la contrée de Salonique a tout le pooir de l'empereor. Et quant il sorent cest novelle, si en furent moult lié par semblant. Si orent leur conseil d'aler tout droit vers lui, disant et esperant que, se il les vouloit attendre en bataille et Dieu leur vousist donner la victore, qu'il seroient seignors de tout Romanie. Lors firent ainxi comme le deviserent; si chevaucherent tant par leurs journées qu'il vindrent à la contrée de la Pelagonie.

279. Mais Quir Thodre sevastocratora, qui tant fu sages guerroyers, ne dormoit pas, ains avoit moult bien devisée et ordiné sa gent, comment et en quel

1. Καταχαλοῦ (chron. grecque, H., v. 3674). — Ce lieu se trouvait aux limites de la Thessalie et de la Macédoine.

2. Servia, en Macédoine.

Digitized by Google

maniere il devoient faire. Si avoit bien .ij^{x}. Comains[1], .j^{e}. gent trop legiere et bons archiers a cheval, li quelx alerent adès devant, descovrant le pays; et après si avoit en sa primiere bataille les Alemans[2] et puis les Ongres et après les Albanois[3]. Et puis il venoit avec les Grex, cescune bataille bien ordinée, ensi comme cellui qui bien le savoit faire et deviser. Et [quant] il ot desparti toutes ses batailles, si trova que il avoit .xxvij. batailles bonnes et grosses[4].

280. Et puis fist .j. grant enging, car il fist venir tous les villains des montaignes et des casaux ou tout leurs jumens, asnes, bœux et vaches, et leur faisoit chevauchier par les montaignes et costieres ou il conversoient; car nostre gent herbejoient par les plains adès, et il par les montaignes et costieres. Et quant il anuitoit, si faisoit faire a cescun, tant aux villains comme aux gens d'armes, .j. grant feu cescune nuit; si faisoit faire si grant luminaire qu'il sembloit que tout le monde feust la amassés; et puis les faisoit huer et crier cescun soir tous a une voys, si ques il sembloit a ceaux qui les orroyent que tous li mondes deust abysmer.

281. Et après si mettoit de sa gent, et les faisoit fuir de son ost, par semblant, [a] nostre gent; et cil si venoient d'entre l'ost au despot et au prince; et leur

1. Huit mille Comains (chron. ital., p. 442).

2. Trois cents Allemands (chron. grecque, v. 3706). — Trois mille Allemands (chron. ital., p. 442).

3. Le sébastocrator, ayant compté ses hommes à Vulero, trouva qu'il avait huit mille cavaliers étrangers, douze mille Grecs et quarante mille hommes de pied (chron. arag., § 259).

4. Cet ordre de bataille est le même dans la chronique grecque (v. 3703-3711) et la chronique italienne (p. 442).

Digitized by Google

contoient les plus grans menchonges[1] et abusions dou monde, et loyoient la gent de l'empereor, et disoient que, pour .j. qu'il estoient, que cil de l'empereor estoient .c. Si veuil que vous sachiés que, tant vindrent et tant dirent, que ils desconforterent nostre gent, en tel maniere que il n'y avoit si vaillant qui ne vousist estre en son ostel.

282. Et au desrrier, si envoia .j. sien privé message ou se fioit moult, qui estoit son famillier, et lui dist toute sa voulenté. Si le manda privéement, comme en fuiant, a son frere le despot, et lui fist lettres de creance. Et quant il fu venu au despot et lui ot donné les lettres, et il les ot leues, si appella le message et lui demanda les noveles que son frere lui mandoit.

282. Et cilz, qui grans parlierres estoit et savoit bien affermer une menchonge pour verité, si lui commença a conter et dire ensi comme en plorant comment son frere le saluoit tant chierement comme il pooit, et lui mandoit ensi car, comment que la guerre esmeut einsi entre eaux deux pour la seignorie dou despotée et de la Blaquie, de la quel il demandoit la moitié, disant que il estoient freres et enfans d'un pere, et il scet et congnoit que il est son frere carnel, ne il n'a homme au monde que il aime plus de lui.

283. De quoy lui prenoit moult grant pitié de ce qu'il estoit entrés si parfont en la terre de l'empereor, et a si poy de gent comme il avoit, contre tant de gent que li empereor avoit, car pour .j. des siens li empereor en avoit .c.[2]; et que vraiement, s'il com-

1. *menchoges*, ms.

2. Pour un homme du despote, l'empereur en avait deux cents (chron. grecque, v. 3772). — L'empereur en avait cin-

Digitized by Google

batoient en champ, il seroit desconfis et perderoit sa gent et son honnour, et a espoir il porroit perdre sa vie[1]; de quoy seroit grans dommages et vergongne a tous ses amis.

284. Mais se il vouloit croire son conseil, il le conseilloit que, puisqu'il estoit embatus en tel fortune, que il preist tous ceaux que il plus ameroit, et leissast le prince G[uillerme] et le peuple petit de son ost, et s'en alast en son pays le plus privéement et hastivement que il porroit. Et au mains il eschaperoit sa personne, et son pays porroit sauver; car s'il attendoit la .ij. jours seulement, il lui venoient tant de gent que l'empereor lui mandoit, car s'il vouloit attendre .j. seul d'aux n'eschaperoit.

285. Et quant le despot oy ceste novelle, si ne fu mie asseur[és], ains fu si desconfortés que il ne savoit que faire ne que dire. Lors fist appeller le prince Guillerme, le mari de sa suer, et lui fist conter et dire par cellui meisme message toute celle novele[2]. Et quant li bons princes Guillerme ot entendu ces abu-

quante (chron. ital., p. 443). — Les chroniques grecque et aragonaise font énumérer par le messager les troupes de l'empereur : cinq cents Allemands, trois mille Hongrois armés de javelots, quatre mille Bulgares et Serbes, sans compter les Grecs (chron. grecque, v. 3766-3770). — Quatre mille Allemands, dix mille Hongrois, Serbes, Alains et Comains, quarante mille cavaliers et soixante mille hommes de pied grecs (chron. arag., § 264).

1. S'il était pris, jamais il ne reverrait son pays (chron. grecque, v. 3781-3783). — L'empereur lui ferait perdre la vie (chron. ital., p. 443).

2. L'espion retourna avertir le sébastocrator, qui se réjouit de la nouvelle (chron. grecque, v. 3809-3814; cf. chron. ital., p. 493).

Digitized by Google

sions, si en fu deceux et trays, cuidant que il fust voirs ce que cil faux messages contoit.

286. Donc, par le conseil dou despot, si appellerent tous les barons et tout les nobles hommes de tout leur ost, et les firent jurer sur sainctes Euvangiles que nulz de aux ne deust dire ne descovrir leur conseil. Et puis qu'il orrent juré, si leur conta li despos les fauces noveles par cellui meisme qui les avoit aportées. Lors fu grans remurs entre eaux, car li .j. donoient foy a ces paroles et li autre non[1]. Mais quant il orrent assés dit et debatu, a la fin si ordinerent entre eaux que, puis que la menue gent seroient endormy, vers la mie nuit que la lune seroit levée, que il fussent ordinés de partir le plus privéement que il porroient, pour quoy la menue gent ne les sentissent, et d'aler ainxi comme Diex les conduiroit. Et quant li consaux fu ainxi affermés, si ala cescun a son herberge.

287. Et li sires de Caraintaine qui estoit adonc uns moult vaillans homs, quant il vit ceste orrible aventure que Dex avoit mandé a celle gent, et qu'il ne pot rompre le conseil ne la voulunté de celle baronnie, si ot moult grant pitié de celle menue gent, et especialment de la siene gent qu'il amoit moult. Si se pansa comment il les porroit sauver, en maniere que il ne fust parjure.

288. Si vint dedens son pavillon, tenant .j. tronson de lance en sa main, et feri l'estache dou pavillon, et lui commença einsi a parler et dire : « Belle estache, tu m'as servi bien et loialment jusques au jour de hui ;

1. Parmi ceux-ci, le seigneur de Caritena, qui voulut rendre courage à ses compagnons d'armes et ne fut pas écouté (chron. grecque, v. 3832-3848; chron. ital., p. 443).

Digitized by Google

et se je te failloie et abandonnoie en la main d'autrui, je seroie faux vers toy et auroies perdu ton bon service, et j'en seroie blasmés. Donc pour ce me vueil descouper a toy, et veuil que tu saches que le despot et le prince, et nous autres haux barons de l'ost, avons juré et acordé ensemble de fuir ceste nuit et abandonner nos meisnies et le peuple. Si ne le puis dire ne descovrir a nulle personne pour mon serement garder; mais a toy le dy, qui n'es mie homme, et le t'afferme en verité que il est ainxi comme je le di[1]. »

289. Et quant li gentilz chevaliers et autres nobles hommes qui dedens le pavillon estoient avec le seignor de Caraintaine oyerent dire et conter ces novelles, si en furent tout esbahy, et commencerent a regarder l'un a l'autre a merveille. Lors yssirent hors dou pavillon et alerent en leurs loges. Si anunça cescun a son ami ceste novelle. Donc, ainxi comme la male novelle s'espant plus tost que la bonne, si fu assés tost espandue par l'ost par tout, en tel maniere que toute la menue gent si prie[2] cescun son seignor qu'il ne porrent mie faire ce qu'il avoient ordiné[3].

1. Chron. grecque, v. 2862-2872; chron. arag., § 269.

2. *pris*, ms.

3. Le prince, ayant appris cela, reprocha au seigneur de Caritena son indiscrétion. Mais celui-ci répondit qu'il ne craignait pas le blâme et qu'il était prêt à s'expliquer les armes à la main; quant à ceux qui conseillaient ainsi d'abandonner l'armée, il les estimait des lâches et des misérables. Le prince, sentant la vérité de ces reproches, fit proclamer que le bruit de la fuite était mal fondé et que l'on combattrait le lendemain (chron. grecque, v. 3877-3899; chron. ital., p. 444). — Le récit de la chronique aragonaise est un peu différent : les che-

Digitized by Google

290. Et quant li despos, qui Grex estoit, vit et cognut que leur consaux estoit ainxi descouvers, si ordina sa besongne a par lui privéement; et s'en fui celle nuit, et une partie de sa gent[1]. Et tout li autre demourent en l'ost avec le prince.

291. Et quant li faux messages qui ceste chose avoit traitié, vit que le despot estoit ainxi fui de l'ost et que li autre estoient demourés comme gent desconfortée, si s'en parti et erra tant que, ançoys que il fust mie nuict passé, si vint en l'ost de l'empereor. Et ala tout droit vers Quir Thodre, et lui conta comment et en quel maniere il avoit desbaretée l'ost dou despot et dou prince, et comment le despot estoit fuis et avoit abandonné son ost.

292. Et quant Quir Thodre sot pour certain ceste novelle, tantost a celle heure si manda querre tous les chapitaines de toutes les batailles et leur conta les bonnes novelles que son familier lui avoit aportées; et puis leur commanda que de present deussent arreer et ordiner leur gent et leurs batailles, si ques a l'aube dou jour, a la primiere trompette qui soneroit, que cescuns fust apparelliés, a toute sa bataille, de chevau-

valiers vinrent exprimer au prince leur étonnement de ses projets de fuite. Le prince répondit qu'il ne voulait pas partir, mais qu'il combattrait le lendemain (chron. arag., § 270-271).

1. Ici se place une des violentes diatribes du chroniqueur grec contre les Grecs (chron. grecque, H., v. 3925-3927) : « Qui donc pourra se fier désormais à l'amitié et à la parole d'un grec » (v. 3932). « Le despote nous livre à son frère, dit le prince, comme Judas livra le Christ aux Juifs » (v. 3974-3975).

Digitized by Google

chier ordinéement, ainxi comme les batailles sont devisées, l'une après l'autre[1].

293. Et quant ce vint vers l'aube, que la trompete sonna, si se mirent toutes les batailles a partir; et vindrent tout droit au plain de Pelagonie, la ou li princes Guillermes estoit logiés[2].

294. Et quant la novelle vint au prince, que Quir Thodre sevastocratora venoit sur lui pour combatre, si appella tant[3] les barons que les chapitaines de son ost, et les conforta le mieux qu'il pot, et leur dit ainxi : « Beaux freres et compaignons, vous veés bien que nous sommes trahy et que il n'y a autre que de combatre pour deffendre cescun son cors et son honnor. Et vous veez que nous sommes loings de nostre pays et entre nos anemis. Donc, pour Dieu vous prie et requier que nous puissions de faire tel portement a la journée de hui que on puisse parler de nous a tousjours mais; car, se il sont plus de nous, il sont frapaille et chetive gent et de maintes generacions, et nous nous sommes bonne gent eslite; et se nous sommes de bon gouvernement et faisons comme prodomme, et Dieu nous veut aidier d'estormir la premiere bataille, des Alemans, que legierement seroient li autre desconfit et desbaretée. »

295. Mais la gent dou prince, qui estoient demie

1. Pour faire croire à une armée plus nombreuse encore, le sébastocrator fit attacher à la queue des bestiaux des branches d'arbres, afin qu'ils fissent une grande poussière (chron. arag., § 275).

2. La bataille eut lieu exactement à Castoria, suivant Georges Acropolite (éd. de Bonn, p. 176).

3. *tous*, ms.

Digitized by Google

desconforté pour le partir dou despot et pour les fausses noveles que cellui traïtor avoit aportées et dites au despot et au prince, si ne furent mie de si fort hardement de combatre comme il eussent esté se le despot ne fust partis et la traïson ne fust, aussi comme vous avés oy nommer. Pourtant, pour les bonnes paroles et par l'amonnestement dou bon prince, li gentil homme se conforterent et respondirent au prince que vraiement fust certains, il se lairoient detrenchier en sa compaignie, en deffendant son honnor et le leur.

296. Et lors ordina li princes que li sires de Carantaine eust la premiere bataille, et que li soudoier[1] et la meillor gent de tout l'ost feussent a celle premiere bataille pour assembler aux Alemans; car il disoient que, se celle premiere bataille pooit estre desconfite, que legierement poroient desconfire les autres. Et après, si ordina les autres batailles einsi a point comme il convenoit.

297. Et quant ce vint que les batailles aprocherent, les Alemans, qui aloient au front devant, si assemblerent au seignor de Carintaine; et li sires de Caraintaines, qui estoit uns des plus vaillans chevaliers dou monde a cellui temps, les reçut moult hardiement. Et au ferir des lances, si assembla le sire de Caraintaine au duc de Carinée[2], qui estoit .j. des plus nobles et vaillans princes d'Alemaigne. Si le feri par ayr qu'il

1. *soidoier*, ms.

2. *le sire de Carinée au duc de Caraintaine*, ms. — Δοῦκας ντὲ Καρεντανε, chron. grecque, H. 3999. — On peut croire qu'il s'agit ici du seigneur de Carniole et duc de Carinthie, Ulrich III; mais ce prince ne périt pas en Orient, et sa vie se prolongea jusqu'en 1269.

Digitized by Google

abati lui et le cheval en .j. mont. Et au cheoir qu'il fist, si se rompy le col et devia. Et de present après, si abati .ij. autres barons alemans qui estoient parans dou duc. Et quant sa lance fu brisié, si mist main a l'espée et commença a faire si grant occision que a merveille le tenoient tout cil qui le veoient.

298. Et quant les autres batailles virent le seignor de Caraitaine faire si grant occision des Alemans, si ferirent chevaux des esperons et assaillirent moult viguereusement au seignor de Caraintaine; et, a dire la verité, que, a la premiere assemblée, la gent dou prince Guillerme si orent le meillor.

299. Et quant Quir Thodre vit que sa gent avoit le piour, si ordina les Ongres et les Comains; et vindrent tout a la bataille dou seignor de Caraintaine[1], la ou il se combatoit aux Alemans. Si commencerent archiers a traire et feroient et tuoient einsi les Alemans qui estoient de leurs gens comme celle dou seignor de Caraintaine. Et tout ce fist faire Sevastocratora pour la merveille et la grant occision que il veoit que le seignor de Caraintaine faisoit des Alemans, car il se pensa que, se la bataille des Alemans fust desconfite, que les autres batailles ne porroient durer a la gent dou prince Guillerme[2].

300. Et quant li bons princes Guillermes, qui aloit revisetant les batailles et confortant sa gent, vit et cognut la bataille dou seignor de Caraitaine, et estoit ainxi chargié de .iij. batailles, les plus groses et la

1. « Ce dragon de seigneur de Caritena », comme fait dire le chroniqueur grec au sébastocrator (v. 4040-4041).

2. Parce que, si l'on ne voulait tirer que sur les Francs, on ne parviendrait jamais à les mettre en désordre (chron. grecque, v. 4042-4043).

Digitized by Google

meillor gent que li empereor eust, il cognut erraument que ce fu jouste de grant avisement pour rompre la bataille dou seignor de Caraintaine son nepveu, qui avoit la fleur de la gent, pour ce que il peussent desconfire le prince plus tost.

301. Lors prist li princes tant de gent comme il pot avoir en sa compaignie, et ala tout droit la ou le noble baron, le seignor de Carainteine [se combatoit] aux Alemans, et aux Ungres et aux Commains. Et quant le seignor de Caraintaine et sa compaignie virent le prince venir et entrer en la bataille si viguereusement, si furent tout resbaudi et prirent corage et hardement de aux deffendre et de dommagier leurs anemis plus que devant.

302. Mais li Comains et li Ongres, qui ne finoient adès de traire de leurs ars, navrerent et tuerent en poy de heure leurs chevaux en tel maniere que, par vive force, moroient cheval et chevalier et trechuchoient en terre. Lors vint .j. coup de flesce, et fery le cheval dou seignor de Caraintaine droit a la tranble[1], de si grant vertu que le cheval et le chevalier cheïrent en terre tout en .j. mont.

303. Et quant le prince vit ainxi cheoir son nepveu, si coru celle part pour lui secourre, mais il vint trop a tart. Et li nobles homs fu tous desfroisiés de cops et de maches[2], et de la grant paine qu'il endura celle journée. Et ainxi comme il et son cheval venoient chaiant, si fu pris et saisiz de toutes pars[3].

1. A la tempe.

2. Forme picarde, pour *masses*.

3. Le seigneur de Caritena combattait à pied lorsqu'il fut pris (chron. arag., § 281-283). — Le seigneur de Caritena,

Digitized by Google

304. Et quant li sires de Caraintaine fu ainxi prins, en cui nostre gent se fioient et tenoient pour leur estandart, si furent de present estormy et desconfortée; et la gent de l'empereour prinrent corage et hardement; et desconfirent nostre gent en tel maniere que li princes et tous li baron furent prins.

305. Et ce fu en l'an de la Incarnation Nostre Seignor Jhesus Crist mil .ij^{c} lx. ans[1]. Mais de la menue gent eschaperent moult qui vindrent en la Morée ou moult grant tribulacion, car ainxi comme il venoient par la Blaquie, si furent en moult de lieux assailliz et robés, et aucun furent mort et autre prins.

306. Et quant Sevastocratora ot ainxi gaaignié la bataille et prins le prince Guillerme et son barnage, si fist illeuc tendre son tref et logier son ost et se reposa .ij. jours pour reposer sa gent et pour enfouir les mors, et pour les navrés qui estoient tant que on n'en savoit que faire. Lors fist venir le prince a son tres moult honnerablement et lui fist grant reverence, selonc prisonnier. Et après le prince, si honora moult le seignor de Carintaine et puis les autres barons, cescun selon la renommée que il avoit[2]. Et quant tout li baron et chevalier furent venus par devant lui a son tref ou il estoit, si prist le prince par la main et le fist [seoir] d'encoste soy; et puis assist tous les barons et

sur la promesse du sébastocrator d'avoir la vie sauve, se rendit à lui, et, peu après, le prince se rendit également (chron. grecque, v. 4060-4085; cf. chron. ital., p. 445).

1. Le combat eut lieu en octobre 1259 (Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 282 *a*).

2. Parmi les prisonniers étaient, suivant Acropolite (éd. de Bonn, p. 181), Ancelin de Toucy et Geoffroy de Caritena.

Digitized by Google

chevaliers autres. Et quant il furent tout assiz, si tourna vers le prince et lui dist ainxi :

307. « Sire prince, vous soiez le bien venus, comme cellui que je desiroie moult a veoir en tel point comme je vous voy hore. Dieux si donna moult bele grace a vostre pere et puis a vous[1], quant vous peustes conquester et avoir la seignorie de si beau pays comme de la Morée. Si devriez[2] rendre graces a Dieu et de tenir vous en pays en cellui vostre païs, et non mie de cerchier de prandre l'empire de monseignor le saint empereor et de lui desheriter, sans ce que vous eussiés nul droit au sien. Si poez[3] veoir et cognoistre que il est meillor crestien que vous n'estes et que Diex l'aime mieulx que vous, quant il donna la victore et vous fist venir entre ses mains. Et Diex, qui est droit juste, si vous a jugié a droit; car vous qui attendiés de lui desheriter et prandre la seignorie de l'empire, si vous a mis entre ses mains; et peut faire de vous a sa voulenté. Et pour ce que vous le cuidiés prendre et tollir sa seignorie, si perderés vostre terre et vostre seignorie, en la quelle vous n'avés nulle raison, car elle est siene[4]. »

308. Et quant Sevastocratora ot finée sa parole, li princes Guillermes, qui sages estoit et parloit auques bien le grec, si lui respondi en tel maniere et dist : « Sire Sevastocratora, vous avés grant avantage ores sur moy de parler et dire vostre voulenté et vostre raison, car vous me tenés en vostre prison. Mais,

1. *a nostre pere et puis a nous*, ms.
2. *devrieux*, ms.
3. *poez*, ms.
4. Chron. grecque, v. 4108-4128; chron. ital., p. 445-446.

Digitized by Google

selonc le dit des sages, nul gentil homme ne doit laissier de dire verité quant lieux et temps le doit. Et pour ce a dire, moult siet mal a gentil homme de blasmer et menacier son anemy, et quant fortune ou pechié le mande et conduit en son pooir; et encore lui siet pis, quant il blasme autrui de chose dont il est escauchiés.

309. « Certes, sire, se je serchoie plus de seignorie que my ancessour, et je auroie[1] conquesté Romanie, je ne deveroye mie estre blasmés, ains deveroie estre loés et prisiés de tous prodommes; car il est coustume par tout le monde que tout hommes d'armes se doivent adès pener de conquester sur leurs anemis et de acroistre leur estat et leur seignorie; et moult sont a loer cil qui le font, mais que ce ne soit contre raison et en desheritance de leurs carneulx amis. Si me semble que je ne doy estre blasmés, se je me paine de conquester plus que je n'ay, ains sui a loer de tant que je sui .j. povre prince et me sui entremis de guerroier a .j. empereor et a .j. des plus vaillans hommes et guerroier du monde. Et, d'autre part, je ne appartiens de parantée ne de lignage a l'empereor, pour quoy la gent peussent dire que je vois contre mon amy et contre raison.

310. « Mais vous qui savés et devés cognoistre comment et par quel maniere vous appartenés au despot vostre frere, et quel droit vous avés au despotée, a cui vous avés trové tant de bonté, car il vous laissa et acquitta de tenyr la seignorie de la Blaquie qui est le plus beau membre de sa despotée, et il ne vous

1. *au mains*, ms.

Digitized by Google

souffisoit mie, ains lui vousistes tollir toute sa seignorie a tort et a pechié; et tant plus que vous allastes avec le saint empereor qui est le plus mortel anemy qu'il ait au monde, pour vous aidier a destruire[1] et exillier de tout en tout vostre frere a vostre pooir; si ne me deveriés mie blasmer ainxi laidement devant tant de gentilz hommes qui cy sont, pour ce que fortune, pechié et trayson me fist mener a vostre gent et a vostre pooir, de ce dont vous estes entechiés et non mie moy[2]. »

311. Et quant Quir Thodre vit que le prince lui parloit ainsi hautement, en tel point comme il estoit, qu'i[l] le tenoit en sa prison, si en ot moult grant despit et honte. Et se ne fust pour vergongne des nobles hommes qui la estoient, il eust dit et fait au prince autre que honnor. Mais li hault et noble homme qui la estoient, si s'entremirent entre eaux de paroles et de fait, et les apaiserent et mirent en bonne pais.

312. Et puis que Quir Thodre ot sejourné a la Pelagonie .ij. jours pour reposer sa gent, si ordina son ost; et prist le prince et ses autres prisons et s'en ala par ses journées a la cité de Costantinople[3], la ou Quir Michailli l'empereor estoit. Et quant le empereor vit le prince venir par devant lui, si en fu moult liés[4].

1. *destruiere*, ms.

2. Chron. grecque, v. 4131-4179; chron. ital., p. 446.

3. Constantinople, à cette époque (1259), était encore aux mains des Latins; Michel Paléologue se trouvait alors à Lampsaque (Acropolite, éd. de Bonn, p. 184).

4. Le sébastocrator prit le prince par la main et entra avec lui au palais. L'empereur était sur son trône, entouré de jeunes seigneurs. Le prince se jeta d'abord aux genoux de

Digitized by Google

Si le reçut honnereement par semblant ; et puis si commanda et ordina que li princes et le seignor de Caraintaine et les plus nobles barons de leur compaignie fussent en une prison honnerable.

313. Et puis que li princes ot esté en prison une sepmaine, si commanda li empereor que on le deust mener par devant lui. Et quant il fu venus, si lui dist : « Prince, vous veez bien comment vous estes en ma prison. Si vous dy toute ma voulenté car par nulle autre voye vous ne ysterés de prison, se vous ne me rendés le pays de la Morée, car vous devés savoir que le pays est miens et vous n'y avés nulle raison. Et quant vous seriés encore delivré de ma prison et fussiés en la Morée, ainsi comme vous soliés estre, si ne porriés mie durer encontre moy a la longue, que je ne preisse et conquestasse mon pays par force de vous. Donc, puis que je vous ay en mon pooir, car, se je veuil, je manderay tant de gent par mer et par terre que j'aray le pays legierement, a ce meisme que vous et toute vostre gent n'y serez mie pour deffendre. Et pour ce que vos anccessors, vous et vostre gent, avés eu paine et despans de conquester le pays de la Morée, si vous donray tant de mon tresor que vous porrés raler en vostre pays, en France, et acheter tant de bonnes terres que vous seriés riches et plus aaisé que en la Morée. Et seriés en pais et tranquillitée, sans avoir guerre de nullui, ne vous ne vos hoirs. Mais a la Morée, se vous y estiés, la quelle chose ne sera

l'empereur pour le saluer ; mais celui-ci le releva et lui souhaita la bienvenue, puis il le fit conduire avec beaucoup d'égards dans sa prison (chron. grecque, v. 4202-4212).

Digitized by Google

jamais, la guerre et la tribulacion ne vous faudroit a nul temps[1]. »

314. — « Monseignor le saint empereor, et puis que vous me demandés le païs de la Morée en la maniere que vous dites, il est drois que je vous responde tout ce qui est verité, et ce que je porray faire de cy a .c. ans, se je tant demouroye en vostre prison. Le pays de la Morée si est pays de conqueste, lequel fu acquis par force d'armes, que monseigneur mon pere et li autre gentil homme de France qui furent en sa compaignie le conquesterent, liquel ordinerent et constituerent entre eaux par loys et coustumes que le pays soit a tous hoirs. De quoy je feroie grant mauvestié se je, pour la delivrance de mon corps, qui sui .j. seul homme, vosisse desheriter tous ceaux qui sont a venir de si au jour dou jugement. Et, d'autre part, sire, se je le voloie faire pour ma part, laquelle chose je ne feroie pour morir, li autre gentil home qui sont my compaignon et per de moy, en cest cas ne le feroient, ne faire ne le porroient en nulle maniere dou monde. De quoy prie et requier vostre saincte coronne, que de ceste chose ne me parlés plus, pour ce que c'est une chose qui faire ne se porroit a nul fuer. Mais, se il vous plaist, selonc que il se fait par tout le monde la ou les guerres sont, de moy et de ma compaignie delivrer pour renchon de monnoye, et nous nous enforcerons le plus que nous porrons et donrons cescun selon son pooir. Ou se non, nous sommes en

1. Chron. grecque, v. 4222-4251; chron. ital., p. 446-447; chron. arag., § 285. — La chronique grecque ajoute qu'ayant entendu ces paroles, le prince se recueillit un instant pour répondre avec plus de mesure (v. 4252-4253).

Digitized by Google

vostre prison, si faictes de nous tout vostre plaisir, car de nous n'aurés vous jamais autre chose[1]. »

315. Et quant li empereor oy ceste response dou prince Guillerme, si fu moult coruciés par semblant; et dist au prince, en audience de tous ceaux qui la estoient, tout ainsi : « Princes Guillermes, bien monstrés que vous estes françoys, car le grant orgueil et l'outrecuidance des François les met adès arriers de leur entendement. Et certes, se vous fussiés teux comme vous deveriés estre, bien seroit droys que vous eussiés cogneu huimais, que par vostre grant orgueil ysy vous a Dieu abatu, en tel maniere qu'il vous a amené a ma prison. Si ne voulés mie cognoistre vostre pechié, ains cuidiés partir de moy pour vos orgueilleuses paroles et par malice; de quoy je vous promet sur ma foy et par mon serement que vous ne partirez jamais de ma prison pour raenchon de monoie. Et se vous partés de devant moy de present et vous en alés en vostre prison, car jamais autre chose n'aureys rien de moy[2]. »

316. Lors se parti li princes de devant l'empereor

1. Chron. grecque, v. 4255-4301; chron. ital., p. 447; chron. arag., § 286. — Les discours sont en général plus résumés dans les versions italiennes et aragonaises.

2. Chron. grecque, v. 4304-4314; chron. ital., p. 447. — La chronique aragonaise dit seulement que l'empereur fut courroucé et fit conduire le prince dans une prison tout seul. Ensuite, ajoute-t-elle, l'empereur complimenta le baron de Caritena de sa vaillance et voulut le retenir dans le palais, en sa compagnie. Mais le baron demanda de rester dans la prison du prince, et l'empereur, pour lui être agréable, le lui accorda; et l'empereur le faisait souvent venir auprès de lui, et l'envoyait visiter, et lui faisait grand honneur (chron. arag., § 287-289).

Digitized by Google

et s'en ala en prison, en la quelle il demora .iij. ans, cuidant venir en acort de monnoye. Mais l'empereor maintint moult bien sa parole, car, pour chose dou monde, il ne vot encliner a ce qu'il delivrast le prince de raenchon de monnoye.

317. Et quant le prince vit et cognut appertement que par nulle maniere dou monde il ne porroit venir en acort de monnoie avec l'empereor, par le conseil dou seignor de Caraintaine et des autres barons qui estoient en prison, si s'accorda avec l'empereor en tel maniere que il lui donroit .iij. chastiaux en la Morée, c'est assavoir Malevesie, Misitra et la Grant Maigne[1], par itel pat que il et toute sa gent feussent delivré de prison, donnant ces .iij. chastiaux. Et firent comparange avec l'empereor[2]; et jurerent ensemble que pour nul temps nul ne feroit guerre a l'autre, ains aideroit li uns a l'autre de tout son pooir quant besoings lui feroit.

318. Et puis que ces pas et ces convenances furent ordinées et affermées, si ordina le prince le seignor de Caraintaine[3] pour venir en la Morée et delivrer a l'empereor les troys chastiaux que je vous ay nommés.

319. En tel maniere comme vous m'avés oÿ conter

1. Monembasie, Mistra, Maïna et Corinthe, suivant la chronique aragonaise (§ 297), qui, par la suite, nous dit que le châtelain de Corinthe ne voulut pas livrer le château, aimant mieux mourir que de le rendre. L'empereur, apprenant cela, tint le prince quitte de cette place et le libéra (§ 307-308).

2. Le prince tint le fils de l'empereur sur les fonts baptismaux (chron. grecque, v. 4336-4342; chron. arag., § 296). — Ce fils s'appelait Constantin et fut baptisé dans l'Église romaine, ajoute la chronique aragonaise (§ 296).

3. Il envoya deux chevaliers (chron. arag., § 298).

Digitized by Google

se acorda le prince Guillerme avec l'empereor pour donner ces .iij. nobles chastiaux pour sa raenchon, cuidant et esperant que, puis qu'il seroit [hors] de prison, il feroit et traiteroit en aucune maniere de ravoir ces chastiaux; car il disoit que puis qu'il estoit en prison et que par autre voye il ne pooit issir, que tous les pas et seremens que il faisoit ne lui pooient tourner a nul prejudice ne a nul blasme.

320. Lors fu ordiné le noble baron, le seignor de Caraintaine, et lui donnerent gent et tel compaignie comme il lui appartenoit; et se parti de Constantinople et vint par terre a Salonique; et vint tout droit par la Blaquie a la cité d'Estives et trova son coigna[1], monseignor Guillerme de la Roche, qui estoit revenus dou roy de France et s'appelloit adonc dux d'Athenes, tout ainxi comme li rois lui avoit donnée et conceue la dignité.

321. Et quant li dux d'Athenes vit son serouge[2] venir de prison, l'omme dou monde que il plus desiroit a veoir, si en fu moult liés et joyans. Mais quant il sot pour verité que il venoit pour delivrer les diz .iij. chastiaux a l'empereor, si en fu moult dolans et dit devant tous que en nulle maniere dou monde il ne s'acorderoit mie que ces .iij. chastiaux feussent delivré a l'empereor; car, se li empereor avoit ces .iij. chastiaux, que legierement poroit getter les Françoys hors dou pays et le pays ravoir, a ce que il a grant pooir par mer et par terre, et li Françoys estoient moult affebli dou pooir qu'i[l] soloient avoir.

1. Beau-frère, ce qui est le sens de l'italien *cognato*. — A la vérité, il était gendre du duc Guy de la Roche.

2. Beau-frère. — Lire gendre.

Digitized by Google

322. Et quant li sires de Caraintaine ot sejorné avec le duc entour une sepmaine pour reposer sa gent et ses chevaux, li dux dist qu'il lui feroit compaignie et vendroit o lui en la Morée.

323. Si se partirent de Estives et vindrent tout droit a la cité de Nicles, ou il troverent la princesse ou toutes les dames dou pays qui faisoient .j. parlement[1], pour veoir se il seroit bon de donner les diz .iij. chastiaux pour la raenchon dou prince Guillerme, car elles avoient sceu comment le prince Guillerme estoit acordés avec l'empereor. Et sachiés que li meillor et li plus sages qui a cellui parlement estoient, si estoient messire Lyenars li chanceliers, messire Pierre de Vaux le veillart[2]; car tout li gentil homme dou pays furent pris avec le prince a la Pellagonie.

324. Et quant le dux d'Atthenes et li sires de Caraintaine furent venu a Nicles, si furent moult bien receu et festoyé de la princesse et des autres dames. Et lors fu efforciés le parlement et fu moult debatu dou fait des chastiaux, se il les delivreroient a l'empereor pour la raenchon dou prince ou non[3].

325. Adonc parla li dux d'Atthenes et dist en tel maniere : « Madame la princesse, et vous autres seignors, prelas, chevaliers, il est voirs que je, cuidant deffendre ma raison, m'en alay contre monseignor le prince, ainxi comme cescun de vous le scet; de quoy, par aventure, aucun de vous puet cuidier que je n'aime

1. Τὸ παρλαμᾶ (chron. grecque, H., v. 4402). — Sur ce parlement, voir chron. grecque, v. 4400 et suiv.; chron. ital., p. 447-448; chron. arag., § 300 et suiv.

2. *veillant*, ms.

3. *nom*, ms.

Digitized by Google

mie la delivrance de monseignor le prince. Mais, en verité, vous dy que je ne los mie que en nulle maniere ces .iij. chastiaux soient rendus a l'empereor; car, se l'empereor se met en possession de ces .iij. chastiaux, il y mettra si grant pooir de gent que il nous getteroit hors dou pays. Et se faire se puet, pour quoy aucun ne pense le contraire, veez ci mon corps appareillié d'entrer en prison pour delivrer monseignor le prince. Et se il est pour raenchon de monnoye, se je deusse angaigier mon pays, je ne souffreroie que monseignor soit en prison[1]. »

326. Lors vint avant le seignor de Caraintaine et dist : « Monseignor le duc, vous me pardonnerés de ce que je diray. Je sui certains que vous amés monseignor le prince et le bon estat dou pays. Et tout ce que vous dites, nous le deimes et debatimes assez la ou nous estions en prison. Et se nous eussiemes trové aucune autre voye pour la delivrance de monseignor le prince et des autres gentilz hommes qui sont en sa compaignie en prison, nous l'eussons fait. Et vous veez que monseignor le prince a ja esté .iij. ans en prison; et, se il vouloit demorer le remennant de sa vie, autre marchié n'en puet avoir; car vous devés savoir que le chastel de Malevesie messire le conquesta; le Mistra et la Grant Magne, il les ferma. Et se il veut morir en prison pour l'aise des autres, li dommages en sera siens. Mais quant il donra ce qu'il meisme conquist et fist, puis que il sera delivrés, Dieux lui aidera de ravoir le sien. Donc, sachiés en verité que, pour homme qui en sache parler, car je ne laray monsei-

1. Chron. grecque, v. 4432-4453; chron. ital., p. 448.

Digitized by Google

gnor morir en prison, ains feray son commandement et donray le sien (?) pour lui delivrer de la paine ou il est[1]. »

327. « — Beaux frere, dist li dux, par mon Creator, que je aime et desire la delivrance de monseignor le prince comme nul homme du monde, et je sui certains que, quant li empereor sauroit que nous ne voulons donner ces chastiaux pour sa raenchon, car il ne le mengera mie au sel[2], ains s'acordera pour monnoie. Non mie pour tant, quant monseignor le prince se lairoit avant morir en prison que donner son pays aux Grex, si feroit comme frans sires, et comme Jhesu Crist fist pour racheter son peuple, pour ce que il voudroit mieux morir .j. home que .c^{M}.; car, quant il aura donné ces chastiaux aux Grex et delivré, li empereor se metera dedens a si grant effort de gent que les Grex meismes du pays se revelleront et donront[3] tant a faire au prince que il ameroit plus estre en prison que veoir la mortalité de sa gent et la desheritance de lui. Or vous ay dit ce que je pense qui puet entre avenir si en faictes vostre voulenté[4]. »

1. Chron. grecque, v. 4455-4475; chron. ital., p. 448.

2. Expression qu'on retrouve dans la chronique grecque :

Οὐδὲν χρήζει τὸν πρίγκιπα μὲ τὸ ἅλας νὰ τὸν φάγῃ (v. 4481).

3. *donroit*, ms.

4. Ce discours, sauf la fin, se retrouve dans la chronique grecque, (v. 4478-4493; voir aussi chron. ital., p. 448). — A la place de ces discours, la chronique aragonaise donne le résumé de discussions assez différentes : le bail, Guy de la Roche, avait convoqué les barons, prélats et chevaliers pour tenir conseil. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne voulaient pas céder le pays qu'ils avaient conquis et qu'ils préféraient donner une rançon et même aller en prison. Les deux chevaliers envoyés

Digitized by Google

328. Et quant il orrent assez dit et debatu sur la delivrance dou prince, li sires de Caraintaine, qui portoit les commandemens et les seigniaux que il avoit avec les chastellains, si ala et delivra les chastiaux aux messages de l'empereor[1] et prinst la fille du marescal, messire Jehan de Nulli, seignor de Passavant, et la suer[2] dou grant connestable, monseignor Jean Chauderon, et les mena a Constantinople et delivra le prince de prison. Si s'en vindrent en la Morée[3], et furent receu a grant honnor et a grant joye de ceaux qui les desiroient a veoir.

329. Quant li princes[4] Guillermes fu delivré de prison, ainxi comme vous avés oÿ conter, quant il fu revenus en la Morée, si ne demora gaires que il ala a la cité de [la] Cremonie pour veoir et revisiter celle contrée que il desiroit moult a veoir.

330. Et quant li Grex de l'empereur, qui estoient au

par le prince répondirent que, si on ne livrait pas les forteresses, le prince resterait en prison. Alors la princesse et les femmes des barons qui étaient en prison s'écrièrent qu'elles voulaient leurs maris et qu'elles acceptaient de rendre les forteresses. Le duc d'Athènes, pour qu'on ne crût pas qu'il refusait par inimitié envers le prince, appuya leurs réclamations et finalement les barons et les prélats consentirent à livrer les forteresses (§ 299-304).

1. C'est en effet la cession des trois places qui fut la base du traité passé en 1262 entre l'empereur et le prince de Morée.

2. La sœur (chron. grecque, P., v. 4507). — La fille (chron. arag., § 305).

3. Le prince arriva par Négrepont, où il fut reçu avec beaucoup d'égards; ensuite, le duc d'Athènes le mena à Thèbes, lui fit grand honneur, et l'accompagna jusqu'à Nicli; puis il retourna dans sa terre (chron. arag., § 309).

4. *princens*, ms.

Digitized by Google

chastel de Misitra, sorent la venue dou prince, cuidant qu'il vousist commencier la guerre a eaux, si alerent avec les Esclavons des montaignes et se revellerent contre le prince; et le firent assavoir a ceaux de Malevesie[1]. Et ceaux de Malvesie envoierent de present un ling en Constantinople, faisant entendant a l'empereor comment le prince G[uillerme] estoit partis de ses covenances et leur avoit commenchié la guerre.

331. Et quant Quir Michailli Paleologo qui estoit a cellui temps li plus grant guerroier dou monde, quant il sot que li princes avoit commencié la guerre, si lui sembla moult grief, cuidant pour certain que li princes eust faussé son serement. Si envoia en Turquie et fist venir .m v^{c}. Turs a ses gaiges; et ordina .j. sien cousin, grant gentil homme et grant guerroieur, que on appeloit Macrino[2]. Si lui donna ces Turs et autretant des Grex dou Levant qui estoient usé a la guerre des Turs, et les manda tout droit a Malevesie.

332. Si commanda que il deussent gueroier au prince le plus aprement que il porroient. Et dist a Macrino que, pour monnoye ne pour gent, ne leissast a faire tout son pooir de conquester la Morée. Et lui fist lettres a tous les corporaux et chapitaines des montaignes des Esclavons[3], de la Chacoignie et de Cardalevo[4], promettant leur mout de dons et de fran-

1. Notamment à Cantacuzène, capitaine des Grecs (chron. grecque, v. 4535; chron. ital., p. 449).

2. L'envoi de ce Macrynos, qui était parœcomène, est attesté par Pachymère (éd. de Bonn, t. I, p. 206).

3. Des Mélingues (chron. grecque, P., v. 4576).

4. Γαρδαλεβός (chron. grecque, H., v. 4576). — Pays situé dans les montagnes du Taygète.

Digitized by Google

chises, mais que il vousissent estre de sa part et abandonner le prince et les autres Françoys.

333. En tel maniere comme vous oés commença la guerre entre l'empereor Quir Michailli Paleologo et le prince Guillerme de Villarduin. Et cellui cousin de l'empereor fu ordinés chapitaines pour venir en cest pays. Si entra dedens .j. vaissiel et se parti de Constantinople; et vint tout droit prenre port a Malvesie. Et puis que il fu descendus, si envoia les lettres de l'empereor a ceaux a qui il les trametoit. Et de present prist sa gent et vint a la Cremonie; et commença a courre et a gaster toute la contrée. Si ne demoura gaires au païs que le Sigo[1] de la Chacoignye[2] et les montaignes des Esclavons se revelerent contre le prince et tournerent vers l'empereor[3].

1. Transcription du mot ζυγός, montagne, appliqué à la chaîne du Taygète.

2. Vatica et la Tzaconie se soumirent à l'empereur (chron. grecque, v. 4591).

3. La chronique aragonaise fait ici le récit suivant : le seigneur de Caritena, qui commandait l'Escorta, faisait grande guerre aux Grecs, et il en était craint; et il la faisait avec les Grecs qu'il avait élevés et qui étaient vaillants et fidèles. Et le capitaine des Grecs de l'empereur, voyant cela, fit faire des lettres impériales, adressées aux fidèles grecs du seigneur de Caritena et dans lesquelles ceux-ci étaient représentés comme agissant de concert avec l'empereur; et le capitaine fit en sorte que ces lettres tombassent entre les mains du seigneur. Celui-ci, ne pouvant croire à une trahison de leur part, fit venir ses chevaliers, leur montra les lettres et les laissa libres de s'en aller. Et ses fidèles lui dirent que c'était une ruse de l'empereur, qui voulait les faire mourir, et, afin de se venger du capitaine, ils écrivirent à celui-ci qu'ils allaient lui livrer le château et qu'il n'avait qu'à venir à un jour donné. Au jour dit, les gens du seigneur de Caritena s'em-

Digitized by Google

334. Et quant li princes Guillermes sot la novelle que cellui chapitaine de l'empereor estoit venus a Malevesie et avoit coru son pays, si envoia au duch d'Athenes, et aux seignors de Negripont, et aux ysles et partout la ou il avoit seignorie, que toute sa gent lui venissent aidier a deffendre son pays contre la gent de l'empereor qui estoient venus courre son pays. Mais li dux d'Athenes ne cilz de la le Pas ne vindrent mie[1]. De quoy li princes se tint a mal payés.

335. Et il fist amasser la gent de la Morée et vint jusques a la cité de Nicles. Et quant il sot que cis de la Chacoignie estoient revellés contre lui et que li chapitaine de l'empereur avoit ainxi grant gent, si ne fu mie conseilliés d'aler plus avant; ains fu conseilliés de garnir bien sez fortresses et d'aler vers Corinte pour faire venir le duc de Atthenes et les seignors de Negripont et le marquis de la Bondonnice et les barons des ysles, cuidant et attendant de combatre a la gent de l'empereor[2].

busquèrent et battirent les soldats du capitaine, qui même fut tué. En récompense, le seigneur de Caritena fit chevaliers ses fidèles grecs. Mais, peu après, s'étant pris d'amour pour la femme de Jean de Catavas, il passa avec elle en Italie. Le prince confisqua alors sa terre, et en nomma bail messire Jean de Catavas, qu'il créa ensuite bail de la Morée, lorsqu'il partit pour Corinthe (chron. arag., § 312-334). — On trouvera plus loin (§ 399 et suiv.) l'épisode d'amour de Geoffroy de Caritena et de la femme de Jean de Catavas. — Les Grecs, lorsqu'ils eurent perdu leur capitaine, demandèrent du secours à l'empereur, qui leur envoya son frère et Cantacuzène, « grand-père de cet empereur Cantacuzène qui règne encore aujourd'hui » (chron. arag., § 335). — L'empereur Cantacuzène régna de 1347 à 1355.

1. Ils désobéirent et refusèrent de répondre à l'appel du prince (chron. grecque, v. 4600).

2. Il se rendit à ce conseil; mais son dessein principal était

Digitized by Google

336. Mais le chapitaine de l'empereor ne sejournoit mie, ains se penoit et pensoit comment il porroit dommagier le prince et gaaignier sur lui. Si ordina son message et le manda a l'empereor senefiant lui comment et en quel maniere il avoit converty et gaigné bien le tiers de la Morée, et que, se il lui mandoit secors de plus de gent, car il cuidoit conquester le pays de la Morée. Et quant li empereor sot ces novelles, si en fu moult liés. Lors ordina son frere, le grant domestico[1], qui veut dire en françoys le grant senescal de Romanie, et Catacusino[2], ou bien mil hommes[3], et les envoia en la Morée.

337. Et quant il furent a Malevesie, si descendirent en terre et vindrent assembler avec le grant chapitaine, la ou il tenoit le siege a la Cremonie. Et quant il furent venu a la Cremonie, si orrent leur conseil d'aler tout droit a la contrée de la Morée, disant que li princes n'estoit mie la, car il estoit a Corinte, et que, depuis qu'il n'estoit au pays, que legierement porroient faire leurs voulentés[4]. Lors se partirent de la

de livrer bataille en plaine s'il arrivait à rencontrer Macrynos, le capitaine de l'empereur (chron. grecque, v. 4614-4617; chron. ital., p. 449).

1. Constantin le sébastocrator, frère de l'empereur, suivant Pachymère (éd. de Bonn, t. I, p. 205).

2. Michel Cantacuzène, dans la suite grand connétable, dit Pachymère (ibid.).

3. Avec trois mille Turcs et trois mille Grecs (chron. arag., § 335-336).

4. L'armée du Grand-Domestique comptait dix mille cavaliers, qu'il répartit en dix-huit batailles. — Les hommes de pied étaient sans nombre, car il y avait parmi eux les gens du Gardalevos, de la Tzaconie, des Mélingues et du Grand-Magne; les Scortins s'étaient joints à eux (chron. grecque, v. 4657-4663).

Digitized by Google

Cremonie et errerent tant qu'il vindrent a l'Escorta et entrerent dedans; et commencerent li Tourc a courre et essillier la contrée.

338. Et quant cil de l'Escorta virent que la gent de l'empereor les aloient prenant et tuant comme bestes, en tel maniere qu'il ne pooient durer encontre eaux, si enclinerent au grant domestico, le frere de l'empereour...[1].

338[A]. Les Grecs passèrent par Chelmos[2] et Veligosti, dont ils brûlèrent le marché et laissèrent intact le château. Le lendemain, ils arrivèrent au bord de l'Alphée[3], où les rejoignit un bataillon de Turcs. Par leurs péchés, ils brûlèrent le monastère d'Isova[4]. Puis ils descendirent à Prinitza (la Brenice)[5], où ils campèrent.

338[B]. Le prince avait laissé comme bail Jean de Catavas, homme sage et expérimenté, guerrier brave et habile, mais atteint d'un rhumatisme ancien qui l'empêchait de porter l'épée ou la lance. A la nouvelle de l'approche de

1. Le manuscrit porte : *Cy endroit fault bien .vj. feuilles, la ou parole du revel de l'Escorta, qui contre le prince Guillerme fu, et se rendirent au frere de l'empereur, au grant dommestico. Si ay leissié le espace.*

Dans la chronique aragonaise, la bataille de Prinitza est placée après la rencontre de la Sergenay (voir plus loin, § 338[H] et suiv.).

2. Aujourd'hui château ruiné sur le mont Khelmos, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée.

3. Rivière appelée Charbon par les Français. Aujourd'hui Rouphia.

4. Les ruines de ce monastère se retrouvent au bord de l'Alphée, près de Bisbardi, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.

5. Ce lieu a été identifié par Buchon (*La Grèce continentale et la Morée*, p. 499) à Vileza, au sud de Douka, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

Digitized by Google

l'ennemi, il rassembla toutes les troupes qu'il put trouver dans la plaine de la Morée[1]; et en tout il réunit trois cent douze hommes.

338c. Il marcha vers Prinitza[2] et plaça ses hommes dans une gorge étroite appelée Agredi-Counoupitza, d'où il apercevait la multitude des Grecs[3]. Montrant alors un grand cœur, messire Jean de Catavas interpella résolument ses troupes et leur dit de chevaucher vaillamment contre cette foule diverse et inexpérimentée. Lui-même, ne pouvant tenir d'armes, se fit attacher la bannière à la main et jura d'aller droit son chemin.

338d. Lorsque le Grand-Domestique aperçut tout à coup les Français, il se dit : « Voici un petit déjeuner qui nous arrive », et envoya seulement mille cavaliers à leur rencontre. Le premier choc fut dur pour les Français, qui les reçurent la lance à la main. Mais, reprenant courage, ils tirèrent leurs épées longues et une mêlée se produisit. Lorsqu'après un long temps ils se dégagèrent du milieu des Grecs, messire Jean de Catavas commanda de tirer les épées courtes, et les Français commencèrent un grand carnage des ennemis. Alors le bail donna l'ordre de marcher impétueusement vers la tente du Grand-Domestique.

338e. Des gens qui se trouvaient là dirent qu'ils avaient vu saint Georges chevaucher à la tête des Français; d'autres déclarèrent que la Vierge Marie, irritée de ce que les Grecs avaient incendié son monastère à Isova, avait donné la victoire aux Français.

338f. La bataille avait commencé dès le jour, et à midi les Français entrèrent dans la tente du Grand-Domes-

1. Dans le pays de Calamata et dans l'Escorta (chron. arag., § 350).

2. Jusqu'au château de Veligourt (chron. arag., § 351).

3. Il envoya des espions, qui lui dirent que les Grecs mangeaient, buvaient, jouaient et faisaient de grandes réjouissances (chron. arag., § 351-352).

Digitized by Google

tique. Celui-ci, qui ne voyait plus que les Grecs sur le champ de bataille, pensait avoir eu la victoire, lorsqu'il aperçut les bannières françaises. Il eut juste le temps de s'enfuir sur un bon cheval, et, guidé à travers des lieux peu connus, il put gagner Mistra par Levitza et Copela.

338e. Les Grecs, apercevant les Français, s'enfuirent[1]; ceux-ci les poursuivirent. Mais les Grecs s'étaient réfugiés dans les bois où les Français pénétraient difficilement; et ainsi ils échappèrent en grand nombre au carnage. Les Français revinrent alors sur leurs pas. Dans cette affaire, ils avaient gagné mille chevaux[2].

338f. Ils restèrent ce jour-là à Servia et le lendemain gagnèrent Vlisiri (la Glisière). Messire Jean de Catavas avait écrit au prince pour l'avertir de la victoire. Le prince s'en réjouit, regrettant cependant de n'avoir pas été là avec ses vassaux d'Athènes, d'Eubée et des îles, pour s'avancer jusqu'à Nicli et dans la Tzaconie.

338i. Cependant, le Grand-Domestique se tenait dans le château de Mistra, plein de honte et craignant que l'empereur ne le fît aveugler, jeter en prison, condamner à une fin cruelle. Un noble Franc, envoyé par l'empereur en message auprès de lui, chercha à le consoler en lui représentant les hasards de la guerre, l'impétuosité des Français et la nécessité d'user de ruse avec eux, en faisant tirer les archers sur les chevaux, lui conseillant encore de marcher sur Andreville, où était retourné le prince, et de le combattre par artifice à l'aide de ses archers.

338j. Le Grand-Domestique fit appeler ses archontes qui approuvèrent le conseil du Franc. Puis il fit venir

1. Les Français, s'avançant sur les tentes des Grecs avant que ceux-ci pussent s'échapper, les battirent et les mirent en fuite (chron. arag., § 356).

2. Plus de deux mille chevaux, les tentes et de nombreux prisonniers (chron. arag., § 357).

Digitized by Google

Cantacuzène et Macrynos et leur apprit cela. Ceux-ci lui dirent que la honte retombait aussi sur eux-mêmes, et lui conseillèrent d'agir prudemment, et, l'été étant passé, d'attendre le retour du printemps. Et le Grand-Domestique se prit à gémir d'avoir été vaincu par un pauvre chevalier podagre à la tête de trois cents hommes.

338κ. Alors on régla le plan de campagne. L'hiver terminé, le Grand-Domestique réunit son armée dans la plaine d'Apicos. Là se trouvaient rassemblés des hommes de la Tzaconie et de la chaîne des Mélingues, et ceux de Monembasie et de l'Escorta. Les batailles réparties, les Grecs se mirent en marche, campèrent le soir à Caritena et descendirent ensuite l'Alphée en passant par Prinitza. En se rappelant le désastre, ils se promettaient bien de vaincre cette fois les Français avec leurs flèches.

338λ. Apprenant que le prince Guillaume l'attendait à Andreville, le Grand-Domestique convoqua ses chefs et leur demanda conseil. Les hommes du pays qui connaissaient la contrée l'engagèrent à ne pas marcher jusqu'à Andreville, car les passages étaient étroits et peu propices à l'usage des arcs[1].

339. Adonc vindrent de ceaux qui savoient la contrée[2], et le menerent tout droit par dessus le casal de la Sergenay[3]; et le firent logier a une petite chapelle que on appelloit Saint Nicolay de Mesicle, et toute sa gent entour lui. Si avoit tant de gent que, de Paleopoli

1. Chron. grecque, v. 4664-5045; voir chron. arag., § 348-358. — Toute cette partie du récit relative à la défaite de Prinitza manque dans le manuscrit de Turin et dans le texte italien, qui ne reprennent le récit qu'à l'aventure du seigneur de Caritena (voir plus loin, § 399).

2. Ce sont ceux dont il a été question dans le résumé précédent (§ 338λ).

3. Σεργιανὰ (chron. grecque, v. 5046).

Digitized by Google

jusques a Gogonas, ne peussiés avoir getté une pome qui peust estre cheue a terre sans toucher homme ou cheval. Si jurent la cellui soir paisiblement.

340. Mais a l'endemain le matin, le prince qui ne dormoit pas si prist toute sa gent, et les party, et si en fit .iij. bonnes batailles; et leur commanda et devisa en quel maniere il deveroient aler combatre leurs anemis. Et quant il furent au casal de Sergenay, si virent leurs anemis qui estoient appareilliés et arrangiés, qui les attendoient pour combatre la endroit, en la chappelle de Saint Nicolay. Lors yssi li princes hors dou casal et fist arrengier les batailles; et se tenoient droit dessus la voye grande, attendant de combatre.

341. Et ainxi comme les batailles se tenoient d'une part et d'autre, .j. grant riche homme de Costantinople que on appelloit Catacuzino[1], liquelx estoit chapitaine de l'ost et compaignon dou frere a l'empereor, soiant armés sus son cheval, portant son coccure[2] et son arc et une mace en sa main, si commença a esperonner son cheval entre les .ij. os[3] par devant nostre gent[4], adonc ça, adonc la, et inbobant et desprisant nostre gent pour ce qu'il veoit ainxi poy contre les leurs.

342. Et quant il ot assés chevaucié sus .j. cheval, si monta sus .j. autre cheval, et sa mace en sa main, esperonnant cellui cheval ainxi comme l'autre par devant nostre gent. Si furent aucun de la gent dou

1. Cantacuzène.

2. *courure*, ms. — Τα κούκουρά του (chron. grecque, H., v. 5062). Son carquois.

3. Osts, armées.

4. Le Grand-Domestique l'avait envoyé pour reconnaître les gens du prince (chron. arag., § 341).

Digitized by Google

prince qui voulentiers eussent coru sur lui; mais li princes ne les laissa, pour non rompre la gent et pour non deffaire les batailles.

343. Et ainxi come Dieu het orgueil, le cheval de cellui Catacusino si le trebucha par dessoux[1]; et chaïrent moult laidement, le cheval et le chevalier, droit a une roche que il lui vout faire saillir par force. Si fu si desroux de celle choite qu'il ne pot relever a sa voulenté. Et li princes qui avoit adès son resgart vers lui, ainxi tost come il le vit trebuchier, si escria a sa gent; si corurent vers lui, et ainçois que il se peust[2] relever ne avoir secors, la gent dou prince le tuerent[3].

344. Et quant le frere de l'empereor vit ceste mesceance avenir a cellui Catacusino, liquelx estoit .j. des plus grans seignurs de Constantinople, et tenus aucques le plus vaillant homme de Romanie, et estoit aussi chapitaine de l'ost et le meillor homme qu'il eust

1. Le cheval s'emporta et entraîna son cavalier vers l'armée du prince; un des pieds du cheval s'étant pris dans une ronce, il tomba (chron. grecque, v. 5074-5076). — Le cheval, rencontrant un fossé, y tomba (chron. arag., § 342).

2. *peussent*, ms.

3. Le prince alors dit à ses gens qu'il allait combattre les Grecs; et ils chevauchèrent vers les ennemis. Mais les Grecs et les Turcs se mirent à fuir; et les Français en tuèrent un grand nombre. Puis le prince retourna à Andreville et, remerciant Dieu de lui avoir donné la victoire, il y fit construire l'église Sainte-Sophie des Frères Prêcheurs, Saint-Étienne des Frères Mineurs et Saint-Jacques des Templiers. Et à la Sergenay, il fit faire l'église Sainte-Marie à l'endroit où il avait eu la victoire (chron. arag., § 343-346). — La chronique aragonaise, qui place la campagne de Prinitza après la rencontre de la Sergenay, dit que ce fut pour venger sa honte que le Grand-Domestique marcha sur Prinitza et y livra bataille (chron. arag., § 348-358).

Digitized by Google

en sa compaignie, si ne vout mie combatre avec le prince ; ains fist pranre le corps de Catacusino et l'envoia avant, et puis fist partir sa gent ordinéement[1], l'une bataille apres l'autre. Et s'en party en tel maniere sans combattre au prince.

345. Et li princes qui sages estoit, quant il vit celle bele aventure avenir, que le frere de l'empereor avoit perdu son chapitaine et que il se partoit cortoisement de son païs sans combatre ne faire nulle autre novitée, si fu conseilliés de soi tenir en pais[2] sans combatre ne chassier celle gent, pour ce que il ne avoit mie tant de gent que il peust contrester a eaux ; car, se par aventure il estoit desconfis, il perderoit son pays. Si demora gardant son pays. Et li freres de l'empereor se erra tant qu'il vint au plain de Nicles ; et fist assiegier la cité ; et demoura la tant comme a lui plot.

346. Si lui vint une aventure qui moult lui fu contraire, que li Turc, qui estoient .m. homes de cheval, si estoient a paier de leurs gaiges de .vj. mois ou de plus. Si vint lor chapitaine par devant le frere de l'empereur, demandant et querant leurs gaiges.

347. Et cilz qui avoit dolans de ce qu'il n'avoit mie ravanchié sa honte de la desconfite de la Brenice[3], ançoys l'avoit acreue, car il fu en personne au plain de la Morée ou tout son pooir, et vit par devant lui le prince Guillerme appareillié de combatre a lui, et il ne

1. *ordinément*, ms.

2. Le prince voulait d'abord marcher contre les Grecs, mais on lui montra que ceux-ci pourraient envelopper son armée et l'accabler de traits. Aussi le prince s'arrêta et retourna à Andreville (chron. grecque, v. 5084-5094).

3. Prinitza.

Digitized by Google

vousist mie combatre, ains lui acquita le chemin et perdy son chapitaine, et se parti ainxi honteusement comme vous avés auy, si respondi aux Turcs moult outrageusement, et leur dist ainxi :

348. « Coment, fet il, ne vous souffist il mie quant vous, par le pooir de monseignor le saint empereor, estes enrichy en cest pays de tant come vous avés gaaigné, par les cours qu'il vous fait sur les terres des Françoys, mais vous me demandés ancores gaiges! Sachiés pour verité que vous ne serés paiez de moy se vous ne me rendés le gaaing que vous avés eu[1]. »

349. Et quant il oyrent ceste response, si dirent a haute vois[2] : « Certes, sire, puisque vous nous retenés nos gaiges, il nous semble que vous nous donnés congié. Et nous vous commandons a Dieu, car nous yrons trover seignor qui nous donra gaige et chevance. » Et tantost se partirent et vindrent en leurs loges, et ordinerent leurs gens et leurs maignies. Et de present monterent a cheval et se partirent de Nicles, et vindrent au noble chastel de Caraitaine.

350. Et quant le frere de l'empereor sot pour certain que li Turc, qui estoient la meillour gent et la plus

1. « L'empereur n'a rien gagné par votre entremise. Dites-moi les avantages que vous lui avez procurés », ajoute-t-il dans la chronique grecque (v. 5114-5116). — La chronique aragonaise, qui place cet incident après la bataille de Prinitza, met dans la bouche du Grand-Domestique des reproches adressés aux Turcs en raison de leur conduite devant les Français (§ 359).

2. Les Turcs se défendirent d'avoir encouru ses reproches, n'ayant eu à combattre ni à Prinitza, où seuls une partie des Grecs prirent part au combat, ni à la Sergenay (chron. grecque, v. 5118-5139). — Les Turcs répondirent que la faute n'était pas à eux, mais à lui (chron. arag., § 359).

Digitized by Google

vaillant qu'il eust en tout son ost, s'en aloyent en tel maniere vers les Françoys, si en fu moult yriés, et vaut aler après eaux pour faire les retourner outre leur gré; mais li plus sages de sa compaignie le destourberent et dirent que, se il se metoit a aler vers eaux, li Turc estoient yrié et de mal talent, et comme gent de l'espée, se meteroient a combatre et a deffendre leurs vies et le porroient legierement desconfire. Si vauroit pys, et seroit plus grans hontes que se li Françoys lez[1] eussent desconfis.

351. Lors envoia .ij. arcondes grex de Costantinople, bien acompaigniés, liquel errerent tant qu'il vindrent a Caraitaine, la jus, a la riviere ou li Turc estoient logié. Si alerent tout droit a la tente de Melic qui estoit le chief et le soverain de tous les Turs.

352. Si descendirent et alerent tout droit a Melic et le saluerent de par le grant dommestico, le frere de l'empereour, et de tous les gentilz hommes de sa compaignie, disant comment il estoient moult merveilleux de ce qu'il se partirent einsi en tel maniere, sans occasion, du service et du serement que il avoient fait a saint empereor, et que il retournassent seurement, car il leur prometoit de faire paier leurs gaiges entierement a leur voulenté.

353. Et quant cil gentil homme orrent finé leur message, Melic et li plus noble Turc respondirent que, par nulle maniere ne promesse que le frere de l'empereor leur feist, que il ne retourneroient arriere, ne jamais ne le serviroient, car il ne leur avoit mie tenu leurs convenances ne verité[2].

1. *que lez*, ms.
2. « Nous avons appris que les Francs sont toujours véri-

Digitized by Google

354. Et [quant] cilz messages orrent celle response, si voudrent partir ; mais .j. Turc, qui avoit longuement conversé avec les Grex et amoit que il retournaissent, si les fist demourer cellui soir. Par aventure il les cuidoit faire retourner, mais li Turc qui estoient plus desirant d'aler vers nos Françoys, si se leverent par matin et sonerent leurs trompettes et leurs cors[1] que il avoient a grant foison et de pluiseurs manieres, et deslogierrent de present et se mirent a aler contre val la riviere de Charbon[2].

355. Si alerent tant qu'il vindrent a la contrée de Biauregart[3]. Et quant la gent dou prince les virent venir si abandonnéement, si alerent de present vers le prince, a Andreville, ou il estoit et faisoit adès fossier la ville entour, et lui dirent celle novelle. Si ques li princes et li meillor de sa gent, oyant ceste novelle, si furent moult esmayé, cuidant que ce fust le frere de l'empereor qui venist de recief pour assiegier les.

356. Mais li Turc, qui sage guerrieur estoient, quant il furent a la Glisiere[4], si ordenerent .ij. des plus sages et des mieulx parlans d'eux, et leur donnerent compaignie, et les manderent au prince, senefiant lui comment et en quel maniere il venoient a lui[5]. Et quant li messages des Turs furent venus au

diques, et nous allons les trouver et vivre avec eux », ajoute la chronique grecque (v. 5192-5193).

1. *corps*, ms.

2. L'Alphée, aujourd'hui Rouphia.

3. Περιγάρδη (chron. grecque, v. 5204). — Et à la Glisière (Βλυζήρη), ajoute la chronique grecque (v. 5204).

4. A Servia (chron. grecque, v. 5205).

5. Melic envoya une lettre à Ancelin de Toucy, qu'il connaissait, pour lui offrir de le servir avec quinze cents Turcs. Ance-

Digitized by Google

prince Guillerme la ou il estoit, en Andreville, si furent receu moult honnerablement.

357. Et depuis qu'il orrent dit et conté au prince pourquoy et par quel occasion s'estoient parti de la seignorie de l'empereor et venoient a lui aidier en guerroiant ses anemis se il en avoit mestier, ou se non, que il lui prioient comme a leur seignor que il leur donnast voye pour aler en leur pays; et li princes, qui sages estoit et de grant vertu, par le conseil de ses barons si ordina de present lettres au noble et vaillant homme, messire Ancelin de Tucy, le frere de messire Philippe de Tucy qui baux estoit de Costantinople[1], pour ce qu'il fu nés et norris en Romanie et savoit la langue et les manieres des Grex[2], et lui donna bonne compaignie de chevaliers et de gentilz escuiers. Et ala tout droit encontrer les Turs, la ou il estoient, a Biauregart[3] et atendoient la response du prince Guillerme.

358. Et quant Melic et li autre gentil Turc de sa compaignie virent venir vers eaux monseignor Ancelin de Tucy, de qui il avoient desir de lui veoir et parler,

lin montra la lettre au prince qui accepta, et il répondit au Turc de venir; il alla à sa rencontre à Rhoviata, et le mena à Andreville, où il y eut de grandes fêtes; et Melic épousa la dame de Pavlitza et de Simicon, veuve de messire Aimoin de Simicon. Puis ils partirent guerroyer contre les Grecs (chron. arag., § 360-363).

1. Le frère du César, Philippe de Toucy, alors prisonnier à Constantinople (chron. grecque, H., v. 5231-5232). Philippe avait en effet été bail de l'empire latin.

2. Le chroniqueur veut peut-être dire la langue des Turcs; cf. chronique grecque (v. 5234 et 5242).

3. La Glisière (Βλυζήρη) (chron. grecque, v. 5237).

Digitized by Google

pour ce qu'il savoient comment il estoit dou pays de Costantinople, et se porroient mieulx accointtier avec lui et plus tost que avec autres de la gent dou prince, si en furent moult lié et joyant et corurent vers lui et firent moult grant feste ensemble.

359. Et puis que il orrent parlé et raisonné ensemble, et dit et contée la maniere et occasion pour quoy et comment il estoient parti dou grant domestico et venoient vers le prince, si se partirent de present de Beauregart[1] et vindrent au prince Guillerme, en Andreville ou il estoit. Et quant li princes sot qu'il estoient auques près de la riviere d'Andreville[2], si monta a cheval ou tout son barnage et les ala encontrer moult honneréement. Et quant li Turc virent le prince, et leur fu monstrés, si descendirent tout a l'eglise des Grex, et saluerent le prince moult noblement, sauve Melic et Salic, liquelz estoient soverain, et les tint messire Ancelin de non descendre, pour eaux honnorer.

360. Et aussi comme il furent descendu, si parlerent au prince, ançoys que il fussent herbergié[3], et dirent car il n'estoient mie venu pour sejourner en vain, ançois lui prioient que de present preist toute sa gent et alassent vers le frere de l'empereor, la ou il le porroient trover, car vraiement il le desconfiroient en bataille, tout ainxi comme il l'avoient trové en leurs sors. Et quant li princes oÿ ceste novelle, si en fu

1. La Glisière (chron. grecque, v. 5248).

2. En grec l'Eliacos (Ἠλιακός) (chron. grecque, v. 5252).

3. Tout en continuant leur route à cheval (chron. grecque, v. 5261).

Digitized by Google

moult joians, et tout si baron aussi[1]. Si jurent celle nuit en Andreville.

361. Et a l'endemain, a l'aube du jour, si ordina li princes que li Turc chevauçaissent adès devant, et après eaux messire Ancelins ou tout sa bataille, et puis li princes, et après les autres batailles ordinéement[2]. Si alerent par leurs journées a la Coprinyce[3]; et la herberga li princes. Mais li Turc, qui adès aloient devant, se herbergerent auques loings de nostre gent et dormirent au casal de Mudra[4].

362. Et ainxi tost comme il furent herbergié, si firent leurs sors; et troverent que a l'endemain sans faille, il devoient assembler et combatre avec les Grex. Si le firent assavoir au prince et a monseignor Ancelin. Et messire Ancelin si vint tantost a eaux; et parlerent ensemble; et ordinerent comment il devoient chevaucier a l'endemain.

363. Et quant ce vint a l'endemain, messire Ancelin de Tucy, qui avoit a gouverner les Turs, si se leva par matin et vint a Mondra ou li Turc estoient herbergié; et les ordina de chevaucier premiers et de estre a la

1. Le prince donna l'ordre à Ancelin de Toucy de faire tenir les troupes prêtes à partir le lendemain matin pour marcher vers le camp des Grecs à Lacédémone (chron. grecque, v. 5287-5291).

2. *ordinerement*, ms.

3. Coprinitza, près d'Arcadia (chron. grecque, v. 5302). — Aujourd'hui Copanitza, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.

4. Moundra, où il y a une très belle fontaine (chron. grecque, v. 5304). — En la châtellenie de Calamata, dans la plaine de Lacos (chron. arag., § 365). — Moundra se trouve dans le nome de Messénie, éparchie d'Olympie. La plaine de Lacos, appelée par les Français « val de Calamy », est située au nord-ouest de Calamata.

Digitized by Google

premiere bataille, et leur donna conduit de sa propre meisnie, qui savoient le pays et la contrée. Et après les Turs si chevauçoyt messire Ancelin ou tout sa bataille; et puis venoit li prince ou tant de gent come il avoit de ceaux de la Morée.

364. Et quant les batailles furent ordinées, sy issirent des loges. Messire Ancelin si sot par une espie qui lui estoit venue dire comment le grant domestico, le frere de l'empereor[1] ou tout son pooir de la gent que il avoit, estoit venus a Veligourt et avoit pris le pas de Macri Plagui[2].

365. Et tantost ala vers le prince et lui anuncha ces novelles, et puis lui pria et requist que en merite lui outroiast la premiere bataille. Et li princes qui moult amoit messire Ancelin, si ne lui vot mie ottroier. Mais a la fin lui monstra tant de raisons que li princes la li ottroia, disant que il n'estoient ancores bien certains des Turs, car se li Turc aloient devant, et par aventure il feusent derout, que il seroient en peril d'estre desconfit; et se il perdoient celle bataille, il seroient en condicion de perdre le pays.

366. Et adonc consenty le prince qui messire Ancelin, qui sages guerriers estoit et avoit esté et usé es guerres de Grex et des Turcs, si ordina que li Turc deussent aler après sa bataille. Et il, qui bien savoit la contrée, si ordina comment les batailles devoient chevaucier ordinéement l'une après l'autre, et que

1. Le sebastocrator Constantin avait été remplacé par le Grand-Domestique, Alexis Philès, selon Pachymère (éd. de Bonn, p. 207).

2. Défilé situé sur la limite de la Messénie et de l'Arcadie, entre Meligala et Leondari.

Digitized by Google

l'une bataille se tenist près de l'autre pour aidier et secourre l'une a l'autre, pour le lieu et pour le pas qui est perilleux.

367. Et quant il ot tout ordiné, si prist sa bataille et se mist a chevaucier par le plain de Calamays dou val[1]. Et quant il fu au pié de la montée de Macri Plagui, si se arresta .j. poy[2]. Et prist a conforter sa gent, et dire que il estoit certains que le frere de l'empereor estoit sur le pas et les devoit assaillir, et que cescun pensast d'estre vaillans et de deffendre[3] sa vie et son honnor; car se Dieu leur donnoit la grace de rompre celle gent et de gaaignier la premiere bataille, que onques gent ne furent plus honorée, car par eaux seroit recovrés le pays et conquestés de rechief.

368. Et cil, qui avoient grant voulenté de faire tous biens, si respondirent et dirent : « Sire, pansés de chevaucier viguereusement sur nos anemis, car vraiement que nous ne vous faudrons jusques a la mort. » Et lors se recommanderent a Dieu et prierent le benoit baron saint G[eorge] qu'il leur vosist aidier et accompaignier a desconfire ses anemis, ainxi comme il avoit fait a la bataille de Brenyce[4]; et puis se mirent a monter la montée de Macri Plagy.

369. Et ainxi comme il vindrent pour yssir sur la creste de la montaigne, Cavallarichy[5], uns grans gen-

1. Plaine de Lacos au nord-ouest de Calamata.

2. Ancelin, avec les Turcs, marchait en tête, puis le grand connétable, et Guy de Tremolay, baron de Chalandritza, et enfin le prince, avec le reste de l'armée (chron. arag., § 369).

3. *deuffendre*, ms.

4. Prinitza.

5. *Cavallachy*, ms. — Καβαλλαρίτζης (chron. grecque, v. 5431). C'est Alexis Cavallarios.

Digitized by Google

tilz homs de Costantinople, qui avoit la premiere bataille a gouverner, les assailly moult asprement, et fist reculer nostre gent arriere contreval la valée de la montaigne, de une arbalestée.

370. Mais li vaillans messire Ancelin, qui de grant cuer estoit, escria a sa gent a haute vois, si ques tous l'entendirent[1]. Et de present se revigorerent et tournerent contre leurs anemis, et les chassierent jusques a la creste de la montaigne[2]. Et quant il furent sus la creste de la montaigne, si prirent la place ou li Grex estoient, en la chastelle, et tuerent tous ceaux qu'il y attaindirent. Et li autre se mirent a fuir si desréement et par tel maniere que li uns n'atendoit l'autre.

371. Quant les .ij. autres batailles, qui estoient emlochiés plus avant de la creste, virent la premiere bataille si desbaretée[3] et derouté[e], si ne voudrent plus attandre, ains se mirent a la fuite tout droit, ainxi comme la premiere bataille faisoit.

372. Et quant messire Ancelin vit les Grex derompre et fuir par tel maniere come vous oés, si envoia .ij. hommes de cheval pour haster les Turs qui maintenoient la costiere après lui, que il venissent plus tost, car leurs anemis estoient desbaretés[4] et s'en-

1. Les Francs chargèrent alors et repoussèrent les Grecs jusqu'à Phonemenos. Mais un autre corps de Grecs accourut et força les Francs à reculer. Messire Ancelin s'écria : « N'avez-vous pas honte? Croyez-vous jouer aux barres? Chargeons plutôt tous ensemble. » Les Francs refoulèrent alors les Grecs jusqu'au sommet (chron. grecque, v. 5382-5402).

2. Les Turcs arrivèrent alors et achevèrent la déroute des Grecs (chron. grecque, v. 5403-5410).

3. *desbaterée*, ms.

4. *desbaretée*, ms.

Digitized by Google

fuioient. Et quant li Tourc oyrent celle novele, si en furent moult liés; et adonc se hasterent pour monter qui mieulx mieulx. Et quant il orrent ataint nostre gent qui chassoient les Grex, et tuoient et prenoient, et quant li Turc[1] orent attaint nostre gent et orent attaint les Grex, si les commencerent a tuer et prendre a merveille.

373. Si prirent moult de gentils[2] hommes grex; mais leur chivitains ne porrent il mie prandre[3]. De laquelle chose messire Ancelin fu moult dolans, pour ce que son aisné frere, messire Philippes de Tucy, le bail de l'empire de Costantinople[4], estoit adonc en prison en Constantinople; de quoi il avoit esperance que, se il pooit prandre aucun des riches hommes de Costantinople, que il porroit eschangier et getter son frere de prison.

374. Et quant sa gent le virent ainxi marry, si se mirent mieulx a cerchier par vaulx et par montaignes. Et lors vint .j. siens escuiers qui Perrin[5] avoit nom, vers son seignor corant; et lui dist : « Sire, je vous aporte bones novelles. Quel merite aray-je de vous si les vous diray? » Et messire Ancelin, qui sages estoit, si lui respondi que, se il lui disoit novelles que aucuns des grant seignors grex feust prins, par lequel il peust

1. *Grec*, ms.

2. *getils*, ms.

3. Le frère de l'empereur s'étant enfui, quatre Turcs le prirent et voulurent le tuer; mais il leur dit : « Ne me tuez pas, je suis le frère de l'empereur et je vous ferai riches. » Les Turcs alors s'en furent avec lui (chron. arag., § 372).

4. Le César de Romanie (chron. grecque, v. 5417).

5. Perrin Coumain (chron. grecque, v. 5420).

Digitized by Google

avoir son frere, que il lui donroit ce que il lui demanderoit.

375. Et lors le prist et le mena en une cave, entre .ij. montaignes roches, desot la montaigne ou li chastiaux dou Gardichy est ores[1]. Et quant il fu la, si choisi[2] bien .ix. Turs qui se tenoient devant le grant domestique et Cavalarichy qui estoient assis a la roche, et lor faisoient enclins, et leur reprochoient pour ce qu'il leur avoit retenu leurs gaiges, pour laquelle occasion il leur convint partir de la seignorie a l'empereor.

376. Et quant messire Ancelin les vit ainxi barguignier, si leur va escrier plus haut qu'il pot en grejoys : « Seignor, fet il, quele marchandise faites vous la aval? » Et quant li Turc oyrent la vois de monseignor Ancelin, si le congnurent a ses armes ; et de present vous semblast que cilz gentils hommes avoient estés desarmés un jour devant. Si les prirent et les menerent amont, vers monseignor Ancelin.

377. Et quant monseignor Ancelin les vit et en fu saisis, si leva ses mains vers le chiel et rendi graces a Dieu; et fu le plus lié homme dou monde, pour ce que adonc fu certains que il raveroit son frere de la prison ou il estoit. Et puis les prinst et les mena tout droit a la cité de Veligourt, la ou li princes et tout li barnages estoient, ceux de l'ost, venu et amassé.

378. Et quant li princes Guillermes vint a Veligourt, si fist esmeer la gent qu'il avoient prins a celle desconfite. Si fu trové que il avoient tout premier, le grant domestique, Cavalarichy, [.iij^{c}] liiij. sevastades

1. *ores ores*, ms.
2. Aperçut.

Digitized by Google

et arcondes, et autres menues gens sans nombre[1]. Et lors commanda li princes, pour ce que sa gent estoient traveilliés, de reposer et gesir a Veligourt cellui jour.

379. Et a l'endemain si vindrent li arcondes, et li gentils hommes grec de l'Escorta, liquel estoient revellé; et cheyrent a piés dou prince, et lui crierent mercy. Et li princes, qui moult estoit debonnaires et misericors a sa gent, par la proiere meisme de ses barons, si leur pardonna et leur fist jurer sur sains d'estre bon et leal vers lui. Et quant li princes vit la grace que Dieu lui avoit fait de celle victoire, si l'en mercia moult et dit car il esperoit que Dieux l'amoit et que a son aide il recouvreroit encore son pays.

380. A l'endemain commanda li princes que on deust mener par devant lui les prisons, car il les voloit veoir et parler. Lors amenerent le grant domestique, Cavalarichy et les autres gentilz hommes. Et quant il vit le grant domestique, si le fist seoir de coste lui, et puis lui commença conter et retraire tout ainxi comment[2] il avoit maintenu son serement et les convenances que il avoit fait avec l'empereor son seignor; et coment l'empereor lui avoit failli de tout en tout et avoit encommenchié la guerre contre lui, de quoy il avoit gasté et essillié son pays a tort et a pechié; et que Dieu omnipotent veant le grant tort que il lui faisoit, si lui donna la grace que la gent de l'empereor furent desconfis a la Brenyce, et ores a Macri Plagy, tout ainxi comme cescuns le pot veoir et

1. Cinq mille trente (chron. grecque, v. 5465). — Cette victoire et la prise du Grand-Domestique et de Macrinos sont attestées par Pachymère (éd. de Bonn, p. 208).

2. *comme*, ms.

Digitized by Google

congnoistre; « de quoy je rench graces a Dieu omnipotent pour ce qu'il m'a fait raison et visible vengance ».

381. Et quant li princes ot finée sa parole, le grant domestique lui respondy ainxi : « Certes, sire prince, le parti dou parler n'est mie yngal de moy a vous, pour ce que je sui en vostre prison et poez[1] faire de moy vostre voulenté. Non pour tant, se vous me deussiés donner la mort de present, si ne layray que je ne vous responde en partie de ce que vous m'avés yci dit et reprochié. Certes, sire, a moult grant tort et pechié me reprochiés cy en droit, en presence de tant de bonne gent qui cy sont. Si ne faites mie ce qui appartient a tel homme comme vous estes; car nul gentil homme ne se doit vanter, ne reprochier ne avillier son anemy quant [Dieu] lui donne aucun pooir sur lui, pour ce que fait de guerre et tous meschiés et aversités sont communes a toutes gens.

382. « Et de ce que vous dites que monseignor le saint empereour vous failly des convenances qui furent entre lui et vous, a moy semble que vous dites le contraire, pour ce que la verité est ainxi, que cest pays de la Morée que vous tenés ores, si n'est mie vostre, par droit ne par raison, ains fut et doit estre propre de l'empire de Romanie, et droit heritaiges de monseignor le saint empereor, de anciserie. Et li vostres anciseurs, par force de thyrannie, la toillirent a tort et a pechié. Et pour cellui pechié Dieux si vous conduist et mist es mains de monseignor le saint empereor. Et comme cellui, qui est benignes et le meillor sei-

1. *poeez*, ms.

Digitized by Google

gnor de tout le monde, si ne vot mie regarder a ce, ains vous leissa aler et delivra de prison, par bonnes convenances et seremens de non porter armes pour nul temps contre lui ne contre sa gent, vous ne vostre gent, par nulle maniere ne condicion. Et en affermance d'amistié si feistes comparage avec lui. Si ne deveriés fraindre vostre serement a nul fuer, ne guerroyer a lui. Mais vous avés fait le contraire, car aussi tost comme vous feustes delivré de prison, si le commençastes[1] a guerroier. De quoy cescun puet veoir liquelx a failli li uns contre l'autre.

383. « Et pour la victore que vous eustes a la Brenice et maintenant ycy sur nostre gent, si vous vantés, laquelle chose n'est mie honerable a nul gentil homme, ne de blasmer autrui, car fais de guerre et toutes aversités sont comunes; et se il vous ramembroit bien de la deconfite de la Pelagonie, si noble homme comme vous et le despot estes, et si grant pooir de bonne gent comme vous aviés avec vous, vous ne blameriés jamais de fait d'armes nul autre homme. Et se j'ay parlé plus avant que je ne devoye, plaise vous de moy tenir pour excusé, et especialement pour ce que je sui en vostre prison; car je le fais en deffendant le droit et l'onneur de mon lige seignor[2]. »

384. — « En nom Dieu, dist li princes, je le vous pardons cy devant celle bonne gent, sauve de ce que vous dites que j'ay fraint mon serement. Pour ce que vous estes en ma prison, si ne vous puis dire ne faire autrement; non pourtant, je dy ainxi car il n'a homme

1. *commencestas* (sic), ms.
2. Chron. grecque, v. 5515-5558.

Digitized by Google

dessoux la chappe dou chiel que je ne desmentisse de ce que vous dittes, car je ne franchi onques mon serement, ne ne partis de mon convant, car li empereor commença tous premiers la guerre a moy que je a lui; laquelle chose je croy que il le fist pour malvese informacion que cilz de Malevesie et de Misitra lui manderent, quant il me virent que je aloye a la Cremonie revisiter et veoir celle contrée, pour ce que il virent que ma gent qui estoient en ma compaignie portoyent armes. Et ainxi me ayt Dieu a l'ame et au corps, que je ne le fis pour guerre ne pour autre occasion, que pour doute de la malveise gent des Esclavons et de la Chacoignie, pour ce que je chevauce aux armes, ayant doutance de leur malveistié[1]. »

385. Adonc furent apaisiées[2] toutes ces besongnes. Si ordina li princes ses prisons, et fist envoier le grant domestico au chastel de Clermont, et Cavalarichy et les autres prisons par les autres chastiaux de son païs[3]. Et après ce si fist appeller li princes les barons[4] et les plus sages de son ost, et leur demanda conseil comment et par quel part il porroit chevaucier contre ses anemis. Si lui fut conseillié d'aler vers la cité de la Cremonie, pour ce que la Cremonie est une bonne marche pour gens et pour chevaux; et antorer[5] le chastel de

1. Chron. grecque, v. 5560-5575.

2. *apaisiés*, ms.

3. Le Grand-Domestique, Alexis Philès, mourut en prison; Macrynos fut échangé contre des prisonniers francs, probablement Philippe de Toucy, et, rentré à Constantinople, il fut condamné à perdre la vue (Pachymère, éd. de Bonn, t. I, p. 208-209).

4. *les princes et les barons*, ms.

5. *antorons*, ms.

Digitized by Google

Misitra comme pour assiegié; et espoir comme pour acort ou pour autre maniere, il porroient ravoir le chastiau; laquel chose seroit le recòvrier dou païs.

386. Adonc commanda li princes a monseignor Ancelin, lequel estoit guieres[1] de leurs tous, et a monseignor Jehan de Saint Omer[2] le marescal, que l'ost deust partir de Veligourt et aler a la Cremonie. Si se partirent de present et alerent a la Cremonie.

387. Et quant il furent la, si troverent que la plus grant partie des Grex qui estoient habitant a la cité s'estoient party et alés a Misitra, car la gent de l'empereur les avoient fortrait et fait aler a Misitra. Et quant li princes fu venus a la Cremonie, si trova que la cité estoit vuyde de la gent qui estoient citien et habitatour de la cité. Si en fu auques dolans. Lors ordina et furny de Latins et de Grex leurs maisons et leurs terres et possessions; et li princes si estoit plus seur d'eaux que des autres Grex qui estoient alé au chastel de Misitra.

388. Puis fist courre les casaux qui estoient revelé contre lui; et mirent tout le fourrage dedens la cité; et la furnirent de toutes choses que mestiers lui faisoit, et a ceaux qui en la cité devoient demorer. Et puis coury l'ost jusques a val d'Eles[3], et près de Malevesie, et la Chacoignie aussi[4]; et prirent grant proie et forrage; et se fournirent ainxi comme pour demorer la

1. Guide, conducteur.

2. Jean de Catavas (chron. grecque, v. 5600). — Il semble en effet que c'est bien plutôt Jean de Catavas (ou Caravas) que le chroniqueur a voulu dire.

3. Ἔλος (chron. grecque, v. 5620).

4. Et Vatica et Dragaligos (chron. grecque, v. 5620-5622).

Digitized by Google

longuement, car l'entencion dou prince estoit de venir en celle contrée.

389. Mais ainxi comme les fortunes guient l'omme et destourbent maintes choses de son entendement, si avint donc au prince une fortune, que il n'ot mie sejourné a la Cremonie un mois que la novelle lui vint que cil de l'Escorta estoient revelé et avoient assiegié le chastiau de Bucelet[1] et cellui de Caraintaine; de laquelle chose fut li princes moult dolans. Si ordina et furny la cité de gent et de tout ce que mestiers lui faisoit et puis si reprist son ost et retourna tout droit a Veligourt.

390. Et quant il fut a Veligourt, si ot conseil de ses barons, et devisa sa gent a pié et ceaux a cheval comment et de quel part il devoient entrer en l'Escorta, pour ce que la contrée estoit fors des montaignes et de fors pas et de malveises entrées. Lors appella monseignor Ancelin de Tucy et lui dist ainxi :

391. « Monseignor Ancelin, fist li princes, je sui certains que vous, par vostre bonté et franchise, si m'avés moult aidié a ceste miene guerre; de quoy vous sui trop tenus; pour laquelle chose vous prie et requier que vous encore me doiés faire .j. plaisir; que, pour le despit de mon malveis nepveu, le seignor de Caraintaine, qui nous a abandonné a nostre grant besoing et s'en va la en Puille pour ses ribauderies[2], et pour le despis de sa malveise gent, les traitours de l'Escorta, qui par .ij. fois se sont revellé contre moy, que vous doyés ordiner les Turs pour entrer dedans le pays de l'Escorta, et que il gastent et essillent celle

1. Oreoclovon en grec.
2. Voir plus loin, § 399 et suivants.

Digitized by Google

malveise gent et que il leur faichent le pys que il porront[1]. »

392. Et messire Ancelin, qui sages estoit, cognut que li princes estoit corouciés contre ceaux de l'Escorta. Si respondi moult doucement, car il feroit sa voulenté et son commandement[2]. Et lor appella Melic le Turc, et lui dist comment la voulenté dou prince estoit que il corissent et gastaissent le pays de l'Escorta et celle mauveise gent, pour leur desloiauté que il avoient fait, de reveler contre leur seignor en si brief temps .ij. fois.

393. Et Melic le Turq qui ne desiroit autre que de courre et gaignier adès, si respondi que voulentiers. Lors ordina sa gent en .iij. batailles, et entra par .iij. lieux de l'Escorta; et corurent et essillerent toute la contrée, et bouterent le feu par les casaux; et ardirent toutes les habitacions des gentilz hommes et arcondes de l'Escorta; et tous ceaux qui deffensée[3] faisoient, tous les mettoient a l'espée; et que tous ceaux qui [se] randoient, si lez presentoient au prince.

394. Et quant li gentilz hommes de l'Escorta virent ainxi le lieu gasté et essillié, et ardoir leurs maisons, si se reduisirent par les plus fors montaignes et lieux que il avoient; et puis manderent au prince que, pour Dieu et pour misericorde, leur vousist pardonner, disant et monstrant que non place a Dieu que il

1. Chron. grecque, v. 5646-5665.

2. Les barons et les chevaliers le prierent de ne pas dévaster le pays et s'entremirent pour faire venir les Scortins à merci. Alors mille des gens de l'Escorta vinrent et demandèrent merci; et le prince leur pardonna (chron. arag. § 373-374).

3. Italianisme, de *difensata*.

Digitized by Google

fussent revelé contre lui par la maniere qu'il fu donné a entendre; mais ce qu'il firent fu fait par une ordenance comment il se porroient deffendre contre la gent de l'empereor[1] se il leur coroient sus.

395. Et quant li messages des arcondes grex de l'Escorta furent par devant le prince[2], si lui dirent ceste excusacion[3]. Li baron et li chevaliers qui la se troverent, liquel amoient le seignor de Caraintaine et avoient grant pitié dou grant dommage et essil de son pays que sa[4] gent avoient receu, si cheïrent aux piés dou prince, et lui prierent tant que il pardonna a ceaux de l'Escorta. Et lors manda de present a Melic le Turq que il se souffrist et feist retraire toute sa gent a Veligourt. Et de la si donna congié a toute sa gent, et il s'en vint tout droit en la Morée.

396. Et quant il fu en la Morée, Melic le Turq li demanda congié d'aler vers la Blaquie pour trover passage d'aler en Turquie. Et li princes, pour ce qu'il eut en convent, quant il vint premierement a lui, si ne le pot retenir outre son gré[5]; ains l'onora et lui fist a plaisir de tout ce que il pot; et puis lui donna congié et conduit; et s'en ala a sa voulenté.

397. Voirs est que pluszeurs Turs de celle compaignie si demourerent au pays de la Morée avecques le

1. Peut-être lapsus pour *du prince*, comme ci-dessous (§ 395).
2. *l'empereour*, ms.
3. Le prince refusa d'abord (chron. grecque, v. 5696).
4. *se*, ms.
5. Le prince aurait voulu le garder encore six mois; mais Melic lui répondit que, lorsqu'il s'était engagé au service du Grand-Domestique, il ne devait rester qu'un an avec lui; et qu'il y en avait déjà deux qu'il avait quitté ses foyers (chron. grecque, v. 5717-5729).

Digitized by Google

prince; et les fist batysier[1]; aucuns en fist chevaliers et les fieva en la Morée. Et prirent fames et firent enfans; et sont ancores de leurs hoirs au pays de la Morée.

398. Si vous layrons a parler dou prince Guillerme et vous parlerons dou noble baron messire Goffroy de Bruieres, le seignor de Caraintaine, ou il estoit quant le prince Guillerme guerroioit a l'empereor et il n'estoit en sa compaignie.

399. [A] cellui temps que li princes menoit sa guerre en son pays de la Morée, tout ainxi comme vous avés oy ça arrieres, le seignor de Caraintaine, lequel estoit tenus pour .j. des meillors chevaliers dou monde, si n'estoit mie au pays de la Morée, car fortune et pechié l'avoit conduit a faire une chose moult laide, car amour de femme, qui mains hommes, et aucuns les plus sages dou monde, deçut et mene a la mort et a honteuse vie, si deçut et engingna ainxi le gentil homme par tel maniere que il ama une dame qui estoit fame d'un sien chevalier que on appelloit messire Jehan de Carevas[2], laquelle estoit la plus bele dame de tout Romanie.

400. Et pour faire plus aisement son delit avec la dame, si fist entendant que il avoit voé d'aler en pelerinage a Rome, a Saint Nicolas du Bar[3] et au mont de Saint Angle[4] en Puille[5]. Si prist celle dame, et tant de compaignie comme a lui plot, et passa en Puille.

1. *patyfier*, ms.

2. Jean de Catavas, ce chevalier podagre qui avait vaincu les Grecs à Prinitza.

3. Saint-Nicolas de Bari, en Pouille.

4. Saint-Michel du mont Gargan.

5. Sur le sommet d'une montagne voisine de Manfredonia (chron. grecque, v. 5758; chron. ital., p. 449).

Digitized by Google

401. Et quant le roy Maffroy d'Alemaigne, qui lors estoit rois de Cecille et de Puille[1], sot que li sires de Caraintaine, qui adonc estoit de la plus grant renommée que chevalier pueust estre, et estoit venus au pays, si enquist et demanda pour quoy et pour quel occoison il estoit venus en son pays. Et tant enquist et demanda que .j. de ceaux qui venus estoit en sa compaignie, qui bien savoit l'affaire, si dist au roy et certefia comment pour l'amour d'une dame que il avoit la amenée, laquelle estoit femme d'un sien chevalier, et l'avoit tollue a son mari, si estoit la venus, disant que il aloit en pelerinage.

402. Et quant le roy sot ceste chose et fu certains, si envoia querre le seignor de Caraintaine, car il avoit voulenté de lui veoir et parler a lui. Lors alerent deux chevaliers et le semondrent de par le roy que il venist parler a lui. Et li sires de Carintaine si ala voulentiers vers le roy moult liement.

403. Et quant il fu devant le roy, si le salua et lui fist la reverence que il appartient de faire a roy. Et li rois l'acuilli moult bel et lui fist grant semblant, et l'onora assez selonc qu'il appartenoit a .j. vaillant chevalier et de tel renommée comme il estoit. Et lors le fist seoir de costé lui. Si lui commença a demander comment et quel aventure l'avoit fait venir en son païs. Et li sires de Caraintaine lui respondi car il estoit venus pour .j. sien veu que il avoit voué[2], qui estoit en son

1. Il était alors à Manfredonia (chron. arag., § 375). C'était, on le sait, le beau-frère du prince Guillaume; ils avaient tous les deux épousé une fille du despote Michel.

2. Lorsqu'il était en prison à Constantinople (chron. grecque, v. 5791-5792; chron. ital., p. 450).

Digitized by Google

regne de Puille, et beoit a aler jusques a Rome, se a Dieu plaisoit.

404. Li rois Mafroys, qui bien estoit certefiés de la verité pour laquelle occoison il estoit venus, si ot moult grant compassion d'un tel chevalier et plus dou prince que il avoit leissié en tel guerre pour tel ribauderie. Si respondi ainxi :

405. « Sire de Carintaine, sachiés que je sui informés pour quoy vous estes venus par deça. Donc, pour ce que je say que vous estes de grant renommée et que vous estes .j. des vaillans chevaliers de crestienté, et que l'occoison de vostre venue est si laide que je ne la diroie pour riens en audience, se ne vueil mie regarder a vostre mesprison, car vous avés deservi de perdre le chief, pour ce que vous avés abandonné le prince Guillerme, vostre seignor lige, en la plus chaude guerre que il eust onques; et après si avés deffailli a vostre homme lige, lequel j'ay entendu qu'il est .j. des plus bons chevaliers de Romanie a qui vous deviés foy; et luy avés tollue sa femme. Pour quoy je vous dy en brief que pour la bonne renommée qui a esté en vous, si vous pardoins la justice que on deveroit faire de vous; et vous commans que, dedens .viij. jours[1], vous doiés vuydyer mon pays et que vous doiés aler a vostre seignor lige pour lui aidier de maintenir la guerre que il a; ou se vous estes trovés en mon pays passant le dit terme, que je feray faire de vous tel justice comme on doit faire d'omme qui abandonne son seignor lige en fait d'armes a son grant besoing[2]. »

1. Quinze jours (chron. grecque, v. 5819; chron. ital., p. 450).
2. Il aurait la tête tranchée (chron. grecque, v. 5823-5825; chron. arag., § 378).

Digitized by Google

406. Et quant le seignor de Carintaine oy le roy parler ainxi descovertement, si en fu moult honteux. Après si ot doute que li rois ne lui feist chose qui fust contre son honnor. Si n'en vot mie faire long sarmon, car il ne pooit trover nulle excuse qui lui fust honnerable. Si respondi au roi le plus gracieusement que il pout, car puis que il lui veoit[1] son pays et lui commandoit de partir, que il le feroit voulentiers et obeyroit a son commandement, sauf[2] encombrement de maladie et encombrement de fortune de mer[3]. Lors prist congé dou roy le plus gracieusement qu'il pot.

407. Si avint chose que, puis qu'il fu parti dou roy, si erra tant par ses journées, que par terre que par mer, que par .v. sepmaines[4] il arriva en Clarence. Lors enquist ou li princes estoit. Si lui dist on que il estoit en Andreville ou il faisoit .j. parlement pour unes novelles que on lui avoit aportées, comment l'empereor avoit mandé grant gent a Malevesie pour aide et secors de son pays et pour plus fort guerroier au prince.

408. Et quant li sires de Caraintaine sot que les barons estoient tout amassé avec le prince, si en fu moult liez, panssant que, pour la priere des barons, li princes lui pardoneroit plus tost. Si ne vot mie sejourner a Clarence ne poy ny assés; mais de present monta a cheval ou toute sa compaignie et ala en Andreville.

409. Et quant li baron et li chevalier qui a cellui

1. Interdisait.

2. *sans*, ms.

3. Il reconnut sa faute et s'en humilia devant le roi et dit qu'il allait partir sans retard (chron. grecque, v. 5831-5837).

4. Il arriva à Brindes en six jours et de là passa à Clarence en trois jours (chron. grecque, H., v. 5841-5843).

Digitized by Google

parlement se troverent sorent la venue dou noble homme le seignor de Caraintaine, si monterent[1] tout a cheval et lui alerent encontrer. Si lui firent moult grant joye et furent lié de sa venue, car il cuidierent avoir grant secors de lui.

410. Et quant il fu descendu a la maison dou freres de Saint Nicolas de Carment[2], de present si proia et requist tous les barons et chevaliers que il lui feussent en aide de faire sa pays vers le prince, car il estoit certains que li princes estoit corouciés vers lui et se tenoit a mal paiés de ce qu'il l'avoit abandonné a son grant besoing. Lors lui promirent tous que moult voulentiers lui aideroient. Et lors alerent tout droit au prince a Saincte Sophie a la maison des Freres Preceours.

411. Et quant li sires de Caraintaine vint par devant le prince, si le salua et lui fist la reverence qui appartenoit a tel seignor; mais li princes qui moult estoit felons et de grant corous plains vers le seignor de Caraintaine qui ses niez estoit, et avoit plus grant fiance en lui que a nul autre, et l'abandonna, et failli a son grant besoing, sy ne lui vot monstrer nul bon semblant, ains se tint moult gros. Et li sires de Carintaine qui sages estoit et se sentoit coulpables, si prist une coroie et le se mist au col, et puis chey au piés dou prince tout a genoux.

412. Et ainxi firent tout li autre. Prelas, barons et chevaliers et gentilz hommes qui la estoient, se agenoullierent moult devotement [priant] que, pour Dieu

1. *monterrent*, ms.

2. Francisation de l'italien *Carmine* (*Carmene*, *Carmen* dans certains dialectes, notamment en vénitien) pour le Carmel.

Digitized by Google

et pour franchise et pour lour proiere, lui deust pardonner a ceste fois, car il n'est si sages au monde que aucune fois ne mesprangne; « et cilz est de vostre sang estrays et est uns des nobles chevaliers dou monde et des vaillans. Et puis que il cognoit sa mesprison et demande misericorde, Dieu et la raison le commande que il ait pardon ».

413. Lors leur respondi li princes et dist ainxi : « Beaux seignours, dist-il, je say bien que le seignor de Caraintaine est mon nepveu et est estrays de mon sang et est mon homme lige. De quoy me semble que de tant comme il est plus appartenans a moy, si me poise et ay grant vergongne entre vous, car de tant comme il m'est plus entenus, de tant deveroit plus garder de mesprandre. Pour quoy je sui plus dolans de sa mesprise que je ne seroye d'un autre. Non pour tant, pour ce que tant de prodommes et de bonnes gens qui ycy sont, me requierent, je ne vous puis faillir de vostre requeste. Si lui pardoins, par tel maniere que de cy en avant il ne mesprangne; car a l'autre fois, quant il mesprit, quant il porta armes contre moy et ala a l'ayde du duc d'Atthenes pour ce qu'il lui appartenoit de par sa femme, si lui pardonnay plus voulentiers, car il avoit aucune occasion; mais ore, sans nulle raison, fors que pour vain pechié et deshonnerable, me abandonna en la plus chaude guerre que je onques eusse et s'en ala en autre pays, par tel maniere comme on set, laquelle chose est moult deshoneste, car elle si est magnifestée entre la gent. »

414. Et moult fu debatue la chose entre le prince et les barons; car li princes se tenoit moult durs et disoit que, pour ce que autre fois li sires de Carain-

Digitized by Google

taine lui avoit fait cestui trayt, et que par raison il lui devoit sovenir de celle, et non faire autre, se ne lui pardonroit pour riens. Mais li noble homme sorent tant prier le prince, que il lui pardonna; et lui randy sa terre et tous ses hommages, tout ainxi comme il le tenoit devant, ainxi comme de novel don, non mie comme de la conqueste[1].

415. Mais ore se taist li contes de parler dou prince Guillerme et dou seignor de Caraitaine, et vous dira comment le bon roi Charle le veillart, le frere dou roy de France, vint et conquesta le reaulme de Cecille et la Puille, et comment li princes Guillerme, pour ce que il n'avoit fil mascle pour heriter son pays, si s'acorda avec ledit roy en tel maniere que messire Louys, le filz dou roy, espousa Ysabeau, la fille plus aisnée dou prince Guillerme, par yteulx covenences que li prince deust tenir la princée dou roy et de ses hoirs.

416. [A] cellui temps que nous vous contons, le conte d'Anjo, qui sires estoit de Provence, si avoit troys filles, mais enfant mascle n'avoit mie[2]. Si ques,

1. Le seigneur de Caritena prit ensuite place au parlement réuni au sujet des troupes de l'empereur. Le prince alors décida de lui donner des troupes et de l'envoyer à Nicli garder la frontière (chron. grecque, H., v. 5912-5921). — Le prince fit rendre sa femme à Jean de Catavas qui pardonna à Geoffroy de Bruyères. Puis celui-ci partit faire la guerre aux Grecs; et tous les jours il courait jusqu'à Lacédémone et à Monembasie. Alors le frère de l'empereur, ne pouvant plus lui résister, quitta la Morée et laissa un capitaine pour gouverner le pays (chron. arag., § 381-383).

2. Raymond-Bérenger, comte de Provence, mais non comte d'Anjou, avait quatre filles : Marguerite, l'aînée, qui épousa saint Louis; Éléonore, la femme d'Henri III, roi d'Angleterre; Sanche, dont le mari, Richard de Cornouailles, frère d'Henri III,

Digitized by Google

pour ce que messire Charles, le second frere dou roy de France, si estoit adonc .j. des plus vaillans et entreprenans chevaliers dou monde et de plus grant renommée, si s'acorda le conte d'Anjo avec lui et lui donna sa aisnée fille pour moullier et le fist son hoir. Après yce .j. temps, si prist le roy de France meisme la seconde fille; après ce, si prinst le bon roy Edouart de Engleterre la tierce suer, qui estoit adonc .j. des plus vaillans et prodommes rois du monde.

417. Et après que ces .iij. dames furent mariées ainxi comme vous oyés, le conte d'Anjo[1] si trespassa, leurs peres, de cest siecle en autre. De quoi pervint sa conté a monseignor Charle de France qui sa premiere fille avoit a femme et fu sires de Provence.

418. Si avint chose que, a cellui temps, li empereor Fedric d'Alemaigne[2] si seignorioit le reame de Cecille et tout le reigne de Puille, Romaigne et Champaigne de Rome et toute Ytalie; et avoit chassié le pape de Rome qui lors estoit[3], pour son pooir et par sa persecucion que il fist contre l'Ecglise. De quoy le pape estoit fuis de Rome et s'estoit reduys a la cité de Venise; et avoit excommunié l'empereor et entredit son pays[4].

fut roi des Romains; et Béatrix, la dernière, qui épousa Charles d'Anjou en 1245.

1. *Anyo*, ms. — Il s'agit ici, comme on l'a vu dans la note précédente, du comte de Provence.

2. Frédéric II, roi de Sicile, du chef de sa mère Constance.

3. Le pape Grégoire IX.

4. L'empereur Frédéric avait un fils bâtard, Mainfroy, prince de Salerne, qui gouvernait à Capoue et qui, à la mort de son père, devint roi de Sicile. Il persécuta aussi l'Église; mais après un certain temps, le pape rentra à Rome (chron. grecque, v. 5971-5980).

Digitized by Google

419. Donc, pour ce que messire Charle de France, le conte d'Anjo, estoit adonc le plus vaillant prince dou monde et le plus entreprenant, si lui requist le pape[1], par ses lettres et par ses messaiges pluiseurs fois, que il vousist venir et entreprendre la guerre contre le roi Maffroy, car il le coroneroit[2] dou reigne de Cecille et de cellui de Puille et lui donroit dou tresor de saint Pierre tant comme mestiers lui seroit pour maintenir la guerre contre le roy Maffroy qui persecutoit la sainte Ecglise de Rome, et que, se[3] il le pooit vaincre, que il lui donroit ceaux reaulmes et le feroit confermer de la sainte Ecglise de Rome. Mais messire Charles n'avoit voulenté de ce faire, car il disoit que, se il entreprenoit celle guerre, que il metteroit en guerre le roy de France son frere et l'empire d'Alemaigne, de quoy porroit entrevenir grans maulx.

420. Sur ce avint chose[4], ainxi comme a Dieu plot, que le roy de France si fist une semonse et requist le roy d'Engleterre que il deust venir veoir la roÿne de France, sa suer, et que il amenast ou lui la roïne, sa femme. Et le roy d'Engleterre si vint moult voulentiers et moult honerablement ou grant compaignie de chevaliers et de dames. Et quant les .ij. rois furent ensemble, si menerent grant feste.

421. Si avint .j. jour, soiant les .ij. roïnes ensemble, cele de France et celle d'Engleterre, menant feste et deduyt, et ainxi comme elles seoient, si les vint veoir la

1. Urbain IV, pape d'origine française, né à Troyes.
2. *coronnoit*, ms.
3. *se se*, ms.
4. L'histoire qui suit se retrouve, à peu près semblable, dans Villani (l. VI, ch. xc), dans Muntaner (ch. xxxii) et dans Ricordano Malaspina (éd. de Muratori, *Rer. It. SS.*, t. VIII, p. 998).

Digitized by Google

contesse d'Anjo, leur aisnée suer. Et quant les .ij. roïnes virent venir leur suer, si se leverent encontre lui et le saluerent, et puis s'asirent ensemble. Donc, pour ce que la contesse s'asit ygal avec elles et ne leur porta nulle reverence, pour ce que la bonne dame se fioit pour ce que elle estoit leur suer aisnée et ne leur porta reverence comme a roynes, la roïne de France, qui estoit la seconde suer après la contesse d'Anjo, si lui va dire ainxi : « Certes, contesse, vous ne faites mie vostre devoir quant vous ne portés reverence a nous .ij. roïnes qui sommes les plus nobles et riches dames dou monde et vous seez a ygal de nous, car il ne vous afiert mie pour la dignité et la poissance que Dieu nous a donnée plus de vous; si le deveriés cognoistre[1]. »

422. Et quant la noble contesse oy ceste parole et ramprone que sa suer lui disoit, de la grant honte qu'elle ot si ne pot sonner mot, ne ne vot plus seoir avec les .ij. roïnes ses suers; ains se leva de present, sans congié prendre; et s'en ala droit a son ostel, et entra droit en ses chambres, et commença a faire le plus grant dueil du monde, du grant despit que elle ot de ce que sa suer lui ot dit.

423. Si avint chose que messire Charles de France, le conte d'Anjo son baron, vint de la ou il estoit en deport en la compaignie des .ij. rois ses freres. Et quant il fu entré en la sale, si demanda ou la contesse sa femme estoit. Si lui dirent qu'elle estoit en ses chambres. Et li contes, qui moult l'amoit, si entra de manoys en la chambre ou la contesse estoit.

424. Et quant la contesse vit ainxi soudainement

1. Chron. grecque, v. 6034-6036.

Digitized by Google

le conte, son baron, en ses chambres, si fu moult vergoigneuse; et au plus tost qu'elle pot si se torcha les yeux des lermes qu'elle avoit ploré. Mais li contes, qui sages et appercevans estoit, ainxi tost comme il vit la contesse en la chiere, si cognut qu'elle avoit ploré. Si lui demanda qu'elle avoit et pour quoy elle avoit ploré. Et elle lui respondi qu'elle n'avoit ploré. « Par le paterne Dieu, fist li contes (car c'estoit son serement), vous me dirés la verité ou je vous corouceray. » Et quant la dame vit le conte yrier et jurer et vit qu'elle ne se pooit celer ne escondire, si lui conta et dist l'afaire de mot a mot, comment la roïne de France sa suer l'avoit reprochié pour ce qu'elle s'estoit assise a ygal avec les roïnes.

425. Et quant le conte ot entendu la bonne dame sa femme coment et par quel orgueil la roïne de France, sa suer, l'avoit ainxi deboutée, qui estoit sa suer aisnée, si en ot moult grant despit et grant yre, car celle qui estoit meneur d'eage, et la devoit honorer et avancier, si l'avoit ainxi reboutée arrieres. Lors va jurer li contes et dist a la contesse sa femme : « Par le paterne Dieu, qui est mon serement, je ne seray jamais aise ni a repos fin a tant que vous serés roïne couronnée[1]. »

426. Et lors ala tout droit au roy de France son frere et lui dist ainxi : « Monseignor le roy, fist li contes, il est ainxi que nostre Sainct[2] Pere le pape de Rome me requist par pluiseurs fois par lettres et par

1. Chron. grecque, v. 6071-6073. — « Contessa, datti pace, che io ti farò tosto maggiore reina di loro » (Villani, l. VI, ch. xc).

2. *Saincte*, ms.

Digitized by Google

messaiges d'aler vers lui, et que il me coronera et fera roy de Cecille et de Puille et me fera confaronnier de la saincte Ecglise, mais que je veuille entreprendre la guerre contre le roy Maffroy qui persecute la saincte Ecglise de Rome; et je ne le voulu entreprendre pour aucune occaission. Et ore m'est venue la voulenté de faire le. De quoy vous pri et requier que ce soit pour vostre commandement et voulenté et que vous me veuilliés aidier d'aler honnerablement, comme il appartient a vostre honnor et au mien; car j'ay esperance en Dieu que je seray[1] acroissemens de vostre coronne et de nostre lignage[2]. »

427. Et [quant] li rois de France oy parler son frere de vouloir entreprendre la haulte besoingne, si lui en sot bon gré et en fu moult liés. Si lui respondi en tel maniere : « Beaux freres, fist li roys, moult sui joyans quant Dieu vous a donné la grace de vouloir entreprendre ainxi haulte chose comme ceste cy est, pour ce que c'est au jour de huy la plus haulte et la plus noble besoigne qui soit en tout le monde. Et certes, freres, fist le roy, je vous eusse conseillié pieça de ce faire quant nostre Saint Pere le pape le vous requeroit; mais je doutoie que vous ne cuidissiés que je vous vousisse eslongier de moy et vous mettre en peril de mort, pour ce que je sui certains que il vous covendra assés soffrir et combatre en champ au roy Maffroy et mettre vous en condicion de morir, ne autrement vous ne porriez venir a vostre entencion.

428. « Mais puisque la chose vous vient de bon cuer et de bonne voulenté, je vous donray voulentiers de

1. Peut-être *feray*.
2. Chron. grecque, v. 6079-6095.

Digitized by Google

ma gent et monnoye tant comme il vous plaira, pour gent soudoier tant comme il fera mestier. Et alez, beau freres, que je pri Dieu que sa benedicion, celle de mon pere et la moye puissiés vous avoir. Et prie Nostre Seignor que il lui plaise de donner vous la victore, car je sui certains que, puis que vous alés pour deffendre la saincte ecglise, que Dieu vous aidera. A ce meisme que vous alés a la requeste de nostre Sainct Pere le pape, il meisme vous abandonnera[1] le thesaur de monseignor saint Pierre, pour quoy il puisse venir a son entendement[2]. » Et li contes, qui sages et vaillans estoit, si mercia le roy com frere.

429. Lors ordina li contes son appareillement et son oyrre, ainxi hautement comme il appartenoit a tel puissant homme comme il estoit. Si prist de la chevalerie de France tant comme a lui plot et vint par ses journées en Provence en son pays. Et la trova les naves et gallies et tarides que il avoit fait appareillier pour passer lui et sa gent a Rome.

430. Et puis qu'il ot ordiné et fait appareillier toutes choses que mestier lui faisoient, si entra, entre lui et son barnage et toute sa gent, dedens les vaissiaux que il avoit et vint a Rome[3]. Et quant il ot prins port, si descendi a terre et fist deschargier ses chevaux, son harnois et toute sa vitaille.

431. Et quant nostre Saint Pere le pape sot que messire Charles de France venoit a sa peticion et a son servise, et ainxi hautement garnis, si en fu moult joyans et rendy graces a Nostre Seignor Jhesu Crist

1. *abandonna*, ms.
2. Chron. grecque, v. 6098-6116.
3. Dans l'espace d'un mois (chron. grecque, v. 6124).

Digitized by Google

et a saint Pierre et a saint Paul, qui lui donnerent cuer et voulenté de vouloir revanchier la saincte Ecglise, car ores estoit il certains de recovrer la seignorie de saincte Ecglise, que li Alemant lui avoient toulu et prins a tort et a pechié par leur orgueil et percecucion.

432. Donc, pour donner coraige et bonne voulenté au conte et pour lui honnorer, si monta meisme le pape a cheval, li cardinalx et toute la clergie ou tous les gentilz hommes de Romme; et alerent encontrer le bon conte et le menerent a Rome a grant joye[1]. Et puis que il furent en la cité, si ala cescuns a son repaire. Et le pape si manda querre le conte par .ij. archevesques et .iiij. barons[2].

433. Et quant le conte vit le pape, si le enclina. Et le pape le prist par la main et l'assist delès lui[3]; et lui commença a demander novelles dou roy de France son frere, et de sa venue, comment et pour quoy il estoit venus, et se pour sa requeste il estoit venus pour aidier a recovrer la terre de la saincte Ecglise de Rome. Et quant il orent assez raisonné ensemble, et que le conte estoit venus a sa requeste pour lui servir, si le mercia moult et le beney. Et puis fist le pape une grant semonse moult noble; et mengerent ou lui tout

1. Il s'embarqua le 15 mai 1265; il arriva à Rome le 21 mai, et fit son entrée le 24.

2. Cinq cardinaux (chron. grecque, v. 6150), quatre métropolitains et douze évêques (chron. grecque, v. 6151; chron. ital., p. 451).

3. « Soyez le bienvenu, lui dit le pape, noble homme, sang de France, défenseur des chrétiens, fils de l'Église » (chron. grecque, v. 6157-6158).

Digitized by Google

li noble qui vindrent avec le conte et tout cil de la cité de Rome.

434. Et a celle feste et semonse que il fist, si chanta la messe[1] et coronna le conte de la corone d'or; et lui recommenda le confanon de la saincte Ecglise de Rome, et le fist roy de Cecille et le revesti de la verge d'or[2]. Et puis que le bon roy Charles fu coronnés et ot receu le confanon de la saincte Ecglise de la propre main de nostre Saint Pere le pape, si ne vot mie perdre temps ne sejourner en vain; mais il requist le pape que il deust requerre tous les rois et lez autres seignors dou Ponent et par toute Ytalie, que quicunques estoit devot et feal a la saincte Ecglise lui deussent aidier de gent pour recovrer la terre de la saincte Eglise de la main du persecuteur de Dieu.

435. Lors lui vindrent de toutes pars[3] tant de gent que li rois Charles fu bien acompaigniés. Et puis qu'il fu furny de gent et de toute choses que mestiers lui faisoit, si ordina et devisa sa gent et ses batailles; et commanda que cescune bataille deust yssir de la cité et chevaucier par soy. Et puis s'arma de ses armes et ala, tous armés ainxi comme il estoit, droictement a nostre Saint Pere le pape et s'agenoilla devant lui et lui requist sa benediction. Et le pape le beney de sa main destre; et puis lui mist la croix en l'espaulle senestre et commanda que a sa gent et a cilz de sa

1. A l'église Saint-Pierre (chron. grecque, v. 6173).

2. Il fut couronné par deux cardinaux, dans la basilique de Latran, le 28 juillet 1265. Mais le couronnement solennel avec la reine n'eut lieu que le 6 janvier 1266.

3. Des troupes accoururent de tous les royaumes; les Guelfes aussi vinrent de l'Italie (chron. grecque, v. 6200-6201).

Digitized by Google

compaignie portassent aussi trestout la croix; et leur fist la benediction et les absolvi de paine et de coulpe; et leur dit que tout cil qui moroient en celle guerre en deffendant les droits de la saincte Ecglise fussent absolx de tous leurs pechiés, ainxi comme se il moroient en la saincte terre de Jherusalem pour delivrer le Saint Sepulcre de la main des païens.

436. Et puis que li bons rois fu beneïs de nostre Sainct Pere le pape, si prist congié, il et toute sa compaignie, et se parti de Rome; et erra tant par ses journées qu'il vint au pont du Chipran[1]. Si le trouva descombré et passa oultre; et entra ou resgne de Puille.

437. Et le roy Maffroy qui avoit eue la novele de la venue du roy Charle, si avoit mandé en Alemaigne, en Lombardie, et en Cecille[2] et par tout la ou il avoit amis et seignorie; et avoit amassé moult grant gent a cheval et a pié et attandoit le roy Charles vers la contrée de Bonivent[3]. Et la se combatirent[4] en champ[5]. Et ainxi comme a Dieu plot, si donna la victore au bon roy Charle et vainqui le roy Maffroy; et fu mors en celle bataille.

438. Et puis que li rois Charles ot gaaignié celle bataille et ocis le roy Maffroy, si fu rois dou reame de Cecille[6] et de tout ce que li roys Maffroys tenoit par sa thirannie.

1. Ceprano, au bord du Garigliano, à la limite des États du pape et du royaume de Naples.

2. En Toscane et en Calabre, dans toutes ces contrées qui étaient du parti gibelin (chron. grecque, v. 6226-6228).

3. Bénévent.

4. *combatitrent*, ms.

5. La bataille eut lieu le vendredi 26 février 1266.

6. Et de Pouille (chron. grecque, v. 6240).

Digitized by Google

439. Si lairons a parler du bon roi Charles et tournerons a parler du bon prince Guillerme.

440. Or dit li contes que puis que li sires de Carintaine revint de Puille, tout ainxi que l'estoire le vous a conté ça arriers, et il se acorda et ot la grace dou prince Guillerme son seignor et lui randy sa terre tout ainxi comme il avoit fait une autre fois, c'est assavoir aux hoirs de son corps, non mie a tous hoirs, si menoit sa guerre li princes contre les Grex ses anemis[1] par moult de manieres, car une fois gaaignoit et autre fois[2] perdoit, ainxi comme il est usage de guerre, laquelle chose seroit grant paine de escripre et non[3] de lire.

441. Et quant le prince sot la novelle que le roy Charle ot occis le roy Maffroy et gaaignié son reame et sa seignorie, si en fu moult liés et si en demena grant joie pour ce que la langue et la seignorie estoit de France auces aprochié vers lui et vers son pays.

442. Lors se pourpensa d'une haute chose[4], car il dit a soy meismes que, puis que la seignorie de l'em-

1. Λ Nicli (chron. grecque, v. 6254).

2. *autreffois*, ms.

3. Peut-être lapsus pour *vous*.

4. La chronique aragonaise place, comme de juste, le projet de mariage, et le mariage même, d'Isabelle de Villehardouin avec le fils du roi Charles après la bataille de Tagliacozzo, où le prince avait secouru le roi. Le roi en récompense lui demanda ce qu'il désirait, et le prince répondit que c'était de devenir vassal du roi et de donner en mariage au fils de celui-ci sa fille Isabelle (chron. arag., § 411-414). — Le prince était vassal du roi depuis le traité de Viterbe en 1267; mais le mariage eut bien lieu en 1271, le 28 mai (Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 291).

Digitized by Google

pereor de Costantinople estoit ainxi enrachinée[1] en son pays de la Morée que il ne le porroit jecter sans aide de aucun grant seignor qui fust plus poissans de lui, donc puis que Dieu ne lui donna la grace de avoir hoir mascle, se non femelles, il ne veoit ainxi bonne voie que de apparenter soy au roy Charle, et aussi que le filz dou roy Charle preist pour femme sa fille[2], car par ceste maniere porroit il avoir aide de recovrer et reconquester son pays[3].

443. Adonc appella les plus sages hommes qui la se troverent et en qui il plus se fioit. Si leur[4] dist son entendement. Et quant cil prodome oyrent la entencion dou prince leur seignor lige, si debatirent assez sur celle besoingne. Et a la fin se acorderent ainxi, que la voulenté et la intencion dou prince estoit moult sage et moult noble et de haut esgart, car en plus haut baron ne se pooit il apparenter, ne marier sa fille que au fil dou roy Charle, mais que cellui le vousist faire.

444. Lors parla messire Nicole de Saint Omer le veillart[5], lequel estoit adonc .j. des plus sages homes

1. Même expression chez le chroniqueur grec :

Ὅτι ἀφοτου ὁ βασιλέας τῆς Κωνσταντίνου Πόλης
Ἐῤῥίζωσεν εἰς τὸν Μορέαν

(chron. grecque, v. 6274-6275).

2. Philippe, fils du roi Charles (chron. ital., p. 451). — Le fils du roi est en effet généralement appelé Philippe.

3. Par le traité de Viterbe, le 27 mai 1267, Charles d'Anjou s'étant engagé à faire la guerre à Michel Paléologue, Baudouin II, empereur détrôné de Constantinople, lui céda la suzeraineté de la Morée (voir Buchon, *Rech. hist.*, p. 213).

4. *lui*, ms.

5. Co-seigneur de Thèbes, par sa mère, Bonne de la Roche, sœur du duc Guy d'Athènes et héritière de la moitié de Thèbes.

Digitized by Google

de Romanie et dist ainxi au prince : « Sire, se vous voulés fere une chose que je panse, je prenderoie sur moy que le roy s'acorderoit de faire cest mariage avec vous. Il est voirs que vostres ancesseurs conquesterent cest pays; et monseignor vostre pere, a qui parvint cest princée, si ne avoit autre seignor de qui il tenist sa terre que de Dieu. Mais vostre frere, le prince Goffroy, pour ce qu'il prist et espousa la fille de l'empereor Robert de Constantinople par la maniere que on set, pour venir a son entendement, de sa propre voulenté, se acorda a l'empereor R[obert] par droit acort et devint son homme, et tint sa terre de lui. Donc dy ainxi, car vostre frere le pot bien faire a son temps et a sa seignorie; et ce et plus; mais, sauve sa grace, il ne pooit mettre entr'eux ne vous ne ses hoirs autres après de lui, par droit ne par raison. Si ques, a moy semble que, tout ainxi que vostre frere, pour son besoing et son avancement fist cel acort avec l'empereor R[obert], ensement le poés vous faire pour vostre grant besoing et neccessité, de vous acorder avec le roy Charle et de faire son filx vostre hoir, et qu'il prengne la demoiselle Ysabeau pour sa leale espouse. Et je sui certains que le roy s'acordera voulentiers, faisant lui ces covenances[1]. »

445. Et [quant] messire Nicole de Saint Omer ot dit et finée sa parole et son conseil en ceste maniere que vous oiés, le prince Guillerme et li autre de son conseil s'acorderent tout au dit de messire Nicole. Et puis que la chose fu afermée par la maniere que vous oés, si ordina le princes l'evesque Jaque de l'Oline[2] et

1. Chron. grecque, v. 6306-6334.
2. L'évêque d'Olène, près d'Andreville.

Digitized by Google

messire Pierres de Vaux le veillart[1], qui estoit adonc .j. des plus sages hommes dou pays, et les envoia au roy Charles.

446. Lesquelx alerent par mer[2] et par terre tant qu'il vindrent a la cité de Naples ou li rois estoit adonc. Et quant il furent par devant le roy, si lui presenterent les lettres que il portoient de par le prince Guillerme, lesquelles estoient de creance. Et puis que li rois ot leues les lettres et entendues, si entra en ses chambres et fist appeller les messages dou prince. Si leur commença a enquerre pour quel occasion le prince les avoit envoiés à lui; car es lettres dou prince ne se contenoit que de eaux croire tout ce qu'il lui diroient de bouche.

447. Lors commença le evesque, et après, messire Pierre, de conter et retraire ordinéement au roy tout yce que li princes leur avoit dit. Et quant li rois ot entendu diliganment toute la besongne pour quoy le prince les avoit mandé a lui, si leur respondi que il vouloit avoir sur leur messagerie son conseil et puis leur responderoit.

448. Adonc fist appeller li roys les plus sages hommes de son conseil; et leur monstra les lettres dou prince et puis leur conta de mot en mot toute la besoingne pour quoy li princes les avoit a lui envoiés. Et quant il orent assez parlé et debatu sur celle besoingne, si firent appeller les messages dou prince; et leur demanderent et enquirent diliganment toute la condicion du prince, comment et en quel maniere

1. Trois orateurs (chron. ital., p. 451).

2. Par Brindes (chron. grecque, v. 6343; chron. ital., p. 451).

Digitized by Google

et de qui il tenoit son pays et sa terre et quel pays il estoit.

449. Lors commença messire Pierre de Vaus de conter et retraire toute la besongne : coment li princes tenoit sa terre, et de qui. Et quant li rois fu certefiés et informés de tous les erremens et condicions[1] dou prince Guillerme et de son pays, parmy son conseil si s'acorda de faire le mariage de son fil avec la fille dou prince Guillerme. Lors ordina ses messages, .j. evesque, .j. baron[2] et .ij. chevaliers et les envoia en la Morée, en la compaignie des[3] messages dou prince.

450. Et quant il vindrent en la Morée[4], si troverent le prince en Andreville ou il les attendoit, car il avoit ja sceu leur venue puis que il furent a Corfo. Et quant li messages furent venus en Andreville et orent parlé au prince[5], si lui certefierent comment[6] le mariage plaisoit au roy, par tel maniere et condicion que le prince deust prandre sa fille et mener le en Puille et assembler avec le roy pour acomplir le mariage.

451. Et quant le prince fu certefié que le mariage avoit pleu au roy par les manieres et covenances que il lui avoit mandées par ses messages, si en fu moult liés et joyans. Lors ordina son pays et leissa son bail

1. *condicons*, ms.

2. Deux barons (chron. grecque, v. 6383).

3. *dou*, ms.

4. Ils passèrent par Brindes et Clarence (chron. grecque, v. 6387-6390).

5. L'évêque d'Olène et Pierre de Vaux parlèrent les premiers au prince; puis les envoyés du roi exposèrent l'objet de leur voyage (chron. grecque, v. 6392-6396; cf. chron. ital., p. 452).

6. *comment et comment*, ms.

Digitized by Google

pour gouverner son pays et ses besongnes. Si manda[1] a Negripont pour une gallie et a Clarence fist armer une autre gallie, si ques il ot .ij. gallies. Et puis s'appareilla le plus bel et le plus richement que il pot. Et entra en ses .ij. gallies entre lui et sa fille et la gent que il avoit avec lui. Si errerent tant par mer que par terre que il vint a Naples ou li rois estoit adonc[2].

452. Et quant le roy sot que le prince venoit vers lui a Naples, si lui fist moult grant honneur; car il meismes en persone, ou toute la baronnie qui se troverent a Naples, si lui vint a l'encontre bien loing de la cité et le reçut moult honerablement. Et puis que le prince fu a Naples, le roy le fist osteler moult noblement. Et a l'endemain le semony li rois; et menja avec lui[3]; et tint moult haute cour pour l'amour dou prince.

453. Et après mengier si entra li rois en ses chambres et mena le prince ou lui et tous les barons qui la se troverent. Et puis qu'il furent assiz et orrent aucques deporté li messages que li rois avoit envoié en la Morée, si commencerent par devant le roy et le prince conter et retraire leur messagerie : comment il avoient ordiné l'acort du mariage qui devoit estre de leurs enfans, puis que Nostre Seignor Dieu les vouloit

1. *mande*, ms.

2. Ils débarquèrent à Brindes et de là allèrent à cheval à Naples (chron. grecque, v. 6424-6427; cf. chron. ital., p. 452). — La chronique aragonaise, qui place après la bataille de Tagliacozzo la convention entre le prince, alors à Naples, et le roi, dit que le prince fit venir sa fille à Naples sur une galère de Brindes (§ 414).

3. Et avec tous les nobles de la ville (chron. grecque, v. 6437-6438; chron. ital., p. 452).

Digitized by Google

conjoindre[1] ensemble, que ilz pensassent d'acomplir celle besoingne, par mode que il feust leur honneur et bon estat de leur gent et de leur pays.

454. Et quant li message orent finée lour raison, si prist leur parole le prince; et commença dire et conter au roy toute la besoingne et comment, par la bonne voulenté dou roy, il avoit amené sa fille et que il estoit appareilliés d'acomplir tout ce qu'il avoit mandé au roy par ses messaiges. Lors respondi li rois que tout ce que li princes avoit dit et retrait estoit verité et vouloit que la chose fust acomplie tout ainxi comme il avoit proposée.

455. Et puis qu'il orent ainxi retrait le pat et les convenances qui devoient estre entre eaux, si firent venir les enfans; et les fiancha le archevesque de Naples[2]. Et après les fiançailles, si fist li princes hommage au roy Charle de tenir sa princée de lui; et se devesti en la main dou roy. Et li rois revesti monseignor Lauys[3] son fils comme son droit hoir. Et après ce, si randi messire Lauys la seignorie de la princée, qu'il deust tenir a sa vie.

456. Et puis que toutes ces besongnes furent faites[4], si vindrent novelles au prince de son pays de la Morée coment l'empereor de Costantinople avoit envoié a Malvesie un grant gentil homme qui son nepveu estoit, a grant compaignie de gent d'armes dou Levant,

1. *conjoigdre*, ms.

2. Le mariage eut lieu le 28 mai 1271. Isabelle avait au plus onze ans; Philippe d'Anjou en avait quinze.

3. Philippe d'Anjou.

4. Le prince resta encore quinze jours à Naples (chron. grecque, v. 6485).

Digitized by Google

Thurqs, Comains et Grex. Et quant li princes ouy ces novelles, si ala de present au roy et lui conta ces novelles; et dist que, se il lui plaisoit, que il s'en yroit en son pays pour conforter sa gent et garnir ses chastiaux. Et li rois lui consenti et dist car il estoit bon qu'il alast secourre son pays.

457. Lors prinst congié dou roy; et ala droit a Brandix[1], ou il avoit ses gallies qui l'attendoient illeques; et de present entra en ses gallies et vint a Clarence[2]. Et quant la gent de la Morée sorent sa venue, si en furent moult lié et joyant, car il avoient eu grant doubte pour celle gent de l'empereor qui estoient venus au pays de la Morée.

458. Et quant li princes fu revenus de Puille, si fist assavoir a tous ses barons et chapitaines que[3] il avoit bien fait et achevé toutes ses besongnes avec le roy et que li chapitaines feissent garnir les fortresses des gens d'armes et fournir les chastiaux de tout ce que mestier leur seroit.

459. Et puis que il ot .j. poy reposé a Andreville[4], si prinst sa propre maisnie et manda a ses barons que il le deussent acompaignier; et se mist a chevaucier par les chivitaneries, confortant sa gent et ordenant les frontieres et les garnisons, comment cescun se devoit maintenir.

460. Si vous lairons .j. poy a parler dou prince Guillerme et vous conterons dou bon roy Charle ce que il fist puis que le prince parti de lui de Naples.

1. Brindisi, en Pouille.
2. En dix jours (chron. grecque, v. 6504).
3. *Et que*, ms.
4. Pendant quatre jours (chron. grecque, v. 6514).

Digitized by Google

461. Quant li princes Guillermes se parti de Naples dou roy Charle et vint en son pays de la Morée, tout ainxi comme le conte le vous a dit et conté ça arriers, li bons rois, qui sages estoit et bons guerriers, si se pansa bien a soy meismes que, puis que le empereor avoit envoié ainxy grant gent en la Morée pour guerroier le prince, car li princes auroit mestier d'avoir secours de gent pour deffendre et maintenir son pays. Lors ordina .j. grant baron gentil homme que on appelloit messire Galerant de Vry[1] et lui donna .c. hommes a cheval et .ij^{c}. de pié, lez cent arbalestiers et les[2]...

461^{A}. Le roi fit venir un de ses chevaliers, guerrier expérimenté, nommé Galeran d'Ivry, et l'envoya en Morée avec cent hommes à cheval, deux cents à pied, tous gens d'élite, cent archers et le reste écuyers[3], payés pour six mois. Galeran devait être à leur tête en qualité de bail et capitaine. Il partit pour Brindes, s'embarqua, et fut à Clarence en trois jours.

461^{B}. Le prince était à Vlisiri (la Glisière) et fut averti de son arrivée de Pouille par des messagers de messire Galeran; il monta à cheval et alla au-devant de lui. De son côté, messire Galeran partit aussi à sa rencontre. Ils se rencontrent sur les bords de l'Eliacos[4] à Crivisca. Galeran adressa au prince les compliments du roi, et le prince remercia le roi du secours qu'il lui envoyait.

1. Galeran d'Ivry, sénéchal du royaume de Sicile.

2. Lacune due à la perte d'un feuillet du manuscrit de Bruxelles. Nous y suppléons par un résumé de la chronique grecque.

3. Mille hommes à cheval et trois mille hommes à pied, archers et écuyers (chron. ital., p. 452).

4. La rivière d'Andreville, appelée aujourd'hui Gastouni.

Digitized by Google

461c. A Clarence, le prince fit décharger les soldats de leur bagage qu'on plaça sur des chevaux; il prit ensuite conseil, partit avec son armée le long des rives de l'Alphée (le Charbon) et arriva à Isova. Les capitaines et les barons se joignirent à eux avec leurs troupes; on prit des provisions pour deux mois; puis le conseil réuni fut d'avis qu'on devait aller dans la plaine de Nicli où le pays était bon et où les troupes pourraient se reposer à l'aise[1].

462. ... puis que il avoit si bele gent[2], se il aloit a cellui beau plain et aprochoit auques près de cellui chapitaine de l'empereor, et se par aventure la voulenté lui prinst de combatre a cellui plain, car li princes, a l'aide de Dieu, aiant ainsi bonne gent, esperoit d'avoir la victoire; car se Dieu lui donnoit la grace, que legierement porroit recovrer son pays que l'empereor lui tenoit.

463. Lors se mirent a chevaucier contre mont la riviere de Charbon ainxi comme elle dure, fin au noble chastel de Caraintaine. Et quant le sire de Caraintaine sot la venue du prince, si lui vint encontrer bien .iiij. milles loings; et de l'autre part si vint ainxi messire Gautiers de Rosieres, le seignor de Mathegriphon a toute sa gent, liquelx avoient, entre lui et le seignor de Caraintaine, bien .cl. hommes a cheval[3] et .ijc. de pié.

464. Et quant le prince fu a Caraintaine et trova ces .ij. barons ainxi bien acompaigniés de bele gent, si en fu moult liés. Et quant li princes fut logiés desot

1. Chron. grecque, v. 6535-6604; cf. chron. ital., p. 452.

2. Suite du conseil donné au prince.

3. Cent cinquante hommes à cheval (chron. grecque, v. 6627). Cinq cents (chron. ital., p. 453).

Digitized by Google

Caraintaine en celle belle flumare[1], si appella le seignor de Caraintaine et cellui de Mathegriphon et leur demanda conseil quel voye il leur sembloit meillor de faire. Si s'acorderent d'aler au plain de Nicles, tout ainxi comme il avoit eu son conseil, car li sires de Caraintaine disoit qu'il cognissoit le chapitaine de l'empereor si orgueilloux et legier de teste que, en la fiance que il avoit en la grant gent que il avoit amenée avec lui, si se metteroit a combatre contre eaux et que, se Dieu leur donnoit la victore, que legierement porroit recovrer son pays. Lors acorda li princes et tout li autre a cestui conseil.

465. A l'endemain se partirent de Caraintaine et dedens .ij. jours vindrent a la cité de Nicles. Et quant il furent la, si ordina li princes la plus legiere gent que il ot et mist coreurx qui entrerent en la contrée du Gardelevio[2] et de la Chacoignie, liquel estoient revellé contre le prince et se tenoient devers l'empereor. Si corurent et essilerent tous les casaux de celle contrée jusques a Malevesie; et gaignerent tant de bestiame que ce fu merveille. Et quant il orent coru, gasté et essillié celle contrée[3], si recoillirent a Nicles.

466. Mais ja pour ce, le chapitaine de Grex ne se mut onques de la Cremoignie pour aler vers nostre gent ne pour deffendre la Chacoignie que nostre gent coroient bien .iiij. ou .v. jours. Et qui demanderoit pour quoy cellui chapitaine le fist ainxi, je lui respon-

1. Rivière, fleuve, de l'italien *flumara* (cf. *Assises de Romanie*, § 84, éd. Canciani, t. III, p. 513 *a*).

2. Γαρδαλεβός (chron. grecque, v. 6653).

3. Pendant cinq jours (chron. grecque, v. 6656).

Digitized by Google

deroie que puis que nostre gent desconfirent les Grex a la Brenice et puis au Macri Plagy, le empereor commanda et deffendi sa gent que il ne feussent hardi de combatre en plain a nostre françoise gent, car il disoient que, puis que sa gent furent desconfit en plain de si poy de Latins, si estoient desconfit par autre fois, que legierement poroient perdre le pays; et pour ce ne vouloit que sa gent combatissent aux Françoys en champ, mais que il tenissent les montaignes et les fortresses, que il preissent leurs avantaiges quant li Françoys sont amassé en l'ost.

467. Et quant nostre gent sorent ceste novelle, si conseillerent d'aler la ou il estoit, a la Cremonie. Mais il estoient assés qui ne s'i acordoient pas, car il estoient de plus grant sagesse; et disoient que, entre Nicles et la Cremonie, si avoit .j. fort pas, et que li Grec avoient plus de pyunaille que nostre gent, et li Turq, qui estoient archiers a cheval, porroient aler et venir par ces montaignes.

468. Adonc appella li princes monseignor Galerant et tous ses barons et leur demanda conseil que il leur sembloit de faire. Si fu debatu moult, pour ce que aucun disoient de faire estage la a Nicles et pourchacier tant de fourrage de quoy il peussent vivre, pour yverner la et pour tenir frontiere contre leurs anemis[1], si ques le chapitaine ne peust yssir devers nostre gent pour soy largier; car, se nostre gent se partoient de la, et il trovast le pays vuyt, il corroit[2] vers Argues

1. Pour resserrer les Grecs dans le pays de Mistra (chron. grecque, v. 6697; chron. ital., p. 453).

2. *Corinte*, ms.

Digitized by Google

et vers Corinte et a l'Escorta[1] et par tout consummeroit le pays.

469. Mais a la fin li princes ne s'acorda mie, pour l'occasion de monseignor Galerant et de sa compaignie, lequel estoient sodoier et ne porroient trover ce qu'il leur feroit mestier pour eaux et pour leurs chevaux. Et pour ce fist garnir le prince la cité de Nicles de vitaille et de tout ce que mestier lui faisoit et leissa miser Jan de Nivelet a tout .c. hommes a cheval et .ij^{c}. de pié[2], desquelz devoient estre .l. a Veligourt pour venir plus aisement, et quant il feroit besoing qu'il feussent au commandement dou seignor de Nivelet[3].

470. Et puis que le prince ot ainxi garny la cité de Nicles, si vint a Caraintaine; et la donna congié a la gent de la chastellanie de Calemate et au seignor de Mathegriphon[4]; mais li sires de Carintaine lui fist compaignie et ala avec lui fin a Clarence.

471. Et quant li princes fu en la Morée, si appella messire Lienart le chancelier[5] et le seignor de Caraintaine et leur demanda conseil pour monseignor Gale-

1. Ni la Mésarée (nom qui désigne l'Arcadie) (chron. grecque, v. 6702; chron. ital., p. 453).

2. Cent hommes à cheval, cent arbalétriers, cent écuyers et trois cents archers (chron. grecque, v. 6714-6716). Trois cents hommes à cheval, cinq cents à pied et trois cents archers (chron. ital., p. 453).

3. Ces troupes devaient parcourir la plaine de Nicli jusqu'à Veligosti et le pays de Chelmos pour empêcher les Grecs d'y pénétrer et d'y piller (chron. grecque, v. 6717-6720; cf. chron. ital., p. 453).

4. Ainsi qu'à ceux d'Argos et de l'Escorta (chron. grecque, v. 6725, 6727).

5. Liénart était de Pouille (chron. grecque, v. 6734).

Digitized by Google

rant de Vry : quel grace et quel honeur lui poroit faire pour honnor dou roy qui ainxi l'avoit envoié après lui avec si bele compaignie de gent d'armes pour lui aidier et secore; et comment le prince, a la fiance de cele gent, si aloit cerchant le chapitaine de l'empereur pour combatre a lui et fist la belle corse de la Chacoignie; et que faisant honnor a cestui, li rois seroit plus favourables au prince quant besoing lui feroit.

472. Et puis que li princes ot son conseil, si appella monseignor Galerant en la presence de toute gent et l'ordina et estably que il feust baux et gouverneur de la princée pour le roy, et de par le roy et de part le prince. Et de ce lui dist la commission et revesti de son gant de l'office dou bailliage. Et messire Galerans, qui sages et prodoms estoit, veant que la chose estoit bonne et honerable pour le roy, si le reçut voulentiers[1].

473. En tel maniere que vous oyés fu messire Galerans de Vry baux de la princée d'Achaye a la vie dou prince Guillerme, ainxi que il meisme l'estably pour faire plaisir au roy Charle.

474. Mais or se taist cil contes de parler dou prince Guillerme et parlera dou roy Charle, comment Coradins vint[2] en Puille.

475. Il avint chose que, après un temps que li rois Charles vainqui en bataille et ocist le roy Maffroy et ot

1. La première pensée de Galeran d'Ivry fut de répondre qu'il ne pouvait s'établir dans le pays, car il comptait retourner en Pouille. Puis, songeant à l'honneur qu'on lui faisait, il accepta. Alors le prince l'investit par le gant (chron. grecque, v. 6760-6771).

2. *Vit*, ms.

Digitized by Google

conquesté le roiame de Puille et de Cecille et Calabre et tenoit la seignorie paisiblement, Coradins d'Alemaigne, qui niés estoit...[1].

475[A]. Un noble homme d'Allemagne, Conradin, qui était neveu de l'empereur Frédéric et cousin du roi Mainfroy[2], ayant appris la victoire de Charles sur Mainfroy, et cédant à ses propres désirs et à la volonté des siens, rassembla des troupes pour combattre le roi Charles. Il traversa toute l'Allemagne, faisant appel à tous les seigneurs, et arriva en Lombardie où il trouva les Gibelins, « ces oppresseurs de l'Église, ces ennemis du pape », qui aimaient plus les Allemands que les Français. Ayant réuni une armée innombrable, il entra en Pouille.

475[B]. Apprenant cela, le roi Charles écrivit à son frère, le roi de France, qui lui envoya son frère, le comte d'Artois[3], avec deux mille chevaliers d'élite. De Provence, Charles fit venir, dans soixante bâtiments, des troupes et des chevaux. Le pape de son côté avait permis au roi Charles de puiser dans le trésor de saint Pierre et avait donné l'ordre aux cardinaux et aux archevêques de lui prêter aide de troupes, promettant l'absolution comme aux croisés. Les souverains de tous les royaumes envoyèrent des troupes à cheval et à pied.

1. Lacune résultant de la perte d'un feuillet du manuscrit de Bruxelles. Nous y suppléons par le résumé de la chronique grecque.

2. Neveu du roi Mainfroy, fils de son frère (chron. arag., § 400). Le père de Conradin était Conrad, roi des Romains, fils de Frédéric II et frère de Mainfroy. Conradin était donc le petit-fils, et non le neveu, de Frédéric II et le neveu de Mainfroy, et non son cousin, comme le voudrait la chronique grecque.

3. Robert II, comte d'Artois, était en réalité le neveu de Louis.

Digitized by Google

475c. Le roi envoya aussi dans la Morée demander au prince de venir à son aide[1]. Le prince, redoutant beaucoup Conradin et craignant pour le roi Charles, se hâta de conclure une trêve d'un an avec le capitaine de l'empereur à Mistra. Il fit ensuite ses préparatifs pour emmener avec lui la fleur de la Morée : le seigneur de Cariténa, le seigneur d'Acova (Mategrifon), le grand connétable Jean Chauderon, Geoffroy de Tournay et d'autres chevaliers au nombre de plus de quatre cents[2]; et sans retard il s'embarqua dans le despotat et débarqua à Brindes. Ils trouvèrent très vite les chevaux nécessaires et arrivèrent à Bénévent où se tenait le roi. A la nouvelle de l'arrivée du prince, le roi Charles alla à sa rencontre et le remercia.

475d. Cependant on apprit que Conradin était entré avec de grandes forces au pays de Pouille, cherchant partout le roi, si bien qu'il en était tout proche[3].

476. ... efforciement ou pays de Puille et ala tant cerchant le roy que il le trova. Et quant li ost furent près de l'un l'autre[4], le princes Guillermes qui estoit usez a guerres de Romanie et avoit aprins l'enging dez Grex et des Turqs, si monta a cheval et prist avec lui une compaignie de gent qui savoient assés de guerre et ala tant qu'il monta sur une terre pour veoir

1. Le prince n'était pas encore allié au roi Charles, comme le disent les diverses versions de la chronique de Morée, sauf la chronique aragonaise; c'est en qualité de suzerain de la Morée depuis le traité de Viterbe (1267) que le roi fit appel au prince.

2. Onze cents (chron. ital., p. 454). Cent chevaliers et quatre cents écuyers (chron. arag., § 401).

3. Chron. grecque, v. 6781-6906; cf. chron. ital., p. 453-454.

4. Les deux armées se rencontrèrent le 23 août 1268 près de Tagliacozzo, et non à Bénévent, comme dit la chronique

Digitized by Google

et descovrir sa gent de l'empereor. Et quant il fu sus le tertre, si regarda amont et aval de toutes pars la ou la gent et l'ost de Corradins estoient logié. Et quant il les ot bien regardés et avisés, si se merveilla moult et dist a sa compaignie que voirement il estoient la plus bele gent qu'il eust onques veu et que bien lui sembloit que il feussent deux tans de gent que cil dou roy Charle[1]. Et puis que il ot bien veu et descouvert tout le pooir de la gent que Coradins avoit, si revint arriers en l'ost du roy Charles.

477. Et lors appella le roy a despart et lui dist ainsi : « Monseignor le roy, je vous fais certains que j'ay esté a veoir et descovrir la gent et le pooir que Coradins a ; de quoy me semble, a mon avis, que il sont assez plus que nous ne sommes. Et, d'autre part, je coignois ces Alemans, qui sont une gent desperée et se combatent sans mesure et n'ont nul ordenance a leur com-

grecque (v. 7038). Le stratagème expliqué dans la suite du récit est généralement attribué à Érard de Valery :

« Et la da Tagliacozzo,
Ove senz' arme vinse 'l vecchio Alardo, »

dit Dante (*Enfer*, ch. XXVIII, tercet 6).

Cependant, Villani, tout en mettant dans la bouche d'Érard de Valery le conseil donné par le prince Guillaume dans notre chronique, dit : « Col re Carlo rimase il detto messere Alardo di San Valeri, con messire Guglielmo di Villa Arduino, cavaliere di grande valore » (l. VII, ch. XXVI).

Le stratagème de Tagliacozzo est un des plus remarquables exemples de la tactique du moyen âge. La manœuvre de volte y eut une application du plus grand effet (voir Delpech, *la Tactique au XIII^e siècle*. Montpellier, 1885, t. I, p. 454-456).

1. L'armée de Conradin comptait dix mille hommes à cheval ; celle du roi Charles était beaucoup moins nombreuse.

Digitized by Google

batre. Dont, se il vous plaisoit de combatre a eaux par sens et par enging, ainxi comme cil du Levant le font, je sui certains que, a l'aide de Dieu, nous aurons la victore. »

478. « — Très chers freres, fist li rois au prince, il n'a enging au monde que je ne feisse pour avoir la victore, ad ce que nous l'eussons contre nos anemis. Donc vous estes sages et avisés et avés tant usé et tant eu fait de guerre que je le met sus vous de ordiner et deviser et je feray tout vostre devis. »

479. « — Monseignor le roy, fist le prince, puis que vous le commandés, je vous diray mon avis. Il est verité que li Turq et li Comain ne le Grec ne se puent frandre de bonté de chevalerie a nostre gent; et auxi comme Dieu leur a tolu la[1] bonté, si leur a donné la malice. Et se combatent par tel enging que a paine les peut on[2] vaincre; ainsçoys ont adès le meillor, car par leur enging si desconfirent l'empereor Bauduin et le roy Boniface de Salonique. Donc, puis que il vous plaist que je le faice, je vous deviseray comment il se fera.

480. « Vous ordinerés et ferés despartir la plus legiere gent que vous aiés en tot vostre ost et ferez .ij. ou .iij. batailles[3] ou plus se vous avés tant de gent et la meillor que vous aiez[4]. Si ferés tant de

1. *laur*, ms.

2. *ont*, ms.

3. Trois ou quatre batailles (chron. grecque, v. 6974). Trois ailes (chron. ital., p. 454). Villani dit : trois corps de bataille (l. VII, ch. xxvi).

4. Avec eux devait aller un chevalier revêtu des armes et de la devise du roi (chron. arag., § 402).

Digitized by Google

batailles comme vous porrés; et seront avec vous auques loings de nos anemis non mie en lieu descouvert, mais en lieu qu'il nous puissent veoir. Et je vueil estre de l'autre part avec ma gent tant seulement; et seray embuchiés en tel maniere que je ne seray point veux.

481. « Et quant nos anemis vendront vers nous pour combatre, celle legiere gent que je vous devise si yront tout droit vers nos anemis pour combatre. Et il seront commandé que, quant il seront et qu'il vendront sur le point de combatre et d'assembler aux lances a leurs anemis, que de present se metteront a fuir et yront[1] tout droit par nos loges. Et je sui certains[2] que auxi tost que les Alemans les verront fuyr, car il se metteront de chacier après.

482. « Et celle nostre gent si ne se arrestent pas, ny poy ny assés; ains s'en passent oultre les loges, ayant tous jours l'euill et leur regart vers vous, et a moy la ou je seray. Et je sui certains que li Alemant et cil autre soudoier[3] si sont ainxi gloton et covoiteux de gaaigne que, tantost comme il vendront par nos loges et verront les pavillons et les biaux draps et richeces, car il lairont la chace et se metteront au gaaing[4]. Et nous arons nos gahius[5] qui regarderont leur convenue et leur portement.

483. « Et ainxi tost comme il se metteront au gaaing[6]

1. *et yront et yront*, ms.
2. *et je sui certains et je suis certains*, ms.
3. Les Lombards et les Toscans (chron. grecque, v. 6986).
4. *gaaig*, ms.
5. Ce mot a certainement le sens de « guetteurs », « vedettes ».
6. *gaaig*, ms.

Digitized by Google

et s'esparpeilleront par les loges[1] et vous, de present, ou toutes vos batailles, vendrés d'une part et je de l'autre; et li fuiant retourneront arrieres et se[2] metteront en my. Et puis nous [les] troverons desreés et esparpeilliés tout ainxi comme je vous le devise. Nous les dessconfirons ainxi legierement que nulle gent furent desconfite. »

481. — « Par le paterne Dieu! » dist li rois au prince, « vous l'avés si bien devisé que je vueil que il se faice ainxi sans autre conseil. » Lors deviserent et despartirent la gent et les batailles tout ainxi comme le prince l'ot devisé et dit au roy.

485. Donc pour ce [que] seroit grant annuys de conter particulerement par escript comment il furent et combatirent, si vous dirons en briefs paroles; car tout ainxi comme le prince devisa au roy la besoingne, tout ainxi fu ordinée et faicte[3]. Car ainxi tost comme li Alemand se mirent a chacier nostre gent, si vindrent

1. Les vedettes sonneront leurs trompettes; et, tandis que le roi et le prince s'élanceront vers les ennemis, les divisions légères, au son des trompettes, se retourneront et l'ennemi sera enveloppé (chron. grecque, v. 6996-7006).

2. *le*, ms.

3. Un chevalier, revêtu de la devise du roi, prit les soldats et s'en fut à la bataille (chron. arag., § 403). Le prince disposa tout avec le roi; les quatre divisions légères choisies, on instruisit les chefs de la manœuvre. Le roi et le prince, à la tête des troupes qui restaient, placèrent les embuscades. Les quatre divisions s'élancèrent sur l'armée de Conradin. Celui-ci cependant divisa ses troupes en quatre corps, chaque nation étant mise à part. Les Allemands, en apercevant les troupes légères, partirent avec ardeur; au moment d'affronter le choc, les quatre divisions du roi Charles tournèrent bride et prirent la fuite en se dirigeant vers les tentes (chron. grecque, v. 7015-7049).

Digitized by Google

a loges; et de present qu'il vidrent les beles choses et les richeces qui la estoient pour eaux decevoir, si[1] se mirent au gaaing[2] et s'esparpeillerent par tel maniere que cescun perdy son compaignon et abandonna sa baniere.

486. Et quant li rois Charles et le prince virent les Alemans ainxi villainement desrompre et esparpeillié[3], si les enclorent de toutes pars et les assaillirent si efforciement que Coradins fu pris et sa gent desconfite et desbaretée par tel mode com fu onques nulle autre gent.

487. Et quant li rois Charles vit ainxi celle victore ainxi a point faicte, si en randy graces a Dieu; et puis mercia moult le prince a haulte voys; et dist que par son sens et par son ordenement avoit conquis et vaincu Coradin d'Alemaigne et tant de bonne gent comme il avoit en sa compaignie.

488. Mais la gentilz gent de Naples, qui moult amoient le roy Charle pour sa grant bonté, aussi tost comme il orent pris Coradin si lui couperent le chief[4]

1. *se*, ms.

2. *gaaig*, ms. — Les Allemands commencèrent à piller, à manger et à boire, comme gens qui croyaient avoir vaincu leurs ennemis (chron. arag., § 405).

3. Les trompettes sonnèrent, le roi et le prince se précipitèrent chacun de son côté. Les quatre divisions se retournèrent et les Allemands furent enveloppés et accablés de flèches. Peu d'Allemands en réchappèrent. Mais les Lombards et les Toscans, qui connaissaient le pays, se sauvèrent en plus grand nombre (chron. grecque, v. 7063-7075).

4. Le récit de la chronique aragonaise est plus véridique que celui des versions française et grecque et se rapproche beaucoup de celui de Villani :

Conradin s'enfuit au bord de la mer et se fit conduire sur

Digitized by Google

et puis le mirent sus une lance et le porterent au roy Charle, cuidant lui faire a pleisir. Mais quant li rois vit le chief de Coradin, si en fu moult courchiés par semblant et dist car il voudroit qu'il lui eust cousté .x^{x}. ounces[1] que eux ne lui eussent coupée la teste, car se il l'eust eu vif, il lui eust fait moult grant honnor, pour ce que il n'avoit mie deservi d'avoir nul mal, ains devoit estre honorés et prisiés sur toute gent pour ce qu'il se mist en grant paine et en aventure de morir pour revangier son amy[2].

489. Après si commanda li rois que les prisons si fussent envoié par les chastiaux et par les fortresses

une barque de pêcheurs à Astura; le seigneur d'Astura, ayant appris cela, le retint prisonnier et le livra ensuite au roi Charles pour de l'argent. Le roi Charles, après la victoire, mena grande fête, et apprenant que Conradin était à Astura, il se le fit livrer, soit par argent, soit par promesses. Quand Conradin fut devant le roi, celui-ci lui fit grand honneur, comme à un fils de roi; il lui demanda ce qu'il ferait s'il le tenait, et Conradin lui répondit qu'il lui ferait couper la tête pour avoir pris son royaume. Charles lui dit alors : « Cela même, je te le ferai. » Et il ordonna qu'on l'emmenât et qu'on lui fît couper la tête. Conradin eut la tête coupée sur la place du marché à Naples et ensuite fut enterré dans une petite église voisine. Et, plus tard, sa mère envoya de l'argent et fit faire à cet endroit le monastère de Sainte-Marie du Carmel (chron. arag., § 406-409).

Ce récit résume assez bien l'histoire de Conradin après Tagliacozzo; cependant il faut remarquer que Conradin et son ami Frédéric d'Autriche furent condamnés par un tribunal régulier. Le seigneur d'Astura qui les livra était un Frangipani, dit Villani. On montre encore derrière le maître-autel de Santa-Maria del Carmine l'endroit où ils furent ensevelis.

1. Une de ses meilleures provinces (chron. grecque, v. 7086).
2. Son oncle Mainfroy.

Digitized by Google

dou reame et fussent departy selonc la condicion de .j. cescun. Et puis commanda li rois que cescun eust ce qu'il avoit gaignié, sauve la tente et le pavillon et la propre chambre de Coradin et son harnoys qui il retint pour lui[1].

490. Et quant celle victore fu ainxi comme vous avés oy, si donna li rois congié a toute sa gent, que cescun alast en son pays et a son ostel. Mais li princes ala a la compaignie du roy pour veoir la roïne et sa fille. Et quant il furent la, li rois loa moult le prince et dist a la roïne, en audience de toute gent, comment par le sens et le bon ordenement du prince orent la victore sur sez anemis[2].

491. Et li[3] rois, qui moult amoit le prince et lui portoit grant honnor, si[4] le tint en sa compaignie entour .xx. jours[5], festoiant et menant la meillor vie du monde. Et beoit a [le] tenir plus de temps; mais une novelle vint au prince de son pays de la Morée, coment li Grec si anemi avoient route la pais et les trieves qu'il avoient avec eaux. Si lui convint partir de la compaignie du roy plus tost que il ne vouloit pour venir en son pays.

492. Et li rois, qui bien cognissoit que par le sens et ordinement du prince il avoit vaincu son anemy et recouvré son pays que il tenoit comme perdu, et que

1. Le prince reçut la tente du duc de Carinthie (de Frédéric d'Autriche) (chron. grecque, v. 7103; chron. ital., p. 455).

2. La reine remercia fort le prince et lui fit rendre beaucoup d'honneurs (chron. grecque, v. 7123-7124; chron. ital., p. 455).

3. *lui*, ms.

4. *et*, ms.

5. Vingt-trois jours (chron. grecque, P., v. 7128). Vingt-deux jours (chron. grecque, H., v. 7128; chron. ital., p. 455).

Digitized by Google

li princes avoit despandu grossement a son service et que il n'estoit mie ainxi fourny de monnoye comme mestiers lui estoit, si lui donna moult grant avoir et de beaux joiaux et .c. chevaux de pris[1], des meillors que il pooit avoir, de ceaux que il avoit gaaignié a la bataille. Après, si lui donna .l. hommes de cheval[2] et .ij^{c}. de pié[3], paiez de .vj. mois, pour mener en la Morée pour aidier lui de sa guerre.

493. Et quant li rois ot donné au prince toutes ces choses, si prist le prince congié du roy; et vint par ses journées a Brandis, ou il trova ses gallies et les ussiers[4] dou roy qui l'attendoient pour lui recuillir. Si entra dedens et toute sa gent et vint droit arriver a Clarence, sans nul encombrement. Et quant il fu sceu par la Morée que li princes estoit revenus[5] de Puille ou grant honour et victore, si vindrent de toutes pars gens pour lui veoir et festoier et pour leurs parans et amis qui estoient la venus avec le prince. Et fu faicte moult grant joie de leur venue.

494. Et quant li princes fu certefiés que li Grec avoient route la pays que il avoit fait quant il ala en Puille[6], de leur voulenté non mie pour novité que sa gent l'avoient fait, lors ordina la gent que li rois lui avoit donné; et lez donna au seignor de Caraintaine

1. Vingt chevaux (chron. grecque, v. 7150).

2. Trois cents hommes à cheval (chron. ital., p. 455).

3. Deux cents arbalétriers (chron. grecque, v. 7153; chron. ital., p. 455).

4. Vaisseaux à huis pour les chevaux.

5. *renus*, ms.

6. Sur le bruit faussement répandu de la mort du prince dans la guerre entre les Allemands et le roi de Naples (chron. grecque, v. 7181-7183; chron. ital., p. 455).

Digitized by Google

qu'il fussent en sa compaignie pour tenir frontiere a guerroier les Grex.

495. Et quant li sires de Carintaine ot celle gent en sa compaignie, si en fu moult joyans, cuidant et esperant que, puis que il les avoit avec lui, car il porroit dommagier ses anemis et conquester sur eaux. Adonc lez prinst et lez mena en son pays de l'Escorta. Si lez ordina que ils feussent a .j. beau casal que on appella la Grant Aracove[1], pour ce que c'estoit adonc la meillor et la plus bele frontiere que on pueust avoir pour guerroier les Grex et pour deffendre la contrée, que les anemis ne peussent entrer ne dommagier les autres leux.

496. De quoy avint chose que, puis que celle gent vindrent a la Grant Arcove, si ne demora mie longuement que il sambla que, par les aigues froides qui sont a cellui casal, si les accuilly une maladie[2], de laquelle morurent la plus grant partie de eaux. Non pourtant li sires de Caraintaine ne les laissoit pas sejourner ne perdre temps, ains les prenoit et aloit sovent courre et gaaignier sur sez anemis.

497. Mais après ce, ne demoura gaires de temps que une fortune vint moult grant au pays de la Morée, que le très vaillant chevalier, monseignor Goffroy de Bruieres, le seignor de Caraintaine, se coucha d'une maladie[3] de laquelle il lui convint morir. De la cui

1. Αραχόβα ἡ Μεγάλη (chron. grecque, v. 7200). — Arakhova, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.

2. La dysenterie, τὸ κοιλιακόν (chron. grecque, v. 7206), flusso (chron. ital., p. 456).

3. Il eut un délire grave, ζάλη βαρυτάτη (chron. grecque, v. 7216).

Digitized by Google

mort li princes Guillermes et tuit cil dou pays furent dolant et desconfit, grans et petiz, pour ce qu'il estoit le meillor chevalier de toute Romanie et qui maintenoit et gouvernoit tout[1] le pays contre toute gent[2]. Donc, pour ce que il ne leissa nul hoir après lui pour heriter sa terre, si fu partie sa baronnie en .ij. pars. Et fu donnée la moitié a sa femme, la suer du duc d'Atthenes, et l'autre moitié parvint au prince Guillerme.

498. Mais ne demora mie longuement que li dux Guis de la Roche[3], qui freres estoit de celle dame, par la voulenté et consentement dou roy et dou prince, si ordina et fist le mariage de celle dame sa suer et du noble homme messire Hugue, le conte de Brene et de Liche[4], qui lors conversoit en Puille, a la contrée de Liche que le bon roi Charle lui avoit donnée. Et quant l'acort du mariage fu ordiné entre le conte Hugue de Brene et le duc d'Atthenes, si passa li contes de Puille et vint en la Morée. Et d'autre part si vint le duc

1. *toute*, ms.

2. La version grecque de Copenhague fait un plus grand éloge encore du seigneur de Caritena : les orphelins avaient en lui un père, les veuves un mari, les faibles un défenseur. Les malheureux n'étaient jamais abandonnés sans secours; ce fut un bien grand malheur que la perte de cet homme et de ce guerrier, dont la mort rendait orphelins tous ceux qui l'aimaient (chron. grecque, H., v. 7225-7232). Geoffroy de Caritena mourut en 1275.

3. Confusion : lorsque Geoffroy de Caritena mourut, le duc d'Athènes était alors Jean de la Roche (1263-1280), fils de Guy, seigneur, puis duc (1225-1263) d'Athènes (que la chronique appelle, par contre, Guillaume). Isabelle de la Roche, femme de Geoffroy de Caritena, était la sœur du duc Jean.

4. Hugues de Brienne, comte de Lecce, en Calabre.

Digitized by Google

d'Atthenes. Et quant il furent ensemble en la Morée[1], si firent venir la dame de la ou elle estoit, au chastel de Carintaine; et firent les espousailles a Andreville.

499. Et puis que li contes ot espousée la dame, si reçut la seignorie de la moitié de l'Escorta et ordina ses besoingnes et mist officiaux en sa terre. Et ne vot sejourner gaires en la Morée, ains prist la contesse sa femme et passa en Puille, a sa conté de Liche. Si ne passa gaires de temps que la dame conchut dou conte .j. fil qui ot a nom Gautier[2], lequel parvint a grant honnour et a grant estat, et fu .j. des bons chevaliers dou monde et de bonne renommée.

500. Et puis que li dux Guis de la Roche fu mors[3], si li eschey par heritaige, de par sa mere, le duchiame d'Atthenes. Si en fu dux. Et s'acorda a la Compaigne[4] et les fist venir a la Blaquie. Et puis fu en descort avec la Compaigne a eaux, en la Remyro[5]. Si fu mors et desconfis et desherités par son orgueil en l'an de Nostre Seignor Dieu Jhesu Crist a mille .iij^{c} x. ans, le .xv^{e}. jour dou mois de mars, par .j. leundi de la .viij^{e}. indicion[6].

1. *la More*, ms.

2. Gautier de Brienne, duc d'Athènes (1308-1311) du chef de sa mère Isabelle, sœur des ducs Jean (1263-1280) et Guillaume (1280-1287), et tante du duc Guy II (1287-1308) mort sans enfants.

3. Guy II (Guyot) de la Roche, dernier duc d'Athènes de la maison de la Roche (1287-1308), fils du duc Guillaume et neveu du duc Jean et d'Isabelle de la Roche, la veuve de Geoffroy de Caritena et la mère de Gautier de Brienne, mourut le 5 octobre 1308.

4. La Grande Compagnie des routiers catalans qui guerroyait alors en Orient.

5. Armyros, chef-lieu d'éparchie, nome de Larissa.

6. La chronique grecque et avec elle la chronique italienne

Digitized by Google

501. Si vous lairons a parler dou conte de Brene et du duc d'Atthenes et vous dirons du seignor de Mathegriffon comment il morut sans hoirs de son corps et eschey sa baronnie et son heritaige a la noble dame, madame Margerite, la fille jadis de monseignor Jehan de Passavant[1], le marescal de la princée de Achaye, et mere du tres noble homme monseignor Nicole de Saint Omer, le grant marescal de la dicte princée et seignor de la moitié d'Estives, cui Dieu perdoint amme[2].

502. Quant le prince Guillerme estoit en la prison de l'empereor de Constantinople, si se pena moult de yssir pour raenchon de monnoye. Mais pour chose

font le récit de la malheureuse campagne de Gautier de Brienne contre les Catalans : les Catalans, qui avaient pris le nom de Grande Compagnie, étaient, au moment de l'avènement de Gautier, dans le pays d'Armyros. En effet, le duc Guy de la Roche les y avait fait venir parce qu'il songeait à faire valoir les droits de sa femme Mahaut de Hainaut, fille du prince de Morée Florent de Hainaut, sur la principauté occupée injustement, disait-il, par le prince de Tarente. A son avènement, Gautier de Brienne résolut de porter la guerre en Blaquie avec les Catalans, auxquels s'étaient joints plus de mille Turcs. Mais, après la prise de Domocos, une grande dissension éclata entre les Catalans et le duc. Celui-ci marcha sur la Grande Compagnie, lui livra bataille, fut vaincu et eut la tête tranchée le lundi 15 mars de l'an 6817 de la création du monde (chron. grecque, v. 7272-7300; chron. ital., p. 456). — Domocos, nome de Larissa, éparchie de Domocos et Pharsalæ.

L'an 6817 de la création ferait 1309, suivant l'ère de Constantinople. La bataille du lac Copaïs eut lieu, en réalité, le 15 mars 1311 (1310, style de la chronique).

1. Jean de Neuilly, baron de Passavant.

2. L'histoire de l'héritage de Marguerite de Passavant se place, dans la chronique aragonaise, après l'enlèvement de la femme de Jean de Catavas par Geoffroy de Caritena et avant l'arrivée du roi Charles en Italie (§ 384-396).

Digitized by Google

que il, ou autre pour lui, peussent faire ne dire, ilz ne porrent convertir l'empereour pour delivrer le prince de prison, sans ce que il donnast a l'empereour part de la Morée. Si demoura le prince trois ans menant ceste chose et esperant que il ysteroit pour raençon de monnoie. Et quant il vit la male merci, par le conseil dou seignor de Caraintaine et d'autres de sez barons, si donna a l'empereour, pour sa raençon et sa delivrance, le chastel de Malevesie, cellui de Misitra et la Grant Maigne. Et quant il [ot] fait et ordiné son acort et toutes ses convenances pour yssir de prison, si lui convint mettre ostages; de quoy il mist la suer de messire Jehan Cauderon et madame Margerite, la fille de monseignor Jehan de Passavant, le grant marescal de la princée.

503. Si avint chose que, puis que le prince Guillerme yssi de prison un temps, que le noble baron messire Gautier de Rosieres, qui sires estoit de Mathegriphon, morut sans hoirs de son corps. De quoy parvint son heritaige a la devant dite madame Margerite, pour ce que sa mere fu suer charnel de cellui monseignor Gautier de Rosieres et madame Margerite estoit sa niece. Donc, pour ce que la dame se trova en prison pour son lige seignor et ne se trova mie au pays pour requerre le heritaige qui lui estoit escheüx pour la mort de son oncle, si fist le princes saisir pour lui le chastel de Mathegriffon et toute la baronnie et le tenoit pour lui tant comme la dame fu en prison

504. Et quant a Dieu plot que la dame yssi de prison, si vint par devant le prince et requist cellui heritaige, monstrant et provant comment elle estoit la plus prochain hoir de son oncle, monseignor Gautier.

Digitized by Google

Mais li princes lui respondy et lui dist que elle n'y avoit nulle raison, car elle l'avoit perdu pour ce qu'elle defailli de requerre le dedens le terme ordiné de l'an et du jour, selonc que les usances et les coustumes du pays le commandent.

505. Et quant la dame ouÿ le prince ainxi respondre, si le tint a grant merveille, pour ce qu'elle cuidoit que le prince ne le devoit mettre en question, pour ce que il l'avoit mis en ostage pour lui; car se pour celle occaision ne feust, elle eust esté au païs; si n'aroit mie failly de requerre a temps et a terme. Donc, puis que la dame vit qu'elle ne pot avoir du prince autre response, si s'en parti et ala a son hostel moult dolante. Et après ce, .j. poy de temps[1], la dame si ala de rechief et requist le prince, par la secunde et tierce fois, son droit, par la maniere et la voie que on doit requerre heritaige qui eschiet a homme pour la mort de son prochain parant. Mais li princes lui faisoit adès une response et lui offroit adès le regart de sa court.

506. Et quant la dame vit que le prince la paissoit ainxi[2] de paroles et ne lui vouloit rendre ne delivrer le chastel et la baronnie de Mathegriphon, si se conseilla a ses amis et parens que elle avoit adonc. Lors le conseillierent ses amis que elle se mariast a tel homme qui eust le sens et le pooir de demander son droit, car tant comme elle seroit vesve, elle ne porroit esploitier nulle chose ne venir a son entendement.

507. Et quant la dame vit la male merci, que autre-

1. Un mois et plus (chron. grecque, v. 7350; chron. ital., p. 457).

2. *ainx*, ms.

Digitized by Google

ment ne porroit faire sa besoingne, si s'acorda au conseil de ses amis. Lors ordinerent et traiterent tant sez amis, que elle prist pour mari le noble baron monseignor [Jehan] de Saint Omer, le frere monseignor Nicole de Saint Omer, le seignor de la moitié de Estives et de messire Otthe aussi. Ces trois freres de Saint Omer si furent moult gentilz hommes, car messire Belas leur pere de Saint Omer si ot pour moullier la suer du roy d'Ongrie[1], et li dux Guis de la Roche si estoit leurs cousins germains. Et li dux si avoit trois freres germains[2] qui tous estoient chevaliers de grant affaire. De quoy vous dy que, quant ces .vij. barons vouloient faire une chose a cellui temps, il ne trovoient nul qui leur osast contredire.

508. Et puis que messire Jehan de Saint Omer ot espousée ycelle dame, si entra en la seignorie de son heritaige et fu clamés grans marescaux de la princée. Après ce, sans grant demorance, si requist sez freres, messire Nicole de Saint-Omer et messire Otthe, que il le venissent acompaignier pour requerre le prince a la court de la baronnie de Mathegriffon, laquelle estoit escheüe de droicte anciserie a sa femme. Lors vindrent si frere d'Estives en la Morée moult noblement.

509. Et quant il furent venu, si alerent veoir le prince[3]; et après .ij. jours messire Jehans de Saint Omer si prist sa femme et ala au prince et lui presenta sa femme; et a l'eure meisme requist le prince

1. Béla de Saint-Omer était fils, et non mari, de Marguerite de Hongrie; il avait épousé Bonne de la Roche, sœur du duc Guy d'Athènes et tante du duc Jean, dont nous ne connaissons qu'un frère, Guillaume, qui lui succéda.

2. Deux frères (chron. ital., p. 457).

3. Le prince était alors à Clarence, réglant les affaires de la

Digitized by Google

qu'i[l] lui deust tenir court et feist clamer tous les barons[1]. Et li princes lui respondi moult doucement que si feroit. Lors commanda le princes que tout li baron et chevalier lige venissent au jour nommé.

510. Et quant il furent venu, si tint le prince[2] son parlement et sa court au moustier de Saincte Sophye a Andreville. Et quant la court fu amassée, messire Nicole de Saint Omer si porta la parole de sa serouge. Si la prist par la main et son frere de l'autre part, et les presenta par devant la court dou prince et dist ainxi :

511. « Monseignor le prince, il [est] ainxi la verité que madame Margerite, la femme de mon frere qui ci est, si est niece de monseignor Gautier de Rosieres, fille de sa suer, pour la cui mort la baronnie de Mathegriffon, que cellui messire Gautier tenoit jusques a la fin de sa mort, si est escheüe a ceste dame, comme a son plus prochain hoir et parant. Et il est voirs que la dame ne se trova mie au pays quant son oncle trespassa, pour soy presenter par devant vostre court dedens la quarantaine ou l'anée, selon les usances dou pays. Mais sa excusation est loyal et juste que toute gent le voient, que vous meismes[3] l'aviés mis en ostage

principauté; les deux premiers jours, ils ne parlèrent pas de l'héritage (chron. grecque, v. 7393-7396).

1. La dame déclara qu'elle venait réclamer son héritage et qu'elle désignait messire Jean comme son mari et son avoué, conformément aux usages. Et messire Jean requit alors le prince de convoquer le parlement pour rendre le jugement conformément aux usages de la Morée. Le prince répondit qu'il était prêt à faire justice et convoqua le parlement (chron. grecque, v. 7403-7418).

2. *le roy*, ms.

3. *que vous meismes que vous meismes*, ms.

Digitized by Google

pour vostre delivrance et estoit adonc en Costantinople quant son oncle trespassa de cest siecle.

512. « Et aussi tost comme vous le feïstes delivrer et vint au pays, si se presenta par devant vous et se offry comme droit hoir et parante de son oncle, demandant et requerant vous la revesticion et la saisine de l'eritaige qui lui estoit escheü pour la mort de son oncle. Et vous, de voulenté non mie par conseil ne par esgart de vos hommes liges, si lui deïstes qu'elle n'y avoit nulle raison. Et ceste, comme femme desconseillie[1], se parti de vous sans avoir nul droit. Et ores, la merci Dieu, si est mariée a .j. tel homme comme mon frere qui ci est. De quoy ilz se presentent par devant vous et vostre court, li uns comme drois hoirs et parans et li autre comme son avoué; et vous offrent ligié et service tel comme la baronnie doit. Et vous prient, en requerant comme leur seignor, que il vous veuille plaire de revestir les dou chastel et droicte la baronnie de Mathegriphon[2]. »

513. Adonc respondy li princes ainxi a monseignor Nicole de Saint Omer et dist : « Nous avons entendu de mot en mot tout ce que vous avés dit et retrait par devant nous et nostre court; et cognissons bien que vous avés dit et retrait toute la verité et que madame Margerite, qui cy est, si a esté desheritée pour l'occasion de ce que elle estoit pour nous en ostages et que elle ne se trova au pays dedens l'anée, puis la mort de son oncle, pour requerre son droit; pour quoy nous voulons savoir de vous si vous nous demandés droit

1. Forme picarde ou wallonne.

2. Chron. grecque, v. 7425-7467; cf. chron. ital., p. 457; chron. arag., § 388.

Digitized by Google

ou grace pour ce que elle fu pour nous desheritée[1]. »

514. Lors respondi li sires de Sainct Omer au prince ainxi : « Monseignor le prince, se je cuidasse que ma serouge n'eust raison, je vous demanderoye la grace. Mais, pour ce que sa raison est clere, que vous meismes la meïstes en ostages pour vostre delivrance, et que pour vostre occasion fu empeschie de non estre au pays pour demander son droit, si ne vous requier mie grace, se non raison[2]. »

515. « — Certes, dist li princes a monseignor Nicole de Saint Omer, puis que vous requerés le droit de ma court, je feroye pechié se je la vous reffusoie. Donc pour ce vueil je renforcier ma court des plus sages hommes de mon pays et de[3] clers et de lais; et lors metteray la chose sur leur [corps] et sur leurs ames, de jugier et sentencier le plus loiaulment que il porront, selon les usances et les coustumes[4] de l'empire de Costantinople que l'empereur Robert donna au prince Goffroy mon frere[5]. »

516. Lors commanda li princes que tout li baron, prelat et tout li autre homme lige du pays venissent a Clarence pour delivrer la question que monseignor Nicole de Saint Omer avoit proposée a sa court. Et

1. Chron. grecque, v. 7472-7482; cf. chron. ital., p. 457-458; chron. arag., § 388.

2. Chron. grecque, v. 7485-7495; cf. chron. ital., p. 458; chron. arag., § 389.

3. *et de et de*, ms.

4. Τοῦ τόπου τὰ συνήθεια (chron. grecque, v. 7504). — Le prince Geoffroy Ier avait reçu ces coutumes au parlement de Ravennique en 1209.

5. Chron. grecque, v. 7498-7513; cf. chron. ital., p. 458; chron. arag., § 389.

Digitized by Google

quant tout furent venu et amassé au moustier de Saint Françoys pour tenir court, si demanda li princes a monseignor Nicole, qui estoit son avocat. Et monseignor Nicole respondy au prince car il meismes seroit premiers parleres de celle besoingne pour sa serouge.

517. « En nom Dieu, dist li princes, puisque vous daigniés estre avocas de ceste besoigne, et je, pour amour de vous, si vous feray compaignie et porterai la parole et la deffense de la court moy meismes[1]. » Et lors va li princes baillier la verge que il tenoit a Lienart le chancelier, qui adonc estoit son maistre conseillier et l'omme ou il plus se fioit, et lui dist, en audience de la court : « Je vous recommans l'office de ma seignorie; et vous requiers et commans que, par le conseil de ces nobles hommes qui cy sont, doiés maintenir le droit de ceste dame et autretant cellui de la court. » Et puis que li princes ot recommandée l'office de sa seignorie au chancelier, si se leva en estant a ygal de monseignor Nicole de Saint Omer [et] se tenoit par devant la court.

518. Et lors commença monseignor Nicole a parler et proposer la question de la mareschalesse sa serouge dez le commencement : comment le prince l'avoit mise en ostage pour lui, tout ainxi comme il avoit retrait a la premiere requeste qu'il fist au prince; comment, soyant la dame en prison, si morut le sire de Mathegriphon, le frere de la mere de madame Margerite; et, pour ce que le terme de l'an et dou jour passa, que li estat commandent que cescun doit requerre heritaige quant il eschiet d'aucun sien parent

1. Chron. grecque, v. 7528-7532; chron. arag., § 390; cf. chron. ital., p. 458.

Digitized by Google

et la dame ne se trova au pays pour requerre et demander sa raison, monseignor le prince ou ses officiaux si mirent main et saisirent la baronnie de Mathegriphon pour la court; « pour quoy dy et propose que, puis que la dame estoit en prison, que monseignor le prince l'avoit mise pour lui, car nul cas ne le puet desheriter par droit, car la deffaute fu de monseignor le prince non mie de la dame ».

519. Et quant li sires de Saint Omer ot dit et finée sa raison, si commença li princes a respondre et de faire ses allegacions et ses deffances le mieulx que il pot. Si fu la chose moult debatue en la court, sur les poins et les allegacions que cescun mettoit pour sa deffence; mais a la fin, quant il vit que la court pendoyt[1] moult a la raison de la dame, si entendoient tout que la dame ne deust perdre son heritaige pour ce qu'elle avoit esté proprement pour le prince en prison, et li princes qui bien estoit avisés et informés, si fist aporter le livre dez usages[2]; et prova par devant la court, par la teneur du chapitre qui dit et commande comment cescun homme lige est tenus d'entrer en prison pour son seignor se il le requiert.

520. Adonc dist li princes a la court et s'aferma[3] en cest point car, puis que [la] dame, fournissant sa dete, qu'elle estoit tenue de ce faire vers son seignor lige, comment que ce feust que elle ne se trova au

1. *perdoyt*, ms.

2. Ὥρισεν ὁ πρίγκιπας κ' ἠφέραν τὸ βιβλίον
Ὅπου ἔγραφαν κ' ελέγασιν τοῦ τόπου τὰ συνήθεια

(chron. grecque, v. 7567-7568).

3. *sa ferma*, ms.

Digitized by Google

pays pour requerre sa raison et ne se comparut par devant lui, selon droit et raison, par la teneur du chapitre qui ou livre se contenoit, que elle estoit desheritée et que de ce se mettoit a l'esgart de la court.

521. Et quant li princes ot monstré a la court le livre dez usages, et prova par droit que la dame estoit tenue de dette de entrer en prison pour son lige seignor, et que, fournissant son devoir, li heritaiges li eschey, et ne se trova au pays pour soy presenter par devant son seignor dedens les termes ordinés, car la cour si debati assez.

522. Mais a la fin si s'acorderent tout a une voulenté; et dirent, car selon la tenour dou livre des loys, que la dame n'avoit nulle raison en l'eritage, et que au prince demoureroit et a sa franchise de faire grace a la dame pour ce que elle, soiant en prison pour lui, si est desheritée de celle baronnie. Lors appellerent lez pars et leur dient l'esgart de la court. Et li princes de present si regracia la court. Mais monseignor Jehan de Saint-Omer qui perdy la querelle, si respondy a haute vois que a la court ne renderoit nul gré puis que il ot perdu son entendement.

523. Et li princes tourna la chiere vers messire Nicole de Saint Omer et dist ainxi : « A la fiance de vostre grant sens, si avés huy dommagiée madame Marguerite vostre suer. Pour ce que je estoie informés du livre des usages mais mieulx de vous, et savoie bien qu'elle n'y avoit nulle raison, et a ceste intencion vous demanday se vous vouliés droit ou grace; et se vous m'eussiés demandé grace, par m'ame, j'avoie bonne voulenté de la faire a vostre sueur, pour ce que je say et congnois apertement que par mon occasion si fu

Digitized by Google

desheritée. Et de ce me excuse par devant Dieu et ces gentilz hommes qui cy sont. » Lors departy la court et ala cescun a son hostel; mais ainçoys reprinrent moult messire Nicole que il partissent de court.

524. Et quant li princes fu repairiés a son hostel, si entra en ses chambres et fist appeller Lienart le chancelier et lui dist ainxi : « Chancelier, dist li princes, sachiés que je ay grant pitié de madame Margerite la mareschallesse, pour ce que elle perdy son heritaige pour l'occasion de moy. Et Dieu le scet que, se ne fust le grant orgueil et outrecuidance de messire Nicole de Saint Omer, car puis que je moy avisay par le livre dez usages qu'elle n'avoit nul droit d'avoir la baronnie de Mathegriphon, que mon entendement estoit de lui donner de grace la moitié et l'autre moitié a madame Margerite ma fille.

525. « Non pour tant, puis que par esgart de court j'ay la querelle gaigniée, la conscience me remort, pour ce que je cognois que, par mon service, elle si a esté desheritée. Donc vueil je que vous me faiciés .j. service, pour amour de la bonne dame; car la baronnie de Mathegriphon si est de .xxiiij. fiés de chevaliers[1], que en hommage que en demaine, que vous departés les .viij. fiés, qui est le tiers de la baronnie, les .v. en

1. La chronique grecque ajoute que le prince le savait par son registre, ριτζέστρο (chron. grecque, v. 7677). — Il s'agit évidemment du registre officiel des fiefs dont il a déjà été question dans la chronique grecque (voir plus haut § 128, n. 14). C'est probablement à ce registre que le chroniqueur français a emprunté le dénombrement des fiefs qui se trouve un peu plus loin dans la chronique française et qu'on ne rencontre pas dans les autres versions.

Digitized by Google

demaine et les .iij. en hommage, et que ce soient des meillors fiez; et que de ce faites faire un previliege, comment je le donne, de grace especial et de noviau don, a madame Margerite et aux hoirs de son propre corps. »

526. Et li chanceliers qui sages et prodoms estoit, veant la bonne voulenté dou prince, si appella le prothoficier Colinet et autres qui bien savoient la baronnie. Si despartirent les .viij. fiez tout ainxi que le prince le commanda. Lezquelx fiez dou demaine furent : a la contrée de la Coulovrate[1], le fié de Gueraines[2] et cellui de la Guomenice[3]; devers Mathegriphon, le fié de Cocovax[4]; devers la Calandrice[5], le fié de la Juliane; au plain de la Morée, le fié de la Petite Gastoingne[6], ensemble le casal de la Charpigny et la moitié d'Estransses[7].

527. Et lez fiez de l'ommage si fu : cellui de monseignor Jaque de Veligourt, dou fié de la Valte[8], ou tout le casal de la Regranice et cellui de Coscolomby; l'ommage de madame [Margerite] qui estoit cousine de

1. Kalavryta, chef-lieu d'éparchie, nome d'Achaïe et Élide.

2. Peut-être, suivant Buchon, Phlamboura, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Kalavryta.

3. Goumenitsa, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Kalavryta.

4. Kokova, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Kalavryta.

5. *la Caladrice*, ms. — Khalandritsa, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Patras.

6. Gastouni, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

7. Peut-être Strouzi, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

8. Peut-être Valtos, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Kalavryta. Valtos est appelé, sur la carte de l'état-major français, Kalyvia de Mazi, au nord-est d'une autre Kalyvia de Mazi (voir Philippson, *der Pelopones*, Berlin, 1892, in-8°, p. 128, n. 1).

Digitized by Google

monseignor Gautier de Rosieres, pour le fié de la Lisarée[1] et la moitié du fié de Toporice[2] et de Valaques[3] que messire Jehan Chauderon tenoit, et après lui madame Barthomée sa fille; et l'ommage dou seignor de Charpigny pour le demy fié de l'Escuel de la montagne des Aventures[4], ou siet ores le chastel de Saint Omer[5] que le noble homme jadis, monseignor Nicole de Saint Omer le jone, le grant marescal de la princée, ferma a son temps et le nomma Saint Omer, pour cellui d'Estives que la Compaigne des Catellens lui toully quant il entrerent a Estives.

528. Et quant le previliege fu fait, si le porta le chancelier au bon prince Guillerme. Et quant le prince ot veu et leu le previliege, si le mist dessoux le couvertoir de son lit et puis manda le chancelier. Et ala pour madame Margerite; et lui dist coment le [prince la] mandoit querre pour aler a lui, et que elle ne menast son baron ne nul de ses freres. Et quant la dame fu venue par devant li princes, si l'appella li princes par son nom et lui dist ainxi :

529. « Madame Margerite, sachiés que je cognois que, pour mon occasion, vous avés esté desheritée de la baronnie de Mathegriffon. Et certes, mon intencion estoit de vous faire grace. Mais pour vostre frere, monseigneur Nicole, qui refusa ma grace et se mist en

1. Lysaria, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Patras.
2. Toporitsa, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.
3. Peut-être Vakhlia, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.
4. Les monts Movri en Élide.
5. Les ruines de ce château s'élèvent encore sur la montagne qui porte encore son nom : Santameri (voir Buchon, *la Grèce continentale et la Morée*, p. 506). — Santameri, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Patras.

Digitized by Google

plait avec moy, si avés perdu par esgart de court vostre querelle. De quoy je ne vueil mie que de tout en tout soyés desheritée ne despoillie[1] de l'eritaige qui vous eschey par droit. Mais levés le couvertoir de cest lit et prenés les lettres et ce qui se contient dedens; et je vous en reveste de mon chaperon et commande au chancellier de vous mettre en possession. »

530. Et la dame, qui sage et cognissans estoit, comme celle qui ne cuidoit avoir noiant de la baronnie, quant elle oy le prince parler, si en fu moult lie; et mercia moult le prince doucement; et prist le previliege et s'en ala en son hostel. Et quant messire Jehan de Saint Omer sot la grace que le prince avoit faicte a sa femme, si en fu moult joyans, pour ce qu'il ne cuidoit que li princes leur feist nulle grace, ad ce qu'il avoit gaaigniée la querelle par esgart de court.

531. Et puis que li princes ot donné le tiers de la baronnie de Mathegriffon a madame Margerite de Saint Omer, ainxi comme vous avez oy, si appella le chancelier et lui dist que il feist escripre un autre previliege, comment il donnoit a sa fille, demoisselle Margerite[2], le chastel de Mathegriphon et lez .ij. pars de la baronnie, sauve le tiers que il avoit donné a la mareschallesse et aux hoirs de son corps. Et quant le previliege fu fait, si fist le prince appeller sa fille, demoiselle Margerite, et la revesti de son gant dou

1. Forme picarde ou wallonne.

2. Femme du comte Richard de Céphalonie (chron. arag., § 396). — Marguerite n'épousa le comte Richard que bien plus tard en 1299.

Digitized by Google

chastel de Mathegriphon; et puis la fist mettre en possession[1].

532. Et après ce que le prince ot ordiné ce et autres pluiseurs besoingnes de son pays, tout ainxi comme a Dieu plot, li bons princes s'acoucha d'une maladie au chastel de Calemate[2], la meisme ou il fu nés, de laquelle lui convint morir. Et quant il senty que il ne pooit eschaper de celle maladie, si manda querre tous les meillors et les plus sages de son pays et ordina et fist son testament, si a point comme tout sage et prodomme le font quant Dieu leur donne la grace de faire bonne fin.

533. Et puis que il ot ordiné toutes besoingnes a point, si ordina pour bail de son pays monseignor Jehan Chauderon, le grant connestable, fin a la vou-

1. Après ce temps, mourut Conrad Aleman, seigneur de Patras, laissant un fils Guillaume, lequel avait une fille Marie, qui épousa Jacques de Veligourt; et ils eurent deux enfants, Renaud de Veligourt et Alix, qui épousa François dalle Carceri, tercier de Négrepont. Et ensuite, cette dame Marie, étant veuve, épousa Guillaume Sanudo, duc de l'Archipel, et en eut un fils Nicolas. Et messire Guillaume, seigneur de Patras, après avoir marié sa fille, engagea, afin d'aller en Allemagne, sa seigneurie pour seize mille perpres de Morée; et l'Église l'a toujours tenue depuis (chron. arag., § 397-398).

Jacques de Veligourt était un La Roche, neveu du duc Guy d'Athènes; son fils Renaud mourut à la bataille du lac Copaïs le 15 mars 1311. François dalle Carceri était fils de Guillaume Ier, tercier de Négrepont; et Guillaume Sanudo, quatrième duc de l'Archipel, était l'arrière-petit-fils du premier duc, Marco (voir Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 473, 479, 480).

2. Calamata était de son domaine particulier : le Champenois l'avait donné en propre héritage à Geoffroy de Villehardouin.

Digitized by Google

lenté dou roy. Et puis si fist escripre au roy Charle comment il le requeroit comme son chier seignor, que tout premier sa femme[1] et ses filles lui feussent recommendées, et après, toute sa gent, grant et petit; et que toutes choses qu'il auroit donné, tant a ecglises[2] comme a autre gent, pour Dieu, que il feussent tenus perpetuelement.

534. Et quant il ot fait et ordiné toutes ces besoingnes a sa voulenté, si rendy son ame a Nostre Seignor Dieu Jhesus Crist le premier jour dou moys de may a mil .ij^{c} lxxvij. ans[3].

535. Et après que il morut, si avoit commandé que on portast son corps, dedens cellui an, au moustier glorieux de monseignor Saint Jaque[4] en Andreville, lequel il fonda et fist a son temps; et establi que la religion dou Temple le tenissent, atout .iiij. chappellains, beneficiés cescun d'un bon benefice, pour chanter layens perpetuelement pour l'ame de son pere et de son frere et de lui. La[5] gisent tous trois en une tombe : monseignor Goffroy son pere, ou mylieu; et le prince Goffroy, son aisné frere, a la destre partie du pere, et il a la senestre.

536. Si lairons ores a parler du bon prince Guillerme,

1. *same*, ms.

2. Latines et grecques (chron. grecque, v. 7778; chron. arag., § 418).

3. Le manuscrit de Copenhague (chron. grecque) porte, en marge du vers 7810, la date de l'an du monde 6785, ce qui fait l'an 1277 de notre ère. — Le prince Guillaume mourut le 1er mai 1278 (1277, style de la chronique).

4. Saint-Laurent (chron. ital., p. 459), alors que la chronique grecque (v. 7790) et la chronique aragonaise (§ 419) donnent aussi Saint-Jacques.

5. *Les*, ms.

Digitized by Google

qui Dieu pardoint, et vous dirons de monseignour Jehan Chauderon que il leissa son bail et gouverneur de son pays, comment il fist, puis que li princes fu trespassés.

537. Après la mort dou bon prince Guillerme, messire Jehan Chauderon, le grant connestable de la princée, lequel il avoit laissié en lieu de soy bail de son pays, de present comme li princes defina, si ordina ses messages et les envoia au roy Charle, senefiant lui la mort dou prince Guillerme. Et quant li rois sot celle novelle, si en fu moult dolens. Lors ot son conseil comment il devoit ordiner le pays de la Morée. Et son conseil lui donna d'envoier .j. sien bail et de sa gent pour savoir gouverner a point le pays, en tel maniere que la gent dou pays se tenissent apayé.

538. Lors ordina le Rous de Sulli[1], .j. baron de grant bonté, et lui donna .l. hommes de cheval[2] et .ij^{c}. de pié[3], tous arbalestiers, et lui commanda que il menast celle gent avec soy et que il feist mettre les arbalestiers par les chastiaux de la princée. Et puis que li Rous fu ordinez de tout ce qu'il lui besongnoit pour son office, si se parti de Naples avec sa com-

1. Il nomma bail Guillaume, duc d'Athènes (chron. arag., § 420). — En réalité, Rousseau de Sully était bail du roi de Naples en Épire et non en Morée; et Guillaume de la Roche ne fut bail de Morée qu'en 1285. De 1278 à 1285, le roi de Naples envoya Galeran d'Ivry (1278-1280) et Philippe de la Gonesse (1280-1282) et il prit comme bail, dans le pays, Guy de Tremolay (1282-1285) (voir Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 315-316, et *Chroniques gréco-romanes*, p. 471).

2. Cinquante hommes à cheval (chron. grecque, v. 7839; chron. ital., p. 459).

3. Deux cents arbalétriers (chron. grecque, v. 7840).

Digitized by Google

paignie; et erra tant, que par terre que par mer, que il vint arriver au port de Clarence[1].

539. Et quant il fu arrivés, si envoia les lettres qu'il portoit de part le roy a tous les barons et prelas du pays; et il meisme leur escript de part soy a cescun, requerant que il venissent a Clarence pour veoir et oïr les commandemens du roy Charle. Et quant li noble homme de cest pays virent les lettres, si vindrent de present a Clarence. Et quant tout furent venu, si lisirent devant lez commissions du Rous que il portoit de part le roy : comment li rois leur mandoit et commandoit que ilz deussent avoir et tenir le Rous pour son bail et son lieutenant et de faire lui leurs hommages et obeïr a lui comme a son propre corps.

540. Et quant le commandement dou roy et la commission furent leu, li archevesque de Patras, qui Benoit avoit a nom, si porta la parole pour tous ceaux dou pays et respondi au Roux en tel maniere, comment il enclinoient le commandement du roy, et estoient appareillié de obeïr au Roux et de faire pour lui autant comme pour le propre corps dou roy leur seignor en toutes choses a leur pooir, sauve que de faire ligié au bail du roy. Yce ne pooient il mie faire a nul fuer; car, se il le faisoient, il meisme romperoient leur franchise et la coustume dou pays, pour ce que li homme lige de la princée d'Achaye ne sont tenu ne ne doivent faire hommage ne ligié que au propre corps dou seignor, et dedens le pays de la princée, et non autre part[2].

1. Il arriva à la fin de mai (chron. grecque, v. 7848).

2. Ces usages, dit la chronique grecque, portent que, quand le prince viendra, dans le temps fixé, prendre la sou-

Digitized by Google

541. Et quant le archevesque ot fait ceste response au bail de part les nobles hommes dou pays, si ne le plot mie par semblant au bail ceste response. De quoy fu la chose moult debatue, car li homme dou pays dirent tout ainsi car, se il le vouloient faire de grace au roy, si ne le porroient il mie faire sans la propre voulenté de tous les barons dou pays, especialment de ceaux dela le Pas, comme le duc d'Atthenes, le duc de Nissye[1] et le marquis de Bondonnice et lez .iij. terciers de Negripont.

542. Et quant le Roux vit que li homme dou pays qui la se troverent ne feroient cel hommage sans les devant nommés barons, si s'acorda a ce qu'il feissent serement et juraissent en nom dou roy et de sez hoirs et le tenissent et obeïssent pour leur bail et leur soverain; et de l'ommage il se passeroit quant ad present, puis que par raison et de dette li baron et li autre homme lige ne le devoient ne estoient tenu de faire. Lors fu la chose ainxi faicte, que li baron, chevalier et homme lige qui la se troverent si firent le serement.

543. Et après ce que li seremens fu fais et li Rous fu receüx et entrés en son office, si commença a ordi-

verraineté, il devra venir en personne dans le pays et jurer sur l'évangile de gouverner selon la justice et les usages du pays et de n'inquiéter personne dans ses privilèges; et après seulement, les hommes liges du prince lui feront l'hommage sur la bouche, hommage réciproque dont les deux participants se doivent foi mutuellement et qui ne comporte de différence que dans la nature des obligations et l'honneur dû au suzerain. Dans le cas où le prince se ferait remplacer par un bail, les hommes liges peuvent refuser de prêter hommage à d'autres qu'au prince en personne et dans la principauté (chron. grecque, v. 7881-7901).

1. Naxie, dans l'Archipel.

Digitized by Google

ner les besongnes dou pays. Donc tout premier, si clama les officiaux, le prothoficiaires, le thesaurier, le pourveur des chastiaux, chastellains[1] et connestables, sergans et toute autre gent qui office avoient.

544. Et après ce que li roys ot receü la princée, et pour son filx Loys monseignor, si ne demoura gaires de temps que Dieu fist sa voulenté de monseignor Loys[2], le fils du roy Charle le Veillart; cellui monseignor Loys estoit freres dou roy Charle le Boiteux; si trespassa de cest siecle. De quoy fu grant dommage, car se il eust vescu son eage, cil de la Morée eussent eu bon seignor.

545. Si lairons a parler du Rous de Sully, le bail de la Morée, et de monseignor Loys, de sa mort, qui princes de la Morée devoit estre, et vous dirons dou duc d'Atthenes, monseignor Guillerme de la Roche et du conte Hugue de Brene et de Liche qui est en Puille, comment li dux d'Atthenes [Guillerme] de la Roche revint de France en son pays.

546. [A] cellui temps, que li contes vous a dit ça arriere comment li duc G[uillerme] d'Atthenes[3] revint

1. Ὀφφικιαλίοι, πρωτοβιστιάρης, τριζουριέρης, προβεούρης τῶν καστρῶν, καστελλάνοι (chron. grecque, H., v. 7935, 7936, 7937); Protovestiario, tesorier, castellani, portinari di castelli (chron. ital., p. 460).

2. Il s'appelait en réalité Philippe.

3. Dans ces renseignements sur les ducs d'Athènes, il y a de nombreuses confusions qu'il importe de rectifier : le duc d'Athènes envoyé en France (1260) était Guy de la Roche. Il mourut en 1263, laissant deux fils, Jean, qui lui succéda (1263-1280), et Guillaume (1280-1287), que le chroniqueur confond avec son père Guy. Guillaume épousa en effet une Comnène, Hélène, fille du bâtard Jean, despote de grande Vlachie (confondu par la chronique avec son frère le bâtard Théodore) :

Digitized by Google

de France, quant le prince Guillerme le manda au roy, et trova que li princes estoit prins a la Pelagonie, si n'avoit encores li dux eu femme espousée. Lors s'acorda et prist la fille de Quir Thodre Sevastocratora, le frere bastart du despot de l'Arte; de laquelle dame li dux si ot .j. fis qui Guis fu appellez; lequel Gui fu, après la mort de son pere, duc d'Atthenes[1], et vesqui moult honerablement et prist pour fame madame Mehaulte, la fille du prince Florant et de madame Ysabeau, la princesse d'Achaye, tout ainxi comme le conte le vous dira ci avant tout appertement.

547. Cellui dux Guillerme sourvesqui le prince Guillerme .j. temps. Et après la mort dou prince, le premier bail que li rois envoia en la Morée, si fu le Rous de Soulli. Et après le Rous, si manda le roy au duc Guillerme lettres et commissions de estre baux en la Morée[2].

ils eurent, comme il est dit, un fils Guy II, qui prit pour femme Mahaut de Hainaut. Isabelle, veuve de Geoffroy de Caritena et femme d'Hugues de Brienne, était la sœur du duc Guillaume et la tante de Guy II (voir Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 473).

1. Il garda aussi le titre de megaskyr (chron. grecque, v. 7978).

2. La chronique aragonaise nomme, à tort, comme premier bail, Guillaume de la Roche :

Quelques jours avant que ses lettres de créance n'arrivassent à Clarence, celui que le prince Guillaume avait placé comme bail, le grand connétable Geoffroy Chauderon, mourut et laissa un fils Jean, qui fut grand connétable. Et à cause de cette mort, les barons de Morée étaient réunis à Clarence, lorsque le duc d'Athènes fut nommé bail. La princesse restée veuve, et dont les deux filles étaient mariées, l'une avec le fils du roi Charles, l'autre avec le comte de Céphalonie, retourna auprès

Digitized by Google

Et li dux si rechut lez lettres et la commission du roy et son office, et l'ot et tint tant comme il vesqui. Et au temps dou bailliage dou duc, si fist fermer le chastel de la Dimatre[1]; et y fu en personne tant que le chastel fu acomplis. Et ce fu .j. an après la mort dou prince Guillerme.

548. Lors avint chose que, a cellui temps que nous vous contons, si fu morte la contesse de Brene[2], la sueur du duc Guillerme, celle qui fu femme du très noble baron le seignor de Caraintaine. De laquelle dame le conte Hugues ot le vaillant chevalier le conte Gautier de Brene, qui en la Remyro[3] fu mors des Catellens de la Compaigne.

549. Et après la mort de la contesse si morut li dux Guillermes d'Atthenes son frere[4]. De quoy fu grans

de son frère le despote d'Arta et épousa Nicolas de Saint-Omer (chron. arag., § 421-424).

Geoffroy Chauderon avait été nommé bail par le prince à sa mort en 1277; le duc d'Athènes Guillaume ne fut bail qu'en 1285. L'aînée des filles du prince Guillaume et d'Anne Comnène, Isabelle, venait de perdre son mari en 1277, et la seconde, Marguerite, était encore fille : elle épousa en 1294 Isnard de Sabran et en 1299 Richard de Céphalonie. Anne Comnène, veuve du prince et sœur du despote Nicéphore d'Arta, épousa Nicolas II de Saint-Omer en 1280 et mourut en 1284.

1. Il fit reconstruire Dimatra, que les Grecs avaient détruite, dans les défilés de Scorta (chron. grecque, v. 7997-7998; chron. ital., p. 461). — Dimatra, peut-être, suivant Buchon, Kastri, nome d'Arcadie, éparchie de Cynurie.

2. Elle avait épousé Hugues de Brienne en 1277; elle mourut en 1279.

3. Armyros, chef-lieu d'éparchie, nome de Larissa.

4. Il plaça son fils Guy sous la tutelle du comte Hugues de Brienne, qui était mari de sa sœur, la veuve du seigneur de Caritena (chron. arag., § 425). Le duc Guillaume mourut en 1287.

Digitized by Google

dommages, pour ce que il fu vaillans homs et maintenoit bien son pays. Et après la mort dou duc Guillerme .j. temps, le conte Hugue de Brene passa de Puille en la Morée et ala au ducheame pour veoir la duchesse, la femme du duc Guillerme son frere.

550. Si avint, ainxi comme a Dieu plot, que le conte Hugue, par bon acort de lui et de la duchesse, si l'espousa pour sa femme[1]. Si ne demoura gaires de temps que la dame conchut une fille du conte, que on appella madame Jehanne, qui puis fu femme du noble et vaillant chevalier messire Nicole Sanu, le duc de Nixie; et vesquirent grant temps, mais, par pechié, ou a Dieu ne plot, si ne firent nul hoir mascle, ne ne furent onques ensemble au pays.

551. Et puis que le conte Hugue ot espousée la ducesse, si tint le ducheame[2] et Guy de la Roche son fillastre en son avoierie tant comme la duchesse vesqui. Mais quant la duchesse morut, le conte Hugue ala en Puille, en sa conté de Liche que li rois Charles lui avoit donnée. Et puis que Guis de la Roche ot compli son eage, si fu fais chevaliers et dux d'Atthenes appelés; et tint sa seignorie toute sa vie en pays, tot ainxi comme vous orrés cy avant[3].

1. Ces renseignements se trouvent placés, dans la chronique aragonaise (§ 452), après le mariage de la princesse Isabelle avec Florent de Hainaut.

Hugues de Brienne épousa en 1291 Hélène, veuve du duc Guillaume, et en eut une fille, Jeannette, qui fut femme de Nicolo Ier Sanudo, duc de l'Archipel (1323-1341). Nicolo Sanudo mourut sans laisser d'héritier.

2. *se tint la duchesse et tint le ducheame*, ms.

3. Il acquit une grande renommée; mais il tomba dans la débauche et Dieu ne lui accorda pas d'enfant pour lui succéder (chron. grecque, v. 8051-8055).

Digitized by Google

552. Mais cy se taist a parler li contes du dux d'Atthenes et vous dira coment la princée d'Achaye revint a madame Ysabeau, la fille dou bon prince Guillerme, laquelle ot a mari monseignor Loys, le fil dou roy Charle, le frere du roy de France, [et] comment messire Nicole de Saint Omer prist a femme la princesse de la Morée.

553. Après la mort dou prince Guillerme, la princesse sa femme, qui suer estoit de Quir Nicrifore le despot de l'Arte, demoura vesve .j. temps. Et avoit pour son douaire certeines terres en la Morée et en la chastellanie de Calamate. Si avint chose que le noble baron monseignor Nicole de Saint Omer, le veillart, li sires de la moitié d'Estives, lequel avoit eu a femme la princesse d'Anthioce, estoit auxi vesve de celle dame, de laquelle il avoit eu moult grant richesse de vaisselemente, joyaux et grant monnoie; si ques par son grant sens si s'acorda et espousa la princesse d'Achaye.

554. Cellui monseignor Nicole estoit moult gentilz homs, estrays de roial lignage[1], et fu riches desmesurement dou grant avoir que il prist a la princesse d'Antioche; de quoy il fist fermer le noble chastel de Saint Omer par devant la cité d'Estives, qui fu le plus beau et riche manoir de toute Romanie[2]; mais li Catellens de la Compaigne l'abatirent puis que il orent la seignorie, pour doute que li dux d'Atthenes ne le preist

1. Il était arrière-petit-fils de Béla III, roi de Hongrie, par sa grand'mère, Marguerite de Hongrie, femme de Nicolas Ier de Saint-Omer.

2. C'était une habitation si magnifique qu'un empereur aurait pu s'y installer et ornée de très belles peintures représentant la conquête de la Syrie par les Francs (chron. grecque, v. 8083-8085; chron. ital., p. 461).

Digitized by Google

en aucune maniere et recouvrast[1] le ducheame par cel chastel. Et auxi fist fermer la maison de Maniatecor[2] quant il estoit sires. Et puis ferma le chastel de port de Junch[3].

555. Adonc avint chose que, après la mort dou duc Guillerme qui baux estoit de la princée, si fu baux le noble baron messire Guis de Trimolay qui sires estoit de le Calendrice[4] tant comme il vesqui, lequel fu moult cortoys et larges.

556. Et après la mort de cellui monseignor Guy, pour la requeste et mandement dou roy, si fu baux de la princée le noble homme monseignor Nicole de Saint Omer, le veillart[5], a cui temps et bailliage si avint au pays de la Morée une chose que li conte vous dira ci avant.

557. Il avint chose que, après la mort dou seignor de Caraintaine, que .j. sien cousin[6] de la conté de Champaigne[7], quant il sot la novelle de sa mort, esperant que la seignorie de la baronnie lui estoit escheüe

1. *recourvrast*, ms.

2. Μανιατοχῶρι (chron. grecque, v. 8094).

3. Αδαρῖνος (chron. grecque, v. 8096). — Navarin, nome de Messénie, éparchie de Pylie.

4. Χαλαντρίτσα (chron. grecque, v. 8103).

5. Les barons du pays nommèrent bail Nicolas de Saint-Omer et envoyèrent au roi Charles-Jean Chauderon, grand connétable (chron. arag., § 427). Il administra habilement les affaires de la Morée en paix, comme un homme surpassant les autres par la noblesse et la sagesse (chron. grecque, v. 8107-8109; chron. ital., p. 462).

6. Un cousin germain (chron. grecque, v. 8115; chron. arag., § 428).

7. L'épisode de Geoffroy de Bruyères se trouve, dans la version grecque de Paris, placé après la venue du prince Florent et l'expédition d'Arta.

Digitized by Google

pour droit, comme a son plus prochain parant, lequel avoit a nom messire Goffroy de Bruieres, aussi comme le seignor de Caraintaine, si s'appareilla le plus noblement que il pot[1], et parti de Champaigne et vint par ses journées a Naples; et porta au roy Charle le Boiteux les tesmoingnances de tous les prelas et barons de Champaigne, comment il estoit le plus prochain hoir [et] parant que le seignor de Caraintaine eust adonc.

558. Et quant il fu devant le roy, si lui monstra ses lettres et ses cautelles, — a cellui temps le bon roys Charles estoit mort et li rois Charles son filz estoit demouré rois qui estoit boiteux et avoit la seignorie dou resgne de Puille, — comment tout li prelat et li gentil homme de Champaigne tesmoingnoient que il estoit le plus prochain hoir et parant dou seignor de Caraintaine.

559. Et quant li rois ot veu et fait[2] lire les tesmoingnances de monseignor Goffroy de Bruieres, si ot son conseil; et puis si l'envoia a monseignor Nicole de Saint Omer le bail de la Morée. Et lui mandoit que, par le conseil des hommes liges dou pays, deust enquerre se monseignor G[offroy] de Bruieres eust raison en l'eritaige dou seignor de Caraintaine, et que se il y a droit, que il le delivrast de present.

560. Lors vint monseignor Goffroy en la Morée. Et quant il fu par devant monseignor Nicole le bail, si lui presenta les lettres que il portoit de part le roy. Et puis que messire Nicole ot receü les lettres du roy, si

1. Il mit en gage ses domaines et emprunta de l'argent pour emmener avec lui huit sergents (chron. grecque, v. 8122-8123).

2. *faire*, ms.

Digitized by Google

fist amasser tous les vaillans hommes dou pays et tint .j. parlement[1] sur la demande de monseignor G[offroy] pour la baronnie dou seignor de Caraintaine. Si fu moult debatue et examinée sur celle chose entre les barons, clers et lays qui au conseil estoient.

561. Et a la fin s'acorderent a une voulenté; et appellerent monseignor G[offroy] de Bruieres et lui dirent tout paisiblement[2] que il ne avoit nulle raison en la baronie de Caraintaine[3] pour ce que le sire de Caraintaine son cousin si la perdi, et en fu desherité par sa deffaute par .ij. fois, par esgard et cognoissance de court. L'une fois quant il abandonna le prince son lige seignor et ala avec le duc d'Atthenes qui estoit revellez contre le prince, et porta armes et se combati cors a cors a son seignor lige; et comment [li princes], par la proiere dez nobles hommes, luy randy la baronnie de grace especial, a lui et aux hoirs de son cors; et après la perdy quant il abandonna le prince en la plus chaude guerre que il onques eust et prist la femme d'un sien homme lige et le mena en Puille; et coment le roy Maffroy, qui estoit rois de Cecille et de Puille, quant il sot que il ot abandoné son lige seignor et estoit venu en son reigne par tel maniere et ribauderie, si le bany de son pays, en paine de sa teste trenchier, que il ysist hors de son [reigne] dedens .viij. jours; si se parti le sire de Caraintaine et vint moult a grant paine en la Morée; et ancores, par la priere des nobles hommes, [li princes] lui randi

1. A Clarence (chron. grecque, v. 8147).

2. L'évêque d'Olène prit la parole pour lui expliquer dans le détail la décision de la cour (chron. grecque, v. 8166-8167).

3. *Caraine*, ms.

Digitized by Google

sa terre de grace especial a lui et a ses hoirs de son cors.

562. Et quant monseignor G[offroy] de Bruieres vit et cognut que il ne auroit nulle raison en la baronnie, si se tint coy, comme cilz qui ne pooit autre faire[1].

563. Et après ce .j. poy de temps, si s'apensa d'un grant enging que vous orrez cy avant. Car il enquist la condicion et la maniere de la baronnie et des chastiaux de l'Escorta. Si se parti de la Morée et se fist malades. Et vint par loisir a Salicore[2]. Et la s'acoucha malades par semblant; et dit que il avoit la corante; si ques il mandoit cescun jour au chastel de Buchelet et se faisoit porter de l'aigue des cisternes qui la estoient, ainxi comme pour restraindre son ventre[3].

564. Et quant il ot menée ceste vie bien[4] une sepmaine, si envoia .j. sien escuier au chastellain de Bucelet, que on appeloit Fylocalo, priant lui qu'il fust par sa voulenté que il alast demourer au chastel .iij. ou .iiij. jours[5] pour boire de l'aigue fresche de la cis-

1. Il revint dans son logis et s'assit tout seul; et il pleurait et se lamentait comme s'il eût perdu le royaume de France. Au bout de deux jours, il considéra sa situation s'il retournait en France sans avoir rien fait et ayant dépensé tout son avoir. Alors il résolut de mourir plutôt que de revenir de cette façon (chron. grecque, v. 8176-8188; cf. chron. ital., p. 462).

2. Xerochori.

3. Il envoya un écuyer au château avec une bouteille pour prendre de l'eau, cependant que l'écuyer examinerait les défenses du lieu; l'écuyer vint rapporter ce qu'il avait vu et pendant dix jours l'écuyer alla chercher de l'eau fraîche (chron. grecque, v. 8207-8228).

4. *Bie*, ms.

5. Avec un chambellan (chron. grecque, v. 8233; chron. ital., p. 463; chron. arag., § 435).

Digitized by Google

terne, car il n'estoit chose qui lui peust[1] si tost donner garison comme celle aigue. Et quant li chastellains oy ceste requeste du chevalier, non pensent nulle mauvestié que tel gentil homme deust panser ne faire, si ottroya de faire la grace au chevalier. Et quant messire G[offroy] oy ceste response de Filocalo le chastellain, de present se parti de Salicore et monta au chastel de Bucelet.

565. Auxi tost comme il fu au chastel, si sot tant dire au chastellain que il le fist entrer ou donjon. Et firent son lit en la meillor chambre de la tour[2]. Et quant messire G[offroy] vit que le chastellain lui ot fait cette grace, si se fist ancores plus malade par semblant, et que la corante l'avoit plus afleby.

566. Et quant il vit son point, si appella .iiij. escuiers que il avoit[3]; et les fist jurer sur sains de tenir privé ce qu'i[l] leur diroit de son entendement et de lui aidier a recovrer son heritaige par la maniere que il leur diroit. Donc, puis que li escuier lui orrent juré et de aidier lui fin a la mort, si leur comença a dire :

567. « Chiers freres et compaignons, vous savés et avés ouy dire par la tesmoingnance des barons de Champaigne, comment je sui le plus prochain parant dou seignor de Caraintaine et son cousin chernel; et

1. *pleust*, ms.

2. Le reste de sa suite était logé hors du château; Geoffroy fit apporter ses effets, parmi lesquels étaient cachées des armes. Parfois il invitait le châtelain à dîner et lui faisait grand honneur pour lui inspirer confiance (chron. grecque, v. 8236-8250; cf. chron. ital., p. 463; chron. arag., § 435).

3. Sous prétexte qu'il voulait faire son testament, car il craignait de mourir (chron. grecque, v. 8253-8254; chron. ital., p. 463).

Digitized by Google

si veïstes comment le roy Charle me reçut noblement et manda par ses lettres, commandant au bail de cest pays de moy faire droit et raison et de moy donner la baronnie de Caraintaine se je prouvoye que je feusse de cellui lignage.

568. « De quoy me semble que, par deffaute de bonne prove ne par la voulenté du roy, je ne pers mie mon heritaige, se non par ceste male gent de cest pays, qui sont faulx et desloial; car tout ainxi le firent il jadis au conte de Champaigne et lui tollirent la seignorie de ceste princée et le donnerent a messire Goffroy de Villarduin, le mareschal de Champaigne[1], mon ayol[2], pour faux jugement qu'il troverent contre Robert de Champaigne, cousin dou conte, lequel vint a temps et a terme, selon les coustumes et covenances que li conte avoit ordiné et establi par serement avec messire de Villarduin.

569. « Pour quoy je dy, chiers freres, car par desesperance et grant male compaignie et mirencolie que j'ay du tort que ceste male gent me font, si me veuil aventurer de faire une chose par vostre aide et compaignie. Et je vous promech loialment, comme gentilz homs, se Dieux me donne la grace de gaaignier mon heritaige, car je vous feray tous .iiij. chevaliers et partiray ou vous par tel maniere que cescun de vous sera riches et aisiés[3]. »

570. Lors li respondirent tot .iiij. li escuier d'une voulenté : « Sire, nous avons bien entendu tout ce

1. Geoffroy de Villehardouin, le neveu du maréchal, en réalité.

2. Probablement lapsus du chroniqueur ou du copiste.

3. Chron. grecque, v. 8259-8271.

Digitized by Google

que vous nous avés dit et conté, et somes certain que il vous font grant tort. Pour quoy nous vous disons que vous entrepregniés chose qui vous tourt a pourfit, pour quoy vous puissiés avoir vostre heritaige et nous sommes appareilliés de vivre et morir avec vous. »

571. Adonc les mercia moult; et puis leur commença a dire tout son entendement : « Amis, doux freres, ne cuidiés mie que je aye nul mal en mon ventre, ne en mon corps; car ce que je me fys malade, si le fy pour entrer en cest chastel pour ce que il est le plus fort de ceste baronnie. Pour quoy je dis de faire porter nos armures cheans dedens une male, sur .j. summier, et de faire assez de bescuit a Salicore ou nous estions et porter le ainsi sagement que nul ne s'en apperchoive. Et puis que nous serons fourny de pain et de hernoys, vin et aigue si a cy assez, li duy de vous si appelleront le chastellain et les meillors sergans de cheans; et yrés boire la dehors a la taverne avec leur. Et quant vous serés sur le boire, si ferés aporter du vin a foison et vous les argüés de boire; et vous ne buverés se poy non. Et si tost que vous verrez que il seront bien yvres, si se partira l'un et puis après .j. poy vendra l'autre.

572. « Et tantost comme vous serés dedens la porte, si prenderez[1] le portier entre vos bras et le geterez dehors, et puis seirerés la porte et m'aporterés les clés. Et de present si monteront li .ij. de vous sus la porte pour deffendre que nul n'y aproche pour mettre feu; et tandys nous nous armerons moy et nostre

1. *prederez*, ms.

Digitized by Google

maisgnie, et monterons sus les murs et prenderons le chastel pour nous. Et puis les Grex qui cheans sont en prison, si les geterons hors; et il sont bien une douzaine. Et les armerons; et les metterons par lieux ou nous n'arons doute de eaux. Et leur ferons entendant que nous donrons le chastel a l'empereour pour ce que il aient meillor cuer de nous aidier. Et après si geterons .ij. de eaux de nuit a une corde; et les manderons au chapitaine des Grex, que il viengne recevoir le chastel pour l'empereour.

573. « Et quant li baux de la Morée le saura que nous tenons ainxi le chastel et le voulons doner aux Grex, il sera liés de soy acorder a moy que je tiengne la baronnie[1] du roy, ains que donner le chastel aux Grex. Et ancores autre : que de present nous aurons le chastel, nous dirons au chastellain et aux sergans qu'ils voisent dire la novelle au baill[2]. »

574. Et quant monseignor G[offroy] ot contée et divisée et ordinée toute la besongne a ses escuiers, ainxi comme il devoient faire, si s'acorderent de present a son dit; et dirent que il avoient ainxi bien devisée que tout li sage homme du monde n'y saroient amender.

575. Lors le firent ainxi comme messire G[offroys] l'avoit devisée. Et quant messire G[offroys] ot pris le chastel par la maniere que vous avés oy dire[3], si fist

1. La baronnie de Caritena (chron. grecque, v. 8281).

2. Ce discours se retrouve à peu de chose près dans la chronique grecque (v. 8272-8313).

3. Le récit de la chronique aragonaise est assez différent : « Une nuit, les écuyers étant venus au château, demandèrent à voir leur maître; l'un d'eux franchit la porte, tua le portier et

Digitized by Google

de present escripre lettres au chapitaine des Grex. Et fist geter de nuit .ij. de ceaux qui laiens estoient en prison[1]; et les manda tout droit au chapitaine des Grés[2]. Et li chastellain et li sergant qui estoient demoré au bourc dehors, quant il virent que il furent ainsi trahy, si s'armerent cescun selon les armeures que il pot avoir; et se tenoient devant le chastel.

576. Et [de] present envoierrent .j. de leurs compaignons au bail[3] a Clarence ou il estoit, senefiant lui ceste novelle, comment et par quel maniere messire G[offroys] les avoit trahy et leur avoit pris le chastel et comment il avoit mandé au chapitaine des Grex pour venir recevoir le chastel pour l'empereour. Et auxi envoierrent deux sergans a messire Simon de Vidoigne, qui lors estoit chapitaine de l'Escorta, a la grant Aracove[4] ou il estoit, car a cellui temps se faisoit la la gar-

fit entrer les autres. Puis ils fermèrent les portes et montèrent sur les murs. Le châtelain, s'en étant aperçu, se leva pour défendre le château avec ses sergents. Messire Geoffroy et ses écuyers le tuèrent, ainsi que quatre des siens; les autres se rendirent. Geoffroy tira ensuite de prison les captifs grecs et en envoya un au capitaine de l'empereur à Lacédémone. La nouvelle de la prise du château arriva jusqu'à Simon de Vidoigne, capitaine de l'Escorta, qui avertit par lettre le bail de la Morée » (chron. arag., § 436-440).

1. Ils étaient au nombre de douze (chron. grecque, v. 8318; chron. ital., p. 464).

2. Le capitaine de l'empereur, tout joyeux, réunit ses troupes et s'avança vers le château; il occupa le passage de l'Alphée à l'endroit appelé Omblos et y campa (chron. grecque, v. 8325-8330).

3. Le bail fut prévenu par le capitaine de l'Escorta, Simon de Vidoigne (chron. grecque, v. 8352-8353; chron. ital., p. 464; chron. arag., § 440).

4. Arakhova, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.

Digitized by Google

nison de la chapitainerie de l'Escorta, senefiant lui comment le chastel estoit pris.

577. Et quant messire Simon de Vidoigne oy ceste novelle, si en fu moult dolans. Et de present prist toutes ses gens d'armes qui se troverent ou lui; et manda querre toute la gent de sa chapitainerie, de cheval et de pié; et s'en vint tout droit au Bucelet et mist le siege entour; et fist prandre tous les pas et toutes les voies pour ce que nul ne puest entrer ne yssir dou chastel.

578. Et messire Nicole de Saint Omer li baux, ainxi tost comme il sot la novelle, si manda a toute maniere de gent de la princée que il venissent aidier a secourre le noble chastel du Bucelet que messire G[offroy] de Bruieres avoit pris par traïson et le vouloit donner aux [Grex]. Et il si prist tant de gent comme il pot avoir dou plain de la Morée et vint le plus tost que il pot au Bucelet. Et quant il trova le chapitaine de l'Escorta qui tenoit le siege entour le chastiau et avoit fait prandre et garder tous les pas et les entrées, si en fu moult reconforté et le mercia moult. Et puis qui li baux fu venu au Bucelet, si enforça le siege en tel maniere que nysun ne pooit entrer ne issir dou chastel.

579. Et quant li baux ot ordiné le siege ainxi fait comme vous oyez, si li aporterent novelles comment le chapitaine de l'empereour estoit venus, a tout le pooir que il avoit, a la flumare de Charbon[1] et venoit tout droit en esperance de recevoir le chastel et pour secourre monseignor G[offroy], tout ainxi comme il

1. A Omblos (chron. grecque, v. 8375; chron. ital., p. 464).

Digitized by Google

lui avoit mandé par ses lettres. Lors ordina le chapitaine de l'Escorta a tout .c. hommes de cheval et .ij^{c}. de pié; et ala tout droit la ou le chapitaine des Grex estoit pour tenir la frontiere et destourber de non entrer en la contrée de l'Escorta[1].

580. Et puis que celle gent fu la alée, si ordina .ij. chevaliers et les envoia a monseignor Goffroy[2]. Et lui demanderent le chastel de part le roy et du bail. Et monseignor G[offroy] leur respondi car le chastel ne rendroit il mie, car il estoit siens propres; car si anchisour le conquesterent cum l'espée : « Et certes, seignors, de monseignor le roy ne me puis je mie

1. Il l'envoya avec des troupes de l'Escorta, de Calamate, de Beauregard, de Chalendritza et de Vostitza pour aller à Isova occuper le passage de Ptera, au bord de l'Alphée (Charbon), et empêcher les Grecs d'entrer dans l'Escorta (chron. grecque, v. 8376-8383; chron. ital., p. 464).

2. Le récit de la chronique grecque diffère un peu :

Le bail leur dit de réclamer la place à Geoffroy de Bruyères, à qui on pardonnerait sa conduite, et de lui faire comprendre qu'il ne devait pas penser à garder cette place pour lui-même, et qu'on mourrait plutôt que de s'éloigner avant d'avoir abattu le fort et de l'avoir enseveli lui-même sous les ruines. Les deux chevaliers partirent, demandèrent une trêve et annoncèrent qu'ils venaient pour conclure un arrangement avec messire Geoffroy. Celui-ci s'en réjouit et leur demanda l'objet de leur venue. Les chevaliers lui exprimèrent alors tout leur étonnement et leur affliction de sa conduite, de sa rébellion et de son projet de livrer le château aux Grecs et lui conseillèrent de rendre le château en échange d'honneurs, plutôt que d'attendre de voir le château abattu par les trébuchets et les ingénieurs de Venise, et d'être lui-même enseveli sous les ruines. Geoffroy de Bruyères se plaignit alors du sort que lui avaient fait les barons de Morée; et, reconnaissant le peu d'honneur de sa conduite, il proposa de rendre la place à condition de porter l'affaire de l'héritage devant le roi, et demanda qu'on lui aban-

Digitized by Google

complaindre, car ainxi tost comme je vins a lui et lui mostray mes lettres, comment j'estoye drois hoirs de celle baronnie, il manda au bail que il me deust faire raison. Et li baux, par le conseil des hommes du pays, liquel ne veullent avoir nul gentilz hommes de France en leur compaignie, si me mirent allegacions pour moy desheriter. Et je, veant le grant tort, si sui entré en cest chastel ainxi com j'ay peu, qui est miens propres. Et nulle personne par droit ne le me puet reputer pour mauvestié, car je n'ay mie tollu l'autrui chose. Et je le tendray a l'onour de Dieu et de monseignor le roy. Et proye monseignor le bail que il me faice mettre en possession des casaux entour; et je sui appareilliés de faire l'ommage et la fiance a monseignor le roy et de paier le servise tel comme la baronnie doit. »

581. « — Messire G[offrois], dirent li chevalier, soiés certains, com de la mort, que nous avons poisé moult de ce que vous ne poez venir a vostre entencion de la baronnie que vous requerés; mais vous veïstes comment la court et li barons vous proverent, par bons garans dignes de foy, comment et pour quoy le sire de Carintaine, vostre cousin, par droit, sentence et esgard de court, fu desherités par .ij. fois et que le princes Guillerme, pour la proiere des nobles

donnât un fief où il pourrait vivre, afin de n'avoir pas à rougir, devant ses parents et amis, de son voyage en Morée. Après divers discours des chevaliers et de Geoffroy, fut conclu un accord, par lequel Geoffroy recevait le fief de Morena (chron. grecque, v. 8387-8455; chron. ital., p. 464-465). — Le résumé aragonais (§ 442-444) se rapproche à la fois des deux textes grec et français.

Digitized by Google

hommes qui la se troverent, si lui randy la baronnie de grace especial et aux hoirs de son corps.

582. « Donc se monseignor le roy mandant et commandant au bail de vous faire droit et raison selon les usages et les coustumes dou pays, li baux si le commist sur la congnissance des hommes liges dou pays. Et li noble regarderent sur leur loiauté que, puis que li sires de Caritaine par sa deffaute si en fu desherités, et tout si hoir auxi, donc, puis que vous, pour anciserie de cellui, demandés la baronnie, vous estes sages et cognissans que vous poez bien cognoistre que vous n'avés nul droit.

583. « Et pour ce, tel homme comme vous estes ne devés mie faire tel chose, de prendre le chastel de la main dou roy par tel mode. Pour quoy vous prions et conseillons en bonne foy, comme chevaliers sont tenu, que vous, sans longues paroles, doiés rendre le chastel, et de dire que yre et maulx consaulx le vous firent faire; ou se non, soiés certains, comme de la mort, que ceste gent qui vous ont assiegé ne partiront jamais de cy jusques a tant qu'il vous aient pris et fait justice de vous comme pour[1] tel fait. »

584. Et quant messire G[offrois] ot entendu toutes ces paroles et autres pluiseurs qui li chevalier dirent, si congnut bien que il avoit mal fait de prandre le chastel par tel maniere; mais a la fin monseignor G[offroy] s'acorda ad ce que monseignor Nicole de Saint Omer lui promist a donner en heritaige, par l'ottroy dou roy, le fié de Moraines qui est en l'Escorta et de prendre a femme et a espeuse madame Margerite, la

1. *par*, ms.

Digitized by Google

dame de la Lisarée[1], qui estoit cousine de monseignor Gautier de Rosieres, le seignor de Mathegriphon.

585. Et puis que ces choses furent ordinée et affermées par previlieges et seremens et bonnes covenances, monseignor G[offroy] randy le chastel de Bucelet; et puis s'en ala en la Morée et espousa la dame; et fu mis en possession de son fié et de la Liserée[2]. Et en ceste maniere demoura monseignor G[offroy] au pays de la Morée tant comme il vesqui. Et ot celle dame sa femme une fille qui ot a nom Elaine, laquelle ot a baron messire Villain d'Anoé[3], le seignor de l'Arcadye; desquelx yssi Erars d'Anoé et Agnès sa suer, qui [fu] depuis fame espousée du noble chevalier monseignor Estienne le Maure, le seignor dou chastel de Saint Sauveur[4].

1. Jeanne de Rosières (chron. arag., § 445). En réalité, Marguerite de Cors, dame de Lisarea, veuve de Payen de Stenay, seigneur de Morena. — Lisarea est aujourd'hui Lysaria, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Patras.

2. L'événement dut se passer vers 1287; Nicolas de Saint-Omer fut bail de 1287 à 1289.

3. Vilain II d'Aunoy, seigneur d'Arcadie, épousa Hélène de Bruyères, dame de Morena. Leurs enfants furent Érard II, seigneur d'Arcadia, mort sans postérité avant 1388, et Agnès, qui épousa Étienne le Maure et en eut un fils Érard III d'Arcadia, mort en 1388.

4. La chronique grecque ajoute : « Ils eurent des fils et des filles, mais de tous ceux-ci il n'est resté qu'un héritier, Érard, seigneur d'Arcadia » (chron. grecque, H., v. 8467-8469). — La version grecque de Paris qui se termine en cet endroit finit ainsi : « ... il n'est resté qu'un héritier qui fut Érard, seigneur d'Arcadia. Il a enrichi les orphelins, réjoui le cœur des veuves, comblé de ses bienfaits les pauvres et les indigents. Souvenez-vous de lui dans vos oraisons, car c'était un bon seigneur » (chron. grecque, P., v. 8468-8473). — La version italienne suit

Digitized by Google

586. Mais cy se tayst ores li contes a parler de monseignor Goffroy de Bruieres et de ceaux qui de lors yssirent, et vous dira de madame Ysabeau, la fille dou bon prince Guillerme, qui adonc s'appelloit[1] la dame de la Morée, comment elle fu depuis princesse d'Achaye et comment la dicte princesse Ysabeau recovra la princé d'Achaye son heritaige.

587. [A] cellui temps que vous oez conter que li rois Charles tenoit la princée d'Achaye pour lui, et pour la mort de monseignor Loys son frere, par les covenances que li princes Guillermes avoit faites avec le bon roy Charle, si estoit madame Ysabeau, la dame de la Morée, a la cité de Naples avec la roïne, celle qui fu d'Ongrie[2]. Et lors avoit en la Morée .ij. barons en cui li rois se fioit plus que en tous les autres : ce fu messire Jehan Chauderon, le grant connestable de la princée, et messire Goffroy de Thornay, le seignor de la Grite.

588. Ces deux chevaliers conversoient souvent au resgne de Puille et aloient et venoient au serviche dou roy. Et a dire verité, li chevaliers estoient de grant affaire, car il estoient grant et long de cors, sage et

la version grecque de Copenhague; de celle-ci se rapproche aussi la chronique aragonaise : « ... Madame Hélène, qui fut femme de messire Vilain d'Aunoy, seigneur d'Arcadia, et eut une fille, madame Agnès, qui fut mère de messire Érart, qui est maintenant seigneur d'Arcadia » (§ 446).

La chronique aragonaise ajoute : ayant appris ces événements, le capitaine des Grecs retourna très mécontent dans sa terre de Lacédémone (§ 446).

1. *l'appeloit*, ms.

2. Marie de Hongrie, fille du roi de Hongrie Étienne IV (1270-1272) et femme du roi de Naples Charles II.

Digitized by Google

moult bel homme et de grant vertu. Et tant les amoit li rois et se fioit en leur bonté que, quant il prist corps a corps de combatre avec le roy d'Arragon pour le reaulme de Cecille, ayant cescun .c. chevaliers en sa compaignie, a Bordiaux sur Gironde, car li rois eslut ces deux chevaliers et les mist au renc en la somme des .c. chevaliers qui devoient estre avec lui en la bataille[1]. Et tant ama li rois Chauderon que il le fist amirail dou resgne de Puille.

589. Ces .ij. chevaliers si s'acontrerent, ou grant amour, avec le noble homme messire Florant de Haynaut, le frere dou conte de Haynaut[2], qui adonc estoit grant connestable du realme de Cecille[3]. Ces deux che-

1. Le duel du roi de Naples Charles Ier et du roi Pierre d'Aragon, chacun avec cent chevaliers, devait se faire le 1er juin 1283 à Bordeaux; mais la rencontre n'eut pas lieu.

2. Florent de Hainaut était le frère puîné de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut (1280-1304).

3. Un jour, messire Florent demanda aux deux chevaliers de donner au roi l'idée de le marier avec la princesse Isabelle, veuve du frère du roi, en lui faisant ressortir la situation de guerre de la Morée, le mauvais gouvernement des baux, et la nécessité d'avoir un prince; et il leur promit, s'ils réussissaient, qu'ils seraient les véritables souverains du pays. Les chevaliers, profitant, un jour, de la bonne humeur du roi, lui exposèrent ces arguments, et le pressèrent de raisons si fortes qu'il accepta le projet de mariage (chron. grecque, v. 8511-8572). — Le récit de la chronique aragonaise est différent : Jean Chauderon se trouvait à Naples, comme ambassadeur de la Morée, lorsque le roi Charles Ier et son fils, mari d'Isabelle de Villehardouin, moururent. Tandis que le roi Charles II était prisonnier en Sicile, le duc de Brabant (le comte d'Artois?) conclut la paix, avec Pierre d'Aragon, dont le fils épousa la fille du roi Charles, tandis que le fils de celui-ci épousait la fille de Pierre. En récompense de son bon gouvernement, le roi offrit une terre au duc; celui-ci refusa pour lui, mais proposa au roi de marier

Digitized by Google

valiers sorent tant faire et tant dire au roy Charle que il firent faire le mariage de monseignor Florant et de madame Ysabeau, la dame de la Morée.

590. Et quant le roy vost consentir que le mariage se feist et que messire Florans de Haynaut fust princes d'Achaye, si ordina li rois [les] previlieges, les covenances et les estatus qui devoient estre maintenus a tout temps entre le roy et le prince ou princesse, quel que il fussent, ainxi que le prince devoit estre entenus au roy et le roy au prince. Et entre les autres convenances, si fu mis .j. chapitres yteulx que se par aventure avenist chose, que la princée venist a hoir femele, fust pucelle ou vesve, que elle ne se puet marier sans [le] congié et la voulenté dou roy; et se par aventure le faisoit sans le congié dou roy, que celle dame feust desheritée perpetuelement, et si hoir, de la princée d'Achaye[1].

591. Et quant ces lettres furent faictes et leues magnifestement, si commanda li rois et ordina que les espousailles et les nocez se feissent. Et si tost comme il furent espousé[2], li rois revesti madame Ysabeau de la princée, comme droit hoir, et après revesti monseignor Florant comme son avoué.

592. Et puis que la feste des noces fu faite et que li

un de ses parents, frère du comte de Hainaut, qui n'avait pas de terre, avec la princesse Isabelle. Le roi accepta sous condition de l'hommage du nouveau prince (chron. arag., § 447-449).

1. Ce chapitre qui était un malheur pour le pays et une injustice, dit la chronique grecque (v. 8580). — C'est en vertu de ce chapitre que la princesse Isabelle fut deshéritée lorsqu'elle épousa Philippe de Savoie, quand elle alla au pardon de Rome (chron. grecque, H., v. 8588-8590).

2. Ils furent mariés par l'archevêque de Naples (chron. grecque, v. 8599). — Le mariage eut lieu le 16 septembre 1289.

Digitized by Google

princes Florant ot ordiné toutes ses besoingnes que il avoit a faire avec le roy Charle son lige seignor, si ordina pour venir en la Morée; et manda a Brandis pour naviles; puis prist congié dou roy et de la roïne et de tous les autres nobles hommes qui la estoient. Et la princesse auxi si vint a Brandys; et trova tous ses vaissiaux appareilliés, galies et tarides pour les chevaux. Si ot de sa propre maisnie plus de .c. hommes de cheval; et mena auxi .iij^{c}. arbalestiers.

593. Et quant il furent entrés dedens les vaissiaux, si nagerrent tant que il vindrent a Clarence. Et quant il furent arrivé au port, si troverent que messire Nicole de Saint Omer li baux estoit a Andreville. Et si tost comme il sot la venue dou prince et[1] de la princesse, si vint a eaux. Si lui fist li princes grand feste. Lors ordina et fist li princes aporter les lettres, comment li rois mandoit a son bail comment il avoit donée la princée de Achaye au prince Florant et a madame Ysabeau sa femme et lui mandoit et commandoit de lui obeïr et recommander lui les chastiaux et le pays.

594. Et quant li baux vit les commandemens dou roy, si l'enclina a grant reverence; et puis manda par tout le pays comment le prince Florans estoit arrivés a Clarence et que il venissent pour veoir les lettres dou roy. Lors vindrent toute maniere de gent de la princée. Et quant il furent venus a Clarence, si ala li princes au moustier de Saint Françoys. Et quant il furent assis, si bailla li princes les lettres du roy a l'archevesque de Patras qui Benoit avoit a nom[2]. Et li archevesques les fist lire a .j. chanoine.

1. *et et*, ms.
2. Il les donna au bail (chron. grecque, v. 8625).

Digitized by Google

595. Et quant les lettres furent leues magnifestament, si deviserent la teneur en vulgar[1], pour ce que cescun l'entendist, comment li rois, regardant la bonté dou noble homme monseignor Florant de Haynaut, lui avoit donnée pour leale espeuse madame Ysabeau, la fille jadis dou bon prince Guillerme; et leur donnoit en heritaige la princée de Achaye; pour quoy mandoit et commandoit a tous lez prelas, barons, chevaliers, bourgois et toute université dou pays, tant Latins comme Grex, que il deussent recevoir pour leur lige seignor le prince Florant de Haynaut et lui deussent faire hommage et ligié, sauve la fealté du roy que il reservoit a soy.

596. Si lui enclinerent et lui firent cescun son hommage, selon que il estoient tenu[2]. Et puis que li princes ot receu ses hommages et les seremens du peuple, par le conseil de monseignor Nicole de Saint Omer[3] et des autres prodommes, si commença a ordiner et changier ses officiaux. Et quant il ot receu les chastiaux, si les trova desgarnis de vitaille et de armeures. Si les fist garnir de present de tout ce que mestier leur faisoit. Et après si chanja tous les sergans des chastiaux et y mist de ceaux que il aporta. Si trova le pays en moult grant povreté, tout gasté et exillié par le mauvais gouvernement des officiaux qui souffrirent a faire grans tors a la povre gent, especialment aux hommes de la court.

1. *endulgar*, ms.

2. Auparavant, ils exigèrent que le prince jurât de gouverner selon la justice et les coutumes du pays et de n'inquiéter personne dans ses franchises. Et le prince jura sur les saints Évangiles (chron. grecque, v. 8638-8646; chron. arag., § 453).

3. Ainsi que de Jean Chauderon et de Geoffroy de Tournay (chron. grecque, v. 8659-8660).

Digitized by Google

597. Sur ce si ot li princes conseil avec ses barons, en quel maniere il porroit remettre son pays en bon point, pour quoy il et sa gent puissent vivre au pays. Et quant il ot eu le conseil de ses barons si s'acorderent que il leissast de guerroier, car par les guerres il consumment tout le pays dou monde, et que il feist pais et bonnes trieves avec l'empereur de Constantinople.

598. Lors ordina ses messages et les envoia au chapitaine de l'empereor qui adonc estoit au païs de la Morée, senefiant lui comment il estoit venus prince de la Morée, de tant comme il appartenoit au roy Charles, et comment il avoit trové le pays en grant povreté et en grant exsill pour les guerres qui ont esté entre le roy et l'empereor; et que, se il plaisoit a l'empereor, il s'acorderoit voulentiers a ce que il feissent bonne pays entre eaux, par tel maniere que leur gent peussent aler et venir et vivre an pais.

599. Et quant le chapitaine des Grex ot receü ces novelles dou prince, si lui sembla bon; et loa moult le prince pour sage seignor et bon gouverneur, quant il serchoit de mettre pais en son pays. Lors fist ceste response; car sa chapitainerie et son office ne devoit durer[1] plus que .j. an, car l'empereor ne laissoit nul de ses chapitaines passer l'année que il ne les changast; et se il vouloit faire la pais de tant de temps comme il seroit en l'office, il la feroit si fort et si bonne comme il le saroit deviser; mais se il la vouloit faire de plus de temps, il la convendroit faire avec l'empereor.

600. Et quant li princes ot la response du chapi-

1. *durc*, ms.

Digitized by Google

taine de l'empereor, si ot son conseil; et puis respondy au chapitaine ainxi, car, puis que il n'avoit pooir de faire plus longue pais que a son temps, il le requeroit que il le feist savoir a l'empereor; pour quoy il puest savoir sa voulenté, car la voulenté dou prince estoit de faire une bonne pais qui fust a tout temps, ou au mains a la vie de l'empereur et dou prince.

601. Et quant le chapitaine ot ceste response dou prince, si lui plot assés. Si envoia le chapitaine, par le conseil des arcondes grex, ses messages a l'ampereur, senefiant lui la pais que li princes Florans requeroit a faire, ainxi longue et ainxi bonne, pour quoy la gent de leur pays peussent aler et venir et vivre en pais et en repos. Et quant l'empereor sot ceste response, si lui plot moult, pour quoy que cellui temps l'empereor avoit moult grant guerre au Levant avec les Turs qui le guerroioient moult asprement et lui tolloient ses chastiaux et son pays, et auxi avet guerre avec le despot de l'Arte et a l'empereor de Jaguora[1].

602. Lors ordina l'empereur .j. gentil homme que on appelloit Fyleatopyno[2]; et lui donna tout son pooir pour faire la pais avec le prince Florant, si bonne et si ferme comme le prince le sauroit deviser. Et quant Fyloatopino fu venus en la Morée et ot parlé avec le chapitaine, si envoia ses messages au prince Florant, senefiant lui comment il estoit venus, de part l'empereor son seignor, pour ordiner et confermer et adre-

1. Le sultan d'Angora.

2. Φιλανθρωπινός (chron. grecque, H., v. 8710). — Philanthropinos qui faisait partie des douze familles du palais (chron. grecque, H., v. 8710). — Alexis Philanthropinos était protostrator (voir Pachymère, éd. de Bonn, t. I, p. 109).

Digitized by Google

chier la pais qui estoit parlée entre lui et l'empereur son seignor, ainxi bonne et ainxi forte comme la porra deviser.

603. Et quant li princes ot receü ces novelles, si en fu trop joians. Lors envoia .ij. chevaliers[1] a cellui Phyloathopyno, liquel lui portoient l'asseurance du[2] prince; et l'amenerent a Andreville ou li princes estoit. Et quant il furent ensemble, si parlerent et ordinerent et affermerent la pais, ainxi bonne comme il la seurent deviser. Et mirent par escript toutes leurs convenances par chapistres. Et puis jurerent, cescun par soy, de tenir et maintenir, loyaument et fermement, sans nul enging, leur pais.

604. Et puis que la pais fu ainxi faite comme vous oiés, si dist li princes a cellui gentil homme ainxi : « Chiers amis et freres, ne vous desplaise mie de ce que vous diray. Il est ainxi la verité que, la pais que nous avons faicte ensemble, quant a moy je n'ay nul soverain sur moy; mais vous avés seignor soverain, l'empereour. Donc puis que j'ay personelement juré et fait ma lettre qui parole de moy, et seellée de mon seel, si vous requier que j'aie la propre lettre de l'empereur, seellée de son seel, qui contiegne comment il jure de tenir et maintenir fermement ceste pays, tout ainxi comme je l'ay fait a lui a vostre presence[3]. »

605. Lors ordina Fyloatopino et s'acorda a ce que li princes lui dist. Et lui promist que il lui feroit avoir celle lettre de l'empereor. Si fu la chose ainxi ordinée,

1. Il envoya deux chevaliers à Philanthropinos qui vint accompagné des siens (chron. ital., p. 467).

2. *le*, ms.

3. Chron. grecque, H., 8732-8745.

Digitized by Google

que li princes envoia .ij. gentilz hommes[1] a l'empereur, en la compaignie de Fyloatopyno, en Constantinople. Et porterent le seirement de l'empereur, tel comme il le voudrent deviser.

606. Et puis que li princes Florans ot ainxi ordinée la pays de son pays avec l'empereour, si commença a ordiner ses affaires a sa voulenté. Et avoit ainxi bonne pais que son pays devint si cras et si plantureux de toutes choses que la gent ne savoient la moitié de ce qu'il avoient[2].

607. Mais li empereur, puis que il ot ainxi affermée celle pais, si mist tout son entendement de guerroier le despot de l'Arte, que on appelloit Quir Nicrifore, par mer et par terre. Et soudoia .xl. gallies de Genevois[3], et mist de sa gent sur ces gallies. Et il avoit .x. ussiers qui portoient les chevaux. Lesquelles gallies vindrent par Cephalonye, et entrerent par l'estroit de Saint Nicolas, au goulfe de l'Arte[4]. Et par terre si manda .xiiij^{x}. hommes de cheval et bien .xxx^{x}. a pié. Laquelle gent vindrent tout droit au noble chastel de la Janine et l'assiegerent par devant, a l'entrée; car autre siege ne lui porent mettre, pour ce que le chastel est avironés d'une aigue douce de si grant estanc[5] que on ne le puet aprochier de nulle part.

1. Le connétable Chauderon et Geoffroy d'Aunoy, seigneur d'Arcadia (chron. grecque, H., 8759-8760).

2. Il vécut en paix avec les sujets de l'empereur; et tous s'enrichirent, Grecs comme Francs (chron. grecque, H., 8780-8781).

3. Soixante vaisseaux génois (chron. grecque, v. 8786).

4. Dans l'intérieur du Xeromero, près de l'Arte (chron. grecque, H., v. 8789).

5. Le grand Ozeros (chron. grecque, H., 8798). — Le lac de

Digitized by Google

608. Si vous lairons a parler de l'empereur, et vous dirons dou despot de l'Arte comment il fist et deffendy son pays, quant il sot que l'empereur de Constantinople faisoit l'armée pour aler sur lui.

609. Quant le despot vit que l'empereur le guerroioit ainxi de toutes pars, par mer et par terre, si ot son conseil avec ses barons, comment et par quel mode il porroit deffendre son pays contre l'empereur. Lors lui conseillerent li plus sages de son pays que il deust acorder avec le prince Florant, le seignor de la Morée et ses prochains voisins, car il avoit bonne chevalerie et grant pooir de gent d'armes; et se le prince venoit en personne a tout son effort pour lui secourre, legierement se porroit deffendre contre l'empereur.

610. Lors envoia .iiij. gentilz hommes, les plus sages de son pays; et les envoia au prince en la Morée; et leur donna tout son pooir de faire tel acort comme il porroient avec le prince[1], seulement que il le vousist aler secourre a son grant besoing. Si passerent cil gentil homme le goulfe de Nepant, et vindrent a Andreville ou il troverent le prince qui tenoit .j. parlement avec ses barons et le commun de sa gent.

611. Et quant il vindrent par devant le prince, si le saluerent de par le despot leur seignor, et lui presenterent les lettres que le despot lui envoioit,

Janina est, en réalité, un autre lac que celui que l'on appelle aujourd'hui le grand Ozeros.

1. Mari de sa nièce, la princesse Isabelle, fille de sa sœur (chron. grecque, v. 8821-8823; chron. ital., p. 467). — Isabelle était, on l'a vu, fille du prince Guillaume et d'Anne Comnène, la sœur de Nicéphore.

Digitized by Google

lesquelles estoient de creance. Et quant le prince les ot leues et entendues, si respondy aux messages car il regracioit moult le despot de la bonne amour que il lui monstroit; et que, de ce que il lui requeroit, il auroit son conseil et puis leur responderoit.

612. Lors appella li princes ses barons dedens le moustier de Saincte Sophie, et leur demanda conseil sur la requeste dou despot. Si fu moult debatu, pour ce que aucun looient l'alée dou prince pour secourre le despot, et li autre le destourboient. Mais a la fin s'acorderent tout a une voulenté : que l'alée dou prince seroit bonne par pluiseurs raisons, especialement pour ce que le despot estoit oncle de sa femme, et après son prochain voisin, et avoit assés bonne occasion de lui aidier a son grant besoing.

613. Et quant li consaux fu fenis, si appellerent les messages du despot et leur respondirent comment li princes s'acordoit d'aler secourre le despot, par tel pat que le despot lui envoiast son fiz Thomas, pour lui tenir en ostage, et que li princes yroit personnelement atout .iiij^{c}. hommes de cheval[1], aiant ses gaiges lui toute sa gent, cescuns selon sa condicion. Et quant li messages dou despot oyrent celle response, si en furent moult liés; et consentirent a la voulenté dou prince.

614. Et après celle response, li message dou despot se partirent de Andreville de present, et errerent tant par mer et par terre que il vindrent au noble chastel de l'Arte, ou li despos les attendoit a grant desirance. Et quant il furent la venu, si dirent au despot la response du prince Florant.

1. Cinq cents (chron. grecque, v. 8844).

Digitized by Google

615. Et quant li despot les oy, si en ot grant joye, pour ce car il avoit grant doute que li prince ne lui escondist. Adonc ordina son filz Thomas avec bonne compaignie et que ce que mestiers lui faisoit, et l'envoia au prince Florant en la Morée et lui manda la paye de .iiij. moys[1] pour lui et pour sa compaignie. Et quant Thomas fu venus en la Morée, le prince le recuilly moult noblement, et puis le manda a Clermont en bonne compaignie et en cortoise garde.

616. Si vous lairons a parler du prince F[lorant], et vous dirons dou conte Richard de Cephalonye comment il s'acorda a cellui temps avec le despot et ala aidier a sa guerre que il avoit avec l'empereur de Constantinople.

617. A cellui temps que nous vous contons, que l'empereur avoit si chaude guerre au despot de l'Arte, li despos, pour deffendre son pays, et tout ainxi comme il s'acorda au prince, s'acorda il au conte Richart de Cephalonie; et lui donna sa fille aisnée[2] en ostage. Et ala li contes en l'aide du despot atout .c. hommes de cheval.

618. Mais li contes si fist .j. beau jeu au despot; car, puis que li despos ot achevée sa guerre et li contes fu revenus en Cephalonie, si sot tant faire que la fille du despot, que il tenoit en ostage, si la prist pour moullier messire Jehan de Cephalonye[3], ses ainsnés filz, qui puis fu conte de Cephalonye après la

1. Trois mois (chron. grecque, v. 8855; chron. ital., p. 468).
2. Marie Ange-Comnène.
3. Jean de Céphalonie épousa en effet Marie Ange-Comnène en 1292.

Digitized by Google

mort de son pere. De laquelle chose esmut .j. grans contans entre le despos et li contes Richart.

619. Mais li contes sot tant faire vers le despot qu'il s'acorderent bien ensemble, par tel maniere que li contes li envoia son filz et sa fille, la dame dou conte Jehan, jusques adonc que li contes Richart fu ocis a Clarence par .j. sien chevalier que on appelloit messire Lion. Et lors vint messire Jehans de Cephalonie, qui adonc demouroit a l'Arte en la gubernacion dou despot, a Clarence; et reçut la conté de Cephalonie. Et ce fu au temps dou très vaillant prince, monseignor Philippes de Savoye, qui princes estoit de la Morée a mil .ccc j. an[1].

620. Si vous lairons a parler dou conte de Cephalonie, et retournerons a parler dou prince Florant, comment il passa a la despotée et comment il esploita a celle guerre.

621. Il advint chose que, ainxi que vous avés oÿ, que li princes Florant s'acorda avec le despot de l'Arte, car de present que il ot envoié Thomas, le filz dou despot, a Clermont, si se parti de Andreville ou toute sa gent que il avoit menée avec lui[2]. Si erra tant que il vint a l'Arte ou il trova le despot qui l'attendoit.

1. Richard de Céphalonie fut tué en 1304.

2. Il passa de Patras à l'Arte. A la nouvelle de son arrivée, le despote alla à sa rencontre jusqu'à Lesiana et lui souhaita la bienvenue; lorsqu'ils se furent embrassés à la grecque, ils partirent et se dirigèrent vers l'Arte. Et le despote était joyeux comme s'il avait conquis toute la Romanie (chron. grecque, H., v. 8878-8889). — Le manuscrit de Paris dit que le prince passa de Clarence à l'Arte (chron. grecque, P., v. 8876). — La chronique aragonaise, qu'il passa à Lépante avec le comte de Céphalonie (§ 458).

Digitized by Google

622. Et quant le despot vit le conte et le prince, si en fu si lié com s'il eust gaaignié tout le monde, especialement pour ce que il vindrent si noblement acompaignié. Lors ordina et herberja le prince et puis le conte aval en la ville, et le despot au chastel. Et puis fist herbergier le noble baron monseignor Nicole de Saint Omer, le grant marescal de la princée[1], et tous les autres après. Si reposerent cellui soir a grant joye.

623. Et l'endemain si vint li despos ou tous ses barons a l'ostel dou prince ou il trova le conte et le mareschal et tout leur barnage qui estoient a conseil sus le fait de celle guerre. Et quant li despos les trova ainxi assamblés, si lui plot moult.

624. Et puis que il furent assis, si commença li despos a parler et dire comment il regracioit moult le prince et puis le conte, et après tous les autres, de leur compaignie et de la grant amour que il avoient mostré vers lui, quant il estoient venus pour lui secourre et aidier a sa guerre maintenir; et de ce les prioit et requeroit, tant comme il plus pooit, que il deussent avoir conseil ensemble et prendre cele voye, pour quoy si noble homme comme il estoient eussent honneur et pris de celle guerre : « Car se Dieu vous donne la grace que nous aions la victore, que l'onnour sera plus vostre que moye, pour ce que la renommée sera partout, que par vostre sens et vostre chevalerie aray achevée ceste guerre; car on scet bien que vous estes la plus vaillant gent et la meillor de toute[2] Romanie[3]. »

1. Le comte de Céphalonie (chron. grecque, v. 8899).

2. *tout*, ms.

3. « Car vous avez, au suprême degré, la sagesse et l'art de la guerre » (chron. grecque, v. 8932).

Digitized by Google

625. Et quant li despos ot finée sa raison, si respondy li princes et dist ainxi : « Beaux oncles, .cᴹ. mercis dou lox et du pris que vous donnés a ces gentilz hommes qui sont en ma compaignie. De quoy je vous respons pour moy et pour aux tous, car il est voirs que a vostre requeste et vos gaiges sommes ça venus. Mais ne cuidiés mie que par covoitise de vos gaiges soions ça venus, mais pour la paranté endroit de moy, sui cy venus, et pour amour et pour la bonne visinance qui est et doit estre entre vous et nous, pour aidier et secourre et deffendre vostre pays contre vos anemis, car a tel besoing voit on ses amis et ses bons voisins. Et après, sommes venu pour ce que tout chevalier et bon homme d'armes sont tenus et doivent de par de ce cerchier et aler la ou les guerres sont, pour esprover la bonté et la valeur de leurs personnes.

626. « De quoy soiés certain que, se ceste bonne gent eussent eu le pooir de estre venu a leurz despans en vostre service, il l'eussent plus voulentiers fait que de prandre vos gaiges ; mais il sont venu comme gentil homme que il [sont] et vostre amy, a vostre honneur et service. Si vous promet sur ma foy, pour moy et eaux tous, de vous aidier de tout nostre pooir, et de non partir de vous jusques a tant que la gent de l'empereur soient parti de vostre pays en aucune maniere, ou nous mourrons en la paine. »

627. Et quant li despot oy le prince ainxi francement parler, si le mercia moult, et tout son barnage qui la estoient a cellui conseil en sa compaignie. Et après cellui parlement, si orent comment ils devoient faire et ordiner leur guerre. Si s'acorderent tout de chevauchier tout l'ost vers le noble chastel de la

Digitized by Google

Janina[1], pour faire lever la gent de l'empereur qui l'avoient assiegé.

628. Lors firent crier le ban, de part le despot et le prince et le mareschal, que toute maniere de gent, de cheval et de pié, feussent appareillié pour siuir la banniere dou mareschal. Et lors firent ordiner les batailles, et deviserent comment cescune devoit chevaucier. Si ne vouldrent mie faire long sejour; mais a l'endemain comme le jour apparut si sonerent les trompettes et buisines par tout l'ost; et esmurent toutes les batailles l'une après l'autre; et partirent de l'Arte, et adrecherent leur voie vers le chastel de la Janine.

629. Et quant le grand domestico, qui chapitaines estoit et chief sur tout l'ost de l'empereur, sot que li princes Florans estoit passés de la Morée a l'Arte, et li contes de Cephalonie auxi, et li grant mareschal, ou tant de bonne gent, a l'aide du despot, si fist appeller tous les barons et les gentilz hommes de son ost et de sa compaignie. Si orrent leur conseil que il deveroient faire. Si s'acorderent que il tenissent le siege au chastel forment, jusques a tant que il feussent plus certain de la venue du prince, car a grant vergoingne leur seroit reputé, se il partoient dou siege du chastel par paroles, sans avoir autre certainetée.

630. Mais quant il sorent par verité que li princes et li autre baron estoit venu a l'Arte et que il venoient tout droit sur aux, si ne voudrent grantment conseillier; ains dirent que se li empereur meismes y estoit en personne, il ne porroient durer contre celle gent.

1. *Janima*, ms.

Digitized by Google

Si s'accorderent a ce qu'il leur seroit plus grant honneur de partir devant que le despot venist, que de lui attendre et puis fuir villainement, ou attendre la bataille et estre desconfis et fuir honteusement. Et qui[1] demanderoit quelle gent estoient cil de l'empereur, je leur diroye que il estoient plus de .xiiij^{M}. hommes de cheval, entre Grex, Turs et Commains et Alemans. Mais auxi tost comme il furent certain de la venue du prince, si se deslogerent de present, le plus hastivement que il porent. Et se partirent de la Janine[2], et s'en aloyent par la Blaquie, adès a leur pays de Romanie[3].

632. Et auxi tost comme la gent de l'empereur se partirent du siege de la Janine[4], cil du chastel si manderent par leurs messages la novelle au despot. Et quant le despot et li princes sorent que la gent de l'empereur estoient parti dou siege et s'en aloyent fuiant, si se partirent de l'Arte et s'en aloient droit vers la Janine pour aux atteindre. Si chevaucherent tant que il vindrent seoir a la Janine. Et quant il furent la venu, li mareschal si fist herbergier nostre gent aux loges de la gent de l'empereur. Et puis que cescun fu

1. *qu'il*, ms.

2. *Janime*, ms.

3. Ils prirent la fuite comme si les Francs les eussent poursuivis avec la lance (chron. grecque, v. 9021). — Le récit de la chronique aragonaise est un peu différent : les Francs allèrent jusqu'à la Janina, et là ils livrèrent bataille à l'avant-garde de l'armée de l'empereur et la vainquirent; et ceux de l'avant-garde qui s'enfuirent dirent qu'il y avait beaucoup de Francs dans l'armée du despote. Ayant appris cela, le capitaine de l'empereur se mit à fuir (§ 459-460).

4. *Janime*, ms.

Digitized by Google

logiés, si s'amassa tout le barnage au tref dou prince, pour prendre conseil. Si s'acorderent d'aler après la gent de l'empereur et que, se il les vouloient ataindre, il se combateroient a eaux.

633. Si jurent cellui soir la; et l'endemain se partirent. Et aloient adès sievant leurs anemis. Et ainxi comme il aloient après leurs anemis, le despot, par le conseill et la requeste dou prince et du noble mareschal, si ordina une legiere gent et bien montée; et les envoierent après pour attaindre le grant domestico, et dire lui, et requerre de par eaux qu'i[l] les attendist en .j. lieu convenable pour combatre ensemble, car il n'estoit mie courtoisie ne honor a .j. si noble homme comme il estoit, de venir de si loingtain pays cerchant la guerre, et partir ainxi sans combatre, puis que il trovoit gent a combatre a lui[1].

634. Mais le grant domestique et sa compaignie furent si cortoys que il ne vouldrent attandre nostre gent par nulle occasion du monde; ains s'en aloyent le plus hastivement que il pooient traire de leurs chevax. Et orent moult grant dommage de leur gent qui estoient mal monté, car ils abandonerent leurs chevaux qui estoient ataint, et de leur harnois; et les troverent nostre gent qui les aloient chassant.

635. Et nostre gent, qui de grant voulenté aloient après eaux, esperant que il les attainderoient en aucune maniere, si ne finerent d'aler après le plus

1. La chronique grecque contient le discours des envoyés et la réponse du Grand-Domestique qui s'excuse de ne pouvoir combattre, parce qu'il a dans son armée des Turcs et des Comains dont les chefs refusent d'obéir (chron. grecque, v. 9070-9087).

Digitized by Google

hastivement[1] que il porrent. Et quant il commencerent a entrer au païs de l'empereur, si corurent et essillerent durement le pays et faisoient le pis que il pooient. Si gaaignerent moult de proie, et prinrent grant foison de prisons, car le païs estoit asseurés, a la fiance de cellui ost de l'empereur que il cuidoient que il fussent a la Janine; et pour ce furent il sourpris a leurs maisons.

636. Mais celle course ne demoura que .ij. jours seulement, pour ce que une novelle vint hastivement au despot, comment .lx. gallies estoient venues au goulfe de l'Arte, et estoient arrivées au port de Saint Nicolas le Tort, a la vieille cité de la Prevasse[2]; et que leur gent estoient descendus en terre, et coroient et roboient lez casaux et la contrée et venoient tout droit a l'Arte.

637. Et quant li despos oy celle novelle, si en fu moult espoventés et troublés, car il pensa incontinent que ce estoit les gallies des Genevois, que l'empereur avoit fait venir pour courre la despotée. Si demanda de present pour le prince, et on lui montra ou il estoit[3]. Si laissa sa gent de bataille, et ala erraument

1. *haltivement*, ms.

2. Prevetsa. — Le despote et le prince étaient déjà retournés à l'Arte, suivant la chronique aragonaise, lorsque les Génois débarquèrent à Salagora, ignorant la défaite des Grecs, et la présence du despote et du prince. Ces derniers marchèrent sur les Génois qui, croyant voir arriver les Grecs, restaient tranquillement à terre; et ils furent vaincus d'avoir pu s'embarquer. Ceux qui échappèrent virent qu'ils ne pouvaient rien faire; et le capitaine des galères retourna à Constantinople (chron. arag., § 461-464).

3. Ici s'arrêtent le manuscrit grec de Turin (chron. grecque, v. 9123; voir éd. Schmitt, p. 597) et la version italienne.

Digitized by Google

vers le prince, et lui conta ses novelles, et puis lui requist moult doucement que il lui plaisist de retourner hastivement pour secourre le chastel de l'Arte : « Car vraiement je doubte que il ne prengnent l'Arte se il lui donnent assaut; et se je avoie perdue l'Arte, je seroie en doubte de perdre le demorant de mon pays. »

638. — « Sire oncle, dist li princes, sachiés que je ne laissay mon pays pour venir a vostre pays, se non pour vous aidier et secourre contre vos anemis de tout mon pooir. Et tant com je sui par deça, ne vous chaut que commander, car je sui appareilliés a vostre honnour et service. »

639. Lors le mercia le despos moult tendrement; et puis commanda le mareschal de sonner la trompette par toutes les batailles[1]. Si se mirent a retourner le plus hastivement que il porrent a l'Arte. Et a la premiere gite que il firent, si ordinerent .iij. batailles de leur gent a cheval, entour mil homes a cheval, la plus legiere gent que il eussent, pour secourre le chastel de l'Arte[2], pour ce que il disoient que li Genevois estoient li meillor arbalestriers du monde, et se il assailloient le chastel par aventure, il le porroient bien prandre par la force de leurs arbalestres.

640. Mais la chose ala tout autrement que il ne le devisoient; car, ainxi comme li Genevois et li gentilz

1. Lacune du manuscrit grec de Paris (chron. grecque, v. 9131) qui reprend le récit avec l'épisode de Geoffroy de Bruyères raconté plus haut et placé à cet endroit dans le manuscrit de Paris pour terminer le poème.

2. Dans la crainte que la flotte génoise ne les devançât, tandis qu'ils marchaient en droite ligne par derrière (chron grecque, II., v. 9135-9136).

Digitized by Google

Grex qui estoient dedens ces gallies prinrent port au goulfe de l'Arte, si geterent de leur gent en terre, et prinrent de la gent dou pays qui leur dirent comment la gent de l'empereour, qui estoient venu par terre, avoient assiegé le noble chastel de la Janine, et si tost comme il sorent la venue dou prince et dou conte Richart de Cephalonie et des autres barons, si abandonerent le siege, et se partirent villainement, sans coup ferir ny attandre; et comment le prince et le despot les avoient chacié pour eax dommagier, et avoient assés gaaignié de leurs chevaux et de leur harnois[1].

641. Et quant la gent des gallies oyrent ceste novelle, si orent leur conseil, qu'il deveroient faire. Si dirent li plus sage que, puis que celle gent de l'empereur, qui par terre estoient venu, liquel leur devoient aidier et acompaignier pour dommagier le despot et son pays, tout ainxi comme l'empereur l'avoit ordiné et commandé de faire, s'estoient ainxi parti villainement dou pays au despot, « et ne vouldrent attendre nostre compaignie ne nostre aide », et que le despot estoit ainxi efforcié de gent françoise, car il ne feroient mie que sage d'abandonner leurs gallies et aler assaillir, ne asieger le chastel de l'Arte, pour ce que, se le despot les attrapoit loings de leurs gallies, a ce qu'il n'avoient nulle ayde de gent a cheval, car il porroient avoir dommage et vergonde. De quoy donnerent toute la coulpe a celle gent qui s'en estoient fuy ainxi villainement[2].

1. Et comment ils revenaient et étaient même tout près d'arriver (chron. grecque, H., v. 9153).

2. Les chefs des galères, qui avaient fait débarquer les trébuchets et les échelles, les firent rapidement replacer à bord des tarides (ταρίτες) (chron. grecque, H., v. 9154-9157).

Digitized by Google

642. Non pour tant, pour ce que il savoient que le despot n'estoit mie la près, si geterent une grant gent en terre, qui coururent le pays dou despot, et pour prandre forage; liquel furent jusques a la Vagenetie et a la contrée de l'Arte; et bouterent le feu par les casaux; et prirent moult de villains, et grant proie de bestiame et d'autres choses, car la gent estoit asseurée, pour leur seignor le despot qui estoit alés chacier ses anemis. Mais ainxi tost comme il sorent que le despot retournoit, si se recuillirent dedens leurs gallies; et dirent que il ne se partiroient dou païs se il ne veoient la force de la gent dou despot, et que a leur pooir il dommageroient le despot, son pays et ses chastiax qui estoient sur mer, ançoys que il partissent de son pays.

643. Et li despos qui grant panssé avoit et grant doute que la gent des gallies ne lui feissent aucun dommage, si ne fina de chevauchier de jour et de nuit, jusques a tant qu'il venist a l'Arte. Mais ançoys qu'il fust venu, si vint la gent qu'il avoit envoié .ij. jours devant pour secourre son pays, liquel attaindirent une partie de la gent des galies et leur firent grant dommage[1].

644. Et quant le despot fu venus a l'Arte, et trova que la gent des galies n'avoient mie fait dommage ny a la ville ny au chastiau de l'Arte, si en fu moult assoulagiés et consolés; et dist au prince que, puis que

1. Ceux qui étaient dans les galères prirent alors conseil; et relevant la conduite du Grand-Domestique, ils pensèrent qu'il ne pouvait tout seul ravager la terre du despote; ils résolurent cependant de rester dans la station jusqu'à l'arrivée du despote, pour voir la force des troupes du prince de la Morée, et en avertir l'empereur (chron. grecque, H., v. 9168-9200).

Digitized by Google

li Genevois ne avoient esté a l'Arte, que pour la course que il avoient fait, qu'il ne lui en chaloit. Et quant il sot que les gallies estoient encore au port, si ot son conseil avec le prince et les autres barons, de ce qu'il vouloient faire. Si s'acorderent d'aler au port ou les gallies estoient. Et lors firent sonner la trompette dou mareschal et crier le ban, que toute maniere de gent deussent siuir leurs banieres. Et a l'endemain matin se partirent de l'Arte, et alerent tot droit a Salagora[1] ou ces gallies estoient arrivées.

645. Et quant la gent des gallies virent venir le despot et les batailles arrangies, si sonerent leur retraite et se retrasirent; et recuillirent dedens leurs gallies tout cil qui estoient en terre; et puis tirerent leurs ancres et se retraisirent parfont en mer. Et quant le despot vit la rettraite que les gallies firent, si requist le prince qu'il lui deust conseillier que il deveroit faire. Et li princes, qui sages et prodoms estoit, si respondy au despot car le plus beau et le meillour si estoit, a son avis, de logier ou les gallies pooient descendre, pour tenir leur frontiere, que elles ne peussent prandre fourrage ne aigue. Lors fu fait ainxi, car il descendirent de present et se logierrent tout droit la ou les gallies fronteoient.

646. Et quant la gent des gallies virent que le despot avoit si belle gent, si se merveillerent dont il pot avoir si bele gent ne si bele chevalerie. Si leur dirent aucun qui le savoient, que c'estoit le prince de la Morée et le conte Richart de Cephalonie qui estoient venu pour lui aidier et scourre[2].

1. Salagora, sur le golfe d'Arta.
2. Alors ils louèrent beaucoup le prince et dirent que l'ex-

Digitized by Google

647. Si orent leur conseil, que il deveroient faire. Si dirent li plus sage car grant deshonneur leur seroit se il se partoient ainxi chaitivement comme se parti l'ost de l'empereur de la Janine; mais il seroit bon a faire aucun dommage au despotée ançoys que il se partissent. Et li autre dirent que, puis que li despos estoit la venus, et leur tenoit la rive de la mer, que il ne pooient descendre en terre pour nul dommage fere ne pour nul raffressement prendre, mais li plus beau estoit de partir le soir et de getter gens a la contrée de Zeromera[1], .l. hommes par galies, pour courre et exillier celle contrée et prendre refressement; car ce pooient il faire seurement, pour ce que li despot ne sa gent ne pooient passer par dela pour faire leur nesun annuy.

648. Et ainxi comme il le deviserent, si fu fait[2]; car il giterent de leur gent qui corurent et ardirent fin a Saincte Maure. Et la si vindrent les gallies et recuillirent leur gens et le fourrage que il prinrent; puis firent voilles, et s'en alerent vers Choron pour aler en Constantinople.

649. Et [quant] li despos sot ceste course, et que les gallies estoient parties, si en fu auques dolans, et liés en partie : dolans pour le dommage que il lui avoient

pédition et la conduite de l'armée avaient été ordonnées par lui, qui était instruit à la discipline des Francs et à la tactique de l'Occident (chron. grecque, H., v. 9221-9223).

1. Xeromero, côte d'Acarnanie.

2. Ils levèrent l'ancre, prirent les rames et arrivèrent rapidement à Vonitza (chron. grecque, H., v. 9234-9235). — Ici s'arrête le manuscrit de Copenhague, auquel manquent quelques feuillets et cependant le plus complet des manuscrits grecs qui nous sont parvenus.

Digitized by Google

fait en son pays, et joyans pour ce que si anemy estoient parti, et estoit[1] delivré de leur guerre. Lors commença de partir de la Prevesse et aler a l'Arte. Et puis que il furent [la], si donna congié a toute sa gent. Et puis que il apparut le jour, si fist une noble semonse; et semony le prince et le conte; et tous les barons, chevaliers et autres gentilz hommes mengerent a son hostel a moult grant joie.

650. Et après celle semonsse, li princes Florans, qui bien vit que li despos n'avoit plus guerre, si ne vot mie attandre que li despos lui donnast congié; ains lui demanda, et dist ainxi au despot : « Chier sire et oncles, hui mais, par la grace de Dieu, si poés[2] bien dire que vous estes delivrés de la guerre que li empereour vous faisoit, et que vous avés l'onneur de la guerre, car vostre anemy sont parti de vostre pays honteusement. Donc, puis que vous avés achevée vostre guerre et menée ad fin ad vostre honnour, il n'est nul besoing que moy ne ma gent demourons plus par deça. Pour quoy vous veuille plaire que nous aions vostre congié. Et se chose avenoit, laquelle chose ja Dieux ne veuille, que vous eussiés mestier de moy ne de ma gent, il ne fait mestier que de faire le moy assavoir par .j. petit message, car je vous promet, sur ma foy, que je vendray mieux acompaigniés que je ne vins a ceste fois. »

651. Sur ce le mercia moult le despos[3] de la bonne promesse. Lors prist le prince congié, et se parti de l'Arte ou toute sa compaignie. Et vindrent

1. *estoient*, ms.
2. *poées*, ms.
3. *despons*, ms.

Digitized by Google

tout droit au goulfe de Neopant[1], et passerent a Patras, et s'en vindrent a Clarence.

652. Et quant il vint a Clarence, li princes si envoia des nobles chevaliers et des autres de sa compaignie au chastel de Clermont, ou Thomas, le filz dou despot, estoit en ostage, et le fist delivrer, et puis le manda, moult noblement acompaignié, jusques a l'Arte ou le despot estoit. Et quant le despot vit venir son fil ainxi noblement accompaignié, si mercia moult le prince, et dist que vraiement il avoit fait comme nobles homs.

653. Mais li contes Richart de Cephalonie ne lui fist mie ainxi, car il ne vot mie envoier au despot sa fille que il tenoit en ostage, ainxi comme le prince le fist; ançois sot tant faire vers la fille dou despot car elle consenti et s'acorda de prendre monseignor Jehan, le fil aisné dou conte, pour son mari et loyal espeux[2]. Si fist venir le presbtre, et les espousa.

654. Et puis que il ot ainxi fait, si ordina .ij. freres

1. Lépante (ou Naupaktos), chef-lieu d'éparchie, nome d'Acarnanie et Étolie.

2. De la fille du despote, messire Jean eut deux fils, Nicolas, et Jean qui fut despote d'Arta après la mort de son oncle Thomas. Quand Nicéphore apprit le mariage, il fut courroucé parce qu'il voulait la marier en haut lieu, ayant déjà marié une autre fille avec le prince de Tarente, fils du roi Charles II de Naples (chron. arag., § 467-468). — Cette allégation est en partie inexacte, car tandis que Jean de Céphalonie épousa Marie Comnène en 1292, la sœur de celle-ci, Thamar, ne devint princesse de Tarente qu'en 1294. Après la mort du dernier Ange-Comnène, Jean II (1318), Nicolas de Céphalonie fut despote d'Arta (1318-1323), et eut pour successeur son frère Jean II de Céphalonie (1323-1328), dépossédé par les Byzantins en 1328 (voir Hopf, *Chron. gréco-romanes*, p. 529).

Digitized by Google

meneurs qui bien savoient la langue grejoise, car il estoient nourri a Galathas[1], et les envoia au despot, senefiant lui comment a la grant fiance que il avoit a lui pour avoir le seignor et parant, pour ce meisme que il ne pooit bonnement trover ou marier son filz convenablement au pays de Romanie; de quoy il lui promettoit en bonne foy que, pour amende de ce que il le avoit fait sans le sceü du despot, que de cy an avant il seroit en personne, de tout son pooir, en tous ses besoins et services, pour deffendre son pays et son honneur, tout ainxi comme il le sauroit ordiner et deviser et commander.

655. Et quant li despos sot ceste novelle, si en fu moult esmeüx en grant ire; et voulentiers eust amendée la chose se il eust peü; mais pour ce que li contes avoit sa terre en ysles, et que il n'avoit le pooir de lui guerroier, et que il ne le pooit amender a son honneur, si lui convint faire semblant que la chose lui agreoit. Si fist appeller les messages dou conte et leur fist cortoise response, disant leur que la chose lui agreoit, et que il tenoit a bien fait ce que li contes avoit fait; et, puis que li filz dou conte ot espousé sa fille par tele maniere, il requeroit le conte que il lui deust envoier son fil avec sa femme, car puis que Dieu les avoit ensemble conjoings, il les vouloit avoir devers soy.

656. Et quant li contes oy ceste response, aiant son conseil, si lui sembla pour le miex. Si lui envoia monseignor Jehan, son filz, et sa femme, la fille dou despot. Et quant le despot vit monseigneur Jehan de Cepha-

1. Galata, faubourg de Constantinople.

Digitized by Google

lonie, son gendre, ad ce meisme que il estoit .j. des beaux chevaliers de Romanie, de corsage et de visage, bien parlans et bien sachans, si le rechupt cortoisement, et le tint depuis avec soy jusques a la mort dou conte Richart. Si rechupt la conté de Cephalonie après la mort de son pere.

657. Et quant le despot vit que sa fille estoit mariée si bas, laquelle il entendoit de marier haultement en aucun roy, pour quoy il puest avoir aide et favour pour deffendre et maintenir son pays contre ses anemis, si en fut grant division avec la despine sa femme et les plus sages barons de son conseil. Donc, pour ce que il avoit une autre fille, moult belle demoiselle, que on appeloit Quira Thamari, si lui fu donné[1] de conseil de marier la a .j. des filz dou roy Charle[2], pour quoy il puest avoir secours se l'empereur de Constantinople ou autres le vousist guerroier. Et puis que il fu a ce acordés par son conseil, si ordina ses messages et les envoia au roy Charle.

658. Et quant li rois ot receü et entendu les lettres dou despot, comment et par quel maniere li despos le voloit apparanter avec lui, si ot ainxi son conseil et s'acorda a ce que messire Philippes son filz, le prince de Tharante, deust espouser la fille dou despot, par tel pat que le despot donne au prince Philippe, pour le mariage de sa fille, .iiij. chastiaux des meillors de son pays, c'est assavoir le real chastel de Nepant, le Blecola[3], Gello-

1. *donnée*, ms.

2. Le roi Charles II de Naples.

3. Agrinion ou Vrakhori, nome d'Acarnanie et Étolie, épar chie de Trikhonie.

Digitized by Google

Castro[1] et la Bondonnice[2] qui est sur mer, avec toutes leurs appartenances[3]. Et affermerent leurs convenances ainxi, que se Thomas, le filz du despot, moroit, que li princes de Tharante fust sire et despot de toute la despotée; et se Thomas vivoit apres le despot son pere et venoit en parfait eage que il fust sires et despos, que il tenist son pays dou prince, et que le prince eust le chastel de Saint Donnat ou toute la Vegenecie et appartenances.

659. Et puis que ces pas et convenances furent faictes, ordinées et affermées, si envoia li roys pour la fille dou despot; et la menerent a Naples ou messire Philippes, li filz dou roy, l'espousa a grant honneur[4].

1. Angelocastro, nome d'Acarnanie et Étolie, éparchie de Missolonghi.

2. Vonitsa, nome d'Acarnanie et Étolie, éparchie de Vonitsa et Xiromeros.

3. De son côté, le roi Charles II donnait à son fils Corfou et les terres apportées en dot par Hélène Comnène à Mainfroy : Duras (Dyrrachium), Vallona (Avlona), Bérat et Spinarza, en Albanie. Ces villes avaient été gouvernées, après la mort de Mainfroy, par l'amiral de ce dernier, Philippe Échinard, à qui sa seconde femme, Maria Petralipha, avait apporté en dot Corfou et Canina; à la mort d'Échinard, en 1269, le roi de Naples Charles Ier songea à recueillir la succession de Mainfroy; dès 1271, il prenait possession de Corfou et des villes de l'Épire et, en 1292, Duras et l'Albanie se soumettaient à Charles II. Celui-ci donna donc au prince toutes ces terres, ainsi que la suzeraineté de la Morée et du duché d'Athènes, et ses prétentions sur la Thessalie et l'empire de Romanie, avec le titre de despote de Romanie (voir Buchon, *Recherches historiques*, t. I, p. LXXIV-LXXV et 321-323; *Nouvelles recherches*, t. I, p. 206 et suiv.; Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 298 et suiv., 336 et suiv.; *Chroniques gréco-romanes*, p. 470, 529).

4. Le mariage eut lieu en septembre 1294.

Digitized by Google

Et puis que il ot espousée celle dame, si envoia son bail, et son thesaurier, a grant compaignie, qui reçurent la dotte que li despos avoit donné pour sa fille.

660. Et quant li princes fu en possession des diz chastiaux, si les tint paisiblement tant comme li despos Quir Nicrifore vesqui.

661. Si lairons ore a parler dou despot et dou prince son gendre, et vous conterons dou prince Florant de Haynaut comment il fist depuis que il revint de la despotée en son pays de la Morée.

662. Il advint chose que li prince Florant avoit .ij. nepveux liquel estoient frere germain; et les avoit fait venir de la conté de Haynaut en la Morée. L'aisné s'appelloit monseignor Guilebert de Lindequerc[1], et

1. Engilbert de Liedekerke, qui, plus loin, § 315, est appelé « Anglibert. » — La chronique aragonaise ajoute : le prince le fit connétable et le maria avec la fille du comte de Céphalonie, dont Engilbert eut une fille qui épousa Bartolommeo Ghisi, seigneur de la tierce partie de Nègrepont, et des îles de Tinos, Mykonos et Ceos. L'autre fille du comte de Céphalonie fut femme de Nicolas de Saint-Omer, maréchal de la Morée et seigneur de la moitié de Thèbes. Le prince régna alors en paix et fit construire dans l'Escorta, sur la frontière des Grecs, le château de Saint-Georges. Et le maréchal fit faire le château de Port-Junch (Navarin) et le château Neuf, qui est maintenant aux frères Allemands (chron. arag., § 471-472).

La chronique française dit plus haut (§ 554) que Navarin fut construit du temps de la régence du maréchal; quant à Châteauneuf, on verra plus loin (§ 830) que sa construction est placée par notre chroniqueur après la mort du prince Florent. C'est également après la mort du prince qu'on trouvera l'élévation d'Engilbert à la charge de grand connétable (§ 829).

La chronique aragonaise ne reproduit pas le récit des évé-

Digitized by Google

l'autre messire Gautiers. Cellui monseignor Gautier estoit moult beaux chevaliers et de beau corsage. Si l'amoit moult li princes; si ques, pour la grant amour que il avoit a lui, si le fist chapitaine dou real chastel de Corinte avec toutes les appartenances.

663. Et puis que messire Gautier ot l'office de la chapitainerie de Corinte entour .ij. ans, pour ce qu'il estoit grant despendeur et menoit moult large vie, et que le sien ne lui pooit souffire a la vie et grans beubans que il menoit, si lui convenoit faire a desplaisir a aucunes gens et prendre du leur sans raison, pour maintenir son estat. Si que li gentilz homme grec de l'empereur, pour la bonne pays qu'il avoient avec le prince Florant, si se fioient moult, et aloient habiter aux casaux de parçon[1] que il avoient et partoient avec les gentilz hommes frans, les fievés dou prince.

664. Et entre les autres Grex, si estoit .j. gentil homme grec que on appelloit Foty, cousin germain de Jacque le Chasy[2] de la Colovrate, li plus vaillant homme d'armes que li empereur eust en tout le pays de la Morée. Cellui Foty estoit alés vers la contrée de Corinte ou il avoit casaux que il partissoit avec les gentilz hommes de Corinte; et ordinoit ses besoingnes avec ses hommes; et menoit bonne vie sur sa terre.

665. Et ainsi comme li villain sont deable et male gent, et heant la seignorie et la conversacion des gentilz hommes, si leur annuya le demourer que

nements qui suivent dans la chronique française, jusqu'à l'expédition de Roger de Loria.

1. Terres communes aux Grecs et aux Francs.

2. Jacques Zassi, selon Hopf (*Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 334 *b*).

Digitized by Google

cellui Foty faisoit sur eaux. Si alerent aucun des eaux a leur seignors de Corinte, complaignant de cellui Foty leur seignor, comment il estoit venus ou toute sa maisnie demorer sur eaux, et leur faisoit grant annuy et dommages, et que il ne pooient souffrir d'avoir .ij. seignors, et tant de charge comme il avoient.

666. Et quant li fievé de Corinte, li seignors de ces villains oyrent leurs hommes ainxi complaindre, si alerent a monseignor Gautier de Lindequerque leur chapitaine; et se complaingnoient moult de cellui Foty, comment il estoit venus demorer et sejourner sur leurz casaux que il avoient en parchon ensemble, et consummoit et exilloit leurs hommes; laquelle chose il ne devoit[1] faire par raison; car puis que le pays estoit commun[2] entre l'empereor et le prince, que tout ainxi comme li Franc fievé dou prince ne aloient demorer ne sejourner aux casaux que il avoient en parchon avec les Grex, que li Grec ne le devoient faire.

667. Et quant messire Gautier oy la complainte des fievés de Corinte, que il faisoient de cellui Foyty, si ordina et commanda entour .xxx. hommes de cheval pour amener par devant lui cellui Foty. Et de present si alerent li fievés qui de lui estoient reclamés a leurs casaux ou il estoit; et l'amenerent auques villainement par devant monseignor Gautier a la cité de Corinte.

668. Et quant monseignor Gautier vit amener par devant lui cellui Foty, et sot quelx homs il estoit, que il porroit bien gaaignier de lui aucune monnoie, si lui

1. *devoient*, ms.
2. *commune*, ms.

Digitized by Google

fist moult cruel semblant; et lui commença a dire coment li empereour avoit fait et jurée la pais avec le prince, bonne et ferme, pour lui et pour sa gent; et puis que li Latin, la gent dou prince, ne aloient pour demourer aux villes de parçon que il avoient avec les Grex, que li Grex ne le doivent faire. Si le fist mestre en prison ou donjon du chastel, dedens le chep; et puis fist faire enqueste contre Foty, dou dommage que il avoit fait par les casaux de parçon.

669. Et li fievé de Corinte qui se cuidoient vengier, pour quoy li Grec ne venissent plus demorer sur ces casaux, si hasterent moult les villains; et dirent tant et plus que li Grec n'avoient fait. De quoy monseignor G[autier] fist entendant a cellui Foty, que il avoit trové, par l'enqueste que il avoit fait faire contre lui, que le dommage que il et si compaignon avoient fait sur les casaux de parçon montoit plus de .x^{M}. perpres; donc, puis qu'il estoit freres de Jaque Chasy de la Colovrate, qui estoit auques le meillor homme que l'empereor eust au pays de la Morée, car il paieroit tout cellui dommage, ou il le feroit pendre par la goule.

670. Et Foti qui entendoit de issir de prison sans dommage, si se tenoit ferme. Mais monseignor G[autier] qui estoit afemmés de monnoie, laquelle il pansoit avoir de cellui Foty, si lui fit avoir moult fort et dure prison; et a la fin lui fist traire deux dens de la goule. Et quant Foti vit que par autre voie il ne porroit partir des mains de monseignor G[autier], si s'acorda ou lui et lui donna mil perpres. Et einsi fu delivrés de celle prison.

671. Et puis que il revint a sa maison de la Colovrate,

Digitized by Google

si se plandy par maintes fois au chapitaine de l'empereur, cuidant de recovrer sa monnoie et avoir raison de la prison et de la honte que monseignor G[autier] lui avoit fait. Et le chapitaine de l'empereur, veuillant faire raison a Foti, especialment pour faire a plaisir a Jaque, son frere, qui estoit adonc le plus vaillant homme d'armes que li empereur eust en la Morée, si requist le prince Florant par lettres et par messaiges, que il deust faire raison a Foty dou dommage et honte que messire G[autiers] ses niés avoit fait a Foti, a tort et sans raison.

672. Mais li princes lui respondi comment Foti avoit deservi d'avoir plus grant dommage et chastiement pour ce que il avoit gasté et exillié la contrée de Corinte. Et quant Foty vit qu'il ne pooit avoir nulle raison, si se tint quoy et ne demanda plus nulle chose, ains se pourpansa que il se vengeroit en aucune maniere.

673. Lors avint chose que, apres .j. temps que Foty avoit receü celle honte et que il vit que il ne pooit avoir raison de la seignorie, si se pansa que il se revengeroit de monseignor G[autier] en aucune maniere, ou de lui ou de sa gent, en alant ou en retournant de Corinte en la Morée.

674. Si avint chose, ainxi que les aversités et les fortunes entreviennent aux gentilz hommes et aux prodommes qui vont par cest chetif siecle, que le noble baron, monseignor Guis de Cherpeigny, le seignor de la Votisce[1], si aloit en cellui temps en une barque par mer de la Votisce a Corinte; et ses chevaux

1. Guy de Charpigny, seigneur de Vostitza, avait été bail de la Morée après Nicolas de Saint-Omer. Il mourut en 1295.

Digitized by Google

et sa maisnie aloient par terre. Et einsi comme il aloient par mer, si lui vint voulenté de descendre en terre pour mengier plus aise. Si prist port a .j. leu que on appelle Saint Nicolas au Figuier, a une fontaine qui illeucques est. Et ainxi comme il issi par terre, en la compaignie de .ij. chevaliers et .iiij. escuiers, si appareillierent son mengier encoste la fontaine.

675. Et ainxi comme il estoit assiz et menjoit avec sa compaignie, si avint d'aventure[1] que cellui Foti[2], qui adès avoit espies et faisoit gaitier celle voie pour soy revangier, se trova a celle contrée avec une bonne compaignie de gent qui chaçoient[3]. Et ainxi comme il virent messire Gui descendre en terre, si cuiderent que ce fust monseignor Gautier de Lindequerque, la chapitaine de Corinte, qui tant de mal avoit fait a cellui Foty. Donc, pour ce que messire Guis ne se perçut que il allaissent vers lui pour mal faire, pour quoy il se retraisist en la barque, si ne voudrent mie aler hastivement, ains chevaucerent le beau pas.

676. Et quant li sires de la Vautisce veit venir celle gent vers lui ainxi belement le pas, a ce meisme qu'il menoient chiens de chasse, si ne pansa qu'il venissent pour nul mal; ains dirent qu'il estoient chaceour, et venoient pour aucune occasion, ou novelles demander. Et pour ce les atendoient sans panser nul malice.

676. Et quant Foty et sa compaignie virent que li sires de la Vautisce ne se movoit de se mengier et il

1. *de d'aventure*, ms.
2. *que Foti que cellui*, ms.
3. *cherçoient*, ms.

Digitized by Google

furent auques aprochié, si ferirent des esperons tant comme il porent et mirent main aux espées. Et Foty qui vit monseignor Guy, qui resembloit aucques a monseignor Gautier, pour ce qu'il avoit la chiere blance et estoit blondes, si le feri de l'espée .j. grant coup sur le chief, si ques il le fist embrunchier a terre; et puis le referi pluiseurs autres coups. Et ainxi comme il le feroit, si va dire : « Or prenés, monseignor Gautier, vostre loier. »

677. Et quant la gent de monseignor Guy oierent nommer monseignor Gautier et congnurent que ce estoit Foti, si escrierent : « Ha! Foty, ha! Foty, que faites vous, qui tués le seignor de la Votisce pour monseignor Gautier? » Et quant Foti oy nommer monseignor Gui, li seignor de la Votisce, si se tint de non ferir plus.

678. Et quant il vit que ce n'estoit mie monseignor Gautier qu'il tant heoit, mais estoit li sires de la Votisce qu'il tenoit pour seignor et pour ami, lequel n'avoit coulpe de la prison de Foti, si getta Foty son espée en terre; et descendi de son cheval; et prinst monseignor Gui entre ses bras, et commença a plorer moult tendrement. Et puis lui chey aux piés, criant lui mercy et disant : « Ha! sire, ayés pitié et merci de moy et me pardonnés, car je ne vous congnissoie mie; ains cuidoie que ce fust li traictres monseignor Gautier qui tant de mal me fist. Et veés cy mon espée. Si faictes de moy a vostre plaisir, car je vous ay tropt offendu sans raison. »

679. Et quant li chevalier et li escuier dou seignor de la Votisce virent que la force n'estoit pas leur, si dirent que le plus bel et le meillor estoit de entrer en

Digitized by Google

la barque et de aler droit a Corinte, especialement pour trover aucun mire qui puest mettre conseil pour garir leur seignor. Et de present se partirent de la et nagerrent tant qu'il vindrent a Corinte cellui soir. Et quant il furent arrivé au port, si manderent querre chevaux. Si mirent monseignor Guy sus .j. paleffroy, et le menerent a la cité a moult grant paine, pour ce qu'il estoit navrés au chief d'un coup mortel.

680. Et Foty, avec ses compaignons, quant[1] monseignor Guy fu entré en la barque, si se parti de Saint Nicolas. Et demora tous esbahis de ce qu'il avoit ainxi navrés monseignor Gui, .j. tel baron comme li sire de la Votisce estoit, et l'avoit navré sur la pais que li empereur avoit fait et jurée avec le prince Florant. Si ne savoit que, car il avoit grant doubte que li chapitaine des Grex ne le mandast a l'empereur, et que l'empereur ne le feist aveugler. Mais si compaignon le prirent a conforter, disant que il avoit bonne excuse, pour ce que il l'avoit fait pour mescongnissance, a ce que il avoit receu si grant dommage; et ce qu'il avoit fait a monseignor [Guy], si le cuidoit avoir fait a monseignor Gautier.

681. Lors se partirent de la le plus hastivement que il porrent, pour ce que il doutoient que[2] la mesnie de monseignor Gui, qui venoient par terre, ne les encontrassent; et se par aventure il les encontroient, et sceussent ce qu'il avoient fait a monseignor Gui, que il porroient recevoir honte et dommage.

682. Mais li chevalier et li escuier de monseignor Guy, sitost comme il furent a Corinte et orent herbe-

1. *et quant,* ms.
2. *de,* ms.

Digitized by Google

gié leur seignor, si firent venir les mires qui la estoient. Et virent les plaies que monseignor Gui avoit en la teste. Et quant il orrent cerchié toutes les plaies, si en troverent une si parfonde que nulz ne la porroit garir, se Diex ne faisoit miracle. Et quant il orrent bien cerchié celle plaie mortele que il avoit en la teste, si dirent entre eaux, car il n'estoit mie homme de losengier de paroles et que il valoit mieulx de lui dire la verité, pour quoy il feist ses avis, que ce que il morust sans confession et sans faire son testament. Si le dirent aux chevaliers et aux autres prodommes qui la estoient. Si s'acorderent de palifier lui la chose.

683. Adonc lui dist li uns des meiges : « Sire, nous avons bien cerchié toutes vos plaies; et avons esperance que Dieu vous aidera. Et nous y meterons le meillor conseil que nous porrons. Mais, pour ce que vous avés une plaie, laquelle est moult perilleuse, si vous disons et conseillons que vous faichiés vostre devis et vostre devoir [a] vostre Dieu, pour quoy nous et vous soions plus segur. Et ja pour ce ne demourra que nous ne mettons en vous toute la cure que nous porrons. »

684. Et li sire de la Vostice, qui sages et prodoms estoit, si mercia moult les mires, et dist car il disoient comme prodomme. Lors firent venir .j. frere meneur, qui prodoms estoit et bien lettrés; et se confessa a lui; et puis rechut *Corpus Domini* moult devotement; et puis si fist son testament moult a point et a grant repentance. Et apres ce que il ot fait tout son devoir, si ne vesqui que .j. jour[1]. De la qui

1. Il laissa un fils, Hugues II, qui lui succéda dans le fief de Vostitza.

Digitized by Google

mort fu grant dommage au païs de la Morée, pour ce que il estoit nobles homs et bien amez sur toute gent.

685. Et quant la novelle fu espandue que Foty avoit occys le seignor de la Vostice, si en furent li Grec moult yrié, pour ce car il furent en doubte que li Latin ne rompissent la pays et commenchassent la guerre. Si firent retraire leur bestiame et toutes leurs choses que il avoient en parchon, et les mirent en leurs fortresses. Et quant li princes Florant oy ceste novelle, si en fu moult dolans, pour ce que li sires de la Votisce avoit esté mors pour la occasion de son nepveu.

686. Lors envoia li princes Florant par tous les barons, chevaliers et gentilz hommes de son pays, pour avoir conseil sur ceste chose. Et quant il furent tout amassé en Andreville, si leur conta li princes et dist comment et en quel maniere li sires de la Vostice avoit esté occys par ceaux de la Colovrate. Sur ce leur demanda conseil, que il deveroit faire de ceste chose.

687. Et quant li baron, chevalier et gentil homme oyrent dire au prince comment li sires de la Vostice avoit esté occys, si en furent moult dolant. Et dirent au prince li plus de eaux, car s'il souffroit ce qu'il n'en preist vengance de la mort d'un si noble baron comme li sires de la Vostice estoit car il en seroit blamés de tous ceaux qui l'orroient conter. Lors fu debatue la chose par moult de manieres entre les barons et les gentilz hommes.

688. Et dirent li plus sages car, a verité dire, toute la coulpe estoit devers le prince; que quant l'empereur sauroit le fait, comment et par quel occasion le

Digitized by Google

sire de la Vostice avoit été ocis, car par droit il getteroit la blasme devers le prince, pour ce que, se messire Gautier, ses niés, n'eust fait a Foty ce que il lui fist, car Foty n'auroit mie fait ce que il fist; et ce que Foty avoit fait, si l'avoit fait pour soy revangier, cuidant que ce fust monseignor Ga[utier]; mais se il eust congneu le seignor de la Votisce, il ne l'eust mais touchié, se pour honorer le non : « Donc, se nous commenchons la guerre, tous li pires sera devers nous, pour ce que li commenchemens vint de par nous. Et d'autre part, se nous voulions prendre vengance, nous ne le porrions faire bonnement, pour ce que li Grec ont reduit toutes leurs choses, comme cil qui ont doubte de l'offension que il ont fait envers nous. »

689. Et li princes, qui sages estoit, congnut bien que le commencement et l'oscaision estoit venue de devers eaux, de par monseignor Gau[tier] son nepveu et que, puis que li Grec s'estoient retrait, que il ne s'en pooient prandre vengance; et d'autre part, se il commençoient la guerre, puis que le tort et l'occasion estoit devers eaux, car se par aucun temps il vousist pais avec l'empereour, que espoir le empereour ne s'i voudroit acorder; et que, se il avoit guerre en son pays, sa terre seroit gastée et essillie; de quoy vaudroit mieulx de sofrir et de prolongier, et attendre tamps. Si se tint a tant.

690. Donc, pour getter la charge et la coulpe aux Grex, si envoia lettres au chapitaine de l'empereor, senefiant lui comment Foty, avec tous ceaux de la Colovrate, avoit espié et gaitié le seignor de la Vostice, qui aloit de la Vostice a Corinte, et l'avoit occys

Digitized by Google

en traïson; de quoy il le requeroit que tout ainxi que le saint empereour avoit juré la pais ou lui, que il lui deust faire droit et raison de Foty, qui tel omicide avoit fait d'un tel baron comme li sires de la Vostice estoit.

691. Et le chapitaine de l'empereur qui bien estoit infourmés de tout[1] ce que monseignor Ga[utier] de Lindequerque, li niés dou prince Flo[rant], avoit fait a Foty, si lui requist et respondy par ses messages meismes, comment messire Gautier son nepveu, sur le seirement et la pais que il avoit jurée avec le saint empereor, outrageusement, a moult grant tort et pechié, « sans plaindre soy a vous ny a moy, prist Foty sur nostre pais, et l'emprisona et marturia, et lui fist traire .ij. dens de la geule, et puis lui prist mil perpres de raençon, » de laquel chose le requeroit de faire justice et raison de son nepveu, et puis apres il estoit appareilliés de faire lui droit et raison de Foti, en tel maniere que il se tenroit apaiés.

692. Et quant li princes ot ceste response, et vit que li chapitaines requeroit raison, et que le tort estoit devers lui, et que toute la coulpe dou meffait estoit meue[2] par monseignor Gau[tier] son nepveu, si se teint a ce, qu'il ne rompy pas la pais pour la mort dou seignor de la Vostice, ains la conferma et tint ainxi ferme comme devant; et la tint ainxi .j. grant temps.

693. Après ce que je vous conte, une piece de temps[3],

1. *toute,* ms.

2. *mieux,* ms.

3. Alors que le fait précédent doit être placé en 1295, l'événement qui suit a dû se passer en 1293, en raison de la

Digitized by Google

si avint chose que les Esclavons de la Janisse[1], duy riche homme, Lianort[2] et Fanari, qui voisin estoient dou chastel de Calamate, alant et venant et regardant cellui chastel, si leur vint en voulenté d'embler le et tenir le pour eux. Si firent tant que .j. de leurs hommes, qui fu mis en prison au donjon dou chastel, si prist la mesure de la hautesse dou mur, a .j. fil que il getta des creniaux jusques en bas a terre. Et quant il fu delivrés de celle prison, si ordinerent et firent une eschiele si longue comme la hautesse dou mur estoit. Et a cellui temps li mur n'estoient pas si haut comme il sont orendroit, car il furent haucié depuis.

694. Et puis que il orent faite la esciele selonc la hautece dou donjon, a ce que l'une partie dou donjon estoit toute dehors dou chastel, si regarderent .j. temps qui moult ventoit. Et de present si pristrent entour .l. hommes, pour ce qu'il s'apenserent que, se il prenoient tropt de gent, que il porroient estre sentu. Si s'en vindrent droit a Calamate, car il n'y a gaires plus de une lieue.

695. Et aussi tost comme il furent joint au pié du mur dou donjon, si appoierent l'eschiele au mur. Si y avint tout a point. Si se mirent tantost a monter l'un après l'autre. Et le premier qui montés estoient sus le donjon si prirent les gaites, et les geterent au fons de

présence de Pierre de Surie comme ambassadeur à Constantinople et de la mention de Chauderon comme vivant encore (voir Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 342 *a*, n. 64).

1. Gianitsa, nome de Messénie, éparchie de Calamate.

2. Peut-être est-ce le même personnage que celui qui plus loin (§ 737) est appelé George la Vulge.

Digitized by Google

la tour. Et puis descendirent jus au chastel; et prinrent toute la serganterie, et les lierent, puis les mirent en prison.

696. Et aussi tost comme il orent pris et gaaignié le grant chastel, si envoierent de leurs compaignons a la Janisse. Et leur vint en secours .vj^{c}. hommes d'armes, de bons haubercs et d'autres armures selonc leur usage. Et quant il fu ajourné, si descendirent au bourg, et prinrent toute la ville. Mais il ne troverent pas ceaux de la ville, car il s'en estoient fuy celle nuit, si tost comme il oŷrent le remur des Esclavons et le nom de l'empereour qu'il escrierent quant il entrerent au chastel.

697. Et quant la novelle vint a Druges[1], que le chastel de Calemate avoit esté pris par les Esclavons de la Janice, si en fu moult grant remour. De quoy toute maniere de gent en fu trop esbahie et dolante. Donc, si tost comme celle male novelle vint, le chapitaine qui a Druges estoit de par le prince, si envoia batant .ij. hommes a cheval au prince Florant, a l'Oriol[2] ou il estoit.

698. Et quant li prince oŷ ceste novelle, si en fu moult dolans. Si manda de present par tout son païs, que toute maniere de gent, a cheval et a pié, venissent au secors dou chastel de Calamate que li Esclavon de la Janice avoient prins par larrechin. Et li princes de present print toute sa mesnie et la gent dou plain de la Morée et de Beauvoir[3]; et vint, le plus hastivement

1. Androusa, nome de Messénie, éparchie de Messène.
2. Rhiolo, nome d'Achaïe et Élide, éparchie de Patras.
3. Ponticocastro, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

Digitized by Google

que il pot, au chastel de l'Ille[1], qui est de l'evesquié de Coron; et la se herberga.

699. Et puis manda monseignor Jehan Chauderon a Calamate, qui adonc estoit grant connestable, pour demander le chastel a ceaux qui l'avoient prins, et savoir se il se voudroient acorder pour monnoye ou pour dignité de chevalerie et fiés et terres, et randre le chastel. Mais chil respondirent a Chauderon que il ne vouloient plus bele dignité ne plus beau joyau que d'avoir tel chastel, et que puis qu'il estoient seignors d'un tel chastel comme cys estoit, fiés ne terre ne monoye ne leur faudroit mie.

700. Et quant Chauderon revint au prince, si lui dist la response; de laquelle il fu moult yriez, et plus assez que devant, car il cuidoit trover aucun acort avec les Esclavons. Et lors appella ses barons et tous les gentilz hommes qui la estoient. Si leur demanda conseil que il deveroit faire. Si s'acorderent qu'il envoiast au chapitaine de l'empereur, requerant lui que il deust commander aux Esclavons de randre le chastel de Calamate, lequel avoient prins sur la pays que le saint empereour avoit jurée.

701. Et le grant chapitaine de l'empereur si respondy au prince car li Esclavon n'estoient mie obeïssant a lui, ne ce qu'il firent n'estoit par son seü ne par son conseil; ains sont une gent de voulenté, et tienent par eaux seignorie par thirannie; et que appartement le pooit veoir, car le chastel n'estoit pas prins de la gent de l'empereur; de laquelle chose prioit au prince que il l'eust pour excusé, car de ce ne lui pooit faire nulle raison.

1. Nisi, nome de Messénie, éparchie de Messène.

Digitized by Google

702. Et quant li princes ot receü celle response dou grant chapitaine de l'empereur, si fist appeller tous ses barons et les plus sages de son conseil, et leur demanda conseil, comment il porroit esploitier pour ravoir le chastel de Calamate. Sur ce fu assés debatu, car li .j. disoit une chose, et li autre disoient une autre. Mais a la fin s'acorderent tout a ce que monseignor Jehan Chauderon le grant connestable, et monseignor Goffroy d'Anoée[1], le seignor de l'Arcadie, deussent aler messages a l'empereur de par le prince, pour ce que il avoient esté en la prison de Constantinople avec le prince G[uillerme] et avoient apris le langage et la maniere des Grex.

703. Et quant le conseil fu a ce affermés, si ne voudrent mie trop targer; ains se appareillerent li .ij. barons, et arreerent de tout[2] ce qui besoing leur faisoit pour leur voiage. Si partirent de l'Ille et laisserent le prince qui tenoit le siege aux Esclavons. Si errerent tant par leurs journées, et passerent par la Sole et par la Blaquie; et puis se mirent par le pays de l'empereur; et passerent par Salonique et par la contrée d'Andrenople. Si vindrent a la cité de Constantinople, ou il troverent Quir Andronico Paleologo l'empereur[3].

704. Et quant il furent a la cité venu, si alerent droit a la place des Veniciens, et se herbergerent encoste le moustier de Saincte Marie. Et a l'endemain

1. Geoffroy d'Aunoy, fils de Vilain d'Aunoy, qui était venu de Constantinople en Morée après la chute de l'empire latin en 1261.

2. *toute*, ms.

3. Andronic Paléologue avait succédé à la fin de 1282 à son père l'empereur Michel.

Digitized by Google

se leverent par matin et alerent tout droit au palais imperial ou l'empereor estoit. Et descendirent de leurs palefrois. Et quant il vindrent pour monter au palais, si leur vindrent au devant li huissier de l'empereur; et leur dirent qu'il ne pooient entrer, car l'empereur estoit embesoingniés, mais que il alaissent a leur herberge et attendissent tant que l'empereur mandast pour eaux.

705. Et li baron, qui sages et cognissant estoient, si se partirent; et dirent que ce leur estoit fait tout a enscient, pour ce que il n'avoit talent ne voulenté d'oïr leur peticion ne de randre le chastel de Calamate; de laquelle chose il furent moult desconforté. Mais veant que il ne pooient faire autre chose que sigre la voulenté de l'empereur, si les convint retourner a leur herberge. De quoy demourerent bien .xv. jours sans veoir l'empereur.

706. Et entre cellui terme, si leur avint une aventure, laquelle fu bonne pour eaux, que .j. chevalier que on appelloit monseignor Pierre de Surie, sage et prodomme, et que li rois Charles avoit envoyé a l'empereur pour atraitier .j. acort que il faisoit avec l'empereur, en tel maniere que l'empereur devoit donner au roy Charle le realme de Salonique, par tel maniere que le roy Charle lui promettoit de lui faire avoir bonnes lettres et bons instrumens de par le pape de Rome et le roy de France et de par lui, comment il lui acquittoit tous les drois et raisons que il auroient ou porroient avoir en l'empire de Costantinople, sans jamais rappeller ne demander riens, ne il ne leurs hoirs a nul temps[1].

1. Pierre de Surie et Bertrand de Roccamaria avaient été

Digitized by Google

707. Si que .j. jour, ainxi comme li duy baron aloient esbanoier par la cité de Constantinople, si s'entrencontrerent avec monseignor Pierre de Surye. Et quant monseignor Pierre vit et cognut ces .ij. barons, lesquel il avoit veü et esté ensemble a l'ostel dou roy Charle en Puille, si corut vers eaux, et les salua. Et s'entrebaiserent, et firent grant feste ensemble. Et puis leur demanda monseignor Pierre quel aventure lez avoit la amenés.

708. Si lui conterent les .ij. barons tout le fait de la pays que li princes avoit fait avec l'empereur, et comment la gent de l'empereur avoient ocis le seignor de la Votisce sur la pays; et or de novel si ont prins par larrechin .j. des meillours chastiaux de la Morée, que on appelle Calamate; et comment le prince Florant les avoit la envoiés a l'empereur pour senefier lui la chose, « et de cellui proier de faire commandement à son grant chapitaine de la Morée, que il nous rande le chastel de monseignor le prince ». Et puis lui conterent comment il furent a l'ostel de l'empereur, et la response que li huissier leur firent.

709. Et monseignor Pierre de Surie, qui sages chevalier estoit et amoit moult le prince Florant, car il avoient esté compaignon a l'ostel dou roy Charle[1], et

envoyés à Constantinople par le roi de Naples pour négocier le mariage de Catherine de Courtenay, petite-fille de l'empereur Baudouin II, avec Michel, fils aîné de l'empereur Andronic. Si le renseignement donné par la chronique est exact, la cession du royaume de Salonique aurait compensé la renonciation du roi de Naples, Charles II, à toutes ses prétentions sur l'empire de Constantinople (Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 334 *b*, 338 *ab*).

1. Florent était grand connétable de Sicile.

Digitized by Google

pour ce meisme que il savoit que le prince tenoit la princée dou roy Charle son seignor, si leur dist ainxi : « Beaux seignors, sachiés, car je sui cis qui mieux vous porray aidier en ceste besoingne vostre, que noul autre qui qu'il soit. Et vous diray comment je veul que vous sachiés que l'empereur est en grant doubte que messire Charle ne donne aide a monseignor Charles de France son cousin, qui est frere dou roy de France et a espousée la fille de l'empereur Bauduin[1], et entent de venir a conquester cest empire.

710. « Si que, pour ceste nouvelle, cestui empereur si manda a monseignor le roy Charle, que se il pooit que nos seignors lui acquittassent par acort cest empire, que il lui donroit quittement le reaume de Salonique, et monseignor le roy Charles le tiengne; ou se il veult, que il le puisse donner a monseignor Charle de France son cousin. Si que, pour ceste besoingne ordiner et mettre en affet, me envoia mesires li rois a cestui empereur. Et demain est le jour que il me doit respondre. Et je cuide tant faire vers le frere de l'empereur a cui j'ay grant acointtance, que il fera que vous entrerés au palays de l'empereur, et parlerés a lui tout a vostre plaisir.

711. « De quoy je vous avise que demain de matin, je si entreray au palais, et vous si vendrés après moy, je si vendray devers vous, et feray semblant que je ne vous ay ancore veü; et vous si le faites ainxi. Et nous entresaluerons; et puis vous demanderay quelle aven-

1. Charles de Valois n'épousa Catherine de Courtenay, petite-fille de Baudouin II, qu'en 1301. La mission de Pierre de Surie était motivée au contraire par un projet de mariage de Catherine avec le fils de l'empereur.

Digitized by Google

ture vous amena cy, et pour quoy vous venistes. Et vous de present, en audience de cestui-ci, me respondés tout ce que vous m'avés conté et dit pour cellui chastel de Calamate que la gent de l'empereur ont pris. Et quant vous m'aurés contée toute la besongne, vous orrés ce que je diray a l'empereur; car a l'aide de Dieu, je cuide tant faire et dire que vostre besoingne sera en bon point. »

712. Et puis que monseignor Pierres de Surye ot parlé tous ces affaires avec les .ij. barons, si prinrent congié li un a l'autre, et ala cescun a son herberge. Et monseignor Pierre, qui ne vot mettre en oubli ce que il ot en convent a .ij. barons, si ala tout droit vers le frere de l'empereur[1], et lui print a dire comment il avoit sceü par .j. sien escuier qui se trova a la court dou saint empereur, comment les .ij. barons de la Morée que le prince avoit envoié a l'empereur vindrent a la court pour antrer au palais; mais li huissier les rebouterent arrieres villainement, et leur dirent car il n'y pooient entrer, car l'empereur estoit embesogniés; laquelle chose ne [est] mie honeur de monseignor le saint empereur, de rebouter ainxi telz barons qui venoient message de par le prince et que il ne estoit mie honnerable chose de sejourner tant a la ville sans veoir et parler a l'empereur pour furnir leur messagerie; et que il lui prioit, comme a seignor, que il n'en feïst mencion qu'il lui eust dit ne parlé aucune chose pour ces barons; mais il, comme frere de l'empereur et comme cis qui doit vouloir et amer son honeur, si lui die.

1. *l'empeur*, ms.

Digitized by Google

713. Et quant Quir Thodre, le grans despos et frere de l'empereur, oÿ ceste chose, si en sot bon gré a monseignor Pierre, et le mercia de ce qu'il amoit moult l'onneur de son frere l'empereur. Et tantost monta a cheval; et ala conter a l'empereur toute ceste novelle, comment il avoit entendu que .ij. barons, nobles hommes de la Morée, estoient venu message de part le prince F[lorant], et vindrent jusques a sa court pour monter au palais; et que li huissier, « sans vous notefier le, les rebouterent arrieres outrageusement, et ne les leisserent entrer. Et sont en ceste ville, bien .xv. jours a, laquelle chose n'est mie honnerable. »

714. Et quant le empereour ot entendu son frere, ce que il lui conta pour les barons de la Morée, si lui dist et commanda que il envoiast aucun de sa mesnie pour trover les, et de leur dire que il venissent a l'endemain a la court imperial, « car il entreront sus au palais et parleront a moy a leur voulenté. » Lors envoia li despos de sa mesnie. Et enquirent tant par la cité qu'il troverent les barons la ou il estoient herbergié, a la place des Veniciens. Si les saluerent de par le frere de l'empereur et leur dirent[1] de par lui comment l'empereur avoit sceü que il estoient venus messages de par le prince Florant, et avoient esté a la court; et li huissier ne les laisserent entrer. De quoy il fu moult corouciés vers eaux. Et si vouloient que il venissent l'endemain a court, car il entreroient et parleroient a lui a leur plaisir.

715. Et quant li baron oyrent ceste novelle, si en

1. *et leur dirent et leur dit*, ms.

Digitized by Google

furent moult lié, et s'appenserent que ce avoit esté par le traitement de monseignor Pierre de Surye. Et lors dirent entre eaux car il avoient esperance de bien faire leur besoingne. A l'endemain se leverent li duy baron; et monterent sur leurs palefrois, et allerent tout droit a la court de l'empereur. Et la troverent gentilz hommes de la gent dou grant despot, qui les rechurent moult honnerablement, et puis les menerent au palais, et les guyerent jusques devant l'empereur.

716. Et quant il furent par devant lui, si le saluerent de par le prince leur seignor, et lui firent la reverence selon la coustume de l'empereur. Et quant il furent .j. poy arresté devant lui, si leur commença a demander de leur seignor le prince Florant. Et quant il orrent .j. poy parlé avec l'empereur, monseignor[1] Pierre de Surie, qui la pres estoit, se bouta avant et salua les barons par tel semblant et maniere comme se il ne les eust ancore veu. Si leur commença a demander par devant l'empereour quel aventure les avoit fait la venir. Et Chauderon si respondi : « Certes, monseignor Pierre, puis que vous nous demandés en la presence de monseignor le saint empereur, je vous diray la verité et l'occasion, touteffois a la reverence de la saincte coronne. » Et l'empereur respondy que il parlast tout seurement a sa voulenté.

717. Adonc commença Chauderon a retraire et conter comment le saint empereur avoit faite et jurée la pais avec son seignor le prince Florant, et comment sur la pais fu ocis le seignor de la Votisce, de la gent de monseignor le saint empereur. « Et monseignor

1. *et monseignor*, ms.

Digitized by Google

le prince, pour garder son serement, si ne vot rompre la pais ne fausser son serement que il avoit avec monseignor le saint empereur. Et ore de rechief li Esclavon, qui sont homme de monseignor le saint empereur, si ont emblé .j. chastel de monseignor le prince, que on appelle Calamate. Et pour ce nous envoia monseignor le prince a monseignor l'empereur, que il lui plaise de faire commandement de rendre celli chastel. »

718. Et messire Pierre de Surye qui estoit avisé de ce qu'il devoit dire, si se mist devant, et ainxi, en audience de tous le barnage de l'empereur qui la estoient : « Ha! monseignor le saint empereur, et quel esperance doy je donc avoir de mener ad fin ensi grant besoingne comme est celle dou royaulme de Salonique, pour lequel monseignor le roy Charles me manda cy a vostre saincte coronne, quant vous, pour .j. si petit chastel, tardés tant de delivrer .ij. barons, que vostre gent ont prins sur la pais, laquelle vous jurastes avec le prince Florant. »

719. Lors fu l'empereur, ainxi comme vergongniés de la parole que monseignor Pierre de Surye lui dist. Si respondi l'empereur de present, et dist que de ce que il lui contoient, il n'oy onques mais parler : « Mais puis que est ainxi avenu, a moy plaist bien que li chastiaux soit[1] randus. » Et quant Chauderons et monseignor Joffroys oyrent celle response de l'empereur, si lui cheyrent tous aux piés en genoux, et le mercierent moult de par le prince leur seignor.

720. A tant fu ore de mengier pour l'empereur; si

1. *sont,* ms.

Digitized by Google

ques tout cil qui la estoient vuyderent le palais, et ala cescun a son ostel. Si alerent aussi li .ij. barons a leur herberge, moult joiant de la bonne response que l'empereur leur avoit faicte.

721. Sur ce leur avint une aventure moult bonne, car li chastiaux de Calamate fu rendus, car .j. gentilz homs grex de la Morée que on appelloit Quir George Sgoromaly, qui estoit marechiaux dou païs a l'empereur, que on dit prothoalogatora[1], si se trova adonc a Constantinople et au palais de l'empereur quant le empereur fist aux barons la response.

721. Donc, pour ce que cellui Sguro[maly] estoit prodoms et amoit le droit et le pays des Latins, si enquist tant que il sot la herberge des barons. Si ala privéement vers leur ostel; et les print a despart, et leur dit que se il lui creantoit comme loyal chevalier, que il tendroient secret ce qu'il leur diroit, car il les aviseroit en tel maniere que il seroient sceür de ravoir le chastel de Calamate sans faute. Et lors furent li baron lié. Si lui plevirent sur leur foy de tenir secret ce qu'il leur diroit.

722. Et puis qu'il lui orent plevi, si lor commença a dire ainxi : « Seignors, il est verité que li bons princes Guillermes estoit nostre seignor natural, et pour sa raençon nous donna a l'empereur. De quoy nous sommes certain que le bien et l'onneur que l'empereur nous fait, si est pour la guerre que nous faisons a vous, gentilz hommes latins; et se vous ne feussiés, il nous tendroit plus bas. Et pour ce veuil que vous sachiés que j'ay plus chier que vous aiés le chas-

1. Probablement πρωταλλαγάτορος.

Digitized by Google

tel de Calamate que l'empereur. De quoy vous veuil aviser d'une chose que j'ay seü par .j. mien amy qui est du conseil de l'empereur. Et pour ce que je doubte que nulz ne se appercheuve que je vous eusse avisé de ceste chose, si veuil que vous me donnés vostre foy de non descovrir le a personne du monde. »

723. Et quant li baron oyrent ceste chose, si furent trop lié, pour ce que il doutoient adès que l'empereur ne les peust de paroles. Lors lui jurerent de non descovrir ce que il leur diroit : « Je vous certefie, fist Sguromaly, pour verité, car la bonne promesse que l'empereur vous fit, ce fu pour le chevalier dou roy Charle, car il ot comme vergongne des paroles que il lui dist en vostre presence ; mais sa voulenté n'est mie que il vous rande le chastel. Et je sui certains que il vous veult faire lettres de commandement que on le vous rande. Et se vous retournés par terre, ainxi comme vous venistes, il passera .j. mois, ains que vous soiés en la Morée ; et l'empereur si panse de mander par moy lettres par dela au chapitaine, que il ne vous rande riens, mais que il vous paisse[1] de paroles. Et veez cy la gallie de Malevesie, sur laquelle je doy aler ; et si poez penser que, se fortune de mer ne m'empesche, que je seray devant que vous en la Morée. Mais se vous voulés bien esploitier vostre besoingne, vous savés que li empereur vous dist que il feroit la response a la relevée.

724. « Donc faictes tant que cest chevalier dou roy viengne avec vous par devant l'empereur[2], quant vous

1. *passe*, ms.
2. *le l'empereur*, ms.

Digitized by Google

lui parlerés; et requerés le que il vous faice le commandement; car je seray meisme la, et pour despeschier moy plus tost de lui, pour aler sur la gallie qui cy est au port et doit partir jusques demain de matin. Et quant vous serés par devant lui, si lui requerés de faire le commandement. Et il commandera au druguement[1] que il vous faice escripre la lettre dou commandement. Si cheez a ses piez, et lui dites comment la voie que vous venistes par terre est trop longue et perilleuse, et comment vous avés sceü que une gallie de Malevesie est cy au port et doit partir demain, et que vous le priés que il commande que celle gallie vous porte; et que, pour ce que je me truis cy et suy son official de par dela, que la lettre dou commandement qu'il fera escripre contiegne a moy comment il me commande expressement que je vous rande le chastel de Calamate, de bouche, par devant son barnage. Et puis que vous aurés ensi ordiné et esploitié vostre besoingne, je vous promet et jure sur ma foy comme loial homme, car je feray tant a mon loial pooir que vous raurés vostre chastel de Calamate. Mais si autrement le beés a faire, vous serés engingnés et deceüx. »

725. Et quant li baron oyrent celle novelle, si mercierent moult cellui Sguromailli, et de par le prince leur seignor et de par eaux; et lui promirent que, se il leur estoit favorables en leur besoingne, ensi comme il leur avoit dit et devisé, que il lui feroient avoir du prince .iij^{m}. perpres et .j. bon cheval de pris.

726. Et puis qu'il orent ordiné leur besoingne ainxi comme vous oez, si se parti cellui Sguromailly. Et li

1. Le truchement ou drogman.

Digitized by Google

baron demourerent a leur herberge; et parlerent et debatirent assés sur la parole et le conseil que cellui bon homme leur donna. Et quant il orrent assez debatu sur le decevement que l'empereur leur vouloit faire, si dirent car il seroit bon de faire le savoir a monseignor Pierre de Surie, car espoir il leur donroit aucun bon conseil sur ce. Si firent venir leurs palefrois, et monterent a cheval, et alerent droit a l'ostel de monseignor Pierre.

727. Et quant il furent a lui, si lui conterent tout ce que Sguromailli leur avoit dit. De laquelle chose monseignor Pierre se merveilla moult, et dist car il creoit bien que la chose estoit ainxi, ad ce qu'il cognissoit l'empereur trop malicieux, et n'estoit mie fermes de sa parole. Lors acorderent d'aler a l'empereur; et prierent monseignor Pierre que il alast avant, si ques il le trovaissent la quant il vendroient; et que, ainsi comme il leur avoit aidié dou commencement, que il leur aidast a acomplir et mener a chief leur besoingne. Et messire Pierre leur promit que si feroit il a son pooir.

728. Lors monta monseignor Pierre a cheval, et s'en ala droit au palais imperial ou il trova l'empereur ou tout son barnage. Et après si vindrent li duy baron. Et quant il furent par devant l'empereur, si lui recorderent de leur besoingne, et lui prierent de eaux delivrer, pour quoy il allaissent en la gallie de Malevesie.

729. Lors respondi l'empereur, et dit ainxi [a] monseignor Goffroy, comment li Esclavon qui avoient pris le chastel de Calamate n'estoient pas bien obeïssant a lui; et que, se il vouloit aler selon raison, car il n'es-

Digitized by Google

toit tenus de faire rendre Calamate, « pour ce qu'il ne se contient mie aux chapistres de la pais que je fis avec le prince F[lorant]. Mais, pour ce que vous avés esté longuement en ma prison, et vostre femme est ma parante, si vous donne cellui chastel de grace et en don. Et puis que vous serés en possession, se vous le voulés donner et randre a vostre seignor, si en faictes vostre voulenté. »

730. Et quant monseignor Goffroy d'Anoée oy ceste response, si chey en genoux aux piez de l'empereur et le mercia moult; et Chauderon aussi. Et lors commanda au grant chanselier que il feïst faire la lettre dou commandement tout ainxi comme li duy baron la voudront deviser.

731. Lors lui dirent li baron ainsi, comment il avoient moult esté traveillié de venir par terre de la Morée par la Blaquie es contrées de Romanie. Donc, pour ce que il avoient sceü que une gallie de Malevesie estoit au port de Constantinople, laquelle se devoit partir, si lui prioient comme a leur seignor, que celle gallie les deust porter en la Morée; « et le commandement que vostre saincte coronne feroit a vostre chapitaine par dela, si vous prions que il soit fait a Quir George Sguromailly, vostre protealogatora, qui ci est; pour quoy il meisme nous viengne randre le chastel de Calamate. »

732. Lors se mist avant monseignor Pierre de Surie, et dist ainxi a l'empereur : « Hée! monseignor, puis que vostre saincte coronne leur rant le chastel, plaise vous de leur faire benignement ce qu'il vous requierent. » Et li empereur respondi que il lui plaisoit bien que il fust ainxi comme il lui requeroient. Si

Digitized by Google

appella de present cellui Sguromailli qui devant lui estoit; et lui commanda, en audience de tous ceaux qui la estoient, que il en personne deust aler avec ces chevaliers, et leur feïst randre et mettre en saisine dou chastel de Calamate en toutes manieres. Et commanda de leur faire la lettre dou commandement, tout ainxi comme li baron la voudroient deviser.

733. Et puis que la chose fu ordinée tout ainxi comme vous oyés, li duy baron prinrent congié de l'empereur; et firent tant que l'empereur delivra Sguromailli de la sienne propre besoigne, pour aler avec les .ij. barons. Et quant il orent fait et achevé toutes leurs besoingnes, si partirent de l'empereur et alerent a leurs herberges; et ordinerent leur maisnie de prendre leurs chevaux et aler par terre en la Morée; et il si prinrent Sguromailli et monterent sur la gallie, et vindrent en .vij. jours a Malevesie.

734. Et de present que il descendirent de la gallie, si troverent et loerent chevaux, et vindrent droit a Misitra. Et quant il furent la, si ne vouldrent sejourner ne poy ny assés, ains loerent autres chevaux, et prinrent congié de Sguromailli, et s'en vindrent tout droit au chastel de l'Isle[1], ou il troverent le prince Flor[ant] qui tenoit le siege devant Calamate. Si lui dirent et conterrent tout ce que il avoient esploitié avec l'empereur.

735. Et quant li princes Flo[rans] ot entendu et sot ce que li .ij. barons avoient fait pour randre le chastel de Calamate, si en fu moult liés et joians. Voirs est que il lui tardoit moult fin a tant que il eust le chastel. Sur ce ordina li princes de present .j. message et

1. Nisi, nome de Messénie, éparchie de Messène.

Digitized by Google

lettres de creance, et le manda a Misitra a Quir George Sguromailly qui [y] estoit, priant lui et requerant comme a son chier amy que il se hastast de venir plus tost et de acomplir l'amour et la bonne voulenté que si baron lui avoient dit et conté que il avoit vers luy; et que il estoit appareilliés d'acomplir et de faire ce, et plus, que li baron lui avoient dit et promis de par lui.

736. Mais Sguromailly ne fu mie oiseux[1], [et] ne attendoit pas le message dou prince; car il estoit moult en grant desir de mener ad fin ce qu'il avoit commencié et promis aux barons dou prince Flo-[rant]; car aussi tost comme li baron se partirent de lui, quant il vindrent ensemble a Misitra, si print les soudiers de l'empereur, et de l'autre gent, tant qu'il furent bien .iij . hommes de cheval; et vint par la contrée de Veligourt, et descendi par le Macri Plagi au val de Calamy, et puis ala par la Lutra[2], et ala tout droit au chastel de Calamate.

737. Et quant il fu la, si descendi aval au bourg, et puis print .x. arcondes en sa compaignie, de ceaux ou il plus se fioit, qui tous estoient de son lignage, tous armés ainxi comme il se troverent quant il descendirent et monterent sus au chastel. Et trova George la Vulge[3] et Fanari qui avoient entour .xx. hommes en leur compaignie, qui gardoient le chastel. Et les[4] salua de par l'empereur; et leur dit ainxi, comment l'em-

1. *boiseux*, ms.

2. Loutro, à la sortie du Makri Plagi, nome de Messénie, éparchie de Messène.

3. Peut-être le même personnage que celui que le chroniqueur nomme plus haut (§ 693) Lianort.

4. *le*, ms.

Digitized by Google

pereur estoit liés de ce qu'il avoient prins le chastel de Calamate, et leur en savoit bon gré; et que il leur portoit lettres au chapitaine, de faire leur assener a cescun de eaux .v^c^. perpres de terre.

738. Sur ce si fist semblant que il mandoit la dehors au bourg pour lui aporter les lettres, et il manda querre les meillorz arcondes et des soudoiers qui estoient venus avec lui, ainxi comme pour oyir les lettres qu'il leur portoit dou saint empereur. De quoy vindrent bien .xxx. personnes, des meillors de toute sa compaignie et des mieux armés. Et quant il ot en sa compaignie entour .l. personnes, si fit prendre le chastel de toutes pars, et puis fit ovrir et lire unes lettres de creance que il portoit de par l'empereur. Et quant la lettre fu leue, si leur dist, en audience de tous ceaux qui la estoient :

739. « Doux amis et compaignons, vous savés comment nostre seignor le saint empereur jura la pais avec le prince Florant. Et li princes, qui sages et gentilz estoit, si a maintenu son serement; et ne vot onques rompre la pais pour la mort d'un si noble baron comme estoit le seignor de la Vostice, ains le maintint bien et fermement, jusques adonc que vous emblastes cestui chastel. Et l'avés fait parjure par vostre malvestié et glotonye, qui est le plus noble seignor de la crestienté. Et pour ce me envoy ci, que je receve le chastel pour lui. Pour quoy vous commant, de par nostre seignor l'empereur, que de present vous doiés yssir et partir de cy, et que vous vuidiés le chastel; ou se non, je vous feray desrouper par les murs dou chastel. »

740. Et ainxi tost comme il ot ce dit, li soudoier et

Digitized by Google

li autre gentil homme qui estoient en sa compaignie si prinrent tous les Esclavons et les getterent dehors. Et puis envoia .ij. hommes a chival au prince Florant, au chastel de l'Ille ou il estoit, qu'il lui envoiast monseignor Jehan Chauderon et monseignor Goffroy d'Anoée, le seignor de l'Arcadie, pour leur assener le chastel.

741. Et quant li princes oŷ ceste nouvelle, si en fu moult liés. Et de present si appella les barons, et les requist et commanda que il allaissent recevoir le chastel. Et li baron qui moult estoient desirant d'oyir ceste novelle, si monterent a cheval, et prinrent de la gent a leur voulenté. Et alerent droit a Calamate; et monterent tous sus au chastel ou il troverent Sguromailly qui les attendoit. Et ainxi tost comme il les vit venir, si les salua, et puis leur recommanda les clez du chastel et toute la fortresse. Et depuis qu'il leur ot recommandé le chastel, si vint aval au bourg, et monta a cheval, et toute sa compaignie, et vindrent droit a Maingne[1], et descendirent illecques.

742. Et la vint le nòble baron, monseignor Jehan de Tournay, le seignor de la Grite[2], et le[3] salua de par le prince, et lui presenta .j. beau cheval que li princes lui envoia. Et puis lui donna li thesaurier dou prince, qui avec le seignor de la Grite estoit venus, .iij . florins d'or que li autre barons lui avoient promis. Et quant Sguromailli ot receü le cheval qui tant estoit beaux, si descendi de son palefroy, et monta sur

1. Mikromani, nome de Messénie, éparchie de Kalamate.
2. Kalavryta, chef-lieu d'éparchie, nome d'Achaïe et Élide.
3. *les*, ms.

Digitized by Google

le cheval, et le mena par le plain de Maigne, et puis le couru a sa voulenté.

743. Et quant il ot assés mené et cognut la bonté du cheval, si descendi jus et monta sus son paleffroy, et vint vers monseignor Jehan de Tournay, et print congié de lui; et lui pria que il le recommandast au prince, et que il lui deïst comment il le verroit voulentiers, et voulentiers l'eust veü et parlé a lui, mais il n'osoit, pour les mesdisans, que il ne l'acussassent et blasmassent pour ce que il avoit randu le chastel au prince; et que il l'eust pour excusé. Et lors se parti et ala gesir au val de Calamy; et l'endemain ala gesir au chastel de Misitra.

744. Et quant il fu la, si trova .j. message que l'empereur lui mandoit, que il ne deust randre Calamate a nul fuer. Et quant la gent de Misitra sorent comment Sguromailly avoit rendu le chastel de Calamate au prince Florant, et que ce n'estoit mie par le propre commandement et voulenté de l'empereur, si lui corurent sus, et le voudrent arrester pour envoier a l'empereur; de quoy lui convint fuir de Misitra.

745. Et ala en la contrée de Chacoignie. Et dès adonc perdy l'office et la dignité que il avoit; et aloit fuiant de casal en casal, tant que il en la fin morut en un paillier; de quoy ce fu dommage pour ce que il estoit preudomme et vaillant homme, et amoit trop les Latins.

746. Si lairons a parler de lui et vous dirons dou prince Florant.

747. Quant le prince Florant ot recovré le chastel de Calamate, tout ainxi comme nous vous avons conté, si en randy graces a Dieu; et fu moult joyans et liés,

Digitized by Google

pour ce que il ne le cuidoit jamais recovrer. Et quant monseignor Goffroy d'Anoée, qui sires estoit de l'Arcadie, vit le prince ainxi joyant, si pria Chauderon que il lui feïst compaignie de parler au prince et de lui certefier et dire comment l'empereor avoit randu et donné le chastel de Calamate a lui, et non pas au prince. Et tout ce vouloit faire pour quoy le prince lui donnast la moitié dou chastel de l'Arcadie que il tenoit adonc, car monseignor Goffroy ne tenoit adonc que la moitié.

748. Lors print monseignor Goffroy Chauderon par la main et vint devant le prince et lui dist ainxi : « Monseignor le prince, vous savés comment je, par vostre voulenté et commandement, alay en Constantinople, en la compaignie de Chauderon qui cy est. Pour quoy vous prie, comme a mon seignor, que vous lui commandés qu'il vous conte la verité, comment et par quel maniere l'empereur nous fit rendre le chastel de Calamate. »

749. Lors dist li princes a Chauderon que il deust dire ce que il savoit de celle chose. Et adonc commença Chauderon a dire et conter comment l'empereur dist a monseignor Goffroy comment il lui randoit et donnoit en don le chastel de Calemate, pour l'amour de sa femme qui estoit sa parente, et non pas au prince Florant, pour ce que il n'avoit raison de randre le a lui, car il ne fu mie prins ne emblés de sa gent, ains fu prins des Esclavons, liquel sont gent de voulenté et n'obeïssent perfettement a nul seignor; et se l'empereur peust avoir le chastel des Esclavons en aucune maniere, il vouloit ançois que monseignor Goffroy eust grace de lui, que li princes qui n'y avoit nul droit.

Digitized by Google

750. Et après ce que Chauderon ot dite sa raison, monseignor Goffroy se lancha devant le prince, et parla en tel maniere et dist ainxi : « Monseignor le prince, vous avés bien auy dire et conter au grant connestable comment l'empereur ne vous vost randre le chastel en nom de vous, ains le randi a moy pour la occasion de ma femme qui est, ce dit, sa parante. De quoy vous dy, monseignor, car puis que Calemate est vostre propre chastel et vostre heritaige et fu prins et emblés par la gent de l'empereur, comment que il dist que il sont Esclavon et ne lui obeïssent, et dist que il me donna le chastel en don, pour l'occasion de ma femme qui est sa parante, je dy que, sauve sa grace, car, combien que li Esclavon ne soient obeïssant a nul seignor, on scet bien que li Esclavon sont de sa loy et de sa creance, et lui obeïssent plus que a autre seignor, et que il prinrent vostre chastel sur le serement que vous aviés juré ensemble. Donc, se je voloie dire que le chastel de Calamate deust estre miens par les raisons que il dit, je ne diroye mie droit ne raison. Ains dy, par droit, que li chastiaux doit estre vostres.

751. « Et se il est vostre plaisir et voulenté, pour ce que la benoite ame de monseignor le prince Guillerme, vostre sougre, donna a monseignor Villain d'Annoée, mon pere, qui estoit son cousin, quant il le retint en cest pays, adonc quant il vint avec l'empereur Bauduin de Flandres, le chastel de l'Arcadie, et ores tient vostre court la moitié pour occasion dou doaire de ma suer[1] qui est morte, que vous celle moi-

1. Sa belle-sœur, la veuve d'Érard d'Aunoy, seigneur de la moitié d'Arcadia, mort en 1279.

Digitized by Google

tié me faictes randre, en guerredon dou service que je vous ay fait et porray faire de cy en avant; car vous me donnerés coraige de vous [servir] des ores en avant de meillour voulenté, et donrés example a tous vostres autres subgiés de vous servir de plus grant voulenté. Laquelle chose je vous requier comme a mon seignor très chier, que je ne faille de ma proyere. »

752. Et li princes, qui sages estoit, lui respondy sans nul conseil, car il lui plaisoit bien. Et de present le revesti de son gant; et puis commanda a son prothoficier que il le deust aler mettre en possession.

753. Et depuis que li princes ot faicte ceste grace et don a monseignor Goffroy d'Annoée, si ordina de garnir et furnir le chastel de Calamate de tout ce que il lui besoingnoit. Et puis que le chastel fu furnis de chastellain, de connestable, de bonne serganterie, et d'autres vitailles qui lui appartenoient, si se parti le prince de l'Ille ou toute sa baronnie et vindrent en la Morée, cescun a son repaire.

754. Et après ce que li princes fu venus en la Morée, ainxi que je vous conte, si ne demoura gaires que il s'arrea de tout ce que mestier lui faisoit; et puis passa en Puille, et ala veoir le roy Charles, son lige seignor, pour faire lui la reverence que il souloit.

755. Si vous lairons a parler dou prince Florant, et vous dirons d'une adversité qui entreavint a ceaux de la Morée, soiant le prince Florant au resgne de Puille avec le roy Charle[1].

756. [A] cellui temps que je vous conte que le prince

1. L'épisode qui suit se retrouve dans la chronique aragonaise (§ 483-503), mais placé après la mort du prince Florent

Digitized by Google

Florant estoit en Puille, le Saint Pere le pape de Rome avoit ordinée la pas et faicte entre le roy Charle et le roy Jayme d'Arragon en tel maniere que pour ce que celle guerre estoit la plus chaude et la plus mortele qui fust en toute crestienté; si ques, pour apaisier la guerre et faire plus ferme la pais, si ordina li papes et consenti que monseignor Robert, li dux de Calabre, filz aisnés dou roy Charle, si print pour moullier la fille dou roy Jayme d'Arragon, et don[1] Fedrelic, li filz dou roy Jayme, print et espousa la fille dou roy Charle[2].

757. Et puis que celle pais fu ainxi affermée et que la gent de ces .ij. rois aloient et venoient de l'un roiaulme en l'autre en pais, si avint chose que .j. chevaliers de Calabre que on appelloit monseignor Rogiers de Lurye, lequel estoit a cellui temps le plus vaillant chevaliers et li plus entreprenans et de plus grant reinnomée qui fust adonc en toute crestienté, et estoit adonc avec le roy Fredelic de Cecille[3] contre le roy Charle, et quant il vit que ces deux rois avoient fait ainxi bonne pais entre eaux, si ne vost mie perdre son temps; ains ala parler au roy Frendelic son seignor, et lui dist ainxi :

758. « Sire, puis que Diex a voulu que vous avés

et très résumé jusqu'à l'arrivée de Roger de Loria à Port-Junch.

Cette course de Roger de Loria est mentionnée dans Muntaner (ch. 117 et 139). Elle se place en 1292, pendant la trêve de 1291 à 1292.

1. *du*, ms.

2. Robert de Calabre n'épousa qu'en 1297 Yolande, sœur et non fille du roi Jacques; lequel roi Jacques, et non son frère Frédéric (que la chronique appelle son fils), avait épousé en 1291 Blanche, fille du roi Charles II.

3. Le roi de Sicile était alors Jacques d'Aragon (1285-1296). Frédéric ne devint roi qu'en 1296.

Digitized by Google

bone pais avecques vostres anemis, je ne voudroye perdre temps ne sejourner en vain; mais, se il vous plaisoit, je yroye voulentiers aux parties de Romanie pour veoir cellui païs et pour gaaignier par aventure en aucune maniere. »

759. Et li rois lui consenti voulentiers. Donc, puis que il ot la parole et le comandement dou roy, si ordina et fist armer .xxx. vaissiaux[1], entre gallies et tarrides[2], qui portoient les chevaux. Et puis que il ot arreé et appareillié celle armée tout a sa voulenté, si parti de la cité de Mesine. Et vint par Clarance. Et passa par la riviere et les aigues de la Morée, sans descendre en terre ne faire dommage ne novité a nulle part. Et ala de long, droit a l'ille de Squio[3] qui est aux aigues de Romanie[4].

760. Et la fit descendre sa gent a cheval et a pié; et corut toute la contrée; et print moult de prisons, et tout le mastic que il trova par les casaux et par les lieux ou il se fait, car en nulle autre part en tout le monde ne se fait le mastic que a l'ille de Scio. Si en ot tant que il en fit chargier .ij. gallies. Et depuis que il ot fait sa voulenté en celle ylle, si fist descendre de sa gent en[5] pluiseurs autres ylles. Et corurent et essillerent, et gaaignerent moult grant avoir; et prinrent des hommes a leur voulenté.

761. Et au retour que il fist, si vint par Malevesie;

1. Dix galères et quatre nefs (chron. arag., § 487).
2. *caruides*, ms.
3. Chio.
4. Il passa par Mitylène, Stalimène, Formène (Thermia), Tinos, Andros, Myconos avant d'aller à Chio (Muntaner, ch. 117).
5. *et*, ms.

Digitized by Google

et print la cité aval par force d'armes; et print l'archevesque et tout l'avoir que il trova en la ville; mais tout li gentil homme et le peuple eschaperent, pour ce qu'il monterent sus a chastel, en la grant roche qui est la.

762. Et puis se parti de Malevesie et vint droit a la pointe ou est le chastel de la Grant Maigne. Et ancoys que il preist port, si fit lever les[1] banieres de saint Marc; et firent semblant que il estoient marcheant de Venise, pour decevoir celle gent. Et trairent hors de leurs choses pour vendre et commenchier a acheter des choses que cil leur aportoient. Et quant celle gent furent ainxi asseuré, si vindrent de grant voulenté; et aporterent de leurs choses a grant planté pour vendre. Et quant messire Rogier vit que il ne venoient plus, si les fit prendre et arrester ou toutes leurs choses. Et furent mies es gallies, et les emporterent en Cecille pour esclaves. Et puis que messires Rogiers de Lurye ot ce fait, si fit recuillir sa gent, et leverent leurs ancres; et firent voilles.

763. Et vindrent tout droit au port de Junch. Et quant il furent la, pour ce que il savoit que la princée de la Morée estoit dessoutte la seignorie dou roy Charle, liquielz avoit bonne pais avec le roy Frendelic son seignor, si s'asseura; et commanda a sa gent que il descendissent seurement pour prendre aigue et autre refressement se il pooyent. Et lors dessendirent en terre, et trayrent leurs chevaux hors des tarides[2] pour raffresscir.

764. Si avint chose que, a cellui temps monseignor

1. *les les*, ms.
2. *carides*, ms.

Digitized by Google

George Guis[1], liquelx avoit a moullier la fille de monseignor Guy de Trimolay, et tenoit la baronnie et la seignorie de la Calandrice, si estoit chapitaines de la chastellanie de Calamate[2]. Et quant il vit passer par Coron les naves et les gallies de monseignor Rogier, a voilles estendues, si ot doubte que celles gallies ne preïssent terre et feïssent aucun dommage en la contrée de Calamate. Si print le noble homme monseignor Jehan de Tournay[3], qui adonc se trova a la ville de Druges, et Otthe son frere, et autres pluiseurs chevaliers et escuiers et gentilz hommes qui lors se troverent en sa compaignie, et alerent droit au port de Junch. Et troverent que monseignor Rogier estoit descendus avec une grant partie de sa gent a pié et a cheval, pour eux raffressir.

765. Et ainxi tost comme nostre gent les choisirent, si ne firent nul delay, ains se mirent d'aler vers eaux le plus hastivement que il porrent traire de leurs chevaux[4]. Et quant monseignor Rogier les vit venir ainxi viguereusement, si commanda de sonner la trompette. Et si fit armer toute sa gent; et monterent a cheval tout chil qui les avoient en terre.

766. Et quant ce vint a l'assembler, si avint chose

1. Giorgio Ghisi, fils de Bartolommeo, qui était alors seigneur de Tinos et de Mykonos, avait épousé la fille de Guy de Tremolay, seigneur de Chalandritza, qui fut bail de la Morée de 1282 à 1285 et mourut vers 1286.

2. Capitaine d'Androusa (Druges) (chron. arag., § 488).

3. Jean de Tournay, fils de Geoffroy de Tournay et petit-fils d'Othe de Tournay, qui, au partage de 1209, avait obtenu le fief de Calavryta.

4. Avant que les Catalans eussent le temps de se remettre et de s'armer, il en fit un grand dommage. Roger de Loria, voyant

Digitized by Google

que monseignor Rogier choisi monseignor Jehan de Tournay qui devant tous venoit chevaleureusement, liquelx estoit grant chevaliers a merveille et le [plus] bel armé de toute sa compaignie. Si adrecha son cheval vers lui. Et monseignor Jehan de Tournay qui estoit adonc le plus grant et bel chevalier et le plus vaillant de toute la Morée, quant il vit monseignor Rogier venir vers lui, si lui sembla bien, au beau harnois que il portoit, que ce fust monseignor Rogier de Lurye. Si adreça son cheval vers lui; si s'entrencontrerent de grant force, et ferirent de leurs lances einsi grans cops que elles voulerrent en pieces.

767. Mais monseignor Jehans, qui plus grant force avoit, si hurta dou corps a monseignor Rogier par tel vertu que il le porta, lui et son cheval, tout en .j. mont a terre. Et quant la gent a pié virent monseignor Rogier cheoir a terre ainxi feleneusement, si cuiderent que il fust mors. Si coururent moult asprement sus monseignor Jehan a leur dars et lances, et tuerent son cheval. Et quant monseignor Jehan se vit a terre, si sailli sus moult viguereusement; et trahy l'espée, et mist son escu devant son pys; et se mist a batre et tuer celle pionnailly.

768. Mais le combatre ne la deffence ne l'eust garanti a la fin que il ne l'eussent mort aux dars[1] et aux lances que il gitoient sur lui, se Diex et messire Rogier ne lui eust aidié. Mais monseignor Rogier, quant il fu abatu ainxi felonneusement comme vous

cela, fit sortir les chevaux des navires, monta à cheval; et avec les Almogavares qui étaient à pied il vint combattre ces gens (chron. arag., § 488-489).

1. *draps*, ms.

Digitized by Google

avés oÿ, si en fu si deffroissiés de celle choite que il ne se pooit relever[1] a sa voulenté. Mais ainxi tost comme il se pot relever, et vit monseignor Jehans qui l'avoit abatu ainxi avironné de sa gent, si traïst l'espée le plus tost que il pot, escriant[2] a sa gent que il ne tuaissent le chevalier a nul fuer.

769. Et quant il oÿrent et virent monseignor Rogier leur seignor qui ainxi leur deffendoit, si n'oserent puis geter coup sur monseignor Jehan. Lors vint vers lui monseignor Rogier, et dist par grant douçour : « Sire chevalier, ne vous leissiés tuer par ceste gent, car il ne seroit vostre honnour, ains seroit grant domage, de si vaillant chevalier que vous estes. Mais rendés vous a moy, et je vous promet et jure, comme loyalx chevaliers, que vous ne aurés ne mal ne encombrier de nulle personne. »

770. Et quant monseignor Jehan vit que la deffence ne le pooit garantir, et que monseignor Rogier le deffendoit et l'asseuroit si franchement, si se randy a lui. Lors commanda monseignor Rogier que on lui amenast .ij. chevaux. Si fit presenter l'un a monseignor Jehan et sus l'autre monta. Il si alerent ensemble tout armé jusques a la gallie rouge, qui estoit propre pour le corps de monseignor Rogier.

771. Et quant il furent a la rive, si descendirent ambeduy et monterent sus la gallie. Et lors les desarmerent; et puis lor porterent .ij. mantiaux d'escharlate, de quielx il s'afublerent. Et puis le print monseignor Rogier par la main; et s'asirent sus la pouppe de la gallie. Et lors demanda messire Rogier ce que

1. *reveler*, ms.
2. *estant*, ms.

Digitized by Google

il estoit avenu de la gent et de[1] la compaignie de monseignor Jehan de Tournay. Si lui dirent que il avoient prins monseignor George Guys, le chapitaine, et .vj. chevaliers, et Otthe de Tournay, le frere monseignor Jehan, et .iiij^{xx}iiij. escuiers qui tous estoient hommes de cheval.

772. Et quant monseignor Rogier vit que il avoit eu la victore sur ceaux de la Morée, si en fu moult liés, especialment pour ce que il se vit si près de la mort, quant monseignor Jehan l'abati du cheval si chevalereusement, et l'eust mort, se il n'eust esté secorus de ses maronniers qui entour lui se troverent.

773. Lors commanda que tous les prisons feussent departis par les gallies; mais en sa gallie ne vost que nul autre feust, fors que la personne de monseignor Jehan de Tournay, et .ij. varlés pour le servir. Et le honneroit ainxi comme s'il feust son pere, disant que il estoit le plus vaillant chevalier a cui il se combatist onques puis que il porta armes. Après ce, si lui porterent du confit et a boire.

774. Et puis que il orent beu, si print a parler a monseignor Jehan, et dist ainxi : « Sire chevaliers, ne vous desplaise pas, car voulentiers saroye vostre nom pour avoir vostre acoinctance, se il vous venoit a plaisir. » Et monseignor Jehan, qui sages et bien parlans estoit, si lui respondi et dist cortoisement : « Sire, cil qui me congnoissent m'appellent Jehan de Tournay. » — « Ha! sire, fait il, messire, donc [a]partenés vous a .j. baron que je vis en Calabre, qui estoit de cestui païs, qui avoit nom monseignor Goffroy de

1. *et a*, ms.

Digitized by Google

Tournay? » — « Certes, fit monseignor Jehans, il fu mes sires et mes peres. »

775. — « Par ma foy, fit monseignor Rogier, bien lui ressamblés, car il fu .j. des plus beaux et grans chevaliers que je onques veysse; et estoit tenus pour prodomme et vaillant chevalier. Et say tant de lui que, quant le roy Charle print a combatre corps a corps avec le roy Pierre d'Arragon a Bordiaux sus Gironde, aiant cescun .c. chevaliers[1] en sa compaignie, que vostre pere estoit .j. de ces .c. chevaliers que li rois Charles avoit esleu en sa compaignie. De laquelle chose sui plus liés que devant, pour ce que j'ay esté abatu par .j. gentilz hommes et des plus vaillant chevalier dou monde. Et le repute a moult grant honneur quant je assemblay de coup de lance avec .j. tel chevalier comme vous estes. »

776. Lors lui demanda se il estoit mariés ou non. Et monseignor Jehans luy respondy car il estoit mariés a la fille dou conte Richart de Cephalonie[2]. « Par ma foy! fit monseignor Rogier, ce poise moy. Se vous ne fussiés mariés, je [vous] donnasse ma fille a femme; et vous donroye tant du mien que vous seriés le plus riche conte de Cecille. » — « Sire, fit monseignor Jehan, la vostre merci, je meisme le[3] voudroie voulentiers, pour vostre amour, se faire se pueust pour honneur. »

1. Trois chevaliers (chron. arag., § 492). — Ce duel entre le roi de Naples, Charles Ier, et le roi Pierre d'Aragon, qui avait été fixé au 1er juin 1283, n'eut pas lieu.

2. A la fille d'Hugues de Charpigny, seigneur de Vostitza (chron. arag., § 494). Il est plus probable qu'il avait épousé la fille du comte Richard.

3. *la*, ms.

Digitized by Google

777. Et quant monseignor Jehan vit que monseignor Rogier lui parloit si doucement, si print baudour de parler plus hardiement que il n'eust fait, pour ce que il estoit en sa prison. Et lors dist monseignor Jehan ainxi : « Sire, il est ainxi par tout le monde que quiconques va combatre a son anemy si a esperance de avoir la victore. De quoy je, a celle esperance, me vins combatre, especialment en deffendant le païs de monseignor le prince qui est mon lige seignor; dont m'est avenu le contraire de mon entendement. Et voy appertement que Diex vous a donné la victoire et me tenés en vostre prison. Pour quoy vous voudroye prier, se il est vostre plaisir, que je seusse vostre entencion que vous avés envers moy, et de ceste autre gent qui ont esté prins en ma compaignie, lesquielz vous tenés en vostre prison. »

778. — « Par moy, sire chevalier, je vous diray toute mon intencion, puis que vous m'en avés demandé. Je vous jure que, se vous ne feussiés mariés, que je ne prenderoye de vous nulle raençon, car je vous enmenroye en Cecille avec moy, et vous donroye ma fille a mouillier, et vous feroie le plus grant conte dou reame. Mais puisque vous estes mariés, je veuil faire vous honneur et grace et cortoisie, ainxi comme il appartient de faire a si vaillant homme comme vous estes; car tele est la coustume des vaillans chevaliers qui le deservent par leur poestée et par leur vaillance. Donc je met la chose en vostre devis et vous promet, comme loyaux chevaliers, que, pour la grant bonté que j'ay trové en vous, que je feray de vostre delivrance tout a vostre devis. »

779. — « Sire, fit monseignor Jehan, .c^{M}. mercis de

Digitized by Google

vostres frances paroles et du grant honneur que vous me portés cy ou vous me tenés en vostre prison, car je ne l'ay mie deservy. Non pourtant, sire, puis que vous, par vostre franchise et grant cortoisie, me donnés l'arbitrie de delivrer ma delivrance, et je, sire, a vostre amendement, dy ainxi, que puis que Diex et vostre bon eur vous donna la victore sur nous, et nous avés vaincus en bataille, et nous tenés en vostre prison, que il vous plaise de nous faire porter au port de Clarence, pour ce que la porrons recovrer la monnoye de nostre raençon; et que vous devisés et commandés ce que cescun de nous autres vous pourra donner selon son pooir. Et puis, sire, que nous aurons paié nostre raençon, se il vous plaira d'acomplir vers moy, qui sui vostre chevalier, le grant semblant et l'onnour que vous m'avés monstré, si nous ferés delivrer et puis ferés vostre voiage. Que Diex, par sa misericorde, vous conduyse a sauveté! »

780. — « Par ma foy, fit monseignor Rogier, je l'ottroye que il se faice ainxi comme vous l'avés dit et devisé. » — « Donc, sire, fist monseignor Jehan de Tournay, vous requier et prie de dire et commander ce que il vous plaist de tauxer cescun de ce que il vous porra donner pour sa raenchon. »

781. — « En nom Dieu, fit monseignor Rogier, tant ay enquis et sceü dou couvine et de la condicion de vous, et par vostre gent, que vous estes povres d'avoir, et pour ce que vous estes grant despendierres. Mais monseignor Guis si est plus riches de vous, a ce meisme que son pere, monseignor Bartholomé le veillart[1], est riches de monnoée. Si veuil que il me

1. Seigneur de Tinos et de Myconos.

Digitized by Google

donne .x^{M}. perpres de vostre monoye, sans abatre .j. denier. Desquelx .x^{M}. perpres je vous donneray les .ij . pour faire .j. harnoys de mes armes et de porter le[1] pour l'onnour de moy, quant il vous plaira, pour ma ramenbrance. Et vous, si me donnerés .ij^{M}. perpres, de quoy je vueil faire .j. harnois de vos armes, pour porter en ramenbrance de vous. Après, si vueil que vous aiés de grace, sans nulle raençon, Otthe de Tournay, vostre frere, et tous les escuiers et autre gent qui ont esté prins ou vous; que tous soient delivrés pour vostre amour. »

782. Et quant monseignor Jehan oŷ la grant francise et large cortoisie que monseignor Rogier lui faisoit, si traŷ son chaperon et lui fit .j. grant enclin et le mercia ainxi comme il appartenoit. Et puis lui pria que il feust par son commandement de mander par terre .j. sien escuier a Clarence pour certefier a son vicaire de sa delivrance et de ordiner la monnoye de sa raençon. Et monseignor Rogier lui ottroya gracieusement.

783. Et lors ordina .j. sien escuier; et le manda a son vicaire, senefiant lui comment il estoit en acort de doner .iiij^{M}. perpres pour sa raençon et que il les deüst pourchacier d'avoir les appareillies quant les gallies de monseignor Rogier seroient arrivées; car il dist a soy meisme que il ne lui seroit honneur de beer aux .ij^{M}. perpres que monseignor Rogier lui donnoit sur la renchon de monseignor George Guy; ançoys vouloit paier du sien les .iiij^{M}. perpres.

784. Et puis que toutes ces choses que nous vous contons furent ordennées, monseignor Rogier demoura

1. *la*, ms.

Digitized by Google

au port de Junch .ij. jours pour reposer et raffrecier sa gent et ses chevaux, et le tiers jour commanda de partir pour aler tout droit a Clarence. Et puis que il furent recuilli aux gallies, si se partirent du port et aloient tout droit vers Clarence.

785. Si avint que la princesse Ysabeau, la femme dou prince Florant, se trova adonc a Clarence, laquelle avoit sceü la novelle de la venue de monseignor Rogier et de la prinse de la gent de la chastellanie de Calamate; si avoit fait venir la toute la bonne gent de la Morée pour la deffence de la ville et pour ordiner la delivrance de ceux qui prins estoient. Lors ot la princesse son conseil. Si ordina que l'amiral de Clarence deust monter sus son ling pour aler encontrer monseignor Rogier, et de saluer le de par elle, et lui requerir que il viengne descendre droit au port de Clarence en bonne fiance, car, se a lui plaisoit, elle lui parleroit voulentiers.

786. Et l'amirail, qui adès avoit son ling appareillié, si y monta de present et s'en ala droit aux aigues de Beauvoir. Et encontra monseignor Rogier qui venoit aux voiles ou tous ses naviles. Si cognut de present sa gallie qui estoit rouge. Si ala vers lui. Et quant il fu près, si lui fit la reverence et le salu que il lui appartenoit. Et puis parla a monseignor Rogier et le salua de par sa dame la princesse; et lui dist comment elle lui [requeroit] que il venist descendre droit au port de Clarence, car elle avoit grant voulenté de lui veoir et de parler ensemble. Et monseignor Rogier, qui sages estoit, si respondi moult cortoisement, et dist que moult grant mercis dou salu de la princesse, et que il feroit voulentiers son vouloir. Lors commanda

Digitized by Google

a ses naviles et aux maronniers que il adrechassent leurs voiles vers Clarence.

787. Et quant il vint a Clarence, si entra au port moult seignorablement. Et tantost comme les ancres furent getées, si envoya a la princesse .ij. chevaliers, lesquelz la saluerent de par lui, et puis lui dirent ainxi : « Madame, monseignor Rogier de Lurye vous mande salus en tous honneurs et vous fait assavoir comment il set certainement que vous tenés vostre païs dou roy Charle, et que le roy Charle si a bonne pays avec nostre seignor le roy Pierre[1] d'Arragon de Cecille. Et pour ce que li .ij. rois ont pais par tout la ou il ont seignorie, monseignor Rogier, quant il passa par cy et ala en Romanie, si ne vot leissier descendre nul de ses vaissiaux en vostre païs pour prendre aigue ne nul reffrechement, et tout ainxi avoit intencion de faire a son retour.

788. « Voirs est que, par la fiance de la pais que nous avons, si descendismes au port de Junch pour prendre aigue et raffrechier nos chevaux qui sont traveillié de la mer. Sur ce vindrent vostre gent de celle contrée et nous assaillirent moult outrageusement. Et nous, madame, comme gent de armes que nous sommes, nous deffendimes a nostre pooir. Si avint chose, ainxi comme aventure de guerre conduit ses anemis, que nous eumes la victore. Si prenimes vostre gent en bataille et les portons cy sus a nostres gallies. De quoy monseignor Rogier dit car, puis que vostre gent rompirent la pais de nos seignors et nous assaillirent si outrageusement, et ont esté prins en bataille, que la colpe est leur, et il les conquist par bonne guerre. Si

1. Le roi de Sicile était alors Jacques d'Aragon.

Digitized by Google

vous requiert que il ne vous desplaise pas; non pourtant, se il vous plaist de parler a lui, ainxi comme vous lui mandastes par vostre amirail, plaise vous de ordiner .j. lieu convenable hors de ceste ville, et il s'i vendra voulentiers sur bonne fiance, sans nulle fraude. »

789. Et quant li chevalier orent dit tout yce que monseignor Rogier leur avoit commis, la princesse, qui bonne dame et sage estoit, leur respondi moult francement que il feussent le bien venu, et que elle avoit receu la messagerie de monseignor Rogier moult gracieusement, et que elle regracioit moult. Lors appella monseignor Jehan Chauderon le grant connestable et des autres barons, et se conseilla a leur.

790. Et puis respondy aux chevaliers et leur dit que il tournassent a leur seignor, et le saluaissent de par elle, et lui deïssent comment elle avoit prins en gré ce que il lui avoit mandé par ses messages. « Et du lieu que vous dites que il veut que nous parlons hors de la ville, dites lui ainxi que, se a lui plaist, que il nous semble pour le miex que ce soit la hors, a une tour que on appelle le Calopotamy, qui est a la rive de la mer ». Lors ordina .ij. chevaliers, qui alerent avec les .ij. chevaliers de monseignor Rogier et lui porterent la messagerie et ordinerent que il deust descendre a celle tour. Touteffois li serement furent fait et affermé ançoys.

791. Et puis monta la princesse sur son palefroy; et alerent tout droit, ou tout son barnage, a la tour de Calopotamy. Si descendy monseignor Rogier de sa gallie, et vint vers la princesse bien acompaignie[1], et

1. Il menait avec lui Jean de Tournay (chron. arag., § 498).

Digitized by Google

le salua moult cortoisement; et puis s'assirent à l'umbre de la tour, sur les biaux tapiz tourcois qui la estoient estendus, et commencerent a parler de pluiseurs choses[1].

792. Et quant il orent auques parlé et raisonné, messire Rogier, qui sages estoit, si commença a parler a la princesse, et soy excuser, tout ainxi comme il lui avoit mandé par ses chevaliers, comment le roy Charle et le[2] roy Pierre d'Arragon avoient fait et juré la pays ensemble, pour eulx et pour toute leur gent, et comment le prince Florant, son baron, tenoit son pays dou roy Charle; et comment il estoit alés gaignier en Romanie; et quant il passa par la riviere de Clarence, si ne vot prendre port en son pays, pour quoy sa gent ne vosissent rober[3] en aucune maniere en son pays.

793. Et ores a son retour, pour besoing que il avoit de prendre aigue et raffrecier ses chevaux qui estoient traveillié de la mer, si fit prendre port au port de Junch; et comment il avoit deffendu a sa gent, ançoys que il descendissent des vaissiaux, que il ne partissent du port ne elongeassent des gallies pour faire nul dommage a la contrée; et comment il estoit descendu en bonne foy, confiant soy a la pais que li duy roy avoient

1. La princesse dit à Roger de Loria qu'elle le savait un des meilleurs chevaliers et qu'elle lui demandait pour cela de la conseiller dans la guerre contre les Grecs. Et messire Roger répondit que, n'ayant pas fait la guerre aux Grecs, il pouvait difficilement la conseiller, mais qu'il lui donnait avis de faire comme ceux-ci faisaient vis-à-vis d'elle, construisant des châteaux s'ils en construisaient (chron. arag., § 499-500).

2. *du*, ms.

3. *obeïr*, ms.

Digitized by Google

confermée en leur pays; et sur ce vindrent assaillir la gent de celle contrée moult outrageusement; et comment il, en deffendant soy, les avoit prins en bataille combatant et les tenoit en ses gallies pour eaux raenchonner; laquelle chose il avoit [faite] par cortoisie, pour l'amour dou prince Florant et [de] li.

794. Sur ce, la princesse, veant que elle ne pooit ravoir ses barons et les autre gent qui estoient prins, par autre voie, si mercia moult monseignor Rogier et donna la colpe a sa gent. Lors fu ordonné que li bourjois de Clarence prestaissent la monnoye dou paiement des barons. Et donnerent pour monseignor George Guis .viij^{M}. perpres et pour monseignor Jehan de Tournay .iiij^{M}. perpres; et puis commanda monseignor Rogier que il delivre. Et les fit venir devant la princesse; et lui dist ainxi pour monseignor Jehan de Tournay, quant il vint en la presence de la princesse et de toute le barnage qui la estoient :

795. « Madame la princesse, je vous recommande cest chevalier pour .j. des meillors chevaliers dou monde, de tous ceaux que je oncques vis en tant de guerres com j'ay esté. Et vous tesmoingne car il m'abati de cop de lance, moy et mon cheval, tout en .j. mont, ainxi chevaleureusement que il m'eust ocis, se ma gent de pié qui la se troverent ne m'eussent secoru. Laquelle chose repute a moult grant honneur, quant je assemblay de lance avec .j. tel chevalier comme il est; car .j. rois ou .j. prince deveroit estre liés et contens d'attendre de cop de lance .j. tel prodomme comme il est. Et vous promet, comme loyal chevalier, sur ma foy, car se il feust a marier, je ne prendroye de lui nulle raençon, ains l'anmenroie avec

Digitized by Google

moy et lui donroie ma fille pour moullier et le feroie le plus riche conte du reaume de Cecille. Mais puis que li gentilz homs est mariés, il ne seroit raison et ne le porroie faire pour honnor, que je le despartisse de sa femme[1]. »

796. Et la princesse, qui sage dame estoit, le mercia le plus doucement qu'elle pot. Après, si commanda monseignor Rogier c'on lui amenast par devant lui Otthe de Tournay, le frere de monseignor Jehan, et tous les escuiers aussi qui estoient en prison par les gallies, et lez donna en don a monseignor Jehan par devant la princesse; et puis fit venir .j. beau cheval bay que il avoit pour son corps, le plus chier que il eüst, et .j. harnois entier de ses armes et les fit presenter a monseignor Jehan; et le requist moult cortoisement que il le deüst porter pour l'amor et la ramenbrance de lui. Et monseignor Jehan qui sages et cortois estoit, si reçut moult léement tout ce que monseigneur Rogier lui donna, et le mercia ainxi cortoisement que il appartenoit a tel gentil homme comme il estoit.

797. Et la princesse, qui sage et vaillant dame estoit, veant la grant bonté et francise de monseignor Rogier,

1. « Et par amour et reverence pour vous, qui êtes dame veuve », ajoute la chronique aragonaise, plaçant l'événement après la mort du prince Florent, « et parce que vous avez guerre avec vos ennemis, je vous donne les prisonniers et leur rançon. » Et la princesse le remercia beaucoup et lui offrit ce qu'il voulait de sa terre. Messire Roger le remercia, disant qu'il avait assez de terre, et lui recommanda Jean de Tournay. Puis il monta sur sa galère et envoya les prisonniers à la princesse, lui disant de les châtier pour qu'ils fussent plus courtois une autre fois (chron. arag., § 501-503).

Digitized by Google

si appella monseignor Jehan Chauderon le grant connestable et lui commanda que il deüst ordiner de faire porter et donner de vitaille aux gallies de monseignor Rogier pour raffrescement. Et Chauderon, qui sages et prodoms estoit, si fit aporter pain et vin, vaches et moutons sans nombre et les fit presenter a monseignor Rogier de par la princesse. Et monseignor Rogier si le reçut moult cortoisement et le fit despartir par ses gallies. Et après ce que toutes ces choses furent faictes, si print monseignor Rogier congié de la princesse et entra en ses gallies.

798. Et depuis que il fu recoillis, la princesse lui manda par .j. chevalier et son maistre chambellan de beaux joiaux, de quoy le livre ne fait mencion[1]. Et quant ce vint a hore de prime soir, monseignor Rogier fit lever les ancres; et se partirent de la; et s'en ala tout droit a la cité de Messine[2].

799. Si vous lairons a parler de monseignor Rogier de Lorie, le vaillant guerrieur, et vous dirons dou prince Florant qui a cellui temps estoit alez en Puille pour veoir le roy Charle son lige seignor, et ne se trova pas en la Morée quant monseignor Rogiers de Lorye y vint.

800. Or dit li contes que, a cellui temps que monseignor Rogier de Lurye vint en Romanie, et a son retour prit la gent de la Morée au port de Junch, et quant li princes sot la novelle que monseignor Rogyer avoit esté au pays de la Morée et avoit prins en bataille ses barons, si en fu moult dolans et pour ycelle occa-

1. Et Roger de Loria envoya à la princesse des choses qu'il avait gagnées en Romanie (chron. arag., § 503).

2. Il retourna en Aragon (chron. arag., § 503).

Digitized by Google

sion si se hasta plus tost de revenir en son pays de la Morée. Si ala au roy Charle et lui conta toute ycelle besoingne et puis lui demanda congié. Et li rois lui donna. Si se parti de Naples et vint droit a Brandis. Si entra es vaissiaux que il trova appareilliés et vint a Clarence. Et quant il fu en la Morée, si lui conterent comment messire Rogier avoit pris sa gent et comment il les avoit delivrés. Si le loa moult li princes; et dit que voirement il estoit prodoms et vaillans.

801. Après ce .j. temps, si avint chose[1], ainxi

1. La chronique aragonaise donne, à la place du récit qui suit, une histoire fort différente :

L'empereur des Grecs, apprenant la défaite de ses troupes dans l'Arte et l'aide donnée par le prince au despote, voulut lui faire quelque dommage et envoya à cet effet un capitaine en Morée. Ce capitaine annonça son arrivée au prince et lui fit beaucoup d'honneurs, échangeant avec lui des présents. Et il s'arrangea avec lui pour que les Grecs pussent acheter et vendre chez les Francs et les Francs chez les Grecs, ordonnant à ses soldats d'acheter le plus de chevaux possible et à n'importe quel prix, ainsi que des armes. Quand les Grecs furent bien armés et bien montés, il leur donna l'ordre d'aller à une église près de Nicli, où les Francs faisaient fête, de se quereller et de s'y laisser battre. Cela fait, il demanda des excuses au capitaine de Nicli. Le capitaine de Nicli ayant refusé, le capitaine des Grecs envoya à une autre fête des Grecs plus nombreux et mieux armés et dressa une embuscade près de l'église. La querelle recommença; le capitaine franc sortit de la ville et arriva au lieu de la dispute, d'où les Grecs commencèrent à fuir. Les Francs, les poursuivant, vinrent jusqu'à l'endroit de l'embuscade et furent battus; ils se mirent alors à fuir vers la ville; mais les Grecs y entrèrent avec eux et la prirent. Et le capitaine des Grecs vint en prendre possession et, faisant la guerre aux Francs, il leur prit des châteaux, notamment Chalandritza à messire Jean de Tournay. Le prince, fort peiné de ces pertes, envoya son maréchal, qui ne put rien

Digitized by Google

comme le prince Florant avoit eu bonne pais avec l'empereur de Constantinople[1], laquel pais avoit ja duré .vij. ans et plus; et entre celle pais fu ocis le noble baron monseignor Guy de Cherpegny, le seignor de la Vostice; et après fu prins le noble chastel de Calamate par les Esclavons de la Janice; et puis fu randus, ainxi comme vous avés ouy chy arrieres; ne pour nulle autre chose qui entreavenist, la pays ne rompy.

802. Si avint chose de grant fortune et aversité, que a la contré de l'Escorta, par devant .j. casal que on appelle la Varvaine[2] a une belle preaerie, que on dit en grec a la Livadi[3]. Si se faisoient les foires que on claime Panejours[4], lesquelles se font au jour de huy au demie juyn; auxquelz foires venoient la gent de toutes pars pour acheter et pour vendre, tant dou pays de l'empereor comme de cellui dou prince.

faire contre Nicli. Cependant, le maréchal garda la frontière, fit la guerre aux Grecs, et le capitaine des Grecs, voyant la ville en plaine et fort difficile à garder, la fit démolir et construisit près de là, sur la montagne, deux châteaux forts, Muchli et Cépiana; puis il envoya ses gens sur les frontières guerroyer avec les Francs (chron. arag., § 472-485).

On remarquera que Chalandritza, dans la chronique française (§ 764), n'appartient pas à Jean de Tournay, mais à Giorgio Ier Ghisi. Le fief des Tournay était Calavryta. — Muchli est aujourd'hui Palæo-Muchli, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée, sur la limite de l'Argolide. Cépiana est la moderne Tsipiana, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée.

1. La paix avait été conclue en 1290 et durait depuis près de sept ans, lorsqu'elle fut rompue, comme on va voir, en 1296.

2. Vervena, nome d'Arcadie, éparchie de Cynurie.

3. Λιβάδι, prairie.

4. Πανήγυρις, foire.

Digitized by Google

803. Si ques, encoste celle praerie ou la foyre se faisoit, si demouroit[1] .j. chevalier que on appelloit monseignor Girart de Remy a .j. sien casal que on appelle la Ninice[2]. Et ainxi comme li marciés se faisoit, si ala li chevalier pour esbatre avec sa maisnie. Et trova .j. bon homme grec de la Grant Arracove[3] qui en sournom estoit appellés Corcondille, qui estoit la venus pour vendre sa soye; liquelz entra en paroles avec cellui chevalier. Sire monseignor Girars se corouça par yre que il ot. Si fery d'un tronchon de lance que il tenoit en sa main cellui Corcondille, ne say .j. cop ou .ij.

804. Laquelle chose cellui Corcondilo reputa et print en grant vergonde et a grant despit. Lors se departi de present de la Varvaine et s'en ala droit a la Grant Arracove, a sa maison. Si manda querre un sien genre qui avoit sa fille a femme, que on appelloit Anino, qui celariers estoit au chastel de Saint George[4], .j. fort chastel qui est encoste et par devant le casal de la Grant Arracove. Si lui conta comment monseignor Girars de Remy l'avoit feru et batu par felonnie, a la foire de la Varvaine; laquelle chose il reputoit a grant honte; et que, se il ne se revangoit, car il morroit de despit.

805. Sur ce orent conseil ensemble, comment et en quel maniere il porroient prendre la vengance. Et a

1. Le ms. porte *demonroit*, avec un tilde à la place de *n*.

2. Nemnitza, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.

3. Ἡ Μεγάλη Ἀράχοβα. Arakhova, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.

4. Suivant Buchon (*Recherches historiques*, p. 379), Castro tis Oraias (le château de la Belle), près de Hagios Ioannis, nome d'Arcadie, éparchie de Cynurie.

Digitized by Google

la fin s'acorderent et dirent que plus belle vengance il ne porroient prandre, ne plus grant despit faire aux Latins ne dommage, que ordiner en quel maniere il porroient donner le chastel de Saint George a l'empereur; et puis que le chastel seroit prins, si porroient faire reveler l'Escorta; et sus cellui revel si poroient atraper en aucune maniere cellui monseignor Gyrart par leurs amis et faire le morir de male mort.

806. Et puis que il orent ainxi ordonné leur conseil, si dirent que il porroient bien achiver celle besongne sans avoir plus de compaignie avec leur. Lors se parti cellui Anino et revint au chastel de Saint George ou il estoit celariers. Et appella .j. sergent que on appelloit Boniface, qui gardoit la tour dou donjon. Si estoit moult son amy.

807. Si le fit jurer de tenir secret ce qu'il lui diroit. Et puis qu'il li ot juré, si lui conta la besongne, comment il estoit acordés avec Corcondille, son seugre, de prendre et donner le chastel de Saint George aux Grex; et que, se il vouloit estre en leur compaignie de faire ensemble celle besoingne, que il partiroient le bien et la merite que il porroient avoir pourchasié des Grex. Et quant Bonifaces, li faux traïtres, oŷ lez grans dons et les biens que cellui Anyno lui disoit et devisoit d'avoir des Grex, si consenti de donner la tour aux Grex.

808. Et puis que il orent ordiné et devisé en quel maniere il devoient prendre le chastel, cellui Corcondille se parti de la Grant Arracove et s'en ala droit a Misitra; et la trova .j. gentil homme Grec, que on appelloit Quir Lion Mavropapa, qui estoit chapitaines sur .c. Turs qui estoient aux gaiges de l'empereur. Et

Digitized by Google

pour ce que il estoit de la contrée de l'Escorta, et estoit son acointtié et son parant, si l'appella a une part et lui fit jurer de tenir secret ce que il li diroit.

809. Si lui commença Corcondille a dire comment et en quel maniere il porroient prandre et avoir le chastel de Saint George et donner le a l'empereur, mais que il seussent le bien et le merite que il et si compaignon auroient. Si en fu Quir Lions moult joyans, esperant que par la prinse de cellui chastel lui porroit l'empereur acroistre son estat et son honnour.

810. Si se parti de Corcondille et s'en ala au grant chapitaine de l'empereur, et lui conta comment il porroient avoir le chastel de Saint George. Et quant le grant chapitaine entendi celle besoingne, si en fu moult liés, pour ce que c'estoit le chastel et la fortresse que l'empereur amoit et desiroit plus que nul autre de ceaux que li Latin tenoient adonc, pour ce que il estoit au front de l'Escorta.

811. Voirs est que il furent en doute que l'empereur ne se corouchast, pour ce que il avoit juré personnelement la pais avec le prince Florant, et que espoir il le feroit randre, ainxi que il fit randre cellui de Calamate. Mais a la fin s'acorderent et dirent ainxi car l'empereur ne le randeroit a nul fuer, pour ce que le chastel estoit le miex[1] seant de tout le païs, ad ce que il siet au chief de l'Escorta, et comme par cellui chastel porroit avoir tot l'Escorta et que, aiant l'Escorta, legierement porroit avoir toute la Morée.

812. Lors affermerent celle chose; et ordinerent les dons et les graces que li traytour devoient avoir, car

1. *mex*, ms.

Digitized by Google

il estoient digne d'estre trayné a cheue de chevaux et d'estre pandu; et autre merite ne deveroient avoir traïtres. Si firent escripre lettres et previlieges de ce que li traïtour devoient avoir; et puis ordinerent la maniere que li chastiaux seroit trays et prins, et le jour.

813. Et puis que il orent ordiné toutes ces besoingnes, Corcodille li traïtres print congié du grant chapitaine et revint a la Grant Arracove, a son hostel; et manda querre Anynox son genre et Bonifaces, les .ij. traïtres. Si leur conta tout ce que il avoit fait et ordiné et leur monstra les lettres et le serement que li grans chapitaine leur avoit fait.

814. Et puis que i[l] furent en acort de la traïson, si ala Corcondille a .j. chastel que on appelle Quelmo[1], près de Veligourt, ou il trova Quir Lion Mavropapa, le chapitaine des Turs, qui la estoit a toute sa compaignie, qui chassoit en celle contrée et se deduisoit, attandant le jour et le point que li chastiaux lui seroit randus. Si print en sa compaignie de celle gent .x. personnes et vint de nuit au ray de la lune, ainxi comme il avoit la chose ordinée; et trova que Anino avoit ja mis l'escielle sur le mur dou donjon.

815. Et de present monterent et entrerent dedens; et puis monterent sus la tour; et prinrent tous les sergans et les gaites, et les lierrent et mirent au fons de la tour. Et puis que il orent la seignorie dou chastel, si firent fanos et seignal que il avoient ordiné avec Mavropapa. Et quant il vit les fanos, si monta a cheval ou toute sa compaignie; et vindrent au chastel de Saint George au point du jour comme seignor.

1. Chelmos, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée.

Digitized by Google

816. [E]nsi comme vous avés oÿ fu trahy le noble chastel de Saint George de l'Escorta par ycellui Corcondille et donés aux Grex. Et ainsi comme la male novelle s'espant plus tost que la bonne, si fu portée la novelle au prince Florant, qui adonc estoit a Andreville, comment cellui Corcondille avoit trahy le chastel de Saint George et l'avoit donné aux Grex.

817. Et quant li princes sot celle novelle, si en fu moult dolans. Et de present si manda a tous ses barons de son païs et a toute maniere de gent, grans et petis, pour aler secourre le chastel de Saint George que li Grec avoient prins par traïson. Et il si print toute sa maisnie, de son rivel[1], bien .c. hommes de cheval, chevaliers et escuiers, et toute la gent de la Morée et de la chastellanie de Beauveoir, et vint au second jour a Saint George. Et trova que le chapitaine de l'Escorta estoit la venus a toute la gent que il pot avoir, et avoit assiegié le chastel de Saint George entour; laquelle chose lui plot moult.

818. Et quant li princes fu par devant le chastel, si fit tendre son pavillon la ou sunt li chastegnier, encoste la fontaine; et dist que il ne partiroit jamais de la, fin a tant que il lui e[ü]st recovré le chastel. Lors manda de rechief a tous ceaux [qui] de luy tenoient terre que il venissent au dit siege, furny de vitaille.

819. Et quant il furent venus de toutes pars, si orent conseil que il devoient faire pour ravoir le chastel. Donc, pour ce que li chastiaux siet en une haute montaigne et sus forte roche, si ques il ne doute assaut, si fu ordiné de faire autre chastel par devant et de

1. Au lieu de *rivel* ou *rinel* que porte le manuscrit, et dont le sens nous échappe, Buchon a imprimé *tinel*.

Digitized by Google

maintenir le siege tant con il le porroit souffrir. Lors fu commencié a fermer une montaigne qui est contre le chastel de Saint George envers ponant, que on appelle le Spurte.

820. Et quant il orent fait .j. grant rabour, si ne plot pas au prince. Ains l'abandonerent et commencerent de fermer sus une autre plus haute montaigne qui est appellé Malomigny. Et fit venir le prince .j. maistre de Coron qui lui fit .j. trebuc qui gitoit sus la tour une grosse pierre de .l. livres et plus et abatoit pluseurs creneaux de la tour dou donjon. Mais ja pour ce, cil qui estoient dedens n'en faisoient mencion, ains se deffendoient comme vaillant gent.

821. Et quant il orent fait .j. grant rabour sur celle autre montaigne de Malomigny, si dirent cil qui savoient et cognissoient la contrée et le lieu car la montaigne estoit si haute que, se li chastiaux se faisoit sus, que nul personne n'y porroit durer, de nege et du grant froit et vent qu'il y faisoit en yver. Si l'abandonerent et dirent que sus le pas qui estoit encoste la haute montaigne de Condiny, pour ce qu'elle clost l'entrée dou chemin par lequel on entre a l'Escorta devers Saint George, et seroit plus seant la fortresse.

822. Si fu la chose ainxi acordée, par le conseil de tous, que la fortresse fust faite en cellui lieu. Lors commanda li princes et commença le labour en cellui lieu. Et fu nommée celle fortresse Beaufort. Et ainxi comme li princes maintenoit cellui siege et faisoit fermer le chastel de Beaufort, si lui fu donné conseil de pourchacier et avoir gent de pié autre que celle de l'Escorta.

Digitized by Google

823. Lors manda li princes en Puille; et lui amenerent .l. hommes a pié, lanciers et arbalestiers. Et puis s'acorda li princes avec Spany, un puissant homme des Esclavons, qui estoit sires de la Gisterne[1] et des autres chastiaux entour; et lui donna en la chastellanie de Calamate .ij. casaux, par convenences et par bons previlieges, que il fust tenus de donner au prince Florant .j. ling armé a son besoing, liquelz envoia au prince .ij^{c}. homes a pié, lanciers et archiers.

824. Et quant li princes ot celle gent de Puille et les Esclavons a sa voulenté, si commanda de donner l'assaut continuelement au chastel de Saint George. Mais cil qui dedens estoient, si estoient si bon vers leur seignor que, pour assaut que on leur fist, ne voudrent rendre le chastel.

825. Et quant li princes ot demouré tout l'esté au siege de Saint George, si vit que il n'avoit riens conquesté. Si fu conseilliés des plus nobles hommes, qui lui dirent que, puis que li estés estoit ja passés et que li yevers entroit, car il ne porroit bonnement maintenir le siege, ains leur convendroit partir de la maugré leur. Sur ce dirent au prince que le plus beau si estoit de faire garnir le chastiau de Beaufort de gent et de vitaille et de ordiner que la garnison de la gent a cheval, qui soloient demourer et tenir frontiere a la Grant Arracove, deüssent demourer a la Varvaine; car en meillor lieu ne plus a aise ne porroient il demorer, puis que la Grant Arracove estoit faillie.

826. Et ainxi ordina li princes que de la gent de

1. Kisterna, à l'extrémité du Magne, nome de Laconie, éparchie de Gythion.

Digitized by Google

cheval de la chastellanie de Calamate feussent au chastiau de la Dimatre continuelement .xx. hommes de cheval a rechange, d'iver et d'esté, sans faillir. Et puis que li princes ot ordiné, par conseil de ses barons, toutes [ces] besoingnes et autre pluseurs choses pour la deffence de l'Escorta, qui moult seroit longues a raconter, si donna congié a sa gent, et il meisme se parti dou siege et vint en Andreville, où il demouroit plus sovent.

827. Ainxi comme vous avés ouy, commença la guerre entre le prince F[lorant] et l'empereur[1] pour la prinse[2] dou chastel de Saint George et rompy la pais que il avoit durée .vij. ans et plus[3]. Si ne demoura gaires de temps que le prince Florant s'acouça d'une maladie, de laquelle lui convint morir[4], de quoy fu grans dommages, pour ce que il estoit prodoms et sages et savoit bien gouverner son païs et sa gent et maintenir, et pour ce meisme que il ne leissa nul hoir mascle, se non une fille qui ot a nom Mehaulte.

828. Et quant la princesse Ysabeau fut demourée

1. La guerre recommença en 1296.

2. *prince*, ms.

3. En ce temps, le comte de Brienne, qui était gouverneur du duché d'Athènes, perdit sa femme et alla à Brienne, sa terre, et messire Guy de la Roche demeura duc d'Athènes. Et, quelque temps après, le prince Florent de Morée mourut (chron. arag., § 486). — C'est au contraire Hugues de Brienne qui mourut le 9 août 1296, tandis que sa seconde femme, Hélène Comnène, duchesse douairière d'Athènes, dame de Caritena, Gravia et Zeitoun, vivait encore en 1299. Guy de la Roche, qui avait été duc d'Athènes sous la régence de sa mère, Hélène Comnène, de 1287 à 1291, et de son beau-père, Hugues de Brienne, de 1291 à 1294, gouverna effectivement le duché de 1294 à 1308.

4. Le 23 janvier 1297.

Digitized by Google

vesve dou prince Florant son baron, si ordina par le conseil de sa gent que le conte Richart de Cephalonie fust baux et vicaires de son pays. Et après ce .j. poy de temps, si parti la princesse de la Morée et vint demorer en la chastellanie de Calamate, ou chastel de l'Ille, ou elle demouroit plus voulentiers que en nul autre lieu.

829. Et puis que elle si ot demouré a l'Ille .j. poy de temps, si ordina que Benjamyn de Calamate, qui estoit adonc prothoficiers de la princée, fu fais chanceliers. Et lui donna la dignité et l'office, tout ainxi que le chancelier Lienard le soloit avoir au temps dou bon prince Guillerme son pere; et lui donna plus de terre que li autres chanceliers n'avoit. Et la prothoficerie, si la donna a celui Quir Vasylopule. Et puis que elle ot ordiné ses offices, si ordina .j. noble homme que on appelloit monseignor Anglibert de Lindequerc, qui estoit niés dou prince Florant, et le fit grant connestable de la princée, pour ce que monseignor Jehan Chauderon, qui estoit connestable, estoit venus ad fin.

830. Et après ce que la princesse Ysabeau ot ordiné tous ses officiaux, pour le conseil de ses barons, si commença a fermer .j. chastel a la contrée dou Val de Calamy, devers ponent, qui se clama Chastelnuef, lequel chastel enclost tous les casaux de la en aval vers l'Arcadie et le port de Junch, qui souloit[1] rendre treuage aux Grex de Misitra et du Gardichy, car autres chastiaux n'avoient li Grec a cellui temps vers celle contrée. Et puis que li Chastiaxnuef fu fermés, si fu ordiné par general conseil des barons et des gentilz hommes

1. *souloient*, ms.

Digitized by Google

et fievés qui tenoient leurs terres en la chastellanie, ycelles qui paioient le treuage aux Grex, que tout cellui treuage que li Grec prenoient, se deust donner et paier au Chastelnuef jusques a .vij. ans.

831. Et quant la princesse ot ordiné toutes ses besoingnes, si yverna a l'Ille. Et puis que l'yver fu passés, si se parti la princesse et vint a Beaveoir. Et puis que elle fu a Beaveoir, si manda pour le conte Richart de Cephalonie et pour tous ses barons et hommes liges, et fit .j. parlement pour ordiner ses besoingnes. Et puis que li baron et li autre noble homme dou païs furent venu et le parlement fu comenchié, si furent aucuns des plus sages, liquel estoient le plus dou conseil de la princesse, qui lui dirent et conseillerent que elle deüst marier damoiselle Mehaulte sa fille a aucun grant homme, pour quoy elle fist enfans pour heriter son pays. Laquelle chose la princesse consenti et dist qu'elle le vouloit voulentiers, mais que ce fust a homme convenable, selonc ce que appartenoit a sa fille. Lors fu debatu et pourparlé par pluiseurs gentilz hommes.

832. Et quant il orent assés debatu et nommé de pluiseurs gentilz hommes, messire Nicole de Saint Omer[1], le grant mareschal de la princé, si nomma et dist que le plus noble mariage que on seust en nulle part en Romanie, si estoit a monseignor Guy de la Roche, le duc d'Atthenes. Et quant le conte de Cephalonie, qui serouges estoit dou mareschal, et tout li autre baron du conseil, oyrent le mareschal parler et

1. Nicolas III de Saint-Omer, qui épousa Guillerme de Céphalonie, fille du comte Richard.

Digitized by Google

nommer le duc d'Atthenes son cousin, pour l'amour de lui si consentirent et lo[e]rent cellui mariage sur tous les autres.

833. Et quant la princesse vit appertement que li conte de Cephalonie qui estoit anchiens homs et baux de son pays, et le grant mareschal qui estoit le plus gentilz homs de la princée et le plus prisié de tous, et après tout li gentil homme de son conseil si lui loerent cellui mariage, si lui plot ainsi et le consenti. Et puis ordina, par le conseil meisme, que li mareschal envoiast deux siens chevaliers au duc d'Atthenes son cousin, comment il lui seroit honnor de venir veoir la princesse, et lors lui parleroit li mareschaux de cellui mariage, ainxi comme de par lui.

834. Et li mareschaux, qui moult estoit desirant que le mariage se feïst a son cousin le duc, si ordina .ij. de ses chevaliers, des plus privés que il eust, et les envoia droit a Estives, ou il troverent le duc Guy de la Roche qui tenoit .j. parlement avec ses barons et autres hommes liges. Et quant les .ij. chevaliers dou grant mareschal de la Morée furent par devant le duc, si lui presenterent les lettres de creance que il lui portoient de par le mareschal son cousin. Et puis que li duc ot receü celles lettres, si appella les chevaliers a despart et leur demanda ce que il lui avoient a dire de par son cousin.

835. Et li chevalier, qui sage et avisé estoient, si lui dirent et conterent comment la princesse Yssabeau vouloit marier sa fille, demoiselle Mehaulte; et comment son cousin le mareschal avoit tant fait que le conte de Cephalonie et tout le barnage de la Morée loerent que la princesse mariast sa fille au duc d'At-

Digitized by Google

thenes ançoys que a nul autre personne et que la princesse meisme y estoit consentans; et comment li mareschal leur seignour lui mandoit, conseillant que il deust venir en la Morée aussi comme pour veoir la princesse qui estoit sa dame lige; et que il ne le leissast pour nulle occasion dou monde; car, pour certain, se il venoit, que le mariage se feroit, a l'aide de Dieu et de ses amis.

836. Et quant le duc oy la novelle, si en fu tropt liés. Et certes, bien le devoit estre quant il devoit prendre et espouser sa dame lige et que par li pooit estre princes de la Morée. Lors ne fist nul delay; ains s'arrea le plus richement que il pot et manda pour le seignor de la Sole[1] qui estoit son homme lige et le plus preudomme que on sceut en Romanie et pour tous ses autres barons et chevaliers. Et se parti d'Estives; et vint par ses journées tout droit a la Glisiere, ou il trova la princesse Ysabeau qui estoit venue la, pour ce que la contrée estoit peuplée[2] de bons casaux, pour quoy tout le barnage et toute maniere de gent feussent herbergié plus aysément.

837. Et quant le mareschal sot pour certain que le duc son cousin venoit, si print tous les barons et chevaliers qui la estoient et alerent jusques en Andreville; et encontrerent le duc ou grant honnor et le menerent droit a la Glisiere ou la princesse estoit herbergie. Et quant la princesse vit le duc, si le reçut moult liément et lui fit le plus bel semblant que elle pot, ainxi comme celle qui bien le savoit faire.

1. Salona (Amphissa), chef-lieu de l'éparchie de Parnasside, nome de Phocide et Phthiotide.

2. *pleupée*, ms.

Digitized by Google

838. Et quant li dux ot esté .ij. jours ou plus en la compaignie des barons et des gentilz hommes dou pays, festoiant et menant grant joye, comme joynes que il estoit, par le conseil de la princesse et sa voulenté, si parla li mareschaux pour le mariage de lui et de demoiselle Mehaulte, la fille de la princesse. Et li dux, par le conseill du mareschal son cousin, ou il se fioit plus que en homme du monde, et de ses autres barons et amis, si respondy moult cortoisement et dist coment le mariage lui plaisoit et estoit appareilliés de faire tout ainxi comme la princesse et li autre baron le saroyent deviser.

839. Lors ot la princesse son conseil avec sa gent sur le mariage que elle donroit a sa fille. Si fu dit et devisé que, pour ce que la chastellanie de Calamate estoit la propre conqueste que li Champenoys donna a monseignor Goffroy de Villarduin le viellart[1], que la princesse la donnast au duc pour le mariage de sa fille. Sur ce fu la chose affermée de la princesse et de son conseill, que le duc deüst avoir en mariage, pour la demoiselle Mehaute sa femme[2], la chastellanie de Calamate, tant le demaine comme les hommages.

840. Lors firent venir l'evesque de l'Oline; et fit les espousailles a grant solempnité[3]. Et puis que li dux ot espousée madame Mahaulte sa femme, si demora avec la princesse Ysabeau sa souegresse, entour

1. *villart*, ms.

2. *femme femme*, ms.

3. La chronique aragonaise (§ 506) place ce mariage après celui de la princesse avec Philippe de Savoie (12 février 1301). Mahaut de Hainaut, qui avait alors cinq ans, fut fiancée en 1298 à Guy de la Roche, qu'elle épousa en 1305.

Digitized by Google

.xx. jours, festoiant avec la baronnie et les gentilz hommes de la Morée; et puis print congié de la princesse et de tous les nobles hommes qui la estoient, et print sa femme la duchesse, et s'en ala en son pays a la cité d'Estives.

841. Après ce que la princesse Yssabeau ot mariée sa fille, si ne demoura gaires de temps que le pardon de Rome fu, qui se fait au chief de .c. ans, depuis la resurreccion Nostre Seignor Jhesu Crist. Et quant elle sot que [le] pardon estoit ja commenciez, si dist que elle ne lairoit pour riens qu'elle n'y alast. Lors demanda conseil aux plus secrés hommes ou elle plus se fioit, comment elle deveroit ordiner son pays et ses besoingnes, et a cui elle porroit recommander son pays, qui bien le puest gouverner jusques a son retour.

842. Lors lui dirent li plus prievés de son conseil, especialment Benjamyn de Calamate le chancelier, car puis que elle devoit aler ainxi loings comme a Romme, que elle ne devoit mie laissier son pays en la gubernacion dou conte Richart de Cephalonie, pour ce que il estoit anchiens homs et n'estoit mie homme d'armes pour savoir maintenir[1] pays de guerre; mais monseignor Nicole de Saint Omer[2], le grant mareschal, le seignor de la moitié d'Estives, estoit le plus poissant homme de sa princée et vaillant homme en guerre et le plus amé et redouté de son pays; si porroit mieulx faire l'office dou bailliage et gouverner la guerre de son pays que nul autre.

1. *maitenir*, ms.

2. Nicolas III de Saint-Omer succéda, comme bail, à Richard de Céphalonie en 1300 et resta dans cette charge jusqu'en 1302.

Digitized by Google

843. Lors fit la princesse clamer le mareschal. Et le requist, en la presence de tout son barnage, que il deüst entreprendre l'office dou bailliage et la gubernacion de sa princé jusques a son retour de Rome. Et li mareschal qui estoit plains de sens et de toutes graces et vertus, ne vost mie reffuser la requeste de la princesse sa dame lige, ains lui ottroya gracieusement et de bonne voulenté. Sur ce lui recommanda la princesse son pays en la presence de tout son barnage; et lui donna tout son pooir par bonnes lettres et convenances que il peust faire comme son propre corps.

844. Et puis que elle ot ordiné et achevé toutes ces besoingnes, si se arrea de tout ce qui mestiers lui estoit pour son voiage, puis print congié de sa gent; et monta sur .ij. gallies de Venise qui estoient venues de Alexandrie a Clarence et ala tout droit en Ancona; et la descendy en terre; et de la si ala par ses journées a la cité de Rome.

845. Quant la princesse Yssabeau fu venue a Rome, si trova la cité qui estoit si plaine de gent qui estoient venu de la crestienté pour le pardon qui estoit adonc a Rome, que merveille estoit a veoir. Si ques, puis que elle fu herbergie, si commença a aler cescun jour par lez sains lieux, faisant son pelerinage et ses afflicions comme li autre pelerin faisoient.

846. Si avint chose, ainxi comme li pelerinages estoit grans, et li pardons se fait adès, et toutes manieres de gens venoient de toute pars, si va venir aussi .j. noble homme que on appelloit monseignor Philippe de Savoye[1], fils jadis dou conte Thomas de

1. Il était fils de Thomas III, comte de Maurienne, dont le frère Amédée était comte de Savoie.

Digitized by Google

Savoye qui fu occis par traïson d'un carel d'arbalestre, devant .j. chastel dou daufin de Viane que on appelle Mortel[1]; et estoit cousins germains dou conte de Savoye qui lors estoit, liquelz estoit sires de Pinerol et de Thurin et de celle contrée de Piémont.

847. Et ainxi comme les choses de cest siecle sont destinées, demourant cellui monseignor Philippe en la cité de Rome, faisant son pelerinage pour avoir le pardon, et la princesse Yssabeau autretant, lors leur amy et parant de l'un et l'autre les acorderent, par tel maniere que monseignor Philippes de Savoye espousa la princesse Yssabeau et fu princes de la Morée[2].

848. Et puis que il furent espousé et conjoint ensemble, si alerent en Piémont[3], au pays dou prince

1. Thomas mourut de maladie à Saint-Génis d'Aoste en 1282 (Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, éd. de 1778, t. I, p. 312). — Morétel, Isère, arr. de Grenoble, cant. de Goncelin.

2. Ce mariage est raconté un peu différemment par la chronique aragonaise : La princesse, voyant la guerre que lui faisaient les Grecs, résolut de se marier et, informée du renom de Philippe de Savoie, frère du comte, elle envoya des ambassadeurs auprès de lui; le comte et son frère acceptant ses propositions, Philippe vint en Morée et épousa la princesse (chron. arag., § 504-506). — Le mariage eut lieu le 12 février 1301. Isabelle avait épousé Philippe de Savoie sans l'autorisation du roi de Naples; et, le 6 février précédent, Charles II l'avait avertie que, suivant l'une des clauses de son contrat de mariage avec Florent de Hainaut (voir plus haut, § 590), elle s'exposait à perdre la seigneurie de la Morée. Cependant, le 13 février, le roi accepta le mariage et peu après reçut l'hommage de Philippe de Savoie. Mais il devait plus tard rappeler son avertissement et déposer le prince.

3. Pendant leur séjour en Piémont, une fille Marguerite leur naquit à la fin de 1301 ou au commencement de 1302.

Digitized by Google

Philippe. Et lors ordina li princes son pays et toutes sez besoingnes. Et après ordina son pays pour venir en la Morée le plus noblement que il pot. Si print ou lui .ij. barons, monseignor Guy de Monbel, qui estoit son maistre conseillier, et monseignor Humbers de Miribel[1] et autres pluseurs gentilz hommes de sa gent et de sa maisnie, entour .lxx. hommes de cheval et .iij^{c}. hommes a pyé; et vint par ses journées en Ancone; et de la vint par mer droit a Clarence[2].

849. Et quant la nouvelle fu sceüe par le pays de la Morée que la princesse leur dame estoit venue a Clarence et avoit espousé mari, et estoient venu ensemble, si commencerent a venir de toutes pars li noble homme dou pays et toute la université de la gent, tant latin comme grec, pour veoir leur dame et leur nouvel prince et seignor.

850. Et puis que tous furent venu et amassé a Clarence, la princesse qui sage dame estoit si commanda a .j. sien clerc, qui estoit sages homs et bien parlans, de porter sa parole et de parler a sa gent de part lui. Liquelz leur dist ainxi comment elle, par droicte neccessité, pour ce que elle estoit feme qui n'avoit fil ne frere, ne autre charnel amy, pour quoy elle puest gouverner ne ordiner sa gent ne son pays, si le convint marier pour gouverner son pays; et que, par le conseil des nobles hommes de France qui estoient si charnel amy et parant, si avoit espousé cellui monseignor Philippe de Savoye, liquelx estoit .j. des plus vaillans chevaliers de ponent et de plus grant reinom-

1. *Moribel*, ms.
2. Il arriva en Morée à la fin de 1302.

Digitized by Google

mée de fait d'armes; pour quoy elle avoit esperance en Dieu que elle et il tuit recouvreroient leurs heritaiges que li Grex tenoient.

851. Donc, pour ce que elle l'avoit fait et prins pour son baron et seignor, si leur requeroit et commandoit de lui recevoir et obeïr pour leur seignor, et de faire lui le hommage et ligié que il lui estoient tenu; et que il estoit appareilliés de faire leur serement tel qu'il estoit acoustumés que tout li princes font aux hommes de la princée, de maintenir les en leurs franchises et usages.

852. Sur ce requirent li baron et toute la gent du pays le reverend pere en Dieu monseignor Benoit, l'archevesque de Patras, de porter leur parole et de faire la response a la princesse de ce que on avoit fait dire. Et li archevesques, qui sages et prodoms estoit, si se leva en piez et respondy a la princesse tout ainxi : « Madame, sache vostre seignorie que li noble homme qui ci sont et la université de toute vostre gent sont moult lié et joyant de vostre venue et de celle de monseignor le prince vostre baron, qui ci est; car moult estoient desirant d'avoir seignor natural. Et sont appareillié de luy recevoir et obeïr comme a leur seignor, faisant il vers eaux ce que il est acoustumé que tout li seignor font quant il entrent en la seignorie de cestui pays. »

853. Lors firent aporter les sains. Et jura li princes premiers de tenir et maintenir sa gent de son pays en leurs franchises et usances, tout ainxi comme li autres princes l'avoient fait et estoient tenu de faire. Et puis que li princes ot fait le serement, si lui firent li baron et tout li home lige la ligiée et l'ommage qui

Digitized by Google

estoit acoustumé; et li homme de plain hommage, li bourgois et toute maniere de gent, latin et grec, jurerent sur les sains, de estre bon et loyal au prince Philippe leur seignor.

854. Et quant li princes Philippes de Savoye ot receü les hommages des barons et autres chevaliers et des hommes liges de la princée et le serement des bourgois de Clarence et des fievés dou pays qui tenoient leurs terres de plain hommage, si fit changier les chastellains et connestables et partie des sergans de tous les chastiaux de sa princée de la Morée et mist de la gent que il avoit amené de Piémont et de Savoie.

855. Et puis que il ot approprié la seignorie de toute la princée, comme cil qui avoit veü et savoit comment li thyrant de Lombardie et cil qui tenoient office ou seignorie en Lombardie, ou il avoit esté grant temps a son pays de Piémont, savoient gaaignier monnoye et autres richesses, si appella monseignor Guillerme de Monbel, son maistre chambellan, et autres qui estoient de son privé conseil et leur demanda coment et en quel maniere il porroit pourchacier et avoir monnoye pour maintenir son estat et sa seignorie.

856. Si estoit a l'Escorta .j. chevaliers picars que on appelloit monseignor Vincent de Marays le viellart, qui estoit assés sachans homs et de bon conseil et de la court principal, lequel estoit grant amy dou conte Richart de Cephalonie et avoit la robe de ses chevaliers. Donc, pour ce que il se entremetoit d'estre dou conseil dou prince Philippe, et que li princes lui monstroit semblant d'amour, si donnoit au prince moult de consaux contre les hommes dou pays.

Digitized by Google

857. Et quant il vit que li princes lui monstroit si bonne chiere et se fioit en lui pour ce que il vouloit faire a plaisir au conte son maistre, et pour ce que il heoit le chancelier sur toute gent, pour occasion de ce que il avoit conseillié la princesse Ysabbeau quant elle ala au pardon de Rome, et estoit le conte Richart du bailliage, et mist le marescal[1], lors print a dire privéement au prince comment il ne pooit mieulx gaaignier, ne plus justement, monnoye, que du chancelier[2] qui avoit esté prothoficiaire du pays; et puis l'avoit la princesse fait chancelier et le charga seignor et maistre de son pays quant elle ala a Rome, et estoit enrichis des biens et des rantes de la princée et estoit tenus de randre conte de pluiseurs années.

858. Et quant li princes fu ainxi informés de monseignor Vincent, cuidant que il lui conseilloit raisonablement, sans avoir nul conseil des hommes dou pays, si fit arrester le chancelier et le recommanda a garder a sa gent la, a son hostel a Clarence[3]. Et quant li chancelier vit que il estoit si villainement arrestés, comme cis qui n'avoit meillor amy et seignor que le marescal, si lui fit assavoir par .j. sien chevalier, com-

1. Le maréchal de Saint-Omer avait en effet remplacé le comte Richard comme bail de la Morée en 1300.

2. Benjamin de Calamata (chron. arag., § 508). Cet épisode est le seul qui soit rapporté par la chronique aragonaise sur le gouvernement de Philippe de Savoie.

3. A Clermont (Chloumoutzi) (chron. arag., § 508). — Le prince lui demanda le compte des rentes; mais le chancelier ne voulut pas rendre de compte et dit qu'il avait tout dépensé par ordre de la princesse. Le prince lui réclamant alors trente mille perpres, le chancelier pria Nicolas de Saint-Omer de venir à son aide (chron. arag., § 508).

Digitized by Google

ment le prince l'avoit fait arrester et le tenoit en prison en son hostel, et que il, pour Dieu et pour franchise, lui deüst aidier de yssir de cel honte et fortune ou il estoit.

859. Et quant li mareschal qui estoit le plus noble et puissant dou pays et le plus amé et redoubté de tous, aussi tost que il sot que li chancelier estoit arresté, si ala tout droit au prince[1] qui estoit en sa chambre avec privée compaignie et avec la princesse et monseignor Guillerme de Monbel et monseignor Humbert[2] de Myribel et autres chevaliers de son pays. Et ainxi tost comme il vint devant le prince, si lui dist, en audience

1. Le maréchal envoya auprès du prince, lui demandant de délivrer le chancelier; le prince refusa de le laisser partir avant qu'il n'eût payé les trente mille perpres. Alors le maréchal, réunissant quatre cents chevaliers et écuyers, vint avec eux, bannière déployée, à Clarence et arriva devant l'hôtel du prince. Celui-ci prit crainte alors et la princesse dit au maréchal : « Cousin, que venez-vous faire? » — « Je veux parler à monseigneur le prince », répondit-il. Le prince fit alors entrer le maréchal, qui monta au palais avec de nombreux chevaliers. Le maréchal réclama le chancelier, disant qu'on ne pouvait le mettre en prison et que, si on le délivrait, il paierait ce qu'il devait. Le prince, voyant que le maréchal était, en ce temps, plus puissant que lui, fit sortir le chancelier de prison et convint avec lui qu'il paierait trente mille perpres et obtiendrait la terre de Perachora. Puis le prince dit au maréchal qu'il s'était accordé avec le chancelier. Le maréchal demanda à ce dernier s'il était content; et le chancelier fit signe que oui. Alors le maréchal se déclara également satisfait et s'en revint chez lui (chron. arag., § 509-513).

Ce passage est le dernier de la chronique aragonaise qui corresponde avec la chronique française. — Perakhora se trouve dans le nome d'Argolide et Corinthie, éparchie de Corinthie.

2. *Hubert*, ms.

Digitized by Google

de tous, pour quoy il avoit fait arrester le chancelier.

860. Et li princes, qui bien savoit que li mareschaux amoit le chancelier et que il n'avoit au pays nul autre qui osast parler pour lui ne qui lui aidast a cellui besoing se le mareschaux non, et pour ce que il le vint requerre si orgueleusement, si respondy au mareschal yreusement car il l'avoit fait arrester comme son homme et son official que il estoit, et comme cellui qui avoit eü en sa main tant de temps et lui devoit compte des raisons et des entrées de sa terre.

861. Et li mareschaux lui dist car il ne le pooit faire par droit, pour ce que il estoit son homme lige et que il ne le devoit arrester a nul fuer, pour ce que son fié le pleigoit, selon les usances et les coustumes dou pays, et que il fraingnoit son serement que il avoit juré aux hommes dou pays, de aux maintenir en leurs franchises et usances. Sur ce se aÿra le prince et dist au marescal par felonnie : « Ha! cousins, fit li princes, ou avés [vous] trové ces coustumes? »

862. Et li mareschaux, qui de grant cuer estoit, ad ce meisme que il avoit grant baudour a la noblesce et a la seignorie que il avoit, si traÿ .j. grant coutel tout nu dou fuerre, que il portoit a sa coroye, et le tint en sa main tout droit et dist au princes : « Veez ci nos coustumes! car par ceste espée conquesterent nostre anciseur cest pays, et par ceste espée deffendons nos franchises et nos usances contre ceaux qui le nous voudront rompre ne amenrier. »

863. Et quant la princesse vit traire le couteau ainxi nu contre le prince, si cuida que il le vousist ferir. Si lui escria a haute voix : « Ha cousin, pour Dieu! que faictes vous? » Et li mareschaux, qui plains

Digitized by Google

estoit de toutes vertus et graces que chevaliers peüst avoir, si respondy ainsi :

864. « Madame, ne cuidiés mie que je soys ainsi desveés que je vueille ferir monseignor le prince; mais deffench son honnour et le mien, comme son homme lige que je sui; et lui monstre son honnour et la verité; car il fait contre ce que il jura quant il rechut la seignorie dou pays. Et se il veut rompre le serement que il nous fit, et nous romperons cellui que nous lui feïsmes, sans mesproison. Non pour tant, je suy certains que monseignor le prince ne le fait mie de sa teste, ains le fait par conseil de male gent qui le conseillent faussement, lesquelx je appelle de traïson, et je lez feray prover pour tel gent comme il sont. »

865. Adonc parla monseignor Guillerme de Monbel, qui sages barons estoit et cognissans, et dist ainxi : « Ha! monseignor le mareschal! pour Dieu ne soit entre monseignor et vous nul descort! Mais prenés aucune voie raisonnable et maintenés le droit de monseignor le prince et vostre honnour; car vous le devés faire par raison plus que nul autre baron dou païs, pour le grant sens et noblesce qui est en vous plus que es autres. Car vous savés que li chancelier si a esté officier dou pays. Et puis que .j. homme entre en office dou seignor, nulle francise ne le puet deffendre que il ne soit tenus de randre compte et raison des choses que il aura eü et receü des rantes et entrées de son seignor. »

866. Et quant le mareschal oÿ monseignor Guillerme parler ainxi cortoisement et par raison, si s'endoucyt[1]; et enclina que la chose alast par droit et acort.

1. *enducyt*, ms.

Digitized by Google

Lors fu la chose acordée et ordinée que li chancelier donnast pleigerye de .xx^{M}. perpres, pour estre tenus de rendre compte a la court dou prince de tant comme li princes lui demanderoit par droit. Sur ce ordina li mareschal avec ses amis et pleigerent le chancelier; et le delivrerent de prison ou li princes l'avoit mis et arresté.

867. Et quant li chanceliers fu delivrés, si sot tant faire par son sens car il donna au prince .xx^{M}. perpres de Clarence, et li princes lui donna lez casaux qui sont par dela Corinte vers le duchame, que on appelle la Peragora[1], liquel rendoient par an la value de .vj^{x}. perpres. Et puis que li chanceliers fu accordés avec le prince et fu en sa grace et commença exercer l'office de la chancelerie, si devint le plus privé homme que li princes eust en son conseil.

868. Et quant il vit son point de soy revanchier de ce que li contes Richart lui avoit fait faire, si atisa le prince de demander au conte pour emprunt .xx^{M}. perpres, et que li princes lui donnast .vj^{M}. perpres de terre des escheances qui porroient escheoir a la court, pour les hoirs que il porroit faire avec la contesse sa femme, la dame de Mathegriphon[2], la suer de la princesse Ysabeau.

869. De quoy fu ordinée la chose par le chancelier meisme, qui devint bons amis dou conte pour traitier

1. Perakhora, nome d'Argolide et Corinthie, éparchie de Corinthie.

2. Le comte Richard de Céphalonie, après la mort de sa première femme, dont il avait eu de nombreux enfants, épousa en secondes noces, en 1299, Marguerite de Villehardouin, dame de Mathegrifon, fille du prince Guillaume et veuve d'Isnard de Sabran.

Digitized by Google

que li princes donnast et assenast celle terre; mais il ne ot que la moitié du casal de la Saete qui est près de la Rionde, lequel eschey a la court pour la mort d'une demoiselle qui ot a non Aelison, a la vie du conte Richart. Mais puis que li contes fu ocis par monseignor Lion son chevalier[1], si morut auxi une fille que il avoit eue avec la contesse sa femme; et pour ce n'ot la contesse nulle des escheances qui escheïrent depuis a la court principal.

870. Après ce que le prince Philippes de Savoie ot faictes et ordinées ces besoingnes que nous vous contons en brief, si commença a chevaucier par son pays en chasses et rivieres, et en autres deduys et en fait de guerre, comme cis qui estoit vaillans homs et bons guerriers. Et puis fu ordiné par son conseil que li dux Guis de la Roche vint a la Vostice, et li princes et tout le bernage auxi a la Vostice. Et la fit li dux l'ommage au prince, tant pour son duchame quant pour la chastellanie de Calamate, et pour la cité d'Argues et le noble chastel de Naples[2].

871. Et puis que li dux d'Atthenes ot fait l'ommage que il devoit au prince, si sejournerent a la Vostice li princes et li dux .viij. jours, festoiant et menant bonne vie avec leurs barons et la chevalerie qui estoit avec leur. Et puis que il orent festoié a leur voulenté, li dux print congié du prince et s'en ala en son pays et li princes revint en la Morée a Andreville, ou il sejournoit plus voulentiers, pour l'aise des gentilz hommes dou pays et pour les deduys et les choses que il et sa gent avoient a foison, plus que a Clarence.

1. Le comte de Céphalonie fut tué en 1304.
2. Argos et Nauplie.

Digitized by Google

872. Si lairons a parler dou prince Philippe de Savoye et vous conterons de Quir Nicriforo, le despot de l'Arte, pour vous esclarchir des besoingnes et affaires qui entrevindrent adonc entre aux.

873. Il avint chose que, puis que le duc d'Atthenes revint en son pays, que l'Angle de la Patre[1], qui sires estoit de la Blaquie, fu mors; et laissa .j. sien fils en vie, qui estoit enfes et mendres de eage. Donc, pour ce que la suer dou dit Guis d'Atthenes avoit esté femme espousée a cellui Angle et mere de cellui anfant et nyés dou duc, et li Angels, quant il vint ad fin, si fist son testament; et ordina et commanda a tous ses barons que son fils soit mis ou gouvernement dou duc d'Atthenes, son cuigna, jusques atant que l'enfant soit en son parfaite age; et que li baron et sa gent le deüssent obeïr en toutes choses comme seignor, et sauve que les chastiaux ne laissassent entrer ne garder a autre gent que a sa gent propre, des meillors hommes et des plus souffisans de son pays. Et puis que li Angels ot ordinées toutes ces besoingnes, si trespassa de cest siecle.

874. Tout li baron et li haut homme de la Blaquie si furent ensemble et orent leur conseil; et dirent ainxi que, puis que leur seignor l'Angele avoit en son testament ordiné que l'enfant et sa terre fust en la guber-

1. Constantin Ange-Comnène, duc de Neopatras (la Patre) et fils du bâtard Jean, mourut en 1303, laissant son fils Jean II sous la tutelle de son neveu, le duc Guy II d'Athènes. Constantin n'avait pas épousé, comme le voudrait la chronique de Morée, la sœur du duc Guy d'Athènes; c'est au contraire le duc Guillaume qui avait épousé la sœur de Constantin, Hélène Comnène, et en avait eu un fils, Guy (voir Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 358 *b*, 360 *a*; *Chroniques gréco-romanes*, p. 529).

Digitized by Google

nacion de son oncle le duc d'Atthenes, a ce meisme que li duc estoit le plus prochain parant que li enfes eüst, et puissant homme qui pooit maintenir et deffendre son pays contre l'empereur et le despot[1], qui estoit son voisin, et convoitoient d'avoir sa terre, que ce estoit drois de faire le, que li dux eüst la seignorie et la gubernacion de la Blaquie, jusques a tant que l'enfant venist en eage de porter armes et de savoir maintenir la seignorie de son pays; car, puis que l'Angle ne l'auroit commandé, si le deveroit il faire, pour eschiever les guerres que li Vorgaires[2], li Albanois, que li seignour qui leur estoient voisin de la Blaquie, leur porroient faire.

875. Lors ordinerent leurs messages et les envoierent au duc d'Atthenes, a la cité de Estives. Et quant li messages des barons vindrent au duc, et lui conterent et dirent comment l'Angle, leur seignor, avoit ordiné par son devis que l'enfant son fils et la seignorie de sa terre fust en sa gubernacion, et que li baron de la Blaquie le requeroient de venir recevoir la gubernacion dou pays, et li dux les rechut moult liement et fu trop joyans de ceste novele. Et certes bien avoit raison d'estre joyans, car la chose lui venoit en acroissement de son honnor et de [sa] seignorie.

876. Si donna aux messages de beaux dons et puis leur dist que il allassent aux barons de la Blaquie, et leur deïssent comment li dux les saluoit comme ses chiers amis, et que il le attandissent la sepmaine venant a la contrée de la Patre, car il y beoit a estre,

1. Thomas, fils de Nicéphore.
2. Les Bulgares.

Digitized by Google

a l'aide de Dieu. Lors se partirent li messaige et s'en alerent a la Blaquie. Et li dux si ordina et fit venir sa gent de toutes pars; et manda pour monseignor Boniface de Veronne et pour pluiseurs autres de Negrepont et pour le seignor de la Sole[1].

877. Et quant il fu bien acompaigniés, si se parti d'Estives; et erra tant que il vint a son chastel dou Giton[2] qui est près de la Patre, a l'antrée de la Blaquie. Et la vindrent li hault et noble homme de la Blaquie; et lui firent la reverence que li Grec font a lour seignor; et puis lui jurerent de lui avoir pour seignor et gouverneour, jusques a tant que l'enfant de l'Angle, leur seignor naturel, fust en son eage parfait, par tel convent et condicion que li baron gardaissent et maintenissent les chastiaux et fortresses en nom de l'enfant, et li dux eust toutes les rantes et les antrées pour gouverner et maintenir le pays.

878. Et puis que li dux ot receü le serement de la noble gent de la Blaquie et de toute autre maniere de gent, si leur jura aussi li dux de eaux tenir et maintenir en leurs franchises et raisons. Et puis que li seremens fu fais d'anbedeux pars, si print li dux les plus nobles de la Blaquie qui la estoient en sa compaignie, et ala a la cité de la Patre ou li enfes de l'Angle estoit, qui estoit son niés, pour lui veoir et festoier comme son chier nepveu que il estoit. Et puis que il ot veü l'enfant, si commanda et ordina que il feust servis si honnerablement comme il appartenoit a fil de roy.

1. Thomas III, comte de Salona.

2. Zeitoun ou Lamia, chef-lieu du nome de Phocide et Phthiotide.

Digitized by Google

879. Et quant il ot demouré avec l'enfant tant comme a lui plot, si print congié de lui et revint a son chastel de Giton qui estoit au chief de la Blaquie, lequel chastel et cellui dou Gardichy[1], que monseignor Boniface tenoit adonc dou duc, avoit donné le Angele au duc Guillerme, le pere dou duc Guy de la Roche, quant il firent la paranté ensemble. Et puis que le duc revint au Giton, si ot son conseil avec les barons de la Blaquie et avec le seignor de la Sole, monseignor Boniface de Veronne et monseignor Anthoine le Flamenc, qui estoit tenus .j. des plus sages hommes de Romanie; et ordina et mist officiaux qui covenoient et faisoient mestier, tout a sa voulenté par son conseil.

880. Si ordina aussi .j. noble homme que on appelloit Vucomity pour mareschal de la Blaquie; et lui donna le pooir d'estre sur toutes les besoingnes de fait d'armes qui appartenoient a son office, et lui donna .j. sien chevalier, monseignor Jehan le Flamenc, pour estre compaignon ensemble de ordiner et adrechier toutes besoingnes dou pays. Et puis si ordina pour bail et[2] son lieutenant sus tout le pays, pour maintènir justice de toute maniere de gent, monseignor Anthonyo le Flamenc, qui estoit tenus le plus sage dou duchame. Et quant li duc ot ordiné toutes ces besoingnes qui estoient neccessaires au païs de la Blaquie, si revint a Estives ou il demouroit plus sovent que en autre lieu de tout son duchame.

881. Après ce que li dux d'Atthenes ot receü la

1. Gardikion, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Phthiotide.

2. *en*, ms.

Digitized by Google

seignorie de la Blaquie, tout ainxi comme vous avés oy, sy ne demoura gaires de temps que la despine de l'Arte[1], la femme de Quir Nicriforo le despot qui estoit mors, laquelle estoit moult sage femme et de grant enging, si ordina et fit prandre par traïson .j. chastel de l'enfant en la Blaquie, que on appelle le Fenary[2], et est devers la Janyne[3].

882. Et quant la novelle vint au duc d'Atthenes que la despine avoit fait prendre le Fanary, si en fu trop yriés; et le tint et reputa a grant despit, pour ce que la despine, qui estoit fame, lui avoit prins le chastel que il tenoit en sa gubernacion; et que, se ses niés eust dommage ne amenriance de sa terre au temps de sa gubernacion, que il lui seroit honte.

883. Sur ce ordina ses messages et manda par tout l'ou il avoit seignorie que de present deussent venir armés et appareilliés, et garny de vitaille pour .iij. mois, car il vouloit ostoier et aler contre la despotée. Et puis manda requerant aux gentilz hommes de Negripont, qui estoient si amy, que il lui venissent aidier a celle guerre que la despine avoit commencié contre lui.

884. Après si envoia au grant mareschal de la Morée, son chier cousin, que il lui deust venir aidier a celle guerre, et que ce estoit le plus grant besoing que il onques eust; et lui prioit que il ne lui deust faillir. Et quant li mareschaux de la Morée, qui amoit le duc son cousin sur tous hommes dou monde, sot la novelle et le besoing que le duc son cousin avoit de

1. Anna Paléologina, veuve du despote Nicéphore.
2. Phanarion, nome de Triccala, éparchie de Karditsa.
3. Giannina en Épire.

Digitized by Google

lui, ad ce que il tenoit de lui la baronnie de la moitié d'Estives et estoit son homme lige, et lui devoit le service de .viij. chevaliers, si en fu en grant voulenté d'aler vers le duc le plus noblement que il porroit.

885. Si manda a tous ceulx qui de lui tenoient terre que il venissent appareillié de tout ce qui leur faisoit mestier pour aler en l'aide du duc d'Atthenes son cousin vers la Blaquie. Et quant il furent tout venu et voudrent partir, si vot estimer combien de gent il avoit. Si se trova que il avoit .iiij^{xx}. et .ix. hommes de chival bien montés, desquelx il avoit .xiij. chevaliers adoubés, et li autres estoient escuier et gentil homme dou pays et tramontains.

886. Et quant il fu sus le partir, pour ce que il avoit eu grosses paroles avec le prince Philippe de Savoye, pour le chancelier et pour autres pluiseurs hommes dou pays, de cui li princes vouloit faire tort et prendre de leur a tort, et li mareschaux les vouloit deffendre, si ne vost mie aler en personne pour prendre congié dou prince, pour ce que par aventure il ne lui donroit mie; de quoy porroit essourdir brigue entre eaux. Si envoia au prince .ij. chevaliers a Beauvoir ou il estoit, pour demander le congié. Mais li princes ne lui vost mie donner.

887. Et quant li princes vit que li mareschaux n'estoit voulu venir a lui pour prendre congié, si respondi aux chevaliers car le congié ne lui donroit il mie, pour ce que il estoit mareschaux de son pays et devoit ordiner les gens d'armes contre la guerre que il avoit; ains lui deffendoit, en paine de [perdre] quanque il tenoit de lui, que il ne partist dou pays.

888. Et li chevaliers, qui bien estoient avisé dou

Digitized by Google

mareschal leur seignor, si respondirent au prince tout ainxi, car leurs sires li maraissaux ne lairoit, pour homme dou monde, que il ne alast aidier au duc son cousin a son grant besoing; et que il ne emportoit mie sa terre avec lui, ains le laissoit au pays; et se il vousist mettre [main] sus sa terre, si le feïst a son pleisir, car pour sa terre ne lairoit d'aler aidier a son amy.

889. Lors se partirent li messages dou prince, et vindrent a Andreville ou li mareschaux estoit, et lui conterent ce que il dirent au prince et la response que il leur fit. Et quant li mareschaux oÿ la deffense dou prince, comme cis qui estoit de grant cuer et de grant poissance, si la prisa moult petit. Ainsi se parti de Andreville ou sa gent, et vint a la Vostice. Et commanda que de Patras et de Nepant venissent barges pour passer ses chevaux et son harnois vers la Vetrenice[1]. Et soiant a la rive de la mer, ou sa gent passoient de nuit et de jour, si fit .ij. chevaliers noviaux, monseignor Joffroy de la Botiere et monseignor Bauduin d'Ais.

890. Et lors lui vint la novelle que le conte Richart de Cephalonie avoit esté ocis par .j. sien chevalier c'om appelloit monseignor Lion, seant sus le banc a Clarence, pour ce que le conte feri le chevalier d'un baston sus la teste. De laquelle chose li mareschaux [fu] dolans par semblant, car li contes estoit ses suegres[2]. Si manda a Clarence, pour estre plus cer-

1. Vitrinitsa, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Doride.

2. Son beau-père. — Le maréchal était en effet le gendre du comte Richard, dont il avait épousé la fille Guillerme, veuve de Jean Chauderon.

Digitized by Google

tains, .ij. escuiers a cheval qui alerent et vindrent en .j. jour et en une nuit et lui aporterent la certaneté pour quoy et comment il avoit esté ocis.

891. Donc, pour ce que ses chevaux et son harnas et le plus grant partie de sa gent estoient ja passés a la Vetrenyce, si entra en la barque et passa auxi. Et puis que il fu outre passés ou toute sa gent, si se mist a la voye et vint le soir a la Gravie[1]; et passa adès par delès la Sole et ala a la Gravie. Si avoit de bons casaux qui sien estoient. Et jut la cellui soir.

892. Et quant il fu a la Gravie, si enquist dou duc d'Atthenes son cousin ou il estoit. Si lui dirent car li dux l'avoit attendu une sepmaine a la riviere de la Elade[2] dessus Siderocastro[3]; mais pour ce que il vit que il ne venoit, si s'estoit partis; et estoit entrés en la Blaquie pour amasser plus tost sa gent de toutes pars.

893. A l'endemain se parti li mareschaux ou sa compaignie et passa par Siderocastro et avala la grant avalée; et vint a la riviere de la Elade, [a un lieu] que on appelle le Lutro[4], et la trova les beles loges qui estoient faictes pour le duc et pour sa gent, ou il avoit esté .iiij. jours attendant le mareschal. Si avoit le duc laissié .ij. chevaliers et .x. escuiers de sa propre maisnie, ou grant fourrage de pain et de vin,

1. Gravia, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Parnasside.

2. Le Sperchius ou Hellada.

3. Sideroporta, près des ruines de Thronium, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Locride.

4. Λουτρόν signifie bain; il faut donc placer ce passage du Sperchius aux sources thermales situées au bord de la rivière, au-dessous de Néopatras ou Hypati.

Digitized by Google

char et avaine, et tout yce que mestier faisoit a vie d'omme et de cheval.

894. Et quant le mareschal trova ainxi belles loges et fournyson de vitaille, si dist que il repaisseroit illeuc .ij. jours pour aaisier ses chevaux qui estoient traveillié. Et au tiers jours se parti et erra tant que il vint au Domaco[1], a .j. chastel qui est a l'entré dou plain de la Blaquie; et la jut le soir, ou toute sa gent, au casal qui est dessous cellui chastel. Et le duc si estoit bien a .vj. milles près ou tout son ost.

895. Lors se leva li marescal de matin, et ordina sa gent comment il devoient chevauchier. Si fit aler devant le sommage, ou il avoit plus de .c., que muls que chevaux, qui siens qui de sa gent. Et après fit aler les chevaux d'armes l'un après l'autre, qui estoient plus de .c. et .xxx., que li garçon menoient en destre; et puis aloient deux escuiers portant ses .ij. baniers ployés aux lances; et après lez banieres, si aloient .ij. autres escuiers, de quoy l'un portoit devant lui son escu, et l'autre sa lance a .j. penon de ses armes, pour estre cogneüx la ou il estoit; et puis chevauçoit il et .j. chevalier delès lui. Après aloient li chevalier deux et deux, et puis li escuier en ranc. Si chevauçoient si arréement que leur rote duroit bien .ij. milles.

896. Et ainsi comme il chevauçoit, si lui vint a l'encontre monseignor Bonifaces de Veronne[2], .j. des nobles chevaliers de l'ille de Negripont, qui tenoit du duc .ij. chastiaux, et l'avoit plus chier que baron que

1. Domocos, nome de Larissa, éparchie de Domocos et Pharsalæ.

2. Bonifacio dalle Carceri, seigneur de Caristo en Eubée.

Digitized by Google

il eust. Liquelx avoit en sa compaignie plus de .c. chevaliers, que siens que dou duc et de Negripont. Et après si vint li sires de la Sole et messire Franchois de Veronne[1] le viellart, qui avoient en leur compaignie bien .ij^{c}. hommes.

897. Et quant il furent auques .ij. milles près de l'ost, si vint aussi li dux a l'encontre de son cousin, ou tous les nobles hommes de la Blaquie, liquel estoient plus de mil hommes de cheval. Et quant li dux vit le marescal si noblement venir vers lui, si en fu moult liés. Si pongny des esperons vers lui et le baisa plus de .x. fois. Et puis le tint par la main, demandant lui dou prince; et tant que il vindrent en l'ost. Et quant il approchierent[2] des loges, le duc, qui tenoit le marescal par la main, si le requist de descendre a son tref et de mangier ou lui. Et quant il orent mengié, si alerent reposer au lit dou duc.

898. Et quant il se esveillerent, si s'assirent sus le lit. Si commança li dux a parler au mareschal et lui dire : « Chiers cousins, que vous semble de ceste gent? » Si lui respondy car il estoient la plus bele gent que il onques veist en Romanie. Et bien le pooit dire, car il estoient plus de .ix^{c}. hommes de cheval, tout Latin et bonne gent eslite. Et si estoient de la Blaquie et de Burguerie[3] plus de .vj^{M}. hommes de cheval, moult bele gent et bien montée; et estoient desparti en .xviij. bataille; et les guioyent .xviij. barons, tout

1. Francesco dalle Carceri, fils de Guglielmo I^{er}, tercier de Nègrepont; la famille des dalle Carceri était originaire de Vérone.

2. *apperchurent*, ms.

3. Bulgarie.

Digitized by Google

grant seignor, gentilz hommes grec de grant afaire; et bien .xxx^{x}. de pié.

899. Et quant li dux oŷ que li mareschaux loa ainxi sa gent, si lui en sot bon gré. Lors lui dist li dux : « Chiers cousins, puis que vous loez ainxi ceste gent, et que, pour amour de moy, estes venus de si loings, a si belle compaignie, si vous prie et requier que vous doiés entreprendre la gubernacion de moy et de mon ost; car cy n'a nul qui mieulx le sache faire ne ordiner de vous. »

900. — « Certes, sire, dist li mareschaux, sauve vostre grace, car il y a des autres, especialement le seignor de la Sole, qui est le plus ancien prodomme de cest ost et qui a plus usé en fait d'armes. » — « Donc puis que vous dites que vous venistes cy pour faire mon plaisir, si vous prie que vous faictes cestui. » Lors respondy li mareschaux au duc : « Sire, puis que il vous plait, je feray vostre commandement a mon pooir. Et Diex me doint la grace de faire vostre honnour et le mien; car, pour paine ne pour travail ne demourra[1], se par ygnorance non. »

901. Lors entreprit li mareschaux la chapitainerye de cellui ost dou duc d'Atthenes. Et de present ordina .j. sien chevalier bourguegnon, que on appelloit monseignor Estiene Corbeille, que il feust vice-mareschaux; liquel fit sonner la trompette et crier[2] le ban, que toute maniere de gent de l'ost deüssent estre appareillié de partir l'endemain et de sieuir la baniere dou marescal ordinéement, l'une bataille après l'autre.

902. Et a l'endemain matin parti li dux ou tout son

1. *demoura*, ms.
2. *cier*, ms.

Digitized by Google

ost, et ala le soir a .j. casal que on appelle le Thalassino[1], qui est auques au my dou grant plain de la Blaquie. Et puis que il furent logié, si ordina li dux que, a l'endemain, fussent tout li hault homme et li chapitaine a son tref pour avoir conseil, que [il] deveroyent faire et quel voye il deveroient prendre pour aler au roial chastel de la Janine, la ou [on] leur avoit dit que la despine estoit atout son ost, pour deffendre son pays contre le duc d'Atthenes.

903. Et quant li conseil fu affermés, si ala cescun a son herberge; et li mareschaux commanda que toute maniere de gent de mestier et qui portoient le fourrage sieuissent l'ost. Et puis que la gent fu venue de toutes pars, que li dux devoit avoir, si se partirent l'endemain de Thalassino et vindrent en .ij. jours au chastel de la Tricalle[2]. Et de la si partirent a l'endemain, et passerent d'Estagus[3] et vindrent a .j. lieu qui se claime Serquices[4]. Et quant il furent la herbergié, si demanderent combien estoient près de la Janine. Si leur dirent que .j°. journée; mais l'ost yroit aisement en trois jours.

904. Et ainxi comme il furent la venu, si avint chose que, ainxi comme la despine sot par ses espies comment le duc d'Atthenes et le marescal de la Morée venoient contre lui ou tant de gent que elle ne les ozeroit attendre en plain ne combatre a eaux, et que se il entroient en son pays que il exilleroient et poroient prendre de ses chastiaux, si fu conseillie de faire

1. Thalassinum, aujourd'hui Alassona, en Thessalie.
2. Triccala, chef-lieu de nome.
3. Kalambaka ou Stagous, ch.-l. d'éparchie, nome de Triccala.
4. Probablement Sarakina, en Épire.

Digitized by Google

randre ançoys le chastel dou Fanary que elle avoit prins que perdre des siens.

905. Si ordina .ij. chevaliers qui estoient a ses gaiges et .ij. autres Grex, et les envoya a Serquiches. Et porterent lettres de creance au duc d'Atthenes et au mareschal de la Morée. Et quant li message de la despine furent par devant le duc, si leur presenterent les lettres, et elles furent leues[1]. Si demanderent aux messaiges que il avoient a dire.

906. Et il respondirent comment la despine leur dame mandoit salus et bonne amour a son nepveu le duc et a son chier cousin le grant mareschal de la Morée, et leur faisoit assavoir que le chastel dou Fenary n'avoit mie esté prins par son conseil ne par sa voulenté, et que se li dux li eüst mandé ou requis, que elle l'auroit fait randre; donc, pour ce que elle avoit sceü que il venoient sus lui pour occasion dou chastel, elle si le faisoit randre de present; et pour la despance que il avoient fait de venir jusques la, si leur donnoit .x^x^. perpres de son pays, les .vij. au duc et les .iij. au mareschal.

907. Et quant li noble homme de la Blaquie oyrent la proferte de la despine, si loerrent tout au duc de recevoir le chastel sans guerre et d'avoir pays avec lui, puis que elle le requeroit. Et quant li dux vit que tout li noble baron de la Blaquie lui looient d'avoir pais avec la despine, si le consenti. Et fit recevoir le chastel; et puis afferma la pais avec lui.

908. Et quant li noble homme du ducheame et de la Blaquie virent que li dux avoit affermé la pais avec

1. *leuees*, ms.

Digitized by Google

la despine, si vindrent a lui et li dirent car, puis que il avoit recovré cellui castel, que il ne seroit mie son honnour ne le lêur, que tant de bonne gent comme il estoient amassé s'en allassent si en vain, « sans faire aucune chose qui fust honerable[1] a vous et a nous. »

909. Et quant li dux et li mareschaux, qui estoient joines, oyrent le los et le conseil des bachelers, si se consentirent de faire leur voulenté. Lors dirent ou il porroit guerroyer. Si dirent li aucun car il n'avoit plus prochaine terre pour guerroyer que celle de l'empereur de Constantinople, sauve pour ce que li dux avoit pays et trieves a lui, et ne seroit mie raison de rompre la pais sans occasion.

910. Donc, pour la grant voulenté que il avoient de guerroier, si ordinerent et envoierrent messages a .j. chastel de l'empereur c'on appelloit la Serve[2], comment la gent de l'empereur avoient forfait a ceaux de la Blaquie, et, pour ce que li dux venoit sur eaux, que il se gardaissent de lui. Si entrerent au païs de l'empereur, outre bournes qui partissent l'empire et la Blaquie. Si ordinerent li noble baron de la Blaquie trois grosses batailles de mil hommes de cheval, Grex et Vorgaires[3], pour coureur, qui aloient adès devant l'ost une bonne journée, corant et exillant l'empire. Si vindrent près de Salonique une journée, toudis exillant encoste la Pelagonie.

911. Si avint chose que, a cellui temps, la suer dou marquis de Monferra estoit empereys de Consta[n]ti-

1. *honerabla*, ms.
2. Servia en Macédoine.
3. Bulgares.

Digitized by Google

nople[1], femme de l'empereur. Et par pechié et mesprison, si avoit baptisié .j. enfant qui bastars estoit de l'empereur son baron. Et quant le patriarche[2] de Constantinople et la autre clergie grecque le sorent, si dirent a l'empereur que, puis que l'empereys sa femme avoit baptisié son enfant, si estoit devenue sa commere; si que la loy deffendoit et commandoit que il ne deüssent plus converser ne gesir ensemble charnelement. Si que, pour ycelle occasion, avoit l'empereur envoyé l'empereys sa femme a Salonique[3]. Et estoit adonc la quant li dux aloit ainxi corant l'empire.

912. Et quant l'empereys le sot, que il venoient droit a Salonique, si fu conseillie et envoia .ij. siens chevaliers lombars et autres deux archondes grex; et leur fit lettres de creance et les envoia au duc d'Athenes et au mareschal de la Morée atous beaux doms et beaux presens.

913. Et quant il vindrent par devant eaux, si les saluerent de par l'empereïs comme ses chiers cousins et leur presenterent les lettres de creance que il portoient, et puis leur dirent de bouche comme li empereys[4] avoit sceü que il estoient entré sus l'empire de Constantinople efforciement atout leur pooir, et faisoient courre et exillier la terre dou saint empereur son seignor, lequel avoit trieves et bonne pais

1. Irène, fille de Guillaume VI, marquis de Montferrat, avait épousé l'empereur Andronic; leur fils Théodore devint par la suite marquis de Montferrat du chef de sa mère. Sur cette princesse, voir Diehl, *Figures byzantines*, 2e série, p. 226.

2. *patriache*, ms.

3. *Solonique*, ms.

4. *empereur*, ms.

Digitized by Google

avec le duc pour le pays de la Blaquie; et comment le duc n'avoit nulle juste occasion de rompre la pais que il avoit jurée avec l'empereur; non pour tant, se li empereres l'eust sceü avant, que il vouloit rompre la pais, espoir il auroit ordiné de deffendre son pays et son honnor; mais la chose estoit magnifestée partout comment l'empereur avoit donné a l'empereys la cité de Salonique ou ses appartenances pour sa chevance; laquelle chose n'appartenoit mie a si vaillans hommes comme il estoient et de tel rennommée, de guerroyer aux dames.

914. Pour quoy les requeroit comme ses chiers cousins, que il leur plaisist de non guerroier le, car endroit de lui, n'atendoit de guerroyer a eaux en nulle maniere. Mais elle les prioit que, pour cortoisie et pour honneur de gentillesse et de bachelerie, deussent aler jusques a la cité de Salonique, a tant de compaignie comme il leur plairoit pour li veoir et festoier ensemble tant comme il leur plairoit; car elle les verroit voulentiers, comme ses chiers parans que il estoient; car, se elle ne feust femme et elle le peust faire pour honneur, car elle fust alé[1] veoir et conjoyr la ou il estoient.

915. Et quant li dux et li mareschaux et li autre gentil homme et barons qui estoient en leur compaignie oyrent la messagerie qui estoit si belle, et les cortoises paroles que la noble empereys leur mandoit, si prinrent la chose en joye et dirent car voirement estoit l'empereys noble et sage dame, et quicunques yroit contre lui et plus lui feroit a desplaisir, car il

1. *aler*, ms.

Digitized by Google

deveroit estre blasmés. Lors eurent leur conseil, quel response il lui porroient faire qui fust honnorable. Si s'acorderent[1] que il n'alaissent plus avant ne lui guerroiaissent plus; que, a ce que il avoient fait, estoit trop, pour ce que il avoient rompu la pais.

916. Lors envoia li dux .ij. chevaliers et .ij. arcondes grex de la Blaquie a l'empereïs avec les siens messages, mandant lui salus et bonne amour honnerablement; et que, pour amor de li, il abandonnoient la guerre et retournoient en leur pays; et que elle les eust pour excusés de tant comme il avoient fait, car la coulpe estoit de la gent de l'empereur qui avoient forfait a ceaux de la Blaquie. Si retournerent arriere a la Blaquie. Et ainxi comme il retournoient arriere, si prenoient congié li noble homme de la Blaquie.

917. Et quant li dux vint a la flumare de la Elade, par deça le chastel dou Giton, si prinrent congié cil de Negripont, et autres pluiseurs du duchame qui estoient de la cité d'Argues et de Naples et cil d'Atthenes; et ala cescun a son repaire. Et li dux si print le mareschal et le seignor de la Sole et des autres barons et chevaliers des plus privés que il avoit, et ala veoir l'enfant de l'Angle, son nepveu, a la cité de la Patre. Et puis que il ot demouré .ij. jours avec l'enfant, si retourna arriere a la riviere de la Elade ou il avoit son herberge. Et la demoura tant comme a lui plot, ordinant ses besongnes que il avoit a faire au pays de la Blaquie.

918. Et li mareschaux qui ot demouré avec le duc une sepmaine festoiant et menant bonne vie, cuidant

1. *s'acordassent,* ms.

Digitized by Google

que li princes Philippes de Savoye eust saisie sa terre pour ce que il estoit partis outre son gré, si print congié dou duc; et parti de la Elade et vint droit au royal chastel de Neopant. Et quant il fu a Neopant, si lui fu dit comment li arcondes grex de l'Escorta estoient revellés contre le prince Philippe de Savoye leur seignor, et avoient amené le chapitaine de l'empereur et avoient prins et abatu le chastel de Sainte Elayne[1] et cellui de Crievecuer.

919. Si vous lairons a parler du mareschal, comment il passa le golphe de Patras et vint en la Morée, et vous dirons dou prince Philippe de Savoye ce que il avint puis que li mareschaux ala en la Blaquie pour aidie[r] au duc d'Atthenes, son cousin, contre la despine de l'Arte.

920. [A] cellui temps que nous vous contons que monseignor Philippes de Savoye estoit prince de la Morée, pour ce que il estoit advoyers et estoit en doubte que, se la princesse sa femme morust, car il perderoit la seignorie dou pays, et pour ce meisme que il n'avoit ancore fait hommage au roy Charle de qui il devoit tenir la princée, doutoit de perdre la seignorie en aucune maniere[2]. Si ne finoit d'estudier adès pour pourchacier monnoye en toutes manieres.

1. Suivant Buchon (*Recherches historiques*, t. I, p. 423), Sainte-Hélène serait le vieux château situé au-dessus de Lavda, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.

2. Philippe de Savoie était fort menacé de perdre sa principauté : il avait, on l'a vu, épousé Isabelle sans l'autorisation du roi Charles II. Le roi avait fini par accepter le mariage; mais le 9 octobre 1304 il lui rappelait que la princesse s'était exposée à perdre la principauté et, le 5 juin 1306, il le déposait. Philippe de Savoie n'avait pas attendu cet acte pour quit-

Digitized by Google

921. Donc avint chose que, ançois que le marescal partist de la Morée pour aler en la Blaquie, que le prince, par le conseil de monseignor Vincent de Marays qui ne finoit de lui conseillier contre les hommes dou pays pour lui faire a plaisir, si lui conseilla de mettre colte[1] aux arcondes de l'Escorta qui estoient si voisin, pour male veuillance que il avoit a aucuns, faisant entendant au prince comment ilz estoient riche et aaisié de monnoye et porroit avoir de eaux aide de monnoye grande.

922. Et li princes qui estoit voulentieux de gaaignier se consenti au conseil du maudisant, et fist mettre et tauxer la colte aux arcondes et aux archiers de l'Escorta. Et quant li gentilz hommes de l'Escorta furent certain que li princes leur avoit fait tauxer celle mise, si le firent assavoir l'un a l'autre. De quoy se amasserent li plus grant et li meilleur au casal de Lignycina[2], chiés les Micronades, liquel estoient .ij. freres, George et Jehanny, et lez tenoient li autre comme leurs chiefs, pour ce que il estoient bonnes gens d'armes et plus entreprenant.

923. Et quant il furent la tout amassé, si tindrent leur parlement ensemble. Et dirent entre eaux car il souffreroyent ançoy s la mort et de estre destruit que de payer .j. seul denier de celle colte. Sur ce furent en acord de reveller contre le prince et de faire venir le chapitaine de l'empereur ou tout son pooir pour

ter la principauté, et, dès novembre 1305, il était passé en Italie (voir Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 351 *ab*, 362 *b*-363 *a*, 366 *a*).

1. Pour l'italien *colta*, impôt.

2. Linistæna, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.

Digitized by Google

entrer en la contrée de l'Escorta, pour exillier le pays et faire le piz que il porroient au prince leur seignor.

924. Donc, pour ce que il savoient que le mareschal estoit le plus poissant homme du pays et que il estoit sur le partir pour aler a la Blaquie, et que il feroient mieux adonc leur antencion quant il ne seroit au pays que quant il y seroit, si attendirent tant que il sorent pour certain que il estoit partis de la Morée et estoit passez le goulphe de la Vostice vers la Sole et entrés en la Blaquie. Si ordinerent deux de leurs compaignons, Guillerme Macri et Nicole Zilliamary, qui estoient dez plus sachans et mieulx parlans de tous, et lez envoierent droit a la cité de Misitra, au grant chapitaine de l'empereur; liquel firent entendant que il aloient en pelerinage a Saint Nique a la Cremonie.

925. Et quant il furent a Misitra, si firent tant que il parlerent au grant chapitaine privéement et lui jurerent d'estre bon et loyal vers l'empereur et toute leur compaignie. Pour estre mieulx creü de leur traïson, si lui conterent et deviserent comment tout li meillor arcondes de l'Escorta estoient en acord de reveler contre le prince leur seignor et de donner lez chastiaux et tout le pays a la seignorie dou saint empereur.

926. Et quant le chapitaine de l'empereur ot ordiné et devisé avec les traïtres la maniere et la condicion comment et en quel maniere il deveroient entrer et gaaignier au pays dou prince, si manda ses messages et lettres par tout la ou il avoit a commander au pays de l'empereur, que toutes manieres de gent d'armes feussent au plain de Nicles, a .j. jour nommé, tant de

Digitized by Google

pié comme de cheval, le plus efforciement que il porroient, pour certaine besoingne qui estoit profitable pour leur seignor l'empereur.

927. Et quant il furent la tout amassé, si appella le chapitaine tous lez meillors de son ost ou il plus se fioit. Si lor dist et revela la besoingne pour quoy il les avoit mandé querre et fait venir la. Lors orent leur conseil avec les traïtres meismes, dont et de quel part il poroient antrer en la contrée de l'Escorta plus seurement, sans doute de Latins. Si leur donnerent conseil de entrer par .j. lieu que on appelle le Xerrecarintaine[1], qui est devers le chastel de Carintaine, car c'estoit la meilleur voye et plus aisie et sgure[2] de toutes les autres.

928. Et quant il orent ainxi affermé leur conseil, si donnerent aux traïtres certaines gens a chival et a pié et les firent aler avant. Et li traïtour desloyal, qui estoient de grant voulenté de domagier au païs dou prince leur seignor, si prinrent celle gent qui leur furent donné pour guier; et vindrent droit par Exencaraintaine[3], et alerent au chastel de Sainte Eleyne, lequel il troverent foible de murs et mal fourny de gent. Et ainxi comme li Grec sont de grant venue au premier assaut que il font aux chastiaux, ainxi tost comme il approcerent le chastel, si firent .j. grant cry et assaillirent le chastel par tel vertu que il le prinrent de venue.

929. Et quant il l'orent pris, et virent que il estoient

1. Xerocaritena, montagne au nord de Caritena.

2. Sûre.

3. Probablement mauvaise lecture du scribe du manuscrit de Bruxelles pour *Exericaraintaine* ou *Exerecaraintaine*.

Digitized by Google

en foible lieu et que il ne le porroient maintenir[1] contre le pooir des Latins, si abatirent les murs et y bouterent le feu, et ardirent le donjon et le bourg ou li fievé de la contrée avoient leur maisons, et li archier qui y demouroient pour la garde de la contrée. Et ainxi tost comme il orent abatu et ars le chastel de Saincte Eleyne, si alerent droit au chastel de Crievecuer[2], qui estoit assiz en une haute montaigne, liquel estoit murez de pierre sesche et mal furny de gent; et l'assaillirent ainxi par tel vertu que il entrerent de present, et abatirent lez murs, et l'ardirent tout ainxi comme il avoient fait cellui de Saincte Elayne.

930. Et puis que il orent abatu le chastel de Crievecuer, si descendirent de la montaigne et vindrent au casal d'Andrichina[3], ou le grant chapitaine estoit atout son pooir qui lez attendoit. Et jurent la cellui soir. Et a l'endemain par matin se partirent et vindrent droit au chastiau de Beaufort. Et le cuiderent assaillir et prendre ainxi comme il avoient fait lez autres; mais le chastel avoit une bonne tour grant et large et murée de bons tours de chaux et d'araine, et fourny de bons arbalestiers, de tout, et de bonne serganterie et prodomme chastellain, que on appelloit monseignor Gracien de Boucere, liquelz lez reçurent de loings, de tant comme les arbalestres porrent traire.

931. Et pour ce que li Grec venoient auques

1. *maitenir*, ms.

2. Peut-être, suivant Buchon (*Recherches historiques*, t. I, p. 426), le château ruiné de Zarkoula, près de Phanari et d'Andritsena, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.

3. Andritsena, chef-lieu de l'éparchie d'Olympie, nome de Messénie.

Digitized by Google

asseür, et que la montée estoit roide, et ne se porrent ainxi tost retraire ne descombrer[1], si reçurent grant dommage, car il y ot assez de navrés de cops de quarriaux que les bons arbalestés et li bons sergens leur getterent de grant voulenté que il avoient d'eaux dommagier.

932. Et quant le chapitaine vit le grant dommage que sa gent recevoit, si fit sonner la rettraitte et fit retraire sa gent sur la montaigne de Cordiny. Et puis descendirent jus en la plaine qui est près dou chastel de Saint George. Et la fit tandre son pavillon; et fit asseigier le chastel de toutes pars; et dist que il ne partiroit de la jusques a tant que il auroit prins Beaufort. Si manda a Malevesie pour lui aporter .j. trabuc pour abatre la tour qui estoit ainxi fors.

933. Et quant monseignor Nicole le Maure[2], qui estoit adonc chapitaine de l'Escorta et de la chastellanie de Calamate, que li dux d'Atthenes tenoit adonc pour le mariage de madame Mahaulte sa femme, sot la novelle comment la gent de l'Escorta estoient revellé contre le prince Philippe leur seignor naturel, et comment il avoient amené le chapitaine de l'empereur atout son pooir, et estoit antrés au pays de l'Escorta, et aloit prenant et essillant les chastiaux, et ainxi comme il se trova a la ville de Druges, si manda la novelle au prince par .j. homme a cheval.

934. Et il si print toute la gent de cheval et de pié de la chastellanie de Calamate, et vint au chastel de la Dimatre, et de la si manda partout ses gens d'armes

1. *destourber*, ms.

2. Nicolas le Maure, seigneur de Saint-Sauveur, dont le fils Étienne épousa Agnès d'Aunoy (voir § 585).

Digitized by Google

de l'Escorta qui se tenoient pour le prince. Et auxi tost comme il orent amassez tous ceaux que il pooit avoir, si s'en vint droit dessus Beaufort, vers une montaigne qui a nom Cucoruno[1], et tenoit frontiere aux Grex; et de la si remanda .j. autre message en Andreville au prince, ou il estoit, seneffiant lui tout le herement des anemis, et comment il leur tenoit frontiere, et que il les venist secourre, pour quoy le chastel de Beaufort ne se perdist; car se cellui chastel fust prins en aucune maniere, que tout l'Escorta seroit en condicion d'estre perdus.

935. Et quant le prince Philippe de Savoye sot la novelle, si en fu moult dolans. Et lors commença a regreter le mareschal et de maudire ceaux qui le mirent en paroles d'avoir male veuillance entre aux. Non pour tant le prince estoit moult vaillans homs et de grant corage, et se reconforta le mieulx que il pot. Si commanda de present au chapitaine de la Morée[2] et a cellui de Beauvoir de prendre toute la gent de leurs chapitaineries pour aler secourre le pays de l'Escorta.

936. Et puis manda par messages a l'archevesque de Patras[3], au seignor de la Calandrice[4], a cellui de la Vostice[5] que il deussent venir le plus efforciement que il porroient avoir de gent d'armes. Et il si print sa

1. Peut-être Caconero.

2. *de le Amorée*, ms.

3. L'archevêque de Patras était alors Jean I^er^.

4. Giorgio I^er^ Ghisi était alors, du chef de sa femme, seigneur de Chalandritza.

5. Le seigneur de Vostitza était, à cette époque, Hugues II de Charpigny.

Digitized by Google

maisnie toute et tant de gent comme il pot avoir a Clarence et du plain de la Morée, et se mist a aler, le plus hastivement que il pot, vers l'Escorta.

937. Et quant il fu aux près de la Varvaine[1], ou toute sa gent que il pot avoir, si lui convint gesir la cellui soir, pour attendre sa gent qui adès venoient en secours et pour avoir conseil, comment il deveroit faire, ou d'aler droit ou li Grec estoient, ou d'aler par le plain de Carintaine pour prendre leur le pas par ou[2] il deveroient retourner.

938. Et li Grec, qui adès sont soutill et engignoux, doutant la venue dou prince, si avoient ordiné leurs espies et leurs gais par toutes lez montaignes ; et auxi tost comme il furent certain comment le prince estoit venus a la Varvaine, si se partirent de mie nuit et se mirent d'aler fuiant et desropant par ces valées qui sont devers Saint George et la Grant Arracove, que l'un n'attendoit l'autre.

939. Et quant nostre gent qui estoient dedens le chastel de Beaufort virent le partir des Grex, si ne porrent cuidier pour quoy ce fu. Si panserent que il aloient assaillir messire Nicole le Maure et sa compaignie, qui estoient dessus Beaufort vers Corcoreno[3]. Si commencerent faire fanos a grant foison.

940. Et quant le Maure vit les fanos, si ne pot panser pour quoy c'estoit, se non que il cuiderent que li Grec malicieux donnoient assaut de nuit, pour la doute des arbalestres, que cil dou chastel ne lez veïssent si a point. Lors monterent cil a cheval, et tout appareillié

1. Vervena, nome d'Arcadie, éparchie de Cynurie.
2. *paront*, ms.
3. Peut-être Caconero.

Digitized by Google

et adoubé pour eaux deffendre, se mestier leur feust. Et estoient ainxi toute la nuit jusques au jour.

941. Et quant il adjourna, et cil dou chastel virent les loges vuydes des Grex, et virent auxi nostre gent qui se tenoient tout a cheval en .j. tropiau, et la baniere dou prince desploiée, si leur manda monseignor Gracien par .ij. sergens, comment li Grex estoient partis de leurs loges, mais ils ne savoient ou il estoient alé. Lors fit li Maures sonner la trompette et se mist a monter sus au chastel ou toute sa gent.

942. Et quant il furent monté et venu aux loges, si troverent bestes pluiseurs et autres choses, comme robes et harnois, qui estoient cheües aux Grex, et que il avoient laissié ainxi comme il s'enfuioient. Et de present se mirent de aler après eaux le plus tost que il porrent. Et alerent ainxi jusques au plain de la Caf Celle[1]. Si troverent moult de ronchins et asnes et armeures qui leur estoient cheü et demourés; et gaaignerent grossement.

943. Mais li princes qui estoit a la Varvaine ne pot oncques savoir novelles de ses anemis, pour ce que tout li villain des casaux estoient fuy par les montaignes, pour la doute que il avoient, tant des Grex comme des Latins, car il ne savoient a quelx reduire, ains attendoient pour veoir qui vainqueroit. Lors ordina par son conseil et fit .ij. chevaliers noviaux : l'un fu appellé monseignor Pierre de Vaux et li autre monseignor Jehan de Monpas.

944. Et puis que il furent chevalier, si leur donna .c. hommes de cheval et toute la pyonaille, lanchiers,

1. Peut-être Capsela; ou, suivant Buchon, Castania, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.

Digitized by Google

arbalestiers et les archiers; et leur commanda d'aler avant pour prendre le pas et descombrer la voye pour quoy son ost peust passer plus aisement. Et puis ordina le remenant de sa gent en .ij. batailles; et conduisoit il meisme la seconde. Et se mirent d'aler en tel maniere, esperant de trover leurs anemis au siege de Beaufort pour combatre a eaux.

945. Et ainxi comme messire Pierre de Vaux et monseignor Jehan de Vidoigne aloient avant, si vont choisir[1] la baniere dou prince, qui estoit sus Beaufort au donjon de la tour. Si seurent que li chastel se tenoit pour le prince leur seignor; de quoy il furent moult esbaudy et revigoré plus que il n'estoient devant; et se hasterent plus tost de venir devers le chastel. Et monseignor Gracien le chastellain et li sergent, quant il virent nostre gent ainxi venir vers leurs et cognurent la baniere dou prince, si en furent moult conforté. Si comencerent de crier hault le lox dou prince et de eaux clamer pour venir plus tost.

946. Et quant nostre gent vit que cil dou chastel les clamoient ainxi, si se hasterent de chevauchier plus asprement, tant comme il vindrent sus la creste dou chastel. Si demanderent au chastellain que li Grec leur anemy estoient. Si leur dirent comment il estoient fuy le soir devant et comment li Maures, puis que il adjourna « et il et nous fumes certain que il estoient fuy », si les commença a chacier, il et sa compaignie, tant comme il puent; et coment li Grec avoient laissié assez de leurs harnois et vitaille, tant que il estoient bien furny.

1. Ce mot a ici le sens d'*apercevoir*.

Digitized by Google

947. Et quant li princes vint a Beaufort et sot la couvine de sez anemis, coment il estoient fuy si laidement, si en fu auques dolans, pour ce que il ne les pot attaindre. Si logerent aux loges des Grex. Et quant li Maures fu retournés de après les Grex, si commanda li princes que li baron et tout li chevalier et gentils hommes venissent a son pavillon pour avoir conseil que il deveroient faire. Et quant il furent assés, si furent aucun qui dirent d'aler après les Grex, corant et essillant le pays de l'empereur; car, puis que il estoient ainxi fui et desbareté, si n'oseroient attendre pour faire nulle deffense.

948. Mais li plus sages dirent que moult devoient gracier Dieu, quant leur anemy estoient ainxi fuy et desbareté par eaux meismes, et abandonné si fort lieu comme estoit la montaigne de Condiny et le pas de Beaufort que il pooient deffendre contre toute gent, et que le plus bel estoit de arrester la a Beaufort, et de ordiner et faire que li villain et li autre, qui fui estoient par lez montaignes, feussent asseurés, pour estre cescun a son hostel paisiblement; et puis faire garnir les chastiaux de armeures et de vitaille, et fournir les frontieres de bonnes gent d'armes, pour quoy le pays se peust deffendre se mestier est, « car vrayement que li traïtour qui sont alé avec les Grex se peneroient de nous grever a leur pooir ». Lequel conseil fu affermés ainxi.

949. Et lors fit le prince crier le ban, que toute maniere de gent feussent asseüré et tournast a son hostel sur sa teste. Et après commanda a monseignor Nicole le Maure, qui estoit chapitaine, que il mandast par toutes pars ou il savoit que la gent de l'Escorta

Digitized by Google

estoient fuy, que il retournaissent segurement. Et quant la bone gent de la princée[1] sorent l'aseürance dou prince, si retourna cescun a son repaire; et tout li meillor de eaux vindrent la ou li princes estoit.

950. Et quant il furent par devant le prince, si leur demanda pour quoy fu fait cellui revel, et qui furent li traïtour qui ordinerent le revel. Lors lui dirent cil qui bien savoient : l'occasion du revel si fu par la colte qu'il mist sur les arcondes; et cil qui l'ordinerent li premier si furent Georges Mycronas et Jehan ses freres; et puis furent les Macriane et les Zillianitades et li Papa Nicolopulli, qui estoient emparanté l'un a l'autre et ne deignoient paier la colte qui leur fu mise; mais nul autre homme de bien ne dou peuple de l'Escorta ne fu de lor conseil ne de leur couvine.

951. Et quant li princes sot pour certain liquel avoient fait le revel et qui avoient fait venir le chapitaine de l'empereur et sa gent et abatirent les chastiaux ainxi comme vous avés oÿ, si commanda de saisir leurs terrins et prendre leurs choses pour la court, ou que elles fussent; et puis ordina de garnir les chastiaux de l'Escorta de tout ce qui leur faisoit mestier. Et fit laissier au Maure, qui chapitaine estoit, une grant compaignie de gent de cheval et de pié, et commanda de estre la garnison a la Varvaine, pour ce que ce estoit le plus aaisié lieu de tenir frontiere aux Grecs pour la garde de la contrée.

952. Et quant il ot tout ordiné, si print le remenant de sa gent et revint en la Morée. Et puis que li princes fu repairiez et retournés de l'Escorta en Andreville, si

1. *et le prince*, ms.

Digitized by Google

ne passerent .xxv. jours que li mareschaux revint en la Morée, de la Blaquie ou il avoit esté en l'aide dou duc d'Atthenes son cousin, a la guerre que il avoit eu a la despine de l'Arte.

953. Et quant il fut certefiez dou revel de l'Escorta, si fu moult dolans dou dommage qui avoit esté, et plus pour ce que il n'avoit esté au pays quant celle chose avoit esté avenue. Si lui dirent li pluiseurs que, se il eust esté au païs, que cil de l'Escorta n'auroient fait ce que il firent, car il meisme dirent que, pour ce que il n'estoit au pays, a cui il cuidoient trover aide et fandur[1] de la colte qui leur fu mise, si firent le revel.

954. Quant li mareschaux revint de la Blaquie en la Morée, ainxi comme vous avés oÿ, si trova que monseignor Jehans, li filz aisnés dou conte Richart de Cephalonie, avoit receü la conté; et estoit venus en la Morée, si tost comme il sot la mort de son pere; et l'avoit le prince revestu de la conté.

955. Donc, pour ce que le conte Richart avoit eu a fame madame Margerite, la dame de Mathegriphon, qui estoit suer charnele de la princesse Ysabeau, si lui avoit donné tout son moble; mais le conte Jehans ne lui vouloit delivrer. Si estoient entré en question. Et li princes, qui avoit eü dou conte Jehan grosse monoye pour lui aidier, si pandoit vers le conte et ne vouloit entendre a raison de la contesse, la suer de sa femme.

956. Et quant la contesse sot que le prince pandoit vers le conte, si fu conseillie de non mettre sa ques-

1. On lit paléographiquement *fanduur* ou *fauduur*, les deux dernières lettres étant représentées par une abréviation; ce mot est d'ailleurs inconnu.

Digitized by Google

tion en court jusques a tant que li mareschaux revenist de la Blaquie ou il estoit alez a l'aide dou duc d'Atthenes, pour ce que il estoit cellui en cui elle plus se fioit. Et quant li mareschaux fu revenus, si lui conta la contesse toute sa besoingne, et le requist de lui conseillier et aidier a venir a chief de sa demande. Et li mareschaux lui promist que il lui seroit en aide de tout son pooir.

957. Lors vint li princes a la flumare de Charbon, et herberga chiés Guillerme dou Flun, pour ce que il estoit la saison d'esté; et li baron et chevalier estoient par lez casaux qui sont en la contrée de la Glisiere. Et adonc si mist la contesse son plait en la court dou prince; et commença par son avocat, de requerre et demander au conte Jehan trestous les mobles dou conte Richart son baron, que le conte Jehan avoit approprié et tenoit pour lui.

958. Et li contes, qui sages et bien parlans estoit, ayant meisme la baudour dou prince qui pandoit vers lui, si commença a parler .j. poy grossement contre la contesse sa suegre. Et li mareschaux qui estoit le plus poissant homme et le plus amé et redoubté de tout le pays a cellui temps, si rebouta le conte moult villainement, et lui dist, par devant le prince et la court, que il ne feust si hardis de parler outrageusement a si noble dame comme la contesse estoit, qui estoit suer de la princesse qui estoit sa dame lige, et que, se il parloit ainxi plus, que il le lui feroit sentir par tel homme comme il estoit.

959. De quoy monta grant estrif entre le conte et le mareschal; et furent a point de mettre la main aux espées, car li mareschaux avoit plus grant despit dou

Digitized by Google

prince, que, pour occasion de la simonie de ce que il avoit eu dou conte, flachoit[1] la raison de la contesse, et souffroit que li contes parloit ainxi hautement en sa court, que il n'avoit dou conte[2]. Non pourtant, veant la besoingne comment elle aloit, si s'endouchist le mareschal, pour ce que il n'empirast la besongne de la contesse, et revint a parler cortoisement par devant la court.

960. Et .j. jour, ainxi comme il menoient le plait en court, si avint chose que monseignor Vincent de Marais, qui on tenoit adonc .j. des plus sages chevaliers dou païs et qui estoit dou maistre conseil du prince, si avoit eu la robe du conte, soiant en court avec le prince et l'autre gent, si parla en aide du conte. Et li mareschaux le voult faire batre devant le prince; et le fist lever de court, vousist ou non, disant que il ne devoit seoir en court ne jugement, puis que il parloit de part.

961. Après si aligua et dist que il n'estoit dignes ne homme de seoir en jugement ne en question ou tele noble dame comme estoit la contesse, qui estoit fille dou prince Guillerme, le droit seignor et conquereur dou pays, et du conte de Cephalonie qui estoit bers de terre et des .xij. barons de la princée qui avoient sang et banc et justice en leur terre, liquel ne devoient estre jugié en court en la compagnie des autres barons et hommes liges, pour esgarder et jugier la question que cellui ber de terre auroit en la court principal, contre qui que il feust.

962. Et quant le princes et le conte qui avoit la

1. Ce mot a le sens de *faiblissait*.

2. Nous ne comprenons pas le sens de ce dernier membre de phrase.

Digitized by Google

question et li autre baron et chevalier oyrent le mareschal ainxi parler et proposer celle allegacion, si ne fu nulz si hardis, tant feust sages ne anciens, qui osast respondre ne contredire a ce que il avoit dit et proposé. Donc, pour ce que li princes vit que nulz ne respondi au dit dou mareschal, et que il avoit levé de court monseignor Vincent de Marays si villainement que li contes qui avoit la question ne nul autre ne fit nul contrast, pour quoy il peust avoir conseil tout par loisir, si se leva et toute la court aussi.

963. Et dist a tous comment il estoit ja hore de souper, et que a l'endemain feussent trestout la a son tref pour entendre et veoir la question que sa suer la contesse et li contes avoient en court. Lors amenerent le palefroy de la contesse; et lui aiderent li baron a monter, et puis l'acompaignerent jusques a son herberge.

964. Et puis que la contesse et li mareschaux furent parti de court, li princes fit appeller le conte et tous les plus sages de son conseil, et leur demanda conseil sur celle question que la contesse et li contes avoient ensemble, et ce que li mareschaux avoit fait et dit, de lever de sa court si outrageusement .j. tel chevalier, ancien homme, comme estoit monseignor Vincent de Marais, et de ce que il dist que il n'estoit dignes de seoir en court ne en jugement de plait qui estoit entre les bers de terre.

965. Sur ce commencerent a respondre li plus sages, et dirent aucun que le mareschal avoit mesprins de parler au conte si villainement devant le prince son seignor et de lui menacier, soiant en court, et de ce meisme que il avoit levé de court monseignor Vincent, que on tenoit a .j. des plus sages chevaliers de son

Digitized by Google

pays, et que l'orgueil du mareschal estoit moult grans quant il desprisoit ainxi son seignor, et que le prince ne le devoit souffrir.

966. De quoy fu le prince moult eschaufé, quant il oy retraire ces paroles, a ce meisme que il n'estoient mie bien ensemble, pour ce que il se parti dou païs outre sa deffense, quant il ala en la Blaquie. Si leur respondi que ce n'estoit pas le premier outrage ne orgueil que li mareschaux lui avoit fait, puis que il vint en la Morée, et que il abateroit le grant orgueil du mareschal.

967. Et quant le grant connestable, l'evèsque d'Oline[1] et li chancelier et tout li autre prodomme qui la estoient virent le prince si esmeü en yre, si en furent en grant doubte que, se la chose aloit plus avant, que mal n'en avenist au pays. Lors comencerent a endoucir et apaisir le prince, et monstrer lui et dire que, ce que il avoit dit a monseignor Vincent, il mesprint, de parler contre la contesse en aide dou conte, soiant en court, et, de ce que il dist pour les bers de terre, il dist voir, « et pour ce ne lui feismes nulle response; car nous aurions mesprins vers la raison et les usances dou pays, de nous esmouvoir contre lui.

968. « A ce que vous dites d'abatre son orgueil, nous ne le vous conseillierions pour chose dou monde; car se li mareschaux parole plus hardiement de tous ceaux de vostre pays, il le puet faire par .ij. raisons; car tout premier, il est le plus gentil homme de toute vostre princée, pour ce que il est estrays de rois et d'empereurs; et après, si est le plus poissant qui soit

1. Olène, évêché suffragant de Patras, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

Digitized by Google

de tous, car li dux d'Atthenes est son cousin, et tout li baron dela le Pas et dez isles, et le seignor de la Vostice, le seignor de la Calandrice, le seignor de l'Arcadie, si sont tous ses hommes lige et tiennent de lui terre; et messire Regnaux de Veligourt, li sires de Damalet[1], tient terre de lui et est son homme lige.

969. « Et d'autre part, il est si larges et cortois et amiables a toute gent, que la gent de vostre pays qui tiennent leurs terres de vous si lairoyent avant ce que que il tienent de vous que d'aler contre lui. Si ques nous vous prions et requerons comme a nostre droit seignor, et puis vous conseillons loyaument, que vous de ceste chose vous doyés reffraindre; car, se vous vous esmovés contre le mareschal, vous le ferés a vostre tort et metteriés tout le pays en grant peril et descort, et si en seriés blasmés de toute gent. Mais se vous voulés resgner en cest pays et acroistre vostre estat, si tenés le mareschal pour le meillor amy que vous aiés en toute vostre princée; car se vous deux estes bien ensemble, adonc porrés dire que vous estes sire de cest pays. »

970. Et quant le prince, qui sage estoit, entendy le conseil de ses barons et cognut que il lui disoient voir, si leur respondi moult doucement car il les regracioit et savoit bon gré, et que le mareschal estoit le plus sage et le plus vaillant de tout sa princée. Voirs est que, pour aucunes paroles que aucunes gens lui dirent pour lui, si fu esmeüx en yre; mais il veoit bien que cil qui lui dirent le contraire pour le mareschal, si estoit pour envie, et comme mesdisant

1. Renaud, seigneur de Veligosti et de Damala, était de la branche cadette des La Roche. — Damala, nome de Corinthie et Argolide, éparchie de Trézénie.

Digitized by Google

que il estoient. Lors les pria et requist que il le deüssent conseillier coment et en quel maniere il porroit mettre en païs et en acord le conte et la contesse, car il veoit que la contesse demandoit raison, selon les lettres de convenances que elle avoit dou conte Richart son baron.

971. Sur ce dirent ainxi, que le moble dou conte Richart, selon ce que li official soloient dire, si valoit largement .c^{M}. perpres, et que se la contesse le prenoit tout, le conte Jehan auroit mal parti; car il savoit bien que le conte Richart, quant il s'acorda de prendre a femme la dame de Mathagriphon, pour non faillir de son entendement, si fit ces covenances ainxi larges. Lors dirent que, se il peussent acorder que li contes donast a la contesse la value de .xx^{M}. perpres, que il leur sembloit que, pour raison, que l'une partie et l'autre se deveroient tenir pour apayé[1].

972. Adonc le prince si manda pour monseignor Hugue de Charpeigny, le seignor de la Vostice, et pour frere Jehan de Nuefchastel, le grant commandeur dou Temple, liquel estoient de tout devers le mareschal; et leur conta et dist coment il les requeroit que, pour amour de lui, que il s'entremissent de mettre acort entre le conte et la contesse, et que il en deüssent parler au mareschal, et il en parleroit au conte. Lors alerent cil duy a la contesse et au mareschal; et sorent tant dire et faire que il les acorderent ad ce que li contes donnast[2] a la contesse .xx^{M}. perpres; et les acorderent ensemble, et demoura leur question.

973. Si vous lairons a parler de eaux, et vous dirons

1. Italianisme : de *appagato*, satisfait.
2. *donna*, ms.

Digitized by Google

comment le prince de Tharante, le filz dou roy Charle, commença la guerre contre la despine d'Arte[1], sa suegre.

974. Quant Quir Nicrifore, le despot de l'Arte, ot fait le mariage de Quira Thamari, sa secunde fille, au second filz dou roy Charle, monseignor Philippes de Tharante[2], tout ainxi comme nous le vous avons conté ça arriere, si vesqui le despot tant comme a Dieu plot. Et quant il trespassa de cest siecle en l'autre, si demora la despine sa femme en vie, qui tenoit la seignorie et le gouvernement de la despotée, pour ce que Thomas, son fil, estoit encore manre de eage; laquelle dame estoit adonc une des plus sachans femme de Romanie.

975. Et quant li rois Charles sot por certain que le despot estoit mort, si ordina ses messaiges et les envoia a la despine, requerant lui et demandant la possession de la seignorie dou despotée pour son fil le prince de Tharante, selon les convenances que il avoit eu avec Quir Nicrifore le despot, son mari. Et quant li messaige dou roy Charle furent venu a l'Arte, si alerent droit a la despine; et le saluerent de par le roy, et lui presenterent les lettres que il lui mandoit; et puis lui parlerent de bouche, et lui demanderent la possession des chastiaux dou despotée, ou que Thomas son filz feïst hommage au prince et tenist sa despotée de lui.

976. Et elle si leur respondi car son filz Thomas ne lui pooit faire hommage, pour ce que il devoit tenir

1. Anna Paleologina, veuve de Nicéphore.

2. Thamar, fille de Nicéphore et d'Anne Paleologina, avait épousé en 1294 le prince de Tarente, créé alors despote de Romanie (voir § 658 et notes).

Digitized by Google

sa terre de l'empereur de Constantinople, et que, se il le faisoit, il frainderoit son serement contre son naturel seignor; et se merveilloit moult comment si nobles homs comme li rois estoit, demandoit tel chose ou il n'avoit raison, car, la merci Dieu, Thomas son fil estoit en vie, qui par droicte anciserie estoit sires et drois hoirs dou despotée après son pere; et que le despot, son pere, par nulles convenances ne pas que il eust fait en sa vie, ne pooit desheriter son fil, qui après lui devoit heriter son heritaige, et si grant seignorie comme estoit la despotée, pour donner a sa suer qui avoit eü son mariage a despart, laquelle n'y avoit nulle raison, puis que son frere estoit en vie; et que assez lui devoit souffire .iiij. chastiaux que elle avoit eüx pour son mariage, tous royaux et les plus beaux dou despotée, et la rente de .c^{M}. perpres par an, non mie de demander le heritaige de son frere Thomas, et cellui alant truhandant par le monde; laquelle chose Dieu ne deveroit souffrir ne nul homme consentir; et ce seroit le plus grans tors dou monde. Mais puis que le prince de Tharante tenoit si belle seignorie au despotée, si la tenist a sa benedicion; et se il avenoit que Thomas son filz morust sans avoir hoir de son corps, et le prince de Tharante eust hoirs de sa fille, lors porroit et deveroit demander la despotée; mais en autre maniere elle n'entendoit de lui donner chose plus que ce que il tenoit.

977. Et quant li message dou roy virent que autre response ne pooient avoir de la despine, si prinrent congié de li, et vindrent au port ou leurs gallies estoient; et entrerent dedens, et passerent en Puille. Et quant il furent a la cité de Brandis, si descendirent

Digitized by Google

et monterent a cheval et alerent tant que il vindrent a la royal cité de Naples ou li rois Charles estoit, et lui conterent la response que la despine leur avoit fait.

978. Et quant le roy ot entendu la response que la despine lui avoit faite, si en fu aucques esmeü en yre. Lors commanda que tous les barons venissent a lui pour auir celle response et pour avoir conseil que il deveroit faire. Et quant tout furent venu, si leur conta la response de la despine et puis leur demanda conseil. Si s'acorderent de faire guerre, pour ce que la despine estoit fame et Thomas son fil estoit enfes. Par l'aide dou prince de la Morée et dou conte de Cephalonie et de leur gent, legierement porroit avoir cellui pays, lequel estoit .j. beaux royaumes.

979. Lors ordina le roy .j. sien chevalier provenchal que on appelloit monseignor Remondas, bon guerreur et vaillant homme; et lui donna .ij^{c}. homes de cheval bien montés et .iij^{c}. hommes de pié, et .j. autre chevalier françois a compaignon, qui estoit appellez monseignor Jehan Mauterrier, et le fit mareschal de l'ost; et leur commanda d'aler au despotée et de commencier la guerre tant aspre comme il plus porroient, a l'aide dou prince de la Morée et du conte de Cephalonie, auxquelz il mandoit et requeroit par ses lettres que il deüssent aler personnelement, ou tout leur pooir, en l'aide et compaignie de monseignor Raimondas, son chapitaine, et de la gent d'armes que il mandoit en Romanie, pour commencier la guerre contre la despine qui ne vouloit maintenir les convenances que le despot son baron avoit fait avec lui quant il firent le mariage ensemble.

980. Et quant monseignor Raimondas ot les lettres

Digitized by Google

dou roy, lesquelles il mandoit en la Morée au prince Philippe de Savoie et au mareschal et au conte de Cephalonie, si print congié et vint a Brandis; et de la si manda ycelles lettres en la Morée; et s'en vint armer a la Bondice[1], qui estoit dou prince de Tharante; et la demoura tant que il sot que le prince et le mareschal estoient passés a Neopant et venoient vers lui, et le conte Jehan estoit venu a la Bondice. Si ordinerent et passerent le goulphe, et vindrent descendre au port de Coprena[2], qui est près de l'Arte a .iiij. milles.

981. Et quant le prince et le mareschal de la Morée orent passé le golphe de Neopant, si chevaucerent tant par leurs journées que il vindrent a Coprinay ou il troverent monseignor Remondas, le chapitaine dou roy Charle et le conte Jehan de Cephalonie.

982. Et quant il furent ensemble, si estimerent la gent d'armes que il avoient. Et fu trové que monseignor Raimondas avoit .xj^{xx}. hommes de cheval, soudoiers de ponant; et .j. gentil homme grec de la terre, que[3] on appelloit Cocomatiano, que le prince de Tharante tenoit au despoté, avoit en sa bataille .ij^{c}. hommes de cheval et plus; le prince [et] le mareschal si avoient .iij^{c}. hommes de cheval et plus, et le conte de Cephalonie si avoit plus de .c. hommes de cheval en sa bataille.

983. Si partirent de Caprena[4] et vindrent droit au noble chastel de l'Arte; et troverent que la ville estoit vuide de tout, et estoit antré au chastel tant de gent

1. Vonitza, chef-lieu d'éparchie, nome d'Acarnanie et Étolie.

2. Coprina en Épire.

3. Ce premier *que* paraît se rapporter à *gentil homme*, et celui qui suit à *la terre*.

4. *La prena*, ms.

Digitized by Google

que il faisoit mestier pour la garde dou chastel. Et quant nostre gent furent a l'Arte, si herbergerent en la ville; et tenoient assiegié le chastel. Et la despine avoit fait fournir le chastel de gent et de vitaille; et fit abatre toutes les maisons qui prochaines estoient du chastel pour avoir espace de combatre, se mestiers fust; et puis print son fil Thomas et alerent au royal chastel de la Janine. Mais li despos, qui ja estoit de .xv. ans passés, par le conseil de ses barons si porta armes, et tenoit frontiere a nostre gent.

984. Et quant nostre gent orent demouré au siege de l'Arte entour .j. mois, si s'en partirent, pour ce que la vitaille leur estoit faillie; et alerent a .j. lieu que on appelle Salogora[1], ou estoient leur navire qui portoient leur forrage. Et quant il furent a Salagora et se furent garny de tout ce que mestier leur faisoit, si orent conseil d'aler a .j. chastel que on appelle le Rogo[2], qui est près de l'Arte a .v. milles.

985. Et quant il furent la, si troverent que cellui chastel estoit assiz sus une montaignette qui est avironnée d'un flun qui part es .ij. pars dessoubz le chastel et par desset[3], et puis s'enclot et adjouxtent en un. Et de la ou nostre gent estoient herbergie, si estoit le boys si grans et si espez qu'on ne pooit aler, se non par les voyes qui faites estoient par force.

986. Donc, pour ce que le flun ne se pooit passer au gué par dela ou nostre gent estoient logie, si fit monseignor Remondas abatre .j. chaine par ou passerent entour .iij^{c}. hommes de pié pour estre au siege dou

1. Salagora, en Épire.
2. Rogous, en Épire.
3. *Sic.*

Digitized by Google

chastel; laquel gent se tenoient assegure, cuidant que le bras dou flun qui estoit de l'autre part dou chastel n'avoit nul gué. Si s'esparpeillerent par dessoux les arbres, es buissons qui estoient en celle montaignette ou li chastiaux estoit, et s'endormirent le plus de eaux.

987. Et quant vint entor hore de nonne, la gent dou despot qui estudioient adès pour dommagier nostre gent, et qui toudis les sieuoient partout, et avoient espié et veü comment nostre gent se gardoient folement en cellui bois, si vindrent de l'autre part dou chastel entor .iij^{c}. homes de cheval, pour savoir la couvyne de nostre gent.

988. Et quant cil dou chastel virent celle gent de cheval, et sorent que il estoient de leurs, si getterent .j. homme du chastel par une fausse posterne, qui ala dire a celle gent de cheval la couvine de celle gent de pié, comment il dormoient folement par les buissons, et que, se il passoient le flun, car il les ociroient tous, sans doute de ceaux de l'ost.

989. Lors passerent celle gent moult asprement et de bonne voulenté. Si troverent celle gent, qui dormoient, le plus de eaux desarmé. Si en ocirent entour .iiij^{xx}. personnes; et se noyerent plus de .xx., ainxi comme il se mirent a fuir vers nostre gent. Et quant il orent ainxi desbareté nostre gent, si retournerent vers le despot qui les attendoit a une abbaye de Nostre Dame que on dit la Blaquerne.

990. Et quant li despos sot celle novelle, si en fit grant joye. Mais li princes et li mareschaux de la Morée, quant il sorent celle novelle et virent celle gent dou despot venir et tuer celle gent, ainxi comme vous oyés, a leur veüe, et que il ne les pooient secourre, pour le flun qui si parfons estoit, si en furent moult

Digitized by Google

yrié et le tindrent a grant honte. Si reprinrent moult monseignor Raimondas, et plus le conte Jehan qui savoit le pas que nul autre. Lors fist le mareschal sonner la trompette; et s'arma le prince; et yssirent de cellui bois, et vindrent au plain; et vindrent le soir a l'Arte a leur premiere herberge. Si demourerent[1] a l'Arte entour .xv. jours.

991. Et quant il virent que il ne pooient dommagier au chastel de l'Arte par nulle maniere, pour ce que il estoit si fors, ne au pays auxi ne pooit grever, car la gent des villaiges estoient fuy par les montaignes et par les fortresses ou toutes leurs choses, si ques nostre gent ne troverent que mangier, et li despos Thomas leur tenoit adès frontiere, et près de eaux, a une mille d'espace ou de plus, ou toute sa gent d'armes, par tel maniere que, se il bien vouloient aler querre forrage, il ne le pooient faire sans grant peril et sans combatre au despot et a sa gent, si s'en alerent trestout li baron et autre chevalier et gentilz hommes de l'ost[2] au tref dou prince, pour avoir conseil de ce que il vouloient faire.

992. Si fu assez debatu entre eaux. Et a la fin s'acorderent et dirent que, puis que li chastiaux estoit si fors et ainxi garnis de gent et de vitaille que il ne le porroient grever par nulle maniere, ne au païs ne porroient faire dommage, ne prendre fourrage pour eaux ne pour leurs chevaux, car leurs demourers seroit en vain, a ce meisme que le mois d'aoust estoit ja passés et que l'esté estoit passés; mais le meillor

1. *demourent*, ms.

2. *et de l'ost*, ms. Il y avait tout d'abord : *gentilz hommes dou pays et de l'ost;* les mots *dou pays* ont été exponctués; mais par erreur on a laissé *et*.

Digitized by Google

estoit que il se retraisissent de la par honnor, et alast le prince Philippe a son pays, et li contes au sien; et que monseignor Raimondas deust faire garnir ses chastiaux, et que il deust demorer a la contrée de la Quello ou toute sa gent, pour garder le pays dou prince de Tharante et tenir frontiere au despot et lui gueroier a son pooir, et de faire assavoir au roy et au prince comment il avoit commencié la guerre au despot, et de ce que il avoit fait. Et puis que il orent ainsi eu leur conseil, si ordinerent leur partir.

993. Et ainxi comme il partirent et venoient pour passer le Macrioros[1], si troverent le despot qui leur avoit prins le pays, ou toute sa gent ou il avoit .viij. batailles a cheval, ainxi comme a hore de tierce, et leur deffendoit aux ars par tel vertu que il detint le pas a nostre gent, que il ne pooient passer par le droit chemin; ains leur convint laissier leur voye; et prinrent la creste de la montaigne. Et leur covint avoir la paine et le travail ainxi très grant tout cellui jour, que a paine porrent passer leur sommage et venir le soir au plain que on appelle la Boidice. Et ainxi comme le conte faisoit l'ariere garde[2] et pour garder le pas, pour quoy nostre gent passassent seurement, et si se deffendirent de la gent dou despot, de la ou il estoient sur le pas, et chargerent moult le conte et sa gent.

994. Et quant le conte vit que la gent dou despot le chargoient ainxi, si lui covint, ainxi comme en deffendant son honnour, retourner vers ses anemis. Auquel retour si orent le piour cil dou despot, car il

1. Le Macronoros, nome d'Acarnanie et Étolie, éparchie de Valtos.

2. *la riere garde*, ms.

Digitized by Google

furent, que mort que prins, .ix. hommes de cheval. Et quant la gent dou despot virent que il estoient ainxi desbareté, si retournerent tout fuiant la ou li despot estoit, et laisserent passer le conte paisiblement. Et puis que nostre gent furent venu au plain de la Boidice[1], si vindrent le soir gesir a la Lessyaire. Et puis que il furent la, si se partirent li princes et li mareschaux a toute leur gent et passerent en la Morée, et li contes de Cephalonie demora a la compaignie de monseignor Raimondas a la contrée de la Quello entour .j. mois, et puis se parti et ala en Cephalonie.

996. Si lairons a parler de monseignor Raimondas et de sa guerre, et vous dirons de monseignor Nicole de Saint Omer[2], le mareschal de la Morée.

997. Il avint chose que, ainxi comme nous vous avons conté cy arrieres comment li mareschaux espousa madame Guillerma[3], la fille dou conte Richart de Cephalonie[4], après la mort de son premier baron Jehan Chauderon le grant connestable d'Acchaye[5], comment que la dame estoit en son bon eage et li mareschaux jones bachelers, et pour ce que la dame estoit bele, si la print pour sa grant beauté et amour que il avoit a

1. *Voidice*, ms.
2. *Saint Thomer*, ms.
3. *Guilerna*, ms.
4. Dans le texte que nous avons, on ne trouve pas le récit de ce mariage, mais seulement une allusion assez vague lors de la mort du comte Richard : « de la quelle chose li mareschaux fu dolans par semblant, car li contes estoit ses suegres » (§ 890).
5. Il était mort en 1294; l'événement qui suit se place entre la guerre d'Arta, qui eut lieu au beau temps de 1304, et le parlement de Corinthe tenu en mai 1305.

Digitized by Google

li dès le temps de son premier baron. Si demoura le mareschaux bien .iij. ans que il ne cognut autre dame que li.

998. Mais la dame lui fit le contraire, car elle [estoit] si jalouse de lui que elle ne le laissoit vivre en pays et ne lui faisoit que rioter. Et quant il venoit de dehors d'aucune part, si lui disoit que il venoit de ribauderie. Si ne le laissoit vivre en pais, ains lui faisoit souffrire et traire la plus dure vie dou monde. Si le covenoit aler par le pays et despartir de sa compaignie par mal corage et a grant mirancollie. Si la prenoit par douces paroles, et lui juroit comment il ne cognoissoit autre femme depuis que il l'espousa, et que il lui prioit que elle cessast de non donner celle male vie que elle lui faisoit traire; et que vrayement, que elle ne le laissoit ester am pays, que, puis que elle le chasoit a tort, car elle lui feroit rompre le chevestre; et que, se il le rompoit par aventure, que nulz maistres, tant feust sachans, ne le porroit ralier.

999. Que vous feroye long conte? Elle lui faisoit avoir si male vie que li nobles homs ne le pooit plus endurer. Lors s'apensa que, puis que elle le riotoit par tel maniere, que il en porroit morir de mirancollie. Sur ce dist que, puis que elle ne le laissoit vivre en pais et que il en porroit morir de mirancolie, que il la feroit morir ançoys que il en morust, et par tel mort que il n'auroit pechié ne rempransion de la gent.

1000. Lors s'apensa que plus bele mort ne lui porroit donner, que faire semblant que il amoit aucune dame dou pays. Si en porroit avoir si grant mirancolie et jalousie que elle en porroit morir. Si le dist a ceaux qui plus estoient privé de lui, que, puis que il se met-

Digitized by Google

toit a ce faire, que il ne le porroit faire celéement que tout le monde ne le sceust, et que il ne lui seroit honnor d'amer dame de bas lignage; mais puis que amer lui covenoit, si vouloit amer dame de grant parage; et que ce seroit la dame de Mathegriphon[1], la suer de la princesse Ysabeaux, pour ce que la mareschalesse, sa femme, le tendroit a plus grant despit, pour ce que la dame de Mathegriphon avoit esté femme dou conte Richart de Cephalonie son pere.

1001. Et commença dès[2] lors enant[3] d'aler sovent veoir, sieuir et acompaignier la dame de Mathegriphon quant elle vouloit aler aucune part. Si ne le pot faire si secretement que le pays n'en feust plains, que le mareschal amoit la contesse. De quoy fu dit au conte Jehan; et il meisme s'en aperchut, par le grant semblant que il vit entre eaux. Mais le conte n'en osoit faire nul semblant.

1002. Après fit li mareschaux demourer sa femme a la Roviate[4]. Et avoit .x. escuiers qui la servoient, et .j. fusicien et .ij. chappellains. Et il s'aloit par le pays, deduisant en chasses et en rivieres, et se donnoit bon temps. Et aucune fois, pour faire despit a sa femme, si venoit a lui, et demouroit .j. peu, et puis s'en aloit.

1. Marguerite de Mathegrifon, seconde fille du prince Guillaume et veuve d'Isnard de Sabran, puis de Richard de Céphalonie, avait reçu la baronnie de Mathegrifon, lorsque Marguerite de Neuilly en fut dépossédée, vers 1276, pour n'être pas venue à temps, étant en otage à Constantinople, prendre possession de cet héritage (voir § 502 et suiv.).

2. *deis*, ms.

3. Italianisme, de *inanti*, pour *d'ores en avant*.

4. Rhoviata, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

Digitized by Google

1003. Si avint chose que, a cellui temps que le prince Philippe de Savoye et le mareschal de la Morée retournerent dou despotée ou il estoient alé commencier le guerre qui fu depuis entre le despot et le prince de Tharante, si menerent entre eaux bonne vie, comme jone bacheler comme il estoient, tout cellui yver.

1004. Si fu dit a la despine et a Thomas son fis que pour certain, au noviau temps, le prince Philippe et le mareschal devoient venir au despotée atout leur effort pour guerroyer au despotée; car monseignor Raimondas avoit mandé lettres et meissaiges au roy Charle et au prince de Tharante, que il les deussent mander requerant que il deüssent venir le plus efforciement que il porroient au noviau temps pour guerroyer au despoté.

1005. Si fu la despine moult effraée et en grant doubte, pour ce que il doubtoient plus de ces .ij. barons et de la gent de la Morée que .ij. cens[1] de ponent, car il estoient usé aux guerres de Romanie et savoient le pays et la condicion de celle gent. Si orent leur conseil comment il porroient faire, que il lez peussent destourber que il ne venissent ainxi comme il entendoient pour eaux guerroyer.

1006. Si ordinerent .j. gentil homme qui estoit abbé d'une abbeye que on dit la Starne, et lui donnerent .x^{M}. perpres en monnoye, et d'aler droit au prince, et de donner lui les .vj^{M}. perpres et au mareschal les .iiij^{M}., et de faire et traitier vers eaux que il ne venissent sur leur pays pour eaux guerroyer. Et quant li abbés fu venus en la Morée, si ala au prince et au mareschal, et leur donna celle monnoye le plus secre-

1. *tens*, ms.

Digitized by Google

tement que il pot; et leur sot tant dire, de par la despine et le despot, que il lui promirent de non aler en leur pays en nulle maniere, ne demander de leur gent.

1007. Et puis que il orrent receü celle monnoye et fait a l'abbé celle promesse, si orent leur conseil comment il porroient demourer de cel voiage par honnor. Si dist li mareschaux au prince que plus belle occasion ne porroient trover que de ordiner que .j. parlement se feïst a Corinte au noviau temps, pour quoy tout li baron et toute maniere de gent deüssent la venir pour ordiner les besoingnes de la princée; « et quant nous serons la, se li rois ou li prince nous remande pour aler au despotée, si aurons juste excuse, car nous serons loings de la Morée et ne pourrons retourner pour nous arreer ny appareillier a temps, ne avoir nostre gent pour faire les arreer si de soubbit ». Et quant li princes oy le mareschal deviser la chose ainxi a point, de la grant joye que il ot si le baisa en la joe et le mercia moult.

1008. Lors manda li princes au duc d'Atthenes[1], au duc de Nizie[2], au marquis de la Bondonnize[3], aux seignurs de Negripont[4] et a toute maniere de gent qui terre tenoient de lui, que, a l'entrée dou moys de may, deüssent tous estre a Corinte ou il devoit estre personnelement ou toute sa baronnie de la Morée, pour faire .j. general parlement pour certaines besoingnes

1. Guy II de la Roche (1287-1308).

2. Le duc de Naxos était, à cette époque, Guglielmo Ier Sanudo (mort en 1323).

3. Le marquis de Bodonitza était alors Alberto Pallavicini, qui périt le 15 mars 1311 à la bataille du lac Copaïs.

4. Le plus puissant était Bonifacio dalle Carceri, seigneur de Caristo en Eubée, de Gardiki et d'Égine (mort en 1317).

Digitized by Google

qui seroient pourfitables au pays. Si manda auxi au conte Jehan de Cephalonie[1] et a tous les autres barons et chevaliers de la princée que il deüssent estre a cellui parlement.

1009. Et quant ce vint a l'yssue dou moys d'avril, après la Pasque, cescuns s'appareilla pour aler a la noble cité de Corinte. Et li mareschaux, qui estoit le plus poissant de la princée et maintenoit le plus de gent et faisoit plus grant despense, si dist au prince que, pour que il avoit de monnoye, lui convenoit aler parler a la contesse qui estoit a Mathegriphon, et que il ne le tenist a mal pour ce que il ne lui tenoit compaignie d'aler ensemble le droit chemin de Corinte. Lors print ou lui .ij. chevaliers et .xij. escuiers, et parti de la Morée, et vint a Mathegriphon. Et de la devoit aler par Polifant[2] a Corinte. Et le remenant de sa compaignie laissa en la Morée pour[3] aler en la compaignie dou prince.

1010. Et quant le conte de Cephalonie sot comment le mareschal estoit alé a Mathegriphon pour aller a Corinte, pour le grant despit et vergoingne que il avoit pour la marescalesse sa suer, que il avoit ainxi abandonnée comme vous avés oÿ, si ordina que monseignor [Guillerme] de Cephalonie, qui adonc demouroit a la Palessien, si vint de nuit ou sa mesnie. Si print la mareschalesse sa suer, et la mena au port de Clarence, ou il trova la gallie dou conte qui les attendoit.

1. Le comte palatin de Céphalonie était alors Jean Ier (1304-1317), fils du comte Richard.

2. Polyphengos, montagne près d'Hagios Georgios, nome de Corinthie et Argolide, éparchie de Corinthie.

3. *po*, ms.

Digitized by Google

Si entrerent de present sus la gallie et passerent en Cephalonie, que onques ne furent aperceü ne santi, si non a l'endemain.

1010. Et quant li contes vit sa suer, si en fu moult liez. Si l'acola et baisa; et puis lui dist : « Bele suer, je rens graces a Dieu de ce que je vous ay delivrée de la prison ou li mareschaux vostre baron vous tenoit; car puis que nous alons a Corinte, la ou li princes, li duc d'Atthenes et tout li noble homme de toute la princée seront amassé, si monstrera la deffaute que vous lui aurés faite; et se vous estes encoulpée, si en porterés tel paine comme cil noble homme jugeront; ou, se non, si sera congneü que a tort et a pechié vous a tenue si villainement, et serés[1] descoupée et tenue pour prode femme, et a lui cherra la blasme. »

1012. Et quant cil qui servoient le mareschal a la Roviate sorent comment leur dame leur fu amblée de nuit par son frere, monseignor Guillerme de Cephalonie, si orent grant doubte que leur seignor ne les en blasmat; mais toutesfois le[2] lui firent il assavoir a Mathegriphon ou il estoit alez. Et quant li mareschaux sot la novelle, comment sa femme la mareschalesse lui fist cellui trait par ses freres, qui la prinrent ainxi de nuit de la Roviate et l'emporterent en Cephalonie, si en fu moult courciés et en ot grant despit; et dist que, se il vit, que il se vengera de lui et de ses freres.

1013. Lors print congié de la dame de Mathegriphon, et s'en ala par Polifant, et vint a Corinte ançoys que li princes ne le bernage de la Morée. Si manda a

1. *sereys*, ms.
2. *la*, ms.

Digitized by Google

Estives a tous ceaux qui de lui tenoient terre, que il venissent a lui[1], armé et appareillié de tout ce qui leur faisoit besoing, et que ses officiaux lui feïssent porter fourrage et tout ce qui luy[2] besoingnoit pour .j. mois.

1014. Si vint le prince a Corinte; et puis le conte Jehan de Cephalonie par mer, ou la contesse sa femme, la mareschalesse sa suer, et la connestablesse[3] auxi. Après si vint le duc d'Atthenes avec belle chevalerye. Li dux[4]. . . . . .

. . . . . .

1015. ... la fleur de celle assemblée, et qui estoient de grant voulenté de conquester lox et pris. Si lui promirent de faire son vouloir, et de vivre et morir a son honnor et service. Et cis, qui estoient raemplis de toutes graces et bonnes tesches, si les en mercia moult.

1. *allui*, ms.

2. *leuy*, ms.

3. La femme du connétable Engilbert de Liedekerke était aussi la sœur de Jean de Céphalonie (voir Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 529).

4. L'histoire si curieuse du maréchal et de sa femme est interrompue par une lacune du manuscrit de Bruxelles; cependant, on peut croire que tout finit par s'arranger, car ni l'un ni l'autre ne mourut de « mélancolie » (cette histoire se passe en 1304, le maréchal mourut en 1314 et sa femme lui survécut). Selon toute apparence, le prince réconcilia les deux époux et fit un accord entre ces deux puissants barons, le maréchal et le comte de Céphalonie. — Ce qui fut dit au parlement de Corinthe, la lacune nous empêche de le savoir. Cependant, alors que les barons de Morée étaient encore assemblés à Corinthe, sept chevaliers pèlerins venant d'outre-mer arrivèrent en Morée, brûlant de se mesurer en tournois avec les membres de cette chevalerie si réputée, ainsi qu'on le voit dans le fragment qui suit.

Digitized by Google

1016. Si envoia par toute Romanie et par toutes les ysles de mer ses messages; et leur commanda de crier comment .vij. pelerins, qui estoient venus d'outre mer, appelloient de jouste tous chevaliers qui voudroient venir jouster a cheval perdre et cheval gaaignier[1]; et que les joustes devoient durer .xx. jours et estres faictes a la cité de Corinte. Et puis fit faire le harnois qu'il covenoit pour .vij. chevaliers, d'unes armes de chendal vert a coquilles d'or semées. Et puis fit faire les liches moult nobles. Et quant les joustes furent commenchies, si joustoient cil dedens, cescun en son ranc, a ceaux dehors.

1017. Lors vint li princes Philippe de Savoye et jousta moult noblement, et tout li chevalier de son ostel. Et quant li dux d'Atthenes, qui estoit le plus poissant homme après le prince, et le mieulx chevauchant, si vit les joustes qui estoient si nobles, si dist que il ne lairoit pour riens que il ne joutast a monseignor Guillerme Bouchart, pour ce que on le tenoit a .j. des meillors jousteors de ponent; et jousteroit par tel maniere que il cotieroit a lui front a front dou cheval et dou corps pour soy esprover, se il en deust morir.

1018. Lors se fist farder de bonnes touailles tout le corps, et par dessus s'arma des meillors pelates que il pot avoir; laquelle li dux ne pot faire tant privéement que li mareschaux ne le seust. Et quant il le sot, si dist a monseignor Guillerme Bouchart que il meismes se deüt armer et appareillier ainxi comme li dux faisoit, puis que il devoit cotir a lui. Et il respondi que,

1. *a cheval perdre cheval et gaaignier,* ms.

Digitized by Google

ja Dieu ne place que celle vergongne lui feust reputée, car pour morir il ne s'armeroit autrement que ainxi simplement comme il joustoit aux autres chevaliers.

1019. Si fu la chose ainxi, que le dux vint par dehors moult noblement acompaigniez; et monseignor Guillerme yssi par dedens. Et ainxi comme il furent sur le renc dedens les liches, au premier cours que il firent, monseignor Guillerme avoit intencion d'espargnier le duc, l'un pour noblesce et la seignorie dou duc, l'autre pour ce que il n'avoit usé de jouster tant comme il avoit fait. Si lui laissa de son ranc.

1020. Mais li dux, qui de grant voulenté vouloit cotir a lui, si le vint cerchant si orguelleusement que monseignor Guillerme ne pot faire autre. Si lui convint adrechier la teste de son cheval contre le sien, par tel vertu que li chevalier luiterent de corps et de pis l'un a l'autre; et leur cheval auxi teste contre teste, si durement que la teste dou cheval monseignor Guillerme entra dedens le corps du cheval entre les .ij. espaulles, et chey a terre ou tout le chevalier.

1021. Mais il, qui le mestier savoit, ne vot yssir des archons jusques a tant que li diseur le veïssent, se il estoit sans cheval ou non. Et le cheval dou duc se rompy parmy l'esquine. Et ainxi comme il aloit cheant ou tout le duc, li chevalier et l'autre gent qui la estoient entour les liches a grant foison, si corurent celle part et se mirent dessoubz le cheval dou duc; et le portoient a la force des espaules et des bras ainxi[1].

. . . . . .

1. Nouvelle lacune du manuscrit de Bruxelles. Le maréchal dut provoquer le comte de Céphalonie et celui-ci refuser de jouter avec lui. Quant au chevalier qui mit si mauvaise grâce à entrer en tournoi avec le maréchal (§ 1022), c'était probable-

Digitized by Google

1022. ... entrer au renc comme chilz qui doubtoit de morir villainement. Et quant le mareschal vit appertement que le chevalier ne vendroit vers lui, si fourny ses .iij. cours, et puis revint arriere a son herberge, moult yriés pour ce que le conte ne vint jouster a lui et perdy son entendement et la grant voulenté que il avoit d'assembler a lui.

1023. Et quant ce vint vers la vesprée, monseignor Guillermes Bouchars, qui bien avoit sceü comment le cheval que monseignor Jehan chevauçoit aux joustes estoit .j. des bons chevaux dou pays, mais ce que il avoit fait si estoit chose afaitie, pour la doubte que il avoit dou mareschal, si fit tant que il ot le cheval; et monta sus, tous desarmés; et aloit corant, alant et venant parmy les liches, criant a haulte vois : « Veez chy le cheval qui ne pot aler aux joustes! »

1024. Laquelle chose fu reputée a monseignor Jehan de Navela[1] a grant blasme. Et après ceste jouste, si jousterent tout cil qui vindrent par dehors a ceaux dedens, tant que les joustes furent, car il y ot plus de mil a jouster a ceaux dedens.

Au bas de la page, on trouve cette mention du scribe du manuscrit de Bruxelles :

Tant com j'ay trové, tant j'ay escript de ceste conqueste de la Morée.

ment Jean de Nivelet, de la branche des barons de Geraki, que la chronique appelle Jean de Navela (§ 1024).

1. Probablement Jean II de Nivelet, de la branche des barons de Geraki, dépossédés lors du traité avec les Grecs en 1262 et établis près de Vostitza (voir Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, p. 472, VI).

Digitized by Google

Le texte de la chronique est précédé, dans l'unique manuscrit qu'on en possède, d'un tableau chronologique qui ne fait pas, à proprement parler, partie de la chronique, et qu'on ne retrouve dans aucune des autres versions. Mais, comme il présente quelques rapports avec la chronique et la complète par endroits, nous le donnons ici, à titre de complément :

Pour recordence a tous ceaux qui sont et qui a venir seront, que, a mil .c iiij. ans[1] puis la resureccion de Nostre Seignor Dieu Jhesu Crist, fu la conqueste dou tressaint sepulcre de Jherusalem, que Godeffroy le duc de Buillon fu roys[2].

A mil .cc iiij. ans après, si fu la conqueste de Constantinople, que Baulduyns le conte de Flandres fu empereor; et la seconde année après, si fu la conquete de la Morée.

A mil .cc lx. ans, fu pris li princes Guillermes a la Pelagonie[3], et demora .iij. ans en prison en Costantinople; et puis il yssi de prison. Si vesqui .xiiij. ans en guerre et tribulacion, e fu mors a mil .cc lxxvij. ans au chastel de Calamate, la meisme ou il fu nés[4].

A mil .cc iiij^{xx}vj. ans vint mesire Florans de Haynaut princes en la Morée, quant li roys Charles lui donna a femme madame Ysabeau, la fille dou bon prince Guil-

1. Les années commencent dans ce tableau chronologique le 1er septembre, huit mois après le premier jour de l'an selon notre style (voir Introduction, ch. I).

2. Cette erreur de date se répète dans la chronique française (§ 2). — La première croisade eut lieu de 1096 à 1099.

3. Ce fait se place en octobre 1259.

4. Il mourut le 1er mai 1278.

Digitized by Google

lerme de Villarduin[1]; liquelz fist la pays avec l'empereor Quir Andronigo Paleologo qui dura .vij. ans jusques a la prise dou chastel de Saint George de l'Escorta, qui fu a mil .ij^{c} iiij^{xx}xiiij. ans. Et adonc fermerent li Veniciens le chastel de Modon, pour ce que le prince estoit empeschiez au siege dou dit chastel et ne lez pooit destourber.

A mil .ij^{c} iiij^{xx}xvij. ans morut le prince Florans[2].

A mil .iij^{c}. ans fu le pardon de Rome que la princesse Ysabeau ala en pelerinage a Rome; et la s'acorda et prinst pour son baron et espoux mesire Phelippe de Savoye par la voulenté dou pape[3].

A mil .iij^{c} ij. ans, le mois d'octobre de la premiere indicion, vint li princes Phelippes de Savoye avec la princesse Ysabeau sa femme a Clarence; et celle année, le moys de jung, ala le marescal, messire Nicole de Saint Omer[4], en la Blaquie, en l'ayde dou duc d'Athenes son cousin; et si tost comme il fu passez a la Sole, fu le revel de l'Escorta quant li Grec abatirent le chastel de Sainte Eleyne[5] et cellui de Crivecuer.

A mil .iij^{c} iij. ans[6], le mois de jung .ij^{e}. indicion, ala le prince de Savoye et li marescal de la Morée au despotée, au commandement dou roy Charle, quant la guerre commença dou prince de Tharante contre la despine de l'Art, et de son fil Thomas qui lors porta premiers lez armes.

1. Ce mariage se place en 1289.
2. Il mourut le 23 janvier 1297.
3. Le mariage eut lieu le 12 février 1301.
4. *Saint Tomer*, ms.
5. *Saint Eleyne*, ms.
6. En 1304 de notre style.

Digitized by Google

A mil .iij^c iiij. ans[1], le moys de novembre, se party li princes Phelippes de Savoye de la Morée, et s'en ala en son pays de Pyémont en Lombardye; et leissa le marescal baill de la princée. Et celle année, venant le moys de jung de la .iiij^e. indicion, si vint le prince Phelippes de Tharante, et entra en seignorie de la Morée pour le commandement et pooir dou roy Charles son pere[2].

A mil .iij^c vj. ans, la septieme indicion, morut li dux Guys de la Roche[3]; et celle année vint li contes Gautiers de Brene et de Liche, son cousin germain[4]; et rechut la seignorie dou ducheame d'Athenes.

A mil .iij^c vij. ans, de la .viij^e. indicion, a .xv. jours dou mois de mars par .j. leundi, se combati le duc Gautier, conte de Breyne et de Liche, a la compaignie des Castelens, et en l'Aramiro; et la fu ocis par sa coulpe[5].

A mil .iij^c x. ans, la .ix^e. indicion ala le prince de Tharante en France, pour prandre a femme et espouse la tres noble dame madame Katerine[6], la fille de mon-

1. A la fin de 1305, prévoyant sa déposition par le roi Charles II (juin 1306), le prince Philippe de Savoie avait quitté la Morée avec la princesse Isabelle. La chronique aragonaise donne comme raison de ce départ la trop grande autorité du maréchal, qui « était plus seigneur et plus obéi des gens de la terre que lui » (chron. arag., § 514).

2. En juin 1306, le prince de Tarente passa quelques jours en Morée pour recevoir l'hommage de ses vassaux (Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 366).

3. Il mourut le 5 octobre 1308.

4. Gautier de Brienne vint en Morée en 1309.

5. La bataille eut lieu le lundi 15 mars 1311.

6. Catherine de Valois, fille de Charles de Valois et de Cathe-

Digitized by Google

seignor Charles, le frere dou roy de France, et de la fille jadis de l'empereur Bauduins de Costantinople[1].

A mil .iij^c xij., le mois d'octobre, la .xij^e. indicion, vindrent li procureur dou prince Loys de Borgogne, et reçurent la princée d'Achaye pour lui et pour la princesse Mehault sa femme, que le prince de Tharante leur fist randre[2]; et celle année, le moys de janvier, le. xxx^e. jour, si morut le noble homme messire Nicole de Saint Omer[3], marescheau de la Morée[4].

A mil .iij^c xiij. ans[5], a .viij. jours de juingnet[6] de la .xiij^e. indicion, prist dan Ferans de Maillorgue[7] la ville de Clarence, Clermont, Beauvoir et les autres chasteaux.

A mil .iij^c xiiij. ans, le mois d'avril, la .xiiij^e. indicion, vint le prince Loys de Borgoigne a la cité de Patras, et se combati avec da[n] Ferrant au plain de Manoillade[8], et le desconfit lui et toute sa gent; et la ot coupé le chief. Et après celle bataille .xx. jours, se

rine de Courtenay, laquelle était la petite-fille de Beaudouin II et non sa fille.

1. Le mariage fut célébré le 30 juillet 1313.

2. Mahaut de Hainaut, fille de la princesse Isabelle, épousa en 1313 Louis de Bourgogne, frère du duc Eudes IV.

3. *Saint Thomer*, ms.

4. Nicolas de Saint-Omer mourut le 30 janvier 1314.

5. En 1315.

6. Juillet, et non juin, comme l'a compris Hopf (*Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 400 *a*).

7. Ferdinand, infant de Majorque, avait épousé Isabelle de Sabran, qui était fille de Marguerite de Villehardouin et d'Isnard de Sabran, et il prétendait à la principauté du chef de sa belle-mère, sœur cadette de la princesse Isabelle, décédée en 1311.

8. Manolada, nome d'Achaïe et Élide, éparchie d'Élis.

Digitized by Google

coucha le prince Loys d'une maladie qui l'ocist le .ij^e^. jour d'aoust, venant celle indicion[1].

A mil .iij^c^ xvj. ans, la premiere indicion, manda li rois Robert la princesse Mehault, pour venir a Naples, pour entencion de donner la a espeuse a son frere, messire Jehan le conte de Gravine[2], qui puis fu prince de la Morée quant li rois desherita la princesse Mehault[3].

A mil .iij^c^ xix. ans, la .iij^e^. indicion et a .iij. jours dou mois de fevrier[4], celle nuit fu emblé et prins le chastel de Saint George de l'Escorta, et par le traitement de Mote[5]... dou Liege et de Nicolucho de Patras, qui puis li tray et donna a Sgoceco.

A mil .iij^c^ xx. ans, le .iiij^e^. indicion, le .ix^e^ jour de setembre[6], par .j. mardy, donna par traïson le devant dit Nicoluchus de Patras le chastel de Saint George ou il estoit chastellains a Quir Andronico Assaigni[7], le nepveu et chapitaine de l'empereor; et cellui jour furent prins messire Bartholomié Guys, le grant connestable, et l'evesque Jaque de l'Oline, et pluiseurs chevaliers gentilz homme qui alerent secourre le dit

1. La bataille eut lieu le 5 juillet et le prince Louis mourut le 2 août suivant.

2. Ce mariage se place en mars 1318.

3. A la suite de cet alinéa vient dans le manuscrit un autre alinéa relatif à l'année 1332 et que nous avons replacé à son ordre chronologique.

4. Le 3 février 1320 (Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 405 *b*).

5. Dans le manuscrit, la fin du mot est effacée.

6. Le mardi 9 septembre 1320.

7. Andronic Paleologue Asan, fils du roi Jean Asan de Bulgarie.

Digitized by Google

chastel. Et celle année, si prinst cellui Assaigni le chastel de Mathegriffon, Poliphant[1], et puis Caraitaine et autres chastiaux que li traytor qui les gardoient vendirent a cellui Assaigni par son decevement.

A mil .iij^{c} xxxij. ans[2], le mois de decembre[3], la premiere indicion, après la mort dou prince de Tharante[4] pour ce que li princes Jehans ne daigna faire homage a son nepveu messire Robert, le fil dou prince de Tharante, de qui il devoit tenir la princée de Achaye, si eschangierent avec l'empereys la femme dou dit prince de Tharante; et prist la duchyé de Duras, et acquita la princée d'Achaye aux hoirs de son frere. Et a .ij. jours d'avril après celle indicion, vint a Clarence messire Guays Romane de l'Escale[5], et reçut la princée pour l'empereys et ses hoirs.

1. Polyphengos, nome de Corinthie et Argolide, éparchie de Corinthie.

2. Cet alinéa se trouve intercalé dans le manuscrit entre les années 1316 et 1319; nous l'avons rétabli à sa place chronologique.

3. Le 17 décembre 1332.

4. Il était mort le 26 décembre 1331.

5. Gaudino Romano da Scalea.

Digitized by Google

GLOSSAIRE[1]

accointtier, 358, *se mettre en rapport.*
afleby, 565, *affaibli.*
ambler, embler, 693, 1012, *s'emparer de, enlever.*
anbedeux, 878, *tous les deux.*
anccesseurs, ancessours, ancessors, anchisour, 248, 309, 313, 580, *ancêtres.*
anchois, ancois, ançoys, 1, 117, 360, *avant, auparavant.*
apayé, 971, *satisfait*, de *appagato*, it.
apeleres, 97, *brave.*
araine, 930, *sable.*
arbitrie, 779, *avis, jugement*, de *arbitrio*, it.
arconde, 378, *seigneur grec.*
asseguré, 986, *assuré.*
auces, auques, 441, 792, *assez.*

bailliage, 857, *fonction de bail.*
baudour, 777, *assurance.*
beer a, 403, *désirer.*
bestiame, 642, 685, *bétail*, de *bestiame*, it.
beubans, 663, *plaisirs.*
boire, 192, *borée, vent du nord.*

car, employé pour *que*, *passim.*
casal, 495, *bourg.*
chep, 668, *cep* (*billot dans lequel on enfermait les jambes d'un prisonnier étendu sur le dos*).
choisir, 766, *apercevoir.*
coccure, 341, *carquois.*
coigna, cuigna, 320, 873, *beau-frère*, de *cognato*, it.
colte, 921, 953, *impôt*, de *colta*, it.
confaronnier, 426, *gonfalonier.*
costiere, 372, *côte.*
couvine, 781, *pensée, manière, condition.*
cum, 580, *avec.*

deffensée, 393, *défense*, de *defensata*, it.
delivrer, dans le sens de *résoudre, décider*, 516, 789.
de manoys, 423, *aussitôt.*
desaux, dessoute, 91, 763, *dessous.*
desbareté, 371, 372, *mis hors de combat.*
desrouper, 58, 59, 110, *précipiter, renverser, démolir* (v. fr. *dérocher*), de *dirupatre*, it.
desroux, *fém.* déroute, 343, 371, *rompu.*
done, 27, *dame.*
druguement, 724, *truchement.*
duchiame, ducheame, 500, 551, *duché.*

embachiner, 15, *aveugler*, par l'application de *bassins* brûlants, de *abbacinare*, it.
embler, v. ambler.

1. Les numéros renvoient aux paragraphes.

Digitized by Google

encombrier, 769, *embarras.*
esbanoier, 707, *se divertir, flâner.*
esgart, 521, *jugement.*
esmayé, 355, *troublé.*
esmeer 378, *estimer.*
essilier, 337, *piller.*

fandur, 953, *défenseur* (?).
fin a, 204, 533, 566, *jusqu'à*, de *fino a*, it.
flacher, 959, *faiblir.*
flumare 464, 579, 957, *fleuve*, de *flumara*, vénit.
flun, 985, 986, *fleuve*, de *flume*, it.
fuer, 861, *prix, manière.*
fuerre, 862, *fourreau.*

gahius, 482, *guetteurs.*
guier, guieres, 386, 928, *guide.*

inbobant, 341, *se moquant, insolent.*

jaians, 115, *géants*, désigne les *anciens Grecs.*

leur, employé pour *eux*, 571, 789.
ling, 330. 823, *navire.*
livadi, 802, *prairie* de λιβάδι.

manre, 974, *mineur.*
maronniers, 786, *marins.*
marturier, 691, *martyriser.*
mastic, 760, *sorte de gomme qu'on récolte à Chio.*
meige, 683, *médecin.*
mendre, 873, *mineur.*
mire, 682, 684, *médecin.*
miser, 469, *messire.*
moullier, 416, *femme.*

nesun, 647, *aucun.*
novité, 345, *nouveauté*, de *novita*, it.

ost, *plur.* os, 341, 344, *armée en bataille.*

palifier, 682, *adoucir.*
panatique, 190, 197, *approvisionnements*, de *panatica*, it.
panejours, 802, *foires*, de πανήγυρις.
parçon, 663, *partage.*
pat, *plur.* pas, 31, 139, *convention*, de *patto*, it.
perpres, 669, 570, *monnaie.*
piour, 994, *pire.*
planté, 762, *quantité.*
plevir, 721, *promettre.*
procacher, 157, *pourchasser, procurer.*
proferte, 907, *proposition* de *proferta*, it.
prothoalogatora, 721, πρωταλλαγάτορος, *officier militaire grec*, équivalant au *maréchal.*
prothoficiaire, prothoficier, 829, 857, *protovestiaire, officier emprunté aux Grecs par les Francs.*
purprys, 192, *enceinte.*
pyunaille, 467, *infanterie.*

quir, 26, 80, 83, 209, etc., *seigneur*, de κύριος, κύρ.
quira, 657, *dame*, de κυρία.

rabour, 820, *labeur.*
ramprone, 422, *reproche.*
reame, 438, 441, 489, 778, *royaume*, de *reame*, it.
reigne, dans le sens de *royaume*, 561.
revel, 953, *rebellion.*
rivel, 817, a le sens de *tinel*, maison.
riviere, dans le sens de *déduit, chasse*, 870, 1002.

serouge, 320, *beau-frère.*
segurement, 102, *sûrement, en sûreté.*
segurté, 102, *sûreté.*
sevastade, 378, *officier grec.*
sevastocrator, sevastocratora, 215, 259, 263, etc., *chef d'armée grec.*

Digitized by Google

sgure, 927, *sûr*.
sigre, 705, *suivre*.
soloir, 313, *avoir coutume*.
sot, 224, *sous*, de *sotto*, it.
soudier, 736, *soldat*.
suegres, 890, *beau-père*.

taride, 763, *bateau*.
tesches, 1015, *qualités*.
thesaur, 428, *trésor*.
tramble, 302, *tempe*.
tramettre, 333, *transmettre*, de *tramettere*, it.
tramontain, 885, *d'outre-mont*, de *tramontano*, it.
treuage, 830, *droit, redevance*.

usance, 504, *usages*.

veer, 406, *interdire*.
visinance, 625, *voisinage*, de *visinanza*, it.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS PROPRES[1]

A

Achaïe, *Acchaïje, Achaije*, 88, 185, 187, 218, 233, 473, 501, 540, 552, 553, 586, 587, 590, 593, 595, 997, p. 403; — (prince d'), voy. Geoffroy II, Guillaume de Villehardouin, Florent de Hainaut, Philippe de Savoie; — (princesse d'), voy. Isabelle; voy. aussi Morée.

Achaye, *l'Achaïje*, 90, 95, 105. — Kato-Akhaïa, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Patras.

Acova, voy. Mategrifon.

Adrinople, voy. Andrinople.

Aelison, 869.

Agni (seigneur d'), 87.

Agredi Counoupitza, 338c.

Ais (Beaudouin d'), 889.

Alains, 270 n. 6, 283 n. 2.

Albanais, *Albanois*, 279, 874.

Alemaigne, voy. Allemagne.

Alemans, voy. Allemands et Teutonique (ordre).

Alemant (l'), voy. L'Alemant.

Alexandrie, 844. — Alexandrie en Egypte.

Alexis Comnène, empereur de Constantinople, *Alecxi Vaitachi*, 3.

Alexis l'Ange, empereur de Constantinople, 26, 27, 39, 69 n. 3.

Alexis le Jeune, empereur de Constantinople, 27, 28, 30-33, 40-42, 44, 45, 49, 50, 52-55, 61.

Allemagne, *Alemaigne*, 268, 270, 297, 419, 437, 475a, 531 n. 1; — (empereur, roi d'), 27, 28, 31, 42; voy. aussi Frédéric II.

Allemands, *Alemans*, 270 et n. 2, 279 et n. 2, 283 n. 2, 294, 296-299, 301, 431, 475a, 477, 481, 482, 485 et n. 3 et 2, 486 et n. 3, 494 n. 6, 630.

Allemands (frères), voy. Teutonique (ordre).

Almogavares, routiers catalans, 765 n. 4.

Alni (seigneur d'), 87.

Alphée, rivière, voy. Charbon.

Amyclée, p. 45 n. 5. — Sklavio-Khorio, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.

Anatolie, 73 n. 4.

Ancône, *Ancona*, 844, 848. — Ancône en Italie.

Andreville, 92, 93, 95, 105, 128, 146, 150-154, 156, 171, 338l, 343 n. 3, 345 n. 2, 355, 356 et n. 5, 359, 360, 407, 408, 450, 459, 593, 603, 610, 614, 621, 686, 816, 826, 837, 871, 889, 934, 952; — Saint-Etienne des Frères Mineurs, 343 n. 3; — Saint-Jacques des Templiers, 176 n. 1, 188 n. 1, 343 n. 3, 355; — Saint-Laurent, 535 n. 4; — Saint-

1. Sauf indication contraire, les numéros renvoient aux paragraphes. — Nous avons mis en italiques les formes particulières à la Chronique.

Digitized by Google

Nicolas du Carmel, 410; — Sainte-Sophie des Frères Prêcheurs, 343 n. 3, 410, 510, 612; — (capitaine d'), 151, 152, 153 n. 1, 154, 155, 166 n. 1; — (rivière d') ou Eliacos, 359, 461b. — Andravida, nome d'Achaïe et Elide, éparchie d'Elis.

Andrichina, 930. — Andritsena, chef-lieu de l'éparchie d'Olympie, nome de Messénie.

Andrinople, *Adrinople*, *Andranople*, *Andrenople*, *Andreonopule*, *Andrinoble*, 48, 71, 72, 79, 270, 703.

Andronic Paléologue, empereur de Constantinople, *Andronico*, *Quir Andronico Paleologo*, empereur de Constantinople, 703-706, 708-724, 726-734, p. 401.

Ange, duc de Néopatras, *Angele*, *Angle* (l') *de la Patre*, 873-879, 917.

Angeleus, fils de Quir Thodre, 265.

Angelocastro, *Gello-Castro*, 658. — Angelocastro, nome d'Acarnanie et Etolie, éparchie de Missolonghi.

Angleterre, *Engleterre* (roi d'), voy. Edouard Ier; — (reine d'), 420, 421.

Anino, célerier du château de Saint-Georges, 804-807, 813, 814.

Anjou, *Anjo* (comte d'), 416, 417, voy. aussi Charles Ier; — (comtesse d'), 421-425.

Anoé, *Anoée*, voy. Aunoy.

Antioche, *Anthioce*, 4, 553, 554.

Apicos, 338k.

Araclovon, voy. Bucelet.

Aracove, *Arcove*, *Arracove* (la Grant), 495, 496, 576, 803, 804, 808, 813, 825, 938. — Arakhova, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.

Aragon, *Arragon*, 798 n. 2; — roi, 75, 177, 181, 588; voy. aussi Jayme, Pierre.

Arcadie (l') ou Arcadia, 45 n. 5, 108, 110 et n. 2, 113 n. 1, 114-117, 159 n. 2, 361 n. 3, 747, 751, 830; — seigneur, 968; voy. aussi Aunoy (Geoffroy d').

Archipel, *Archepellague*, 185; — duc, voy. Sanudo; voy. aussi Naxos.

Argos, *Argues*, 98, 101, 102, 105, 200, 201, 223, 468, 470 n. 4, 870, 917; — (évêque d'), p. 45 n. 5; — (seigneur d'), voy. la Roche, Sguro.

Armyros, *Aramiro* (l'), 500 et n. 6, 548, p. 402. — Armyros, chef-lieu d'éparchie, nome de Larissa.

Arta, *l'Art*, *l'Arte*, 208, 607 et n. 4, 614, 619, 621 et n. 2, 628, 629, 630, 632, 636 et n. 2, 637. 639, 640, 641, 642, 643, 644, 649, 651, 652, 801 et n. 1, 975, 983, 984, 990, 991; — (despote d'), voy. Jean, Nicéphore, Thomas, Jean de Céphalonie; — (despine d'), en guerre avec le duc d'Athènes, 881-883, 904-908, 919, 952; en guerre avec le prince de Tarente et Philippe de Savoie, 973-979, 983, 1004, 1005, p. 401.

Artois (comte d'), 475b.

Asan (Jean), voy. Jean; — (Andronic), *Andronico Assaigni*, neveu de l'empereur de Constantinople, p. 404.

Astros, 205c; — Astros, nome d'Arcadie, éparchie de Cynurie.

Athènes, *Atthenes*, 103 n. 1, 184, 233, 253, 262, 274, 338b, 500, 827 n. 3, 917, p. 402; — (seigneur, ducs d'), voy. la Roche.

Aunoy, *Anoé*, *Anoée* (Vilain Ier d'), seigneur d'Arcadia, 751; — (Geoffroy d'), fils de Vilain Ier et seigneur d'Arcadia, 605 n. 1, 702-736, 740, 747-753; — (Vilain II d'), fils de

Digitized by Google

Geoffroy et seigneur d'Arcadia, 585 et n. 4; — (Erard II d'), fils de Vilain II et seigneur d'Arcadia, 585 et n. 4; — (Agnès d'), fille de Vilain II et femme d'Etienne le Maure, 585.
Autremencourt (Thomas d'), seigneur de Salona, 234 et n. 4, 238.
Aventures (montagne des), 527. — Monts Movri.

B

Baudouin, comte de Flandre, empereur de Constantinople, 5, 8, 12, 18, 21, 64-66, 68, 71 et n. 2, 72, 73, 77-79, 90, 123, 185, 211, 479, p. 400.
Baudouin II le Jeune, empereur de Constantinople, 75, 82-88, 709, 751, p. 403.
Beaufort, château devant Saint-Georges, 822, 825, 930, 932, 934, 939, 944, 945, 947, 948.
Beaufort ou Lefftro, 207, 218. — Leftro, nome de Laconie, éparchie d'Itylo.
Beauregart, *Biauregart*, 355, 357, 359, 579 n. 1.
Beauvoir ou Pontico, 75 et n. 2, 110 n. 2, 178, 698, 786, 817, 831, 886, 935, p. 403. — Ponticocastro, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Pyrgos.
Bénévent, *Bonivent*, 437, 475[c]. — Bénévent en Italie.
Benoit, archevêque de Patras, 540, 541, 594, 852.
Blaquerne (la), abbaye de Notre-Dame, en l'Arto, 989.
Blaquie, 69, 184, 208, 209, 212, 214, 259 et n. 3, 264, 272, 274, 275, 277, 282, 305, 310, 320, 396, 500 et n. 6, 630, 703, 731, 873-881, 885, 892, 894, 897, 898, 907, 908, 910, 913, 916, 917, 919, 921, 924, 952, 954, 956, 966, p. 401; — (seigneur de), voy. Jean, Thodre, Ange (l').
Blecola (le), 658. — Agrinion ou Vrakhori, nome d'Acarnanie et Etolie, éparchie de Trikhonie.
Bondice (la), *la Boidice*, *la Bondonnice*, *qui est sur mer*, ou Vonitsa, 648 n. 2, 658, 980, 993, 994. — Vonitsa, nome d'Acarnanie et Etolie, éparchie de Vonitsa et Xiromeros.
Bondonnice (la) ou Bodonitza, 103 n. 1; — (marquis de), 221, 222 n. 2, 224 n. 4, 262, 335, 541, 1008. — Mendenitsa, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Locride.
Boniface II, marquis de Montferrat, 9, 21, 42, 43, 67; roi de Salonique, 67, 70, 71-73, 90, 99-101, 103 et n. 1, 123, 221, 249, 479.
Boniface, gardien du donjon de Saint-Georges, 806, 807, 813.
Bonivent, voy. Bénévent.
Bordeaux, *Bordiaux*, 588, 775. — Bordeaux (Gironde).
Botiere (Geoffroy de la), 889.
Boucere (Gratien de), châtelain de Beaufort, 930, 941, 945.
Bouchart (Guillaume), 1017-1021, 1023.
Bouillon, *Buillon* (Godefroy de), 4, p. 400.
Bourgogne (Louis de), prétendant à la principauté de Morée, p. 403.
Boutzarades, famille grecque, 113 n. 1.
Brabant (duc de), 589 n. 3.
Brandis, *Brandix*, *Brandys*, voy. Brindes.
Brene, voy. Brienne.
Brenice (*la*), *la Brenyce*, ou Prinitza, 338 n. 1, 338[a], 338[c], 338[k], 343 n. 3, 347, 349 n. 2, 368, 380, 383, 466. — Vileza, nome d'Achaïe et Elide, éparchie d'Elis.
Breyne, voy. Brienne.
Brice (seigneur de), 87.
Brienne, *Brene*, *Breyne*, 827

Digitized by Google

n. 3; — (Hugue de), comte de Lecce, bail du duché d'Athènes, 498, 499, 501, 545, 548-551, 827 n. 3; — (comtesse de), sa femme, 548, 549; — (Gautier de), leur fils, duc d'Athènes, 500 et n. 6, 501, 548, 554, p. 402; — (Jeanne de), sœur de Gautier, 550.

Brindes, *Brandis*, *Brandix*, *Brandys*, 244, 407 n. 4, 446 n. 2, 450 n. 4, 451 n. 2, 457, 461[a], 475[c], 493, 592, 800, 977, 980. — Brindes en Italie.

Bruyères, *Bruieres* (Geoffroy de), seigneur de l'Escorta et de Caraintaine, 128, 219; s'allie au duc d'Athènes contre le prince Guillaume, 226-231, 234 n. 4; fait sa soumission, 238, 240, 241; refuse d'abandonner la campagne de Pelagonie, 286 n. 1, 287-289; se bat à Castoria contre les mercenaires allemands, 296-303; est fait prisonnier, 303, 304, 306; reste en prison à Constantinople, 312, 315 n. 2; négocie la paix, 317-324, 326, 328, 333 n. 3; s'en va en Pouille avec la femme d'un de ses chevaliers, 391, 395, 398-415, 440; accompagne le prince dans une expédition contre les Grecs, 463, 470; suit le prince en Italie à Tagliacozzo, 475[c]; sa mort, 494-497; mentionné, 502, 548, 549 n. 4, 557-561, 567, 581, 582; — (Geoffroy de), neveu du précédent, vient chercher un héritage en Morée, 557-560; est débouté, 561, 562; s'empare du château de Bucelet, 563-583; reçoit un fief en Morée, 584-586; — (Hélène de), fille du précédent, 585.

Bucelet, *Buchelet*, ou Araclovon ou Oreoclovon, 110 n. 2, 113 n. 1, 389, 563, 564, 577, 578, 585; — (châtelain de), voy. Filocalo. — Arakhova, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.

Buillon, voy. Bouillon.

Bulgares, *Vorgaires*, 283 n. 2, 874, 910.

Bulgarie, *Burguerie*, 898.

C

Caf Celle, dans l'Escorta, 942.

Calabre, 437 n. 2, 475, 757, 774; — (Robert, duc de), 756.

Calamate, *Calemate*, *Clamate*, 108, 112, 113 et n. 1, 114, 124, 125, 150, 155, 156, 157, 158, 159, 165, 172 n. 2, 173 n. 3, 174, 207, 338[b] n. 1, 361 n. 4, 470, 532, 553, 579 n. 1, 693, 694, 697, 698, 699, 700, 702, 708, 711, 717, 721, 722, 724, 729, 731, 732, 734, 735, 736, 737, 741, 744, 747, 748, 749, 750, 753, 764, 785, 801, 811, 823, 826, 828, 839. 870, 933, 934, p. 400; — (Benjamyn de), protoficier, puis chancelier de Morée, 829, 842, 857-867; — (capitaine de), 157; voy. aussi Ghisi (Georges) et le Maure (Nicolas). — Kalamæ, chef-lieu d'éparchie, nome de Messénie.

Calamy, *Calamays* (val de), 367, 736, 743, 830. — Vallée du Pamisos.

Calandrice (la), *la Calendrice*, 526, 555, 579 n. 1, 801 n. 1; — (seigneur de), 936, 968, voy. Trémolay, Ghisi. — Chalandritsa, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Patras.

Calavryta, voy. Colovrate (la).

Calopotamy, tour au bord de la mer près de Clarence, 790, 791.

Cantacuzène, *Catacusino*, *Catacuzino*, capitaine des Grecs de Morée, 330 n. 1, 333 n. 3, 336, 337, 338j, 341-344.

Capoue, 418 n. 4.

Caprena, voy. Coprena.

Digitized by Google

Capsikia, dans la vallée du Pamisos, 113 n. 1.
Carceri (Ravano dalle), tercier de Nègrepont, 185 n. 3; — (Francesco dalle), tercier de Nègrepont, 531 n. 1. — Voy. aussi Vérone.
Caraintaine, *Caraitaine*, *Carentaine*, *Carintaine*, 219, 338[k], 349, 351, 389, 463, 464, 465, 470, 561, 567, 573 n. 1, 927, 937, p. 405; — (seigneur de), voy. Bruyères (Geoffroy de). — Karytæna, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.
Carevas, Catavas (Jean de), 333 n. 3, 338[b]-338[d], 338[h], 386 n. 2, 399, 414 n. 1.
Cardalevo, voy. Gardalevos.
Caride (le), 232. — Mont Karidi, au nord de Mégare.
Carinée ou Carinthie (duc de), 270 n. 2, 297, 489 n. 1.
Castelens, voy. Catalans.
Catacalo, 277. — Catacolo, sur les limites de la Thessalie et de la Macédoine.
Catalans, *Castelens*, *Catellens*, 500 n. 6, 548, 554, 765 n. 4, p. 402; voy. aussi Compagnie.
Catalogne, *Cateloigne*, 177.
Catavas, voy. Carevas.
Cavalarichy, *Cavallarichy*, seigneur grec, 369, 375-380, 385.
Cecille, voy. Sicile.
Cenis (Mont), *Moncenys*, 141.
Ceos, seigneur, voy. Ghisi (Bartolommeo).
Cephalonie, *Cephalonye*, 216 n. 2, 607, 618, 619, 656, 995, 1010, 1012; — (seigneur, comte de), 202 n. 1; voy. Maio de Naples; — (Richard de), 216 n. 2, 531 n. 1, 547 n. 2; accepte de porter secours au despote Nicéphore, 616-620; va à son secours, 621 n. 2, 622-624, 629, 640, 646, 649; fait épouser la fille du despote à son fils Jean, 653-656; conseille le mariage de Mahaut de Hainaut, 662 n. 1, 776, 828, 831, 832, 835; est évincé de l'office de bail, 842-856, 857, 868, 869; meurt assassiné, 890, 954, 955, 957, 970, 971, 997, 1000; — (Jean, comte de), 618, 619, 653 et n. 2, 656; entre en procès avec Marguerite de Mategrifon, 954-965, 967, 970-972, 978-982, 990, 994, 1001, 1009, 1010, 1014, 1022 (?); — (Guillaume de), frère de Jean, 1010, 1012; — (Nicolas de), fils de Jean, 653 n. 2; — (Jean de), fils de Jean, 653 n. 2.
Cepiana, 801 n. 1. — Tsipiana, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée.
Chaconie, *Chacoignie*, *Chacoignye*, *Chacoinie*, ou Tzaconie, 205[c], 219, 332, 333, 335, 337 n. 4, 338[h], 338[k], 384, 388, 465, 466, 471, 745.
Chalandritza, voy. Calandrice (la).
Champagne, *Champaigne*, 8, 9, 118, 138, 139, 141, 557, 567; — (Thibaut, comte de), 5, 6, 7, 123; — (comte de), 88, 89, 90, 118; voy. aussi Guillaume de Champlitte; — (Robert de), voy. Robert; — (maréchal de), voy. Villehardouin.
Champaigne de Rome, 418. — Campagne de Rome.
Champenois, *Champaignoys*, *Champegnois*, voy. Guillaume de Champlitte.
Champlitte (Guillaume de), voy. Guillaume de Champlitte; — (Louis de), 117 n. 1.
Charles I[er] le vieillard, comte d'Anjou, 415-417, 419-434; roi de Sicile, 434-439; accepte de marier son fils à la fille du prince Guillaume, 441-457; envoie des secours au prince, 460-461[a], 473; combat avec Conradin à Tagliacozzo, 474-493, 494 n. 6, 498;

Digitized by Google

souverain de la Morée, 533, 537, 539-542, 544, 547 n. 2, 551, 552, 556 n. 5, 558, 589 n. 3, 775.
Charles II le Boiteux, roi de Naples, 544, 557-560, 567; marie Isabelle de Villehardouin à Florent de Hainaut, 587-592, 598; marie son fils Philippe de Tarente avec Ithamar, fille du despote Nicéphore, 653 n. 2, 657, 658; 706, 707, 709, 710, 718, 723, 754, 755, 756, 757, 763, 787, 792, 799, 800, 920, 973-975, 977-981, 1004, p. 400, 401, 402.
Charpigny, *Cherpegny*, 526; — (seigneur de), 577; — (Guy de), seigneur de la Vostice, est tué par Foty, 674-688, 690, 692, 708, 717, 739, 801; — (Hugues de), son fils, seigneur de la Vostice, 776 n. 2, 936, 968, 972.
Chasy (Jacques le), de la Colovrate, 664, 669, 671.
Châteauneuf, *Chastelnuef*, château dans le val de Calamy, 662 n. 1, 830.
Chauderon (Geoffroy), *Cauderon*, grand connétable de Morée, p. 45 n. 5, 182 n. 1, 547 n. 2; — (Jean), son fils, grand connétable, bail de la principauté, 328, 475c, 502, 527, 533, 536, 537, 547 n. 2, 556 n. 5; négocie le mariage d'Isabelle de Villehardouin avec Florent de Hainaut, 587-589, 596 n. 3, 605 n. 1; est envoyé à l'empereur pour réclamer le château de Calamate, 699, 700, 702-736, 740, 747-750, 789, 797, 829, 997; — (Barthomée), sa fille, 527.
Chelmos, voy. Quelmo.
Chio, voy. Scio.
Chipran, 436. — Ceprano, en Italie.
Chorinthe, voy. Corinthe.
Choron, voy. Coron.
Clamate, voy. Calamate.
Clarence, *Clarance*, 110, 146, 149, 407 et n. 4, 408, 450 n. 4, 451, 457, 461a, 461c, 470, 493, 509 n. 3, 516, 538, 539, 547 n. 2, 560 n. 1, 576, 593, 594, 619, 621 n. 2, 651, 652, 759, 779, 782, 784, 785, 786, 787, 792, 794, 800, 844, 848, 849, 850, 854, 858, 859 n. 1, 867, 871, 890, 936, 1010, p. 401, 403, 405; — Saint-François, 516, 594; — (amiral de), 785, 786. — Glarentsa, nome d'Achaïe et Elide, éparchie d'Elis.
Clermont, 187 n. 1, 385, 615, 621, 652, 858 n. 3, p. 403. — Fort Khlemousti, nome d'Achaïe et Elide, éparchie d'Elis.
Cocomatiano, gentilhomme grec au service du prince de Tarente, 982.
Cocovax, 526. — Kokova, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Calavryta.
Colinet, protoficier, 526.
Colovrate (la), *la Coulovrate*, 128, 526, 664, 669, 671, 686, 690; — (seigneur de), voy. Tournay. — Kalavryta, chef-lieu d'éparchie, nome d'Achaïe et Elide.
Comains, *Commains*, 69, 70, 270 et n. 6, 279 et n. 1, 283 n. 2, 299, 301, 302, 456, 479, 630, 633 n. 1.
Comnène (Alexis), voy. Alexis Comnène.
Compagnie des Catalans, 500 et n. 6, 527.
Condiny, *Cordiny*, montagne devant Saint-Georges, 821, 932, 948.
Condouros, dans la vallée du Pamisos, 113 n. 1.
Coninos, *Congnino*, fils de Quir Thodre, 265.
Conradin, 474-475a, 475c-477, 485 n. 3, 486-489.

Digitized by Google

Constantin, fils de Michel Paléologue, 317 n. 2.
Constantinople, *Constantinoble*, *Costantinople*, *Costantinoble*, p. 1 titre, § 3, 25, 29, 33, 36, 46-48, 52, 55, 56, 58, 61, 65, 68, 69, 73 et n. 4, 76, 79, 83, 84, 90, 123, 180, 186, 189, 214, 266, 277, 312, 320, 328, 330, 333, 341, 344, 351, 357 et n. 1, 358, 369, 373, 403 n. 2, 442, 511, 605, 636 n. 2, 648, 702, 703, 706, 707, 731, 748, 913, p. 400; — Buccoleon, *palais du Lion*, 84; — place des Vénitiens, 704, 714; — Sainte-Marie, 704; — Sainte-Sophie, 58; — (empereur de), 106, 456; fait la paix avec Florent de Hainaut, 597-602, 605; entre en guerre avec le despote Nicéphore, 607-609, 616; 657, 801 et n. 1, 909, 976; voy. aussi Léon, Isaac, Alexis, Baudouin, Robert, Andronic; — (impératrice de), 911-916; — (bail de l'empire de), voy. Toucy (Philippe de); — patriarche de), 911; — (coutumes de l'empire de), 515.
Copela, 338f.
Coprena, *Caprena*, *Coprinay*, 980, 981, 983. — Coprina en Epire.
Coprinyce (la), 361. — Copanitza, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.
Corbeille (Etienne), vice-maréchal de l'armée de Blaquie, 901.
Corcondille, *Corcondilo*, s'empare de Saint-Georges de l'Escorta, 803-816.
Corcoreno, voy. Cucoruno.
Cordiny, voy. Condiny.
Corfou, *Corfo*, 144 et n. 1, 145, 146, 148, 149, 450; — (capitaine de), 148.
Corinthe, *Chorinte*, *Corinte*, 94-99, 101-105, 189-195, 200, 201, 221, 223, 229, 231, 237, 333 n. 3, 335, 337, 468, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 669, 672, 673, 674, 679, 682, 690, 867, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1013, 1014, 1016; — (capitaine de), voy. Liedekerke (Gautier de); — évêque de), p. 45 n. 5; — (seigneur de), voy. Sguro.
Coron, 108, 111, 113, 159 n. 2, 190, 197, 202, 648, 764, 820; — (évêque de), 128. — Coron, nome de Messénie, éparchie de Pylie.
Cors (Guibert de), p. 45 n. 5, 233; — (Marguerite de), dame de la Lisarée, 584, 585.
Coscolomby, 527.
Costantinoble, *Costantinople*, voy. Constantinople.
Coulovrate, voy. Colovrate.
Cremonie (la), voy. Lacédémone.
Crète, *Cret*, 144.
Crievecuer, *Crivecuer*, 918, 929, 930, p. 401.
Crivisca, 461p.
Crutali (Michel), 69 n. 3.
Cucoruno, *Corcoreno*, montagne près de Beaufort, 934, 939.

D

Dadoule, *Dadule*, voy. Dandolo.
Daimonogiannis, 205b.
Damala, *le Damalet*, 98, p. 45 n. 5; — (seigneur de), voy. Veligourt (Renaud de). — Damala, nome d'Argolide et Corinthie, éparchie de Trézénie.
Dandolo, *Dandule*, *Daloule*, *Dadule* (Henri), doge de Venise, 15, 16, 18, 23, 24, 35, 63-65, 67, 72, 74, 136 n. 2.
Dimatre, 547 et n. 1, 826, 934. — Peut-être Kastri, nome d'Arcadie, éparchie de Cynurie.
Domaco, Domocos, 500 n. 6, 894. — Domocos, nome de

Digitized by Google

Larissa, éparchie de Domocos et Pharsalæ.
Domestique (Grand), frère de l'empereur, est envoyé en Morée, 336-338; est vaincu à la Brenice et à la Sergenay, 338[d], 338[f], 338[i]-338[l], 341 et n. 4, 343 n. 3, 344, 345; est abandonné par les mercenaires turcs, 346-353, 355, 360; est vaincu et fait prisonnier par le prince Guillaume, 373 n. 3, 375-385, 396 n. 5, 414 n. 1, 629, 633 et n. 1, 634, 643 n. 1.
Doxapatris, guerrier grec, 43 n. 1.
Dragaligos, 386 n. 4.
Druges, 697, 764 et n. 2, 933. — Androusa, nome de Messénie, éparchie de Messène.
Dux, fils de Quir Thodre, 265.
Duras, p. 405. — Duras en Albanie.

E

Edouard I[er], roi d'Angleterre, 416, 420.
Elade (la) ou Hellada, rivière, 892, 893, 917, 918.
Eles ou Hélos, 205[d], 388. — Birniko, dans le pays d'Hélos, nome de Laconie, éparchie d'Epidavros-Limira.
Eliacos, voy. rivière d'Andreville.
Engleterre, voy. Angleterre.
Ermite (Pierre l'), 2.
Escale (Guays Romane de l'), voy. Romane de l'Escale.
Esclavonie, 22, 23.
Esclavons, 205[e]-207, 218, 332, 333, 693, 696-698, 700, 701, 703, 717, 729, 740, 749, 750, 801, 823, 824.
Escorta ou Scorta, 106, 113 n. 1, 128, 219, 333 n. 3, 337, 338, 338[b] n. 1, 338[k], 379, 389-395, 468, 470 n. 4, 495, 547 n. 1, 563, 576, 579 et n. 1, 584, 662 n. 1, 802, 805, 808, 810, 811, 816, 817, 821, 822, 826, 856, 918, 921, 922, 923, 925, 927, 933, 934, 936, 949, 950, 951, 952, 953, p. 401, 404; — (capitaine de l'), voy. Nicolas le Maure, Simon de Vidoigne; — (seigneur de l'), voy. Bruyères (Geoffroy de). — L'Escorta, pays de Gortys (σ'Γορτυνά), correspond à l'ancienne Arcadie.
Espagnols, 69 n. 3.
Espinas (seigneur d'), 87.
Estagus, 903. — Kalambaka, chef-lieu d'éparchie, nome de Triccala.
Estamirra (l'), p. 45 n. 5.
Estives, voy. Thèbes.
Estransses, 526.
Eubée, voy. Négrepont.
Exerecarintaine, *Xerrecarintaine*, 927, 928.

F

Fanari, 128 n. 6, 693, 737. — Fanari, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.
Fanary (le), *le Fenary*, 881, 882, 904, 906. — Phanarion, nome de Triccala, éparchie de Karditsa.
Fedrelic, *Fedric*, voy. Frédéric.
Filocalo, *Fylocalo*, châtelain de Bucelet, 564.
Flamenc (Antoine le), 879, 880; — (Jean le), 880.
Flandre (Baudouin, comte de), voy. Baudouin; — (Robert de), voy. Robert.
Florent de Hainaut, 500 n. 6, 576; épouse Isabelle de Villehardouin, 589-592; se rend en Morée et prend possession de la principauté, 592-596; conclut la paix avec les Grecs, 597-606; accepte de porter secours au despote Nicéphore, 609-616; aide le despote dans sa guerre, 620-633, 637-640, 644-646, 649-652; son attitude dans l'affaire de

Digitized by Google

Gautier de Liedekerke et de Foty, 661-663, 671, 680, 685-692; réclame à l'empereur le château de Calamata pris par les Esclavons, 697-702, 708, 709, 713, 714, 716-718, 729, 734-736, 739-744; remet à Geoffroy d'Aunoy la moitié de la baronnie d'Arcadia, 746-753; se rend en Pouille, 754-756, 785, 792, 793, 799, 800; essuye la révolte des Grecs de l'Escorta, 801 et n. 1, 811, 816-826; sa mort, 827 et n. 3, 828, 829, p. 400, 401.

Flun (Guillaume du), 957.

Foti, *Foty*, *Foyty*, est arrêté et maltraité par Gautier de Liedekerke, 664-673; tue Guy de Charpigny, 674-678, 680, 685, 688, 690.

Foucherolles, p. 45 n. 5.

Francs, *François*, 21-23, 25, 28, 29, 37, 45, 47-51, 69 et n. 3, 315, 321, 332, 338[d]-338[g], 338[i]-338[k], 343 n. 3, 348, 350, 354, 370 n. 1, 466, 475[a], 554 n. 2, 606 n. 2, 630 n. 3, 646 n. 2, 666, 801 n. 1.

France, 2, 10-12, 15, 16, 21, 29, 40, 85, 107, 118, 127, 136, 137, 138, 139, 165, 246, 247, 249, 250, 313, 314, 429, 433 n. 3, 546, 562 n. 1, 850, p. 403; — (Philippe-Auguste, roi de), 10-12, 117, 119, 138, 139, 163, 164, 170 n. 3, 171; — (saint Louis, roi de), 239, 243-254, 320, 415, 416, 420, 426-428, 433, 475[b], 552; — (Philippe le Bel, roi de), 86, 706, 709, p. 403; — (reine de), 9-12, 420, 421, 425; — (Charles de), comte de Valois, 86, 709, 710, p. 403.

Frédéric II, *Fedric*, empereur d'Allemagne, 418 et n. 4, 475[a].

Frédéric, *Fedrelic*, *Fredelic*, *Frendelic*, fils du roi Jayme et roi de Sicile, 756-759, 763.

Fyleatopyno, *Fyloatopino*, *Fyloatopyno*, voy. Philanthropinos.

Fylocalo, voy. Filocalo.

G

Galatas, *Galathas*, 82, 83, 654. — Galata, faubourg de Constantinople.

Ganine (la), voy. Janine (la).

Gardalevos, *Cardalevo*, *Gardelevio*, 332, 337 n. 4, 465.

Gardichy, en Blaquie, 879. — Gardikion, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Phthiotide.

Gardichy, en Morée, 375, 830. — Kokala, nome de Messénie, éparchie de Messine.

Gargan (mont), voy. Saint-Ange.

Gastoigne (la Petite), 526. — Gastouni, nome d'Achaïe et Elide, éparchie d'Elis.

Gello Castro, voy. Angelo Castro.

Génois, *Genevois*, 82, 83, 607, 636 n. 2, 637, 639, 640, 644.

Geoffroy Ier de Villehardouin suit le Champenois dans la conquête de la Morée, 99, 103, 104, 107-109, 111 n. 5, 120-125; est nommé bail de la principauté, 125-137, 139, 141, 142, 144; son attitude à l'égard du prétendant Robert, 146, 147, 150, 151, 153-171; prince de Morée, 172-176, 535, 568, 839.

Geoffroy II, fils du précédent, 75, 172 n. 2, 173, 174; seigneur de Morée, 176, 178-185; prince d'Achaïe, 185-189, 444, 515, 535; grand sénéchal de l'empire de Romanie, 185.

Ghisi, *Guis* (Bartolommeo Ier), le vieillard, seigneur de la tierce partie de Nègrepont et des îles de Tinos, Mykonos et Ceos, 662 n. 1, 781; — (Giorgio), son fils, seigneur de la

Digitized by Google

Calandrice et capitaine de Calamate, 185 n. 3, 764, 771, 781, 783, 794; — (Bartolommeo II), fils de Giorgio, grand connétable de Morée, seigneur de Tinos et de Myconos et tercier de Nègrepont, p. 1 titre, p. 404.
Gibelins, 475[a].
Gierachy, *Girachy*, 128, 219; — (seigneur de), voy. Nivelet. — Geraki, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.
Gironde, 588, 775.
Gisterne (seigneur de la), voy. Spany. — Kisterna, nome de Laconie, éparchie de Gythion.
Giton (le), *Gripton*, 275, 877, 879, 917. — Zeitoun ou Lamia, chef-lieu du nome de Phocide et Phthiotide.
Glisiere ou Vlisiri, 150, 155, 159 n. 2, 178, 338[h], 355 n. 3, 356, 357 n. 3, 359 n. 1, 461[b], 836, 837, 957. — Véséré (ou Biséré), nome d'Achaïe et Elide, éparchie d'Elis.
Gogonas, 339.
Grand Domestique, voy. Domestique (grand).
Gravie (la) ou Gravia, 274, 891, 892. — Défilé de Gravia dans le Parnasse, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Parnasside.
Gravine (Jean, comte de), prince de la Morée, p. 404, 405.
Grecs, *Grés*, *Grex*, *Grez*, 33, 39, 45, 47, 48, 50, 51, 71 n. 2, 77, 80, 84, 91, 172, 181, 182, 189, 194, 195, 208, 279 et n. 3, 283 n. 2, 290 n. 1, 327, 330, 331, 336 n. 3, 338[a], 338[c]-338[g], 338[k], 343 n. 3, 345 n. 2, 349 n. 2, 354, 356 n. 5, 357, 359, 360 n. 1, 362, 366, 370 et n. 1 et 2, 372, 387, 414 n. 1, 440, 456, 466, 467, 468 n. 1, 469 n. 3, 476, 479, 491, 494, 495, 547 n. 1, 572, 573, 574, 575 et n. 3 et 2, 576, 579 et n. 1, 580 n. 2, 585 n. 4, 595, 599, 606 n. 2, 630, 636 n. 2, 640, 662 n. 1, 664, 666, 668, 669, 680, 685, 688, 689, 690, 702, 791 n. 1 de la p. 314, 801 n. 1, 807, 808, 816, 817, 830, 847 n. 2, 850, 877, 905, 910, 928, 931, 934, 937-943, 946-948, 951, p. 401; — (empereur des), 76.
Gripton, voy. Giton.
Grite (la), 128; seigneur, 87; voy. Lille (Hugues de), Tournay (Jean de). — Ce nom désigne tantôt Vostitsa (ou Ægion, chef-lieu de l'éparchie d'Ægialée, nome d'Achaïe et Élide) et tantôt Kalavryta, chef-lieu d'éparchie, nome d'Achaïe et Elide.
Gritzéna, 128 n. 11.
Guays Romane de l'Escale, voy. Romane de l'Escale.
Guelfes, 435 n. 3.
Gueraines, 526.
Guillaume, voy. Morlay.
Guillaume de Champlitte, appelé par le chroniqueur Guillaume de Saluce, dit le Champenois, 88; aborde à Kato-Akhaïa, 90-98; rencontre le roi Boniface, 99-102; conquiert la Morée avec Geoffroy de Villehardouin, 103 et n. 1, 104-116; est rappelé en France, 117-127; mentionné, 128, 129, 132, 134, 136; retourne en France, 137-142; est mentionné parfois sous le nom de comte de Champagne, 151-153, 161, 163-165, 174, 221, 249, 568, 839.
Guillaume de Villehardouin, 87, 173, 174; appelé Guillaume de Calamata, 172 n. 2, 173 n. 3; prince de Morée, 189, 190; s'empare de Corinthe, 191-195; prend Naples, 196-201; s'empare de Malevesie, 202-205[c]; soumet la Chaconie et le Magne, 205[c]-208; épouse

Digitized by Google

la fille du despote de l'Arte, 211, 216; organise la conquête, 216 n. 2, 217-219; réclame d'hommage du duc d'Athènes, 220-230; part en guerre contre lui, 230-237; reçoit sa soumission, 238-243, 245, 247, 249, 250; s'allie au despote Nicéphore contre Michel Paléologue, 254-264, 266, 267; part en guerre, 272-278; est abandonné par Nicéphore, 284-286, 288, 289 n. 3, 290; marche au combat, 293-296, 298-301; est fait prisonnier, 304, 306-311; reste en prison à Constantinople, 312-317; fait la paix avec l'empereur, 317-319, 323-328; entre en guerre avec les Grecs de Morée, 329-331, 333-335, 338[b]; combat à la Sergenay, 340, 342-345, 347; reçoit l'aide des mercenaires turcs, 355-360; est vainqueur des Grecs au Macri Plagui, 361-363, 365, 366; fait prisonnier le grand domestique, 377-385; fait une expédition en Tzaconie et réprime la révolte de l'Escorta, 385-396, 398, 399; punit Geoffroy de Caritena de sa fugue, 405, 407, 408, 410-415; donne sa fille en mariage au fils de Charles d'Anjou, 415, 439-457; rentre en Morée et reçoit des secours de Charles d'Anjou, 458-474; se rend au secours de Charles d'Anjou, 475[c], 476-487, 490-493, 497; enlève à Marguerite de Passavant son héritage de Mategrifon, 502-506, 508-531; sa mort, 532-536; mentionné, 537, 547 et n. 2, 552, 553, 581, 586, 587, 595, 702, 722, 751, 829, 961, p. 400, 401.

Guis, voy. Ghisi.

Guomenice (la), 526. — Goumenitsa, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Calavryta.

H

Haynaut, 662; — (comte), 589 et n. 3; — (Florent de), voy. Florent; — (Mahaut de), fille du prince Florent, 500 n. 6, 546, 827; épouse Guy II d'Athènes, 831, 835, 838-840, 933, p. 403-404.

Hellènes, 103 n. 1.

Helos, voy. Eles.

Hôpital (ordre de l'), 121, p. 45 n. 5.

Hongrie, *Onguerie*, *Ongrie*, 270, 587; — (roi de), 176 n. 1, 268, 507.

Hongrois, *Ongres*, *Ungres*, 270 et n. 3, 279, 283 n. 2, 299, 301, 302.

Hospitaliers, 225 n. 3.

I

Ille (l'), *l'Isle* ou Nisi, 698, 703, 734, 740, 753, 828, 831. — Nisi, nome de Messénie, éparchie de Messène.

Innocent III, pape, 29, 31, 32, 34, 35, 41, 42, 61.

Isaac l'Ange, *Quir Saquy*, empereur de Constantinople, 26, 27, 31-33, 39-43, 49, 50, 77.

Isabelle de Villehardouin, *Ysabeau*, *Yssabeau*, fille du prince Guillaume, épouse le fils de Charles d'Anjou, 415, 442-444, 449-451, 454, 455, 546, 552; épouse Florent de Hainaut, 586, 587, 589 et n. 3, 591, 592; se rend en Morée avec lui, 592, 593, 595, 610 n. 1; reçoit Roger de Loria, 785-798; reste veuve, 828-831; marie sa fille Mahaut au duc Guy II d'Athènes, 831-833, 835-841; va au pardon de Rome et épouse Philippe de Savoie, 841-848; se rend avec lui en Morée, 848-852; 857, 863, 868, 955, 1000, p. 400, 401.

Isova, 338[a], 338[e], 461[c], 579 n. 1.

Digitized by Google

— Ruines près de Bisbardi, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.
Italie, *Ytalie*, 333 n. 3, 418, 434, 435 n. 3.
Ithamar, *Thamari* (Quira), fille du despote Nicéphore, épouse Philippe de Tarente, 657-659, 974.
Ivry, *Vry* (Galeran d'), envoyé en Morée par Charles d'Anjou, 461-461b, 468, 469, 471-473.

J

Jacques, évêque d'Olène, 445, 450 n. 5; — autre évêque d'Olène, p. 404.
Jaguora (empereur de), sultan d'Anjora, 601.
Janice, Janisse (la), 693, 696, 697, 698, 801. — Gianitsa, nome de Messénie, éparchie de Calamata.
Janine (la), *la Ganine*, *la Janyne*, 274, 607, 627, 628, 630 et n. 3, 632, 635, 640, 647, 881, 903, 983. — Giannina en Épire.
Jarra, voy. Zara.
Jayme, roi d'Arragon, 756.
Jean, despot de l'Arte et de la Blaquie, 209-214.
Jean Asan, roi de Bulgarie, 69 n. 2.
Jean Vatace, roi de Blaquie, 69, 71, 79.
Jérusalem, *Jherusalem*, 2-5, 7, 19, 25, 29, 33, 52, 61, 69 n. 3, 89, 123, 130 n. 2, 185, 435; — Saint-Sépulcre, 33, 435.
Jharra, voy. Zara.
Juliane (la), 526.
Junch, Port Junch, 110, 554, 662 n. 1, 763, 764, 784, 788, 793, 800, 830. — Vieux-Navarin, nome de Messénie, éparchie de Pylos.

L

Lacédémone, *La Cremenie*, *La Cremoignie*, *La Cremonie*, 113 n. 1, 132 n. 2, 159 et n. 2, 205c, 205d, 329, 333, 337, 384, 385-387, 389, 414 n. 1, 466, 467, 575 n. 3, 585 n. 4; — Saint-Nique, 924; — (évêque de), 128.
Lacos (plaine de), 361 n. 4. — Voy. aussi val de Calamy.
La Crémonie, voy. Lacédémone.
L'Alemant (Guillaume), seigneur de Patras, 128; — (Conrad), son fils, seigneur de Patras, 176 n. 1, 531 n. 1; — (Guillaume), fils de Conrad et seigneur de Patras, 531 n. 1; — (Marie), fille de Guillaume, 531 n. 1.
Lans, en Lombardie, 12.
Larisse (le), 184. — Larissa en Thessalie.
La Roche (Guillaume de), en réalité Guy Ier, seigneur d'Athènes, 176 n. 1, 184, 191, 192, 198, 199, 200, 201, 202, 211; refuse de prêter hommage au prince Guillaume, 220-229; en guerre contre le prince, 232-237; fait sa soumission, 238-243; se rend devant le roi de France, 244-254, 262; parle au sujet de la paix avec Michel Paléologue, 320-328; mentionné, 334, 335, 413; bail de Morée, 538 n. 1, 541, 545-549, 555, 561, 879; — (Othe de), son frère, bail du duché d'Athènes, 176 n. 1, 244 n. 1, 261; — Guillaume de), fils de Guy Ier, 176 n. 1; — (Guy de), en réalité Jean, duc d'Athènes, 497, 498, 507; — (Guy II), nommé comme fils du prétendu duc Guillaume, 500 et n. 6, 546, 549 n. 4, 551, 552, 827 n. 3; épouse Mahaut de Hainaut, 832-840; rend hommage à Philippe de Savoie, 870, 871; fait une expédition en Blaquie, 873-885, 892, 893, 897-902, 904-909, 911-919; 933, 952, 956, 968; se rend

Digitized by Google

au parlement de Corinthe et prend part aux joutes, 1008, 1011, 1014, 1017-1021, p. 401, 402; — (Jacques de), cousin des précédents et seigneur de Véligourt et de Damalet, 527, 531 n. 1; — (Renaud de), fils de Jacques et seigneur de Véligourt et de Damalet, 531 n. 1, 968; — (Alix de), sœur de Renaud, 531 n. 1.
Lascaris, *Lascary*, *Lescari* (Théodore), voy. Théodore.
Latins, 77, 199, 387, 466, 595, 668, 685, 721, 745, 805, 810, 898, 927, 930, 943.
La Vulge (George), 737.
Lecce, *Liche*, 498, 499, 551; — (comte de), voy. Brienne (Hugue de). — Lecce en Calabre.
Lefftro, voy. Beaufort.
Léon III, *Lion le Philosophe*, empereur de Constantinople, 58.
Lépante, voy. Nepant.
Lescari, voy. Lascaris.
Lesiana, 621 n. 2.
Lessyaire (la), dans l'Arte, 994.
Levant, 3, 77, 78, 268, 270, 331, 456, 601.
Levitza, 338f.
Lianort, 693.
Liche, voy. Lecce.
Liedekerke, *Lindequerc* (Engilbert de), connétable de la Morée, 662 et n. 1, 829. — (Gautier de), capitaine de Corinthe, fait arrêter Foty, 662, 663, 666-671, 673, 675-678, 680, 688, 689, 691, 692.
Liege (Mote ... dou), p. 404.
Lienart, chancelier de Morée, 323, 471 et n. 5, 517, 524, 528, 829.
Lignycina, 922. — Linistœna, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.
Lille (Hugues de), seigneur de la Grite, 128.
Lini, p. 45 n. 5.
Lion, chevalier, assassin du comte Richard de Céphalonie, 619, 869, 890.
Lion le Philosophe, voy. Léon III.
Lion Mavropapa (Quir), voy. Mavropapa.
Lisarée (la), la Liserée, 585; — (dame de), voy. Cors (Marguerite de). — Lysaria, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Patras.
Lombardie, *Lombardye*, 9, 12, 18, 437, 475a, 854, p. 402.
Lombards, 482 n. 3, 486 n. 3.
Loria, *Lurye* (Roger de), fait une course en Orient, 757-763; est assailli et renversé par Jean de Tournay, qu'il fait prisonnier, 764-770; traite généreusement Jean de Tournay, 771-784; est reçu par la princesse Isabelle, 785-800.
Louis, *Lauys*, *Louys* (en réalité Philippe), fils de Charles d'Anjou, épouse Isabelle, fille du prince Guillaume, 415, 442-444, 449, 455; 544, 545, 552, 587.
Luc ..., baron de Gritzéna, 128 n. 11.
Lurye, voy. Loria.
Lutra (la), dans le val de Calamy, 736.
Lutro (le), au bord du Sperchius, 893.
Lycnars, voy. Liénart.
Lyon (Rhône), 13 n. 4.

M

Macédoine. *Machidoine*, 48.
Macri (Guillerme), 924.
Macriane, 950.
Macrino ou Macrynos, 331, 332, 338i.
Macrioros, montagne, 993. — Macronoros, nome d'Arcananie et Etolie, éparchie de Valtos.
Macri Plagui, *Macri Plagy*, 364, 367, 368, 380, 466, 736. —

Digitized by Google

Défilé, sur la limite de la Messénie et de l'Arcadie.
Macrynos, voy. Macrino.
Maffroy, voy. Mainfroy.
Magne (le), 205e. — Région au sud de la Morée.
Magne (le Grand), *la Grant Maigne*, ou Maïna, 205e, 207, 218, 317, 326, 337 n. 4, 502, 762. — Tigani, nome de Laconie, éparchie d'Itylos.
Mahaut de Hainaut, voy. Hainaut (Mahaut de).
Majorque, *Maillorgue* (Ferrant de), prétendant à la principauté de Morée, p. 403.
Mainfroy, *Maffroy*, prince de Salerne, 418 n. 4; roi de Sicile, 401-407, 418 n. 4, 419, 426, 427, 437, 438, 441, 475, 475a et n. 2, 561.
Maingne, 741, 742. — Mikromani, nome de Messénie, éparchie de Kalamæ.
Maio de Naples, seigneur de Céphalonie, 216 n. 2.
Malevesie, *Malvesie*, Monembasie, assiégé par le prince Guillaume, 85, 189, 190, 195, 197, 200, 202-205c, 205d, 218, 222, 223, 273, 317, 326, 330, 331, 333, 334, 337, 338k, 384, 388, 414 n. 1, 465, 502, 723, 724, 728, 731, 733, 761, 762, 932. — Monembasie, nome de Laconie, chef-lieu de l'éparchie d'Epidavros Limira.
Malomigny, montagne devant Saint-Georges, 820, 821.
Mamonas, gentilhomme de Malevesie, 205b.
Manfredonia, 400 n. 5, 401 n. 1. — Manfredonia, en Italie.
Maniatecor, 554.
Manoillade, p. 403. — Manolada, entre Patras et Andreville.
Marays (Vincent de), 856-858, 921, 960, 962, 964, 965, 967.
Marguerite, cousine de Gautier de Rosières, 527.
Mategrifon, *Mathagriphon*, *Mathegriphon*, *Mathegriffon*, ou Acova, 128, 219, 463, 464, 503, 506, 508, 511, 512, 518, 524, 525, 526, 529, 531, 1009, 1010, 1012, p. 405; — (seigneur de), voy. Rosières (Gautier de); — (dame de), voy. Villehardouin (Marguerite de). — Galata, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.
Maure (Nicolas le), capitaine de l'Escorta et de la châtellenie de Calamate, 933, 939-941, 946, 947, 949, 951; — (Etienne le), son fils, seigneur de Saint-Sauveur, 585.
Mauterrier (Jean), chevalier du roi Charles II de Naples, 979.
Mavropapa (Quir Lion), gentilhomme grec, 808, 809, 814, 815.
Megaskyr, voy. Athènes (seigneur d').
Meguare (la), 231, 232. — Mégare.
Mehault, Mehaulte de Hainaut, voy. Hainaut (Mahaut de).
Melic le Turc, chef des mercenaires turcs, 351-353, 356 n. 5, 358, 359, 392, 393, 395, 396 et n. 5.
Melingues, soumis par le prince Guillaume, 205e-207, 332 n. 3, 337 n. 4, 338k.
Mesarée, 468 n. 1.
Mesicle, voy. Saint-Nicolas.
Messine, *Mesine*, 759, 798.
Michel Paleologue, *Quir Michailli Paleologo*, empereur grec, 80, 81-83, 88, 209-211, 215; fait des préparatifs de guerre contre le despote Nicéphore et le prince Guillaume, 266-272, 277, 281, 283 et n., 284, 291, 304, 307; retient le prince Guillaume prisonnier, 312-317; fait la paix avec le prince, 317-319, 321, 323-325, 328; envoie des troupes en Morée faire la guerre au prince, 330-336, 338, 502.

Digitized by Google

Micopolis, p. 45 n. 5.
Micronades, *Mycronas* (Georges), 922, 950; — (Jean, *Jehanni*), 922, 950.
Miribel (Humbert de), 848, 859.
Mistra, *Misitra*, 205[d], 218, 317, 326, 330, 338[f], 338[i], 384, 385, 387, 468 n. 1, 475[c], 502, 734, 735, 743, 744, 808, 830, 924, 925. — Mistra, nome de Laconie, éparchie de Lacédémone.
Modon, 110, 159 n. 2, ann. 1291; — (évêque de), 128. — Modon, nome de Messénie, éparchie de Pylos.
Monbel (Guy de), 848; — (Guillaume de), 855, 859, 865, 866.
Moncenys, voy. Cenis (Mont-).
Montferrat, en Italie, 12, 18; — (marquis de), 911; — voy. Boniface.
Monpas (Jean de), 943.
Mons (Mathieu de), 128.
Montea (la), p. 45 n. 5.
Montescovée, 105 n. 2, 192. — Pendescouvos, nome d'Argolide et Corinthie, éparchie de Corinthe.
Moraines ou Morena, dans l'Escorta, 580 n. 2, 584.
Morchufle, voy. Murzuphle.
Morée, *Amorée*, *Mourée*, 75, 87, 126, 127, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 148, 151, 163, 164, 165, 170 n. 1, 172, 174, 176, 178, 183, 186, 187, 189, 191, 197, 217, 218, 220, 249, 255, 261, 273, 305, 307, 313, 314, 317, 318, 322, 328, 329, 332, 335, 336, 337, 363, 382, 397, 399, 414 n 1, 442, 449, 450, 453, 456, 457, 461, 461[a], 475[c], 491, 492, 493, 497, 498, 499, 502, 508, 509 n. 1, 537, 544, 547 et n. 5, 549, 553, 556 et n. 5, 560, 561, 580 n. 2, 585, 587, 589 et n. 3, 592, 598, 602, 610, 615, 620, 629, 661, 662, 664, 669, 671, 673, 684, 708, 712, 713, 714, 721, 723, 731, 733, 755, 759, 763, 766, 772, 785, 799, 800, 801 n. 1, 811, 835, 840, 847 n. 2, 848, 849, 854, 919, 921, 924, 952, 954, 966, 980, 994, 1005, 1006, 1008, 1013, p. 400, 402, 404; — en un sens restreint, désignant la plaine d'Élide, 90, 92, 94, 99, 104, 105, 106, 201, 231, 338[b], 347, 395, 396, 471, 526, 563, 578, 585, 698, 753, 754, 828, 871, 936, 952, 1007, 1009; — (seigneur, prince de), voy. Guillaume de Champlitte, Geoffroy I[er], Geoffroy II, Guillaume, Florent de Hainaut, Philippe de Savoie; — (princesse de), 323-325, 327 n. 4, 552, 553, voy. Isabelle; — (bail de la principauté de), voy. Geoffroy I[er], Sully (le Rous de), Trémolay (Guy de), Saint-Omer (Nicolas II de), Céphalonie (Richard de), Saint-Omer (Nicolas III de); — (chancelier de), 120 n. 2, 967, voy. Liénart, Calamate (Benjamin de); — (connétable de), 367 n. 2, 967, voy. Chauderon (Jean), Liedekerke (Engilbert de), Ghisi (Bartolommeo II); — (maréchal de), voy. Nulli (Jean de), Saint-Omer (Jean de, Nicolas de); — (protoficier de), voy. Calamate (Benjamin de), Colinet, Quir Vasylopule; — (capitaine de), 935; — (perpres de), monnaie, 531 n. 1.
Morena, voy. Moraines.
Morlay (Guillaume de), seigneur de Nicles, 128 n. 3.
Muchii, 801 n. 1. — Palæo-Muchli, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée.
Mudra, *Mondra*, 361, 363. — Moundra, nome de Messénie, éparchie d'Olympie.
Murzuphle, *Morchufle*, 53, 57, 59.
Myconos (seigneur de), voy. Ghisi.

Digitized by Google

Mycronas, voy. Micronades.
Mytilène, 54 n. 1.

N

Naples, en Italie, 216 n. 2 (p. 78), 446, 451 et n. 2, 452, 456 n. 4, 460, 461, 488, 538, 557, 587, 589 n. 3, 659, 800, 977, p. 404; — (roi de), voy. Charles Ier, Charles II, Robert; — (reine de), 400 et n. 2, 587; — (archevêque de), 455; — (Maio de), voy. Maio.
Naples ou Nauplie, assiégée par le prince Guillaume, 189, 190, 195-201, 223, 870, 917; — (seigneur de), voy. Sguro. — Nauplie, chef-lieu du nome d'Argolide et Corinthie.
Navela (Jean de), 1022-1024.
Naxos, *Nicxie*, *Nissye*, *Nixie*, *Nizie* (duc de), 191 n. 4, 202 n. 1, 262, 541, 1008, voy. Sanudo.
Négrepont, *Negripont* ou Eubée, 103 n. 1, 274, 328 n. 3, 338h, 451, 876, 896, 917; — (seigneurs, terciers de), 103 n. 1, 191, 198, 202, 221, 222 n. 2, 234 n. 4, 262, 334, 335, 541 1008. — Voy. aussi Carceri, Ghisi et Vérone.
Nepant, *Neopant*, ou Lépante, 256, 258, 610, 621 n. 2, 651, 658, 890, 918, 981. — Naupactos (Lépante), chef-lieu de l'éparchie de Naupactie, nome d'Acarnanie et Élide.
Neuilly, *Nulli* (Jean de), maréchal de la Morée, seigneur de Passavant, 128, 219, 328. — Voy. aussi Passavant (Jean de).
Nicéphore, *Nicrifore*, despote de l'Arte, marie sa sœur au prince Guillaume, 69, 212-216; s'allie au prince contre Michel Paléologue, 255-260, 263, 264; part en guerre, 272-278; fait défection, 282-286, 288, 290 et n. 1, 291, 295; 546, 547 n. 2, 553, 601; en guerre avec les Grecs, demande le secours du prince Florent et du comte Richard de Céphalonie, 607-620; reçoit l'aide du prince et du comte dans sa guerre, 621-629, 632, 633, 636-647, 649-652; accepte le mariage d'une de ses filles avec Jean de Céphalonie et donne l'autre en mariage au prince de Tarente, 653-661; 872, 881, 974, 975.
Nicle ou Nicli, 113 n. 1, 128, 132 n. 2, 158, 159, 225, 237, 238, 239, 323, 324, 328 n. 3, 335, 338, 345, 349, 414 n. 1, 440 n. 1, 461c, 464, 465, 467, 468, 469 et n. 3, 470, 801 n. 1, 926; — (seigneur de), voy. Morlay; — (évêque de), 128; (capitaine de), 89 n. 1. — Palæo-Episcopi, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée.
Nicolopulli (Papa), voy. Papa Nicolopulli.
Nicxie, voy. Naxos.
Ninice (la), 803. — Nemnitza, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.
Nisse, 73.
Nissye, voy. Naxos.
Nivele, *Nivelet* (seigneur de), 87; — (Guy de), seigneur de Gierachy, 128; — (Jean de), son fils, seigneur de Gierachy, 219, 469.
Nixie, *Nizie*, voy. Naxos.
Nuefchastel (frère Jean de), grand commandeur du Temple, 972.
Nulli, voy. Neuilly.

O

Olène, *l'Oline* (évêque de), p. 45 n. 5, 180 n. 1, 445, 561 n. 2, 840, 967. — Voy. aussi Jacques.
Omblos, au bord de l'Alphée, 575 n. 2, 579 n. 1.
Ongres, voy. Hongrois.
Ongrie, voy. Hongrie.

Digitized by Google

Oreoclovon, voy. Bucelet.
Oriol (l'), 697. — Rhiolo, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Patras.
Ospital de Saint-Jehan (*l'*), voy. Hopital.
Ozeros, lac en Epire, 607 n. 5.

P

Paléologue (Michel), voy. Michel Paléologue.
Paleopoli, 339.
Palessien (la), 1010.
Papa Nicolopulli, 950.
Pape, 706, 756. — Voy. aussi Innocent III, Urbain II.
Parenzo, 144 n. 1. — Parenzo, en Dalmatie.
Paris, 11, 138, 163, 244, 245, 252.
Passavant, 128, 205[d], 219; — (seigneur de), voy. Neuilly; — (Jean de), 233, 501, 502, voy. aussi Jean de Neuilly; — (Marguerite de), 501-531. — Passava, nome de Laconie, éparchie de Gythion.
Patras, 90, 91, 95, 105, 128, 216 n. 1, 256-258, 621 n. 2, 651, 889, 919, p. 423; — (seigneur de), voy. L'Alemant; (archevêque métropolitain de), 120 n. 2, p. 45 n. 5, voy. Benoît; — (Nicolucho, Nicoluchus de), p. 404. — Patras, chef-lieu d'éparchie, nome d'Achaïe et Elide.
Patre (la), en Blaquie, 214, 274, 275, 873, 876, 877, 878, 917; — (duc de), voy. Ange. — Néopatras (ou Hypati), nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Phthiotide.
Pavlitza (dame de), 356 n. 5.
Pelagonie (la), *la Pellagonie*, 272, 278, 293, 312, 323, 383, 546, 910, p. 400; — région de Macédoine.
Peloponèse, château en Morée, 91 n. 2. — Kato-Akhaïa, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Patras.
Perachora, *Peragora*, 859 n. 1, 867. — Perakhora, nome d'Argolide et Corinthie, éparchie de Corinthe.
Perrin ou Perrin Coumain, écuyer d'Ancelin de Toucy, 374 et n. 5.
Perse, 69 n. 3.
Philanthropinos, *Fyleatopyno*, *Fyloatopino*, *Fyloatopyno*, *Phyloathopyno*, envoyé par l'empereur de Constantinople pour faire la paix avec le prince Florent, 602-605.
Philippe de Savoie, 619; épouse la princesse Isabelle, 846-848; prend possession de la principauté, 848-855; fait arrêter Benjamin de Calamate, 856-867; reçoit l'hommage du duc d'Athènes, 870-873; refuse au maréchal de Saint-Omer la permission d'aller en Blaquie, 886-889, 918; réprime la révolte de l'Escorta, 918-923, 933-938, 943-945, 947-953; juge le procès entre le comte Jean de Céphalonie et Marguerite de Mategrifon, 954, 956-960, 962-970, 972; fait une expédition dans l'Arte pour le prince de Tarente, 978-982, 990-992, 994; est sollicité de ne plus retourner en l'Arte et convoque un parlement à Corinthe, 1003-1010, 1013, 1014, 1017; mentionné, p. 401, 402.
Phonemenos, 370 n. 1.
Phyloathopyno, voy. Philanthropinos.
Piémont, *Pyémont*, 846, 848, 854, 855, p. 402.
Pierre, roi d'Aragon, 589 n. 3, 775, 787, 792.
Pierre l'Ermite, 2.
Pignerol, *Pinerol*, 846. — Pignerol en Piémont.
Plancy, *Planchy* (seignor de), 87.
Polifant, *Poliphant*, 1009, 1013,

Digitized by Google

p. 405. — Polyphengos, montagne près d'Hagios Georgios, nome de Corinthie et Argolide, éparchie de Corinthie.
Pontico, voy. Beauvoir.
Ponent, 2, 5, 73, 87, 434.
Port Junch, voy. Junch.
Pouille, *Puille*, 20, 85, 149 n. 1, 260, 391, 400, 401, 403, 415, 418, 419, 426, 436, 438 n. 1, 440, 450, 458, 461[b], 471 n. 5, 472 n. 1, 474, 475, 475[a], 475[d], 476, 493, 494, 498, 499, 545, 549, 551, 558, 561, 588, 707, 754, 755, 756, 799, 823, 824, 977; — (roi de), voy. Mainfroy, Charles Ier, Charles II, Robert.
Prevasse, *Prevesse* (la), 636, 649. — Prevetsa en Epire.
Prinitza, voy. la Brenice.
Provençaux, 20 n. 1.
Provence, 416, 417, 429, 475[b].
Ptera, 579 n. 1.

Q

Quello (la), en l'Arte, 992, 994.
Quelmo (Chelmos), 469 n. 3, 338[a], 814. — Mont Khelmos, nome d'Arcadie, éparchie de Mantinée.
Quir Michailli Paleologo, voy. Michel Paléologue.
Quir Nicrifore, voy. Nicéphore.
Quir Saquy, voy. Isaac.
Quir Thodre Lascari, voy. Théodore Lascaris.

R

Raguse, 144 n. 1. — Raguse en Dalmatie.
Raimondas, *Remondas*, maréchal des troupes du prince de Tarente dans l'Arte, 979-982, 986, 990, 992, 994, 996, 1004.
Regranice (la), 527.
Remy (Girart de), 803-805.
Remyro (la), voy. Armyros.
Rhoviata, voy. Roviate (la).
Rionde (la), 869.
Rivedostre, 244. — Livadostro, nome d'Attique et Béotie, éparchie de Thèbes.
Robert, neveu du Champenois, prétendant à la principauté de Morée, 140-172, 568.
Robert de Flandre, empereur de Constantinople, 73-75, 78, 79, 82, 177, 180, 181, 183-187, 444, 515.
Robert, roi de Naples, p. 404.
Roche (la), voy. La Roche.
Rogo (le), 984. — Rogous en Epire.
Romagne, *Romaigne*, 418.
Romane de l'Escale (Guays), p. 405.
Romanie, p. 1 titre, § 68, 80, 82, 94, 136, 138, 182, 185, 245, 249, 252, 278, 309, 344, 357, 373 n. 4, 382, 399, 405, 444, 476, 554, 621 n. 2, 624, 630, 654, 656, 731, 758, 759, 787, 792, 798 n. 1, 799, 832, 836, 879, 898, 1005, 1016; — (sénéchal de), voy. Geoffroy II.
Rome, 29, 33, 187 n. 1, 400, 403, 418 et n. 4, 419, 426, 429, 430, 432, 433, 434, 436, 841, 842-845, 847, 857, p. 401; — Saint-Pierre, 434 n. 1.
Rosières (Gautier Ier de), seigneur de Mategrifon, 128, 219; — (Gautier II de), son fils, seigneur de Mategrifon, 463, 470, 475[c], 501, 503, 504, 511, 527, 584; — (Jeanne de), 584 n. 1.
Rous de Sully (le), voy. Sully.
Roviate (la), 365 n. 3, 1002, 1012. — Rhoviata, nome d'Achaïe et Elide, éparchie d'Elis.

S

Saete (la), 869.
Saint-Ange, Saint-Angle (mont), 400. — Mont Gargan en Italie.
Saint-Donnat, en l'Arte, 658.

Digitized by Google

Saint Georges (bras de), 83. — Bosphore.
Saint Georges de l'Escorta, 662 n. 1, 804, 805, 806, 807, 809, 810, 815, 816, 817, 819, 821, 824, 825, 827, 932, 938, p. 401, 402.
Saint Jacques (de Compostelle), 130 n. 2.
Saint-Nicolas (estroit de), 607. — Détroit qui ferme l'entrée du golfe de l'Arte.
Saint-Nicolas au Figuier, entre la Vostice et Corinthe, 674, 680.
Saint-Nicolas du Bar, 400. — Bari en Pouille.
Saint-Nicolas le Tort, sur le golfe de l'Arte, 636.
Saint-Nicolas, *Saint-Nicolay* de Mesicle, 339, 340.
Saint-Omer, 527. — Santameri, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Patras.
Saint-Omer (Béla de), 176 n. 1, 507; — (Nicolas II de), le vieillard, son fils, seigneur de la moitié de Thèbes, 176 n. 1, 234, 238, 444, 445; défend les droits de sa belle-sœur Marguerite de Passavant, 507, 508, 510-519, 523, 524, 529; épouse la veuve du prince Guillaume, 547 n. 2, 552-554; bail de la Morée, 556 et n. 5, 559, 560, 573, 576 et n. 3, 578-580, 584, 593, 594, 596; grand maréchal, 622, 623, 629; — (Othe de), fils de Béla, 176 n. 1, 234, 507, 508; — (Jean de), 386; épouse Marguerite de Mategrifon et défend les droits de sa femme, 176 n. 1, 233, 234, 522, 530; — (Nicolas III de), le jeune, seigneur de la moitié de Thèbes, fils de Jean, maréchal de la Morée, 233, 501, 662 n. 1; conseille le mariage de Mahaut de Hainaut avec Guy II d'Athènes, 832-835, 837, 838; est nommé bail de la Morée, 842, 843; donne son aide à Benjamin de Calamate emprisonné, 858-866; se rend à l'aide du duc d'Athènes en Blaquie, 884-906, 909, 912-919; défend Marguerite de Mategrifon dans son procès contre Jean de Céphalonie, 956, 958-962, 964-970, 972; dirige l'expédition de l'Arte, 980-982, 990, 994; a des démêlés avec sa femme, 996-1002; conseille au prince de convoquer un parlement à Corinthe, 1003-1007; se rend au parlement de Corinthe, 1009-1013; prend part aux joutes qui y ont lieu, 1018, 1022, 1023, p. 401, 403.
Saint-Sauveur, voy. Maure (Etienne le).
Saint-Sepulcre, voy. Jérusalem.
Saint-Zacarie, 110, 146, 149, 152. — Clarence (Glarentsa, nome d'Achaïe et Elide, éparchie d'Elis).
Sainte-Elayne, *Sainte-Eleyne*, 918, 928, 929, p. 401.
Sainte-Maure (île), 648.
Salagora, Salogora, 636, 644, 984. — Salagora en Epire.
Salerne (prince de), voy. Mainfroy.
Salic, chef des mercenaires turcs, 359.
Salicore, 563, 564, 571.
Salonique, 68, 69 et n. 3, 103, 259 n. 3, 275, 278, 320, 703, 706, 710, 718, 910-914; — (roi de), voy. Boniface.
Saluce (Guillaume de), voy. Champlitte.
Sanudo, *Sanu* (Marco), duc de Naxos ou de l'Archipel, 185 n. 3; — (Guglielmo), son fils, duc de Naxos, 531 n. 1; — (Nicolo), fils de Guglielmo et duc de Naxos, 531 n. 1, 550.
Saquy, *Saqy* (*Quir*), voy. Isaac l'Ange.
Sarrasins, 33.

Digitized by Google

Savoie, 13 n. 4, 141, 854; — (comte de), 846; — (comte Thomas de), 846; — (Philippe de), voy. Philippe de Savoie.
Scio, *Squio*, 759, 760. — Chio.
Scorta, voy. Escorta.
Scortins, habitants de l'Escorta, 337 n. 4, 392 n. 2.
Sepulcre (Saint-), voy. Jérusalem.
Serbes, 270 n. 4, 283 n. 2.
Serbie, *Servie* (roi de), 268, 270.
Sergenay (la), 338 n. 1, 339, 340, 343 n. 3, 349 n. 2; — Sainte-Marie, église, 343 n. 3.
Serquices, *Serquiches*, 903, 905. — Sarakina? en Epire.
Serve (la), 278, 910. — Servia en Macédoine.
Servia, en Morée, 338h, 356 n. 4.
Sgoceco, ann. 1319.
Sgoromaly, *Sguromaly*, *Sguromailly*, *Sguromailli* (Quir George), 721-727, 731-746.
Sguro, seigneur de Corinte, d'Argues et de Naples, 96, 99, 101, 102.
Sicile, *Cecille*, 415, 418, 419, 426, 434, 437, 438, 475, 561, 588, 589 et n. 3, 762, 776, 778, 787, 795; — (roi de), voy. Mainfroy, Charles Ier, Frédéric.
Siderocastro, *Sideroporta*, 274, 892, 893. — Sidero-Porta, près des ruines de Thronium, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Parnasside.
Sigo, 333. — Taygète.
Simicon (dame de), 356 n. 5; — — (Amoin de), 356 n. 5.
Sole (la), 234, 703, 891, 924, p. 401; — (seigneur de), 836, 876, 879, 896, 900, 917, voy. Autremencourt (Thomas d'). — Salona (ou Amphissa), chef-lieu de l'éparchie de Parnasside, nome de Phocide et Phthiotide.
Sophianos, 205b.
Soulli, voy. Sully.
Spany, esclavon, seigneur de la Gisterne, 823.
Spurte (la), château devant Saint-Georges, 819.
Starne (la), abbaye, dans l'Arte, 1006.
Sully, *Soulli*, *Sulli* (le Rous de), bail de la principauté, 538-543, 545, 547.
Surie, *Surye* (Pierre de), 706-713, 715, 716, 718, 719, 726-728, 732.
Syrie, *Surie*, 2 n. 4, 28, 90, 554 n. 2.

T

Tadule, voy. Dandolo.
Tarente, *Tharante*, *Tharente* (Philippe, prince de), fils de Charles II et despote de Romanie, 86, 500 n. 6; épouse Ithamar, fille du despote Nicéphore, 653 n. 2, 658-660; fait la guerre à la despine de l'Arte, sa belle-mère, 973-976, 980, 982, 992, 1003, 1004, p. 401; p. 402, 403, 405; — (Robert, prince de), son fils, p. 405.
Temple, 121, p. 45 n. 5, 535; — (grand commandeur du), voy. Nuefchastel (Jean de).
Templiers, 225 n. 3.
Teutonique (ordre) ou frères allemands, 121, p. 45 n. 5, 662 n. 1.
Thalassinum, *Thalassino*, 274 n. 1, 902, 903. — Alassona, en Thessalie.
Thamari, voy. Ithamar.
Thèbes, *Estives*, p. 1 titre, § 201, 229, 234, 235, 238, 243, 320, 323, 328 n. 3, 501, 508, 527, 554, 834, 840, 875, 877, 879; — château de Saint-Omer, 554; — (seigneur de), voy. Saint-Omer; — (métropolite de), 236 n. 1.
Théodore (Quir), *Quir Thodre*, frère de l'empereur Andronic, 713.
Théodore, *Quir Thodre sevastocratora*, seigneur de la Bla-

Digitized by Google

quie, 212-217; aide Michel Paléologue dans ses préparatifs de guerre contre le despote Nicéphore et le prince Guillaume, 255, 256, 259, 263-266, 268, 269, 271, 272; part en guerre, 275, 278-284, 285 n. 2, 291-293; marche au combat, 294, 299; fait prisonnier le prince Guillaume et Geoffroy de Caritena, 306-312; 546.
Théodore Lascaris, *Quir Thodre Lascari*, empereur des Grecs, 69 n. 3, 77, 78, 80, 209, 210.
Thomas, fils du despote Nicéphore, en otage en Morée, 613, 615, 621, 652, 653 n. 2, 658; despote, porte les armes dans la guerre contre le prince de Tarente, 974-976, 978, 983, 987, 989-994, 1003, 1004, p. 401.
Thornay, voy. Tournay.
Thurin, voy. Turin.
Tinos (seigneur de), voy. Ghisi.
Toporice, 527. — Toporitsa, nome d'Arcadie, éparchie de Gortys.
Tornay, voy. Tournay.
Toscane, 437 n. 2.
Toscans, 482 n. 3, 486 n. 3.
Toucy, *Tucy* (Ancelin de), 87; reçoit et conduit les mercenaires turcs, 356 n. 5, 357-359, 360 n. 1, 361-368, 370 et n. 1, 372-377, 386, 390-392; — (Philippe de), son frère, bail de l'empire latin, 87, 357 et n. 1, 373.
Toulouse, *Tholouse* (conte de), en réalité Louis de Blois, 5, 8, 20 et n. 1, 67, 123.
Tournay, *Thornay*, *Tornay* (Othe Ier de), seigneur de Calavryta, 128; — (Geoffroy de), son fils, seigneur de Calavryta, 87, 182 n. 1, 475c, 587, 589 et n. 3, 596 n. 3, 774; — (Jean de), fils de Geoffroy et seigneur de Calavryta, 742, 743; est fait prisonnier par Roger de Loria, 764-784, 791 n. 1, 794, 795 n. 1, 796, 801 n. 1; — (Othe II de), frère de Jean, 764, 771, 781, 796.
Tremolay, *Trimolay* (Robert de), seigneur de Chalandritza, 128 n. 8 et 2; — (Guy de), son fils, seigneur de Chalandritza, 367 n. 2; bail de la principauté, 555, 556, 764.
Tricalle, 903. — Triccala, chef-lieu de nome.
Tucy, voy. Toucy.
Turcs, *Tourc*, *Turcs*, *Thurqs*, *Turq*, *Turs*, 69 n. 3, 71 n. 2, 268, 270 n. 5, 331, 336 n. 3, 337, 338a, 343 n. 3; abandonnent le Grand-Domestique et se mettent au service du prince Guillaume, 346-366; font prisonnier le Grand-Domestique, 370 n. 2, 372, 373 n. 3, 376; 391, 396, 456, 467, 476, 479, 500 n. 6, 601, 630, 633 n. 1, 808, 814.
Turin, *Thurin*, 846.
Turquie, 331, 396.
Tzaconie, voy. Chaconie.

U

Ungres, voy. Hongrois.
Urbain II, pape, 418, 419, 426-428, 431-436.

V

Vagenetie, *Vegenecie*, contrée de l'Arte, 642, 658.
Vaitachi (*Aleexi*), voy. Alexis Vatace.
Valaques, 527.
Valois (Charles de), voy. France (Charles de), (Catherine de), sa fille, femme de Philippe de Tarente, 86, p. 403, 405.
Valte (la), 527. — Valtos, nome d'Achaïe et Elide, éparchie de Kalavryta.
Varvaine (la), 802, 804, 825, 937, 938, 943, 951. — Vervena, nome d'Arcadie, éparchie de Cynurie.
Vasylopule (Quir), prototicier de Morée, 829.

Digitized by Google

Vatace, *Vataqui*, voy. Alexis Jean.
Vatica, 205[b], 205[c], 388. — Pays au sud de la Morée.
Vaux (Pierre I[er] de), le vieillard, 323, 445, 447, 449, 450 n. 5; — (Pierre II de), 943, 945.
Vegenecie, voy. Vagenetie.
Veligourt, *Veligurt* ou Veligosti, 113 n. 1, 128, 132 n. 2, 157, 159, 338[a], 338[c] n. 2, 364, 377, 378, 386, 389, 390, 469 et n. 3, 736, 814; — (seigneur de), voy. Mons, la Roche; — (évêque de), 128. — Entre Sinanou et Leondari, nome d'Arcadie, éparchie de Mégalopolis.
Veniciens, voy. Vénitiens.
Venise, 13-16, 18-21, 68, 123, 142, 143, 202, 418, 580 n. 2, 762, 844; — Saint-Marc, 16; — (commun de), 16, 17, 198; — (duc de), 190, 197, voy. Dandolo, Ziani.
Vénitiens, *Veniciens*, 21, 22, 37, 38, 56, 83, 110, 149, 191, 197, 198, 202, p. 400.
Vérone, *Véronne* (Boniface de), tercier de Nègrepont, 876, 879, 896; — (François de), le vieillard, 896. — Voy. aussi Carceri (dalle).
Vetrenice (la), *la Vetrenyce*, 889, 891. — Vitrinitsa, nome de Phocide et Phthiotide, éparchie de Doride.
Viane, voy. Vienne.
Vidoigne (seigneur de), p. 45 n. 5; — (Simon de), capitaine de l'Escorta, 576 et n. 3, 577-580; — (Jean de), 945.
Vienne, *Viane* (dauphin de), 846. — Vienne, en Dauphiné.
Villehardouin (Geoffroy de), le maréchal, 7-10, 14, 15, 40, 43, 123; — (Geoffroy I[er] de), son neveu, voy. Geoffroy I[er]; — (Geoffroy II de), fils de Geoffroy I[er], voy. Geoffroy II; — (Guillaume de), frère de Geoffroy II, voy. Guillaume; — (Isabelle de), fille de Guillaume, voy. Isabelle; — (Marguerite de), sœur d'Isabelle et dame de Mategrifon, 216 n. 2, 524, 531, 868; entre en procès avec Jean de Céphalonie, 955-959, 961, 963, 964, 967, 970-972; est aimée par le maréchal de Saint-Omer, 1000, 1001, 1009, 1013.
Vlisiri, voy. la Glisiere.
Vonitza, voy. Bondice (la).
Vorgaires, voy. Bulgares.
Vostice, *la Votisce*, *la Vautisce* ou Vostitza, 579 n. 1, 674, 690, 870, 871, 889, 924; — (seigneur de), voy. Charpigny; voy. aussi Grite (la). — Vostitsa ou Ægion, chef-lieu de l'éparchie de l'Ægialée, nome d'Achaïe et Elide.
Vry, voy. Ivry.
Vulero, 279 n. 3.
Vulge (la), voy. La Vulge.

X

Xeromero, *Zeromera*, 607 n. 4, 647. — Xeromeros, côte d'Acarnanie.
Xerrecarintaine, voy. Exere-Carintaine.

Y

Ysabeau, *Yssabeau*, voy. Isabelle.
Ytalie, voy. Italie.

Z

Zara, *Jarra*, *Jharra*, 22-24, 31, 32, 36. — Zara en Dalmatie.
Zeromera, voy. Xeromero.
Ziani (Pierre), doge de Venise, 136 n. 2, 142, 144, 146.
Zilliamary (Nicole), habitant de l'Escorta, 924.
Zillianitades, famille de l'Escorta, 950.

Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA.

P. 31, n. 2, l. 1 : au lieu de *frère*, lire *père*.
P. 38, n. 1, l. 26-27 : l'identification de *Capsikia* est erronée. Capsikia devait se trouver dans la vallée du Pamisos (val de Calamy), près du défilé de Macri-Plagui.
P. 43, § 128, l. 7 : *Geoffroy de Bruyères* est appelé *Hugues* dans la chronique grecque (v. 1917).
P. 98, § 274, l. 7 : au lieu de *la Graive*, il faut plutôt lire, comme au § 891, *la Gravie*.
P. 143, § 371, l. 3 : au lieu de *deroute*[*e*], lire *deroute*.
P. 221, n. 5, l. 2 : mettre une virgule entre *Charles* et *Jean*.
P. 231, n. 1, l. 2 : au lieu de *Chalendritza*, lire *Chalandritza*.
P. 246, § 616, l. 2 : au lieu de *Richard*, lire *Richart*.
P. 250, § 629, l. 1 : au lieu de *grand*, lire *grant*.
P. 251, le paragraphe 631, qui n'est pas indiqué, commence à la ligne 4, à : *Et qui demanderoit*.
P. 287, l. 12 : Il n'y a pas lieu de commencer un alinéa avec *Donc, pour ce que...*
P. 295, n. 1 : au lieu de *Kalamate*, lire *Kalamæ*.
P. 328, § 830, l. 6 : rétablir la lecture *souloient*.
P. 389, le paragraphe 995, qui n'est pas indiqué, commence à la ligne 4, à : *Et puis que nostre gent*.
P. 395, l. 4 : au lieu de *1010*, lire *1011*.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

AVERTISSEMENT I

INTRODUCTION. PRÉAMBULE. 1° *Aperçu historique sur la principauté de Morée* IV

2° *Sources de l'histoire de la conquête de la Morée (1204-1311)*. XII

CHAPITRE I. LA CHRONIQUE DE MORÉE XXXI

CHAPITRE II. LES ÉTUDES ANTÉRIEURES SUR LA CHRONIQUE DE MORÉE LI

CHAPITRE III. LES ORIGINES DE LA CHRONIQUE DE MORÉE. LXVIII

DESCRIPTION DU MANUSCRIT. LXXXV

NOTICE CHRONOLOGIQUE. LXXXVIII

NOTICE GÉOGRAPHIQUE XCVIII

SOMMAIRE DE LA CHRONIQUE CXV

CHRONIQUE DE MORÉE 1

TABLEAU CHRONOLOGIQUE. 400

GLOSSAIRE 406

TABLE DES NOMS PROPRES 409

ERRATA ET ADDENDA. 431

TABLE DES MATIÈRES. 432

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Date Due

MAY 1 1970

Demco 293-5

Digitized by Google

CARTE
DE LA PRINCIPAUTÉ DE MORÉE
vers 1260

Kilomètres
0 10 20 30 40 50 60 Kil.

LÉGENDE

- ⊙ ..... Capitale
- ☆ ..... Grands fiefs, hautes baronnies
- ★ ..... Fiefs secondaires
- ♁ ..... Archevêché
- ♁ ..... Evêché
- ⚓ ..... Port
- ○ ..... Ville
- ● ..... Château
- ——— Route
- —·—·— Route maritime

Digitized by Google

Digitized by Google

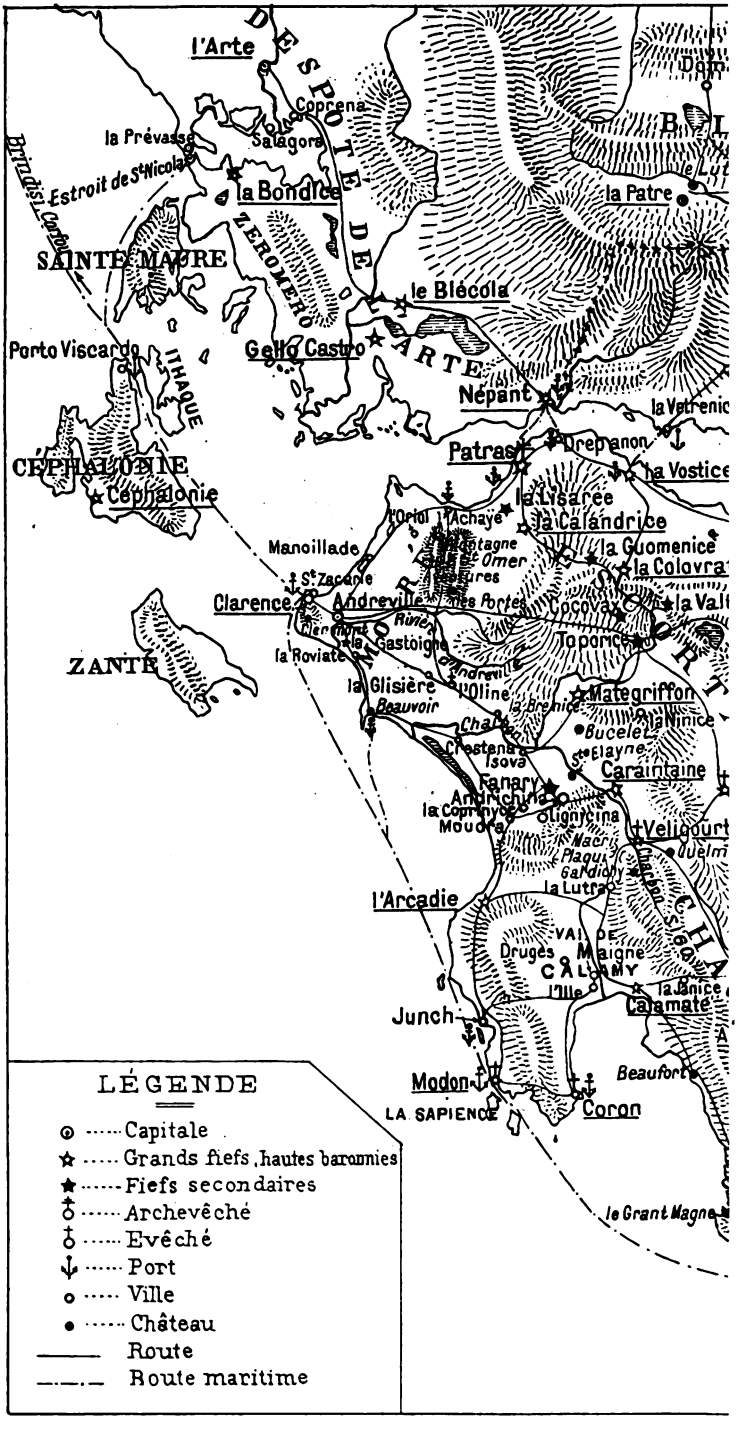

LÉGENDE

- ⊙ ..... Capitale
- ☆ ..... Grands fiefs, hautes baronnies
- ★ ..... Fiefs secondaires
- ♁ ..... Archevêché
- ♁ ..... Evêché
- ⚓ ..... Port
- o ..... Ville
- • ..... Château
- ——— Route
- —.—.— Route maritime

Digitized by Google

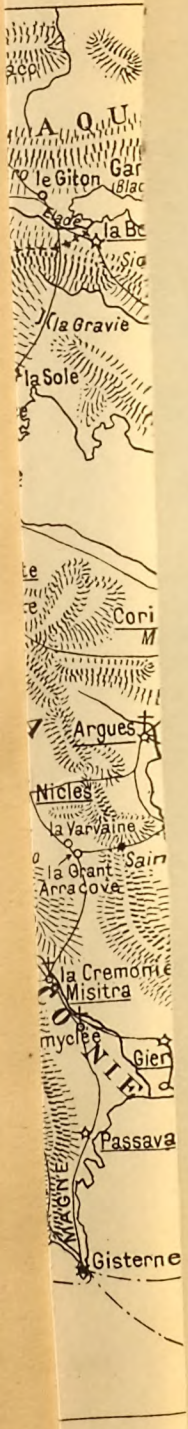

Digitized by Google

RUTGERS THE STATE UNIVERSITY
3 9030 02303517 5

DATE DUE

JAN 2 1 2009			

395199

DF623
.C6

Digitized by Google

Digitized by Google